Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lafranceetlegra02valo

T. P. McLaughlin
Paris 1933

LA FRANCE

ET LE

GRAND SCHISME D'OCCIDENT

DU MÊME AUTEUR

Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (1228-1249), *sa vie et ses ouvrages*. Paris, A. Picard, 1880, in-8°.

(Ouvrage honoré de la première mention au concours des Antiquités de la France).

Inventaire des arrêts du Conseil d'État (Règne de Henri IV), précédé d'une *Étude historique sur le Conseil du roi*. Paris, Imprimerie nationale, 1886-1893, 2 vol. in-4°.

Le Conseil du roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles, nouvelles recherches suivies d'arrêts et de procès-verbaux du Conseil. Paris, A. Picard, 1888, in-8°.

(Ouvrages auxquels l'Académie des Inscriptions et belles-lettres a décerné le 1er prix Gobert.)

Étude sur le rythme des bulles pontificales. Paris, 1881, in-8°.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes.)

Notes sur la révolution parisienne de 1356-1358 ; *la revanche des frères Braque*. Paris, 1883, in-8°.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France).

Le privilège de Chalo-Saint-Mard. Paris, A. Picard, 1887, in-8°.

Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon. Paris, 1891, in-8°.

Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris (janvier 1378). Paris, 1893, in-8°.

Un poème de circonstance composé par un clerc de l'Université de Paris (1381). Paris, 1895, in-8°.

(Extraits de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.)

LA FRANCE

ET LE

GRAND SCHISME

D'OCCIDENT

PAR

NOËL VALOIS

TOME SECOND

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS
82, RUE BONAPARTE, 82

1896

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

JAN 4 1945

12842

LIVRE SECOND

LE SCHISME SOUS CHARLES VI

JUSQU'A LA MORT DE CLÉMENT VII

(*Suite*)

LIVRE SECOND

LE SCHISME SOUS CHARLES VI

JUSQU'A LA MORT DE CLÉMENT VII

(*Suite*)

CHAPITRE II

EXPÉDITION DE LOUIS Ier D'ANJOU EN ITALIE

La présence du duc d'Anjou à la tête du gouvernement suffit à expliquer la brusquerie, la raideur, la précipitation qui caractérisent la politique religieuse de la France au début du règne de Charles VI. On se souvient de la promptitude avec laquelle l'aîné des frères de Charles V s'était jeté, dès l'origine, dans le parti de Clément VII ; on se rappelle l'empressement qu'il avait mis à échafauder, d'accord avec ce pape, le plan d'une guerre lointaine et d'une conquête dispendieuse. Au surplus, les soucis de la régence ou de la présidence du Conseil royal n'avaient fait qu'ajourner la réalisation d'un rêve qui tenait toujours la première place dans ses préoccupations. Louis avait depuis plusieurs mois pris congé de Charles VI pour vaquer à ses propres affaires, quand eurent lieu l'expédition de Flandre et la capitulation de l'Université.

Il nous faut donc revenir quelque peu en arrière, afin de jeter un coup d'œil rapide sur les événements dont l'Italie avait été

récemment le théâtre. Je m'efforcerai ensuite de reconstituer l'histoire fort mal connue de l'expédition de Louis d'Anjou[1].

I

La reine Jeanne de Naples était tombée de Charybde en Scylla. N'ayant qu'une idée, celle de se défendre contre le pape Urbain VI, qu'elle avait méconnu, elle ne vit pas qu'elle suscitait contre elle un autre ennemi plus redoutable : c'était le jeune prince qu'elle avait vu naître à sa cour, marié à sa nièce et jusqu'alors semblé reconnaître pour l'héritier de son trône. La rébellion de Charles de Durazzo devait fatalement se produire au lendemain de l'adoption de Louis Ier d'Anjou. Et, en effet, moins de deux mois après l'expédition des actes qui assuraient la succession de Sicile au second fils de Jean le Bon, l'enfant gâté de la cour de Naples, Charles de la Paix (c'est le surnom sous lequel il est le plus connu) jetait le masque, oubliait son serment de fidélité, imposait silence à la voix du cœur comme à la voix du sang, et n'avait plus d'oreilles que pour les farouches exhortations du pape de Rome, qui lui montrait du doigt le trône occupé par une reine « schismatique, hérétique et blasphématrice[2]. » Les troupes ne

1. Cinq chroniqueurs ont fourni aux historiens modernes les principaux éléments de ce récit : le *Religieux de Saint-Denys*, Froissart, Thierry de Niem, les auteurs des *Chroniques de Savoye* et des *Giornali Napoletani* dits du duc de Monteleone : encore ce dernier texte n'est-il cité d'ordinaire que d'après l'édition interpolée qu'en a donnée Muratori (cf. Capasso, *Fonti della storia Napoletana*, dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane*, t. I, p. 597 et sq.). Ce que ces cinq relations contiennent d'erreurs de dates ou de fables invraisemblables, il sera facile de s'en rendre compte quand j'aurai mis en regard soit le témoignage de contemporains mieux informés, soit le texte des pièces d'archives parvenues jusqu'à nous.

2. Dès le 5 juin 1380, dans une lettre adressée au duc Étienne de Bavière, dont je dois communication au Dr Ludovico Frati, la reine Jeanne, après avoir rappelé les bienfaits dont elle avait comblé Charles de Durazzo, s'exprimait ainsi au sujet des projets du jeune prince : « Et ideo si, sue fidei et receptorum beneficiorum ingratus et immemor, aliquid machinatur, non erit nostra occaxio, sed pocius sua culpa... Et si contra nos vel regnum nostrum aliquid aspiraverit turbulentum, speramus in virtute Dei et in justitia statui nostro et fidelium regni nostri salubriter providere. » (Bibl. de Bologne, ms. 17 K II 40, n° 28.) Peut-être Charles de Durazzo avait-il eu vent des projets concertés dès le mois de janvier 1380 entre Clément VII et Louis d'Anjou, ainsi que des négociations entamées auprès de Jeanne par le pape d'Avignon (v. t. I, p. 180 et sq.).

manquèrent pas à ce général de vingt-six ans, qui avait déjà fait ses preuves. A la tête d'une armée hongroise, on le vit déboucher du Frioul ; chemin faisant, il s'empara d'Arezzo, en Toscane, et s'assura du concours pécuniaire de Florence. Rome tout entière courut au devant de lui (11 novembre 1380)[1] : l'Italie, le saint-siège, l'Église avaient trouvé le vengeur que réclamait depuis longtemps la grande voix de sainte Catherine de Sienne[2].

L'hiver et le printemps se passèrent dans l'attente. Le 1er juin 1381, Urbain VI investit du royaume de Sicile Charles de Durazzo, qui prit le nom de Charles III ; le couronnement eut lieu le lendemain. Ici, malheureusement, reparaît l'abus du népotisme. Durazzo promit de ratifier les inféodations tout à fait disproportionnées qu'Urbain VI avait eu la faiblesse de consentir en faveur d'un indigne neveu : François Prignano, dit Butillo, l'obscurité et la nullité mêmes, devait être affublé du titre de grand chambrier du royaume et doté de provinces entières, parmi lesquelles il suffira de citer la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, les comtés de Caserte, de Fondi et de Minervino[3].

Jeanne, à ce moment même, adressait à Louis d'Anjou un appel désespéré (4 juin 1381). Les délais stipulés en 1380 étaient, paraît-il, expirés. Le prince pourtant n'avait qu'à se montrer : la reine aussitôt publierait les actes d'adoption et d'institution d'héritier qu'elle s'était jusque là efforcée de tenir secrets. La couronne elle-même, la couronne royale allait ceindre un front impatient de la porter ; les grands vassaux déposeraient leurs hommages aux pieds du nouveau souverain ; il commencerait

1. Wenzel Gusztav, *Monumenta Hungariæ historica, Magyar diplomacziai emlékek az Anjou-Korból*, t. III, p. 344, 348, 359. Thierry de Niem, *De Scismate* (éd. G. Erler), p. 40-42; v., en particulier, la note dans laquelle M. Erler discute la date du 11 novembre. *Cronaca Riminese* (Muratori, t. XV), c. 923. Gataro, *Istoria Padovana* (*ibid.*, t. XVII), c. 317, 362. Sozomeno (*ibid.*, t. XVI), c. 1115, 1117 et sq. *Giornali Napoletani* (*ibid.*, t. XXI), c. 1041. *Diario d'anonimo Fiorentino* (*Documenti di storia italiana*, t. VI), p. 414, 418; cf. *ibid.*, p. 266. Conventions arrêtées, le 9 octobre, entre les envoyés florentins et Charles de la Paix, publiées par Aless. Gherardi (*ibid.*, p. 419). Cf. Rinaldi, t. VII, p. 404, 405, et surtout *I capitoli del comune di Firenze, Inventario e regesto*, t. II (Florence, 1893, in-4°), p. 342 et sq.

2. Sainte Catherine était morte le 29 avril précédent.

3. Rinaldi, t. VII, p. 420-432. Cf. les textes cités par G. Erler (p. 42).

BQX
766
.V2
n.2

de régner conjointement avec Jeanne, en attendant que, par sa mort, elle le laissât seul possesseur du trône[1].

Soudain les événements se précipitent. Charles de la Paix sort de Rome, accompagné des bénédictions d'Urbain (8 juin)[2]. Le mari de Jeanne, Othon de Brunswick, cherche vainement à l'arrêter : Naples ne tarde pas à tomber aux mains de Durazzo (16 juillet)[3].

Un mois s'écoule, durant lequel la malheureuse reine, assiégée dans le Castel Nuovo, interroge fiévreusement l'horizon de la Méditerranée. Si elle avait pu savoir combien peu ses alliés étaient prêts à la secourir ! Clément VII, dont le comte de Caserte cherchait alors à secouer l'apparente torpeur, s'occupait à revêtir

1. Acte daté de Naples, le 4 juin 1381, et passé en présence d'Othon de Brunswick, de Jacques de Capri, d'Antoine della Ratta, comte de Caserte, de Nicolas Spinelli, de Louis de Costanzo et de Georges de Marle, qui apposent leurs signatures ; la reine stipule que Louis d'Anjou ratifiera toutes les donations qu'elle a faites à ces cinq personnages, ainsi qu'à ses autres sujets restés fidèles (Arch. nat., J 512, n° 34; expédition du XVIe siècle, mentionnée par A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, Paris, 1875, in-8°, t. I, p. 14).

2. Et non le 13 juin, comme le dit M. G. Erler (p. 43). Cf. *Diario d'anonimo Fiorentino* (p. 425) et une lettre de Charles de la Paix aux habitants de Chieti, du 19 juillet (datée à tort du 19 juin par M. Matteo Camera, *Elucubrazioni storico-diplomatiche sù Giovanna I^a*..., p. 294).

3. *Cronicon Siculum* (éd. G. de Blasiis), p. 38. *Diarium Neapolitanum* (*Archivio storico per le provincie Napoletane*, t. VI), p. 334. G. Erler, *loco cit.*, p. 43, etc. — La lettre suivante, écrite à la hâte, le 18 juillet 1381, par le grand chambrier du royaume de Sicile, Jacques de Capri, comte de Minervino, fut présentée, le 1er août, au conseil de la ville de Marseille par le catalan Pierre « Catanii, » patron d'une barque armée. Je la transcris d'après l'original, qui est encore aujourd'hui inséré entre deux feuillets du registre des délibérations du conseil de Marseille : « Nobiles et prudentes viri et honorabiles amici,... non possumus lacius vobis scribere, quia Petrus Catanii, patronus, lator presencium, vos apertius informabit quia domina Regina, communis domina, est acriter obsessa in Castro Novo Neapolitano per Carolum de Duratio, dato sibi aditu et introytu Neapolis per Neapolitanos, licet dominus Otto, vir domine, sit in campis cum ottigentis (*sic*) lanceis. Itaque, si vos succurretis sibi cum galeis, domina poterit recuperare Neapolim, ipça (*sic*) rogante vos multum quod, pro fidelitate vestra, succurratis sibi in isto articulo necessitatis, tanquam domine naturali. Festinanter in Castro Novo civitatis Neapolitane, die XVIII° julii, IIII° indictionis. *Post scriptum* : Domina habet castra et fortillicia civitatis Neapolitane. (*Signé* :) Capri. » Au dos de la lettre, on lit : « Nobilibus et prudentibus viris comunitati civitatis Massilie, honorabilibus amicis suis, magnus camerarius Regine. » (Arch. de Marseille). — Ce curieux message a l'avantage de faire connaître exactement la situation de la reine au surlendemain de la prise de Naples, ainsi que l'importance des forces dont disposait Othon de Brunswick.

de la sanction pontificale les derniers actes expédiés par Jeanne en faveur de Louis d'Anjou (30 juin)[1]; il remboursait 1.200 florins payés par l'ambassadeur napolitain pour le fret d'une galère (1er juillet), et il remettait aux mains de ce même comte 12.000 florins destinés à la défense des intérêts de l'Église dans le royaume envahi (31 juillet)[2]. Étaient-ce bien là les mesures que commandait la situation ? On parlait, il est vrai, d'envoyer six galères au secours de la reine : mais l'armement n'en était point achevé, et c'est à peine si, le 10 août, le brodeur du pape venait de terminer la décoration de six bannières aux armes de Clément VII qui devaient flotter sur leurs mâts[3]. Et cependant le prince avenant, le lettré délicat, le petit homme roux aux manières douces qui avait longtemps charmé la cour de Naples par le son mielleux de sa parole[4], traquait brutalement la reine dans son dernier asile et, pour hâter le moment où il tiendrait sa proie, faisait, dit-on, pleuvoir sur le Castel Nuovo des projectiles nauséabonds composés d'excréments et de débris humains.

Le 25 août, Othon de Brunswick livra bataille, et se fit prendre : c'était le dernier espoir de Jeanne qui lui échappait. Elle se rendit à son vainqueur et fut emmenée prisonnière, le 2 septembre, au château de l'Œuf[5]. Alors seulement parurent les dix ou qua-

1. Arch. nat., J 513, n° 35. Cf. l'inventaire de 1492 publié par Denis Godefroy (*Histoire de Charles VI*, p. 552).

2. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 112 r° et 117 r°. — Le comte de Caserte obtient également remboursement de 600 florins sur 1.500 qu'avant son départ de Naples il avait avancés à Georges de Marle (*ibid.*, fol. 117 v°).

3. V., à cette date, un payement fait au brodeur du pape « pro sex banderiis per eum et ejus fratrem factis cum armis domini Pape *ponendis* supra galeas que mittuntur in succursum domine Regine... » (*Ibid.*, fol. 121 v°.)

4. Thierry de Niem, p. 90 ; cf. la note de G. Erler.

5. Chroniques déjà citées. Gobelinus Persona (Meibom, *Rerum germanicarum...*, t. I), p. 297. *Chronographia regum Francorum* (fragments édités par Kervyn de Lettenhove, *Istore et croniques de Flandres*, t. II), p. 515. Cf. G. Erler, *loco cit.*, p. 45. — D'après des lettres reçues par le conseil de ville de Marseille le 16 septembre, c'est le 24 août qu'Othon de Brunswick, ayant pénétré dans Naples avec ses troupes, s'y serait laissé prendre par trahison et aurait reçu plusieurs blessures, jugées sur le moment mortelles. A l'arrivée de ce triste message, les Marseillais se hâtèrent de faire rentrer dans le port toutes leurs barques qui se trouvaient en mer ; ils cherchèrent à se procurer de l'argent, et envoyèrent supplier le pape d'Avignon de secourir la reine, comme aussi de solliciter l'intervention des princes, notamment de Charles VI et du duc d'Anjou (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

torze galères envoyées de Provence à son secours[1]. On a raconté (j'ignore d'après quelle source) que les capitaines de ces navires, introduits auprès de la reine captive, s'étaient vu inviter à obéir dorénavant au duc d'Anjou[2]. En tous cas, ils ne pouvaient plus rien tenter en faveur de Jeanne elle-même. La plus grande partie du royaume se soumit à Charles de Durazzo[3].

Révolution religieuse autant que politique : en changeant de souverain, le royaume changeait de pape. De nouveau, et pour la troisième fois, Naples reconnut officiellement l'autorité d'Urbain VI. Et, de même que les urbanistes avaient eu à souffrir du gouvernement de Jeanne[4], ce fut au tour des clémentins de pâtir sous la verge de fer d'un impitoyable légat. Gentile di Sangro, le cardinal qui avait suivi Charles III dans sa marche triomphale, s'empressa de marquer les victimes : en un jour, s'il faut en croire Thierry de Niem[5], Urbain VI changea les titulaires de trente-deux abbayes, évêchés ou archevêchés. Et, comme si les destitutions ne suffisaient pas, les prisons refermèrent leurs

1. *Cronicon Siculum*, p. 40. *Giornali del duca di Monteleone* (passage cité par G. de Blasiis, *ibid.*, p. 39). Thierry de Niem, p. 50. *Historia Aquilana* (Muratori, *Antiquitates*, t. VI), c. 843.

2. Angelo di Costanzo, *Istoria del regno di Napoli* (Milan, 1805, in-8°), t. II, p. 50. T. Caracciolo, *Johannæ I vita* (Muratori, t. XXII), c. 15. Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. I, p. 210. Papon, *Histoire générale de Provence* (Paris, 1784, in-4°), t. III, p. 233. A. Summonte, *Dell' historia della città e regno di Napoli* (Naples, 1675, in-4°), t. II, p. 465. D'Égly, *Histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France* (Paris, 1741, in-8°), t. II, p. 213.

3. Le 31 décembre 1381, Clément VII fait encore payer 1.000 florins au comte de Caserte. Durant ce mois, d'ailleurs, le chapitre de la guerre grossit ses dépenses d'une somme de 14.998 florins 16 sols, tandis que ce même chapitre n'est représenté, dans les comptes du mois suivant, que par une dépense de 340 florins 4 livres (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 58 r° et *passim*).

4. Ainsi Antoine, évêque de Squillace, en Calabre, avait été déposé comme urbaniste par bulle du 10 mai 1381 (Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 91 v°). Clément VII continua de procéder à ces destitutions même après que son autorité eut cessé d'être reconnue dans le royaume de Sicile. Parmi les urbanistes qu'il priva de leurs bénéfices durant l'année 1382, je citerai André d'Alamo, curé à Naples, Antoine « Scoctus, » chanoine de Tropea (bulle du 9 mai, adressée à l'archevêque d'Amalfi, Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 244 r°), Jean Minuculi, Nicolas Sconditi, Antoine « de Lamberto » et Giovanetti Caraffa, clercs de Naples (bulle du 10 mai, adressée à l'archevêque de Reggio, *ibid.*, fol. 145 v°), enfin Gorello, abbé de Saint-Sébastien de Naples (bulle du 2 juillet, adressée à l'évêque de Castellaneta, *Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 144 r°).

5. P. 51 de l'édition G. Erler.

portes sur les prélats récalcitrants, le bourreau lui-même fit son office. Un certain frère Rostaing, abbé de San Severino Maggiore, languit assez longtemps dans les prisons de Naples pour que le bruit de sa mort se répandît en Avignon[1]. Jean d'Acquaviva, archevêque de Salerne, périt sur le bûcher, victime de sa fidélité au pape d'Avignon : tel est du moins le fait étrange que révèle une supplique présentée à Clément VII par le comte de Fondi. Le prêtre Nicolas de San Severino, familier de l'archevêque, fut dépouillé de ses biens[2], ainsi d'ailleurs que François Marchisio de Salerne, évêque de Trivento[3]. La scène la plus affligeante eut lieu, à Naples, dans l'église de Santa Chiara. Les deux cardinaux clémentins pris, en même temps que la reine, dans le Castel Nuovo furent amenés au milieu d'un grand concours de peuple ; l'un d'eux, Léonard de Giffone, intimidé par la présence de Durazzo et du légat, renia le pape Clément et brûla son chapeau. La même flamme consuma la pourpre et le chapeau de son compagnon, Jacques d'Itro, qui semble avoir toutefois montré

1. Clément VII fait payer, le 22 août 1385, 13 florins 20 sols « domino fratri Rostagno, abbati monasterii S. Severini Majoris de Neapoli, qui fuit diu captus in Neapoli per inimicos Ecclesie Romane, pro redimendo certa bona sua que habebat hic, Avinione, que nuper dominus noster Papa, credens ipsum abbatem defunctum, concesserat domino archiepiscopo Reginensi. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 201 r°.)

2. Requête présentée à Clément VII par le comte de Fondi en faveur « Nicolai de Petrono de S. Severino, presbiteri Salernitani diocesis, familiaris bone memorie Johannis de Aquaviva, archiepiscopi Sae rnitani, *pro fidelitate et adhesione ejusdem Sanctitatis combusti* ; qui Nicolaus per inimicos ejusdem Sanctitatis et devote filie vestre regine Sicilie fuit crudeliter persecutus et suis bonis spoliatus et depauperatus. » Le « fiat » pontifical est daté du 19 juillet 1382 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars II, fol. 120 v°). — Ughelli (*Italia sacra*, t. VII, c. 432) n'a trouvé qu'une mention de l'archevêque de Salerne Jean d'Acquaviva, à la date du 31 janvier 1379 ; il ignore toutes les circonstances de sa vie et de sa mort. — Une chronique inédite de Tournay mentionne le supplice d'un archevêque clémentin de Naples : « Item, ou mois de juing, fu li pappes Climens escaciet de Romme et de Naples, et falli qu'il s'en venist en Aveignon. Et fu li arcevesques de Naples ars (devant) pardevant le quemun, pour ce qu'il disoit que li papes Climens estoit vrai papes... » (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7383, fol. 42 r°.) Le chroniqueur n'aurait-il pas confondu les archevêques de Naples et de Salerne ?

3. N. Barone di Vincenzo, *Notizie storiche tratte dai registri di cancellaria di Carlo III de Durazzo*, dans l'*Archivio storico per le provincie Napoletane*, t. XII (1887), p. 185. — Urbain VI avait nommé un autre évêque à ce siège dès 1379 (Ughelli, t. I, c. 1329). — V. aussi la révocation de Jean Primario, bedeau de l'Université de Naples (N. Barone di Vincenzo, p. 194).

plus de constance, puis la défroque de quelques autres prélats clémentins, notamment de l'évêque de Chieti (4 septembre). Publiquement dégradés, les représentants de « l'antipape » n'en durent pas moins subir ensuite une dure captivité, qui se prolongea peut-être jusqu'à la mort de l'un d'eux, le cardinal d'Itro[1].

A voir le duc d'Anjou demeurer ainsi tranquille spectateur de la révolution napolitaine, on serait tenté de croire qu'il avait renoncé à donner suite à ses projets de 1380. La vérité est que, placé depuis la mort de Charles V à la tête du gouvernement de la France, il croyait pouvoir goûter les charmes du présent sans compromettre un avenir dont les promesses de Jeanne lui semblaient être le sûr garant. Vers le mois de juillet 1381, un message, envoyé sans doute par le comte de Caserte, vint troubler cette sécurité, en faisant connaître à la fois la situation critique de la reine Jeanne et l'engagement qu'elle avait pris d'associer de son vivant le duc d'Anjou au pouvoir. A ces nouvelles, qui n'auraient pas dû le surprendre, le premier mouvement de Louis fut de partir. La question posée devant le Conseil du roi, dans les séances tenues à Crécy-en-Brie le 26, le 27 et le 28 juillet, fut résolue dans le sens d'une intervention immédiate ; « et lors se determina, et conseillé li fu de entreprendre à aler soi faire couronner. »

La France ne pouvait se désintéresser d'une expédition entreprise par un des premiers princes du sang. Il fut convenu que le duc toucherait 60.000 francs sur les aides ; on lui remit aussitôt des pièces d'orfévrerie faisant partie de la vaisselle royale pour une valeur de 50.000 francs[2]. Subsides auxquels il convient de joindre : 32.000 francs que Louis s'était

1. *Cronicon Siculum*, p. 40, note 1, et p. 44. *Giornali del duca di Monteleone* (passage cité par G. Erler, *loco cit.*, p. 51). *Vita prima Clementis VII*, c. 501. *Chronographia regum Francorum*, *loco cit.*, p. 517. Cf. Baluze, t. I, c. 1251, 1262. — Le cardinal de Giffone se fit plus tard indemniser par Louis II d'Anjou de ses pertes pécuniaires : on estimait, en 1387, à 8.000 ducats ce qui lui avait été pris par Charles de Durazzo (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 431).

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 8. — V. l'énumération des pièces d'orfévrerie qui n'avaient pas encore été restituées au roi à la date du 6 mars 1385, et dont la matière première est évaluée à 94 marcs 2 onces 11 esterlings d'or et à 1.075 marcs 7 onces 11 esterlings obole d'argent (A. Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, Paris, 1873, in-8°, p. 186-198).

appropriés à la mort de son frère[1] ; le tiers du produit des aides dans ses terres de Guise et de Ribemont[2] ; enfin toutes les sommes levées à titre d'amendes sur les partisans de Charles le Mauvais, dont il avait cru devoir se réserver l'entière disposition[3].

Cependant l'annonce de l'occupation de Naples par Charles de Durazzo vint remettre en question le départ de Louis d'Anjou (10 août) : ce n'était plus seulement une frontière à défendre, mais un royaume à reconquérir. A mesure que les nouvelles devenaient plus mauvaises, le zèle du prince se refroidissait. A Tours, le 24 août, ses conseillers, tout en reconnaissant la nécessité d'envoyer un secours d'hommes et d'argent dans le royaume de Naples, émirent l'avis que la saison n'était pas favorable à une expédition conduite par le duc en personne. Plus il était urgent d'agir, et moins on se pressait. De Touraine, le duc voulut correspondre avec ceux de ses conseillers qui se trouvaient à Paris, puis demander l'avis de son frère le duc de Bourgogne et des conseillers du roi. Ils délibérèrent sur la question, les uns le 30 août, les autres le 3 septembre. Pierre de Fétigny se prononça

1. Siméon Luce, *Louis, duc d'Anjou, s'est-il approprié, après la mort de Charles V, une partie du trésor laissé par le roi son frère ?* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVI (1875), p. 302. Cf. *Chronographia regum Francorum, loco cit.*, p. 512 ; J. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles* V (Paris, 1879, in-4°), p. VI.

2. Mandement du 12 décembre 1380 (Bibl. nat., collection Fontanieu, ms. 99, fol. 81).

3. Mandement adressé, le 17 octobre 1381, par Louis d'Anjou aux gens des comptes du roi : « Nous avons ordonné et voulons que toutes les finances qui vendront des amendes et forfaittures de ceuls qui ont tenu le parti du roy de Navarre, *les quelles forfaittures, et les profis qui en pueent yssir, nous, pour le temps que nous estions regent le royaume, reservasmes pour nous* et, depuis, mon seigneur, le Roy a eu aggreable nostre reservacion, si comme par ses lettres patentes sur ce faictes à vous adreçans appert plus à plain, soient bailliées à nostre amé Benedic du Gal... » (Bibl. nat., ms. français 26018, n° 277). — Je ne pense pas qu'il faille admettre le fait rapporté par Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 464) : « Si traita par devers les Parisyens, et fist tant par biau langage... que il eut..., à une seule delivrance, C mille francs, et li rois n'en pooit nuls avoir, ne si doy autre oncle, Berri et Bourgongne. » Cf. Terrier de Loray, *Les frères de Charles V*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XXV, p. 497. — Rien enfin que de fantaisiste dans le récit de Michelet (*Histoire de France*, t. IV, p. 13) : « Il avait employé ces deux ans à piller la France et l'église de France... Il avait mis partout chez les gens d'Église des sergents royaux, des garnisaires, des mangeurs, comme on disait. Ils en étaient réduits à vendre les livres de leurs églises, les ornements, les calices, jusqu'aux tuiles de leurs toits... Il partit enfin tout chargé d'argent et de malédictions... »

pour l'abstention totale, et, chose curieuse, cet avis isolé fut celui que Louis d'Anjou parut le plus disposé à suivre. Ces tergiversations durèrent jusqu'au 25 septembre, jour où parvint à Paris la nouvelle du désastre final, la capitulation du Castel Nuovo. Cette fois, un sentiment de profond découragement s'empara de Louis d'Anjou : il se rendit à Compiègne, où résidait alors le jeune Charles VI. Du moment que la reine Jeanne *traitait* avec Charles de la Paix, il croyait, de son côté, devoir renoncer à tout projet d'expédition : tel fut le sens de la déclaration qu'il fit entendre au Conseil, et, pour preuve que sa résolution était irrévocable, il offrit de restituer les pièces d'argenterie qu'on lui avait déjà livrées. Le clergé, qui, à ce même moment, tenait une assemblée à Compiègne, apprit que le voyage projeté dans l'intérêt de l'Église, aussi bien que de la reine, était contremandé, et qu'on ne lui présenterait à cette occasion aucune demande de subsides (1er octobre)[1]. La France abandonnait Jeanne à son triste destin.

Après un rêve séduisant, le réveil est parfois pénible. Quand il fallut dire adieu aux brillantes espérances de conquête et de royauté dont il s'était longtemps leurré, le duc d'Anjou trouva la réalité terne et monotone. Trois semaines ne s'étaient pas écoulées depuis l'annonce officielle de son désistement qu'il renouait une correspondance avec l'ambassadeur napolitain : j'en ai retrouvé les traces, à Rome, dans le même manuscrit de la Bibliothèque Barberini qui m'a déjà fourni tant de documents précieux sur le rôle de Louis d'Anjou. Le duc ne se bornait pas à exprimer au comte de Caserte la douleur que lui causait la captivité de la reine : après avoir flétri, comme il convenait, le crime de Durazzo, il promettait d'agir, dans la mesure de ses forces, avec la promptitude d'un cœur dévoué[2].

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 8-11.

2. « Quantum illi rumores implacidi admodum et infesti nobis recencius deducti de hiis que in personam domine nostre precordissime, domine Regine, hiis diebus, proch dolor ! contingerunt (*sic*), repleverunt amaritudine mentem nostram, non valeret (*sic*) indubie scriptionibus exordiri. Plangentes jugiter et merito gementes quod tanta domina, que nos, tanquam suum proprium filium, ineffabilibus honoribus nisa fuerat extollere et incrementis felicibus voluerat insigniri, sit illo prophano inimico suo nephandissimo, quod meste referimus, subjugata... (*Il exprime l'espoir que Jeanne s'échappera des mains de Durazzo, puis il ajoute :*) In quibus cum cordis promptitudine volumus possetenus opem dare et operam efficaces. Et ecce

En même temps, il envoya dans le midi Raymond Bernard Flameng et, peu de jours après, Arnoul Lacaille. Persuader à Clément VII de ne se prêter à aucune combinaison qui tendît à exclure Louis d'Anjou de la succession de Provence, demander aux états du pays de reconnaître en lui l'héritier de la reine Jeanne et insinuer qu'une fois fixé sur les sentiments des Provençaux à son égard, il entreprendrait volontiers de délivrer la reine et de « promouvoir le faict de l'Eglise par force de chevalerie, » tel était le triple objet de cette mission. Les 5 et 7 novembre, le duc fit lui-même, à Paris, des déclarations analogues : « Dit et aferma que, se les Prouvenciaulx le veulent asseurer de tenir, après le decès de la roynne, ce que ele li a promis, *incontinent il ira*, et fera tout son effort de faire par force la delivrer des mains de messire Charle, et que du contraire il ne croira homme de son lignage ni de conseil. »

Aucune ouverture ne pouvait être plus agréable à Clément VII. Les Napolitains, à l'entendre, allaient accueillir avec joie le vengeur de leur reine; une partie de l'Italie se rangerait de son côté ; les Provençaux le seconderaient. Cette dernière assurance manquait de précision et ne répondait guère, en somme, à la question posée. Au fond, le pape ne devait pas être sans quelque inquiétude au sujet des dispositions de la Provence. La nouvelle s'y était répandue, dans le courant de l'été, que Louis d'Anjou méditait d'y renouveler sa campagne armée de 1368. Ces bruits, qui produisaient un déplorable effet, avaient acquis une telle consistance que Clément VII, afin d'y couper court, avait cru devoir proposer aux Marseillais de leur envoyer comme défenseur de la Provence son propre frère, le comte de Genevois, ou mieux encore de se transporter avec toute sa cour à Marseille et de se livrer aux habitants comme garant des intentions pacifiques

quod dilectum nostrum consiliarium dominum Raymundum Bernardi Flamigi festine ad dominum nostrum Papam transmittimus, de intencione nostra plenarie informatum. » (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 11 v°.) — Cette dernière phrase me sert à dater la lettre ; on voit dans le *Journal de Jean le Fèvre* que Raymond Bernard Flameng partit pour Avignon vers le 20 octobre. — J'ajouterai qu'il est question dans les comptes de la chambre apostolique d'Avignon, sous la date du 23 octobre, de l'envoi à Charles VI et à Louis d'Anjou d'un chevaucheur qui doit faire chacun des trajets en quatre jours (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 138 v°).

de Louis d'Anjou[1]. Toutefois, dans sa réponse au duc, il ne manqua pas d'insister pour que celui-ci, cessant de procéder « par alonges, » agît « virilement, » ou bien fît entendre, une bonne fois, un refus catégorique. Mais alors, je voudrais bien, ajoutait-il, qu'on m'enseignât ce que je puis faire « pour la salvacion du fait de l'Eglise. »

La question revint encore devant le Conseil de Charles VI. En quoi la situation s'était-elle modifiée dans les trois derniers mois, si ce n'est que Durazzo avait eu le loisir d'organiser sa conquête? Le vent cependant avait tourné. Lorsque Raymond Bernard Flameng, outrepassant les termes de son mandat, eut affirmé que Louis d'Anjou avait pris *l'engagement* de secourir la reine, quand les envoyés de Clément VII eurent exposé, à leur manière, la situation de la péninsule et conclu que l'expédition devait fatalement réussir, les membres du Grand Conseil, sans se faire illusion sur les difficultés de l'entreprise ni sur l'incertitude du résultat, n'en furent pas moins presque unanimes à déclarer que le prince s'était trop avancé pour reculer. Ils lui conseil-

1. J'emprunte ces détails, tout à fait inconnus, aux registres des délibérations du conseil de Marseille. Le 28 août 1381, un frère Prêcheur, porteur de lettres de créance émanées du pape, se présenta devant le conseil et dit comment des « fils d'iniquité, » dans le dessein de s'opposer à l'envoi des secours que les Provençaux destinaient à leur reine, répandaient de faux bruits : « Dederunt noviter intelligi et publice per totam patriam seminarunt quod dominus dux Andegavensis intendit et vult invadere manu armata istam provinciam reginalem et eam pro viribus supponere potestati. De quo falciter (*sic*) sunt mentiti. Nam, ex ordinatione facta tam per ipsum dominum nostrum Papam quam per dominum regem Francie, ipse dominus dux, cum honorabili comitiva baronum, nobilium et magnatum in armis probabiliter expertorum, in potenti brachio, manu armata, se conferre intendit de proximo ad partes Italie in succursum et favorem Sancte Romane Ecclesie et dicte domine nostre Regine... Et quod ista sint vera, ad tollendam omnem suspicionis notam,... idem dominus noster se offert paratum mittere ad has partes, pro tuitione et securitate dictorum reginalium fidelium istarum partium, dominum comittem Gebedensem, fratrem suum, aut venire personaliter ad hanc civitatem Massiliam, cum tota sua curia, sub potestate dicte civitatis ejusque civium, qui de eis, casu contrario, possint disponere pro eorum beneplacito voluntatis. » Le conseil de Marseille se laissa convaincre : il vota des remerciements au pape, ordonna que, le jour de Saint Lazare (1er septembre), une procession solennelle aurait lieu, et que le messager de Clément VII parlerait au peuple sur la place de la cathédrale. En même temps, il promit de hâter les armements et décida qu'un conseiller de la ville s'embarquerait avec le viguier sur la première galère qui serait prête à partir pour Naples (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

lèrent de prendre au plus vite la route d'Avignon et de s'assurer tout d'abord du concours de Clément VII, des Provençaux, des Italiens (5 janvier 1382).

Le sort en était jeté. Sans plus se préoccuper de la condition qu'il avait mise d'abord à son départ, et sans même contrôler les renseignements fournis par Clément VII sur les dispositions de la Provence et du royaume de Naples, Louis d'Anjou jura, le 7 janvier, dans les mains de Georges de Marle, maître d'hôtel du pape, qu'il tenterait l'entreprise « et que pour conseil nul n'en seroit destourbé. » Le lendemain, au Bois-de-Vincennes, devant Charles VI, le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, les conseillers du roi et les ambassadeurs du pape, il jura de nouveau « par sa foy, comme fils de roi, » qu'il partirait le 1er mai au plus tard, et qu'il poursuivrait son dessein en dépit des obstacles[1].

En effet, il commença par envoyer son chancelier vers Clément VII. Lui-même, après une courte excursion en Touraine[2], sortit de Paris « en si grant arroy que merveille, » comme parle Froissart, et s'achemina vers Avignon, où il parvint le 22 février[3]. Dès le 1er mars, il reçut du pape, non pas le titre de roi de Sicile,

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 11-15. — Des envoyés marseillais rapportent d'Avignon, le 13 février 1382, les nouvelles suivantes : « [Dominus Papa] coram eis apperuit sex litteras recepisse a domino rege Francie et domino duce Andegavensi, ejus advunculo, continentes quod ipsi scribunt consilio trium statuum Provincie, notifficantes in conclusione eidem quomodo dictus dominus dux, ad mandatum et ordinacionem dicti domini regis, vult et intendit de proximo, manu armata et impotenti (*sic*) brachio ac gente armorum numero copioso ac comitiva comitum, baronum et magnatum virorum, ire ad partes regni Sicilie, ut dominam nostram Reginam captivatam recuperet et eam suo regno restituat, statui pariter et honori. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 18. Lettre de l'évêque de Rodez au comte d'Armagnac, datée d'Avignon, le 1er février [1382] (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, c. 1517). — Louis était de retour à Paris le 10 février (v. un acte en faveur de Raymond d'Agout, dans lequel il s'intitule : « Loys, filz de roy de France, duc d'Anjou et de Touraine, filz adoptif de nostre tres chiere et tres amée dame et mere, Mme Jehanne, royne de Jerusalem et de Secille, contesse de Provence, de Forcalquier et de Piemont, vray heretier et legitime successeur seul et por le tout ès dit royaume, contés et autres terres de nostre dite dame et mere. » (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 8, fol. 159 r°.)

3. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 20, 21. — Dans les comptes de Clément VII, à la date du 14 février, il est question des préparatifs faits dans le palais du pape en vue de l'arrivée du duc d'Anjou (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 69 v° ; cf. *ibid.*, fol. 72 r°).

comme on l'a prétendu[1], mais celui de duc de Calabre, réservé à l'héritier présomptif du royaume[2]. Le 3, en consistoire public, Clément VII ayant procédé à la condamnation de Charles de la Paix, de Gentile di Sangro, de leurs principaux « complices » et du commun de la ville de Naples[3], il fut convenu que le duc serait lui-même l'exécuteur de ces sentences, dont le pape l'autorisait, du reste, à tempérer l'application[4]. Puis Louis promit de ne sortir d'Avignon que pour prendre la route d'Italie. Aussitôt le cri de « Noël ! » de retentir dans l'assistance, et chacun de faire fête au valeureux champion[5].

II

Puisqu'il devait en venir là, le duc d'Anjou, assurément, eût mieux fait de se décider huit ou dix mois plus tôt. Toutefois, à partir du mois de mars 1382, il hâta de son mieux, ainsi d'ailleurs que Clément VII, les préparatifs de l'expédition. C'est ce dont les historiens, même les moins suspects de malveillance à son égard, ne veulent pas convenir. Il est d'usage de lui reprocher le temps qu'il aurait consacré à la conquête de la Provence. En effet, le *Religieux de Saint-Denys*, ce chroniqueur d'autant mieux informé qu'il puise habituellement aux sources officielles, parle d'une guerre de sept mois poursuivie par le duc sur la rive gauche du Rhône, d'une dévastation générale du pays et de la conquête d'un grand nombre de places réputées imprenables[6]. Le même

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 158. Cf. Gobelinus Persona, *Cosmodromium*, p. 299.

2. *Le Petit Thalamus*, p. 404.

3. Cette bulle de condamnation fut affichée, le 25 mars, sur les portes du palais d'Avignon et, le 26, sur celles de Notre-Dame-des-Doms (v. l'exemplaire qui en est conservé aux Archives du Vatican, dans la série des *Instrumenta miscellanea*). Pour la suite des procédures entamées contre Barthélemy Prignano, Charles de Durazzo, etc., v. le *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 45.

4. C'est-à-dire que Louis d'Anjou avait le pouvoir de remettre les peines temporelles, sauf aux ecclésiastiques, à Durazzo et à Carluccio de Montalto (Bibl. nat., ms. latin 8993, n° 62, original).

5. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 22, 23.

6. T. I, p. 162.

thème est repris, bien entendu, par Jouvenel des Ursins, qui copie le *Religieux*, et, avec de brillantes variations, par les historiens provençaux : César de Nostredame fixe les diverses étapes du conquérant à travers la Provence, le fait camper du côté d'Arles, à Tarascon, à Saint-Remi, jusque dans la Camargue, pour aboutir à Aix, où il aurait séjourné « l'espace de six mois entiers[1]. » Pitton va jusqu'à retracer les circonstances du siège de cette dernière ville, que Louis d'Anjou, avant de franchir les Alpes, aurait démantelée[2].

L'étrange alliage qui se fait parfois du roman et de l'histoire ! et qu'il est difficile de retirer une erreur une fois mise en circulation[3] ! Les notes écrites au jour le jour par le chancelier de Louis d'Anjou, qui, du 1er février au 26 juillet 1382, ne quitta pas Avignon, auraient pourtant dû ouvrir les yeux des historiens sur la fausseté de cette légende. Durant quatre mois, le duc, le pape et Charles VI lui-même, par l'intermédiaire de son chancelier, s'employèrent, en effet, à gagner la Provence, mais par des procédés qui n'ont rien de violent. Ils écrivirent aux états rassemblés à Aix, au sénéchal et au clergé[4]. Le pape, afin de complaire aux Provençaux, somma les gens des compagnies de

1. *L'histoire et chronique de Provence* (Lyon, 1614, in-fol.), p. 469.

2. *Histoire de la ville d'Aix* (Aix, 1666, in-fol.), p. 195. Cf. H. Bouche, *L'histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 404 ; Papon, t. III, p. 237 ; Laurent Drapier, *Annales d'Avignon* (Musée Calvet, ms. 2562, p. 169) ; P.-J. de Haitze, *Histoire de la ville d'Aix* (Aix, 1880, in-8°), t. I, p. 364, etc. — Le seul texte authentique sur lequel semble s'appuyer le récit de Pitton est un article du traité conclu entre Marie de Bretagne et les états de Provence en 1387, article relatif, suivant Pitton (p. 203), à la reconstruction de « la tour d'Entremont, que Louis avoit faite raser. » Je me suis reporté au texte du traité transcrit dans le registre *Corneti* (Arch. d'Aix, B 2, fol. 163 r°), et j'ai constaté qu'il n'y était pas question de Louis Ier : « Item quod dicta universitas seu homines ejusdem rehedifficare possint et refficere pro libito voluntatis vel de novo construere in locis ubi erant, vel alibi, turrem Antremontis et ceteras turres dirruttas in territorio Aquensi, et ipsas fortificare... »

3. C'est ainsi qu'on lit dans Sismondi (*Histoire des Français*, t. XI, p. 371) : « Le nouveau roi (!) abandonna à ses soldats le pillage de cette riche province [la Provence], comme pour leur donner un avant-goût des jouissances qu'il leur promettait en Italie. » Cf. Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 371 ; Terrier de Loray, *loco cit.*, p. 499 ; C.-J. von Hefele et A. Knöpfler, *Conciliengeschichte*, t. VI (Fribourg-en-Brisgau, 1890, in-8°), p. 801, etc.

4. V. les comptes de la Chambre apostolique à la date du 25 février 1382 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 72 v°).

se replier derrière le Rhône. Il prodigua aux Marseillais des promesses vagues de bienfaits[1], sut y joindre quelques réelles faveurs[2]. Pierre de Thury et Guillaume de Gaillonnel plaidèrent, en la présence de plusieurs députés provençaux, la cause de Clément VII et celle de Louis d'Anjou. Le 20 mars, nouveau discours du chancelier de France, d'autant plus opportun qu'une ligue hostile commençait à se former. Louis cependant ne se lassait pas de confirmer les donations et les promesses faites par la reine Jeanne aux seigneurs provençaux[3]. Il promettait aux Marseillais de venir visiter les sanctuaires de leur ville, parlait de leur confier, en son absence, la garde de sa femme et de ses enfants[4] et consentait à incorporer dans sa flotte tous les navires qu'ils lui offraient, bien que plusieurs fussent impropres à ce genre de service[5]. Tous ces efforts portèrent enfin leurs fruits : on apprit, un jour, que les galères du port de Marseille avaient arboré

1. V., à la date du 13 février 1382, le compte rendu d'une ambassade envoyée par la ville de Marseille à Clément VII : « De adventu quorum idem dominus noster fuit valde letissimus, et eos facie leta recepit, asserens se multum teneri et esse obligatum dicte civitati Massilie pre ceteris civitatibus Provincie, tamquam illi in qua semper invenit magnam obedienciam et reverenciam filialem, in tantum quod eam intendit magnificare pre ceteris, in his que poterit, tempore satis brevi. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

2. Bulle du 6 mai déclarant, en considération du duc de Calabre, que les Marseillais ne sauraient être cités en justice hors de leur diocèse (original conservé aux Archives de Marseille).

3. Acte daté de Paris, le 10 février 1382, par lequel Louis d'Anjou confirme les nombreuses donations faites par Jeanne et par son second mari à Raymond d'Agout, seigneur de Sault (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 8, fol. 159 r°). Actes analogues datés d'Avignon les 25 et 31 mars, le 21 avril et le 3 mai, en faveur de Louis Roux, de Bertrand d'Agout, de Charles Albe Castellan, de Tarascon, etc. (*ibid.*, fol. 98 r° ; B 9, fol. 211 v°, 82 r° ; B 10, fol. 190 r°). — Les donations faites par Jeanne à Foulques d'Agout, frère de Raymond et sénéchal de Provence, avaient été ratifiées antérieurement par Clément VII en une série de quatorze bulles datées du 7 janvier 1381 (Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 101 r° à 120 v° et 187 r° à 192 r° ; cf. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 27).

4. Communication faite au conseil de Marseille le 12 avril. — Louis renouvelle sa promesse dans une lettre du 22 avril, puis dans une autre lettre du 12 mai (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

5. Lettre de Louis aux Marseillais, datée d'Avignon, le 7 avril : « Et quamvis per nonnullos nostros persuasum extiterit aliquas de galeis que sunt in Massilia non esse bene aptas pro predictis, volentes tamen omnibus Massilie complacere, ordinamus quod omnes pro hujusmodi negocio armentur. » — Le lendemain, li renouvelle encore sa promesse de faire armer quinze galères marseillaises (*ibid.*).

les étendards de Louis, et que les rues de la ville avaient retenti des cris de : « Vive pape Clément! Vive Mme la roynne Jehanne! « Vive Mgr le duc de Calabre, son fils! » Des envoyés ne tardèrent pas à confirmer ces bonnes nouvelles en assurant que la ville était toute prête à reconnaître les droits de Louis d'Anjou, pourvu que celui-ci commençât par aller en personne « rescourre la roynne de prison. » Le mouvement parti de Marseille se propagea rapidement : le clergé, la noblesse, une partie des villes de Provence annoncèrent des intentions semblables, subordonnées à la même condition[1]. Le seul point noir était la ville d'Aix, dont l'attitude, à vrai dire, devenait de plus en plus menaçante. Mais, après avoir usé auprès des habitants de toutes les ressources de la diplomatie, Louis d'Anjou résolut de ne pas retarder plus longtemps son départ, et, derrière lui, le pape d'Avignon, comme le duc de Berry, prirent à tâche de dissimuler de leur mieux une défection dont ils appréhendaient surtout l'effet moral. Nulle guerre n'éclata donc en Provence avant le départ de Louis : loin de là! et l'espoir de posséder la rive gauche du Rhône encouragea plutôt le duc d'Anjou à intervenir promptement en Italie, ce qui était pour lui le meilleur moyen de se concilier la reconnaissance et l'affection des Provençaux.

La prolongation du séjour de Louis en deçà des monts, dont on a vainement cherché la cause dans de prétendus essais de conquête, s'explique tout naturellement par la rigueur de la saison. Pour franchir, à la tête d'une armée, les défilés des Alpes, il fallait bien attendre au moins la fonte des neiges.

D'ailleurs, l'armée du duc d'Anjou n'existait encore qu'à l'état

1. On peut compléter les nombreux renseignements que fournit, à cet égard, Jean le Fèvre par les mentions insérées en un des registres de délibérations du conseil de ville de Marseille (Arch. de Marseille, notamment à la date du 4 avril 1382) et par une nomenclature dressée d'après des pièces d'archives et conservée dans le ms. 84 de la collection de Camps (fol. 308), à la Bibliothèque nationale. Parmi les prélats qui promirent leur concours à Louis pour le cas où il se rendrait en personne dans le royaume de Sicile, je citerai Artaud de Mélan, évêque de Grasse (Avignon, 20 mars), et Aymar de la Voulte, évêque de Marseille (Apt, 18 avril); parmi les barons, Raymond d'Agout, seigneur de Sault, et son frère, Foulques d'Agout, sénéchal de Provence, Raymond de Baux, prince d'Orange (20 mars), Guigonnet Jarente, châtelain de Seyne (31 mars), Guillaume de Beaufort, vicomte de Valerne (11 avril), Louis d'Anduse, seigneur de la Voulte (21 avril).

de projet. Le pape fut de ceux qui s'employèrent à lui donner un corps. Le « voyage de Monseigneur » devint le thème de sermons populaires que de hauts personnages, tels que le cardinal d'Autun, ne dédaignèrent pas de prononcer[1]. On publia de tous côtés des indulgences octroyées par le pape en faveur d'une entreprise qui n'allait à rien moins qu'à supprimer le schisme : indulgence plénière pour quiconque, ayant suivi le duc entre le 1er mai et le 1er novembre, mourrait au cours de l'expédition, pour quiconque le servirait seulement pendant six mois, ou contribuerait aux frais de la campagne dans la mesure de ses moyens, les plus riches étant admis à n'envoyer que douze hommes d'armes; cent jours d'indulgence à ceux qui se contenteraient de prier pieusement pour la cessation du schisme, pour la réussite de Louis, pour la délivrance de Jeanne[2]. Attrait des faveurs spirituelles, appât d'une solde élevée, espérance d'un riche butin, simple désir de combattre aux côtés d'un prince réputé la fleur de la chevalerie, autant de motifs qui contribuèrent à faire accourir en foule au Pont-Saint-Esprit (le rendez-vous y avait été fixé pour le 10 mai) des gentilshommes et des hommes d'armes de toutes les contrées, des provençaux, des angevins, des hongrois, des allemands et jusqu'à des anglais[3]. Quelques nobles du Dauphiné bravèrent pour s'y rendre une défense royale[4]. J'hésite à croire cependant que Charles VI ait interdit à ses sujets d'une manière générale de prendre part à l'expédition : la présence dans l'armée ducale d'un certain nombre de barons ou de chevaliers français proteste contre cette interprétation[5].

La question financière, toujours si malaisée à résoudre, se trouvait singulièrement simplifiée grâce à Clément VII et à Charles VI. C'est pour 200.000 francs que la royauté, toutes réflexions faites,

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 23. — A Montpellier, c'est le fameux jurisconsulte Jacques Rebuffe qui porta la parole, le 22 mai (*Le Petit Thalamus*, p. 405).

2. Bulle du 17 mars 1382, publiée le 2 juin dans la province de Vienne (Bibl. nat., ms. Doat 8, fol. 371).

3. V. un arrêt du Parlement du 4 mars 1396 (Arch. nat., X 2a 13, fol. 126 r°).

4. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 24, 33, 37. Cf. E. Jarry, *La « voie de fait » et l'alliance franco-milanaise*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIII (1892), p. 216.

5. V. notamment les *Annales Mediolanenses* (Muratori, t. XVI), c. 776.

entendait participer aux frais de l'expédition, sans compter que Louis venait d'obtenir l'abandon pour un an des aides perçues dans l'étendue de ses terres d'apanage[1]. Quant au pape, il fut, en réalité, le grand bailleur de fonds. On se souvient de la promesse qu'il avait faite au duc d'Anjou, lors de la première ébauche du projet de guerre en Italie : on ignore à quel point et de quelle façon il tint parole.

L'aide octroyée par Clément VII ne fut rien moins que l'abandon de la majeure partie des revenus de la Chambre apostolique, sinon de la totalité, comme le ferait supposer une pièce émanée de la Chambre elle-même[2]. C'est ainsi que, le 11 mars, Clément VII fait jurer à deux de ses commissaires qu'ils montreront exactement leurs comptes au receveur de Louis d'Anjou, et qu'ils lui remettront *intégralement* le produit de leur collecte : le trésorier du pape, le camerlingue et l'évêque de Rodez s'engagent à y

1. Acte du 12 février 1382 expédié au Conseil en présence des ducs de Bourgogne et de Bourbon : « ...Savoir faisons que nous, considerans les grans et notables services et plaisirs que nostre tres chier et tres amé oncle le duc d'Anjou et de Touraine a fais ou temps passé à nostre tres chier seigneur et pere, que Dieux absoille, et à nous, au grant bien et prouffit de nostre royaume, fait encores à nous chascun jour, et esperons qu'il nous face ou temps avenir, et pour lui aidier à supporter et soustenir les grans frais, mises et despens que il lui convient faire pour l'emprise que il fait du fait de nostre mere sainte Eglise et de nostre saint pere le Pappe contre l'intruz de Romme, et pour secourir à nostre tres chere et tres amée cousine la royne de Sicille, la quelle est de present ès mains de ses ennemis, adversaires de la dicte sainte Eglise et en sa (*sic*) subjection, lesquelz fais nous avons tres à cuer, et les reputons comme les nostres, nous lui avons donné et ottroié, donnons et ottroions de nostre certaine science et grace especial par ces presentes, ou cas que il fera la dicte emprise, toutes les aides qui nous sont ottroiées pour la defense de nostre royaume, pour ceste année commençant ou mois de mars prouchainement venant, en ses duchiez d'Anjou et de Touraine, en ses contez du Maine et de Roucy, en ses terres, villes et chastellenies de Guyse, de Ribemont et de Montagu, de Pierre Pont, de Sissonne et de Lunel et en tous les fiefs et arrierefiez des dictes duchiez, contez et terres assis et enclavez dedens icelles, à les prendre et avoir par nostre dit oncle ou ses gens et deputez par la main de noz gens et officiers que nous deputerons à ce... » (Bibl. nat., ms. francais 6537, n° 51 ; acte cité par E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, Paris, 1889, in-8°, p. 19).

2. Il s'agit d'un relevé fait, postérieurement à 1405, par les gens de la Chambre apostolique à l'occasion des réclamations du roi Louis II de Sicile : d'après cette pièce, Clément VII aurait fait concession à Louis Ier d'Anjou de *tous* les revenus de la Chambre apostolique durant trois ans, et, à ce titre, le duc aurait perçu la somme énorme de 715.245 francs 21 sols 10 deniers, en monnaie d'Avignon (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1378-1379*).

tenir la main[1]. Le receveur en question est Nicolas de Mauregard, que Louis laissa derrière lui avec un traitement de 2.000 francs et le titre de « trésorier et gouverneur général de toutes ses finances quelles qu'elles fussent[2]. » Or, les Archives du Vatican possèdent encore, d'une part, la série des registres tenus par l'évêque de Maguelone, trésorier de Clément VII[3]; d'autre part, un des volumes sur lesquels Mauregard inscrivait les recettes et les dépenses des deniers provenant de la Chambre apostolique[4]. Par la comparaison de ces deux sortes de comptes, on trouve que le trésorier du pape, tout en réservant certaines sommes au souverain pontife, remettait à Mauregard, au fur et à mesure de ses recouvrements, la presque totalité des revenus apostoliques[5]. Il est vrai que, parmi les dépenses du receveur de Louis d'Anjou, plusieurs sont effectuées pour les besoins du pape, de sa diplomatie, de sa correspondance ou de son aumônerie, pour l'entretien de son hôtel, pour le payement de son médecin, pour les réparations du palais d'Avignon; celles mêmes qui se rapportent à la guerre (ce sont de beaucoup les plus nombreuses) sont toutes ordonnancées par le camerlingue ou par le pape. Le rôle de Nicolas de Mauregard se borne, en définitive, à tenir registre des deniers qui lui passent par les mains et, par conséquent, à exercer un contrôle effectif sur presque toute la recette et la dépense de Clément VII : il sait et peut dire à son maître l'emploi que le

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 24.

2. Ces lettres de Louis d'Anjou, datées d'Avignon, le 2 avril 1382, sont transcrites au milieu des bulles de Clément VII (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVII Clementis VII*, fol. 17 r°).

3. Pour la période de l'expédition de Louis d'Anjou, il faut consulter le volume n° 356 de la série des *Introitus et exitus* (août 1382-octobre 1383) et le volume n° 338 de la même série (31 octobre 1383-30 octobre 1384), dont la reliure porte la date de 1373, et qui a été classé par erreur avec les comptes du pontificat de Grégoire XI. On trouve enfin dans le *Reg. Avenion. XXVII* de Clément VII (fol. 7-16) une récapitulation des payements faits à Nicolas de Mauregard depuis le 31 août 1382 jusqu'au 23 septembre 1383.

4. *Introitus et exitus*, n° 337 (31 octobre 1383-décembre 1384).

5. Durant les mois de novembre et de décembre 1382, de janvier et de février 1383, le total des sommes versées à Nicolas de Mauregard s'élève à 38.048 florins de Chambre (valant chacun 28 sols) 4 sols 5 deniers obole. D'autre part, durant les onze mois qui s'écoulent depuis le 31 octobre 1383 jusqu'à la mort de Louis d'Anjou, Nicolas de Mauregard reçoit 161.698 florins de Chambre 1 livre 7 sols 3 deniers obole.

pape fait de son argent. Cette organisation assez bizarre avait l'avantage d'inspirer pleine confiance au duc, tout en laissant au souverain pontife, dans une certaine mesure, la disposition de ses revenus. Il est vrai que Clément VII, résolu à verser l'argent à pleines mains, était lié, de plus, disait-on, par la promesse de rembourser, en cas d'insuccès de l'entreprise, tout ce que le duc aurait dépensé de son côté[1]. Louis, d'ailleurs, ne s'éloignait pas sans avoir chargé des hommes de confiance de veiller à ses intérêts près du pape : telles furent, en partie, les missions confiées à Jean de Sains et à Raymond Bernard Flameng[2].

Pour faire face à d'aussi extraordinaires dépenses, les ressources habituelles de la Chambre apostolique n'étaient guère suffisantes[3]. Aussi les cardinaux se virent-ils invités à renoncer à leur part des « communs services » et des « services biennaux ; » ils demandèrent à réfléchir[4]. Alors, sans doute, fut imposée sur le clergé de Langue d'oïl une seconde décime, dont la levée souleva de vives protestations. Dans la Langue d'oc, le duc d'Anjou avait obtenu, antérieurement, la jouissance des décimes pour une période de trois ans expirant le 20 avril 1382[5] : il se pourrait que cette concession eût été renouvelée. En tous cas, les circonstances amenèrent la Chambre apostolique à multiplier ses appels au sud comme au

1. V. les deux testaments de Louis datés de Cerreto, le 26 décembre 1382, et de Tarente, le 26 septembre 1383 : « Comme N. S. P. le pape Clement VIIe nous ait promis que, ce que nous mettrons au fait de nostre emprise, il nous rendroit ou cas que nous ne la pourrions accomplir... » (Arch. nat., P 1334[17], n°s 34 et 33 ; D. Godefroy, *Histoire de Charles VI*, p. 765; Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. II, c. 1191.)

2. Lettres de Louis d'Anjou datées d'Avignon, le 27 mai 1382, assignant une pension de 1.000 francs d'or à Me Jean de Sains et une autre de 600 francs à Raymond Bernard Flameng, qui doivent vaquer et entendre « en noz besongnes tant devers N. S. P. le Pape comme ailleurs ès parties de pardeça » (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVII Clementis VII*, fol. 18 v°, 17 v°). — J'ai noté encore des lettres de Louis, datées de Sault, le 14 juin 1382, par lesquelles il assigne une pension de 4 gros par jour à son valet de chambre Gastellet de Vaudémont, chargé de « garder certaines noz besoingnes que nous avons derrenierement lessiées en Avignon » (*ibid.*, fol. 18 r°).

3. On trouve dans les Archives de Châteauneuf-de-Gadagne (AA 1) mention d'une taille levée par Clément VII à l'occasion du départ de Louis d'Anjou pour l'Italie.

4. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 25. — Plus tard, au mois de juillet 1383, les cardinaux se décidèrent à abandonner leur part des « communs services » du royaume de Castille pour l'armement de six galères qui devaient être mises à la disposition de Louis d'Anjou (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 357, fol. 16).

5. V. t. I, p. 166.

nord de la France, et à effectuer ses recouvrements avec une rigueur inusitée. Il ne convenait pas que les atermoiements d'un monastère ou d'un chapitre compromissent le succès d'une entreprise d'où dépendait, croyait-on, le salut de l'Église[1]. Les collecteurs furent menacés d'excommunication s'ils ne contraignaient pas les clercs, au besoin avec l'aide du bras séculier, à s'acquitter sans retard[2]. Clément VII recourut même, au moins dans les diocèses d'Italie soumis à son autorité, à une pratique assez fâcheuse dont Urbain VI lui avait donné l'exemple[3] : les évêchés, églises et monastères d'Asti, de Turin, d'Ivrée, d'Alba, de Verceil et d'Acqui durent aliéner, pour subvenir aux besoins du saint-siège,

1. Voici, par exemple, l'invitation pressante qui fut adressée d'Avignon au chapitre d'Arras, le 20 octobre 1382 : «... Per dilectum filium Petrum, electum Lodovensem, nuper vobis scripsisse meminimus quatinus de omnibus pecuniis in quibus, quacunque racione sive causa, Apostolice nostre Camere tenemini, in isto necessitatis articulo quo prefata Camera nostra atteritur de presenti, tam pro negociis arduis Ecclesie sustinendis quam pro subveniendo carissimo filio nostro Ludovico, duci Calabrie et Andegavie, nunc in factis ejusdem Ecclesie matris sue, tanquam devotus filius (*sic*), cum pluribus principum, procerum et aliorum electorum militum agminibus personaliter militanti, eidem Camere nostre satisfacere studeretis presentialiter et ad plenum. Verum cum, quanto dux prefatus dicte Ecclesie negocia virilius amplectitur, tanto magis ad sibi subveniendum Sedes Apostolica fortius est astricta; et ne tam famata ipsius ducis imprinsia, in cujus prosperitate universalis Ecclesia de hostibus poterit triumphare, ob defectum finantiarum, quod absit, aliqua recipiat detrimenta : discretionem vestram monemus et hortamur eandem, intensis afectibus obsecrantes, quatinus, omnibus dilationibus postpositis, in debitorum hujusmodi satisfactione vos sic promptos reddatis, prout necessitatis qualitas id exigit, quod inde a Deo, cui gratum per hoc impendetis obsequium, graciam suscipere nostramque benivolenciam reportare et tam gloriosorum ejusdem ducis successuum, qui in dictis factis Ecclesie, Illius opitulante gracia cujus causam suscepit agendam, feliciter prosperantur, effici mereamini participes et consortes; super hiis et aliis que dilectus filius Johannes de Sanctis, secretarius noster, quem ad partes Francie pro premissis duximus destinandum, vobis referet parte nostra, adhibentes plenam fidem. » (Arch. nat., J 495, n° 2 ; bulle originale servant de couverture à un cahier qui contient plusieurs pièces rédigées précisément par Jean de Sains, le secrétaire du roi dont il est question dans la dernière phrase).

2. Monitions envoyées d'Avignon par le camerlingue, le 4 janvier, puis le 29 août 1384, aux collecteurs apostoliques des provinces de Sens, de Rouen, de Reims, de Bourges, de Tours, de Toulouse et d'Auch (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1383-1384*, Arch. nat., L 378).

3. Pour subvenir aux frais de l'expédition de Durazzo, Urbain VI avait engagé les biens des églises, des hôpitaux et des monastères romains (Rinaldi, t. VII, p. 406, 451 ; Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. II, p. 600 ; Thierry de Niem, p. 40).

des châteaux et des terres jusqu'à concurrence d'une somme de 60.000 florins d'or[1].

En dépit de tous ces efforts, l'équilibre avait peine à se maintenir dans un budget grevé d'aussi terribles charges. Dès qu'on se mettait à supputer les dépenses de la guerre, le déficit apparaissait, les conseils devenaient « angoisseux, » et l'on parlait de restreindre les effectifs[2].

Tout en cherchant à aplanir les difficultés financières, le pape et le duc s'occupaient d'obtenir au dehors les appuis nécessaires au succès de l'entreprise. Au moment de s'aventurer dans la péninsule italique, il importait de ne pas laisser d'ennemi derrière soi. Il fallait, en premier lieu, amener le roi d'Aragon à oublier ses anciens griefs, ce qui semblait d'autant moins difficile que Louis d'Anjou, de son côté, paraissait disposé à oublier ses prétentions à la succession de Majorque. Clément VII se flatta même de sceller par un mariage la réconciliation des deux princes rivaux, et, s'il n'eût tenu qu'à lui, l'action de Louis d'Anjou contre Naples se fût alors combinée avec une action de Pierre IV dans l'île de Sicile : un navire aragonais eût prêté son concours à la flotte « angevine, » après quoi le duc d'Anjou eût aidé son ancien rival à soumettre le royaume situé « au delà du Phare[3]. »

En Italie, la diplomatie française et clémentine se donna également carrière[4]. Par malheur, les sentiments des cités italiennes correspondaient assez mal aux protestations de dévouement dont quelques-unes fatiguaient les oreilles des rois de France. Florence ne se lassait pas de rappeler « les lis gravés sur tous ses monuments, comme dans le cœur de tous ses citoyens[5]. » Mais

1. Nicomedo Bianchi, *Le materie politiche relative a l'estero degli Archivi di stato Piemontesi*, p. 159.

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 34. — Louis d'Anjou lui-même ne recula devant aucun sacrifice : dans un des comptes de Nicolas de Mauregard, il est question « de certains joyaux et vesselle d'or et d'argent fonduz pour le fait de l'alée et partement du roy Loys, en l'an M CCC IIIIxx II » (Bibl. nat., nouv. acq. françaises, ms. 3638, n° 145).

3. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 20, 21.

4. Dès le 4 février 1382, Clément VII fait payer 20 florins au frère mineur François d'Assise, « venienti de domino Andegavensi et eunti apud Perusium » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 67 r°).

5. H.-Fr. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie* (Paris, 1888, in-4°), p. 20. — Les Florentins étaient plus sincères quand ils félicitaient les Pérugins de

ce grand attachement, dont elle faisait parade dans l'intérêt de son commerce, n'allait pas jusqu'à épouser la cause, chère à la France, du pontife d'Avignon. Clément VII avait beau autoriser les Florentins à séjourner sur les terres de l'Église, nonobstant les condamnations portées contre eux par Grégoire XI[1] : ils répondaient mal à ses avances. Ils étaient urbanistes : urbanistes ils entendaient rester, et, déclinant toute compétence en matière canonique, ils refusaient de se mêler d'une question de légitimité qu'il appartenait, disaient-ils, à l'Empereur de poser, au concile général de résoudre[2]. Il en allait de même à Bologne. Clément VII avait pu naguère s'en rendre compte quand, profitant d'un moment où cette ville expulsait les officiers d'Urbain et gravait sur ses monnaies un étendard de la liberté, il lui avait offert l'indépendance politique, à condition qu'elle le reconnût pour pape légitime : ce marchandage avait échoué[3]. Bologne

s'être affranchis du joug des barbares, c'est-à-dire des Français : « Quid erat aspicere italice gravitati presidere gallicam levitatem ! » (Bibl. nat., nouv. acq. latines, ms. 1151, fol. 7 r°.)

1. Bulles du 8 octobre 1381, accordées à la requête du cardinal de Florence : l'une concède, pour cinq ans, aux Florentins la permission de se rendre dans les terres de l'Église et jusqu'en Avignon; l'autre suspend de nouveau, pour ce même laps de temps, l'effet des condamnations portées par Grégoire XI (Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 158 r° et v°). Ces mesures furent notifiées par le pape, le 15 octobre, à la ville de Marseille (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*). — A plusieurs reprises, les Florentins avaient fait de vaines démarches auprès de Charles V et de Charles VI pour que leurs marchands fussent de nouveau admis à commercer en France et replacés sous la sauvegarde royale (lettres du 12 décembre 1379 et du 18 juillet 1380; autre lettre sans date des premières années du règne de Charles VI; Arch. de Florence, *Signori, Carteggio, Missive, reg. I. Cancell.*, n° 18, fol. 89 v°; n° 19, fol. 22 v° et 97 v° : j'en dois communication à mon obligeant confrère le comte P. Durrieu).

2. V. leur réponse du 25 août 1381 au comte de Savoie, qui les avait exhortés à joindre leurs efforts aux siens pour combattre le schisme (Cl. Lupi, *Delle relazioni fra la republica di Firenze e i conti e duchi di Savoia*, dans le *Giornale storico degli archivî Toscani*, t. VII, 1863, p. 182).

3. Rinaldi, t. VII, p. 389. Theiner, t. II, p. 603, 605. *Cronica di Bologna* (Muratori, t. XVIII), c. 522. — Les Bolonais avaient déjà refusé d'accepter comme évêque un certain Barthélemy nommé par Clément VII (v. un rôle de suppliques présenté par ce prélat, aux Archives du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 316 r°). Ce Barthélemy devait, dans la pensée du pape d'Avignon, succéder à un évêque limousin du nom de Bernard [Bonneval?], qui, suivant Ughelli (t. II, c. 27), mourut et, suivant Gams, fut expulsé en 1378. La vérité, telle qu'elle ressort d'une bulle inédite (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 364 v°), est

était demeurée urbaniste dans l'âme[1]. Je ne sais quelle sorte d'appui Clément VII se flattait de trouver auprès de la ville de Pise, pour laquelle il professait aussi une bienveillance particulière[2], et qui ne semble guère l'avoir payé de retour.

La cause de Louis d'Anjou n'éveillait pas plus de sympathie parmi les populations italiennes. L'intérêt seul pouvait engager les Florentins, par exemple, à garder entre les deux prétendants à la couronne de Naples une apparence de neutralité. Secrètement, ils promettaient de payer 40,000 florins à Charles de la Paix, applaudissaient à ses victoires, proclamaient son triomphe une « œuvre de Dieu, » faisaient célébrer, à la nouvelle de la prise du Castel Nuovo, une messe d'action de grâces, et envoyaient des représentants au couronnement de la nouvelle reine, Marguerite de Durazzo. Je laisse à penser le peu d'effet que produisirent sur eux les missives de Charles VI et de ses oncles[3], et comme les ambassadeurs de Louis d'Anjou furent mal venus à solliciter leur concours pécuniaire en vue de châtier la trahison de Charles de Durazzo. La seigneurie ne fut jamais à court de mauvaises raisons. Elle s'avisa, cette fois, de répondre que son grand attachement à la maison de France lui interdisait de prendre parti

que ce Bernard avait été transféré par Urbain VI à l'évêché de Poitiers, et qu'à sa place le pape de Rome avait nommé évêque de Bologne l'archidiacre Philippe Caraffa. Ce dernier occupa effectivement le siège; il fut compris par Urbain VI dans sa première promotion de cardinaux, et ne tarda pas à être nommé légat dans l'Émilie.

1. Le parti clémentin devait être pourtant représenté à Bologne, ne fût-ce que par des étudiants étrangers. Dans un des *Libri supplicationum* du pape d'Avignon (anni II pars IV, fol. 34-36), je trouve un « rotulus studentium Bononie in collegio quondam Egidii, episcopi Sabinensis, cardinalis Ispanie; » la réponse de Clément VII est datée du 18 janvier 1380.

2. Le 31 octobre 1382, Clément VII se plaint de ce que les galères marseillaises engagées au service de l'Église aient capturé un vaisseau pisan. Il invite la ville de Marseille à faire restituer la cargaison saisie, « quia, inter alias Italie civitates, commune Pisarum prosequimur benivolentia speciali, tanquam illud in quo nos et eadem Ecclesia invenimus, in ipsius Ecclesie necessitatibus, promptitudinem potiorem. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*) Cf. notre t. I, p. 108, note 2, p. 164, note 3, et p. 166, note 1.

3. La lettre de Louis d'Anjou dont il s'agit ici est celle du 15 janvier 1382 (cf. *Chronicon Regiense*, dans Muratori, t. XVIII, c. 88) que César de Nostredame (p. 467, 470) analyse tant bien que mal, et qu'il dit avoir été adressée par Louis « à l'un de ses plus feaux amis, le nom duquel ne s'est peu sçavoir. »

pour l'un ou pour l'autre des princes *français* qui se disputaient le trône de Naples, et, se bornant à déplorer une lutte fratricide, elle congédia l'ambassade. Cependant, dès le 27 mars, elle faisait passer à Durazzo, ainsi qu'à Urbain VI, le texte des lettres envoyées de France, afin qu'ils pussent, comme elle disait, porter remède à la situation[1].

L'accueil que les seigneurs de Milan firent aux propositions françaises ne ressemble pas, fort heureusement, à celui que ces mêmes propositions avaient rencontré auprès des Bolonais, des Florentins et des Génois[2]. Jean-Galéas Visconti affectait, on le sait, de reconnaître secrètement le pape d'Avignon[3]. Son oncle Bernabò, qu'on a voulu représenter comme un urbaniste impeccable[4], ne vivait pas en moins bons termes avec Clément VII. Jadis, il avait

1. Cl. Lupi, *op. cit.*, p. 181. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 418, 430, 433, 440. Lettre enthousiaste écrite par Coluccio Salutati après la capture d'Othon de Brunswick, et dans laquelle il déclare que Charles de Durazzo surpasse Alexandre, Miltiade et Léonidas (F. Novati, *Epistolario di Coluccio Salutati*, t. II, Rome, 1893, in-8°, p. 11-46). Réponse des Florentins à Louis d'Anjou, du 6 mars, et lettre des mêmes à Durazzo, du 27 mars (Arch. de Florence, *Signori, Carteggio, Missive, Reg. I Can cell.*, n° 19, fol. 225 et 230; communication de M. Paul Durrieu). Bernardo Marangone, *Croniche di Pisa* (Tartini, t. I, c. 786). L'Arétin, *Historiarum Florentinarum libri XII* (Strasbourg, 1610, in-fol.), p. 199. — Sur le retour des trois ambassadeurs à Avignon, le 13 avril, v. le *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 30.

2. Au sujet de ces derniers, v. le *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 18, 24, 29, 34, 36. Cf. la lettre de l'évêque de Rodez au comte d'Armagnac (*Amplissima collectio*, t. I, c. 1517). — Des envoyés du doge de Gênes avaient apporté aux états d'Aix, au commencement du mois de mars, des lettres qu'ils disaient écrites par la reine Jeanne elle-même; le doge se montrait alors tout prêt à interposer sa médiation entre Durazzo et la reine, de façon à obtenir la mise en liberté de celle-ci. Une telle négociation ne pouvait être favorable aux intérêts du duc d'Anjou (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*, 12 mars 1382). Cependant le doge élu en 1383, Léonard Montaldo, entra en relations avec le pape d'Avignon : je relève dans les comptes de la Chambre apostolique, à la date du 14 mai 1383, un don de 17 florins 4 sols fait à un courrier qui apporte des lettres du nouveau doge avec de bonnes nouvelles, et, à la date du 30 janvier 1384, des dons faits à divers messagers de Gênes (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 356, fol. 144 v°; n° 337, fol. 40 v°).

3. V. notre t. I, p. 155. Cf. Giulini, *Memorie di Milano*, t. V, p. 635.

4. *Ibid.*, p. 633, 646. — M. G. Romano, dans un article récent, a porté sur la politique religieuse de Bernabò un jugement beaucoup mieux fondé (*Il primo matrimonio di Lucia Visconti e la rovina di Bernabò*, dans l'*Archivio storico lombardo*, 1893, p. 588). Au sujet des relations entretenues par les Visconti avec Urbain VI, en 1379 et 1380, v. notamment Bibl. nat., ms. latin 8993, n°s 58-61. — Je signalerai une bulle de Clément VII, du 27 janvier 1382, nommant un certain Jean évêque de Lodi (*Reg. Avenion. XXIV Clementis VII*, fol. 66 r°).

reçu d'Avignon un cheval revêtu d'une housse rouge aux armes des comtes de Genève; son fils Marc avait été l'objet d'une attention semblable[1]; son fils Charles avait obtenu du même pontife la permission de se choisir un confesseur[2]. Cette dernière faveur, sans doute sollicitée, montre bien sur quel pied de respectueuse déférence la famille de Bernabò entendait vivre avec Clément. Néanmoins, ce dernier, jugeant avec raison le terrain de la Lombardie peu sûr, se tint en dehors de toutes les négociations entamées avec les Visconti, et, dans la lettre que les ambassadeurs de Louis d'Anjou remirent à Bernabò vers la fin du mois de février 1382[3], la question religieuse était soigneusement laissée de côté[4]. Les Visconti n'en accueillirent que plus favorablement l'annonce de l'expédition projetée en faveur de la reine Jeanne. Bernabò se laissa séduire par l'espoir de placer une couronne sur la tête de sa troisième fille : il arrêta séance tenante les conditions d'un mariage entre la jeune Lucie et Louis, fils aîné de Louis d'Anjou, héritier présomptif du royaume de Sicile[5]. Il promit de livrer passage au duc à travers ses états, mieux encore, de lui payer la solde de 2.000 lances durant six mois, et, après avoir défié Charles de Durazzo, de mettre un de ses fils et sa bannière à la disposition de Louis[6]. Un concours aussi empressé méritait bien les remerciements qu'on fit parvenir à Bernabò de la part de Charles VI[7].

1. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 56 v° et 76 r° (aux dates du 30 novembre 1380 et du 20 février 1381).

2. Bulle du 9 mars 1382 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 146 r°).

3. C'est à cette date qu'ils séjournèrent à Milan, car ils écrivirent de cette ville aux Florentins le 27 février, comme il résulte d'une lettre de ces derniers dont je dois communication à M. Paul Durrieu.

4. J'ai retrouvé cette lettre, datée de Paris, le 15 janvier [1382], à la Bibliothèque Barberini (ms. XXX 174, fol. 7 r°). Il n'y est question que de la trahison de Durazzo, de l'expédition que Louis tentait et par terre et par mer pour venir au secours de la reine Jeanne, et du concours très prompt qu'il sollicitait en faveur d'une entreprise intéressant à un si haut degré la maison de France. Les deux papes rivaux n'y sont même pas mentionnés. — Cf. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 17.

5. Il avait été question de marier Lucie Visconti à Charles, second fils de Louis d'Anjou (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 25). Cf. le *Lamento di Bernabò Visconti*, publié, en 1878, dans l'*Archivio storico lombardo*, t. V, p. 715.

6. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 26.

7. « Amice carissime, sincere mentis affectum quem ad nos carissimumque patruum nostrum ducem Andegavensem ac omnem domum Francie gerit vestra

Un autre auxiliaire encore plus actif se rencontra en la personne du comte de Savoie. Comme Louis d'Anjou, Amédée VI, surnommé le comte Vert, avait combattu d'abord la reine Jeanne dans ses possessions du nord[1]; comme lui, désormais, il n'aspirait qu'à la venger : à la nouvelle des succès de Durazzo, on l'avait vu offrir aux Provençaux des secours de troupes et d'argent[2]. Le premier soin du duc d'Anjou fut de tirer parti d'une bonne volonté aussi évidente et de s'assurer, en y mettant le prix, le concours d'Amédée VI. Héritier éventuel de tous les états de Jeanne, y compris le Piémont, Louis crut pouvoir distraire de son futur héritage cette dernière province, convoitée de tout temps par la maison de Savoie et en partie conquise par le comte Vert. L'entente sur ces bases se fit si rapidement qu'à son passage à Lyon, du 15 au 19 février, le duc d'Anjou put conclure le traité. Il abandonnait à Amédée toutes les terres du Piémont, Asti, Alba, Mondovi, Coni[3], Cherasco, Alexandrie, etc., ne se réservant que la petite place de Dronero, sur la Maira. En retour, le comte lui permettait de traverser ses états et s'engageait à le suivre en personne jusqu'à Naples, à la tête d'une troupe de douze ou de treize cents

dilectio, per inspectum litterarum vestrarum dicto patruo nostro directarum leto vultu percepimus, oblacionesque dicto patruo nostro ad imprisiam facti Ecclesie et liberacionis serenissime principisse regine Sicilie... per vos factas, necnon fructuosum consilium quo ad hoc in eisdem litteris comprehensum... » (Lettre non datée ; Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 10 v°.)

1. Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, t. I, p. 401 et sq.; P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 486 et sq.

2. Par mandement en date du 13 octobre 1381, le lieutenant du sénéchal de Provence ordonne le remboursement de la dépense faite, à Aix, en l'hôtellerie *du Lion*, « per egregium militem dominum Franciscum de Arentono, militem, magistrum hospitii spectabilis viri domini comitis Sabaudie, ambaxiatorem per ipsum dominum Sabaudie comitem ad nos missum et ad convocatum generale consilium hic, Aquis, dominorum scilicet prelatorum, baronum, nobilium et universitatum dictorum comitatuum, de presenti, qui, ex parte dicti domini comitis, explicavit qualiter dictus dominus comes dolebat et contristabatur de casu sinistro evento serenissime domine nostre regine et illustri domino Ottoni, duci Brusvycensi, viro suo, et gentibus suis super conflictu eorumdem, offerens se de bonis et persona huic patrie succurrere et de gentibus subvenire multipliciter, liberaliter et benigne, suosque familiares et equos, diebus quinque quibus circa premissa in dicta Aquensi civitate vacavit et stetit... » (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1526, fol. 102.) Cf. le registre des délibérations du conseil de la ville de Marseille, à la date du 12 octobre 1381 (Arch. de Marseille), et Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. I, p. 209.

3. Cf. la *Cronaca di Cuneo* (*Miscellanea di storia taliana*, t. XII, 1871), p. 256.

lances : il va sans dire que la solde de ces gens d'armes demeurait à la charge de Louis, qui, en outre, assurait au comte une indemnité de 5.000 francs[1]. Cette alliance était d'ailleurs, comme celle qui allait unir le duc et Bernabò, exclusivement dirigée contre Charles de la Paix ; le caractère uniquement politique du traité ressort des pièces mêmes, et l'une des erreurs des *Chroniques de Savoye* consiste sans doute à reproduire de pieuses exhortations que Louis d'Anjou et Clément VII auraient adressées au comte Vert, comme s'il se fût agi seulement de marcher sur Rome pour « deschassier l'intrus[2]. » Si peu de part qu'ait eu le pape d'Avignon à la conclusion de cette alliance, il ne manqua pas de se réjouir d'un accord qui, en augmentant les chances de succès de Louis d'Anjou, consolidait dans le Piémont la domination clémentine, et, pour mieux témoigner de sa satisfaction au comte Vert, il lui fit don de la suzeraineté du château de Diano d'Alba (5 mai 1382)[3].

Tandis que le duc d'Anjou tâtait le terrain en Italie et recrutait de précieux auxiliaires, les Alpes s'étaient en partie dépouillées de leur manteau de neige : le moment approchait où les forces réunies dans la vallée du Rhône allaient pouvoir se mettre en branle.

Le 29 mai, Clément VII, le duc de Berry, le comte de Savoie, les cardinaux et les évêques présents, ces derniers revêtus de leurs ornements pontificaux, se rendirent à pied à l'église Notre-Dame-des-Doms, puis au couvent des Cordeliers, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur l'entreprise du duc d'Anjou. Le lende-

1. Traités et conventions datés de Lyon, les 11, 15 ou 19 février, ou simplement au mois de février 1382. Conservées aux Archives de Turin, ces pièces me sont connues par les analyses de Papon (t. III, p. 239), de L. Scarabelli (*Dichiarazione di documenti di storia piemontese*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XIII, 1847, p. 111) et de N. Bianchi (*op. cit.*, p. 83 et 128), par la publication de Guichenon (*Preuves*, p. 214), et aussi par une aimable communication de M. Henri Lacaille. Il est à remarquer que Louis d'Anjou annonce l'intention de se réserver tantôt Dronero, tantôt Demonte (arr. de Cuneo). La donation du Piémont au comte Vert ne fut scellée que le 8 mars suivant (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 24).

2. *Monumenta historiæ patriæ, Scriptores*, t. I, p. 357. — La même chronique commet une autre erreur en faisant venir, dès le début de cette négociation, Amédée VI à la cour d'Avignon : il n'y arriva que le 24 mai, bien longtemps après la conclusion du traité (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 38).

3. Et non 1381, comme le dit L. Scarabelli (*op. cit.*, p. 115). Cf. N. Bianchi, p. 158.

main, se tint un consistoire dans lequel Louis reçut des mains de Clément VII une bannière aux armes de Sicile et de Jérusalem ; il prononça la formule d'hommage, posa ses lèvres sur la mule du pape et baisa sur la bouche tous les cardinaux présents. Ses armes, ses étendards reçurent ensuite la bénédiction pontificale[1]. Là fut également promulguée une nouvelle bulle d'inféodation destinée, dans la pensée du pape, à suppléer aux vices de forme qui auraient pu être relevés dans les actes antérieurs[2]. Se plaçant dans l'hypothèse où le royaume serait considéré comme ayant fait retour au saint-siège, Clément VII en disposait de nouveau en faveur de Jeanne, la « Judith » des temps modernes, de Louis et de ses héritiers. Il se fondait principalement sur ce que nul autre prince ne pouvait à l'égal de ce « glorieux athlète » combattre le schisme en Italie. Aussi stipulait-il que Louis partirait à la tête d'une force respectable pour tenter de reconquérir le royaume et de délivrer la reine. Si le duc se laissait ensuite détourner de l'entreprise, si la maladie ou la mort l'empêchaient de la conduire à bonne fin, et si personne ne se présentait pour achever son œuvre, Clément VII se réservait le droit d'annuler l'investiture. Les charges étaient les mêmes que les papes avaient coutume d'imposer aux rois feudataires, si ce n'est qu'un sursis de deux ans, à compter du jour où Jeanne et Louis reprendraient possession de leurs états, fut accordé pour le payement du cens dû au saint-siège[3]. Conformément aux traditions, Clément VII interdisait au souverain de Sicile d'acquérir aucun droit, d'exercer aucune autorité dans les autres terres de l'Église. C'est assez dire qu'il n'était plus question pour Louis d'Anjou de joindre à l'héritage de Naples le chimérique royaume d'Adria[4] : l'inféodation du 17 avril 1379 était périmée par cela seul que le duc

1. *Le Petit Thalamus*, p. 405.

2. On trouve aux Archives du Vatican deux exemplaires de la bulle du 30 mai 1382, l'un dans le *Reg. Avenion. XXVI Clementis VII* (fol. 322-328), l'autre, incomplet, dans la série des *Instrumenta miscellanea* (*ad ann.* 1381-1382). C'est une grande bulle, munie de la *Rota* et des souscriptions de dix-huit cardinaux. Elle est adressée à la fois à Jeanne et à Louis. — Cf. le *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 36, 42.

3. Bulle du 2 juin 1382 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 138 r°).

4. C'est ce que n'a pas compris, par exemple, Papon (t. III, p. 241).

avait laissé passer les délais stipulés, et le pape désirait si peu faire revivre la bulle de Sperlonga qu'il avait été, au mois de février, jusqu'à en refuser copie au chancelier de Louis d'Anjou [1].

S'autorisant sans doute de cette nouvelle investiture, Louis voulut aussitôt se parer de l'étiquette royale. Dans des lettres expédiées, le 30 mai, en faveur de son frère le duc de Berry, il s'intitule pompeusement « Louis, par la grâce de Dieu roi de Sicile, duc de Calabre, de Pouille, d'Anjou et de Touraine, prince de Capoue, comte de Provence, de Forcalquier, de Piémont et du Maine. [2] » Il est vrai que cette façon d'anticiper sur la mort d'une reine dont la succession ne passait pas pour être encore ouverte éveilla les susceptibilités de quelques provençaux; sur leur réclamation, Louis renonça prudemment à se donner cette satisfaction d'amour-propre, et, dès le lendemain, il remit en usage la formule précédemment employée : « Louis, fils de roi de France, duc de Calabre, d'Anjou et de Touraine, etc. [3]. » Dans la soirée du même jour (31 mai), précédé des deux bannières de Calabre et d'Anjou, il se mit en route, et, reconduit jusqu'aux portes d'Avignon par tout le sacré collège, il fit encore deux lieues et demie pour s'en aller coucher à Sorgues [4].

La difficulté de mettre en mouvement les troupes concentrées au Pont-Saint-Esprit et sans doute aussi l'espoir d'obtenir, au dernier moment, l'adhésion des gens de la ligue d'Aix [5] le retinrent, pendant six jours, à Sorgues et, pendant sept autres jours, à Carpentras [6]. Là il reçut sans doute les adieux de la

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 18, 19.

2. Ces lettres étaient scellées du sceau dont Louis se servait « avant son advenement » (Arch. nat., P 1380[1], cote 3188).

3. Acte du 31 mai 1382 autorisant le duc de Berry à accepter toutes successions au lieu et place de Louis d'Anjou (Arch. nat., J 186[a], n° 54).

4. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 27-41.

5. Il résulte d'une lettre écrite par Louis aux Marseillais, de Carpentras, le 8 juin, que le comte de Savoie s'était, la veille, rencontré, à Cavaillon, avec six délégués des états de Provence assemblés en la ville d'Aix, et qu'il leur avait fait promettre de venir traiter avec le duc, à Carpentras, avant le 9 juin. Sur l'invitation de Louis, les Marseillais se firent représenter à cette conférence, qui ne paraît avoir produit aucun bon résultat (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

6. M. Henri Lacaille me signale, dans les Archives de Carpentras, un registre (BB 10, fol. 117 et sq.) où sont mentionnées diverses dépenses faites par la ville à l'occasion du passage de Louis d'Anjou et du comte Vert. Cf. des lettres datées de

duchesse, sa femme. Le 13 juin, il partit dans la direction de l'est, cette fois définitivement [1].

III

Je le retrouve, le 14, à Sault [2]. Puis il pénètre en Dauphiné, gagne rapidement Gap et, en remontant la vallée de la Durance, Briançon, c'est-à-dire le col du Mont-Genèvre. Avant le 25, il était à Turin [3]. C'est là, ou plus exactement auprès de Rivoli, qu'il opéra, le 23, sa jonction avec les contingents du comte Vert [4]. Ce renfort comprenait, d'après une pièce authentique [5], mille hommes d'armes, cent lances et onze arbalétriers à pied; en somme, il n'atteignait pas tout à fait le chiffre de douze ou de treize cents lances stipulé par la convention de Lyon. Les *Chroniques de Savoye* dépeignent cependant l'admiration de Louis d'Anjou à la vue des troupes savoyardes : « J'avoye dopte de « passer oultre, se serait-il écrié en présence du comte Vert; « mais puis que je vous voy en si belle et grande compaignie, je « suis tout asseur de m'en aller avant. » Quant à l'ensemble de l'armée cosmopolite commandée par le duc d'Anjou, et dont les

Carpentras, le 10 juin, par lesquelles le duc déclare ne pas vouloir que l'inféodation consentie par le pape en sa faveur préjudicie en aucune manière aux droits de la reine Jeanne; il ne s'entremettra, du vivant de la reine, dans le gouvernement du pays qu'autant qu'elle le jugera convenable (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 3, 42-44. *Le Petit Thalamus*, p. 405. — Une des lettres de Louis d'Anjou à la ville de Marseille est datée de Carpentras, le 13 juin (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

2. Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVII Clementis VII*, fol. 18 r°.

3. *Journal de Jean le Fèvre*, p. 45. Lettre de Regina della Scala à Louis de Gonzague (L. Osio, *Documenti diplomatici tratti dagli archivj Milanesi*, t. I, p. 228). Gioffredo della Chiesa, *Cronaca di Saluzzo* (*Monumenta historiæ patriæ*, *Scriptores*, t. III), c. 1027. — Le 20 juin, envoi par Clément VII d'un courrier vers le duc d'Anjou, à Turin (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 104 r°). — On voit que, contrairement à ce qu'affirment Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 465) et, d'après lui, Guichenon (t. I, p. 425), Louis d'Anjou ne prit pas le temps de passer par la Savoie pour rallier les troupes d'Amédée VI.

4. *Chronica parva Ripaltæ* (Muratori, t. XVII), c. 1323.

5. Arch. de Turin, *Trattati diversi*, mazzo II, n° 6 (communication de M. Henri Lacaille).

principaux chefs étaient Robert de Dreux, le comte de Genevois, frère de Clément VII, Amédée VI, etc., il serait assez difficile d'en évaluer l'importance en présence des chiffres multiples fournis par les chroniques contemporaines[1]; mais Louis d'Anjou, lui-même, si tant est que l'on puisse se fier à sa parole, nous tire d'incertitude dans une curieuse lettre adressée à la ville de Marseille que j'aurai plusieurs fois l'occasion de citer : « Nos « gens, écrit-il le 10 août, sont aujourd'hui au nombre de 60.000 « cavaliers ; mais ce nombre va tous les jours en augmentant ; les « hommes d'armes accourent de toutes parts dans notre camp, « comme les vautours vers un cadavre[2]. » A ces 60.000 chevaux, s'il fallait joindre les valets, les fantassins, les arbalétriers, on ne serait pas très loin d'atteindre le chiffre de 100.000 hommes que donne un chroniqueur. C'est à peine, rapporte Sozomeno, si l'on se souvenait qu'une armée plus nombreuse eût jamais franchi les défilés des Alpes.

A Turin, le duc d'Anjou perdit plusieurs semaines. L'opinion

1. Voici un aperçu des principales évaluations fournies par les contemporains : 15.000 cavaliers, dont 1.200 arbalétriers à cheval (Matthieu de Griffoni, dans Muratori, t. XVIII, c. 193) ; 15.000 cavaliers et 3.500 arbalétriers (*Chronicon Estense*, *ibid.*, t. XV, c. 508) ; 15.000 cavaliers au moins (Ser Naddo, *Memorie storiche*, dans *Delizie degli eruditi Toscani*, t. XVIII, p. 60) ; 30.000 hommes (Froissart, t. IX, p. 468 ; continuation du *Liber pontificalis*, dans l'édition de l'abbé L. Duchesne, t. II, p. 548) ; 20.000 cavaliers et de nombreux fantassins, en tout, plus de 50.000 hommes (*Cronaca di Pisa*, dans Muratori, t. XV, c. 1080) ; 30.000 cavaliers (Bernardo Marangone, dans Tartini, t. I, c. 786) ; environ 40.000 chevaux (*Cronicon Riminese*, *Chronicon Placentinum*, *Annales Mediolanenses*, Sozomeno, dans Muratori, t. XV, c. 924, et t. XVI c. 540, 775, 1125 ; *Chroniques de Savoye*, *loco cit.*) ; 50.000 hommes (*Istoria di Chiusi*, dans Tartini, t. I, c. 962) ; 26 barons, 8.000 lances, 2.000 arbalétriers, en tout, plus de 50.000 hommes (lettre de Bernabò à Louis de Gonzague, citée par P. Collenuccio et M. Roseo, *Del compendio dell' istoria del regno di Napoli*, Venise, 1591, in-8°, p. 87) ; environ 50.000 chevaux (*Chronicon Bergomense*, dans Muratori, t. XVI, c. 852) ; environ 55.000 chevaux (Matteo Palmieri, *De Temporibus*, dans Tartini, t. I, c. 225) ; environ 60.000 hommes (*Annales Forolivienses*, dans Muratori, t. XXII, c. 192 ; Thierry de Niem, p. 52 ; Jean de Monzon, *Dialogus*, passage reproduit par Rinaldi, t. VII, p. 519) ; plus de 65.000 chevaux (*Chronicon Regiense*, dans Muratori, t. XVIII, c. 88) ; environ 70.000 chevaux (*Chronica parva Ripaltæ*, *ibid.*, t. XVII, c. 1323) ; 12.000 chevaux au départ, 75.000 à l'arrivée (Gobelinus Persona, p. 299) ; plus de 100.000 hommes (*Istore et croniques de Flandre*, publ. par Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 358).

2. Lettre datée d'Imola : « ...Quamvis ipsi sint in numero LX^{m} equites, et de pluribus speramus, cum undique, velud vultur ad cadaver, affluant et cotidie crescant... » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*.)

publique s'émut de ce retard, et Louis d'Anjou éprouva plus tard le besoin de s'en justifier. Il avait, disait-il, employé ce temps à promulguer, pour le gouvernement de ses troupes, des ordonnances que ses capitaines avaient juré de faire observer. Il avait, de plus, poursuivi la conclusion d'alliances destinées à lui assurer un libre passage à travers l'Italie[1]. Peut-être attendait-il aussi, pour fixer son itinéraire, le retour des ambassadeurs chargés de sonder encore une fois les dispositions des Florentins[2]. En tous cas, le 18 juillet seulement, il pénétra dans les états de Jean-Galéas, son beau-frère, passa par Alexandrie et Tortona, et, se maintenant toujours sur la rive droite du Pô, vint camper, à la hauteur de Pavie, sur le territoire de Broni.

Dans ce campement et plus tard en d'autres localités, il reçut, à maintes reprises, la visite des seigneurs de Milan. Vivres, armes, chevaux, honneurs de toutes sortes lui furent prodigués par les deux Visconti. « Ils m'ont fait, écrivait-il, un accueil plus favo-« rable que mes féaux sujets de mon duché d'Anjou[3]. » Alors fut conclu le traité du mariage projeté entre Louis II d'Anjou et la jeune Lucie. Bernabò paya, sans plus tarder, une partie de la dot, qui montait, au dire d'un chroniqueur, à 200.000 florins,

1. Même lettre de Louis d'Anjou aux Marseillais : « Egregie (*sic*) et honorabiles amici carissimi, comendabilem vestre fidelitatis constancia[m] in nostri servicio pectoris memorabiliter adducentes, universitatem vestram singulos successus nostros et felices imprisie nostre volumus non latere. Scitote igitur, dilectissimi, quod, quamvis nonnulli, secreta mentis nostre ignorantes, fuerint, sicut accepimus, super mora nostra diuturna in Turino obloquti, hoc fecimus, sicuti neccessario opportebat circa nostrum transitum per confederationes et alias vias opportunas et utiles providere. Fecimus insuper certas ordinationes, ad regimen exercitus nostri incumbentes, ut futuris promptius evitetur periculis, publicari pariter et jurari... »

2. *Diario d'anonimo Fiorentino* (à la date du 28 juin), p. 443. Ser Naddo, p. 59. Cf. les documents cités par Aless. Gherardi dans la Préface du *Diario*, p. 274.

3. Suite de la lettre adressée, le 10 août 1382, à la ville de Marseille : « ...Deinde, continuatis dietis nostris, transeundo per civitates Alexandrie et Tartone, aplicuimus et allogiati fuimus suppra rippam Padi, prope civitatem Papie per octo miliaria; ubi, et deinde alibi, dominus Bernabos, consanguineus, et comes Virtutum, fratres [*lisez* : frater] nostri peramandi, nos voluerunt multiplicatis vicibus visitare, incredibiles et nemini per eos fieri solitos honores tam liberaliter quam jocunde impendendo, victualia quecunque, quamdiu in eorum territoriis permansimus et in ipsorum exercitu, equos, cursserios et loricas calibis largiflue nobis ministrando, nosque favorabilius quam fideles subditi nostri ducatus Andegavie continue pertractando, spem nobis prebentes pulcherrimam super imprisia nostra, et alia facientes et etiam offerentes que longa essent scriptura commitenda... »

soit une somme de 40.000 florins destinée à l'entretien de 500 lances, et au lieu de fournir, six mois durant, 2.000 lances, comme il l'avait d'abord promis, il s'engagea probablement, ce qui valait mieux encore, à renouveler chaque année ce payement de 40.000 florins jusqu'à l'achèvement de la guerre[1]. La campagne ne pouvait guère s'ouvrir sous de plus favorables auspices.

Le duc d'Anjou poursuivit sa route à travers le Placentin et le Parmesan, sans sortir des terres soumises aux Visconti. L'Italie continuait de se montrer hospitalière. Les commerçants avaient reçu l'ordre de garnir leurs boutiques des marchandises dont les gens d'armes pouvaient avoir besoin. La ville de Parme fournissait jusqu'à trente charretées de pain et jusqu'à trente tonnes de vin par jour, sans compter huit autres charretées de pain, huit barriques de vin blanc, douze veaux, cinquante paires de gros chapons, cent poulets et cinquante paons offerts, chaque jour, par Bernabò pour la table particulière du duc et de ses barons.

Malgré cette abondance, l'armée continua de s'écouler d'un mouvement lent, mais régulier, dans la direction du sud-est. Le 30 juillet, elle campe à Soragna, le 31, sur les rives du Taro ; le 2 août, elle longe extérieurement la ville de Parme, dont le duc refuse d'accepter les clefs, que lui présente un des fils de Bernabò, accompagné du podestat. Le 4 août, elle traverse Reggio, et parvient, dès le lendemain, à Panzano, sur le territoire de Bologne[2].

En entrant dans les États de l'Église, Louis d'Anjou put observer chez les habitants des dispositions moins favorables. Le premier soin des Bolonais, à son approche, avait été de recreuser les fossés de leur ville, afin de la mettre en état de défense. Ils se rassurèrent cependant, offrirent des présents au duc et lui fournirent des vivres. Bien leur en prit : Louis se borna, le 8 août, à faire défiler son armée sous les murs de Bologne, en gagnant le

1. Osio, t. I, p. 207, 208, 228. Corio, *Storia di Milano*, t. II, p. 296, 297. G. Giulini, *Memorie spettanti alla storia... di Milano*, t. V, p. 632. Ruffi, t. I, p. 215. *Cronaca Riminese*, c. 924. *Annales Mediolanenses, loco cit.* Froissart, t. IX, p. 465. Ser Naddo, p. 59, etc. Cf. G. Romano, *op. cit.*, p. 590.

2. *Annales Mediolanenses*, c. 775. P. de Gazata, *Chronicon Regiense*, c. 88. *Chronicon Bergomense*, c. 852. Mathieu de Griffoni, c. 193. *Cronaca di Bologna* (Muratori, t. XVIII), c. 524.

campement de Russo, sur la rive gauche de l'Idice[1]. Le 10 août, il se trouvait près de la ville d'Imola[2].

Deux mois après son départ, le duc n'avait encore franchi que la moitié de la distance qui sépare Avignon de Naples. Mais sa promenade militaire s'était accomplie sans encombre, et avec un ordre qui causait l'étonnement des habitants les moins prévenus en sa faveur. Le fait est qu'une armée de plus de 60.000 hommes n'exerçant ni violence ni rapines, et payant tout ce qu'elle prenait à beaux deniers comptants, offrait en Italie un spectacle rare. Reconnaissons au duc d'Anjou au moins une qualité précieuse : il savait imposer à ses soldats la discipline. Le séjour de son armée était interdit, sous peine de la hart, aux soldats d'aventure qui ne figuraient pas sur les cadres. Partout où Louis établissait son camp, une paire de « fourches » se dressait comme un avertissement sinistre à l'adresse des pillards[3]. « Et avoit en son ost deux mareschauls, l'un de langhe franchoise et l'autre de langhe d'Ytallie, liquel faisoient justice des malfaiteurs sans espargnier[4]. » C'est ainsi qu'un auteur bolonais, fort peu suspect d'amitié pour la France, a pu laisser échapper un aveu utile à recueillir : les troupes de Louis d'Anjou ne causèrent pas, dit-il, le plus petit dommage à un seul des habitants du territoire[5]. Le duc se flattait sans doute de conquérir par là les sympathies italiennes ; peut-être ne fut-il pas loin d'y parvenir. Il y a plus d'or, disait-on, dans cette seule armée que dans toute la ville de Milan[6]. « Et c'est « une raison, ajoutait Bernabò, pour que les Italiens aient grand « intérêt à s'assurer la bienveillance du prince. Ses gens se com- « portent avec une telle humanité qu'on dirait des compatriotes[7]. »

1. *Cronica di Bologna*, c. 522; Mathieu de' Griffoni, c. 193; *Cronaca Riminese*, c. 924.

2. La lettre écrite, ce jour même, aux Marseillais, porte la date suivante : « Datum, in exercitu nostro felici supra campos, die X^a^ augusti M° CCC°LXXX secundo, prope locum de Ymola. » C'est la lettre que cite Ruffi (*Histoire de Marseille*, t. I, p. 215).

3. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 444.

4. Kervyn de Lettenhove, *Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 358.

5. Mathieu de 'Griffoni, c. 193. Cf. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 331. Froissart, t. IX, p. 467.

6. Pierre de Gazata, *Chronicon Regiense*, c. 88.

7. Lettre du 4 août, adressée à Louis de Gonzague (Osio, t. I, p. 228). — Par contre, les *Annales de Milan* (c. 774) se font l'écho d'un bruit qui accusait Louis d'Anjou d'avoir empoisonné son frère Charles V. Pierre de Gazata lui-même lui prête l'intention de se faire couronner empereur.

Ce demi-succès pourtant n'avait pu être acheté qu'au prix de grandes dépenses. On frémit à la pensée des sommes d'argent qui avaient dû être déjà englouties, tant en achats de vivres qu'en payements d'hommes d'armes, avant que le duc eût seulement aperçu le visage d'un ennemi.

A cette date, Louis d'Anjou se montre plein de confiance et satisfait de l'esprit qui règne parmi ses troupes : « Nos gens, écrit-il le 10 « août, ont un tel désir de presser leur marche en avant pour acqué- « rir plus vite de l'honneur, que toute fatigue pour eux est un plai- « sir. Aucun ne songe à regagner ses foyers. Pour nous, nous ne « reculerons ni devant les fatigues, ni devant les dangers, ni devant « les dépenses, et nous comptons ne pas prendre un seul jour de « repos, ne pas coucher ailleurs que sous la tente, jusqu'à ce « qu'avec l'aide de Dieu nous soyons parvenu à Naples[1]. »

Louis, cependant, ne pouvait se flatter d'accomplir la seconde partie de son voyage aussi aisément que la première. La route de la Toscane lui était décidément fermée. Lui-même, en sollicitant une dernière fois le concours des Florentins, avait promis de passer par un autre chemin. Une ligue défensive venait, en effet, d'être conclue entre les républiques italiennes ; il eût risqué de se heurter à une troupe de 6.000 chevaux que les alliés avaient le dessein de mettre sur pied en cas de besoin[2]; bien faible obstacle assurément pour une armée telle que la sienne, mais qui eût encore retardé sa marche, et qu'il préférait tourner. Restait la route longeant le littoral de la mer Adriatique. Mais Alberigo

1. « ...Ceterum per marchionem Ferrarie, Bononienses et alios de itinere fuit factum illud idem, quum jam fuerint veridice informati quod gentes nostre nemini dampnum intulerunt, sed queque victualia recipiunt, gratiose persolvunt, ac multum prudenter et benigne se habent... Adeo, pro honore dumtaxat acquirendo, ad acellerandum gressus suos avidis affectibus sunt intenti quod labor est eis delectamentum, et ad propria reddire non curant. Nos etiam nullis parcentes laboribus, periculis vel expensis, non intendimus sola die quiescere, nec domum aliquam nisi tentorium nostrum supra campos habitare, donec ad civitatem Neapolim, duce Deo, potuerimus pervenire. » — Louis d'Anjou termine sa lettre en demandant aux Marseillais le concours de leurs vœux et de leurs prières. Effectivement, le 29 août, le conseil de Marseille décida d'inviter l'évêque à prescrire des prières dans le diocèse pour le succès des armes du duc de Calabre (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

2. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 443, 444. Ser Naddo, p. 60. Bernardo Marangone, *Chroniche di Pisa* (Tartini, t. I, 786, 787).

de Barbiano, le célèbre condottiere, s'était jeté dans Forli avec une troupe de trois cents chevaux : les hostilités commencèrent.

Cet inconvénient, dont je ne voudrais pas exagérer l'importance, eût pu sans doute être évité, si Louis d'Anjou eût consenti à ratifier les conventions que le comte Vert avait passées, dit-on, dès l'origine, avec la compagnie de Saint-Georges. Un chevalier savoyard, Boniface de Chalant, s'était rendu dans les provinces du centre de l'Italie et y avait enrôlé sous la bannière de Louis d'Anjou tout ce qu'il avait trouvé de routiers disponibles : c'étaient autant de soldats enlevés à Durazzo. Quand le duc reçut communication de ces traités, probablement fort onéreux (c'était avant son départ d'Avignon[1], et non à Parme, comme le prétendent les *Chroniques de Savoye*[2]), il déclara que son armée comptait déjà bien assez d'hommes. En cela, il ne se trompait pas. « Plaise à « Dieu, aurait alors observé le comte Vert, que le conseil ne « tourne pour le millieur ! car j'ay doubte que celles gens nous « fassent encore assez de maulx. » Le fait est qu'Alberigo s'était aussitôt engagé au service de Charles III. Pour le moment, il occupait, outre Forli, Bertinoro. Des gens de cette dernière garnison paraissent même avoir capturé, au passage, puis relâché un des seigneurs de l'armée « angevine[3]. » Le duc, de son côté, et le comte de Savoie s'en allèrent brûler, aux environs de Forli, les villages de Bagnolo, de Ronco et de Carpeno. Ils se fussent volontiers emparés de la ville : mais le temps leur manquait, soit pour en faire le siège, soit pour mettre à profit les intelligences qu'ils avaient dans la place. La région qu'ils découvrirent en avançant au sud n'étant pas plus hospitalière, ils rétrogradèrent jusqu'à Villa Franca, village situé au nord-ouest de Forli, sur la rive droite du Candiano[4].

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 33. — La *Chronographia regum Francorum* contient une allusion assez maladroite à cette circonstance (Kervyn de Lettenhove, *Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 525).

2. *Monumenta historiæ patriæ, Scriptores*, t. I, c. 360.

3. « Il sire della Monzolia, » peut-être Louis de Montjoie (*Cronica di Bologna*, c. 524). Cf. P. de Gazata, *Chronicon Regiense*, c. 88. — Ser Naddo (p. 60) parle d'une somme de 2.000 francs que le duc aurait dépensée, dans la Romagne, en rançons de prisonniers.

4. *Annales Forolivienses*, c. 192.

Là, du moins, l'armée se trouvait en communication avec un prince animé d'intentions bienveillantes. Guy de Polenta, seigneur de Ravenne — triste figure de tyran débauché — avait, aux yeux de Louis d'Anjou, un rare mérite : il reconnaissait le pape d'Avignon[1] ; c'est même sans doute ce qui explique l'existence d'un archevêque clémentin de Ravenne[2] et d'un évêque clémentin de Comacchio[3]. Louis, s'étant écarté du gros de son armée, rendit visite à ce défenseur de la cause avignonnaise, qui, de son côté, s'empressa de fournir les vivres nécessaires, arbora gracieusement la bannière fleurdelisée et décida qu'un de ses fils ferait avec le duc la campagne de Sicile[4].

L'armée ravitaillée reprit sa marche en avant.

Ce fut peut-être la partie la plus pénible du voyage. Vainement Clément VII avait cherché à nouer, en 1381, des relations avec le recteur de la province de Romagne[5] : Galeotto Malatesta, seigneur de Rimini, refusait les vivres et tenait les portes de ses villes impitoyablement fermées. On évita Césène, dont les murailles venaient d'être reconstruites en prévision de la venue des Français, et l'on alla, le 18 août, camper non loin de la côte, à Bell' Aria. Bien entendu, tout ce qui se trouvait hors de la forteresse fut saccagé ou brûlé. Le lendemain, nouvelle escarmouche, enlèvement du poste de la *Tomba di Giovanni di Pietro Mengardone*, incendie des maisons environnantes ; on campa, le soir, sur les rives de la Marecchia. Une affaire plus chaude encore eut lieu, le 20 août, à la traversée de la Conca, en face de San Giovanni in Marignano : toute l'armée, dit-on, faillit s'y perdre.

1. *Annales Forolivienses, ibid.* Cf. G.-C. Tonduzzi, *Historie di Faenza* (Faënza, 1675, in-fol.), p. 443. — C'est ainsi que Clément VII s'était empressé, l'année précédente, de notifier au seigneur de Ravenne l'adhésion du roi de Castille (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 101-102).

2. Un nommé L., dont le rôle fut présenté à Clément VII et revêtu du « fiat » pontifical sous la date de 1379-1380 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars III, fol. 11 r°).

3. J'ai trouvé une bulle de Clément VII, du 9 juillet 1382, autorisant Blaise, élu de Comacchio, à se faire consacrer par un évêque de son choix (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 267 v°). Ce Blaise n'est que mentionné par Ughelli (*Italia sacra*, t. II, c. 484).

4. *Chronicon Estense*, c. 508 ; *Cronaca Riminese*, c. 924.

5. Clément VII lui avait envoyé, au mois d'août 1381, Manfred de Faënza (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 124 r°, à la date du 27 août 1381).

Cependant un vétéran de la compagnie de Saint-Georges, qui avait guerroyé durant près d'un demi-siècle, assista, vers ce moment, au défilé des « angevins » sous les murs de Rimini : il avouait que c'était la plus belle et la plus forte troupe qu'il se souvînt d'avoir vue. La multitude des hommes d'armes était telle que les chemins ne pouvaient la contenir; elle se répandait à travers champs et dans les vignes, ce qui ne laissait pas que de ralentir sa marche. Une autre cause de fatigue devait être la sécheresse dévorante qui sévit, durant l'été de 1382, dans les provinces de l'Italie centrale. L'armée ne prit quelque repos qu'après avoir atteint les rives de l'Esino, sur le territoire d'Ancône [1].

Elle y retrouvait un point d'appui. La citadelle d'Ancône était demeurée aux mains d'un châtelain espagnol, Fernand Sanchez de Moya, qui jusqu'alors avait gardé les apparences de la neutralité. Mais les relations plus ou moins secrètes qu'il entretenait avec Avignon ont laissé des traces dans les archives : c'est un rôle de suppliques adressé à Clément [2]; c'est un payement de 2.050 florins ordonné au profit de Fernand Sanchez par ce pontife (31 janvier 1381 [3]); c'est une bulle confirmant au même damoiseau la possession de la châtellenie d'Ancône (29 juin 1382 [4]). A l'arrivée de Louis d'Anjou, Fernand Sanchez leva le masque. Il commença par introduire les Français dans la citadelle, puis, en ayant confié le commandement à un autre châtelain, se mit en devoir de prendre part à l'expédition contre Naples. Du coup, les riches marchands et prud'hommes d'Ancône se crurent perdus : embarquant à la hâte femmes, enfants, trésors, ils cherchèrent un refuge sur mer, dans leurs vaisseaux. Aucune assurance ne put les amener à regagner la terre. Louis dut se con-

1. *Cronaca Riminese, loco cit.* Cf. Theiner, t. II, p. 601. — L'auteur des *Chroniques de Savoye*, dont il faut renoncer à compter les inexactitudes, prétend (c. 361) que le duc d'Anjou et le comte Vert « furent receus par messire Galliot tres grandement, qu'il leur fit grand honneur. »

2. Durant la seconde année du pontificat de ce pape, s'il faut en croire la date du « fiat » apposé au bas de ce rôle (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars IV, fol. 176 v°).

3. *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 71 r°.

4. *Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 274 v°.

tenter de la promesse d'un subside de 18.000 florins, dont il ne toucha que le tiers. Il trouva, par bonheur, un accueil moins farouche chez un seigneur de la contrée, Ridolfo de Camerino[1], auquel il emprunta 12.000 autres florins. Quand il se fut éloigné, les habitants d'Ancône ne s'avisèrent-ils pas d'appeler à leur aide leurs voisins de Fermo, et de mettre le siège devant leur citadelle! Au bout de trois mois, le nouveau châtelain fut forcé de capituler[2]. Ainsi le passage de Louis d'Anjou dans la Marche d'Ancône avait eu pour résultat la perte d'une des rares forteresses demeurées dans le pays aux mains d'un clémentin[3].

Si l'armée, à plusieurs reprises, avait eu déjà quelque peine à se ravitailler, cette difficulté devait augmenter à mesure qu'on se rapprochait de l'ennemi. C'est là, sans doute, ce qui décida le duc d'Anjou à diviser, comme le rapporte une chronique, son armée en trois corps. Le premier serait demeuré, pour le moment, dans la Marche d'Ancône[4]. Le second, continuant de suivre le littoral de la mer Adriatique, aurait gagné la partie nord du royaume de Sicile. Quant au troisième, commandé par le duc en personne, il aurait franchi la chaîne des Apennins et fait mine de se diriger, par Norcia, sur Rome[5]. A Leonessa, vingt-cinq lieues à peine le séparaient du Vatican.

C'était le moment depuis longtemps attendu à la cour d'Avignon. Pour ces prélats « citramontains, » jadis indignement traités par la populace de Rome, l'heure de la revanche allait

1. Ce seigneur correspondit même avec Clément VII; 5 florins furent donnés par le pape d'Avignon, le 6 juin 1383, à un messager de Ridolfo (*Introitus et exitus*, n° 356, fol. 157 v°).

2. *Cronaca Riminese, loco cit.*; Antonio di Niccolò, *Cronaca Fermana* (Gaetano di Minicis, *Cronache della città di Fermo*, Florence, 1870, in-fol.), p. 10 et sq., et 123; *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 446; *Cronaca Sanese*, c. 276. Cf. Rinaldi, t. VII, p. 452.

3. Je ne dis point : la seule. Par bulle du 10 avril 1382, Clément VII avait nommé « Eurretum Orticii Calderon de Salvaterra, » du diocèse de Pampelune, « officialem generalem monstrarum stipendiariorum equestrum(*sic*) et pedestrum (*sic*) ac castellanorum et officialium rocharum et aliorum fortaliciorum in provincia Marchie Anconitane. » (Arch. du Vatican, *Reg.* 309, fol. 28 v°.)

4. C'est ainsi qu'un parti « angevin » de 300 cavaliers commandé par Émile de Corbano surprit, le 4 février 1383, le château de Sant' Angelo in Pontano, non loin de Fermo. Il ne put, il est vrai, s'y maintenir (Antonio di Niccolò, *loco cit.*).

5. *Cronaca Sanese, loco cit.*; A. Figlio, *Istoria Padovana* (Muratori, t. XVII, c. 460).

sonner. Cet « intrus » élu et intronisé à la faveur de l'émeute, les lances françaises allaient enfin le forcer à déguerpir! Effectivement, Urbain VI se trouvait, à Rome, à peu près sans défense. Il négociait depuis plus d'un mois avec les Florentins pour obtenir d'eux l'envoi de leur capitaine Hawkwood; mais le marché n'était pas tout à fait conclu, et, quoi qu'en dise Froissart[1], sept ou huit semaines devaient s'écouler encore avant que le fameux condottiere et ses 2.200 chevaux s'acheminassent vers Rome (22 octobre[2]). Froissart prétend que les Romains avaient fait, à l'approche de Louis d'Anjou, quelques préparatifs de défense; un autre auteur, avec autant de vraisemblance, affirme que leur intention était de livrer au prince, le cas échéant, Urbain VI et tout le sacré collège[3]. Quant au pape lui-même, « point ne s'effreoit de la venue du duc d'Ango, s'il faut en croire Froissart, et quant on ly remonstroit que li dus d'Ango venoit celle part, le comte de Savoie en sa compaignie et le conte de Geneve, et que il avoit bien .ix. milles lances de bonnes gens d'armes, et ne savoit on encores la verité se il venroit de fait à Romme pour ly oster son siege..., il respondoit en dissant : *Crux Christi, protege nos!* c'estoit tous li effrois que il en avoit. » Urbain VI ne laissait pas de faire prêcher la croisade contre l'envahisseur : une bulle du 23 août accorda une indulgence plénière à quiconque, après s'être dévotement confessé, viendrait à Rome s'engager pour quatre mois au moins au service du pape[4].

1. Éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 466.

2. *Diario d'anonimo Fiorentino* (note d'Aless. Gherardi), p. 443. P. Durrieu, *La prise d'Arezzo par Enguerrand VII, sire de Coucy, en* 1384 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLI, 1880), p. 167. Temple Leader et Marcotti, *Giovanni Acuto*, p. 140. *Cronaca Sanese*, c. 276. *Giornali Napoletani*, c. 1047.

3. *Vita prima Clementis VII* (Baluze, t. I, c. 503).

4. Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 268 r°, et Rinaldi, t. VII, p. 449. — Déjà des bulles du 3 juin 1382 avaient ordonné la prédication d'une croisade contre « l'antipape » et ses partisans (H. Simonsfeld, *Analekten zur Papst- und Konziliengeschichte im* 14 *und* 15 *Jahrhundert*, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*, 1891, p. 37). Le 28 septembre, une autre bulle renouvela les condamnations portées contre Robert de Genève, Jean de la Grange, les cardinaux de Marmoutier et de Saint-Eustache, le duc d'Anjou, les comtes de Savoie et de Genevois et Foulques d'Agout, seigneur de Sault, et chargea l'archevêque de Reggio de publier ces condamnations, en même temps que de prêcher la croisade dans les provinces et diocèses de Reggio, de Cosenza, de Rossano et de Santa Severina (*Reg.* 310, fol. 272 v°, et Rinaldi, *loco cit.*). Des missions analogues furent confiées à l'archevêque d'Amalfi, à l'évêque de Nole, à l'arche-

Au surplus, on sut bientôt à quoi s'en tenir. François de Vico, Rinaldo Orsini, Bernardon de la Salle[1], d'autres encore qui n'avaient pas cessé de lutter en Italie pour le triomphe du parti clémentin, venaient de rallier le quartier général de Louis d'Anjou. Tous furent d'avis, dit-on, de courir au plus pressé, c'est-à-dire à la conquête du royaume de Sicile, sauf à revenir, une fois vainqueurs, régler les affaires de l'Église[2]. Il est douteux que le comte Vert, quoi qu'en disent les *Chroniques de Savoye*, ait soutenu l'opinion contraire, en ces termes : « Sire, j'ay tout jour oyt « dire que on doit comancier les euvres de Dieu devant celles du « monde[3]. » En tous cas, Louis d'Anjou ne mit pas à profit cet avertissement. Au grand scandale de la cour avignonnaise, qui longtemps lui en garda rancune[4], il laissa Urbain VI en possession paisible de son siège, et, remettant le règlement de la question religieuse à une saison plus favorable, il pénétra dans l'Abruzze par Città Reale, d'où il gagna, le 17 septembre, la ville d'Aquila. Enfin l'héritier de la reine Jeanne foulait le sol du royaume de Sicile.

vêque de Bénévent, à l'évêque de Tivoli (*Reg.* 310, fol. 287 v°) et plus tard, le 13 novembre, à l'évêque de Faënza (*ibid.*, fol. 288 r°), puis de nouveau, le 4 décembre, à l'évêque de Tivoli (Rinaldi, *loco cit.*). Il fut entendu que ces bulles seraient publiées dans les églises et les couvents, aux heures de grande affluence, les dimanches et jours de fête, et en italien ; que des exemplaires en seraient placardés aux portes des églises, et que les religieux des ordres mendiants seraient contraints de participer à la prédication de la croisade (*ibid.*, p. 451). Le 15 novembre 1382, Urbain VI gourmanda sévèrement les archevêques de Naples et de Capoue, leurs suffragants et le clergé de Naples, qui faisaient difficulté de lui envoyer de l'argent (*ibid.*).

1. Au mois de mars et au mois de décembre 1381, Bernardon de la Salle portait le titre de capitaine des gens d'armes étant en Italie au service du pape. A cette dernière date, Clément VII lui fit payer, ainsi qu'à Guilhonnet de la Salle, 4.000 florins (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 83 r° ; n° 355, fol. 55 r°).

2. Ce qui fait dire à Froissart : « Car li dus d'Ango ne voloit nulle guerre ne mautalent à Romme ne as Rommains, mais faire son voiage et son emprise. » A. Figlio va plus loin encore : Louis d'Anjou ne se serait rendu en Italie que sur l'appel d'Urbain VI. Suivent des explications, mêlées d'anachronismes étranges (*Istoria Padovana*, c. 460).

3. Au contraire, suivant une chronique anonyme (*Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 358), le comte de Savoie fut du nombre de ceux qui conseillèrent à Louis d'Anjou de courir d'abord au secours de la reine.

4. Cf. *Vita prima Clementis VII*, c. 503.

IV

La reine qu'il venait délivrer avait, depuis deux mois au moins, cessé de vivre. Il en doutait encore. Les nouvelles indirectes qu'il avait reçues de sa « mère » avant de franchir les Alpes avaient pu l'entretenir dans ses illusions. C'étaient celles, par exemple, que lui avait apportées, à la date du 1er avril, l'archevêque de Bénévent. Jean le Fèvre, non sans raison, avait jugé alors la joie du prince excessive[1]. Vers la fin du même mois, un avis venu de Florence lui avait fait supposer que Jeanne s'était échappée des mains de Durazzo[2]. Plus tard encore, un familier du comte de Savoie, qui n'avait quitté que vers la mi-mai la région de Naples, avait prétendu que la reine, avertie de la prochaine venue de Louis d'Anjou, en éprouvait une incroyable consolation[3]. Rien de tout cela n'était exact. Dès le 28 mars, Jeanne, extraite du château de l'Œuf, s'était vue conduite au château de Muro, dans l'intérieur des terres. Puis le silence s'était fait sur l'infortunée reine. Aujourd'hui encore, l'historien ne peut guère se prononcer ni sur la date exacte, ni sur le caractère de cette fin tragique. En écartant l'hypothèse d'une mort

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 28.

2. « *Copia littere misse domino Florenthino per Matheum de Corsinis, consanguineum suum.* Scripta Florencie, die VIa aprilis... Nunc vero per aliquos amicos meos scripta sunt michi de regno nova que sequntur. Noveritis quod, prout alias scripsi vobis, domina fuit missa per dominum Karolum de castro Ovi ad castrum Nucherii, quod dictus dominus Karolus dederat domino Joannoto, et ibi ipsam fecit poni in bona custodia; et, secundum quod michi scribitur per amicum meum, licet non bene certificet an domina, cum Dei adjutorio, est extra castrum et in loco securo, aut habet castrum Nucherie in potestate sua, quod, ut refferet (*sic*) dictus meus amicus, ipsa fecit cum auxilio comitis S. Severini. Quod verum ita sit ! Eo quidem habeo pro certo, ut audivi circa materiam. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

3. Lettre de Louis d'Anjou à la ville de Marseille, datée de Carpentras, le 8 juin 1382 : « Venit quidem nuperrime unus prefati nostri consanguinei familiaris, qui a festo Ascensionis Domini proxime preterito citra a partibus regni Neapolitani dicessit, et multa jocunda nova nobis retulit, et etiam quod domina regina, mater nostra reverenda, nostrum senciens adventum et succursum, adeo quod credi non posset existit consolata... » (*Ibid.*)

naturelle, que les Florentins ont vainement tenté d'accréditer[1], on arrive à supposer que Charles III résolut de châtier celle qu'on accusait d'avoir trempé dans le meurtre de son premier époux, ou mieux encore que, pour éviter un soulèvement général lors de l'arrivée du duc d'Anjou, il voulut à tout prix se défaire d'une prisonnière dont les malheurs avaient accru la popularité. A quel procédé pourtant recourut son esprit inventif? La laissa-t-il mourir de faim? Périt-elle étranglée, empoisonnée, pendue, égorgée, assommée ou étouffée sous un matelas? Il n'est pas une de ces versions qui n'ait pour elle l'autorité de quelque chronique contemporaine[2]. Pareille incertitude règne au sujet de la date de cette exécution, fixée au 12 mai par les uns, au 12 ou au 27 juillet par les autres[3]. Quoi qu'il en soit, Charles de Durazzo fit rapporter à Naples un cercueil qu'il donna comme contenant les restes de la reine, et qui demeura exposé durant sept jours dans le chœur de Santa Chiara, non pas au mois de mai, ainsi que le prétendent les *Giornali del duca di Monteleone*, mais deux mois plus tard. Le *Cronicon Siculum* fixe, en effet, au 31 juillet, 18e heure du jour, le service solennel que Charles III fit célébrer à Santa Chiara pour le repos de l'âme de la reine, et cette indication précise concorde avec le renseignement que fournit, d'autre part, le *Diario d'anonimo Fiorentino* : la nouvelle de la mort et

1. M. E. Jarry a publié une très curieuse lettre des Florentins annonçant au capitaine général de Pise la mort de la reine Jeanne, arrivée, disent-ils, le 27 juillet, à la suite d'une maladie au cours de laquelle elle avait abjuré son erreur et reconnu la légitimité d'Urbain (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LV, 1894, p. 236).

2. *Cronicon Siculum*, p. 45, 46 (cf. les textes cités en note et les éclaircissements donnés par l'éditeur, M. G. de Blasiis). Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 48. — Je remarquerai que, dans un codicille inédit du 20 septembre 1384, Louis d'Anjou se range à l'hypothèse de l'étouffement (Arch. nat., P 1334[17], cote 454[3]) : « Suffocacionis exitio crudelius est perempta. » Un de ses partisans, qui adressa vers la même époque un long mémoire au pape d'Avignon, affirme que la reine Jeanne fut étouffée, après avoir subi la torture par la distension de ses membres (Archives de la Haute-Garonne, F 1, fol. 66 : communication de M. A. Baudouin, archiviste du département). Cf. le *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 122, et une lettre de la reine Marie de Bretagne, citée par Ruffi (t. I, p. 216), qui donne quelques détails de plus.

3. MM. de Blasiis et Erler ne se prononcent ni l'un ni l'autre. *L'art de vérifier les dates* (t. III, p. 838) et M. Matteo Camera (*Elucubrazioni...*, p. 301) ont adopté, je ne sais pourquoi, la date du 22 mai. Est-il nécessaire de relever l'erreur de Michelet (*Histoire de France*, t. IV, p. 13), qui fait remonter la mort de Jeanne au 12 mai de l'année précédente?

des obsèques de Jeanne ne se serait répandue que le 15 août à Florence. Il va sans dire qu'une mort aussi mystérieuse éveilla bien des soupçons, souleva bien des contradictions[1]. Louis d'Anjou fut de ceux qui s'obstinèrent le plus longtemps à douter de l'évidence même ; et quand, au bout de près d'un an, il se décidera de nouveau à prendre dans ses actes le titre de roi de Sicile, il ne datera que du 30 août 1383 le commencement de son règne[2].

Retournons dans l'Abruzze, où le comte de Montorio, maître depuis six mois de la ville d'Aquila[3], avait tout fait pour préparer au duc une entrée triomphale. A l'approche de l'armée « angevine, » les troupes envoyées par Charles de Durazzo se replient prudemment. Louis d'Anjou, reçu avec tous les honneurs dus à un souverain, passe dans Aquila dix jours, pendant lesquels il arme des chevaliers, préside au sacre d'un nouvel évêque (21 septembre[4]), frappe monnaie et recueille de nombreuses promesses de services[5]. Puis il reprend sa marche vers le sud. Il débouche,

1. « E chi credea ch'era morta et chi no. » (*Giornali del duca di Monteleone*, passage cité par G. de Blasiis, *Cronicon Siculum*, p. 46, note 5.)

2. Cette circonstance avait été consignée dans *L'art de vérifier les dates*, t. III, p. 839.

3. La prise d'Aquila remonte exactement au 28 mars 1382 : le jour même, le comte de Montorio notifia son triomphe à Louis d'Anjou, en lui racontant comment il avait fait massacrer tous ses adversaires, en lui annonçant l'intention d'agir de même à Città Reale, en l'invitant à hâter sa venue et lui promettant la victoire. Cette lettre, à laquelle était jointe une missive des bourgeois d'Aquila, fut communiquée par Louis d'Anjou, le 23 avril, aux gens de Marseille. Les Marseillais reçurent, en même temps, communication d'une lettre écrite de Florence, le 6 avril, par Mathieu Corsini à son parent le cardinal de Florence ; elle contenait le passage suivant : « Item qualiter comes Montorii equitavit ad Aquilam, cum gentibus armorum quibus potuit, et intravit civitatem clamando : *Vivat rex et comes!* Postquam autem comes et sue gentes fuerunt intus in dicta civitate, ceperunt clamare una voce : *Vivat comes!* et tunc occiderunt omnes illos qui non erant de una intentione cum comite, et certa ipsorum hospitia comburerunt (*sic*). » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

4. Bérard de Teramo, nommé par bulle de Clément VII du 9 juin 1382 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXIV Clementis VII*, fol. 49 v°. Cf. Ughelli, t. I, c. 389).

5. Niccolò di Borbona, *Cronica Aquilana* (Muratori, *Antiquitates*, t. VI), c. 856, 857. A. di Boetio, *Historia Aquilana* (*ibid.*), c. 773. *Catalogus pontificum Aquilanorum* (*ibid.*, c. 932, 934). *Cronicon Siculum*, p. 46, 47. *Vita prima Clementis VII*, c. 504. Sozomeno, c. 1125. — Sur la part prise à ce premier succès du duc d'Anjou par le comte de Fondi, par Rinaldo Orsini, etc., v. la *Cronaca Sanese*, c. 276, Minieri Riccio *Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell' Archivio di stato di Napoli* (Naples, 1879, in-4°), t. II, p. 25, et N. Barone di Vincenzo, *Notizie storiche...*, p. 29. Suivant les *Giornali Napoletani* (c. 1046), le pas, c'est-à-dire l'entrée des Abruzzes, fut livré à Louis d'Anjou par Ramondaccio Caldora, dont le frère, qui se trouvait aux mains de Durazzo, eut la tête tranchée.

le 6 octobre, sur les terres de l'abbaye du Mont-Cassin, et perd encore six jours dans la plaine de Sant'Elia Fiume Rapido ; Jean Orsini, le capitaine de ce petit château, lui en offre les clefs, évite ainsi l'assaut. Il n'en est pas de même de San Vittore del Lazio, que le duc se voit forcé de prendre : les habitants, leurs richesses et leurs femmes deviennent la proie des vainqueurs. Chemin faisant, on enlève le château de San Pietro in Fine, on traite avec la ville de Venafro. Enfin, le 14 octobre, apparaît le bourg de Maddaloni[1]. Le duc d'Anjou n'est plus qu'à six lieues et demie de Naples ; déjà un courrier parti pour Avignon porte à Clément VII la nouvelle que le vengeur de la reine Jeanne a pénétré dans la capitale du royaume[2].

Le fait est que Louis d'Anjou semblait alors toucher au but de son entreprise. Culbuter les troupes ennemies, emporter Naples de haute lutte, assiéger l'usurpateur, avec le concours de la flotte, dans le château de l'Œuf ou dans le Castel Nuovo, tout cela de prime abord semblait n'être qu'un jeu pour une armée dont la belle ordonnance, la discipline et la force numérique faisaient, depuis quatre mois, l'admiration de l'Italie. Un acte de vigueur terminant heureusement cette brillante chevauchée eût sans doute assuré la victoire et le trône au fils adoptif de Jeanne. Comment expliquer dès lors l'arrêt subit qui se produisit dans la marche de Louis ? Pourquoi ses mouvements furent-ils soudain paralysés, comme si tout l'effort de ses 60 ou 80.000 soldats était venu se briser contre un obstacle infranchissable ?

Le fait a paru si étrange qu'un chroniqueur, pour l'expliquer, suppose une grande bataille perdue par Louis dans la banlieue de Naples[3]. Rien de semblable n'apparaît dans les récits plus

1. Angelo de Tummulillis, *Notabilia temporum* (*Fonti per la storia d'Italia pubbl. dall' Istituto storico italiano*, Rome, 1890, in-4°), p. 8. *Giornali del duca di Monteleone* (passage cité par G. de Blasiis, *Cronicon Siculum*, p. 47, note 7). *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé), t. III, p. 64. *Chroniques de Savoye*, c. 362. — L'auteur de ces dernières chroniques n'a qu'une connaissance imparfaite de la géographie de l'Italie centrale : suivant son récit, les princes alliés auraient passé « par le pas et destroit de Sore » avant de parvenir à Città Reale et de s'emparer d'Aquila. Au contraire, c'est après avoir séjourné à Aquila que l'armée dut contourner le lac Fucin et franchir les montagnes qui sont au nord de Sora.

2. Le pape fit remettre, le 15 octobre 1382, 1 florin 20 sols au porteur de cette fausse nouvelle (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 356, fol. 93 r°).

3. *Annales Mediolanenses* (Muratori, t. XVI), c. 776.

dignes de foi. Mais le duc d'Anjou, trompé sur les dispositions réelles du peuple, ne s'était-il pas figuré que sa seule approche allait déterminer une révolution dans Naples ? Il ignorait à quel point son attachement au parti clémentin le rendait suspect à une population foncièrement urbaniste. Déçu dans son attente, trouvant de plus la route de Naples barrée par des troupes fraîches, ne s'aperçut-il pas alors, trop tard, de la grande faute qu'il avait commise en divisant sa propre armée? Ne craignit-il pas d'engager une action décisive dans des conditions défavorables? Le souvenir d'Othon de Brunswick, vaincu et pris à cette même place par Charles de Durazzo, contribua peut-être à l'empêcher d'attaquer un ennemi qui avait, sinon l'avantage du nombre, du moins celui de la position, avant d'avoir tenté la concentration de ses propres colonnes et rallié les divers contingents que devaient lui fournir les barons napolitains. Bref, il crut devoir attendre une heure plus propice. Hélas ! il ne comprit pas quel préjudice chaque jour de retard allait causer à son armée, et quel parti un adversaire habile saurait tirer de cette temporisation.

Charles III n'avait déjà que trop bien employé le long intervalle de temps qui s'était écoulé entre la première annonce de l'expédition française et l'arrivée de Louis dans le royaume. Ses coffres étaient garnis, ses troupes rassemblées, ses places ravitaillées, ses garnisons renforcées. Dans le plat pays au contraire, qu'il abandonnait d'avance à l'invasion étrangère, il avait eu soin d'enlever le bétail et de détruire les approvisionnements. Louis, en conséquence, ne pouvait subsister que sur les terres de ses alliés. Encore y vivait-il dans des conditions précaires, aucun d'eux n'ayant fait, en vue de son arrivée, de sérieux préparatifs[1].

La lenteur des mouvements de l'armée « angevine » avait eu pour autre résultat de rendre inutiles les diversions de la flotte

1. *Vita prima Clementis VII*, c. 505. Cf. Matteo Camera, *Elucubrazioni...*, p. 300. — Bernardon de la Salle et François de Baux, fils du comte d'Avellino, se laissèrent prendre dans le château de Campagnano, près de Telese, et furent conduits à Naples le 20 octobre (*Cronicon Siculum*, p. 47). Les *Giornali del duca di Monteleone* mentionnent encore, à la date du 25 octobre, la capture de « messer Pierre, uno de' gran maestri de' Francesi, » qui réussit à s'échapper (*ibid.*, note 7). M. Matteo Camera (*Elucubrazioni...*, p. 307) suppose qu'il s'agit de Pierre de la Couronne.

clémentine. Quand quatorze galères et deux galiotes provençales avaient paru dans la baie de Naples, brûlé les embarcations du port de Castellamare et arboré la bannière « angevine » sur l'île de Caprée, le duc ne se trouvait encore qu'à la hauteur du Parmesan. Il n'avait pas dépassé la Romagne lorsqu'une nouvelle apparition de la flotte hispano-provençale vint surprendre les Napolitains. Quatre barques et une galère royale incendiées dans le port, un navire rempli de vivres emmené à Caprée, les habitants d'Ischia forcés de mettre bas les armes et de donner asile pendant un an à toutes les embarcations du parti clémentin, c'étaient là d'assez brillants succès[1]. Mais combien le résultat eût eu plus d'importance si cette action navale eût été combinée avec l'attaque du royaume par terre! Si du moins Louis d'Anjou, une fois parvenu à la hauteur de Naples, eût occupé quelque point du littoral de la Méditerranée, des communications eussent pu s'établir entre son camp et ses navires, au grand avantage de l'armée de terre, dont le ravitaillement se fût opéré par la voie maritime. Au contraire, il se tint constamment loin des côtes, à Maddaloni[2] ou, encore plus à l'est, au château d'Airola. Non seulement il s'abstint de toute offensive vigoureuse, mais il ne réussit pas même à isoler ses adversaires : les cavaliers de Jean Hawkwood, qu'Urbain VI, rassuré sur son propre compte, s'était hâté de diriger vers la Terre de Labour, passèrent hardiment à la barbe de Louis et purent opérer, le 21 novembre, leur jonction avec l'armée de Charles de Durrazzo[3].

Ce dernier tirait si grand profit de l'inaction dans laquelle il voyait son rival persister qu'il s'efforça de la prolonger par tous les moyens possibles. Un des artifices auxquels il recourut eut, sinon le mérite de la nouveauté, du moins l'avantage de réussir au delà de toute espérance. Les défis, les cartels étaient alors fort en honneur. Comme les héros d'Homère, les chevaliers du XIVe siècle s'injuriaient avant de s'attaquer; mais ils le faisaient à dis-

1. *Cronicon Siculum*, p. 46, 47.

2. Suivant le *Cronicon Siculum* (p. 47), Louis reçut, au château de Maddaloni, le 25 octobre, les hommages des comtes d'Altavilla, de Sant'Angelo, de Cerreto, de Caserte, etc.

3. *Ibid.*, p. 48. *Giornali del duca di Monteleone* (*ibid.*, p. 47, note 7, et Muratori, t. XXI, c. 1047); la chronologie de ces dernières annales est toujours fautive.

tance et par la bouche de leurs hérauts d'armes. Bernabò, le comte Vert, Charles de Durazzo n'avaient eu garde de négliger cette formalité[1]. Il advint pourtant à Garillo Caracciolo, le messager chargé de transmettre à Louis d'Anjou le défi de Charles III, une fâcheuse aventure : le duc le fit périr, probablement sur un bûcher. La vivacité des expressions employées dans le cartel n'est point ce qui excita la colère de Louis[2]. Mais le *Chevalier Sauvage* (c'était le surnom du héraut) passait pour sorcier; on attribuait à ses pratiques la défaite qu'avait essuyée jadis Othon de Brunswick; on l'accusait de comploter par les mêmes artifices la mort de Louis d'Anjou[3]. Bref, il ne revint pas. Charles de Durazzo ne se laissa pas rebuter par le supplice infligé à son émissaire. Retournant à la charge, il proposa au duc de vider leur querelle en champ clos, dans un combat singulier (25 novembre[4]). L'offre fut acceptée : dès le lendemain, Louis d'Anjou parlait de remettre à dix chevaliers désignés de part et d'autre le règlement des conditions du duel, et il s'engageait imprudemment à se désister du « recouvrement de sa couronne » jusqu'à l'issue du

1. La *Chronographia regum Francorum* nous a conservé le texte de la réponse de Durazzo au défi du comte Vert. On y lit ces paroles menaçantes (t. III, p. 21) : « Nec magnificentie potentiisque vestris aliorumque de secta vestra dabit adjutorium innumerabilis multitudo, quia ubi multitudo, ibi confusio debet assignari. Et sic dicitur proverbio antiquorum : *A cane non magno sepe terretur aper.* » Ces derniers mots, comme le fait remarquer M. H. Moranvillé, sont une reproduction inexacte d'un vers d'Ovide.

2. Charles de Durazzo, ayant eu connaissance des démarches tentées par Louis auprès des Florentins, se plaignait hautement de ce qu'un prince de sa maison n'eût pas jugé plus convenable de s'expliquer loyalement avec lui. « Vous nous traitez de traître, ajoutait-il; nous vous répondons hardiment que vous mentez par votre gorge, et que nous sommes prêt à nous défendre... Nous comptons bien le faire savoir à tous les souverains du monde. » (*Giornali del duca di Monteleone*, passage cité par G. de Blasiis, *Cronicon Siculum*, p. 46, note 3 ; *Chronicon Regiense*, c. 88; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 304; N. Barone di Vincenzo, *Notizie storiche...*, p. 17).

3 Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 47. Cf. Papon, t. III, p. 246. On trouvera dans Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. IX, p. 469-472) d'étranges divagations au sujet de ce prétendu sorcier. Le chroniqueur suppose que Jeanne et Othon de Brunswick ont été faits prisonniers dans le château de l'Œuf; au contraire, la première fut, comme on sait, prise dans le Castel Nuovo, le second sur un champ de bataille.

4. Il n'est plus permis aujourd'hui de douter, comme faisait Papon (t. III, p. 248), de l'authenticité de cette correspondance.

combat. C'était précisément ce que désirait son adversaire. Le 30 novembre, nouveau message de Charles de la Paix, simulant une grande hâte d'en venir aux mains, et reprochant à Louis d'Anjou de ne pas partager son ardeur. Celui-ci expédiait cependant, dès le 13 décembre, un sauf-conduit pour les dix chevaliers nommés par Durazzo, et, de son côté, il désignait dix chevaliers, parmi lesquels le comte de Savoie[1]. Mais le rusé Charles III souleva de nouvelles difficultés; il eut l'art d'amuser le duc, pendant deux mois, par je ne sais quels simulacres de préparatifs. Quand enfin il se décida à délivrer un sauf-conduit aux trois commissaires « angevins, » Amédée VI, Jean de Bueil et Louis de Montjoie, pour qu'ils pussent, escortés de six cents cavaliers, sortir de Montesarchio, s'aboucher avec ses chambellans, traverser les lignes de ses troupes et s'en aller examiner l'emplacement proposé pour le duel, l'île de Caprée[2], ou tel autre terrain qu'ils jugeraient convenable, on était parvenu à la date du 8 février 1383[3]. La patience de Louis commençait à se lasser, ou plutôt la lumière se faisait dans son esprit. Il finissait par s'apercevoir qu'il avait été joué. Deux mois avaient été perdus. Les provisions s'étaient peu à peu épuisées. Les hommes, campés pour la plupart en rase campagne ou dans des villages misérables, où ils étaient exposés au froid et à la pluie, mouraient « comme des chiens[4]. »

Ces diverses circonstances portèrent le duc à décliner, cette fois, les offres de son rival et à précipiter un mouvement de retraite qui s'était dessiné sans doute dès le mois de novembre. Louis avait commencé par évacuer Maddaloni — trop heureux, au dire d'un chroniqueur, de rompre le cercle des troupes enne-

1. Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. II, c. 1182-1184. César de Nostredame, p. 470-472.

2. Cette île, soumise à Louis d'Anjou, comme on l'a vu, dès le mois d'août 1382, dut lui rester, au moins en partie, fidèle. Les habitants députèrent un messager à Clément VII vers la fin du mois de mai 1384 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 337, fol. 99 v°).

3. Minieri Riccio, *Saggio di codice diplomatico...*, t. II, p. 28; M. Camera, *Elucubrazioni...*, p. 311.

4. *Vita prima Clementis VII*, c. 505; *Giornali Napoletani*, c. 1047; *Cronica di Pisa* (Muratori, t. XV), c. 1080; Ser Naddo, p. 61.

mies, grâce à l'aide de deux capitaines allemands[1] — et, s'engageant dans les défilés de la Valle Caudina, qui eussent pu devenir pour lui de nouvelles Fourches Caudines, il s'était établi devant Airola, tandis que le comte de Savoie campait plus en arrière, à Montesarchio[2]. Les pourparlers entamés entre les deux rivaux en vue d'un combat singulier n'arrêtèrent point, paraît-il, le mouvement offensif des troupes de Durazzo : le duc d'Anjou se vit forcé de s'éloigner encore, serré de près par Hawkwood, qui lui fit de nombreux prisonniers[3].

C'est en remontant ainsi dans la direction du nord qu'il passa par Cerreto Sannita : on l'y retrouve, au lendemain de Noël (26 décembre 1382), occupé, dans une des salles basses du château, à dicter son testament[4]. « Et se il avenoit, disait-il, que nous « peussions conquerir, *ce que Dieux veuille*, le royaume de Sicille « et les autres terres qui y appartiennent, Loys, nostre ainsné « fils, sera roy et conte de Prouvence : » c'est en ces termes mélancoliques qu'il s'exprimait alors au sujet de la guerre. Et l'on ne sent pas moins de tristesse, sinon de découragement, dans le retour qu'il faisait sur les fautes de sa vie passée. A l'heure où, revendiquant les droits de la reine Jeanne, il

1. Le récit que fait Thierry de Niem (p. 52, 53) des exploits de Pierre de la Couronne et de Guillaume Filimbach est, d'ailleurs, plein d'invraisemblances.

2. *Giornali Napoletani*, c. 1047 ; *Chroniques de Savoye*, c. 362. — Les lettres de Louis d'Anjou à Durazzo du 26 novembre, du 8 et du 13 décembre 1382 sont datées du château ou du camp d'Airola (C. de Nostredame, p. 471-472). Quant au comte Vert, son séjour à Montesarchio paraît s'être prolongé jusqu'au mois de février suivant (Minieri Riccio, *Saggio di codice diplomatico...*, t. II, p. 28).

3. Temple Leader et Marcotti, *op. cit.*, p. 142.

4. Ce testament porte les indications chronologiques suivantes : 26 décembre 1383, sixième indiction, cinquième année du pontificat de Clément VII (Arch. nat., P. 1334[17], n° 34). En langage moderne, cela signifie : le 26 décembre 1382. Suivant l'usage napolitain, Louis faisait dater du jour de Noël le commencement de l'année. C'est ce même testament qui, transmis par Arnoul Lacaille au cardinal de Mende, fut reçu à Chartres, le 22 avril 1383, par Jean le Fèvre, puis remis, le 4 mai, à Marie de Bretagne, dans le château d'Angers (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 49). Il a été parfois cité sous la date inexacte de Tarente, le 26 décembre 1383 (A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 22). C'est lui également qu'Honoré Bouche mentionne (*L'histoire chronologique de Provence*, t. II, p. 405) comme ayant été donné « au château de Telesine, » sans doute parce que D. Godefroy (*Histoire de Charles VI*, p. 765), en en donnant une édition des plus fautives, en avait ainsi transcrit la date : « Datum et actum in quadam parva camera inferiori castro secreti Talezins, diœces. » (Lisez : « castri Cerreti, Telesine diocesis. »)

les proclamait saints et sacrés, c'était pour lui un souvenir particulièrement pénible que celui de l'agression dont il s'était rendu coupable envers sa future bienfaitrice; il éprouvait le besoin de réparer dans une certaine mesure les maux qu'avait causés, en 1368, sa campagne de Provence : il léguait 50.000 francs aux églises ainsi qu'au pauvre peuple de la Camargue et des territoires d'Arles et de Tarascon.

Au surplus, la pensée de la mort lui était peut-être suggérée par quelque atteinte d'un mal terrible qui sévit en Italie en 1383, et qui fit parmi ses troupes de nombreuses victimes[1], le même sans doute qui allait lui enlever son plus illustre compagnon d'armes. Le comte Vert, laissant Montesarchio à la garde de Boniface de Chalant, venait de rejoindre le duc d'Anjou, et tous deux continuaient de tourner le dos à Naples pour s'enfoncer dans la région montagneuse de l'Abruzze[2]. Mais, parvenu au château de San Stefano di Sessanio, le comte dut s'aliter. Son état s'aggravant, il reçut les sacrements, dicta un testament (27 février) dans lequel aucune mention n'est faite d'Urbain ni de Clément (ce qui a pu contribuer à répandre le bruit qu'avant de mourir il avait imploré le pardon du pape de Rome), enfin, le 1er mars, rendit le dernier soupir[3]. Nulle perte ne pouvait être plus fâcheuse dans les circonstances critiques où se trouvait le duc d'Anjou. Outre la disparition d'un chef de guerre justement renommé, Louis avait à regretter le départ des troupes du comte Vert, qui reprirent vraisemblablement le chemin de la Savoie. D'une alliance qui paraissait devoir être si féconde, et dont il avait si peu tiré parti, il ne lui restait d'autre souvenir qu'une très lourde dette. Amédée VI, de son vivant, avait reçu de Louis d'Anjou 15.382 francs[4], mais

1. *Le Petit Thalamus*, p. 406.

2. Ils passèrent par Campobasso (*Chroniques de Savoye*, c. 362). — Auparavant, si l'on s'en fie aux *Giornali Napoletani*, il faudrait placer un séjour de Louis d'Anjou à Ariano. Il y aurait opéré la dislocation de son armée, et envoyé notamment une forte troupe à Caserte. De cette façon, la retraite progressive de Louis d'Anjou vers le nord aurait été interrompue par une forte pointe à l'est. La découverte de nouveaux actes émanés du duc permettrait seule de fixer cette partie douteuse de son itinéraire.

3. *Cronicon Siculum*, p. 48; *Chronicon Regiense*, c. 89, 90; *Chronicon Estense*, c. 508; Guichenon, *Preuves*, p. 216; Walsingham, *Historia Anglicana*, t. II, p. 87.

4. Par divers payements effectués, du 15 mai au 1er décembre 1382, à Chambéry, à Avignon, à Turin, à Ravenne et à Aquila. A la date du 24 novembre 1382, le duc

lui avait avancé 16.200 francs, d'une part, et 1.240 ducats, de l'autre[1]. Restait, de plus, à payer l'arriéré de la solde des troupes savoyardes, en tout, dit-on, une somme de 133.000 francs, pour laquelle Louis dut passer aussitôt une obligation envers les héritiers du comte Vert (Campobasso, 3 mars 1383)[2].

En résumé, échec complet de l'attaque dirigée contre la ville de Naples ; affaiblissement progressif des troupes, mal campées dans la Terre de Labour ; retraite, épidémie et défection : ces premiers résultats n'avaient rien qui permît de conserver grand espoir quant à l'issue finale de la lutte.

Si attristé que fût alors Louis d'Anjou, ces revers ne semblent pas avoir abattu son courage. Il tint bon, s'obstinant à espérer des jours meilleurs. Son attente ne fut pas entièrement trompée.

V

Un mois après la mort du comte de Savoie, rejoint sans doute par les troupes que Charles de Durazzo avait lancées à sa poursuite, il dut livrer un combat meurtrier dans les gorges de Pietracatella (5 avril)[3]. Les *Giornali* du duc de Monteleone lui

d'Anjou devait au comte Vert une somme de 65.247 francs et en signait une reconnaissance avec hypothèque sur tous ses biens (Arch. de Turin, *Trattati diversi*, mazzo II, n° 6 : communication de M. Henri Lacaille. Cf. Bianchi, *op. cit.*, p. 84).

1. Arch. de Turin, *Trattati anziani*, mazzo VII, n°s 1 et 2 ; *Materie militari* [*Levata di struppe straniere*], mazzo I, n° 3 : communication de M. Henri Lacaille. — Ces documents paraissent avoir été cités, d'une manière assez inexacte, par L. Scarabelli (*Dichiarazione di documenti di storia Piemontese*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XIII, 1847, p. 113).

2. *Chroniques de Savoye*, c. 364. Cf. Papon, t. III, p. 250. — Louis avait notamment engagé au comte Vert quatre joyaux de sa couronne pour une somme de 12.000 florins (*Journal de Jean le Fèvre*, p. 272).

3. Je préfère cette date, fournie par le *Cronicon Siculum* (p. 49), à celle du 26 août, que donnent les *Giornali del duca di Monteleone*. Il n'est pas vraisemblable que Louis d'Anjou se retrouve, au bout de six mois, à la même place : or Pietracatella est situé dans le voisinage de Campobasso, où le duc séjourna à la fin du mois de février et au commencement du mois de mars. Le récit des *Giornali* fourmille d'ailleurs d'invraisemblances : que penser, par exemple, d'une retraite commencée dans l'Abruzze et se terminant à Tarente ?

prêtent, dans cette circonstance, un rôle ridicule : il aurait, durant la bataille, échangé ses habits et ses armes avec l'allemand Pierre de la Couronne et enfourché, pour mieux s'enfuir, le meilleur cheval de son armée[1]. Tout au contraire, à la façon dont une autre chronique napolitaine, plus digne de foi, parle des pertes subies par l'une et l'autre armée et des prisonniers de marque tombés au pouvoir des Français, je serais tenté de croire que l'affaire se termina plutôt à l'avantage de Louis[2]. C'est ce succès peut-être dont la nouvelle, démesurément grossie, parvint à Paris le 23 mai : le duc, disait-on, avait remporté trois victoires et tué 26.000 hommes à Durazzo. Charles VI ne manqua pas de se rendre à Notre-Dame pour remercier Dieu d'un triomphe dont la gloire rejaillissait sur lui[3].

A quelque temps de là un avantage moins éclatant peut-être, mais aussi moins contesté, acheva de redonner confiance aux « angevins. » Durazzo, dans sa hâte de reprendre Aquila, véritable clef des Abruzzes, avait enjoint à Barthélemy de San Severino de s'en approcher avec une troupe d'environ mille chevaux. Il comptait profiter de l'absence du gouverneur, Rinaldo Orsini, que le duc d'Anjou avait chargé d'une mission lointaine. Mais Rinaldo, fort à propos, rentra nuitamment dans la ville, et, dès le lendemain matin, une sortie générale de la garnison renforcée, à laquelle s'étaient joints de bon cœur les habitants, amena la destruction presque complète de la troupe assiégeante ; San Severino lui-même figurait au nombre des prisonniers[4].

Tandis qu'au nord les « angevins » maintenaient ainsi leurs positions, au midi, Louis d'Anjou acquérait, sans coup férir, d'importants territoires[5]. C'est une étrange histoire que celle de

1. Ce récit, enjolivé par Angelo di Costanzo, a passé dans les ouvrages de Summonte (t. II, p. 482), de Papon (t. III, p. 245), d'Égly (t. II, p. 252), etc.

2. *Cronicon Siculum*, p. 49. — C'est à Pietracatella que, suivant cette chronique, fut pris Angelo Pignatello, dont les *Giornali* font remonter la capture à l'année précédente. V. la fière réponse que prêtent à ce capitaine les mêmes *Giornali*.

3. *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé, t. III, p. 52).

4. Niccolò di Borbona, c. 857.

5. C'est pourtant à ce moment que Charles III dépeint ses adversaires comme réduits à toute extrémité, aux prises avec la peste et la famine, rôdant, comme des mendiants, de châteaux en châteaux (lettre du 8 septembre 1383 à la ville de Chieti, publiée par M. Camera, *Elucubrazioni...*, p. 318).

cette principauté de Tarente dont la reine Jeanne avait fait don à son quatrième mari, après l'avoir confisquée sur François de Baux, duc d'Andria. Louis d'Anjou, de son côté, l'avait promise, avant de partir, à son frère le duc de Berry. En somme, depuis qu'Othon de Brunswick s'était fait prendre et que le royaume obéissait à Charles de Durazzo, la principauté était retombée aux mains, non du duc d'Andria, mais de son fils Jacques de Baux. Or, celui-ci était bien loin de professer pour Charles III les mêmes sentiments que François, son père. Il ne se laissa ni attendrir par le sort de sa femme, que Durazzo retenait prisonnière dans Naples, ni effrayer par la menace d'un procès criminel, ni séduire par l'offre de l'île de Corfou[1]. Au lieu de s'incliner devant le sceptre de Charles III, il finit par se jeter dans les bras de Louis d'Anjou. Par un testament en date du 15 juillet 1383, il institua, à l'exclusion de son père, le « roi Louis » héritier de ses titres et possessions. C'étaient, outre la principauté de Tarente, l'empire de Constantinople, le despotat de Romanie, la principauté d'Achaïe, ces derniers titres, il est vrai, n'ayant qu'une valeur purement honorifique[2]. Il n'en était pas de même de celui de prince de Tarente. Comme la mort de Jacques de Baux suivit de près la déclaration de ses dernières volontés, le duc d'Anjou s'empressa de venir recueillir cette partie singulièrement précieuse de son nouvel héritage[3].

Ce n'est pas à Foggia, en Pouille, ainsi qu'on le répète couramment[4], mais bien plus près de Tarente, à Tricarico, en Basilicate, qu'il prit, le 30 août, définitivement le titre de roi de

1. L. Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux* (Marseille, 1882, in-8°), n°s 1510, 1574, 1577-1579, 1584. Cf. Matteo Camera, *Elucubrazioni...*, p. 315. — Un sauf-conduit du 11 septembre 1382 peut servir à prouver qu'Agnès de Durazzo n'était pas morte en prison dès le 15 juillet, comme le prétendent les *Giornali Napoletani* (c. 1046), et comme le répètent MM. Camera (p. 316), G. Erler (*Th. de Nyem de Scismate libri tres*, p. 50, note 1), etc.

2. R. Bisson de Sainte-Marie, *Testament de Jacques de Tarente* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV, 1884, p. 191-195). — On voit que Jacques de Baux ne mourut pas le 7 juillet 1383, ainsi que le rapporte M. Matteo Camera (*Elucubrazioni...*, p. 314, 316) d'après le témoignage du notaire Angelo Crassullo.

3. Kervyn de Lettenhove, *Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 359.

4. D'après Papon, t. III, p. 251.

Sicile et de Jérusalem[1]. C'est à Tarente même qu'il dicta, le 26 septembre, un nouveau testament.

A première vue, il semble lire, avec quelques variantes, le testament de Cerreto ; cependant le nouvel acte, beaucoup plus développé, dénote un état d'esprit tout différent. A la tristesse, à l'inquiétude a succédé le contentement. L'âme du prince, à présent, déborde de reconnaissance envers le souverain artisan de sa grandeur, Dieu, qui l'a, dit-il, progressivement élevé, du rang de comte à celui de duc, et du rang de duc à celui de roi. Il se complaît dans le souvenir des périls qu'il a dû affronter, des travaux auxquels il s'est soumis. Il parle de provinces miraculeusement subjuguées. Le mot de « triomphe » même lui échappe. Clément VII, la reine Jeanne, ses prédécesseurs sur le trône, ses futurs successeurs, tous ceux qui l'ont aidé ou l'aideront dans sa conquête ont part à ses pieuses libéralités. Il lègue 16.000 florins de rente pour instituer quatre grands monastères de bénédictins, de chartreux, de dominicains et de célestins dans son royaume ; il y joint la somme nécessaire pour fonder un hôpital à Naples ; il rêve d'envoyer de jeunes napolitains, comme écoliers, dans un collège qu'il se propose d'établir à Paris. Sa confiance dans l'avenir est telle qu'il entrevoit le moment où, maître du royaume de Naples, il pourra s'élancer vers de nouvelles conquêtes. Tout naturellement il songe à cette seconde couronne que lui a léguée la reine Jeanne : il s'engage à tenter le voyage de Jérusalem et se propose d'y fonder aussi un hôpital,

1. Jean le Fèvre (p. 49) se borne à dire : « Vindrent nouvelles à Paris que, le xxxe jour d'aoust, Mgr le duc de Calabre avoit prins le non et title de roy de Cecile et de Jerhusalem, presens pluseurs barons, contes et ducs du royaume. » Un annaliste bien informé, l'auteur du *Petit Thalamus*, ajoute que la scène se passait « en lo loc de Tricart » (p. 408), ce qui doit s'entendre de Tricarico. J'ai, en effet, retrouvé dans le registre *Lilii* de la chambre des comptes de Provence (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 11, fol. 88 r°) des lettres de Louis Ier abandonnant toute souveraineté et juridiction sur les châteaux d'Espinouses et de Saint-Jeannet (Basses-Alpes) au chevalier Guillaume de Brancas, qui l'avait fidèlement servi durant son expédition tant sur mer que sur terre ; ces lettres portent comme suscription : « Ludovicus, Dei gratia rex Jherusalem et Sicilie, ducatus Apulie, principatus Capue, dux Andegavie et Turonie, comitatuum Provincie, Forcalquerii, Cenomannie et Pedemontis comes ; » et elles sont ainsi datées : « Actum Tricarici, die ultimo mensis augusti, quinte indictionis, anno Domini M CCC LXXX tercio. »

s'il réussit, comme il ajoute naïvement, à s'emparer de son « autre royaume[1]. »

Ces espérances étaient insensées. Toutefois il faut reconnaître que les possessions « angevines » commençaient à couvrir un vaste territoire. Grâce au legs de Jacques de Baux, grâce aux postes que Louis avait disséminés de côté et d'autre, grâce surtout au concours d'Onorato Caetani, comte de Fondi[2], de François della Ratta, comte de Caserte[3], de Nicolas de Sabran, comte d'Ariano, de Raymond de Baux des Ursins[4], de Catherine Caracciolo, de Louis d'Engien, comte de Conversano, de Nicolas d'Enghien, comte de Lecce, de Nicolas Sanframondo, comte de Cerreto, de Wenceslas, de Hugues et de Thomas de San Severino, comtes de Tricarico[5], de Potenza et de Montecaveoso, etc., la bannière de Louis flottait aussi bien en Calabre, en Basilicate et en Pouille que dans la Terre de Labour et dans l'Abruzze. Un peu partout, des guerres d'escarmouches mettaient fréquemment aux prises les partisans de Louis d'Anjou et ceux de Charles de Durazzo[6].

1. Arch. nat., J 1043[a], n° 5, et P 1334[17], n° 33. Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. II, c. 1191. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, c. 1594-1612 (sous la date fausse du 20 septembre).

2. Par vengeance, Charles III avait fait crever les yeux à Balthazar de Brunswick, gendre du comte de Fondi (*Cronicon Siculum*, p. 47, *Notizie storiche...* ; *Giornali Napoletani*, c. 1045 ; Thierry de Niem, p. 45). Cf. N. Barone di Vincenzo, p. 194 ; L. Barthélemy, n° 1573.

3. Sur le rôle de Louis della Ratta, v. N. Barone di Vincenzo, p. 201.

4. L. Barthélemy, n° 1580.

5. N. Barone di Vincenzo, p. 28, 188 et 189.

6. Pour dresser la liste des barons napolitains ralliés au parti de Louis d'Anjou, on peut s'aider encore du récit des *Giornali Napoletani* (c. 1046, 1047), du *Journal* de Jean le Fèvre, de divers documents publiés par N. Barone (p. 187 et sq.) ou par L. Barthélemy (n° 1587), de la liste, que je donne plus loin, des seigneurs qui prêtèrent, le 15 septembre 1384, serment de fidélité à Louis et à ses héritiers, enfin d'une note communiquée, dès le 15 mai 1382, par Louis d'Anjou aux Marseillais. Elle a été citée assez inexactement par Ruffi (t. I, p. 213) ; je crois devoir la reproduire ici : « *Infrascripte civitates regni noviter reducte sunt ad fidelitatem domine solitam ad resistendum Karolo, videlicet :* In primis, civitas Aquile, cum comitatu ; item, civitas Terami ; item, civitas Adrie [Andria] ; item, civitas Lanzani [Lanciano] ; item, civitas Gausti Aymonis [Vasto d'Ammone, auj. Vasto] ; item, civitas Montis Regalis [Montereale] ; item, Civitas Regalis [Città Reale], in provintia Aprutii. — Item, in insula, Crapi [Caprée]. — Item, civitas Cusencie [Cosenza], in Calabria. — *Nomina comitatuum ...qui tenentur in fidelitate domine et sue obedientie sunt hii,*

Pour augmenter encore les chances de succès du premier, peu s'en fallut que la discorde n'éclatât dans le camp du second. Un grave dissentiment faillit armer l'un contre l'autre Urbain VI et Charles III.

La conduite de Durazzo n'avait pas répondu aux espérances du pape de Rome. Celui-ci se plaignait d'une inertie qui laissait le « clémentisme » s'implanter dans le royaume de Sicile, et, pour tout dire, il déplorait l'inexécution des promesses faites à son neveu Butillo. L'idée que sa présence donnerait quelque impulsion aux opérations de la guerre et hâterait la remise des terres inféodées à François Prignano, le décida à se transporter sur les lieux. Mais, ce projet n'ayant pas eu l'agrément de tous ses cardinaux, il partit en en laissant quelques-uns derrière lui. Chemin faisant, il intima aux retardataires l'ordre de le rejoindre ; puis, irrité de leur désobéissance, il entama contre eux des procédures dont le résultat fut surtout de mettre en relief sa précipitation rageuse. C'est ainsi qu'à Sessa, il renouvela les citations qu'il leur avait déjà fait adresser et s'emporta jusqu'à priver du chapeau l'un d'entre eux, Barthélemy Mezzavacca, appelé le cardinal de Rieti (15 octobre 1383). Charles de la Paix, comme bien on pense, prit le parti des cardinaux. S'étant porté au devant du pape, il l'introduisit en la ville d'Aversa, avec les honneurs traditionnels ; mais, à trois reprises, il insista pour obtenir l'annulation des procédures commencées (30 et 31 octobre) : Urbain le pria de ne point se mêler de ce qui ne le regardait pas. Alors Charles crut devoir recourir à la violence. Par son ordre, quatre officiers forcèrent, de nuit, la porte de l'évêché d'Aversa, où reposait Urbain ; ils obligèrent le pape à entendre lecture des requêtes du roi et, sur son refus d'y obtempérer, l'enlevèrent et le transportèrent dans le château d'Aversa. Ce lugubre séjour évoquait le souvenir de deux meurtres fameux[1] ; le pape put s'y livrer à

videlicet : comes Fundorum ; comes Talhiacocii ; comes Montorii ; comes Caserte ; comes S. Valentini ; comes S. Angeli ; comes Cerreti ; comes S. Agathe ; comes Licii ; comes Copersani ; comes Tricarici, cum fratribus ; Rosteynius de Gantelmis [Rostagno Cantelmo] ; Amelius de Agoto ; Raymundacius Candole ; Anthonius de Rilhiano ; Hugolinus de Ursinis ; Jacobus de S. Sever[ino] ; dominus Raymundus de Nola ; filius ducis Andrie. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

1. Celui d'André de Hongrie, premier mari de la reine Jeanne, et celui du feu duc Charles de Durazzo.

d'amères réflexions sur l'ingratitude des princes. La conclusion qu'il en tira fut sans doute qu'il devait, par quelque concession, désarmer la colère royale. Au bout de trois jours, Charles de Durazzo, reprenant le rôle qui convenait à un roi feudataire, vint se prosterner aux pieds du souverain pontife (3 novembre) : mais il ne fut plus question de poursuites contre les cardinaux.

L'entrée d'Urbain dans Naples se fit avec grande pompe. Sa résidence, qu'il dut fixer d'abord, bon gré, mal gré, dans le Castel Nuovo, fut, par la suite, transférée dans le palais archiépiscopal. Son neveu Butillo obtint satisfaction. Bref, le nuage qui avait assombri un instant l'horizon se dissipa presque aussitôt, et, désormais réconciliés, le pape et le roi ne songèrent plus qu'à unir leurs efforts pour consommer la perte du parti clémentin[1].

C'est alors qu'Urbain VI, dans un consistoire public, déclara Louis d'Anjou hérétique et rebelle à l'église de Rome (13 mai 1384). Charles VI, ou plutôt « ce fils de perdition qui se donnait comme roi de France, » avait été cité à comparaître le même jour devant Urbain, en même temps que son frère, le comte de Valois, et ses trois oncles les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Deux cardinaux les appelèrent à haute voix aux portes du palais des archevêques de Naples : est-il besoin d'ajouter qu'aucun d'eux ne répondit ? Urbain VI, constatant leur défaut, leur accorda, une dernière fois, un sauf-conduit pour venir, à la date du 17 février, se présenter devant lui, afin d'entendre prononcer, en premier lieu, la condamnation du feu roi Charles V et sa déchéance de tous droits sur le royaume de France, *si tant est qu'il en eût*, en second lieu, leurs propres condamnations et déchéances, comme schismatiques, hérétiques, apostats. Cette bulle fut affichée aux portes de la cathédrale et du palais archiépiscopal[2]. Les églises retentirent de sermons belli-

1. *Cronicon Siculum*, p. 41, 45, 50 et sq. *Giornali Napoletani*, c. 1044 et sq. *Chronicon Regiense*, c. 91. Thierry de Niem, p. 55, 56, 58 et sq. ; cf. les notes de l'éditeur G. Erler. Gobelinus Persona, p. 299.

2. Bibl. nat., ms. Moreau 702, fol. 175-194 (copie d'une expédition sur parchemin insérée dans le ms. Cotton. *Cleop.* E 11, fol. 172). — A ce propos, un personnage de la cour d'Avignon écrivait en 1396 : « Nescio si est verum, set audivi quod Bartholomeus privavit regno, etc., regem Francie. » (Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna*, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. VI, 1892, p. 189.) Cf. *Cronicon Siculum*, p. 53.

queux[1] ; la bannière de Durazzo reçut la bénédiction du pape. Tout se prépara en vue d'une action décisive.

Louis n'avait pas attendu ces dernières menaces pour solliciter l'aide des puissances qui s'intéressaient à sa cause. Pierre de Craon, l'un de ses émissaires, reçut 50.000 ducats de Bernabò Visconti et 40.000 de Jean-Galéas. Rinaldo Orsini rapporta d'Avignon 50.000 florins[2]. Notez que Clément VII, pour la même entreprise, en avait déjà déboursé au moins 130.000[3]. Et non content de reconstituer le trésor de guerre de Louis d'Anjou, le pape d'Avignon passait alors avec le roi de Castille une convention aux termes de laquelle celui-ci s'engageait à armer six galères qui, approvisionnées de vivres et de munitions pour six

1. Au sujet de la prédication de cette croisade, v. un mandement de la reine Marguerite, du 5 septembre 1384 (N. Barone di Vincenzo, *Notizie storiche...*, p. 202).

2. « ...Quos promisit fideliter portare et assignare domino duci Calabrie in partibus Neapolitanis. » Rinaldo Orsini se fit, en même temps, rembourser par le pape 6.000 florins qu'il avait avancés au duc d'Anjou dans le royaume. Des gens d'armes de Sainte-Réparade furent convoqués à Orgon et à Salon pour l'escorter : on le reconduisit par le Rhône, avec deux bateaux, jusqu'à la mer (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 135 v°, 144 v°, sous la date du 11 avril 1383).

3. Cette dépense se décompose comme il suit. Sommes payées à Jean Bellissend, bourgeois de Narbonne, trésorier du duc d'Anjou sur le fait de la mer : 8.751 fl. 12 s. (29 mars 1382), 9.257 fl. 4 s. (26 avril), 5.228 fl. 16 s. (4 mai), 19.285 fl. 20 s. (11 mai), 514 fl. 8 s. (12 mai), 2.742 fl. 24 s. (13 mai), 2.142 fl. 24 s. (14 mai), 1.714 fl. 8 s. (15 mai), 2.400 fl. (1er juin), 12.000 fl. (8 juin). — Sommes remises à Georges de Marle, recevant au nom du duc : 2.142 fl. 24 s. (29 mars), 2.000 fl. (14 avril), 1.071 fl. 12 s. (16 mai). — Sommes payées au comte de Genevois, à Jean le Fèvre, aux évêques de Maillezais et d'Albi, etc., tous recevant au nom du duc : 1.589 fl. 8 s., 2.142 fl. 24 s. (18 avril), 1.607 fl. (24 mai), 11.142 fl. 24 s. (31 mai), 535 fl. (8 juin), 2.142 fl. 24 s. (19 juin). — Somme remise au trésorier des guerres du duc : 24.814 fl. 8 s. (23 juin). — Somme remise à Raymond d'Agout, sieur de Sault, amiral de la mer pour le duc : 3.696 fl. 12 s. (30 juin). — Sommes payées à Tristan de Roye, chevalier, pour l'armement d'une galère sur laquelle il doit servir le duc : 3.000 fl. (26 décembre), 1.071 fl. 12 s. (22 mars 1383). — Sommes payées à Rodrigue Diaz, de Valence, pour le fret d'une galère sur laquelle il doit servir le pape : 5.142 fl. 24 s. (29 décembre 1382), 1.028 fl. 16 s. (18 février 1383), etc. (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355 fol. 83 v°, 85 v°, 88 v°, 90 v°, 95 r° et v°, 97 r°, 98 v°, 101 r° et v°, 103 v°, 113 r° et v°, 114 r° et 129 v°.) — Les chiffres fournis par M. Romano (art. cité, p. 597) d'après le comte A. de Circourt, qui lui-même les tenait de M. H. Lacaille, ne peuvent point servir, ainsi que le croit le savant auteur italien, à fixer le montant des subsides octroyés par Clément VII à Louis d'Anjou. Ils correspondent aux versements faits par le trésorier du pape entre les mains de Nicolas de Mauregard : or, j'ai fait remarquer plus haut que ce dernier avait à pourvoir, dans une certaine mesure, aux besoins du pape et de sa cour.

mois, pourvues chacune de trente-cinq ou de quarante archers et placées sous le commandement d'un habile capitaine, devaient faire bonne guerre à Urbain VI et à Charles de la Paix; de son côté, Clément VII consentait à payer 40.000 francs d'or chaque mois[1]. Le pape, de plus, traitait directement avec des armateurs et des capitaines de navires.

Une dizaine de contrats furent ainsi conclus durant le premier trimestre de l'année 1384. Sur treize navires frétés de la sorte, neuf étaient de bonnes galères à vingt-neuf bancs, de la contenance du *Saint-Georges*, par exemple, qui portait quatre-vingt-sept rameurs, quarante archers et une bombarde. Tous devaient faire voile vers l'Italie le 1er mars, ou le 1er mai au plus tard, et s'y mettre au service de Louis pour trois, cinq ou six mois au moins[2]. Le capitaine et le pape se partageaient les prises par moitié, avec cette seule réserve que ce dernier, moyennant une rançon de 2.000 florins au plus, pouvait se faire livrer tout prisonnier de marque. Quant aux places conquises, elles revenaient de plein droit à Clément VII ou au roi Louis[3].

1. Traité ratifié le 6 mars 1383 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann.* 1383-1384). — M. E. Müntz a signalé (*Revue archéologique*, 3e série, t. XI, p. 180) un payement de 46 florins fait, le 18 mars 1383, à un brodeur qui avait confectionné dix-sept bannières et panonceaux aux armes du pape, de la reine Jeanne et du duc de Calabre, douze autres panonceaux aux armes de la reine et deux autres aux armes du duc. — Le 12 mai, le maître huissier du pape est envoyé à Marseille pour hâter l'armement des galères (*Introitus et exitus*, n° 356, fol. 144 v°). Un peu plus tard (3 juin 1383), je vois deux damoiseaux génois, Louis Grimaldi et Julien Giudice, s'engager à servir avec une galère le duc d'Anjou et Clément VII et recevoir de ce dernier 4.028 florins (*Introitus et exitus*, n° 356, fol. 157 v°). Enfin, dans une lettre de Charles III, du 8 septembre 1383 (Matteo Camera, *Elucubrazioni...*, p. 318), il est question de dix galères envoyées à Louis et de l'or qu'elles lui ont apporté.

2. Le pape se réservait le droit de les rengager à l'expiration de ces périodes.

3. Traités conclus avec Pierre Euguayte, de Majorque (26 janvier 1384), avec noble homme Guillaume du Canet (27 janvier), avec Pierre Matecalde, du comté d'Ampurias (30 janvier), avec Gilles, Boniface et Étienne de Brandis, bourgeois de Marseille (5 février), avec Rodrigue Diaz, chevalier, de Valence (17 février), avec Hugues Barthélemy, de l'Ile-de-Martigues (26 février), avec noble homme Jean Conort, seigneur de Soubérac, docteur en lois (11 mars), avec Bernard d'Arborçario, bourgeois de Tarragone (12 mars), avec noble homme Jean Grimaldi, de Gênes (Bibl. nat., ms. latin 5913a, fol. 47 r°, 50 r°, 52 r°, 54 v°, 57 r°, 59 v°, 61 v°, 64 r°, 94 v°). On trouvera, d'autre part, dans le registre des *Introitus et exitus*, n° 337 (fol. 108 r°), sous la date du mois de juillet 1384, la trace des dépenses nécessitées par l'avitaillement des galères du pape qui avaient fait voile vers l'Italie. Cf. Arch. nat., L 378.

Quelle que fût l'activité déployée par le pape pour l'organisation d'une force navale capable de seconder Louis d'Anjou, celui-ci fondait peut-être plus d'espérances encore sur un secours qu'il attendait impatiemment par la voie de terre. Il avait été, dès le mois de mars 1383, question de lui envoyer, sous les ordres de Coucy, un corps d'armée de renfort. Charles VI devait consacrer à cette expédition 190.000 francs, à valoir sur les 200.000 qu'il s'était dès l'abord engagé à fournir ; les ducs de Berry et de Bourgogne ajoutaient 12.000 francs, et l'évêque de Beauvais, Miles de Dormans, offrait d'avancer la solde de 200 lances pendant deux mois [1]. La nécessité de repousser une invasion anglaise fit ajourner l'exécution de ce projet, qui fut repris quelques mois plus tard, probablement à la suite de démarches tentées par Clément VII [2] et par la duchesse d'Anjou.

En 1384, comme en 1383, le roi devait faire abandon de tout le produit des aides à percevoir dans l'apanage du duc d'Anjou ; il offrait, en outre, 10.000 francs comptant et assurait, au moyen de bonnes assignations, le payement du surplus des 200.000 francs convenus [3] : résultat satisfaisant, qui n'avait pas été

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 47, 48.

2. Clément VII avait chargé Pierre Gérard, évêque de Lodève, d'une mission auprès de la cour de France. C'est ce qui résulte d'une lettre écrite, « manu propria, » par Clément VII à Jean Maubert, chanoine de Cambrai, collecteur apostolique en la province de Reims ; elle est datée d'Avignon, le 18 juin [1383], et scellée de l'anneau du secret : « Dilecte fili, remittimus ad presenciam carissimi in Christo filii nostri Caroli, regis Francorum illustris, venerabilem fratrem Petrum, episcopum Lodovensem, familiarem nostrum, presentium exhibitorem. Et quia pro certis urgentibus negociis et propter felices successus carissimi filii nostri Ludovici, ducis Calabrie, de quibus dictus episcopus te informabit, necessarium existit ut supra aliquibus de nostra intentione secum conferas, volumus et tibi mandamus quatinus, visis presentibus, ad dictum episcopum, ubicumque ipsum esse contigerit, accedas, facturus illa que ipse tibi dicet nostri parte, precavens quod in premissis nullus sit defectus..., etiam si debeas te personaliter obligare. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann.* 1383-1384.) V., à la fin de ce volume, l'*Eclaircissement III.*

3. Effectivement, 60.000 francs furent assignés à Louis d'Anjou, en déduction des 200.000 francs promis, sur les amendes auxquelles avaient été condamnées les communes de Languedoc. Nicolas de Mauregard en toucha 55.000, le 30 avril 1384. Le surplus, montant à 5.000 francs, fut remis à Enguerran d'Eudin, sénéchal de Beaucaire, en vertu d'un mandement du duc de Berry et contre une quittance donnée par Clément VII, le 25 mai 1384. Sur les 55.000 francs reçus, Mauregard en remit, à Aigues-Mortes, 51.400, le 1er juin, à un officier qui devait les porter à Louis d'Anjou (Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1233, n° 20).

obtenu, d'ailleurs, sans tiraillements. Le duc de Bourgogne ne cherchait pas à dissimuler sa mauvaise humeur; le duc de Berry profitait de l'occasion pour rappeler que son frère aîné lui avait promis la principauté de Tarente[1]. Miles de Dormans, de son côté, prêta 8.000 francs (21 avril 1384[2]). Clément VII dont les coffres étaient toujours prêts à s'ouvrir, dès qu'il s'agissait de porter secours au duc d'Anjou, versa une nouvelle somme de 15.000 florins (5 et 29 juin[3]). Bref, au mois de juillet 1384, les douze ou quinze cents lances commandées par Coucy furent en mesure de franchir les Alpes par la double voie du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre[4].

Une première cause de retard fut le séjour que Coucy crut devoir faire à Milan[5], sans doute pour y assister, en compagnie de l'évêque de Beauvais, au mariage par procuration de Lucie Visconti avec Louis II d'Anjou (2 août). Il est vrai que Bernabò,

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 49-53. Lettres de Charles VI du 24 novembre 1383 (Bibl. nat., ms. français 20377, fol. 67 r°).

2. Sur cette somme, remise par l'évêque de Beauvais à l'évêque de Lodève et à Georges de Marle « pro solvendo certis gentibus armorum mittendis ad partes Italie domino regi Jherusalem, » Clément VII remboursa 4.285 florins 20 sols le 26 novembre 1384 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 104 v°).

3. *Ibid.*, fol. 101 r° et 117 r°. — Je ne parle pas de 30 florins comptés, le 7 juillet, à Martin Bouche, maître des huissiers du pape, lequel était alors envoyé « tam pro conducendo gentes armorum domini de Couciaco ultra montes, quam apud Januam super certis negociis » (*ibid.*, fol. 109 r°).

4. P. Durrieu, *La prise d'Arezzo, par Enguerrand VII, sire de Coucy, loco cit.*, p. 165. *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé), t. III, p. 60. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques latines relatives à l'histoire de Belgique sous les ducs de Bourgogne*, t. II, p. 207. — Geoffroy della Chiesa (*Cronaca di Saluzzo*, dans les *Monumenta historiæ patriæ, Scriptores*, t. III, c. 1029) évalue à environ 12.000 hommes les forces commandées par Coucy.

5. Depuis le départ de Louis d'Anjou, Clément VII avait envoyé à Milan, vers le 21 octobre 1382, l'évêque de Pesaro; vers le 22 novembre, un autre messager; vers le 6 novembre 1383, Nicolas d'Hauteville (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 356, fol. 93 r°, 98 v° et n° 337). D'autre part, Roger Cane, ambassadeur de Bernabò, avait passé par Avignon au mois de mars 1383, avant de se rendre à Paris, où il se trouvait le 6 avril (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 48). Une lettre qu'il écrivit d'Avignon, le 20 mars [1383] à Jean II, comte d'Armagnac, fournit des renseignements précieux sur l'objet de sa mission : « Depuis que mon seigneur Bernabo m'eust donné licence d'aler à Saint Jasques, il ordona que je venisse à N. S. P. le Pape pour les fais de monseigneur d'Anjou, et que je m'en alasses au roy de France, à monseigneur de Bourgoigne et de Berri... Sachiés que monseigneur d'Anjou a escrit à messire Bernabo, que il mene en Enjou emprès son fils la fille dudit messire Bernabo,

toujours fidèle à ses promesses, lui remit, à cette occasion, 40 ou 50.000 florins[1].

Au lieu de suivre ensuite la voie Émilienne et de longer, ainsi que le duc d'Anjou, la côte de la mer Adriatique, Enguerran de Coucy prit la route de Toscane. On juge sans peine de l'émotion qui s'empara des Florentins. Ils avaient conscience de s'être fort mal comportés à l'égard de Louis d'Anjou. Nul n'ignorait que leur capitaine, passé en apparence au service d'Urbain VI, combattait pour Charles de Durazzo sans cesser de toucher l'or de la république[2]. Les représentations que Rinaldo Orsini leur avait adressées à ce sujet, au mois de février 1383, n'avaient fait que leur démontrer la nécessité de mieux dissimuler leur jeu; ils avaient alors proposé aux deux partis leur médiation et envoyé, en qualité d'arbitres, trois ambassadeurs dans le royaume (15 mars[3]). A cette démarche oiseuse, ils en avaient joint une autre, non moins infructueuse, auprès de Pierre Corsini, cardinal de Florence. Enfin, à l'approche de Coucy, ils firent signe à Hawkwood, de façon qu'il se tînt à leur disposition; puis, pressant les armements, ils envoyèrent au devant du capitaine français une députation chargée de lui offrir des présents et de lui promettre que la république ne se mêle-

et je doy savoir d'elle [*lisez* : d'eulz] la maniere qu'il veullent tenir... Des nouvelles de monseigneur d'Anjou, du roy Charle, je ne vous veus escripre mançoinge : mès à la fin verra l'en comment la chose se portera. » (Bibl. nat., ms. Doat 193, fol. 117.) Roger Cane revint encore en Avignon au mois de mai 1384. Le 2 avril 1384, Nicolas de Mauregard, trésorier du duc d'Anjou, toucha 10.000 florins de Chambre versés par Jean-Galéas (*Introitus et exitus*, n° 337, *circa initium* et fol. 72 r°).

1. Marchionne di Coppo Stefani, *Istoria Fiorentina* (*Delizie degli eruditi Toscani*, t. XVII, Florence, 1783, in-8°), p. 47. Corio, *Storia di Milano* (Milan, 1856, in-8°), t. II, p. 299-301. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 55. Geoffroy della Chiesa, *loco cit. Chronographia regum Francorum*, t. III, p. 60, 61. Giulini, *Memorie spettanti alla storia di Milano*, t. V, p. 651. Kervyn de Lettenhove, *loco cit.* — Le jeune Louis II avait donné à Angers, le 6 mai 1384, en présence de nombreux témoins, son assentiment aux épousailles et juré de les tenir toujours pour valables (Arch. nat., P 1334[18], n° 57). Cette pièce a été fort inexactement citée par Corio (*loco cit.*), qui a commis, à propos des mêmes épousailles, une autre confusion relevée très judicieusement par M. Romano (art. cité, p. 593).

2. Suivant Marchionne di Coppo Stefani (*loco cit.*, p. 26) et l'Arétin (*Historiæ Florentinæ*, p. 200), Louis d'Anjou, irrité, aurait écrit en France afin qu'on se saisît de la personne et des biens des Florentins qui s'y trouvaient.

3. Ser Naddo, p. 763. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 447, 448; cf. les documents cités par l'éditeur Aless. Gherardi. *Cronicon Sanese* (Muratori, t. XV, c. 277). N. Barone di Vincenzo, *Notizie storiche...*, p. 197.

rait plus en rien des affaires du royaume de Sicile. Coucy n'était pas homme à se payer de phrases. La bouche pleine de paroles rassurantes et de protestations d'amitié, il ne laissa pas de poursuivre sa marche en avant. Le dépit des Florentins, déjà fort excité à la nouvelle des ravages exercés autour d'eux, fut porté à son comble quand ils eurent vent des pourparlers que Coucy entamait en vue de s'emparer d'Arezzo. Cette place avait été prise, en 1380, par Charles de la Paix; elle n'en était pas moins l'objet des convoitises florentines, et l'annexion, lentement, savamment préparée, semblait être à la veille de se réaliser quand l'intervention de Coucy vint remettre en question le résultat des intrigues de la seigneurie[1].

On comprend l'intérêt qu'avait le sire de Coucy à prolonger ainsi son séjour en Toscane. Peut-être, après avoir châtié les Florentins, comptait-il donner quelque sévère leçon aux habitants de la ville ou de la campagne de Rome. Il s'appliquait à réparer, on le voit, les omissions du duc d'Anjou. Mais tandis qu'il s'attardait dans l'Italie centrale et se livrait, sans perdre de vue le but de son voyage, à des fantaisies de condottiere, la grande entreprise à laquelle il avait mission de coopérer prenait fin brusquement par suite d'une castatrophe inattendue.

VI

On se souvient qu'Urbain VI et Charles de Durazzo préparaient de concert une opération décisive qui devait purger le royaume de tout élément hétérodoxe. Charles avait, effectivement, pris la croix dans la cathédrale de Naples (13 avril[2]), déployé la bannière de l'Église, traversé la péninsule dans sa

1. Pour plus de détails, v. l'important mémoire de M. P. Durrieu sur *La prise d'Arezzo*; j'ai également emprunté d'utiles renseignements à la thèse, encore inédite, de M. Henri Lacaille, sur la vie d'*Enguerran VII, sire de Coucy*.

2. Comme d'habitude, je suis de préférence les indications chronologiques fournies par le *Cronicon Siculum* (p. 52, 53). Cf. *Giornali Napoletani*, c. 1049, 1050, N. Barone di Vincenzo, *loco cit.*, p. 191, et les observations de G. Erler (*Th. de Nyem de Scismate libri tres*, p. 65). MM. Temple Leader et Marcotti (p. 145) ont le tort de placer ces événements en 1383.

largeur, non sans réduire au passage deux barons du parti « angevin, » Guillaume de Lagonessa et Charles d'Artois, comte de Sant'Agata[1], enfin occupé, avec des forces qu'on évalue à 16.000 chevaux, la petite ville de Barletta, sur la mer Adriatique. De là, il avait, paraît-il, envoyé son gant au duc d'Anjou, qui, impatient de courir les chances d'une bataille rangée, promit de se trouver dans les cinq jours sous Barletta.

Louis d'Anjou n'avait guère bougé de Tarente depuis neuf mois[2]. Cette inaction s'explique par la pénurie d'argent. Vainement Clément VII et les deux Visconti avaient fait en sa faveur les sacrifices que l'on sait : avant de parvenir jusqu'à lui, l'or fondait, je ne sais comment, dans la main des nobles émis-

1. V. les documents des mois d'avril et de mai 1384 analysés par N. Barone de Vincenzo (p. 198, 199, 205). Cf. *Cronicon Siculum*, p. 52.

2. M. Matteo Camera a publié (*Elucubrazioni...*, p. 316) un diplôme de Louis conférant à Jean de la Baume le comté de Sinopoli, confisqué sur Folco Ruffo : il est daté de Tarente, le 13 septembre 1383. J'ai déjà cité le testament de Louis d'Anjou, du 26 septembre 1383, daté du palais de l'archevêché, à Tarente. Le 17 octobre suivant, Louis date de Tarente des lettres par lesquelles il abandonne tous les droits qu'il avait sur le petit château de Bedejun (Basses-Alpes) à Jean « de Marculfo, » de Digne, qui l'avait fidèlement servi durant son expédition (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 9, fol. 22 r°). L'acte déjà cité dressé, le 31 août, à Tricarico, porte la date d'expédition suivante : « Datum vero in castro civitatis nostre Tarenti per manus viri magnifici Nicolai Spinelli..., die xxv mensis octobris... M CCC LXXX III... » (*ibid.*, B 11, fol. 88 r°). Le 12 novembre suivant, Louis date du château de Tarente un diplôme accordant une réduction du service de l'ost au précepteur de la commanderie et aux habitants de Manosque (Arch. de Manosque, E^a 8; Arch. des Bouches-du-Rhône, B 5, fol. 236 r°, et Arch. nat., J 847, n° 7). Le 15 décembre, se trouvant dans le même château, il abandonne à Guillaume de Brancas certains revenus que la cour de Provence touchait sur le château d'Espinouses (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 11, fol. 88 v°; la fin de l'acte se trouve au fol. 84 r°). Les 2 et 5 janvier 1384, il y fait don de 1.000 francs à son receveur Nicolas de Mauregard (Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 1233, n° 20). Le 26 février, il y donne, à perpétuité, à Charles Aube, de Forcalquier, maréchal des gens d'armes guerroyant à son service en Provence, le château de Pierrerue, que celui-ci venait de conquérir sur des partisans de Durazzo (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 9, fol. 79 1°). Le 7 mars 1384, il expédie du même château une charte relative au payement de quelques marchands aragonais qui lui avaient vendu des grains et du drap dans le port de Tarente (Bibl. nat., ms. français 26020, n° 644; communication de M. Henri Lacaille); et, le lendemain, il y fait rédiger un diplôme privant de ses privilèges la ville d'Aix-en-Provence (Bibl. nat., ms. français 16655, n° 21; diplôme que Papon, t. III, p. 267 et 298, cite, par erreur, comme étant du 26 mars 1383). J'ai vu enfin dans un registre des délibérations du conseil de la ville de Marseille des lettres de Louis datées de Tarente, le 12 mars et le 18 mai 1384 (Arch. de Marseille).

saires chargés de le lui rapporter. C'est ainsi qu'au retour d'Avignon, où il avait touché 50.000 florins, Rinaldo Orsini s'était attardé en Toscane, non plus dans l'équipage d'un simple ambassadeur, mais à la tête de trois cents chevaux, y avait noué des intrigues, exercé des déprédations : on prétend même qu'il n'osait plus s'aventurer dans le royaume, tant il redoutait les effets de la colère de Louis[1]. La conduite de Pierre de Craon ne fut pas plus correcte, s'il est vrai que, des 10.000 ducats à lui confiés par Orsini et des 90.000 empruntés à Milan, jamais le duc d'Anjou ne reçut une obole[2]. Quelles que soient à cet égard les dénégations du futur assassin de Clisson, il semble bien demeurer responsable de la disparition des sommes sur lesquelles Louis d'Anjou faisait fond pour le payement de son armée. De là d'irréparables froissements, de désastreuses défections[3]; de là ces places livrées, dit-on, à Durazzo par des chefs dégoûtés du service de Louis : peu s'en fallut que le prince lui-même ne fût victime d'une trahison[4]. Enfin, sa détresse

1. Fr. Montemarte, comte de Corbara (*Cronaca inedita degli avvenimenti d'Orvieto*, éd. F.-A. Gualterio, p. 52), va jusqu'à dire que Rinaldo craignait que Louis d'Anjou ne lui fît trancher la tête. Mais Montemarte appartenait à la faction des Melcorini, chassés d'Orvieto par Rinaldo. Au contraire, on verra ce dernier nommé par Louis d'Anjou parmi les barons qu'il charge d'administrer le royaume après sa mort. Cf. *Cronaca Sanese* (Muratori, t. XV, c. 267, 268).

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 338. — On a même dit, ce qui est inexact, que Louis d'Anjou, pour ce motif, l'avait fait emprisonner à Venise. Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est que Pierre de Craon, ainsi que Louis de Montjoie, Tristan de Roye, Robert de Nesle, Colard de Calleville, Pierre de la Couronne, Jean de Bueil et plusieurs autres seigneurs de la suite de Louis d'Anjou, tombèrent, dans le courant de l'année 1384, aux mains des habitants de Raguse, qui les retinrent fort longtemps prisonniers. V., au sujet des négociations entamées pour leur délivrance, *Monumenta spectantia historiam Slavorum meridionalium*, t. IV (Agram, 1874, in-8°), p. 208, et *Monumenta Hungariæ historica, Magyar diplomacziai emlékek az Anjou-Korból*, t. III, p. 540, 542, 553, 576.

3. Ce n'étaient pas les premières. V. N. Barone di Vincenzo (*op. cit.*, p. 187, 189 à 191) et M. Camera (*Elucubrazioni....*, p. 318).

4. Plaidoiries faites en Parlement le 10 juin 1392, quatre jours avant l'assassinat du connétable : « La royne propose que messire Pierre estoit du conseil de son seigneur le roy de Jherusalem et son plus prochain chambellan, et qu'il fu envoié par son feu seigneur devers Bernabo, de qui il receut L^m f., et du conte de Vertus XL^m, et de messire Regnault de Ursins X^m, dont il n'en bailla rien, ne converti en l'ordenance du roy de Jherusalem, de quoy tel inconvenient s'ensuy que le roy fu en tel necessité que ses gens en partie tournerent contre lui et si rendirent aucuns chasteaulx qu'il avoit prins, et à pou qu'il ne fu prins de ses ennemis, et dit l'en qu'il

financière s'accrut dans de telles proportions qu'il aliéna, au dire du *Religieux de Saint-Denys*, jusqu'à sa couronne nuptiale, et qu'il ne conserva de toute sa vaisselle qu'une dernière coupe d'argent. Ainsi s'explique le triste équipage dans lequel il se mit, dit-on, en route pour Barletta. Un grand nombre de ses cavaliers s'avançaient à pied ou sur des ânes. Les armures rouillées n'étaient plus recouvertes de brillantes cottes d'armes. Une simple toile semée de fleurs de lis peintes en jaune composait l'accoutrement du successeur de la reine Jeanne[1].

print tel couroux qu'il en morrut... — Le procureur du roy recite que, par son information, il treuve que, par le mauvaiz gouvernement messire Pierre, tout ce qu'il receut fu degasté, et dit que, attendu l'ernomité (*sic*) du cas et le deffault, il ne doit estre receu par procureur, et à ce conclut. — Messire Pierre dit que autrefois, en la presence de la royne et du sire de Coucy, il fu argué de ce que dit est, et s'excusa tellement que la dame lui fist respondre par son chancellier qu'elle l'avoit pour excusé, et encores tant fist qu'elle lui paia aucunes sommez qu'elle lui devoit. Et si dit que, quant il ala avec le roy de Jherusalem, il vendi de son heritage bien jusques à XVI^{m} f. Et à ce qu'il fu envoié à Bernabo, dit qu'il n'y fu pas seul, maiz y fu l'evesque d'Albi [Jean de Saye — cf. D. Vaissete, t. IX, p. 921 —, le même que François Montemarte, auteur de la *Cronaca d'Orvieto*, appelle « il vescovo d'Aghis »], le conte de Tailleboce [Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo], messire Jehan de Bueil, et qu'il n'en receut oncques denier, maiz le receut un nommé la Caille [Arnoul Lacaille]; et si fu distribué par l'ordenance du duc, et toutes voiez en ot le duc VIII^{m} f., et la contesse de Roucy X^{m}. Dit que le conte de Tailleboce, qui estoit de sa compaignie, si print un chastel, et que pour ce il lui fist guerre, et dit qu'il fist bien son devoir, et qu'il a esté, au veu et sceu de la royne et de touz, par ce païs long temps sanz ce que on lui ait rien demandé : et maintenant, pour un pou de fortune adverse, l'en lui court sur... — Repplique la royne que oncques à excusation ne fu receu. Et si est vray qu'il receust l'argent lui mesmes, ne il n'est pas à presumer que le duc, qui avoit si grant fiance à lui, y eust devant lui commis un autre, secretaire. Et propose qu'il a acheté, depuis son retour, heritage bien jusques à LX^{m} f. Dit que oncques la contesse de Roucy n'en ot denier... » (Arch. nat., X 1^{a} 1476, fol. 135 r°. Cf. *ibid.*, X 1^{a} 4784, plaidoirie du 11 décembre 1396, et le *Journal de Jean le Fèvre*, p. 116, 117 et sq. ; documents plus ou moins exactement cités et utilisés dans les *Mélanges de littérature et d'histoire recueillis et publiés par la Société des Bibliophiles français*, 1re partie, Paris, 1856, in-8°, p. 99, 101). Par arrêt du 4 mars 1396 (n. st.), le Parlement, adjugeant à Marie de Bretagne le profit de quatre défauts successifs, déclara Pierre de Craon coupable de félonie, prononça la confiscation de ses biens et le condamna à la restitution des 100.000 ducats et au bannissement perpétuel (Arch. nat., X 2^{a} 13, fol. 126 r°). Cette dernière peine, il est vrai, lui fut aussitôt remise par des lettres de rémission qu'il fit entériner dès le 22 du même mois (X 2^{a} 12, fol. 297 r°). Les fiefs qu'il tenait de la reine Marie n'en étaient pas moins tombés en commise : c'est ainsi que la baronnie de la Ferté-Bernard passa à la maison d'Anjou (Arch. nat., P 1380^{2}, cote 3233 : document cité par A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 15).

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 336.

Serait-ce pour compenser la pauvreté de ce costume, ou pour se munir à tout hasard d'un gage facile à échanger, qu'il emprunta, chemin faisant, à Marguerite d'Enghien, comtesse de Brienne, un joyau d'une valeur de 700 florins? La charte qui révèle ce détail prouve en même temps que, le 9 juin, Louis ne se trouvait encore qu'à la hauteur de Conversano[1].

Il ne tarda pas à se rapprocher de son rival. Vers le 24 du même mois, les deux armées, séparées seulement par un demi-mille, campaient à petite distance de Barletta, sur l'emplacement (ou peu s'en faut) du fameux champ de bataille de Cannes. Le moment semblait venu de livrer le combat décisif. Déjà même les deux princes y préludaient, de part et d'autre, par l'armement d'un certain nombre de nouveaux chevaliers. Mais non : moins téméraire en actions qu'en paroles, Durazzo n'avait sans doute voulu qu'imposer à Louis la fatigue d'une marche, la dépense d'un transport inutile; ou bien, comme le rapporte une chronique italienne, il ne faisait que suivre les avis d'Othon de Brunswick, son prisonnier, qu'on ne s'attendait guère à voir prêter, en cette circonstance, le concours de son expérience au meurtrier de la reine Jeanne[2]. Tout se réduisit à de simples escarmouches, dans lesquelles l'avantage demeura, d'ailleurs, aux « angevins. » Durazzo refusa constamment la bataille. Au bout de trois jours, les vivres manquèrent dans le camp de Louis d'Anjou. Force lui fut de battre en retraite, et, le 12 juillet, on le retrouve à Tarente[3].

1. « Nos, Ludovicus, Dei gratia rex Hierusalem et Sicilie, etc., fatemur habuisse, causa mutui puri, a magnifica muliere comitissa Cupersani, consanguinea fideli nostra charissima, jocale unum jampridem sibi per egregium militem Petrum de Corona, capitaneum, etc., pro florenis VII^c impignoratum, quod jocale eidem consangninee nostre aut ipsam florenorum VII^c summam reddere efficaciter et bona fide promittimus et harum serie pollicemur, proinde bona nostra quecumque ubilibet sistentia et heredum nostrorum tenore presentium obligantes. Datum in Cupersano, sub nostro annulo secreto, die IX^a junii, VII^a indictione, M CCC LXXXIV. » (Bibl. nat., ms. Duchesne 21, fol. 129 v°; copie moderne).

2. *Cronicon Siculum*, p. 53. *Giornali Napoletani*, c. 1050. Gobelinus Persona, p. 300. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 332. Cf. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 453, et N. Barone di Vincenzo, *Notizie storiche...*, p. 198.

3. Lettres datées du château de Tarente, le 12 juillet 1384, accordant divers privilèges aux habitants de l'Isle-de-Saint-Geniez (aujourd'hui Martigues, dans les Bouches-du-Rhône), en considération de Jacques de Capri, comte de Minervino,

Comme pour le consoler de cette mésaventure, Raymond de Baux des Ursins lui remit, sur ces entrefaites, les clefs de la ville de Bari, où, s'étant empressé de se rendre, il fut reçu, le le 21 juillet, avec les honneurs souverains[1].

Il est d'usage de représenter dès lors sa situation comme désespérée[2]. On n'admet pas volontiers en histoire les catastrophes inopinées. Pour expliquer une fin prématurée, il a paru nécessaire d'imaginer une série d'accidents lamentables : la perte d'une bataille, le siège mis devant Bari ; criblé de blessures, forcé dans ses derniers retranchements, le malheureux prince n'a plus d'autre ressource que de se confier à une barque qui le conduit à Bisceglie ; il y meurt, consumé de chagrin. Telle est la fable qu'on a reproduite le plus habituellemment[3].

En réalité, dans les incidents de cette dernière campagne, rien ne faisait prévoir une issue désastreuse. Le comte de Genevois était parti en éclaireur, vers le printemps, avec une forte troupe et n'avait rencontré aucun ennemi qui osât s'opposer à sa marche. La correspondance de Louis avec les Marseillais exprime encore, au mois de mai 1384, la plus entière confiance dans le succès final[4]. Charles III, loin de songer à assiéger Bari, n'avait

l'un de ses partisans dévoués (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 8, fol. 330 r°, et Arch. nat., J 850, n° 27). C'est l'acte que C. de Nostredame (p. 474) cite comme étant de 1383 : les autres indications chronologiques, indiction VII°, an Ier du règne de Louis, ne laissent pourtant aucun doute sur l'exactitude de la date de 1384.

1. *Cronicon Siculum*, p. 53. *Giornali Napoletani*, c. 1051. — Les derniers actes de Louis sont datés de Bari : lettres du 23 juillet, accordant à la ville de Bari de nombreux privilèges (citées par G. de Blasiis, *Cronicon Siculum*, p. 53), du 22 août, en faveur de Renier Grimaldi (G. Saige, *Documents historiques relatifs à la principauté de Monaco depuis le XVe siècle*, Monaco, 1888, in-4°, t. I, p. xxxv), du même mois, en faveur de Raymond d'Agout, seigneur de Sault (citées par C. de Nostredame, p. 474).

2. L'auteur d'un mémoire rédigé au xve siècle prétend même que Louis d'Anjou « fut contrainct d'abandonner ledit pays et rompre son armée ; s'en retourna par deçà et, en s'en venant, il trespassa... » (Arch. nat., P 1380², cote 3233).

3. P. Collenuccio et M. Roseo, *Del compendio dell' istoria del regno di Napoli* (Venise, 1591, in-8°), p. 87. — *L'art de vérifier les dates* (t. III, p. 839), C. de Lellis (*Discorsi delle famiglie nobili del regno di Napoli*, t. III, p. 16), Summonte (t. II, p. 488), MM. A. Lecoy de la Marche (*Le roi René*, t. I, p. 15), P. Durrieu (*La prise d'Arezzo*, p. 176), etc., s'ils ne reproduisent pas cette légende, font du moins mourir Louis d'Anjou devant ou dans la ville de Bisceglie.

4. La lettre suivante, écrite du château de Tarente, le 18 mai, parvint au conseil de Marseille le 13 août 1384 : « ...Accedat ad vos ergo presentium verborum compages, vestris intellectibus firmiter relatura quod, divina nobis

même pas osé affronter les débris de l'armée « angevine. » Sur mer, la flotte de Durazzo ne paraissait pas de force à lutter contre la flotte rivale, dont le nouveau capitaine général, Renier Grimaldi, venait de recevoir de Louis d'Anjou, à titre d'encouragement, les îles de Céphalonie, de Zante et de Leucate[1]. Tandis que le renfort amené par Coucy atteignait la Toscane, des navires chargés de blé en Aragon ou en Provence faisaient voile vers Tarente[2]. L'ennemi venait bien de s'emparer d'une place insignifiante, San Martino in Pensilis, dans l'Abruzze; mais, dans la Terre de Labour, les comtes de Caserte et d'Altavilla, secondés par Bernardon de la Salle, promenaient leurs ravages jusqu'aux portes de Naples. La conquête pacifique de la ville de Bari, qui venait de livrer à Louis d'Anjou le port le plus important de la mer Adriatique, fut enfin complétée par la prise d'un autre port, plus rapproché encore de Barletta, celui de Bisceglie.

semper favente clementia, sospitate fruimur corporea, et omnia nobis ad votum, conculcatis in regno nostro Sicilie undique rebellionis latebris, desiderabili successione respondent ; et, tanquam in nostrum precursorem, inclitum principem***, comitem Gebennensem, consanguineum nostrum carissimum, cum copioso vellatorum cetu campos tenturum, jampridem transmisimus, ita quod jam nostri rebelles, flagellis nostre potencie perterriti, sibi in aliquo non resistunt. Unde manifeste potestis perpendere hec esse vera presagia quod, nostris thesauris et galeis habitis, aggregatis circumquaque bellatoribus, potenter et feliciter ...triumphabimus de ipsis rebellibus, victore Domino, qui nostros jugiter gressus dirigit, infra dies brevissimos victoriam optatam diucius habebimus et corda ipsorum rebellium pertinaciter et inaniter gloriancium medullitus conteremus. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

1. Lettres datées de Bari, le 22 août 1384 (G. Saige, *loco cit.*). Cf. l'article suivant, porté, à la date du 4 novembre 1383, sur les comptes du trésorier de Louis d'Anjou Nicolas de Mauregard : « Soluti, de mandato domini Pape, domino Raynerio de Grimaldis, militi Januensi..., pro complementis 2.000 florenorum auri de Camera sibi debitorum ex certa concordia cum ipso facta per dominum Georgium de Marlio, militem, nomine domini nostri Pape..., 1.000 floreni Camere. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 337, fol. 27 r°.)

2. Dès le 21 mai 1384, le camerlingue, sur l'ordre de Clément VII, avait enjoint au recteur et au trésorier du Comtat-Venaissin de lever sur les habitants du Comtat « summam mille salmatarum bladi, » afin de subvenir aux besoins du roi Louis (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann.* 1383-1384). A plusieurs reprises, notamment le 23 juillet, il est question, dans les comptes de Clément VII, d'envois de blé à Louis d'Anjou. Une galère, par exemple, conduisait un chargement de blé de Barcelone à Tarente quand les patrons, ayant appris la mort de Louis d'Anjou, rebroussèrent vers Majorque, où le blé fut vendu (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 110 v°; n° 359, fol. 34 r°, 142 v°).

Mais ce fut justement ce dernier avantage, dont le résultat paraissait devoir être d'asseoir solidement la domination française en Pouille, qui eut pour conséquence imprévue la mort de Louis d'Anjou.

On a vu comme ce prince, en traversant la Lombardie, se montrait attentif à réprimer les excès de ses troupes : une sollicitude semblable lui coûta vraisemblablement la vie à Bisceglie. Ayant appris que ses hommes mettaient la ville à sac, il se précipita derrière eux, un simple bâton à la main, et, au prix de mille fatigues, s'efforça d'arrêter le pillage[1]. Un refroidissement en résulta, puis, suivant l'expression des contemporains, une enflure de la gorge[2], sans doute ce qu'on appellerait de nos jours une angine gangreneuse. La scarlatine, autre forme de l'angine, venait précisément de faire son apparition dans l'armée ennemie[3]; elle n'avait pas épargné le roi Charles. Que serait-il advenu du royaume de Sicile, si, à la place de Louis d'Anjou, Charles de la Paix eût succombé ?

L'état du prince devait inspirer de graves inquiétudes dans la journée du 15 septembre, si j'en juge par un acte dont l'histoire jusqu'ici n'a pas tiré parti[4]. Dix-sept barons ou chevaliers, pour

1. *Cronicon Siculum*, p. 63. *Giornali Napoletani*, c. 1051.

2. « Tumor gutturis. » Cette expression se trouve dans la lettre adressée, le 4 octobre 1384, par les Florentins au sire de Coucy. M. P. Durrieu, qui l'a publiée (*La prise d'Arezzo*, p. 177) d'après un registre des Archives de Toscane, a imprimé : « humor gutturis ; » mais l'autre leçon est donnée, d'après le même registre, par M. G. Erler (*op. cit.*, p. 66, note 1), et se retrouve aussi, comme j'ai pu le constater, dans une copie de cette lettre que renferme le ms. 940 de la Bibliothèque de Cambrai (n° 37, fol. 18 r°, texte publié par Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t. X, p. 546).

3. V. cette expression bien significative des *Giornali Napoletani* (c. 1051) : « Il re se ne ammalò, con tutti e molti signuri de' suoi, de una malatia, che scorticaro como serpi... »

4. Je retrouve, parmi les copies de Dupuy (Bibl. nat., ms. Dupuy 160, fol. 51 r°) et parmi celles de Gaignières (Bibl. nat., ms. français 20377, fol. 68 r° ; transcription moins complète), ce curieux document : « In nomine Domini ejusque matris Virginis gloriose et S. Nicholai benedicti, amen. Anno Domini M°CCC°LXXX°IV°, die quinto X° septembris, octave indictionis, Bari, regnante serenissimo et invictissimo principe domino Ludovico, Dei gratia rege Jerusalem et Sicilie, ducatus Apulie, principatus Capue, duce Andegavie et Turonie, comitatuum Provincie, Forcalquerii, Cenomanie et Pedemontis comite, regnorum vero ejus anno secundo, infrascripta capitula firmata sunt per infrascriptos magnates et nobiles regni Sicilie fideles dicti domini nostri regis, videlicet : — In primis dicti infrascripti magnates et nobiles dicti regni sub ipsorum fide promiserunt et super libro in sacristia ecclesie

la plupart napolitains, se rassemblent dans la sacristie de l'église Saint-Nicolas de Bari. Ils jurent sur l'Évangile de demeurer fidèles à Louis d'Anjou, ainsi qu'à ses enfants, de ne jamais traiter avec la maison de Durazzo. Dans l'attente de la catastrophe qui doit les priver de leur chef, ils s'engagent à reconnaître provisoirement l'autorité de deux d'entre eux, les comtes de Potenza et de Conversano ; ils leurs donnent de pleins pouvoirs pour faire des levées d'impôts, pour recruter des troupes, promettent de se rendre à leur appel, de se prêter mutuellement assistance, de se cotiser pour le payement des dépenses nécessaires et d'observer exactement les articles jurés, sous peine de félonie. Prévoyant l'hypothèse où les héritiers de Louis se désintéresseraient de

dicti B. Nicolai, in civitate Bari, ad sancta Dei evangelia juraverunt vivere semper et mori sub fidelitate dicti domini nostri regis et heredum suorum, et specialiter esse unanimes circa dictam fidem ejusdemque voluntatis contra Carolum de Duracio et heredes suos, nec unquam cum dicto Carolo vel heredibus suis ad aliquam in communi vel singulari concordiam devenire. — Item promiserunt et juraverunt, prout supra, quod, si forsan aliqua essent ordinanda pro servanda et manutenenda fidelitate dicti domini nostri regis et heredum suorum, ac subscriptorum magnatum et nobilium statu, promiserunt ipsi magnates et nobiles stare determinationi communi, sive majoris et sanioris partis ipsorum, preter quam cum dicto Carolo vel heredibus suis communiter vel particulariter non valeat deveniri ad concordiam aliquam vel tractatum. Item, si forte erit expediens, pro servanda fidelitate et statu predictis, tenere aliquam gentem armigeram vel fieri aliquas expensas, unusquisque, sine contradictione aliqua, solvet partem ei contingentem, juxta ordinationem et requisitionem infrascriptorum ordinatorum et communiter deputatorum ad hoc vel aliorum quos in futurum contingeret ordinari. — Item ordinaverunt et elegerunt viros magnificos Ludovicum de Enghuineo, comitem Cupersani, et Hugonem de S. Severino, comitem Potencie, qui videntur esse magis propinqui dicto domino nostro regi, et qui possunt magis convenire ad invicem, quibus dederunt plenam et totalem potestatem imponendi taxas, secundum quod eis videbitur, ac etiam gentes armigeras conducendi, aliasque expensas faciendi quas pro dicta fidelitate et statu servandis cognoverint oportunas ; et promiserunt habere ratum et firmum quicquid per electos predictos ordinatum fuerit ; et solvent partem ipsorum unicuique contingentem juxta taxam fiendam per dictos ordinatos vel alios ab eis per provincias ordinandos. — Item promiserunt et juraverunt quod unusquisque ipsorum qui per dictos ordinatos vel ordinandos, viva voce, vel per litteras, sive nuncios, fuerit requisitus ut recolligat taxam per eos factam, teneatur ipsam colligere tam a comitibus, baronibus et nobilibus, quam etiam ab universitatibus et aliis singularibus personis, per omnem viam et modum expedientes ad hoc. — Item promiserunt et juraverunt quod, finito predicto tempore potestatis concesse supradictis ordinatis, si casus erit quod expediat alios ordinare vel predictos forsitan confirmare, quod ad requisitionem supradictorum electorum unusquisque vocatus teneatur convenire in loco determinato ad eligendum illum vel illos qui habebunt predicta executioni debite

l'entreprise, ils jurent de ne reconnaître comme seigneur ou gardien qu'un prince de leur choix.

Quatre journées se passent. Pénétrons dans la cour du château de Bari. Une chambre s'ouvre sur la mer, à côté de la chapelle : c'est là qu'a été dressé le lit du moribond[1]. A cette heure matinale[2], les seules personnes présentes, avec le notaire et le médecin, sont Robert de Dreux, prince de la maison de France, le chambellan Jean de Chambrilhac, Pierre de Murles et un écuyer d'écurie. En vue de cette mer Adriatique qu'il se représente, depuis cinq ans, comme baignant ses futurs états, Louis d'Anjou dicte un dernier codicille (il est encore inédit), où éclate dans toute sa véhémence la passion de la conquête, et où l'espoir de voir poursuivre l'œuvre qu'il laisse interrompue efface,

demandare. — Item promiserunt et juraverunt quod, *si, quod absit, dictus dominus noster rex moriretur*, vel quoquomodo nollet se de regno ulterius impedire, et non haberet heredes, vel etiam heredes sui nollent se de regno impedire, nullum invocare vel querere in dominum, sive conservatorem, vel protectorem eorum, nisi illum quem communiter elegerint. — Item, quod, tam ad requisitionem predictorum electorum sive aliorum eligendorum, quam eciam ad requisitionem unius alterius de infrascriptis vel de aliis nobilibus et magnatibus dicti regni concurrentibus, vel quos in futurum continget concurrere ad fidelitatem predictam, et qui volent esse cum infrascriptis ad servandum fideliter capitula predicta et infrascripta, unusquisque teneatur prestare auxilium alter alteri cum personis eorum ac cum vassallis eorum et gentibus, victualibus et aliis, prout possibilius eis fuerit. — Item voluerunt et ordinaverunt quod unusquisque, tam de infrascriptis quam de absentibus, et aliis quos ad hoc concurrere continget, ponet subscriptionem et sigillum proprium, et quod non venient contra predicta per eos promissa vel alia ordinanda communiter, et quod, si aliquis vel aliqui contrafaceret vel contrafacerent, possit seu possint appellari per unumquemque de aliis qui ad dictam confederationem sive coligationem fuerint, de fide rupta, et debeat in terris et locis aliorum pingi pro proditore — Nomina vero magnatum et nobilium qui presentes fuerunt in dicta concordia et colligatione hec sunt, videlicet : dux Venusii ; comes Cupersani ; comes Potencie ; dominus Johannes de S. Paulo ; comes Montis Caveosi ; dominus Raymundus de Ursinis de Baucio ; dominus Nicolaus Spinellus, cancellarius regni ; magnus Comestabulus ; comes Matere ; Loysius de S. Severino ; Corradus de Monte Agano ; Ricardus de Petravalida ; dominus Nicolaus de Alanio ; dominus Petrillus, ejus frater ; dominus Mathias de Burgencia ; dominus Ludovicus de Porta ; dominus Antonius Crapinus ; Antonius de Rillano. » Suivent les signatures ; l'acte était pourvu de onze sceaux pendants. C'est la pièce que citait D. Godefroy (*Histoire de Charles VI*, p. 552) comme ayant été expédiée à « Saint-Nicolas-du-Part. »

1. « Jacens in grabato, in castro suo regio civitatis Bari, in camera turris, ante capellam, versus mare. »

2. « Circa horam prime. »

même en cet instant suprême, toute autre préoccupation (20 septembre[1]).

S'il a entrepris l'expédition de Naples, c'est à la prière de Clément VII, le pape légitime, par amour pour l'Église, par dévouement pour le sacré collège[2]. Il se flattait de terminer le schisme ; il espérait délivrer sa mère adoptive, il voulait pacifier la Provence, où quelques habitants s'efforcent d'exciter la révolte. Il a donc tout quitté, patrie, femme et enfants ; il n'a épargné ni son or, ni sa peine ; il s'est exposé aux dangers avec joie et courage. Maintenant, sa vie est entre les mains de Dieu : il se sent atteint d'une maladie grave. S'il plaît au Seigneur de l'appeler dans l'éternelle patrie, il recommande à Clément VII de ne pas oublier que la déchéance, l'emprisonnement et l'odieux supplice de la reine Jeanne ont eu pour cause la fidélité de cette princesse à l'Église ; « les larmes aux yeux, » il supplie le pape de reporter sur son fils aîné la bienveillance tant de fois témoignée à lui-même, de tenir les promesses faites en public et en particulier, de veiller à ce que le jeune Louis réalise la conquête du royaume. Mêmes objurgations aux cardinaux, qu'il invite à ouvrir leurs trésors et à solliciter le concours de leurs amis. Même appel à Charles VI, auquel il remet en mémoire la tendre amitié de Charles V, son propre dévouement au feu roi, comme au jeune roi lui-même. Cette conquête sera une gloire de plus pour la maison de France, tandis qu'un insuccès tournerait à sa honte et réjouirait ses ennemis. Il a eu, d'ailleurs, soin d'ordonner par son testament que le royaume de Sicile demeurât uni au duché d'Anjou, de manière à rester toujours aux mains d'un vassal du roi de France. Que Charles VI serve donc de père aux trois jeunes orphelins, qu'il encourage leurs efforts, que, pour venger la reine Jeanne, il répande lui-même son or et « brandisse le fléau

1. Arch. nat., P 1334[17], n° 35.

2. « Ad summam et profecto gloriosam sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Clementis, divina providencia pape septimi, veri Christi vicarii ac Ecclesie Dei veri sponsi, requisicionem, necnon ad reverenciam sancte Romane Ecclesie matris omnium et magistre, cui obsecundare eciam ab annis teneris sinceris affectibus delectavimus, adque contemplacionem sacri collegii reverendissimorum patrum dominorum cardinalium, ad quos continuis temporibus sincere dilectionis affectum gessimus... »

de son incomparable puissance ! » Louis s'adresse, sur le même ton, aux ducs de Berry et de Bourgogne, en qui il a placé, dit-il, toute sa confiance, au duc de Bourbon, à tous ses parents et à tous ses alliés. Quant à sa femme, la reine Marie de Bretagne, il lui renouvelle l'ordre d'envoyer le jeune Louis en Italie le plus vite possible, afin de réconforter et de consoler les habitants du royaume. Que le jeune prince se garde d'abandonner l'œuvre de la conquête, sous peine d'encourir la malédiction paternelle[1] ! Si la reine Marie se prêtait elle-même à une pareille renonciation, ses enfants pourraient un jour la traiter de marâtre et lui reprocher de les avoir frustrés de leur légitime héritage. Louis veut qu'on exécute les conventions passées avec Bernabò Visconti, et que le mariage par paroles de présent entre Louis et Lucie se célèbre le plus vite possible[2] ; il prie Bernabò d'être lui-même fidèle à ses promesses et d'envoyer sa fille, avec Louis II, dans le royaume de Sicile. Les dernières dispositions ont pour objet l'établissement d'un gouvernement provisoire. Wenceslas de San Severino, comte de Tricarico, Louis d'Enghien, comte de Conversano, Hugues de San Severino, comte de Potenza, logothèque et protonotaire du royaume, Onorato Caetani, comte de Fondi, Raymond d'Agout, seigneur de Sault, Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo, Thomas de San Severino, comte de Montecaveoso, Georges de Marle, Raymond de Baux des Ursins, Nicolas Spinelli, chancelier, Nicolas Sanframondo, comte de Cerreto, François de San Severino et Pierre de Bueil sont chargés d'administrer le royaume jusqu'à l'arrivée de Coucy, à la condition de résider toujours, au moins au nombre de trois, soit à Tarente, soit à Bari. Coucy, une fois sur les lieux, exercera, avec le concours d'au moins trois de ces treize gouverneurs, l'office de lieutenant du roi, révocable seulement par ordonnance de la reine après avis conforme de Charles VI et des ducs de Berry et de Bourgogne.

C'était bien là l'expression des dernières volontés de Louis

1. « Sub extreme munere benedictionis paterne et maledictionis pena. »

2. Peut-être était-il demeuré sans nouvelles d'Enguerran de Coucy et ignorait-il le mariage célébré à Milan, lors du passage de ce capitaine.

d'Anjou. Il reçut dévotement les sacrements[1] et expira dans la nuit du 20 au 21 septembre[2].

Le lendemain, une messe fut dite en l'église de Bari. Avant de communier, les barons siciliens acclamèrent, sur la proposition du comte de Potenza, le jeune roi Louis, fils du défunt, et jurèrent sur l'hostie de ne pas reconnaître d'autre maître que lui, de faire trêve à toute rivalité, de se dévouer corps et biens au succès de sa cause. Tous les capitaines présents prêtèrent même serment. Puis la trompette retentit, et, par ordre de leurs chefs, les gens d'armes coururent sous les murs de Barletta, pour offrir la bataille à Durazzo et faire parvenir à ses oreilles ce cri sorti de toutes les poitrines : « Vive le roi Louis le second ! Mort à Charles « le traitre[3] ! » Peu de jours après, les habitants de Bari, rassem-

1. « Omnibus Ecclesie sacramentis cum omni devocione receptis, levissimo genere mortis extinctus est. » (Mémoire adressé à Clément VII par un des familiers de Louis d'Anjou, et conservé aux Archives de Haute-Garonne, F 1, fol. 66; j'en dois la communication à M. A. Walckenaer.)

2. Communication faite aux Marseillais, le 18 octobre, de la part du pape et du sénéchal de Provence (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*). Lettres adressées au conseil des anciens de Bologne par Charles de Durazzo, le 23 septembre 1384, et par Marguerite, sa femme, le 30, publiées par H. L[acaille] dans les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. I (1890), p. 73. Lettre des Florentins à Coucy, du 4 octobre, déjà citée. *Cronicon Siculum*, p. 53. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 454. *Annales Estenses* (Muratori, t. XV, c. 508). *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 338. Jacme Mascaro, *Libre de memorias*, dans la *Revue des Langues romanes*, t. IV (1890), p. 84. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 56. *Le Petit Thalamus*, p. 409. *Moine d'Evesham*, p. 56. Calendriers de la famille d'Anjou, cités par A. Lecoy de la Marche (*Le roi René*, t. I, p. 15, note 3). Ser Naddo, qui fixe la mort de Louis au 20 octobre, 22e heure (p. 70), a évidemment l'intention de la placer au 20 septembre, car il ajoute : « C'était la veille de la fête de saint Mathieu. » — Les dates du 11 septembre et du 10 octobre ont été données à tort par le *Cronicon Riminense* (c. 926), par les *Giornali Napoletani*, (c. 1052) et par les *Annales Bonincontrii* (Muratori, t. XXI, c. 45); la dernière a été adoptée par C. de Lellis (*Discorsi delle famiglie nobili del regno di Napoli*, t. III, p. 16) et par *L'art de vérifier les dates* (t. III, p. 839). Thierry de Niem (p. 66) raconte, à ce propos, une histoire de fontaine empoisonnée. La date du 22 septembre 1384 est fournie par une des notes marginales d'un livre d'heures dit du roi René (Bibl. Méjanes, ms. 19). — On est surpris de voir MM. Temple Leader et Marcotti (*op. cit.*, p. 146) tomber dans une erreur plus grave encore : sur la foi d'une chronique française ou flamande (*Istore et croniques de Flandre*, t. II, p. 360), ils font mourir Louis d'Anjou dès 1383.

3. Communication faite, le 18 octobre 1384, au conseil de ville de Marseille par des envoyés de Clément VII et du sénéchal de Provence (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*; cf. Papon, t. III, p. 254). Discours prononcé à Avignon, le 31 décembre suivant, par le comte de Potenza et par le seigneur de Sault (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 78, 80).

blés sur la place publique du marché, adressèrent leurs congratulations au nouveau roi Louis II et nommèrent des délégués pour aller, au nom de la ville, prêter serment aux gouverneurs[1].

Malgré cet enthousiasme du premier moment, l'armée « angevine » ne tarda guère à se désagréger. Beaucoup d'étrangers se mirent en devoir de regagner leur patrie; quelques-uns, comme le comte de Genevois, s'embarquèrent aussitôt pour Venise[2]; d'autres, comme Bernardon de la Salle, traversèrent la péninsule dans toute sa longueur[3]. Pour plusieurs de ces derniers, le voyage de retour ne s'accomplit qu'au prix de dures privations. Le *Religieux de Saint-Denys* parle de chevaliers venus sur des chevaux richement caparaçonnés, la bourse pleine d'or, les vêtements étincelants de pierreries, et qui s'en retournèrent à pied, un bâton à la main, réduits presque à mendier[4]. Charles de Durazzo jugeait alors la guerre terminée; il se flattait déjà de voir tout le pays reconnaître son autorité, bien qu'il crût devoir, dans ses lettres, tempérer par convenance l'expression de sa satisfaction et affecter quelque chagrin à la pensée qu'un de ses parents était mort « hérétique. » Marguerite de Durazzo, moins maîtresse d'elle-même, laissait éclater sa joie[5] : Naples fut illuminé dès le 23 septembre[6].

Au moment même où la nouvelle du trépas de Louis d'Anjou était reçue à Florence (je laisse à penser avec quel contentement),

1. Acte remontant aux derniers jours de septembre 1384. Sur l'original, conservé à la Bibl. nat. (ms. latin 9255, n° 21), sont apposées les signatures de quarante-neuf témoins ou notaires. Malheureusement une déchirure empêche de lire le nombre ordinal qui suivait le mot « vicesimo » et permettrait de préciser la date du quantième. Le passage suivant semblerait indiquer que Louis d'Anjou avait réussi à gagner le cœur d'une partie de ses sujets : « Et considerata per eandem universitatem dicti quondam domini regis Ludovici caritate, santitate et dilectione ac insigni affectione habitis erga ipsos, quos, non ut subjectos, set ut filios... tractavit, de ipsius obitu universitas ipsas (*sic*) ac ipsius universitatis homines, doloribus et ansuetatibus (*pour* : anxietatibus) maximis comprimuntur Et si reddencione sanguinis fieri potuisset, unusquisque ipsorum pro ipsius recuperacione tradidisset proprios filios atque fratres... » — Sur la proclamation de Louis II comme roi de Sicile, le 12 octobre, à Aquila, v. Niccolò di Borbona (Muratori, *Antiquitates*, t. VI, c. 858).

2. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 454.

3. *Cronicon Siculum*, p. 54. Cf. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 140.

4. Angelo de Tummulillis (p. 9) prétend qu'il n'en revint pas un sur dix.

5. Lettres aux anciens de Bologne déjà citées.

6. *Cronicon Siculum*, p. 53.

le sire de Coucy s'emparait nuitamment d'Arezzo (28 septembre). Quand il eut notifié cet événement aux Florentins, comme un succès dont leur amitié ne pouvait manquer de se réjouir, ceux-ci lui firent parvenir, avec leurs compliments ironiques, la nouvelle de la mort de Louis : « C'est un devoir, ajoutaient-ils, de nous « soumettre à la volonté du Seigneur[1]. » La conquête de Coucy, qui, en tout autre temps, eût pu servir de point de départ à une série d'opérations heureuses, devenait plutôt embarrassante. Isolé dans Arezzo et bientôt assiégé par les troupes de la république (Florence avait fait appel à toutes les villes toscanes), il ne tarda pas à comprendre le danger de sa position. Son habileté fut de vendre à beaux deniers comptants une ville qu'il n'était pas en état de conserver. Du moins il stipula qu'Arezzo, ainsi que les Florentins, ses nouveaux maîtres, ne fournirait plus aucun secours à Charles de Durazzo. Il évacua la ville le 20 novembre ; mais, au lieu de continuer sa route vers le royaume qu'il avait mission de conquérir, sinon d'administrer, il reprit la direction du nord, et repassa les Alpes, sans avoir bien utilement servi les intérêts français et clémentins[2].

Les historiens, en général, jugent avec sévérité l'aventure qui prit fin dans le château de Bari, le 21 septembre 1384. Dans cette folle équipée, tout leur paraît blâmable, et le but poursuivi, et les fautes commises, et l'inévitable catastrophe, et les conséquences fatales qui en résultèrent pour l'Italie et pour la France.

Au point de vue religieux, je reconnais, en effet, que l'entreprise de Louis d'Anjou ne peut guère se défendre. Clément VII eût-il eu cent fois le droit pour lui, la puissance de son rival résidait surtout dans la conscience des peuples, et le pire moyen de

1. Lettre des Florentins à Coucy, du 5 octobre, déjà citée. — Les réflexions de Ser Naddo (p. 70) montrent comme ils en prirent aisément leur parti. Froissart (t. X, p. 305) prétend que Coucy n'avait pas été plus loin qu'Avignon, ayant appris dans cette ville la mort de Louis d'Anjou. On peut juger par ce détail de l'exactitude des renseignements fournis sur les guerres d'Italie par le célèbre chroniqueur.

2. Pour plus de détails, v. les mémoires déjà cités de MM. P. Durrieu et H. Lacaille, en tenant compte des indications fournies par M. Ludovico Frati sur plusieurs lettres extraites du ms. 17 K II, 40 de la Bibliothèque de Bologne (*Raccolta di lettere politiche del secolo XIV*, dans l'*Archivio storico italiano*, série V, t. XI, 1893, p. 141).

la combattre était l'emploi de la force armée. Quand bien même Louis d'Anjou eût expulsé de Rome le pontife italien, quand il l'eût pris et livré traîtreusement au pape d'Avignon, je ne vois pas que cette violence eût eu la moindre chance de faire refleurir la paix dans les âmes. Tout au plus Louis d'Anjou pouvait-il se flatter de replacer dans l'obédience avignonnaise un royaume qui, sous le sceptre de Jeanne, avait officiellement reconnu Clément VII : médiocre résultat, qu'on ne jugera sans doute pas suffisant pour justifier un tel effort[1].

A vrai dire, si le salut de l'Église était pour Louis d'Anjou autre chose qu'un prétexte pieux, l'ambition politique avait encore plus d'empire sur son âme, et j'ajouterai, contrairement à l'opi-

1. J'ai relevé d'assez nombreux exemples d'actes d'autorité exercés par Clément VII dans certaines parties du royaume de Sicile postérieurement à la chute de Jeanne. Sans rappeler l'installation de Bérard de Teramo sur le siège d'Aquila (v. plus haut, p. 52), je citerai une bulle datée d'Avignon, le 16 juin 1382, nommant évêque de Capaccio un certain Nicolas Morini, inconnu d'Ughelli (cf. t. VII, c. 471), et une autre bulle, du 15 août suivant, donnant au même prélat l'autorisation de se faire consacrer par un évêque de son choix (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXIV Clementis VII*, fol. 52; *Reg. Avenion. XXVI ejusd.*, fol. 310 r°). Considérant comme vacant le siège de Tropea, dont l'évêque, Orlandino, avait adhéré à Urbain VI, Clément VII y transféra, par bulle du 16 juin 1382, l'archevêque Jean d'Acerenza (*ibid.*, fol. 53 r°), circonstance ignorée d'Ughelli (cf. t. IX, c. 466). Le 2 juillet 1382, il nomma Jean de Pietramala au siège de Monopoli, vacant par la translation de l'évêque Jean au siège de Tricarico (même registre, fol. 54 v°); Ughelli (t I, c. 969) se borne à mentionner, en 1382, la nomination par Urbain VI d'un évêque de Monopoli. Durant la quatrième année de son pontificat, il pourvut de la dignité d'archiprêtre de Castelvolturno un certain Antoine Pietro « de Sumpnio de Cercacupa, » désigné par les suffrages des clercs : il faut ajouter que l'abbé de San Vincenzo al Volturno avait refusé de ratifier cette élection et avait pourvu, de son côté, un prélat urbaniste qui ne tarda pas à être assassiné par des neveux d'Antoine Pietro; il en était résulté une série de troubles et de violences, dont le prélat clémentin était venu demander justice en Avignon (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars II, fol. 98 v°). Clément VII concéda encore, le 7 juin 1383, diverses faveurs à Mathieu, archevêque de Trani, et lui donna tous pouvoirs pour destituer et priver de leurs biens deux prélats suspects d' « urbanisme, » les archiprêtres de Monopoli et de Foggia, et, d'une manière générale, pour faire emprisonner tous les urbanistes de son diocèse (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 117 v°). Le 9 juin de la même année, il enjoignit à l'évêque d'Aversa de déposer, après enquête, l'urbaniste Barbarello, chanoine et chantre d'Aversa (*Reg. Avenion. XXVII Clementis VII*, fol. 343 r°). Il expédia le 21 avril 1384, à l'archevêque de Tarente un mandement analogue dirigé contre les urbanistes Pierre, sacriste de Naples, et Philippe Tostini, prêtre de la même église (*Reg.* 295, fol. 105 r°). Enfin, le 28 octobre de la même année, il concéda, entre autres faveurs, à Jean, archevêque d'Acerenza, le droit de posséder un autel portatif (*ibid.*, fol. 11 v°).

nion commune, qu'ici cette ambition ne me semble pas tout à fait déplacée. Qu'eut-il besoin, dit-on, de se mêler des affaires de l'Italie? Qu'allait-il faire à Naples, si loin de son pays? — Ce qu'y avait fait, cent ans plus tôt, Charles d'Anjou, frère de saint Louis. D'ailleurs on oublie trop souvent qu'en se portant comme vengeur de la reine Jeanne en Italie, Louis acquérait son principal titre à la possession de la Provence, et l'on ne peut lui savoir mauvais gré d'avoir disputé à Charles de Durazzo une province qui, grâce à lui, grossit, cent ans plus tard, le patrimoine des rois de France.

Quant aux critiques adressées à la tactique de Louis, les unes subsistent, les autres tombent dès qu'on étudie d'un peu près les campagnes dont j'ai tâché de reconstituer les grandes lignes[1]. Un Chandos ou un du Guesclin eût sans doute tiré meilleur parti des ressources mises à sa disposition. Eût-il mieux réussi à protéger ses troupes contre les dangers du climat et les ravages de l'épidémie? En tout cas, à défaut de qualités maîtresses, il convient de reconnaître à Louis une patience à toute épreuve, une juste sévérité dans l'exercice du commandement, une foi courageuse dans le succès final. Ajoutons que, durant ces trois ans, il éprouva de vives déceptions, mais n'essuya aucun revers grave, qu'il rangea sous son autorité des terres nombreuses, bien que disséminées, et qu'enfin la mort seule vint inopinément interrompre une œuvre que ni lui, ni aucun de ses partisans ou adversaires ne considérait alors comme désespérée[2].

C'est en songeant aux frais ruineux de l'expédition qu'on est surtout tenté de maudire l'ambition de Louis d'Anjou[3]. De bons

1. Ainsi l'on s'était demandé comment, « parvenu le 13 juillet à Aquila, Louis d'Anjou avait mis trois mois pour arriver jusqu'à Maddaloni, lorsqu'il aurait pu faire le trajet en huit jours » (J.-B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, t. III, p. 72). Mais les dates fournies par les *Giornali Napoletani* (c. 1046) et acceptées par les meilleurs auteurs (encore tout récemment par M. Camera, *Elucubrazioni...*, p. 306), doivent être corrigées de la façon suivante : 17 septembre, entrée à Aquila ; 14 octobre, arrivée à Maddaloni.

2. Il faut se garder de prendre à la lettre les fanfaronnades de Charles III : dans une lettre du 8 septembre 1383, adressée à la ville de Chieti (publiée par M. Matteo Camera, *Elucubrazioni...*, p. 318), il raille son adversaire « au ventre plein de vent, » et lui promet une chute prochaine.

3. « Si poés bien croire que che fu à grans coustages, et qu'il n'est finance nulle,

esprits s'associeraient aujourd'hui volontiers aux critiques entendues, dès le 27 décembre 1384, dans un cabaret d'Orléans : « Qu'est « alez faire le duc d'Anjou là où il est alez? Il a pillée, robée et « emportée la finance en Italie, conquerir autrui terre : il est « mort et dampné ! ! » A part les sommes versées par les deux Visconti, la plus grande partie des fonds utilisés pour la campagne provenait, en effet, des coffres du duc d'Anjou, de Charles VI, de Clément VII, en d'autres termes, des dépouilles du peuple et du clergé de France. L'appauvrissement du pays au profit d'une conquête qui ne l'intéressait que fort indirectement a quelque chose de révoltant. Mais ici encore, n'oublions pas de reconnaître dans la situation anormale de l'Église la principale source du mal. Tant de trésors amassés laborieusement en France n'auraient pas pris le chemin de Naples, si le roi, d'un côté, et le pape, de l'autre, n'avaient pensé, en participant à l'entreprise du duc d'Anjou, coopérer à la suppression du schisme, au relèvement de l'Église, au triomphe de ce qu'ils croyaient être la vérité.

tant soit grande, que gens d'armes n'exillent et mettent à fin... Certes il cousterent tant au duc d'Ango que on ne le poroit pas nombrer, ne exprissier. » (Froissart, t. X, p. 304.)

1. Douët d'Arcq, *Pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 59.

CHAPITRE III

SUITE DE L'INTERVENTION FRANÇAISE EN ITALIE

I

Avec Louis Ier d'Anjou disparaissait le principal partisan de la « voie de fait, » l'homme le plus disposé et le plus intéressé à mettre en pratique le système de l'intervention armée dans les affaires de l'Église. Sa mort avait quelque chance de mettre fin à la guerre politique et religieuse dont l'Italie était depuis trois ans le théâtre. Était-il vraisemblable, en effet, que son fils aîné, un enfant de sept ans, réussît à tenir tête, dans le royaume de Naples, aux efforts réunis du pape de Rome et de Charles de Durazzo? Savait-on même si le jeune Louis II, ou plutôt si sa mère et tutrice, Marie de Bretagne, se déciderait à poursuivre une aventure aussi coûteuse et d'un succès aussi aléatoire?

Le fait est que, si la vaillante fille de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre accepta sans hésiter la lourde tâche que lui imposait la volonté de son époux, elle n'eut garde de déclarer immédiatement ses intentions. Le duc de Berry, qu'elle consulta, fut d'avis de ne rien faire qui annonçât le projet de continuer l'entreprise avant de s'être assuré de l'approbation du roi. Louis II, bien qu'il fût proclamé roi de Sicile en Pouille, continua donc de s'intituler, à Angers, duc de Calabre, titre qu'il portait déjà du vivant de son père.

D'ailleurs, réduite à ses propres ressources, Marie de Bretagne se fût trouvée dans l'impossibilité d'agir. Non seulement Louis Ier avait aliéné la plus grande partie de ses biens meubles, vendu

ou engagé ses plus précieux joyaux et dépensé jusqu'au dernier sol de l'argent qui lui était parvenu, mais il avait encore contracté des emprunts et souscrit des obligations envers une foule de personnes dont on ignorait même les noms [1]. Les revenus ordinaires de ses biens patrimoniaux n'étaient pas suffisants pour supporter les charges de sa succession, encore moins pour permettre à sa veuve d'assumer des responsabilités nouvelles. C'est ailleurs qu'il fallait trouver les fonds nécessaires à la continuation de la guerre en Italie.

Un de ceux qui s'étaient le plus intéressés au succès de l'entreprise, Bernabò Visconti, manifestait toujours des intentions favorables. Le seigneur de Milan croyait déjà voir sa fille Lucie assise sur le trône de Sicile et ne demandait qu'à contribuer par de nouveaux subsides aux frais de la conquête. Il estimait à mille lances le nombre de soldats qu'il suffisait d'entretenir continuellement dans le royaume pour arriver à en expulser Charles de Durazzo. Si le pape d'Avignon, d'un côté, le roi de France, de l'autre, les ducs de Berry et de Bourgogne et la reine Marie se cotisaient pour mettre sur pied un nombre de troupes égal ou même supérieur à celui qu'il indiquait, il se déclarait prêt à en payer sa part. Un seul pape dans l'Église, un seul roi en Sicile, tel était le programme qu'il entendait réaliser, même au prix des plus grands sacrifices. Car il tenait le jeune Louis II « pour son filz le plus chier. » C'est le langage que ses envoyés firent entendre à Marie de Bretagne dès le 4 décembre 1384 [2].

Du côté d'Avignon, l'on pouvait également espérer rencontrer la même faveur que par le passé. Les effroyables charges que l'expédition de Louis Ier avaient fait et faisaient encore peser sur la curie [3]

1. A titre d'exemple, on peut citer les sommes réclamées par le sire de la Rivière et par le comte de Genevois ; ces dernières dettes furent réglées, en 1388, à 35.000 francs (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 279, 488).

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I. p. 60-67, 72.

3. La mort de Louis Ier n'avait pas suspendu les payements. Le 25 mars 1385, la Chambre apostolique rembourse un prêt de 2.600 florins, fait par un marchand vénitien au comte de Genevois dans l'intérêt de Louis. Le 31 mars, le 1er juillet 1385 et le 25 octobre 1387, elle paye de nouveaux acomptes (1.071, 1.000 florins, etc.) sur les deniers dus à Enguerran de Coucy pour son expédition de 1384. Le 30 mars 1389, elle rembourse 2.571 florins 12 sols sur une somme de 15.000 florins d'or jadis prêtée à Louis Ier par Antoine da Ponte, marchand d'Asti. Enfin le 22 mars 1390,

n'avaient pas dégoûté Clément VII d'une politique presque aussi stérile que ruineuse. Il eût craint de paraître abdiquer toute prétention à la tiare, s'il eût renoncé à disputer à Urbain VI le terrain de l'Italie. Plusieurs compagnons d'armes ou serviteurs de Louis Ier, entre autres le comte de Potenza, parvinrent sur ces entrefaites à la cour d'Avignon. L'un d'eux est sans doute l'auteur d'un chaleureux mémoire qui dut être adressé vers cette époque à Clément VII en faveur de Louis II [1]. C'était une cause gagnée d'avance. Le pape d'Avignon annonça, en effet, l'intention de venir en aide au jeune prince [2]. Pour commencer, il assigna au comte de Genevois et à ce même comte de Potenza un traitement de 20 francs par jour, avec mission d'aller, en compagnie de Georges de Marle et de Pierre de Murles, entretenir la cour de France de la question napolitaine [3].

Effectivement, le point capital, comme l'avait dit le duc de Berry, était de s'assurer le concours de Charles VI. On le comprenait si bien dans l'entourage de Marie de Bretagne qu'on avait recommandé aux ambassadeurs milanais de ne pas faire « semblant, devers le roy, que Madame eust aucune intencion de conti-

elle rembourse encore un prêt de 1.542 florins 24 sols fait au duc par un autre bourgeois de la même ville (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 145 v°, 168 r°, 182 r° ; n° 362, fol. 155 r° ; n° 365, fol. 120 v°, et n° 366, fol. 106 v°). D'ailleurs, Louis Ier, dans son testament, avait recommandé à ses héritiers de réclamer au pape le remboursement de tout ce qu'il avait dépensé pour son expédition, soit 400.000 francs (Arch. nat., P 1334[17], n° 33, et Lünig, *Codex Italiæ diplomaticus*, t. II, c. 1191), et Marie de Bretagne entendait bien suivre cette recommandation (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 65).

1. Ce mémoire, dont je dois la connaissance à M. A. Walckenaër, est conservé aux Archives de la Haute Garonne (F 1, fol. 66 et sq.). Le passage suivant qu'a bien voulu transcrire, à ma demande, l'archiviste, M. Baudouin, indique suffisamment quel rang tenait l'auteur dans l'entourage du prince : « Quantum autem hujus sancti negocii prosequtio et conclusio quondam regis nostri cordi fuerit, sua in vita ordinatio indicat et ultima dispositio manifestat. Ordinaverat enim... dominos meos comitem Gebennensem, principem Capuanum, comitem camerarium, hic presentes, ac me, licet indignum, ad sanctitatem vestram ac ad partes Francie destinare. Jam manu suas scripserat litteras, jam capitula et advisamenta tradiderat : expectabat solum reditum galearum. »

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 79.

3. Le comte de Genevois reçoit 1.071 florins 12 sols, le 27 novembre 1384 ; le comte de Potenza la même somme, le 30 ; Georges de Marle 300 florins, le 5 décembre ; Pierre de Murles 171 florins 12 sols, le 6 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 104 v°, 106 r°, 109 r° et v°).

nuer l'emprinse, senon par le conseil du roy et des ducs de Berri et de Bourgongne. » Vainement les barons nouvellement arrivés d'Italie s'indignaient d'une réserve qui, suivant eux, ruinait les chances de Louis II; à les entendre, les seigneurs napolitains, serrés de près par Durazzo, et se sentant abandonnés par Marie de Bretagne, allaient se tourner de quelque autre côté. Vainement le comte de Potenza, faisant appel à tout ce que la femme et la reine pouvaient avoir de plus sacré, sa foi conjugale, ses devoirs de mère, son honneur de tutrice, l'exhortait à prendre en cette circonstance un « cœur d'homme : » on calma comme on put cette impatience irréfléchie, et tant bien que mal on parvint à gagner le moment où le jeune Louis II se rendit en personne à Paris pour y voir régler le sort de sa couronne.

Qui eût assisté, le 9 février 1385, à l'entrée dans Paris de ce gracieux enfant [1], qui eût vu sa haquenée conduite par deux chevaliers à pied, les autorités municipales, deux cardinaux, deux archevêques, le roi d'Arménie, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon se porter à sa rencontre, n'eût pas douté du caractère royal du jeune Louis II, non plus que des sentiments de la cour de France à son égard. Cependant les barons napolitains avaient depuis dix-huit jours requis l'aide du roi, Marie de Bretagne depuis deux semaines avait déposé ses demandes, et une démarche analogue avait été tentée par des délégués marseillais venus aux frais de Clément : la réponse de Charles VI se faisait toujours attendre. Enfin on sut que le roi de France aiderait son cousin à conquérir le royaume de Sicile en lui octroyant un nouveau subside de 100.000 francs, qu'il lui payerait dans l'année même le reliquat du précédent subside et lui abandonnerait le produit des aides de l'Anjou, du Maine, etc., durant un an. Mais, d'autre part, les conseillers du roi faisaient au sujet des droits de Louis II sur la Provence une réserve d'assez mauvais augure : ils ne songeaient à rien moins qu'à élever sur cette partie de la suc-

1. Lettre écrite de Paris par un des envoyés marseillais : « De nostre petit rey vos dit que soes los plus saviot enfant et lo plus gracios que mays fossa. » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

cession de Jeanne des prétentions au nom de Charles VI lui-même[1].

C'était le retour aux errements des règnes antérieurs. Charles V, on s'en souvient, avait entretenu, à l'exemple de son père et de son aïeul, le projet d'étendre sa domination sur la rive gauche du Rhône[2]. Il n'y avait renoncé que le jour où le Grand Schisme était venu bouleverser ses plans. Alors seulement le duc d'Anjou reprit le projet pour son compte. Mais presque aussitôt le départ de ce prince pour l'Italie fournit au gouvernement royal l'occasion, qu'il cherchait depuis longtemps, d'intervenir en Provence.

C'est une histoire peu connue. A peine le bruit de la mort de Jeanne s'était répandu dans la vallée du Rhône que la guerre y avait éclaté entre les partisans de Louis d'Anjou et ceux de Charles de Durazzo[3]. Marseille et Arles, d'un côté, Aix, Tarascon, Draguignan, Toulon, Fréjus et Nice, de l'autre, avaient formé deux ligues rivales, qui aussitôt en étaient venues aux mains[4].

Guerre politique compliquée d'une guerre religieuse : car les partisans de Charles III faisaient, en général, profession de reconnaître Urbain VI[5]. De là les fréquents rapports de la Provence avec

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 77-81, 86-90; Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*; Ruffi, *Histoire de la ville de Marseille*, t. I, p. 224, 225. — Payement fait, le 22 décembre, par la Chambre apostolique à Raymond Audebert, jurisconsulte, et à Étienne de Brandis, bourgeois de Marseille, envoyés par Clément VII à Charles VI (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 113 v°).

2. V. notre tome I, p. 191.

3. Vers le 15 janvier 1383, les Marseillais croyaient encore la reine vivante et se proposaient de notifier à toutes les villes de Provence les bonnes nouvelles apportées récemment d'Italie, « bona nova que habemus de vita domine nostre regine. » Mieux informés, les gens d'Aix, dans une lettre du 20 janvier, affirmaient que la reine était morte. Le 1er mars, le sénéchal de Provence écrivit d'Avignon aux Marseillais que l'intention de Louis Ier, dans le cas où la reine aurait été assassinée, était de ne prendre aucun repos avant d'avoir tiré vengeance de ce meurtre. La guerre, à cette date, avait déjà éclaté en Provence (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*). Les habitants de Sisteron ne se décidèrent que le 2 décembre 1385 à faire célébrer un service pour le repos de l'âme de la reine Jeanne (Éd. de Laplane, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, Digne, 1843, in-8°, t. I, p. 176-178).

4. Ruffi, t. I, p. 215 et sq.; L. Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, n° 1586; D. Vaissete, t. IX, p. 918; t. X, c. 1703-1705. Cf. une bulle du 23 avril 1383 par laquelle Clément VII, louant la fidélité des Arlésiens au saint-siège, leur reconnaît de nouveau le privilège de ne pouvoir être appelés en jugement hors de leur ville (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 83 v°).

5. V. cependant la réponse des habitants d'Auriol et de Roquevaire à l'abbé de Saint-Victor de Marseille (Ruffi, t. I, p. 219).

Rome. Sur la porte de l'église Saint-Jean d'Aix s'étalait, au mois de novembre 1382, une bulle d'Urbain VI levant l'interdit que Clément VII avait cru devoir jeter sur la ville rebelle[1]. La bulle *Dudum cum filii Belial*, que le pape de Rome fulmina contre ses adversaires (13 février 1383), fut adressée à l'archevêque d'Aix, avec ordre de la faire publier et traduire dans son diocèse comme dans ceux de chacun de ses évêques suffragants. Urbain VI eut dans les provinces d'Arles et d'Aix un collecteur apostolique en la personne de l'évêque d'Apt Raymond[2]; et, ayant déposé l'évêque de Riez Jean de Maillac, sur la dénonciation d'un clerc de ce diocèse[3], il prétendit le remplacer par le chanoine de Gap Bertrand d'Esparron[4], qui, à vrai dire, fut peu après livré au pape d'Avignon[5]. Il va de soi que les Durazzo encourageaient de tout leur pouvoir la Provence à secouer le joug clémentin[6].

1. Un des syndics de Marseille fit au conseil de ville, le 4 novembre 1382, la communication suivante : « Exposuit in dicto consilio ad eorum noticiam noviter pervenisse quod quedam bulla intrusi Bartholomey inventa fuit in foribus ecclesie S. Johannis de Aquis, continens quod ipse absolvebat dictum locum de interdicto posito per dominum nostrum papam Clementem, precipiens sacerdotibus dicti loci quod deberent celebrare missas pro dicto intruso... » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations.*)

2. Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 308 v° et 291 v°.

3. Ce clerc s'appelait Pierre Michel et fut, à son tour, l'objet de poursuites ordonnées par Clément VII le 26 septembre 1382 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 390 v°).

4. Bulle de Clément VII, du 4 juin 1382, ordonnant à l'évêque de Viviers de déposer, après enquête, Bertrand d'Esparron, chanoine de Gap, s'il était reconnu pour urbaniste (*ibid.*, fol. 376 v°). Dénonciation de l'urbaniste Isnard d'Esparron, prieur des Salles, frère de Bertrand, anti-évêque de Riez (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars II, fol. 127 v°). Cf. le *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 190. V. aussi une bulle de Clément VII, du 8 octobre 1386, ordonnant à l'évêque de Lombez de déposer, après enquête, l'urbaniste Raymond d'Esparron, prieur de Colmars (Arch. du Vatican, *Reg.* 297, fol. 161 v°).

5. Le 20 novembre 1383, payement de 192 florins de Chambre 24 sols « Johanni de Albona, domicello Gebennensis diocesis, de societate Chamisardi, pro expensis quas ipse et certi ejus socii fecerunt capiendo et hic Avinionem adducendo intrusum Regensem (*Introitus et exitus*, n° 337). — L'évêque clémentin Jean de Maillac paraît avoir occupé le siège de Riez jusqu'en 1396 (J.-J.-M. Feraud, *Histoire, géographie et statistique du département des Basses-Alpes*, Digne, 1861, in-8°, p. 723). — Je citerai encore parmi les urbanistes du même diocèse les deux chanoines Guillaume Estève et Luce Peire « de Soleria » (Arch. du Vatican, *Libri supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 253 r°; annus III, fol. 123 v°).

6. Lettres de Marguerite de Durazzo datées du château de l'Œuf, les 20 et 22 juillet 1384 (C. Minieri Riccio, *Saggio di codice diplomatico*, t. II, 1re partie, p. 29).

En présence de ces soulèvements, l'indifférence affectée de Louis d'Anjou et de Clément VII n'était plus de mise. Châteauneuf-les-Martigues venait de tomber aux mains des gens de la ligue d'Aix [1]. Peu s'en était fallu que Lambesc n'eût le même sort, à la suite d'un complot dans lequel avait trempé le curé Geoffroy Boutin [2]. Il n'était que temps d'intervenir. Mais, encore une fois, Louis d'Anjou avait emmené au delà des Alpes toutes les forces disponibles : on fut bien obligé de recourir au roi de France. C'est ainsi que, le 18 mai 1383, les Marseillais, apprirent, par deux lettres du pape et de Charles VI, cette dernière remontant au 21 février [3], qu'un officier du roi, Enguerran d'Eudin, sénéchal de Beaucaire, avait passé le Rhône avec de nombreuses troupes, et n'attendait, dans le Comtat-Venaissin, qu'un signe d'eux pour entrer en Provence. Ils ne manquèrent pas d'exprimer le désir que ce mouvement s'effectuât dans le plus bref délai, et bientôt Clément VII leur apprit que, le 9 juin au plus tard, l'armée royale serait campée sous les murs d'Aix [4].

L'imprudence était grande de la part des « angevins. » A vrai dire, le nouveau « capitaine général » se disait envoyé en Provence « pour le service de Nostre saint pere le Pape et du roy Loys de Jherusalem et de Sicille. » Clément VII, en particulier, continuait de supporter tous les frais de la guerre. Sans parler des achats de munitions et des payements faits individuelle-

1. Ruffi, t. I, p. 219.

2. Bulle de Clément VII, du 29 avril 1383, mandant à l'archevêque d'Aix de priver de son bénéfice, après enquête, Geoffroy Boutin, recteur perpétuel de l'église Sainte-Marie de Lambesc, qui, aidé de ses complices, aurait tâché de livrer aux ennemis de l'Église et de la reine Jeanne la ville et le château de Lambesc, la personne d'Isnard de Pontevez, damoiseau du lieu et vassal de la reine Jeanne, et celles de plusieurs habitants de Lambesc : il n'a pas tenu à ce Boutin que la trahison ne s'accomplît. (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 84 r°).

3. Dans cette lettre, Charles VI annonçait aux Marseillais l'envoi d'Aimery de Maignac, évêque de Paris, de Jean de Ris, chambellan, du sieur de Balançon, de Me Jean Tabari, et il leur faisait savoir qu'ayant appris l'arrivée en Provence d'un ennemi mortel de la reine Jeanne, Balthazar Spinola, il avait donné ordre à Enguerran d'Eudin d'entrer dans le pays avec de nombreuses troupes pour y détruire les rebelles (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

4. V. dans le même registre de délibérations du conseil de ville de Marseille plusieurs lettres de Clément VII, notamment une du [6 juin 1383] que Pitton a imprimée et citée (p. 200) comme étant du 6 juin 1384.

ment à divers capitaines[1], Enguerran d'Eudin, tant pour lui que pour ses troupes, touchait sur le trésor apostolique 5.000 francs par mois[2]. Il n'en est pas moins vrai que Charles VI avait un pied dans la Provence. Quand Saint-Cannat, Malemort, le Puy-Sainte-Réparade, Bouc, Roquefeuille, les Entressens, Peyrolles, etc., furent tombés aux mains du sénéchal de Beaucaire[3] (Aix, long-

1. Le 17 mars 1383, payement de 1.071 florins 12 sols que Jean, évêque de Genève, doit partager entre les gens d'armes, arbalétriers, brigands et fantassins qui doivent se rendre en Provence pour le service de la reine (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 356, fol. 127 r°). — Le 12 mai, remboursement de 45 florins 20 sols que le gouverneur général des finances du roi Louis, Nicolas de Mauregard, a payés, le 8 mai, à deux habitants d'Antibes, lesquels avaient arrêté et emprisonné certains rebelles et ennemis de la reine (*ibid.*, fol. 153 r°). — Le 3 juin, payement de 857 florins 4 sols à Guillaume de Sanhes, damoiseau auvergnat, pour lui, pour Pierre de Termes et pour Pierre de Longèves, capitaine de 120 hommes d'armes : tous trois doivent entrer en Provence en compagnie du sénéchal de Beaucaire pour le service du pape et de la reine (*ibid.*, fol. 157 v°). — Le 19 novembre, payement de 857 florins 4 sols pour les gages et la solde de Guillaume de Sanhes, de Perrot de Termes et de Perrot de la Nosieyra, capitaines de gens d'armes servant en la guerre de Provence ; payement de 267 florins 24 sols à Antoine, bâtard de Terride, pour lui et pour ses gens, etc. (*Introitus et exitus*, n° 337). — Le 28 mars 1384, achat de munitions pour la guerre de Provence (*ibid.*, fol. 56 r°).

2. Le 20 juillet 1383, les évêques de Genève et de Viviers, envoyés en Provence, portent au sénéchal de Beaucaire et à ses troupes 2.142 florins 24 sols (*Introitus et exitus*, n° 356, fol. 170 r°). — Le 15 décembre, on voit qu'il a été payé 300 florins à Enguerran d'Eudin, capitaine général en Provence, sur ce qu'il devait recevoir pour ce mois (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 34 r°). — Le 30 mars 1384, la Chambre apostolique paye au même 2.142 florins 24 sols pour la solde des gens de guerre qui doivent prochainement se rendre en Provence (*ibid.*, fol. 57 r°). — Le 11 juin, Clément VII envoie précipitamment un message à Saint-Cannat, aux sénéchaux de Provence et de Beaucaire (*ibid.*, fol. 105 r°). — Le 8 novembre, le camerlingue fait payer 2.928 florins 16 sols à Enguerran d'Eudin sur ses gages et sur la solde de ses troupes du mois de juillet dernier (*ibid.*, fol. 123 r°). — Le 13 novembre, on lui rembourse 214 florins 8 sols « quos solverat de suis propriis pecuniis certis gentibus armorum que recesserunt de civitate Aquensi » (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 101 v°). — Enfin, le 15 décembre, Enguerran d'Eudin, « cappitaine general ès parties de Prouvence des genz d'armes envoiées par le Roy nostredit seigneur ès dictes parties pour le service de N. S. P. le Pape et du roy Loys de Jherusalem et de Sicille, » donne, à Avignon, quittance de 2.500 florins à lui payés par Nicolas de Mauregard pour le reste de ses gages de 5.000 francs du mois de juillet dernier (*Instrumenta miscellanea ad ann.* 1383-84). Cf. le payement de 5.000 francs cité plus haut, p. 69, note 3.)

3. V., aux Archives de Marseille, le registre des délibérations de l'année 1383, où se trouvent notamment des lettres de Clément VII du 18 et du 27 juin (cette dernière a été publiée par Pitton, p. 199), une lettre de Marie de Bretagne datée de Durtal, le 28 octobre, une de Charles VI, datée de Paris, le 30, et une du duc de Berry,

temps assiégée, fut secourue à temps), on s'aperçut que ces places, conquises au nom de Louis d'Anjou, étaient en réalité gardées pour le compte du roi de France, et l'on se souvint qu'il est moins difficile d'obtenir, à l'heure du danger, l'aide d'un voisin puissant que de congédier un sauveur le jour où ses services ont cessé d'être utiles.

Les papes d'Avignon, même les plus enclins à favoriser l'essor de la politique royale, ont toujours vu d'un mauvais œil des entreprises sur la Provence qui menaçaient d'enserrer leurs modestes états dans un cercle de possessions françaises[1]. Clément VII, si dépendante que fût sa situation à l'égard de la couronne de France, ne s'est pas écarté, dans cette circonstance, de la voie tracée par Clément VI, Innocent VI et Grégoire XI.

A peine soupçonna-t-il chez Enguerran d'Eudin le dessein secret de servir les intérêts de Charles VI qu'il s'efforça d'arrêter les progrès de l'influence française en Provence. Il tâcha d'obtenir l'évacuation des troupes qui auraient pu grossir l'armée du sénéchal. Il suspendit probablement les payements que faisait à Enguerran d'Eudin la Chambre apostolique, et lui redemanda les places dont il lui avait livré les clefs. C'est alors qu'Enguerran put écrire à Paris : « Le pappe et les cardinaux « ne sont pas bien enclinez à la partie du roy, aucun d'eulx « disans que, se le roy estoit seigneur du païs, qu'il leur fau- « droit laisser Avignon. » Enguerran ajoutait qu'une « aspre et forte » guerre lui semblait nécessaire pour pacifier le pays ; que la Provence, à son avis, accepterait plus volontiers l'autorité du roi de France qu'aucune autre ; qu'il importait d'y conserver les troupes qu'on y avait ; que, quant à lui, bien que l'argent lui fît déjà défaut, il tâcherait de se maintenir le plus longtemps possible dans les places qu'il avait conquises ; enfin qu'un de ses agents s'occupait de recueillir les titres établissant les droits de Charles VI[2].

du 2 novembre 1383. Ruffi, t. I, p. 220 ; Mesnard, *Histoire de Nîmes*, t. III, p. 36, 38, 40 ; H. Bouche, t. II, p. 404 ; Papon, t. III, p. 238 ; D. Vaissete, t. IX, p. 916 (note d'A. Molinier) ; Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 69.

1. Cf. P. Fournier, *Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 447, 456, 495 et sq.

2. *Douët d'Arcq, op. cit.*, p. 67-70. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 106.

Au même moment, une ambassade des gens de la ligue d'Aix parvenait à Paris, malgré tous les efforts du pape pour lui barrer le passage, et faisait aux conseillers du roi des ouvertures bien propres à les encourager dans leur politique nouvelle. Les partisans provençaux de Charles III se montraient disposés à accepter l'arbitrage de la France, offraient à Charles VI de lui livrer les villes et châteaux faisant partie du domaine provençal dont ils étaient les maîtres, ainsi qu'un certain nombre de forteresses et d'otages en garantie de leur obéissance[1].

Pour le coup, Marie de Bretagne comprit que sa place n'était plus à Paris. Avec son fils, elle se rendit en Provence, dissimulant de son mieux ses inquiétudes[2]. Enguerran d'Eudin vint au devant d'elle, et tâcha de justifier sa conduite (18 avril 1385). Mais il trouva de bons prétextes pour refuser de lui remettre les forteresses qu'elle réclamait. Il ne tarda pas, d'ailleurs, à quitter la Provence et s'en alla rendre compte au Conseil de Charles VI d'une situation de jour en jour plus tendue[3].

Les ducs de Berry et de Bourgogne paraissent dès lors acquis au projet d'occupation de la Provence[4]. Une circonstance, en apparence, étrangère aux affaires de ce pays vint encore augmenter le désir qu'ils avaient de disputer aux « angevins » la rive gauche du Rhône. Louis de Valois, frère de Charles VI, venait d'être fiancé à la jeune reine de Hongrie, Marie, sœur puînée de cette Catherine qu'il avait d'abord dû épouser[5]. On se souvint, à cette occasion, des prétentions qu'avait élevées la maison de Hongrie sur l'héritage de la reine Jeanne, en particulier sur la Provence, et il sembla que les droits que le jeune comte de Valois allait acquérir du chef de son épouse pourraient être utilement invoqués pour justifier l'occupation qu'on méditait. Bref

1. Douët d'Arcq, p. 60 et sq., 68 ; *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 97, 98.

2. V. les lettres, des plus optimistes, adressées aux Marseillais par Louis II et sa mère, d'Auxerre, le 3 avril 1385 : ils se louent beaucoup de Charles VI et des ducs (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*).

3. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 100, 106, 108 ; *Le Petit Thalamus*, p. 409.

4. Serait-ce avec la mission de combattre ce projet que l'évêque de Genève, Jean de Murol, fut alors envoyé par Clément VII vers le duc de Berry ? Il fut cinquante-six jours absent et reçut, le 14 juillet 1385, 463 florins 26 sols (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 185 r°).

5. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 22, 23.

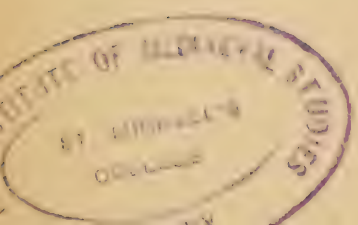

un conseil tenu, à Paris, le 10 juillet 1385 arrêta tout un plan d'annexion, dont l'exécution seule demeura subordonnée à l'approbation du duc de Berry. Ce prince, se trouvant pour lors en Languedoc, semblait être mieux à même de se renseigner sur la situation véritable. On mettait en avant le besoin de faire cesser une guerre dont souffraient les provinces françaises limitrophes, et l'on prétendait n'agir qu'avec le consentement des villes et seigneurs de Provence, consentement qu'à vrai dire on se gardait bien de solliciter. De peur d'effaroucher Clément VII, on n'annonçait pas l'intention de réunir la Provence au domaine royal. Pour endormir la vigilance de la reine Marie, on promettait que les droits de son fils, s'ils existaient, seraient sauvegardés ; mais, au besoin, l'on ne manquait pas de moyens de vaincre la résistance du parti « angevin, » ne fût-ce qu'en arrêtant les levées faites en France pour le compte de Louis II[1].

Cependant le plus pressé était de tirer parti de la bonne volonté des gens de la ligue d'Aix, et le duc de Berry, leur ayant fait savoir que le roi acceptait leurs offres, s'attendait à les voir remettre aussitôt en ses mains la moitié du pays[2]. Mais alors se

1. Douët d'Arcq, *op. cit.*, t. I, p. 60-67.

2. Les historiens s'en sont tenus jusqu'à présent aux renseignements fournis par Jean le Fèvre (t. I, p. 146-149). On doit les compléter à l'aide du rapport qu'Enguerran d'Eudin, Anseau de Salins et Ives Darien adressèrent au roi le 18 août 1385. Je crois devoir reproduire ici cet important document, conservé au Trésor des chartes (Arch. nat., J 291, n° 5). « Nostre tres redoubté et souverain seigneur, nous nous recommandons à vous tant humblement comme plus povons. Et vous plaise savoir que, à nostre partir de Paris, nous sommes venus droit chemin devers Mgr de Berry, à Nymes, où il estoit, et avoit attendu nostre venue à Avignon et audit lieu de Nymes par trois sepmeines ou environ, pour ce que vous lui aviez mandé par voz lettres que il ne se esloingnast d'Avignon jusques ad ce que nous fussions venuz devers lui ; et ot tres grant joye de nostre venue, et nous fist tres grant chiere pour honneur de vous. Et ylleuc lui disimes, presens les cardinaux d'Amiens et de Thury, M. d'Estampes, le conte de Sancerre et messire Philippe de Savoisy, comment, à la requeste de ceux du païs de Prouvence qui se tient pour Charles de la Paix, vous, pour faire cesser toute guerre ou dit païs, et pour garder que autres ne s'i boutent, et pour les perilz et inconveniens qui par la guerre, se elle y duroit longuement, pourroit venir à vostre royaume et à vostre Dalphiné, et pour autres consideracions, aviez avisié par deliberacion de vostre Conseil, de prendre ledit païs à vostre main et le gouvernement d'icelui, pour ordonner et determiner en lieu et en temps à qui il devroit appartenir, si comme les messages dudit (*déchirure*) qui pour ce avoient esté devers vous l'avoient requis, et aussi vous avoient offert à vous faire delivrer les villes et chast[eaux] du

produisit un contretemps fâcheux. Les envoyés manquaient de pouvoirs, comme aussi le sénéchal du parti de Durazzo, Balthazar Spinola. Il était impossible, avant le 15 août, de réunir à Tarascon les délégués des « vigueries » obéissant à Charles III, et, le duc de Berry devant être retenu à cette époque dans le Toulousain, on fut forcé d'ajourner au 15 septembre le rendez-

demaine dudit païs pour y mettre gardes et officiers à vostre plaisir, et, pour seurté de en tenir vostre dit et determinacion à [qui] le païs devroit appartenir, vous avoient en oultre offert de vous bailler des chasteaux et forteresses de ceux du païs hors [le] domaine, avecques hostages souffisans, et leurs seremens de vous obeïr et tenir vostre ordenance et determinacion. Et disimes aussi à mondit seigneur de Berry que sur ce avions lettres à Nostre Saint Pere de creance pour lui et pour nous avec lui ; et aussi à ma dame la royne et au roy de Secille, son filz, de creance pour M. de Berry seul, sur ce que à ce se vousist consentir à faire le semblable de sa partie; et que aussi avions lettres à pluseurs cardinaux et pluseurs nobles et communes dudit païs, avecques les autres choses contenues en nostre instruction, au mielx que nous seusmes. — Et, ce fait, et eue la deliberacion des presens dessus nommez, M. de Berry fist appeller ylleuc les dis messaiges de Prouvence, et leur fist reciter par ledit cardinal de Thury les requestes et offres que il vous avoient faictes, comme dit est; les quelles yceux messages dirent et confesserent estre teles. Et leur fist respondre que vous les aviez agreables et les acceptiez, et aviez deliberé de prendre le païs à vostre main à la fin dessus dicte, si comme requis l'avoient ; et que il pensassent de la brieve execucion de la besoingne, et que la brietté y estoit moult expedient et neccessaire, si comme bien le povoient savoir. A quoy respondirent que il en desiroient moult la brietté : car il avoient sur eulz la charge de la guerre; mais il dirent oultre que, par l'ordenance et commandement de Balthasar, et à la deliberacion et requeste des habitans des universitez et vigueries de leurs païs, des quelx les messages avoient esté pour ce assemblez, il estoient venuz par deça, pour oïr et rapporter seulement; et que voulentiers, et le plus tost qu'ilz pourroient, yroient devers Balthazar et devers ceux des vigueries, et les feroient assembler, et leur diroient vostre response, qui leur sembloit bonne, et que l'en accordast lieu et jour aux quelx les messages des dictes vigueries vendroient, fondez pour mettre la besoingne à brief effect. Et pour ce que l'en avoit rapporté que Balthasar estoit venuz à Tharascon, fu ordené, à la requeste des diz messages, que nous et eulx ensemble alessions à Belcaire pour en parler à Balthasar et lui dire vostre response, et pour parler du lieu et du jour dessus dis. Et ainsi fu fait. Et après ce que nous fusmes à Beaucaire, qui est devant Tharascon, dedans deux ou trois jours après, assemblasmes avec ledit Balthasar en une ysle ou Rosne, entre Beaucaire et Tharascon, et lui parlasmes des choses dessus dictes. Et nous respondi, si comme les dis messages avoient dit à M. de Berry, que sans adjouster les gens des vigueries et leur rapporter vostre response l'execucion ne se povoit faire, et que, se il sembloit bon à M. de Berry que, à la fin du mois, M. de Berry et nous fussions à Beaucaire, et les messages des dictes vigueries et universitez seroient audit lieu de Tharascon, fondez, comme dit est, pour mettre conclusion à la besoingne, ce lui sembloit assez convenable et neccessaire ; et disoit que plus tost ne se povoit bonnement faire pour la distance de Nysse, de la conté de Vintemille et des autres lieux

vous des députés de la ligue d'Aix et des représentants du roi de France.

S'étant donc borné à ordonner une suspension d'hostilités, le duc de Berry crut devoir profiter des loisirs que lui laissait sa négociation avec les partisans de Durazzo pour sonder Clément VII. Il se présenta, le 9 août, devant le pape d'Avignon, accompagné des commissaires envoyés par le Conseil du roi.

lointains du païs ; et nous dist et jura que, se plus tost le povoit faire, plus tost le feroit ; et requist que ce pendant fussent abstinances de guerre ou païs. Et nous fist bonne chiere, et nous à lui. Et ainsi en departismes et rapportasmes ces choses devers M. de Berry ; lequel nous respondi que à la dicte journée du mois ne povoit bonnement estre : car il avoit neccessairement à faire pour vous en Carcassoys et en Tholosain pour l'ordenance et seurté du païs, et que il pensoit que il seroit mi septembre avant qu'il en peust estre retournez. Si a esté la journée prise pour estre ès lieux dessus dis à la dicte mi septembre ; et a M. de Berry accordé et baillé, en vostre nom, ses lettres de abstinance de guerre oudit païs jusques au premier jour d'octobre prochain, et pluseurs saufconduis pour ceux qui yront par les dictes vigueries, et pour aconduire les messages qui lors vendront à Tharascon. — Et retourna M. de Berry en Avignon pour estre à parler au Pape de ceste matiere, et aussi pour en parler à Mme la Royne, qui estoit à Villenefve, mardi .VIIj.^e^ jour de ce mois. Et plus tost y fust venu ; mais il fu, à Nymes, malade par trois jours, si qu'il ne povoit chevaucher ne besoingner. Et, le mercredi ensuivant, de relevée, fusmes devers le Pape en la compaignie de mon dit seigneur, et lui exposasmes ce que enchargié nous aviez, comme dit est, en la presence des cardinaux d'Ambrun et de Thury, du chambellan du Pape, des contes d'Estampes et de Sancerre, le mielx que nous peusmes, afin que il sceust vostre entencion et les causes pour les quelles esticz meuz de prendre le païs à vostre main et de encliner à la requeste des dis messages ; et lui parlasmes aussi du delay et arrest du message de Prouvence qui retournoit par vostre congié et saufconduit ou païs, et aussi de maistre Gieffroy Pannier, par la maniere que enchargié nous estoit. Lequel nous respondi ylleuc presentement que, ce qu'il avoit fait en ceste matiere au bien et prouffit du roy Loys le second, il tenoit avoir fait bien et justement et selon Dieu et toute raison ; car il tenoit que à lui appartenoit le droit ou dit païs par succession de son pere, que Diex absoille ; lequel, de la voulonté du Roy en avoit entrepris la conqueste ; et lui y avoit le Roy soustenu et aidié. Et disoit Nostre Saint Pere que il y estoit moult tenuz : car le roy Loys, son pere, qui, à sa requeste et pour le bien de l'Eglise en partie, entreprist le voiage d'Italie, combien que pour son fait et à sa conqueste le feist principalment, lui recommanda moult Mme la Royne, sa femme, et MM. ses enffans ou cas que Diex feroit son commandement de lui ou dit voiage, et il lui avoit promis que jà ne leur faudroit, et en especial que il leur aideroit à soustenir et garder leur droit de tout son povoir ; et que, consideré que il avoit exposé son corps, et le sien, et ses amis, et que il y estoit mort, et pluseurs des siens, et considéré la promesse que nostre dit Saint Pere lui avoit faicte, comme dit est, lui sembloit que il estoit tenus à ma dicte dame et à mes dis seigneurs ses enffans en ce et en gregneur chose, se faire le povoit, et en especial contre celui qui avoit fait prendre et morir sa dame, et contre ceux qui tenoient et tiennent sa partie en Prouvence, au pourchas des quielx

Ceux-ci portèrent la parole. Ils le prirent d'abord d'assez haut, peut-être pour mieux dissimuler leur embarras. Ils se plaignirent que Clément VII eût retenu au passage un des messagers provençaux et saisi les papiers d'un agent de la France, le nommé Geoffroy Pannier.

Le pape ne paraît pas s'être laissé déconcerter ; sa fine réponse, qui nous a été transmise, offre un mélange assez curieux de déférence et de dignité : « Ce que j'ai fait pour le roi Louis le second, « dit-il presque en propres termes, je tiens l'avoir fait bien et jus- « tement et selon Dieu. Car il me semble *qu'à lui appartient le* « *droit dans ce pays* par succession de son pere. Celui-ci n'en « avait d'ailleurs entrepris la conquête qu'avec l'assentiment,

elle, qui estoit leur dame, avoit esté morte ; et que, se il leur failloit, tuit autre devroient avoir petite confiance en lui et en ses promesses de recongnoistre le bien que il lui auroient fait. Et se il ne avoit soustenu vostre fait en ceste partie, vous ne lui en deviez savoir mal gré ; car oncques n'avoit sceu ne oy que vous vousissiez tendre à avoir Prouvence, ne que vous y reclamessiez aucun droit ; et ainsi ne vous devoit pas desplaire se il soustenoit, considerés les choses dessus dictes, le droit de vostre cousin. Et nous dist oultre que, se il eust sceu que vous y eussiez aucun droit et le vousissiez poursuir, et le lui eussiez fait savoir, il eust mis paine de le soustenir comme son faict mesmes ; et encore feroit à present, et vous bailleroit ses chasteaux et forteresses, et autrement vous y aideroit de tout son povoir, en recongnoissant tres grandement et tres gracieusement les biens que l'Eglise a euz ou temps passé de vos predecesseurs, et que il, en especial en sa personne, et aussi l'Eglise ont derrainement receuz du Roy vostre pere, que Diex absoille, et de vous, et que il reçoivent continuelment de vous, qui, et vos dis predecesseurs, avez tousjours esté et estes les princes tres crestiens et deffendeurs principaux et especiaux de l'Eglise. Et se, par la maniere et à la fin que nous lui avons dicte ou autrement, le voulez mettre à vostre main, il ne pense pas à soy y opposer, ne faire en aucune maniere au contraire. — Quant à l'arrest ou delay du message de Prouvence, nostre dit Saint Pere respont que oncquez ne fu arresté, ne par lui n'ot aucun delay : ains lui fist faire tantost son saufconduit, pour seurement passer par le païs, et lui dist que il alast devers la Royne pour avoir le sien, laquelle ne le lui bailla pas tantost, et pour ce demoura à Avignon tant comme il y demoura. Et finablement M. de Berry en parla à Nostre dit Saint Pere, lequel lui respondi comme dessus ; et lors presentement lui monstra le dit sauf conduit fait et bullé de la date de deux jours après la venue dudit message en Avignon, et le fist bailler audit message, et aussi lui fist lors la Royne bailler le sien, et aussi le tesmoingna M. de Berry estre ainsi. Et quant est de Me Gieffroy Pannier, dit que, se il l'eust peu trouver quant il se parti d'Avignon, il l'eust fait prendre pour savoir par lui la verité des mensonges que il avoit dictes de lui : car il avoit dist que Nostre Saint Pere avoit fait ardoir le testament du roy Robert pour ce que vous ne peussiez monstrer vostre droict en Prouvence ; dont il avoit menti mauvaisement. Car oncques ne le pensa ; et dit que ledit testament se puet trouver par copies en pluseurs lieux ; et de ses escrips dit

« bien mieux avec l'aide du roi de France. Oui, j'étais moult tenu « d'agir comme je l'ai fait. Quand, à ma requête et en partie dans « l'intérêt de l'Église, Louis le premier commença son expédition « d'Italie (à vrai dire, il s'est surtout préoccupé de sa conquête), « il me recommanda vivement sa femme et ses enfants dans le « cas où Dieu disposerait de lui au cours de son voyage; et moi, « je lui promis de soutenir leur droit. Or, il y a exposé son corps, « son bien, ceux de ses amis; il y est mort avec plusieurs des « siens. Ne suis-je pas tenu de prendre le parti de sa femme et « de ses enfants contre le meurtrier de la reine Jeanne? Sinon, « quelle confiance aurait-on désormais dans mes promesses? Si « je n'ai pas favorisé les vues du roi de France, il ne doit pas

que oncquez n'en ot point, excepté un roolet en papier qui lui touchoit, dont vouloit aussi savoir qui l'avoit fait, et lequel il a monstré à M. de Berry, et le nous a baillé. — Et depuis, par le conseil de M. de Berry, avons presenté voz lettres aus cardinaux singulierement, et leur avons exposé nostre charge et creance en effect. Des quelx la greigneur et la plus saine partie nous ont respondu et dit que vostre entencion et deliberacion est juste et selon Dieu, et que c'est le proffit et l'avancement du droit du roy Loys, et le vous devroit ma dame la royne requerir. Et quand est d'eulz, il sont prest à faire tousjours à vostre plaisir et service en ce que il sauroient et pourroient. — Et samedi darrenier [12 août], au vespre, M. de Berry, en alant à Roquemaure pour veoir et festoier les messages de Hongrie, qui y devoient estre, — et furent dymenche derrenier; et les y reçut moult honorablement, et leur y fist tres grant chiere, et leur donna de grans et de riches dons de ses joyaux pour honneur de vous — fu, et nous en sa compaignie, devers ma dame la Royne, et nous commanda que nous, qui venions droit de vous, lui deissions la creance. Et, de son commandement, et en sa presence, la lui disismes, et la fin à la quelle vous tendiez et vostre intention, en lui monstrant que c'estoit le proffit de M. son filz, et que elle le devoit ainsi vouloir par pluseurs raisons, et en especial que sa guerre que elle ne povoit conduire sans vostre aide, qui aviez moult à faire, et plus que pieça n'eustes, ne voz predecesseurs, seroit finée en Prouvence, par ce que son adversaire mettroit en vostre main ce que il y tenoit, que elle ne pourroit jamais conquerir par guerre, et que de vous elle ne se devoit pas deffier : car vous, qui estiez chief et seigneur d'elle et de son filz, estiez tenuz de garder son droit tel comme il y avroit, plus que autre personne vivant, et par autres raisons qui lui furent dictes ; en lui disant de par vous que à ce se vousist consentir et faire le semblable de sa partie, et que elle vousist mander à ses gens qui pour lui sont ou païs que il gardassent et tenissent les abstinences ottroiés par mon dit seigneur de Berry dont dessus est faicte mencion. Aus quelles choses respondi que elle estoit bien merveillée comment vous aviez eue ceste deliberation sans lui et son fils appeller, consideré ce que vous et M. de Bourgongne, vostre oncle, lui disistes que vous n'y feriez mettre la main ne y proceder aucunement se vous n'y voiés vostre droit aussi cler comme vous l'aviez en la ville de Paris ; et que vous y aviez esté mal informés ; et pour ce avoit en propos de envoier de ses gens pardevers vous, pour vous enfourmer et dire son entencion ; et que,

« m'en savoir mauvais gré : quand ai-je entendu dire qu'il réclamât des droits sur la Provence ? Ah ! si j'avais *eu connaissance* « de ces droits, ainsi que de son intention de les faire valoir, et « *s'il avait cru devoir m'en aviser*, je me serais efforcé de soutenir sa cause, comme la mienne propre ; encore à présent je lui « baillerais mes châteaux et mes forteresses, trop heureux de « reconnaître les bienfaits que j'ai reçus de son père et de lui, « qui, à l'exemple de leurs prédécesseurs, se sont toujours montrés les princes très chrétiens, les principaux défenseurs de « l'Église. En un mot, si, *dans l'intention que vous dîtes*, le roi « aujourd'hui se propose de mettre la main sur la Provence, *je « ne pense point m'y opposer*. Mais le messager de Provence ne « fut jamais ni arrêté, ni retardé par ma faute. Quant à Geoffroy

eulx retournez, elle parleroit aus prelas, nobles et communes de Prouvence qui de leur volenté s'estoient mis en son obeissance, et que par leur avis et conseil en respondroit et feroit. Et quant aus abstinences, nous respondi que elle ne savoit que c'estoit, et qu'elle n'avoit pas loisir lors de y entendre. Et à ce que nous lui demandasmes se elle vouloit que nous en parlessions à son Conseil, respondi que bien lui plaisoit. Mais quant nous en eusmes parlé à l'evesque de Chartres, et eusmes esté d'accort que, lundi matin ensuivant, serions aus Jacobins à Avignon, et que illeuc lui monstrerions la teneur desdites abstinances, et eusmes requis à ma dicte dame que elle lui commandast que il y fust, elle respondi que elle avoit à faire de lui lors pour ses autres besoingnes, et qu'il n'y povoit lors entendre, et autre response n'en peusmes avoir d'elle. Et sur ce s'est, ledit lundi matin [14 août], ma dicte dame partie de Villeneuve, et passa par Avignon, et s'en va droit à Marsille, que elle dit qui se veult mettre en son obeissance et li faire tous seremens et devoirs, comme à leur dame, et à son filz, comme à leur seigneur. — Nostre tres redoubté et souverain seigneur, c'est ce que nous avons fait et peu faire en ce fait, depuis que nous sommes venuz par deça ; et le vous escrivons pour ce que vous le sachiez, comme raison est, et y pourveés comme vous verrez que bon sera. Et, par l'ordenance de mon dit seigneur de Berry, nous sommes demourés pardeça jusques audit jour de mi septembre. Si vueillez escripre à mon dit seigneur et à nous, le plus tost que bonnement pourrez, ce que vous voulez que nous façons au seurplus, et vostre plaisir en tout ; le quel nous acomplirons de noz pooirs comme drois est. — Nostre tres redoubté et souverain seigneur, plaise vous savoir que, en tout ce fait, nous avons trouvé le cardinal de Amiens aide, conseillier et procureur, comme vostre especial et feal ami, d'entre tous autres. Et avons sceu que, en tout ce que vous avez à faire et que vous puet toucher pardeça, il a tousjours esté et est tel, et ne craint riens au contraire. Si nous semble bon, sauf vostre bonne correction, que vous lui escrivez que vous lui en savez bon gré, et que ce fait et voz autres besoingnes il ait tousjours recommandées, et l'en penser à charger d'entre tous autres, et que vous y avez parfaite fyance. — Nostre tres redoubté et souverain seigneur, le Saint Esperit, etc. — Escript à Avignon le .xviij.e jour d'aoust. »

« Pannier, si je l'eusse pu trouver, je l'eusse assurément fait « prendre, ne fût-ce que pour lui demander raison de ses calom- « nies : il a dit que j'avais fait brûler le testament du roi Robert, « afin que le roi ne pût s'en servir pour démontrer ses droits. Il « en a mauvaisement menti!... »

Le pape, on le voit, ne déguisait pas sa répugnance à sacrifier les droits du jeune Louis II. Très poliment, il déclinait le rôle de complice que les oncles du roi lui réservaient dans leur œuvre de spoliation. Il les mettait, malicieusement, en contradiction avec eux-mêmes, et prenait peu au sérieux les droits de Charles VI, dont il n'avait, disait-il, jamais entendu parler.

Cette résistance passive aux volontés de la cour est d'autant plus digne de remarque que le pape fut seul à déployer tant de courageuse franchise. Beaucoup plus souples, les cardinaux s'inclinèrent pour la plupart devant un projet qui leur semblait, disaient-ils, « juste et selon Dieu : » la reine Marie, à les entendre, n'avait pas d'autre parti à prendre que de solliciter elle-même l'intervention du roi de France.

Tout autre était l'avis de la reine Marie, qui prit précisément le contre-pied de ces conseils. Quand les commissaires royaux l'exhortèrent, en présence du duc de Berry, à faire remettre à Charles VI les places qu'elle occupait, ainsi que comptaient le faire, de leur côté, les partisans de Durazzo, elle leur témoigna la plus vive surprise. Se pouvait-il que le roi eût pris cette détermination sans la consulter, elle ou son fils, après lui avoir dit qu'il ne toucherait à la Provence que s'il y voyait son droit aussi clair qu'en la ville de Paris? Charles VI avait été « petitement » informé : elle lui enverrait des gens pour mieux l'instruire; au demeurant, elle suivrait les conseils des états. Les commissaires demandèrent au moins que Marie de Bretagne fît observer par ses soldats les trêves qu'avait prescrites le duc de Berry : mais « elle ne savoit que c'estoit; elle n'avoit pas loisir lors d'y entendre. » Son chancelier non plus ne pouvait s'en occuper : elle avait besoin de lui « pour ses autres besoingnes » (13 août). Puis, ne voulant point en écouter plus long, fuyant les envoyés du roi, comme elle avait fui le roi lui-même, elle s'enfonça dès le lendemain dans la Provence, et s'en alla, avec

son fils, recevoir les serments des Marseillais[1]. Ses troupes se gardèrent de respecter les trêves : bien mieux, profitant de la confiance plus grande des paysans, elles exercèrent, notamment dans le territoire d'Aix, des déprédations plus ruineuses[2]. Il en résulta que l'autorité du roi de France, méconnue par tous les « angevins, » perdit son prestige même aux yeux des partisans de Durazzo. Quand, le 18 septembre, Balthazar Spinola, flanqué de quelques bourgeois d'Aix et de Tarascon, s'aboucha dans une île du Rhône avec les envoyés français, ce fut pour se plaindre amèrement de la violation des trêves et pour exprimer des doutes au sujet de l'impartialité de Charles VI ; impossible de tirer de lui aucune promesse quant aux places fortes que les gens de la ligue d'Aix devaient livrer au roi. Bien autre fut la déception qu'éprouvèrent, le 17 octobre, les envoyés de Charles VI : après s'être fait attendre huit jours à Saint-Cannat, les partisans de Durazzo leur apprirent que de longues trêves étaient à la veille de se conclure entre la ligue d'Aix et Marie de Bretagne[3]. Livrer les places au roi? Jamais ils n'y avaient songé. Libre à Charles VI, s'il voulait jouer sérieusement le rôle d'arbitre, de se faire céder les places que tenait Marie de Bretagne! Pour eux, même dans ce cas, ils ne s'engageaient à rien[4]. C'était signifier brutalement au roi de France son congé.

De fait, les envoyés français s'en retournèrent à Avignon, penauds, « dolents, » se tenant pour « truffés, » et ils ne se trompaient guère. Le duc de Berry, qui avait eu sa grosse part d'affronts, fit contre mauvaise fortune bon cœur; il finit par rati-

1. Cf. Ruffi, t. I, p. 227; *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 155, 156; Papon, t. III, p. 266. — Au sujet de la reconnaissance de Louis II par la ville de Marseille, v., aux Archives de cette ville, le *Registre des délibérations* de l'année 1385 (notamment aux dates du 22 mai et du 6 juillet) ; il contient une intéressante lettre de Clément VII, du 16 juin 1385, qui a été publiée par M. Teissier (*Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. VII, 1878, p. 64).

2. Ces détails et ceux qui suivent sont extraits d'une seconde relation des envoyés français (Arch. nat., J 291, n° 4 ter).

3. Cf. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 170, 171, 175.

4. Réponse de Balthazar Spinola, sénéchal de Provence pour le roi Charles III, et du conseil général de Provence assemblé à Aix ; elle est adressée à Enguerran d'Eudin et aux autres conseillers de Charles VI qui se trouvaient pour lors à Saint-Cannat (Arch. nat., J 291, n° 4, texte latin ; n° 4 bis, traduction française).

fier la trêve de vingt mois conclue sans son aveu, et s'entremit même pour obtenir l'évacuation des places qu'occupait le sénéchal de Beaucaire, n'ayant plus qu'une pensée, au milieu du naufrage des intérêts de la royauté, celle de sauvegarder les siens propres[1]. Enguerran d'Eudin fit sa paix avec Marie de Bretagne, moyennant qu'elle lui offrît 3.000 francs d'indemnité[2]. D'adroites démarches, tentées auprès de Clément VII, empêchèrent le départ pour Paris du cardinal d'Amiens, dont les « angevins » avaient quelque raison de redouter les intrigues[3]; et la reine de Sicile ne fut plus exposée à subir de grossières insultes en passant sous les murs de cités provençales occupées par des soldats de Charles VI[4].

Telle fut la fin d'une aventure qui mit en pleine lumière le sang-froid de Marie de Bretagne, la loyauté de Clément VII et l'étourderie dépourvue de scrupules des oncles de Charles VI. Pour élever au nom du roi des prétentions sur la Provence, il ne fallait pas attendre que les droits reconnus à la maison d'Anjou fussent tombés aux mains d'un enfant; et, si l'on rêvait la conquête du pays, on ne devait pas commencer par se poser en

1. V. les compensations qu'il se fit offrir par Marie de Bretagne en place de la principauté de Tarente que lui avait promise Louis Ier (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 121, 125, 142, 181 ; *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, nos 3620, 3629).

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 186, 189, 191, 197, 203-205, 208, 210, 241, 242, 249, 275, 346. — Cette dépense dut retomber encore à la charge de Clément VII : j'ai retrouvé trace de divers payements faits par le pape à Enguerran d'Eudin, alors gouverneur du Dauphiné, le 21 mai et le 16 juillet 1387, comme complément des 2.000 francs d'or à lui dus en vertu de l'accord qu'il avait passé avec la reine Marie lors de la restitution des châteaux de Provence (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 362, fol. 108 r°, 113 r°, 127 r°). Charles VI, de son côté, fit don à Enguerran d'une maison sise à Paris (4 février 1386 ; Bibl. nat., ms. latin 9148, n° 43).

3. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 198-200. — Le cardinal d'Amiens, ancien conseiller de Charles V, avait secondé de son mieux les efforts des envoyés français (v. le rapport que j'ai reproduit plus haut, p. 106). Baluze, qui n'est point au courant de cette circonstance, cherche vainement la cause de la défiance manifestée par la reine Marie (*Vitæ paparum Avenionensium*, t. I, c. 1164).

4. [7 septembre 1385.] « Apres disner, quant nous passames devant Alemanon, un de la garnison estant sur les roches nous monstroit son cul et faisoit signe de geter pierres à nous, et ycelle forteresse se tient pour le seneschal de Beaucaire » (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 167); c'est-à-dire pour Enguerran d'Eudin, officier du roi de France, et non, comme on l'a cru (P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 145), pour Balthazar Spinola, représentant de Charles de Durazzo.

arbitre impartial et désintéressé. Le rôle qu'on prétendait faire jouer à Charles VI et qui consistait à mettre les parties d'accord en les évinçant l'une et l'autre, ressemble trop à celui de certain personnage de la fable pour qu'il soit besoin d'insister. Mais le duc de Berry ne sut « faire approcher » à portée de la main du roi ni Charles de Durazzo, ni Marie de Bretagne.

Celle-ci, mettant à profit les longues trêves conclues avec ses adversaires, manœuvra si habilement, exerça autour d'elle une telle fascination qu'en quelques années la plupart des seigneurs et des cités de Provence firent leur soumission[1]. A bout de ressources, les partisans de Charles de Durazzo avaient en vain songé un moment à se placer sous la protection du roi de France[2]. Aix elle-même, fatiguée par une guerre qui durait depuis quatre ans[3], et lasse de solliciter vainement des secours de la cour de

1. Ruffi, t. I, p. 229, 231 et sq. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 202, 203, 251, 255, 258, 261, 264, 265, 269 et sq., 277, 282 et sq., 305, 360, 378, 399, etc. C. de Nostredame, p. 487, 492. Papon, t. III, p. 275. Bibl. nat., ms. Dupuy 657, fol. 202. Éd. de Laplane, *Histoire de Sisteron*, t. I, p. 181, 528.

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 265, 267; cf. ce renseignement donné, le 6 juillet 1386 (p. 291), au sujet des dispositions de la ville d'Aix : « Rompu estoit le traitié que tenoient *pro R. F.* » Je proposerais d'interpréter ainsi l'abréviation : « *pro rege Francie.* »

3. Pitton compte deux sièges d'Aix, l'un en 1382, l'autre en 1384. Le premier, comme on l'a vu plus haut (p. 21 et sq.), est une pure fiction. L'autre a commencé au mois de juin 1383 (v. Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*, notamment à la date du 24 juin 1383) et a duré deux ou trois ans (v. une pièce que j'ai publiée, en 1889, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, p. 263). Le 21 avril 1387, et non le 1er avril 1386 comme le prétend P.-J. de Haitze (*Histoire de la ville d'Aix*, publiée par la *Revue Sextienne*, Aix, 1880, in-8°, t. I, p. 375), un ambassadeur de la ville d'Aix remit, en la ville de Naples, à Marguerite de Durazzo un mémoire où il décrivait les souffrances supportées par ses concitoyens depuis quatre ans : « videlicet hominum quam plurimorum mortem et trucidationem..., depredationes, extorsiones, ipsorum hominum captivationes et redemptiones..., ac gastum per biennium continuum in ipsorum possessionibus... exercitum per gentes senescalli Bellicadri et per gentes domini de Vinaio ac stipendiarios ducisse Andegavensis, continuo dicto tempore dictam civitatem obsidentes, fruges et blada devastantes et exportantes, deinde vineas et alias arbores omnes incidentes et comburentes, predas tam hominum quam etiam animalium quorumcumque die noctuque facientes, necnon equitantes cotidie ad menia et portas civitatis, ejusdem domos comburendo et devastando, hostiliter cives Aquenses ipsorumque ledendo bona, mulierum et virginum deflorationes perpetrantes... » Pressés par la faim, les assiégés avaient même dû faire sortir les bouches inutiles. (Arch. d'Aix, *Livre rouge*, fol. 6; c'est la pièce transcrite dans le ms. 752 de la Bibl. Méjanes, n° 11.)

Naples[1], capitula au mois de septembre 1387[2]. Afin d'attirer cette ville dans son obédience, Clément VII avait auparavant levé les excommunications lancées contre ses habitants[3], et suspendu, le même jour (6 mai 1387), l'archevêque Jean d'Agout[4]. Cette dernière mesure a donné lieu aux interprétations les plus fausses : on a cru que l'archevêque d'Aix était frappé par Clément VII pour avoir soutenu Urbain VI et contribué à la révolte de ses diocésains[5], au lieu que, partisan de Louis d'Anjou, il avait pris une part active (j'en ai la preuve certaine) à la guerre contre sa ville archiépiscopale[6]. Sa suspension fut, de la part du pape d'Avignon, une mesure essentiellement politique et d'un caractère transitoire, destinée à satisfaire les rancunes des habitants, auprès desquels Jean d'Agout était justement impopulaire[7]. Au surplus,

1. Elle avait envoyé à Marguerite de Durazzo quatre ambassades successives, en dernier lieu, noble homme Rostaing Athenoux, au mois d'avril 1387 (même pièce, citée par Papon, t. III, p. 275).

2. Le 8 septembre 1387, payement de 10 florins 20 sols à un trompette du roi Louis II qui apporte au pape d'Avignon la nouvelle de la réduction d'Aix (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 362, fol. 140 r°).

3. Arch. d'Aix, *Livre rouge*, fol. 32 r° ; bulle citée par Pitton, p. 205.

4. Arch. d'Aix, *Livre rouge*, fol. 31 v° ; bulle publiée dans la *Gallia Christiana* (t. I, *Instr.*, p. 69), sous la date du 6 mai 1388. M. le chanoine Albanès, à qui j'ai eu le plaisir de pouvoir signaler l'exemplaire transcrit dans le *Livre rouge*, inclinait, auparavant, à considérer cette bulle comme fausse. On constatera, en jetant les yeux sur le premier fascicule de sa *Gallia christiana novissima* (t. I, c. 93), que le consciencieux érudit a renoncé à élever aucun doute sur l'authenticité de cette pièce.

5. *Gallia Christiana*, t. I, c. 324 ; cf. les Additions placées en tête du t. III. P.-J. de Haitze, t. I, p. 359, 361, 375. H. Fisquet, *La France pontificale, métropole d'Aix* (Paris, in-8°), p. 108. — M. le chanoine Albanès montre que Jean d'Agout ne fut pas nommé archevêque d'Aix, comme on le croit, par Urbain VI, le 23 mai 1379, mais par Clément VII, le 1er juin suivant (*Gallia christiana novissima*, t. I, c. 93.)

6. Bulle de Clément VII, du 13 septembre 1386, chargeant plusieurs prélats de relever l'archevêque Jean d'Agout des irrégularités qu'il a pu encourir en faisant la guerre avec une troupe d'hommes d'armes aux urbanistes et aux partisans de Charles de Durazzo : il n'avait pas lui-même versé le sang, mais avait été consentant à la mort de plusieurs rebelles, clercs ou laïques (cette bulle dont j'avais pris copie, à Rome, dans le *Reg.* 297, fol. 111 r°, des Archives du Vatican, a été transcrite également par M. le chanoine Albanès, qui se dispose à la publier dans le t. I, *Instr.*, LXII, de sa *Gallia christiana novissima*). Cf. la phrase déjà citée de la pièce que j'ai donnée dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1889, p. 263, phrase que Pitton (p. 209) connaissait par un mémoire de Peiresc et dont il a déduit les plus fausses conséquences.

7. Jean d'Agout ne tarda pas à reprendre et conserva jusqu'à sa mort l'administration de l'archevêché d'Aix : à cet égard, M. le chanoine Albanès a réuni les preuves les plus convaincantes (*op. cit.*, c. 94).

un des articles de la capitulation promit la levée de toutes les peines, de toutes les censures prononcées en cour d'Église contre les urbanistes qui se convertiraient, maintenant seulement les châtiments édictés contre ceux qui demeureraient personnellement soumis au pape de Rome[1]. Bien qu'un traité où Clément VII est vivement combattu ait pu être, deux ans plus tard, rédigé en la ville d'Aix[2], tout porte à croire que, là comme ailleurs, la victoire des « angevins » fut aussi le triomphe du pape d'Avignon[3]. La cause d'Urbain VI était irrévocablement condamnée en Provence.

Cependant le gouvernement de la France pouvait garder rancune au jeune Louis II d'Anjou de l'échec qu'il venait d'essuyer en Provence. Il était à craindre que Charles VI fût désormais peu disposé à lui prêter son concours pour la conquête du royaume de Sicile. De ce dernier côté pourtant arrivaient d'étranges nouvelles, bien faites pour encourager les espérances des clémentins.

II

Urbain VI donnait à l'Italie le spectacle affligeant de ses violences. Brouillé définitivement avec Charles de Durazzo, il avait lassé par ses caprices la patience des cardinaux qui composaient son collège. Plusieurs songèrent, sinon à le faire périr, du moins à le mettre en tutelle, ou à le livrer à Durazzo.

Il eut vent de ce complot : sa fureur ne connut plus de bornes.

1. Art. XV et XVI (Arch. d'Aix, registre *Corneti*, fol. 160 v°). Cf. C. de Nostredame, p. 496.

2. Il s'agit du *Tractatus informatorius de electione Pape*, composé à Aix, en 1389, par Jean de Monzon, le dominicain condamné à Paris pour ses doctrines sur la conception de la Vierge (Bibl. Barberini, ms. XVI 79, fol. 135-149; copie du XVIIe siècle dans le ms. latin 1466, p. 611-707, de la Bibl. nationale).

3. On peut lire dans un *Registre des délibérations* des Archives de Marseille les articles d'un traité, malheureusement dépourvu de date, négocié par les cardinaux d'Amiens et de Cosenza, le camerlingue et le légiste Raymond Bernard Flameng pour la réduction des villes d'Aix, de Nice, de Toulon et de Fréjus, des châteaux d'Hyères, de Draguignan, etc. Il est stipulé que les habitants se soumettront à Louis II et reconnaîtront Clément VII.

Six cardinaux, mis aux fers dans les cachots de Nocera, subirent la question; il en fut de même de l'évêque d'Aquila (13 et 14 janvier 1385). Parmi ces cardinaux se trouvait Gentile di Sangro, dont la forte corpulence rendit l'épreuve plus pénible: il faillit s'évanouir quand les bourreaux, à trois reprises, le soulevèrent de terre avec des cordes; il se rappela, en cet instant, que lui-même avait autrefois persécuté les clémentins. Un autre, vieux, cassé, le cardinal de Venise, répétait, à chaque secousse : « Le Christ a souffert pour nous. » Du vinaigre et de la chaux furent ensuite introduits dans les narines ou dans la bouche de quelques-uns des patients, des pointes de jonc enfoncées sous leurs ongles, des cordes serrées autour de leurs tempes. Et, pour achever le tableau de ces scènes répugnantes, Thierry de Niem affirme que le soin d'appliquer la question avait été confié à un pirate génois, connu par sa haine pour les clercs. Urbain VI aurait déclaré vouloir entendre les cris de douleur de ses victimes, et, en effet, pendant toute la durée du supplice, il aurait arpenté le jardin contigu en récitant ses heures [1].

C'est ainsi que le pape de Rome traitait les cardinaux qu'il avait créés. Même rigueur à l'égard des souverains qu'il avait couronnés.

Excommuniés, maudits dans leur personne et leur postérité jusqu'à la quatrième génération, déclarés déchus de toute dignité, particulièrement de la dignité royale, Charles III et Marguerite de Durazzo n'avaient plus rien à ménager. Naples, frappée d'in-

1. Thierry de Niem, *De Scismate libri tres*, p. 67-69, 76-84, 92-95, et les textes cités en note par l'éditeur, M. G. Erler. Gobelinus Persona, *Cosmodromium*, p. 300; *Cronicon Siculum*, p. 54, 55. Sozomeno, c. 1127. *Chronicon Regiense* (Muratori, t. XVIII), c. 91. Confession qu'auraient faite, le 21 janvier, les six cardinaux mis à la torture, et qu'Urbain VI rendit publique le 14 février (pièce supposée, suivant l'hypothèse de H. Simonsfeld, *Analekten zur Papst- und Konziliengeschichte im 14. und 15. Jahrhundert*, dans les *Mémoires de l'Académie de Munich*, 1891, p. 13, 14 et 41). Encyclique d'Urbain VI du 27 février 1385, ordonnant la prédication dans toute la chrétienté d'une croisade contre Charles et Marguerite de Durazzo (H. Simonsfeld, *loco cit.*, p. 38). Lettre de la reine Marguerite de Durazzo au conseil des anciens de Bologne; postérieure au supplice des cardinaux et antérieure au retour de Charles III, elle n'a pu être écrite qu'entre le 14 et le 31 janvier 1385 (cf. *Cronicon Siculum*, p. 56). Lettre du cardinal de Rieti au même conseil (24 février 1385), protestant contre les aveux arrachés aux cardinaux captifs (H.-B. Sauerland, *Aktenstücke zur Geschichte des Papstes Urban VI*, dans l'*Historisches Jahrbuch*, t. XIV, 1893, p. 821, 824).

terdit par Urbain VI, redevint le théâtre de persécutions dont les urbanistes, cette fois, furent les victimes. Bientôt l'armée royale marcha contre le pape (31 janvier 1385). Elle occupa le bourg de Nocera, s'empara de la première enceinte du château. Durazzo avait promis 10.000 florins d'or à qui lui livrerait Urbain VI, mort ou vif.

Assiégé dans le donjon où il gardait ses prisonniers, Urbain, dit-on, se montrait aux fenêtres trois et quatre fois par jour pour lancer l'anathème sur l'armée de Durazzo. Il ne se borna pas à ces démonstrations stériles. Un contemporain parle mystérieusement d'une démarche qu'il tenta auprès de Charles VI [1]. Il recourut, suivant un autre, à Bernabò Visconti, ou même à Clément VII [2]. En tous cas, il eut l'idée, non moins hardie qu'originale, de s'adresser à quelques-uns des partisans de Louis d'Anjou.

Quel profit Clément VII n'eût-il pas pu tirer d'une circonstance aussi étrange, s'il eût été seulement prévenu à temps [3], ou si les seigneurs « angevins » eussent épousé résolument sa querelle ! Mais la passion que la plupart des barons de Sicile apportaient dans la lutte politique n'avait d'égale que leur indifférence à l'égard des deux pontifes rivaux. Peut-être même ces italiens de naissance ou d'adoption, qui faisaient officiellement profession d'obéir à Clément VII, gardaient-ils une secrète sympathie pour le pape originaire de la péninsule. Quoi qu'il en soit, Ramondello de Baux des Ursins, François della Ratta, comte de Caserte, Charles d'Artois, comte de Sant'Agata, plus tard Thomas de San Severino et Nicolas de Sabran, comte d'Ariano, tous ennemis jurés de Charles de Durazzo, répondirent à l'appel du pape traqué

1. [2 janvier 1385] : « Me Jehan Tribou, qui avec messire Leonnel de Coemes avoit esté à Tarente, me bailla lettres de messire Bernard de la Sale, et disoit messire Leonel que elle contenoient creance de Berthelemi, intrus à Romme, que tout le fait de son estat il mettoit en l'ordenance du roy de France. *La matere est si haulte que je ne l'ose descouvrir*, et garde les lettres. » (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 81.)

2. Lettre du cardinal de Rieti, du 8 mars 1385 (Sauerland, *Aktenstücke...*, p. 825), mentionnant également l'intervention de Bernardon de la Salle. Cf. le *Journal de Jean le Fèvre* (t. I, p. 98), à la date du 8 avril.

3. C'est seulement le 11 juillet qu'on sut à Avignon « que l'antipape Berthelemi estoit avec les genz de Secile qui se tiennent pour le roy Loys ; et en faisoit on grande feste. » (*Ibid.*, p. 81, 98, 141.)

dans Nocera [1]. Urbain VI reçut leurs hommages comme souverain pontife (12 mars). De sanglantes escarmouches dégagèrent les approches du château [2]. Enfin, le 7 juillet, le pape s'échappa sous la protection de routiers habitués à combattre pour son compétiteur. Il traînait derrière lui ses prisonniers, liés sur des chevaux et exposés, tête nue, au soleil de la canicule [3].

L'étrange situation que celle de ce pontife qui, pour fuir la colère de son ancien allié, se confiait aux mains de ses ennemis de la veille! Dans la région de Salerne, où il parvint à grand peine, harcelé par les troupes royales et forcé de semer en route une partie de ses trésors, l'aventure ne fut pas loin de prendre une tournure fâcheuse. Les gens de son escorte, inquiets de leur payement, ne cherchaient qu'un prétexte pour le trahir, au besoin pour le vendre au pape d'Avignon. Ramondello s'y refusa. Urbain VI ne paya pas, comme on l'a dit [4], 11.000 florins sur l'heure, mais consentit à porter de 30 à 42.000 le chiffre des florins promis à ses libérateurs, et leur livra, en attendant, à titre de gages, un certain nombre de perles, de joyaux, d'étoffes ou de vases précieux qu'il avait emportés avec lui dans sa fuite [5]. Après avoir erré

1. Lettre du cardinal de Rieti, du 8 mars 1385 (Sauerland, *Aktenstücke...*, p. 825). — Marchionne di Coppo Stefani (*Istoria Fiorentina*, dans *Delizie degli eruditi Toscani*, t. XVII, p. 72) prétend que ces barons obtinrent d'Urbain VI une reconnaissance des droits du jeune Louis II.

2. *Cronicon Siculum*, p. 58. Post-scriptum mis, le 16 mars, par le cardinal de Rieti à sa lettre du 8; autre lettre du même, écrite le 25 mars (Sauerland, *Aktenstücke...*, p. 826, 827).

3. Thierry de Niem, p. 90-101. *Cronicon Siculum*, p. 56-61. Gobelinus Persona (Meibom, *Rerum germanicarum...*, t. I), p. 305. *Giornali Napoletani* (Muratori, t. XXI), c. 1052. Bonincontro (*ibid.*), c. 46. Baluze, *Vitæ paparum*, t. II, c. 982.

4. Gobelinus Persona, *loco cit.* — Thierry de Niem affirme qu'Urbain, manquant d'argent, fit alors mettre son argenterie en pièces et en distribua les morceaux aux routiers. Le cardinal de Rieti, dans sa lettre du 25 mars, parle aussi de cette distribution (Sauerland, *Aktenstücke...*, p. 827). Quant à Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 250), son récit est plein d'inexactitudes qui ont déjà été plus d'une fois relevées (P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 155; G. Erler, p. 102).

5. On trouve, sur cet incident, des renseignements nouveaux, et on ne peut plus sûrs, dans une déclaration faite par Urbain VI, à Gênes, le 15 novembre 1385 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89*). Il résulte de cette pièce qu'Urbain VI s'était engagé à payer aux hommes d'armes, par les mains de Ramondello de Baux des Ursins, une somme de 30.000 florins; qu'une fois délivré, il leur octroya, de l'avis de ses cardinaux, une somme supplémentaire de 12.000 florins; qu'il paya le premier acompte (2.000 florins) à Minervino, le second (1.000 florins) dans

pendant un mois entre Salerne, Bénévent et Minervino, et fait, dit-on, poignarder sous ses yeux l'évêque d'Aquila, qui, mal monté et se ressentant encore de la torture, avait peine à le suivre[1], il parvint au rivage de la mer Adriatique et s'embarqua, entre Trani et Barletta, sur des navires que le doge de Gênes avait mis à sa disposition (19 août[2]). Puis, doublant le cap d'Otrante, touchant barre à Messine (il y promulgua une fois de plus l'anathème contre Durazzo), remontant vers le nord et narguant Charles III jusque dans la baie de Naples, il se dirigea vers Gênes, où il débarqua le 23 septembre. Ses tribulations avaient pris fin.

Il ne s'en montra que plus implacable. Un seul des cardinaux captifs, l'anglais Adam Easton, dut une liberté relative à l'intervention de son souverain[3]. Les cinq autres souffrirent une étroite détention dans la demeure même du pape, et quand, l'année suivante, Urbain VI, bon gré, mal gré, dut quitter Gênes (16 décembre 1386[4]), leur disparition donna lieu aux plus sombres commentaires. Urbain les avait fait probablement jeter à la mer,

le port de Barletta, qu'il restait, par conséquent, à payer 39.000 florins, pour lesquels il remit en gage à Ramondello la « cena » Bénédictine et la « cena » Grégorienne, joyaux ornés d'or, de rubis balais, de perles, de saphirs, d'émeraudes et d'autres pierres précieuses (probablement des tubes au moyen desquels les souverains pontifes buvaient le Sang sacré : cf. Du Cange, v° CENNA et v° CANNA); que Ramondello reçut la somme entière, avant le 15 novembre 1385, par les mains du chevalier Philippe « de Nantolio, » et en donna quittance définitive; qu'en outre (et c'est là probablement ce qui avait eu lieu dans le pays de Salerne) Urbain VI avait laissé entre les mains des routiers un certain nombre de vases d'or et d'argent, de perles, d'étoffes de soie, d'étoffes brodées d'or et d'argent, d'étoffes diaprées et de joyaux d'église qu'il entendait bien réclamer, « que et quas prefatus dominus noster non intendit propterea eis remittere..., sed eas repetere intendit. »

1. Quatre autres galères génoises attendaient dans le port de Bari : grâce au sauf-conduit de Ramondello, les gens de la suite d'Urbain purent pénétrer dans cette ville, pourtant tenue au nom de Louis d'Anjou (Gobelinus Persona, p. 307).

2. Le témoignage de Thierry de Niem est ici confirmé par une lettre que les cardinaux Pileo de Prata et Galeotto Tarlati de Pietramala écrivirent aux anciens de Bologne le 8 août 1386 (Sauerland, *Aktenstücke...*, p. 827).

3. Philippe de Mézières se trompe en disant qu'Adam Easton mourut des suites de ces mauvais traitements (*Songe du Vieil Pèlerin*, Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 72 r°). Le même auteur fait une peinture lamentable de la détresse des cardinaux victimes de Barthélemy, « plus cruel que serpent, Herode ou Anthiocus. »

4. Ranieri Sardo, *Cronaca Pisana*, dans l'*Archivio storico italiano*, t. VI, 2e partie, p. 206.

ou étrangler, ou assommer et enterrer sous de la chaux vive dans l'écurie de sa maison[1]. L'imagination populaire, s'emparant de ce drame, forgea des circonstances encore plus étranges. N'alla-t-on pas jusqu'à dire que les corps des cardinaux, salés, séchés au four, avaient été enfermés dans des malles qu'Urbain VI emportait avec lui, et sur lesquelles il avait fait placer des chapeaux rouges[2]?

Cette absurde légende d'origine italienne donne la mesure du discrédit dans lequel Urbain VI était tombé[3]. Ce n'étaient ni son compétiteur, ni les cardinaux d'Avignon qui portaient alors contre lui les accusations les plus graves, mais des clercs de sa cour ou de son obédience, qui ne cessaient de voir en lui le pape légitime, des prélats qu'il avait promus lui-même aux premières dignités. Qui dénonça aux Bolonais sa rigueur impitoyable, si ce n'est le cardinal de Rieti[4]? Et qui permit qu'on déployât contre lui l'étendard de l'Église sinon ceux de ses cardinaux qu'il avait laissés à Naples? Un autre, qui l'avait suivi à Nocera, s'esquiva, sous prétexte de regarder un combat, et ne reparut plus. Bientôt le clergé de Rome reçut des cardinaux Pileo de Prata, Luc Gentili, Pons Orsini, Barthélemy Mezzavacca et Landulfo Marramaldo une note flétrissant l'entêtement, l'orgueil et les mœurs détestables du pape italien. Il était, disaient-ils, sciemment responsable de la prolongation du schisme, par suite suspect quant à la foi et tout à fait incorrigible; une assemblée du clergé récemment tenue à Naples avait décidé de lutter énergiquement contre lui : telle était bien l'intention de ces

1. Thierry de Niem, p. 102, 110. *Vita prima Clementis VII* (Baluze, t. I), c. 513. *Chronicon Placentinum* (Muratori, t. XVI), c. 539. Gobelinus Persona, p. 305-310. Minerbetti (Tartini, t. II), c. 104. Sozomeno, c. 1130. Continuations du *Liber pontificalis* (abbé L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. II), p. 506, 529, 548. — Urbain VI affecta de considérer ces cardinaux comme simplement disparus, et ils figurent tous les cinq dans une énumération des ennemis d'Urbain auxquels Jean et Poncello Orsini jurèrent, le 24 septembre 1388, de ne prêter aucun secours (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89*).

2. André Gataro (Muratori, t. XVII), c. 460.

3. Les Lucquois furent cependant très flattés de le recevoir et de le garder pendant dix mois (*Le croniche di Giovanni Sercambi*, publiées, en 1892, par Salvatore Bongi, dans les *Fonti per la storia d'Italia* de l'Istituto storico italiano, t. I, p. 252-258).

4. V. les trois lettres citées plus haut (Sauerland, *Aktenstücke...*, p. 824, 825, 827).

cinq cardinaux, comme aussi d'écrire à tous les rois, prélats et peuples de la chrétienté, afin de procéder de concert avec eux à l'union et à la réforme de l'Église[1]. Ce projet n'eut pas de suite; mais de nouvelles défections se produisirent bientôt dans l'entourage d'Urbain. Les cardinaux de Ravenne et de Pietramala, ayant intercédé en faveur de leurs collègues prisonniers, se crurent menacés à leur tour, et prirent la fuite[2]. De la cour de Jean-Galéas, où ils se réfugièrent, ils adressèrent aux Bolonais le plus violent réquisitoire contre Barthélemy Prignano (8 août 1386[3]). L'indulgence inusitée avec laquelle, dans cette lettre, ils appréciaient la conduite des cardinaux de l'autre collège pouvait déjà faire présager leur évolution prochaine : effectivement, ils ne tardèrent pas à quitter Pavie pour Avignon, où, ayant fait abjuration, ils furent admis par Clément VII au nombre de ses cardinaux[4].

Tandis que le vide se faisait ainsi autour d'un pape déconsidéré, un prince heureux, mais insatiable, courait à sa perte, au lieu de jouir du fruit de ses victoires. Charles de Durazzo oubliait les engagements que lui avait fait prendre le feu roi Louis le Grand : il s'embarquait pour la Hongrie et, le 31 décembre 1385, y usurpait le trône de la jeune reine Marie. Processions, cavalcades, jeux et fêtes de toutes sortes célébrèrent, à Naples, la nouvelle de ce triomphe[5]. Mais l'allégresse ne tarda pas à se convertir en deuil : Charles III, attiré, le 7 février, dans la chambre de la reine douairière de Hongrie, y avait reçu trois blessures à la tête, dont une lui avait crevé un œil[6]; emporté dans le château de Vissegrad, il y était mort, peut-être empoisonné (27 février 1386).

La Hongrie se replaça sous le sceptre de Marie. A Naples,

1. Baluze, t. II, c. 983.

2. Urbain VI avait pourtant exigé, le 22 novembre 1385, un nouveau serment de fidélité du cardinal de Ravenne (Arch. du Vatican, grand cahier de parchemin conservé dans la layette des *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89*).

3. Sauerland, *Aktenstücke...*, p. 827.

4. Gobelinus Persona va jusqu'à dire (p. 309) que Pileo aurait jeté au feu son chapeau de cardinal en pleine place publique de Pavie. Cf. *Religieux de Saint-Denys*, t.I, p. 502, et Rinaldi, t. VII, p. 491.

5. *Cronicon Siculum*, p. 63.

6. Cette nouvelle parvint le 2 mars à Marie de Bretagne, qui donna 20 francs au messager (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 245). Cf. *Cronicon Siculum*, p. 64.

les partisans de Charles de Durazzo proclamèrent l'avènement de son fils Ladislas, âgé seulement d'onze ans, sous la tutelle de Marguerite. Les deux partis qui se disputaient le trône de Sicile n'avaient plus rien à s'envier l'un à l'autre : Charles III avait suivi Louis Ier dans la tombe ; de part et d'autre, le pouvoir flottait aux mains d'un enfant et d'une femme.

La catastrophe du mois de septembre 1384 n'avait donc pas fixé irrévocablement le sort du royaume de Sicile. Français et clémentins avaient encore la partie belle dans l'Italie méridionale.

Ils n'avaient garde de l'abandonner. Le jour de la Pentecôte de l'année 1385 (21 mai), on vit, dans la chapelle du palais d'Avignon, un enfant s'agenouiller aux pieds du souverain pontife et réciter de longues formules d'hommage et de serments, puis deux bannières aux armes de l'Église et de Naples passer des mains du pape dans celles de l'enfant : c'était Louis II d'Anjou qui recevait de Clément VII l'investiture du royaume de Sicile[1]. Le jeune prince fut, il est vrai, dispensé de se rendre en Italie avant sa quatorzième année et de prendre une part personnelle à l'œuvre de la conquête avant sa dix-huitième, et il obtint remise provisoire du cens de 8.000 onces d'or, décharge définitive des 50.000 marcs que payaient au saint-siège les souverains de Sicile[2]. A quelque temps de là, les habitants de Sorgues le virent, dans les bras du sire de Vinay, conduisant par la bride la mule de Clément VII[3] : il commençait son apprentissage de roi vassal du saint-siège.

Si touchantes que fussent ces manifestations, le moindre envoi de troupes eût bien mieux fait l'affaire des barons qui poursuivaient en Italie la lutte contre les Durazzo. Bernardon de la Salle et Pierre de la Couronne, désignés pour conduire des renforts dans

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 111. Grande bulle d'inféodation, pourvue des souscriptions de dix-neuf cardinaux et portant la date du 28 mai 1385 ; bulle du 6 juin conférant à Marie de Bretagne le bail du royaume de Sicile (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 175 r°, 147 v°). Bulle du 1er juin 1385 autorisant Louis II à différer son voyage en Italie jusqu'à sa dix-huitième année (Arch. nat., J 513, n° 36).

2. Il fut également dispensé, par bulles du 6 juin 1385, d'envoyer, à première réquisition, une troupe de 300 chevaliers dans les États de l'Église (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 149 r°, 148 v°, 146 r° et 147 r° ; Bibl. nat., ms. latin 8993, n° 63).

3. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 174.

le royaume, demandaient au bas mot 40 ou 60.000 florins. C'était à qui ne les payerait pas. Une discussion entamée à ce sujet, au mois de mai 1385, entre Clément et Marie de Bretagne durait encore au mois de juillet. Vainement, pris pour arbitre, le duc de Berry fixa la part du pape à 36.000 florins. Clément, sur ces entrefaites, ayant eu vent des promesses de services faites à Urbain VI par des barons du parti « angevin, » ne se souciait plus de venir en aide à des alliés aussi peu sûrs[1] : il déclarait que, si cette nouvelle venait à se confirmer, il s'en tiendrait à un payement de 30.000 florins[2]. De fait, ce versement lui-même n'eut pas lieu ; ce que voyant, Marie de Bretagne se crut dégagée de ses promesses. Il faut attendre au mois de juin de l'année 1386 pour assister au départ des deux chefs de routiers[3].

Le premier rôle dans l'œuvre de la conquête était alors réservé à un prince, décoré du titre de capitaine général. Othon de Brunswick, à peine libre, était venu mettre son épée au service de Louis II. Clément VII, ainsi que Marie de Bretagne, avait comblé de faveurs l'époux de la reine Jeanne : sans parler de la rose d'or qui lui fut attribuée[4], il reçut une somme de 6.000 florins[5] et obtint une pension de 500 francs par mois[6]. Mais ses prétentions devinrent excessives quand il eut accepté le comman-

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 104, 105, 109, 112, 123, 139, 141, 144, 145, 189; P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 149, 150. — Le même érudit a supposé (*ibid.*, p. 155) que Bernardon de la Salle partit alors subitement dans l'espoir de servir d'intermédiaire entre les routiers et la cour d'Avignon.

2. Cette scène eut lieu le 23 juillet. Le 1er août, Clément VII nomma François della Ratta, comte de Caserte, recteur et gouverneur de la ville et du diocèse de Bénévent (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 133 r°); il ignorait sans doute encore le rôle joué par ce personnage dans l'évasion d'Urbain VI. Il ne paraît d'ailleurs avoir été bien informé qu'au mois de novembre : à la date du 16, on le voit remettre 20 florins à un messager venu de Naples qui lui apportait la nouvelle « de recessu Bartholomei de Nuceria » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 358, fol. 52 r°).

3. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 154, 185, 195, 279, 285.

4. *Introitus et exitus*, n° 358, fol. 91 v° (à la date du 10 avril).

5. Ce versement fut fait, le 21 mars 1385, tant à titre de don qu'en payement de certaine somme reçue par la Chambre apostolique au nom d'Othon de Brunswick (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 142 r°).

6. Elle était pour moitié à la charge de la reine, pour moitié à la charge du pape (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 222, 269). En effet, on voit la Chambre apostolique payer à Othon de Brunswick, le 15 janvier, 214 florins 8 sols pour sa pension du mois courant (*Introitus et exitus*, n° 358, fol. 70 r°).

dement en chef (20 janvier 1386) : nouvelle source d'embarras, nouvelle cause de retards. Deux fois Marie de Bretagne fut sur le point de le congédier. Enfin, au mois d'octobre 1386, un traité fut conclu : le pape faisait payer à Othon de Brunswick 6.000 florins d'or, et le prince avait promesse de 32.000 ducats, dont les trois quarts retombaient à la charge du saint-siège ; aussitôt Naples prise, ou du moins quand la plus grande partie du domaine royal aurait été conquise, Marie de Bretagne devait rendre à Othon de Brunswick la principauté de Tarente, ou lui inféoder une terre équivalente[1].

En somme, deux années venaient de s'écouler depuis la mort de Louis Ier d'Anjou. A l'envoi de quelques galères sur les côtes d'Italie[2], de quelque argent aux bourgeois d'Aquila[3] ou au châ-

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 144, 145, 189, 220, 227, 284, 293, 298, 306, 310, 314, 317, 318, 320, 322, 323. — Le 23 juin 1386, Clément VII fait payer 1.000 florins à Othon en déduction de ce qui lui est dû par la reine, attendu qu'il s'en va en Pouille (*Introitus et exitus*, n° 358, fol. 112 v°). Le 3 octobre, il lui fait remettre 3.285 florins « pro complemento VIm florenorum auri de Camera quos Camera apostolica sibi respondit pro domino rege Ludovico, ratione capitaneatus regni Sicilie » (*ibid.*, fol. 154 r°). On voit combien est inexact le récit de Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 249) : « Et remonstra le dit messire Othes plusieurs choses au Pape et aux cardinauls..., mais de finance il ne sceut oncques avoir : car la Chambre estoit si widyée d'or et d'argent que les cardinauls ne povoient avoir leurs gaiges qui leur estoient deus de leurs chappeaulx. Si convint le dit messire Othes de Breswich partir mal content de euls tous. L'on luy delivra en la cité d'Avignon pour s'en retourner la somme de 1.000 francs, dont il ne tint compte. »

2. V. un traité passé, le 10 juin 1385, par le camerlingue avec Pierre Euguayte, de Majorque, et Pierre Huget, de Marseille, qui s'engagent à armer deux galères de vingt-neuf bancs chacune, destinées à faire la guerre pendant deux mois à l'intrus Barthélemy et à Charles de la Paix, chaque galère étant payée à raison de 1.600 florins de la reine par an (Bibl. nat., ms. latin 5913a, fol. 99 r°). C'est ainsi que, le 11 juin, le chancelier de la reine Marie scella deux mandements de 1.000 francs payables aux deux armateurs sur le trésor pontifical (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 119). Les 7, 23 et 30 juin 1386, Clément VII fit payer 4.028 florins 16 sols à Pierre [Eu]guayte et à Gonzalve Garcia, patrons de deux galères destinées à la guerre de Sicile (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 358, fol. 111 v°, 112 v°, 116 r°).

3. D'après Niccolò di Borbona (Muratori, *Antiquitates*, t. VI, p. 858), l'évêque d'Aquila aurait rapporté aux habitants, le 11 juillet 1385, 7.000 ducats de la part de Clément VII. D'autres ambassadeurs, Louis de Carlo et Nicolas Zani, envoyés par les habitants d'Aquila et par Rinaldo Orsini, se présentent à Marie de Bretagne le 23 septembre ; après de longues tergiversations, on se décide à leur donner 3.000 florins que le pape consent à débourser (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 172, 189, 190, 198, 200) : je constate effectivement, le 15 décembre, un payement de 3.200 florins

telain de Tarente [1], s'étaient réduits tous les efforts de la reine et du pape d'Avignon. Impuissance assurément plutôt qu'insouciance : il est aisé de s'en convaincre en suivant les débats qui s'élevaient journellement dans le palais des papes. Mais les barons napolitains, réduits à leurs seules ressources, ne s'en rendaient pas assez compte : ils réclamaient impatiemment la venue du jeune roi. C'est aussi ce que refusait de comprendre le comte de Potenza, établi désormais à la cour d'Avignon, où il se donnait pour mission de stimuler sans cesse le zèle du pape et de la reine. Il faut lire, à cette date, le *Journal* de Jean le Fèvre pour se faire quelque idée des diatribes amères, des sommations hautaines ou des menaces brutales que Marie de Bretagne était condamnée à entendre : « Je le dis, s'écriait Potenza, à la gloire de « mes compatriotes et à votre infamie, ils ont bien rempli leur « devoir, et vous n'avez rien fait !... » Et il décrivait les souffrances endurées par les barons de Sicile, bien résolus, assurait-il, à ne pas supporter indéfiniment ce « martyre » pour l'amour d'une reine et d'un roi qui, après tout, « n'étaient pas Dieu. » Si Marie de Bretagne eût écouté le comte de Potenza, elle fût allée chaque jour tendre la main au pape ou aux cardinaux [2]. Par malheur, ces boutades ne l'aidaient guère à se procurer l'argent dont elle avait besoin. En revanche, la présence du comte se traduisait, pour elle et pour Clément, par un surcroît de dépense assez notable [3].

fait par la Chambre apostolique « domino Ludovico de Carlo, militi, ambaxiatori de Aquila, quos dominus noster Papa sibi, nomine communitatis Aquile, dari voluit pro domina regina Sicilie » (*Introitus et exitus*, n° 358, fol. 60 r°).

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 146, 148. — Le même châtelain étant venu à Avignon, la reine lui fit remettre 5.000 francs et profita de l'occasion pour envoyer 19.000 francs aux gens d'armes qui guerroyaient dans le royaume (*ibid.*, p. 214, 217, 295).

2. *Ibid.*, p. 110, 112, 113, 140, 143, 144, 218-221, 259, 277, 297.

3. La reine, qui l'avait confirmé en l'office de protonotaire du royaume, lui fit remettre, avant le 28 juillet 1385, 4.200 francs (*ibid.*, p. 113, 146). Clément VII, de son côté, lui servait une pension de 267 florins 24 sols par mois, comme il résulte de payements faits au mois de juin 1386 et au mois de mai 1387 (*Introitus et exitus*, n° 358, fol. 116 r°; n° 362, fol. 99 r°). Le 17 septembre 1387, concession de nombreuses terres et, en attendant la mort d'Othon de Brunswick, don d'une pension de 12.000 ducats. Au mois de mars 1388, le comte vient à Angers, et Jean le Fèvre remarque que Marie de Bretagne lui fait « ordener sa chambre comme pour un roy. » Il reçut, au mois d'avril, 3.400 francs, et n'en fut que plus exigeant (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 415, 514, 519 ; cf. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 1527, fol. 110 v°).

Cependant, si mollement que fussent poussées les opérations de guerre, l'heure de la victoire allait sonner pour le parti « angevin : » victoire relative et due principalement à la décomposition du parti opposé. Naples, frappée d'interdit par Urbain VI, insurgée contre l'autorité de Marguerite de Durazzo et déchirée par des factions rivales, était une proie facile à prendre. Othon de Brunswick et ses amis n'eurent guère qu'à se présenter pour se faire ouvrir les portes de la ville (7 juillet 1387). Tandis que la reine Marguerite s'enfuyait à Gaëte, les vainqueurs recevaient le serment de fidélité de la bourgeoisie napolitaine.

Une ombre cependant déparait ce tableau. Soit entraînement, soit calcul, les soldats de Brunswick, en pénétrant dans Naples, s'étaient permis d'acclamer « *il papa Urbano*, » et, le 28 juillet, une brillante cavalcade avait promené à travers rues la bannière d'Urbain VI avec l'étendard de Louis II[1]. Cette circonstance, rapprochée de celles qui avaient accompagné l'évasion de Nocera, devait inspirer à Clément VII des réflexions mélancoliques. Était-ce donc là le fruit de ses nombreux sacrifices? La noblesse napolitaine ne lui réclamait-elle de continuels subsides que pour les faire servir d'abord à la délivrance, ensuite au triomphe de son rival? Ce ne fut, à vrai dire, qu'un éclair dans l'esprit du pape d'Avignon. Prompt à se rattacher à des espérances qui lui étaient chères, il se laissa persuader que la nécessité devait servir d'excuse aux défaillances de ses alliés, et que le royaume, une fois gouverné par Louis II, ne reconnaîtrait plus d'autre pape que lui. De la même main qui venait de compter 9.770 florins à Marie de Bretagne (13, 18, 23 mars 1387)[2], 5.700 florins aux mercenaires de Pouille (21, 23 mars)[3] et 1.000 florins à un homme de confiance renvoyé dans le royaume de Sicile (3 mai)[4], il paya le

1. *Cronicon Siculum*, p. 67 et sq.; cf. les textes cités par l'éditeur, G. de Blasiis. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 378, 379. P. Minerbetti, c. 124.

2. Sur la somme gracieusement concédée par le pape à la reine pour la conquête du royaume de Sicile (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 91 r°). Dès le 29 mai, le 8 et le 12 juin 1385, divers payements avaient été faits (9.300, 5.700, 1.071 florins, etc.) « Cathalano de Roca, thesaurario guerre domini regis Ludovici II, in deductionem majoris summe quam idem dominus rex debet habere a domino nostro Papa » (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 169 v°, 173 r°).

3. *Introitus et exitus*, n° 362, fol. 94 v°.

4. Il s'agit de Pierre de Murles (*ibid.*, fol. 105 v°). Le même personnage y avait

nolissement d'une nouvelle galère destinée à faire dans les eaux de Naples une campagne de deux mois (12, 25, 28 septembre)[1], et il donna près de 7.000 florins au chef d'une ambassade que lui avaient adressée précisément ces mêmes barons napolitains dont il avait tant à se plaindre[2].

III

Clément VII cependant avait-il fait le meilleur emploi de ses deniers en les consacrant presque exclusivement à la conquête du royaume de Sicile? Ne regrettait-il point parfois de ne pas avoir disputé à Urbain VI avec la même ténacité les autres provinces italiennes?

Dans le Patrimoine de Saint-Pierre, le préfet de Rome, François de Vico, avait, durant dix ans, tenu tête au pontife italien. Viterbe, grâce à lui, était devenue l'un des boulevards du parti clémentin. Il avait promené le fer et la flamme de Ronciglione à

été déjà envoyé en 1385; à cette occasion, il avait reçu du pape 214 florins 8 sols, le 4 juin (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 175 r°; cf. n° 358, fol. 54 v°).

1. Payements successifs de 3.000 florins, de 214 florins 8 sols et de 56 florins 16 sols (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 143 r°, 145 r°).

2. Payements successifs de 1.000, de 700 et de 4.990 florins faits, les 17, 21 et 31 octobre 1387, à Nicolas Sanframondo, comte de Cerreto, en déduction de la somme octroyée par le pape à la reine en vue de la conquête et afin d'expédier ledit comte, ainsi que ses compagnons d'ambassade (*ibid.*, fol. 152 v°, 156 v°). Cette ambassade, composée du comte de Cerreto, de Pierre de Murles et de cinq chevaliers napolitains, était partie de Naples le 31 juillet (*Giornali del duca di Monteleone*, cités par G. de Blasiis, *Cronicon Siculum*, p. 70, note 3) et arrivée en Avignon le 21 août (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 384; cf. *ibid.*, p. 391, 395, 424, etc.). Le 10 septembre, la Chambre apostolique avait payé 600 florins au patron de la galère qui l'avait amenée (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 142 v°). On trouvera dans le *Cronicon Siculum* (p. 72) le récit des exploits accomplis, à son retour, par le comte de Cerreto avec une galère napolitaine et cinq galères provençales que lui avait évidemment fournies le pape d'Avignon. Cf. P. Minerbetti, c. 146. — D'après le même chroniqueur (c. 151), Clément VII aurait autorisé Othon de Brunswick et Thomas de San Severino à faire main basse sur les biens des églises et des monastères de Naples; il leur aurait abandonné le produit des revenus apostoliques du royaume et leur aurait fait parvenir des sommes importantes.

Toscanella, de Bracciano à Nepi et à Montalto di Castro[1]. Or, sauf un envoi de blé remontant à 1380[2], je cherche en vain l'aide que Clément avait pu lui prêter[3]. Louis d'Anjou le retint sans doute de son conseil, mais sans lui payer la pension qu'il lui avait promise[4]. On ne s'aperçut, en somme, de l'importance des services que rendait l'épée de François de Vico que le jour où elle lui tomba des mains. Quand, serrés de près par l'armée urbaniste, les habitants de Viterbe eurent secoué le joug du turbulent seigneur, quand le cadavre du Préfet eut été traîné par les rues (17 mars 1387), quand Viterbe, Amelia, Todi, Narni, toutes les villes, en un mot, occupées par Vico, sauf Cività Vecchia et Rispampani, eurent fait leur soumission au pape italien[5], et quand Augustin de San Gemino, évêque clémentin de Terni, eut été expulsé ou même emprisonné[6], l'on comprit le coup terrible que

1. *Cronaca di fra Francesco di Andrea da Viterbo*, publiée par Fr. Cristofori dans l'*Archivio storico per le Marche e per l'Umbria*, t. IV (1888), p. 317, 319. *Cronaca Sanese* (Muratori, t. XV), c. 282. Cf. C. Calisse, *I prefetti di Vico*, dans l'*Archivio della R. Società romana di storia patria*, t. X (1887), p. 377, 558. — Il est à remarquer que, dès le 27 juin 1382, Clément VII avait nommé comme podestat du territoire de Toscanella un certain « Zoioso de Tholomeis, » damoiseau de Ferrare (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 267 r°).

2. A la date du 21 février 1380, il est question dans les comptes de Clément VII du départ pour l'Italie de l'évêque François d'Urbin, qui porte au Préfet, de la part du pape, certaine quantité de blé (*Introitus et exitus*, n° 352, fol. 43 r°).

3. Des ambassadeurs du Préfet, notamment Jean Sciarra, son neveu, firent un long séjour à la cour d'Avignon en 1385 : le pape leur fit remettre 34 florins 8 sols, le 21 janvier, et 200 florins, le 12 mars (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 124 v°, 139 v°). Ils prirent congé, le 27 mai, de la reine Marie (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 114). Deux autres envoyés du Préfet se trouvaient à Avignon au mois de décembre de la même année; ils remportèrent des lettres du pape pour leur maître (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 61 r°).

4. V. la réclamation présentée de la part du Préfet le 17 novembre 1385, et cette décision prise, le 19, « que le pape escriroit au Prefect excusacion de non puissance et bonne voulenté et esperance. Comme Mme li escrira, point ne fu advisé. » (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 198.)

5. *Cronaca di fra Francesco di Andrea*, p. 320 ; Fr. Montemarte, *Cronaca ined. degli avvenimenti d'Orvieto*, p. 56; Sozomeno, c. 1131 ; *Istoria di Chiusi* (Tartini, t. I), c. 964. Theiner, t. II, p. 610, 613-617. Notice sur la situation politique des États de l'Église au commencement de l'année 1393 (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 59). — La révolte des habitants de Todi contre l'autorité d'Urbain VI remontait à 1382 (Theiner, t. II, p. 605).

6. Cet évêque, nommé par Clément VII, le 16 décembre 1383, en remplacement de l'évêque Barthélemy, déposé (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 439), est à peine connu d'Ughelli, qui ne le mentionne (t. I, c. 760), qu'à la date du 27 janvier

la chute du Préfet portait, dans le Patrimoine, aux intérêts de Clément. Plus d'une voix alors s'éleva pour en rendre responsable l'incurie du pontife d'Avignon : « Le pape metoit sa finance « ou royaume, qui n'est que fief de l'Esglise, et la terre de « l'Esglise sanz moyen il laissoit perdre ; le Prefet estoit mort par « ce, et Berthelemi segnorioit ou Patrimoine[1]. »

A l'égard de l'évêque de Montefiascone, Pierre Arsenh, de Pamiers[2], Clément VII croyait peut-être n'avoir aucun reproche à se faire. Avec l'aide du Préfet et des routiers bretons, ce prélat avait chassé les troupes urbanistes de sa ville épiscopale[3]. Clément VII lui avait confié la charge de collecteur apostolique dans le Patrimoine[4], donné les châteaux de Polsano[5], des Grotte et de San Lorenzo[6], abandonné les biens que possédait à Viterbe le couvent romain de Saint-Alexis[7], attribué la dîme du poisson

1384, et qui le soupçonne de n'avoir jamais pris possession de son évêché. Il est d'autant plus important de signaler la bulle de Clément VII du 1er mai 1389 qui est conservée aux Archives du Vatican (*Reg. Avenion. LV, Littere de diversis formis*, quat. III); adressée aux évêques d'Orvieto, de Marsico et de Valva, elle concède en commende une cure du diocèse d'Aquila à l'évêque Augustin de Terni, qui, expulsé depuis deux ans de son siège par les ennemis du pape d'Avignon, gardé en prison et dans les fers durant cinq mois, se trouve maintenant dénué de tout moyen de subsistance.

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 364.

2. La véritable forme de ce nom a été indiquée par le P. Fr. Ehrle (*Historia Bibliothecæ Romanorum pontificum*, Rome, 1890, in-4°, t. I, p. 735).

3. *Cronaca di fra Francesco di Andrea*, p. 317, 319. Fr. Montemarte, t. I, p. 52, 56. — Cet évêque fut déposé par Urbain VI, non pas le 9 novembre 1378, comme l'indique Gams (p. 706), mais le 28 juin 1379 (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6330, fol. 141 v°). V. un rôle par lui présenté à Clément (*Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 37 r°).

4. Bulle du 13 juin 1382, lui accordant en outre le droit de lever toutes les censures encourues par d'anciens partisans de Barthélemy Prignano, ainsi que le droit de nommer des administrateurs et gardiens dans tous les monastères qui en étaient dépourvus (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 252 r°).

5. Bulle du même jour (*ibid.*, fol. 252 v°). Grégoire XI avait fait don du château « de Plausano » [Polsano, non loin d'Orvieto, sur la rive droite du Tibre ?] au comte Ugolino de Corbara, devenu depuis un des principaux champions du parti urbaniste au diocèse d'Orvieto.

6. Bulles du 30 juin 1382 (*Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 154 r° et v°). Grotte di San Lorenzo est aujourd'hui une commune de l'arrondissement de Viterbe, mandement d'Acquapendente.

7. Bulle du 20 juin 1382 (*Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 252 r°).

pêché dans le lac de Bolsène[1]. Pourtant, insuffisamment appuyé, l'évêque ne put point résister à un retour offensif de l'ennemi : dès 1386, Montefiascone était retombé au pouvoir d'Urbain VI[2].

Plus heureux que l'évêque et que François de Vico, sinon mieux secondé, Rinaldo Orsini demeurait sur la brèche. Nous l'avons déjà vu à l'œuvre dans l'Abruzze : le véritable centre de ses opérations était plus au nord, en Ombrie. Bien que nommé par Urbain VI recteur du Patrimoine[3], il s'était séparé de lui un des premiers, puis emparé successivement d'Orvieto (1380), de Spolète (1383), enfin de Corneto (1386)[4]. Il y gagna de se voir confirmer par Clément les avantages dont il avait joui à la cour de la reine Jeanne, la possession, par exemple, du comté de Tagliacozzo[5]; il put joindre à son titre de recteur du Patrimoine celui de recteur du duché de Spolète et de la ville d'Orvieto[6]; les faveurs spirituelles lui furent prodiguées, ainsi qu'à Jean, son frère[7]. Mais le pape d'Avignon s'inquiéta peu, à ce qu'il semble,

1. Les pêcheurs du lac étaient également astreints à monter la garde au château de Santa Marta (v. la même bulle).

2. *Cronaca di fra Francesco di Andrea*, p. 319; Fr. Montemarte, t. I, p. 56. Cf. une bulle d'Urbain VI, datée du 10 mai 1389, nommant Eudes Spinola, damoiseau génois, vicaire du saint-siège dans la ville et dans le territoire de Montefiascone (Arch. du Vatican, *Reg.* 347, fol. 5 r°). En 1390, l'évêque Pierre Arsenh se plaint de n'avoir les ressources nécessaires ni pour s'entretenir, ni pour défendre la citadelle pontificale de Marta, qu'il garde à ses frais depuis plus de vingt ans : Clément lui donne en commende, par bulle du 11 octobre, le monastère de San Severino, près d'Orvieto (*Reg. Avenion. LVIII Clementis VII, Littere de provisionibus prelatorum*, quat. I). La même année, Pierre Arsenh fit le voyage d'Avignon (Fr. Ehrle, *loco cit*; cf. plus loin, p. 163, note 3).

3. Avant le 16 septembre 1378 (L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, p. 574).

4. Fr. Montemarte, t. I, p. 48, 50 et sq.; Rinaldi, t. VII, p. 406; L. Fumi, *op. cit.*, p. 583; Gualterio, *Cronaca inedita degli avvenimenti d'Orvieto di Fr. Montemarte*, t. II, p. 339, 353. Math. de' Griffoni (Muratori, t. XVIII), p. 194. Achille Sansi, *Storia del comune di Spoleto dal secolo XII al XVII*, parte I (Foligno, 1879, in-8°), p. 259 et sq. P. Minerbetti, c. 107. — Sur l'existence antérieure d'un parti clémentin à Corneto, v. Theiner, t. II, p. 608.

5. La jouissance d'une pension de 185 onces d'or, le droit de haute et basse justice dans les terres et châteaux qu'il tenait de la reine, etc. (bulles du 18 avril 1382; Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 391 r°).

6. Avant le 13 juin 1385 (L. Fumi, *op. cit.*, p. 583).

7. Bulles du 3 mai 1382, permettant à Rinaldo et à Jean Orsini, à leurs femmes et à leurs serviteurs de communiquer avec les excommuniés; autorisant les deux frères à se choisir un confesseur qui, pendant la durée du schisme, puisse les absoudre des cas réservés aux pénitenciers mineurs; chargeant les évêques de Montefiascone

de lui faire parvenir des renforts. Rinaldo ne reçut jamais d'autre argent de Clément que celui qu'il toucha pour le compte de Louis d'Anjou, et sur lequel, d'ailleurs, il préleva, dit-on, une assez forte somme[1].

D'une manière générale, l'or du pape d'Avignon prenait à cette époque, la direction de Naples, et le courant qui l'entraînait ne refluait pas dans le Patrimoine. La pensée même de Clément VII semblait s'être détournée de l'Italie centrale, depuis qu'il avait renoncé à son fameux projet de tailler à Louis d'Anjou un royaume feudataire dans les États de l'Église[2]. Il parlait bien d'y envoyer un cardinal comme gouverneur[3]. Mais ce ne fut qu'un projet éphémère. A peine prêta-t-il un moment d'attention au complot des Michelotti, qui ne tendait à rien moins qu'à lui livrer Pérouse[4]. Ni l'armée de Louis d'Anjou, quand elle traversa

et de Marsico Nuovo de lever toutes les censures qu'ils auraient pu encourir, ou qu'auraient encourues leurs familiers en adhérant à Urbain VI; accordant à Rinaldo un sursis pour l'accomplissement d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Galice (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 200 r°). Bulle du 17 mars 1383 donnant à Jean Orsini, moyennant un cens annuel de 18 florins d'or, la terre « Arnulforum, » dans le Patrimoine, avec tous ses châteaux (*Reg.* 294, fol. 72 v°). Bulle du 2 avril suivant ordonnant aux deux évêques déjà nommés de lever les excommunications qu'auraient pu encourir les deux frères en portant la main sur des ecclésiastiques ; à ce moment, Rinaldo se trouvait à la cour d'Avignon (*ibid.*, fol. 72 r°).

1. V. plus haut, p. 74.

2. Je citerai pourtant : 1° une bulle du 1er juin 1382, par laquelle Clément VII inféode à Jean Cola « de Tiberti », damoiseau du diocèse de Spolète, un château situé dans le même diocèse (*Reg. Avenion. XXVI*, fol. 136 r°) ; 2° une bulle du 17 juillet 1383 par laquelle le même pape charge Étienne Berardi de Montefalcone, damoiseau du diocèse de Spolète, de recevoir les montres des gens d'armes et de visiter les forteresses du duché de Spolète (*Reg.* 294, fol. 138 r°).

3. Dans une lettre du 10 février [1382] adressée aux autorités et au peuple de la ville d'Orvieto, que F.-A. Gualterio a publiée à la suite de la chronique de Montemarte (t. II, p. 344). Le cardinal alors désigné pour se rendre en Italie, en compagnie de Louis d'Anjou, et pour prendre possession du gouvernement du Patrimoine, était Jean, cardinal-prêtre du titre des Quatre saints couronnés, c'est-à-dire Jean de Neufchâtel.

4. Sur cette conspiration, qui doit se placer vers le commencement de l'année 1384, et sur les suites qu'elle eut, v. *Cronache di Perugia* (*Archivio storico italiano*, t. XVI, parte 1a), p. 229 ; Fr. Montemarte, p. 53 ; Antonio di Niccolò, *Cronaca Fermana* (*Cronache Fermane, Documenti di storia italiana*, t. IV), p. 12 ; L. Bonazzi, *Storia di Perugia, dalle origine al 1860* (Pérouse, 1875, in-8°), t. I, p. 500. — Ce que l'on n'a point dit, c'est que le 27 mai 1384, Clément VII avait envoyé un messager à Pérouse (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 99 v°).

la Romagne, ni la troupe de Coucy, quand elle pénétra en Toscane, ne donnèrent la main aux clémentins ombriens ou toscans. Et l'on peut se rendre compte de la déception qu'ils en ressentirent en lisant, par exemple, les lettres suppliantes adressées à Coucy ou à Miles de Dormans par les gens d'Orvieto[1] : la première ville de l'Ombrie où eût été promenée la bannière clémentine, où le nom, où les armes du pape d'Avignon eussent remplacé ceux de « l'intrus » dans les actes et sur les monuments, méritait bien qu'on lui envoyât le secours de cent chevaux dont elle avait besoin, en l'absence de Rinaldo, pour châtier l'insolence du comte de Corbara. Mais ce pressant appel ne fut point entendu[2].

1. Ces lettres sont au nombre de quatre, les deux dernières datées des 9 et 10 octobre [1384]. Elles sont conservées dans le ms. 940 (nos 40-43, fol. 20 r°- 22 r°) de la Bibliothèque de Cambrai et précédées des rubriques suivantes, dont la seconde serait de nature à induire en erreur : *Communitatis civitatis Urbevetane cuidam nobili, desiderando auxilium et adventum ejusdem.* — *Communis ejusdem cuidam cardinali in societate ejusdem nobilis, super eadem materia.* Le destinataire de la première et de la troisième lettres n'est pas le duc d'Anjou, comme l'a cru le baron Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. IX, p. 579), mais le sire de Coucy, qui est nommé à la fin de la seconde lettre. Celui de la seconde et de la quatrième ne saurait être un cardinal, mais bien le prélat français qui avait accompagné Coucy, Miles de Dormans, évêque de Beauvais.

2. L'évêque d'Orvieto Pierre Bohier, dont j'ai signalé plus haut (t. I, p. 325, note 2 un ouvrage incomplet relatif au projet de concile, était originaire de Laredorte (Aude, cant. de Peyriac-Minervois); c'est ce qui résulte des vers suivants inscrits en tête du *Commentaire* qu'il composa sur la règle de saint Benoît (ms. 1401 de la Bibl. Mazarine) :

Ista Specus monachi semper venerabimur almi
Scripta, ut reliquias, nos et quicumque sequentur,
Ingenii clarus, compos que lumine mentis,
Canonum excellens, sacrorum doctor et auctor,
Boerii Petrus, castri de sede Retorte,
Parte Minerbesii regnante diocesis, ortus.

Il avait fait adhésion à Clément VII (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 372 r°) et s'était vu privé de son siège par Urbain VI, le 28 juin 1379 (ms. lat. Vatic. 6330, fol. 141 v°). Mais, par la suite, probablement peu de temps avant sa mort (son nom est précédé des mots « bone memorie » dans un ouvrage composé du vivant d'Urbain VI, le *Liber dialogorum Hierarchiæ subcœlestis* : v. Bibl. nat., ms. latin 3184, fol. 26 r°, 28 v°), Clément VII le suspendit de ses fonctions (31 août 1387) et confia à Thomas de Jarente, évêque de Grasse, l'administration temporelle et spirituelle de l'église d'Orvieto (Arch. du Vatican, *Reg.* 298, fol. 127 r° et v°). Ce Thomas, auquel Clément donna pour cinq ans, en commende, le 1er mars 1388, une des abbayes du diocèse d'Orvieto (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 129 v°), et qu'il nomma, le lendemain, évêque de cette

A vrai dire, en dépit de l'insouciance de Clément (et c'est même ce qui peut servir à l'excuser), l'isolement des clémentins de la région du centre n'était pas tel qu'on pourrait le croire. Depuis l'époque de Grégoire XI, certaines parties du Patrimoine étaient demeurées le rendez-vous de routiers bretons, gascons ou autres, dont le jeu était de favoriser toute rébellion contre Urbain VI, et qui, en conséquence, avaient prêté main forte plus d'une fois au

ville (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 439), ne paraît pas s'être rendu en Italie (v. l'adresse d'une bulle du 12 décembre 1388, Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LV, Littere de diversis formis*, quat. II). Dans une bulle du 1er mai 1390, Clément VII constate que le schisme empêche l'évêque Thomas (récemment transféré de Grasse à Orvieto) de prendre possession de son nouveau siège, et que ce prélat n'a aucun espoir d'y parvenir prochainement; il lui assigne, en conséquence, à titre de dédommagement, une pension sur un prieuré du diocèse d'Embrun (*Reg. Avenion. LIX, Littere de diversis formis*, quat. I). Les renseignements fournis par Ughelli (t. I, c. 1475) sur les évêques clémentins d'Orvieto ne sont nullement d'accord avec les documents originaux. — A Spolète, ville également conquise par Rinaldo Orsini, l'évêque français Gaillard s'était tourné du côté de Clément VII, comme les évêques de Montefiascone et d'Orvieto. Comme eux, il se vit déposer par Urbain VI, et gagna Avignon (A. Sansi, *op. cit.*, p. 257). Clément VII fut forcé de confier à un évêque de Brescia du nom d'André (cf. Ughelli, t. IV, c. 554) la juridiction du diocèse de Spolète (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 29 v°). Il avait déjà confié au même prélat, le 10 novembre 1382, l'administration de l'évêché de Todi (K. Eubel, *loco cit.*). Puis il assigna à l'évêque Gaillard, le 3 septembre 1383, à titre de compensation, une pension de 300 francs d'or sur les revenus de la mense épiscopale de Béziers (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 164 v°). Cette pension fut supprimée, le 17 avril 1384, à la requête de l'évêque de Béziers (*Reg.* 295, fol. 63 v°), rétablie le 26 mars 1386, puis encore une fois supprimée le 7 août de la même année (*Reg.* 297, fol. 29 r° et 105 r°). L'évêque Gaillard ne mourut donc pas peu de temps après être arrivé en Avignon, et déjà converti à la foi urbaniste, ainsi que le prétend l'historien de Spolète (A. Sansi, *loco cit.*). — Un autre clémentin de Spolète, non moins malheureux, fut le prêtre Pierre Coluccio da Ponte « qui, fugiendo scismaticum errorem, multas pro Vestra Sanctitate (il s'adresse à Clément VII, et la réponse du pape est datée du 26 septembre 1382) tribulationes sustinuit et sustinet ob dictam causam, de domo paterna et suis beneficiis per anticardinalem Nucerinum de facto expulsus » (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars II, fol. 152 v°). — Mentionnons enfin, dans la même région de l'Italie centrale, plusieurs évêques clémentins de Gubbio, qui ne paraissent pas avoir siégé dans leur diocèse (Ughelli, t. I, c. 649), notamment un français, le frère mineur Adam de Dompmartin, frère de Guillaume, archevêque de Cambalù ; il fut nommé le 20 juillet 1384 ; Clément VII lui accorda une faveur par bulle du 31 juillet (Arch. du Vatican, *Reg.* 295, fol. 114 v° ; K. Eubel, *loco cit.*, p. 440). — Clément VII pourvut également aux évêchés de Sutri, de Nepi, de Tivoli, de Segni, de Ferentino, d'Assise, de Bagnorea, de Città Castellana, de Montefeltro, de Recanati, d'Umana, de Pesaro, et, plus au nord, aux évêchés d'Imola, de Bergame, de Comacchio, de Vicence, d'Asolo, de Caorle, etc. (K. Eubel, *loco cit.*, p. 438-442).

Préfet, à Rinaldo, à l'évêque de Montefiascone. Attirés dans le royaume de Naples par le cliquetis des armes, ces aventuriers en étaient revenus pour la plupart après la mort de Louis Ier d'Anjou. C'est dans le Patrimoine que Bernardon de la Salle rejoignit sa compagnie, après son voyage d'Avignon, et, malgré sa promesse d'aller dans le royaume « servir Madame et son fils, » c'est là qu'il reprit de plus belle une guerre d'escarmouches, au cours de laquelle il aida Rinaldo à battre, près d'Orvieto, les troupes urbanistes (juin 1387[1]).

Du coup, Urbain VI éprouva le besoin de se rapprocher de l'Ombrie. Monté sur un grand cheval, ayant la mitre en tête, on le vit, le 23 septembre, sortir de Lucques à la tête d'une petite armée. Au bout de quelques pas, le coursier se cabrait, rompait son frein, faisait rouler la mitre à terre. Malgré cet accident de mauvais augure, Urbain poursuivit sa route vers Pérouse[2]. Mais il y fit vite connaissance avec Bernardon de la Salle. Le terrible gascon venait de s'emparer du château de Carnaia : il ravageait la contrée et poussait des pointes jusqu'à Pérouse. C'est alors que, recourant à un expédient usé, Urbain, qui avait déjà fait prêcher des croisades contre Robert de Genève[3], Louis d'Anjou, Durazzo, fit retentir l'Ombrie de discours belliqueux dirigés contre les seigneurs d'Orvieto, de Spolète et de Carnaia, contre Rinaldo Orsini, contre Bernardon de la Salle[4]. Mais l'esprit des croisades sommeillait depuis longtemps, particulièrement en Italie, et la voix d'Urbain VI n'était guère propre à le réveiller.

Les efforts du pontife amenèrent même un résultat qu'il était

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 285; Sozomeno (Muratori, t. XVI), c. 1133; Minerbetti (Tartini, t. II), c. 122, 123; Fr. Montemarte, p. 57; P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 159, 160.

2. Le chroniqueur Ranieri Sardo (p. 206) parle d'un évêque clémentin de Pérouse qui résidait en Avignon vers 1386.

3. Aux documents déjà cités (v. plus haut, t. I, p. 164, 247, t. II, p. 48, 66) relatifs à ces prédications on peut joindre une bulle datée du Vatican, le 7 mai 1380 (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 14 r°); elle est adressée à Jacques, évêque de Narni, qui était chargé de prêcher la croisade en Toscane.

4. Rinaldi, t. VII, c. 495. Ranieri Sardo, p. 208, 209. P. Minerbetti, c. 129-132. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 473. Fr. Montemarte, p. 58. *Cronaca di Perugia* (*Archivio storico italiano*, t. XVI, parte Ia), p. 230. *Cronicon Siculum*, p. 72. Sozomeno, c. 1134. *Chronicon Estense* (Muratori, t. XV), c. 512, 514.

loin d'attendre. Florence, attachée dès le début au parti d'Urbain VI, mais encore plus jalouse de sa propre autorité, avait si peur de voir le pape reconquérir le Patrimoine qu'elle s'inquiéta des armements auxquels il se livrait. Elle lui refusa d'abord le passage par ses terres, puis ne recula pas devant une alliance, qu'Urbain VI devait juger monstrueuse, avec Rinaldo Orsini et le seigneur de Gubbio. Que cette amitié s'étendît à tous les adversaires du pape de Rome, on en eut bientôt la preuve, quand Bernardon, traversant en allié les terres de la république, s'abstint de toute violence envers les habitants. Ce n'étaient point là les procédés ordinaires du gascon, qui ne quittait à ce moment la région de Pérouse que pour ouvrir à ses routiers, sur le territoire siennois, une nouvelle carrière de brigandages[1].

L'étrange attitude de Florence ne causa pas moins de satisfaction de ce côté des Alpes que de scandale en Italie. L'attention de Clément VII se trouva ramenée vers le centre de la péninsule, et ses efforts tendirent dès lors à parachever la conversion de la république toscane[2]. Florence semblait aller au devant de ses désirs. Elle venait de proposer, comme solution nouvelle à la question napolitaine, le mariage de Louis II d'Anjou avec la fille de Durazzo[3], et ses ambassadeurs, en regagnant l'Italie, avaient passé par Avignon. Je laisse à penser les caresses que Clément VII leur prodigua. Il fit promettre aux Florentins monts et merveilles, s'ils se ralliaient ouvertement à son parti, et ses offres eurent, dit-on, l'honneur d'être discutées

1. Ranieri Sardo, p. 212. Sozomeno, c. 1135, 1137. P. Minerbetti, c. 128. *Chronicon Regiense* (Muratori, t. XVIII), c. 95. Theiner, t. II, p. 619. P. Durrieu, *op. cit.*, p. 162 et sq. Cf. Arch. du Vatican, *Reg.* 347, fol. 12 r°.

2. Par bulle du 14 juin 1386, Clément VII venait de suspendre pour trois années nouvelles l'effet des sentences portées contre les Florentins (Arch. du Vatican, *Reg.* 297, fol. 74 r°).

3. Lettre de la république à Marguerite de Durazzo, du 10 août 1386 (*Delizie degli eruditi Toscani*, t. XVII, p. 96); Ser Naddo (*op. cit.*, t. XVIII), p. 87, à la date du 26 septembre 1386. — Il est plusieurs fois question de ce projet de mariage dans le *Journal de Jean le Fèvre*, notamment à la date du 31 mai 1387 : ce jour-là, le jeune Louis II déclara à sa mère devant témoins qu'il n'y consentirait jamais, « disant que ce ne seroit pas bien fait de estre marié à la fille d'un traitre. » (P. 351; cf. p. 256, 355.) Les *Giornali Napoletani* (c. 1063) prétendent que le même projet fut repris au mois d'avril 1393.

dans les conseils de la république (avril 1387[1]). Encouragé par ce succès, il envoya bientôt toute une ambassade à Florence (novembre 1387[2]). La question fut d'abord de savoir si la seigneurie pouvait donner audience aux émissaires d'un pape dont elle ne reconnaissait nullement l'autorité. Sur la réponse affirmative d'un casuiste, on résolut de les recevoir comme envoyés d'un « grand personnage » quelconque. L'évêque de Fermo, le prévôt de Toulouse et Boniface degli Ammanati (ce sont les trois envoyés clémentins) adressèrent alors à la seigneurie des compliments, peu mérités, sur son dévouement à l'Église, puis proposèrent hypocritement, pour terminer le schisme, une voie contre laquelle la cour d'Avignon avait mainte et mainte fois élevé des objections, mais qu'elle avait lieu de croire bien vue des Florentins : il s'agissait de la réunion d'un concile général. Si le concile se prononçait en faveur de Clément, celui-ci pardonnerait à son compétiteur et se ferait un devoir de l'admettre au nombre de ses cardinaux. Si, au contraire, par impossible, le pape d'Avignon était débouté, il irait se prosterner aux pieds de son rival, qui serait maître de le faire brûler comme hérétique. Clément faisait complète abnégation de sa personne, trop heureux, on le voit, de sacrifier son rang, sa for-

1. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 466, 467. P. Minerbetti, c. 113.

2. J'ai retrouvé dans les comptes pontificaux les noms de ces ambassadeurs, que P. Minerbetti (c. 138) se borne à désigner ainsi : « deux grands prélats et un très sage docteur, » tandis que Ser Naddo, d'ordinaire plus exact, parle (p. 97) de « deux évêques et d'un chevalier, escortés d'une cinquantaine de cavaliers. » C'étaient l'évêque de Fermo Antoine de Vecchi, le prévôt de Toulouse Audebert et Boniface degli Ammanati. Dès le jour de leur départ d'Avignon, chacun d'eux devait recevoir 4 florins 1/2 par jour (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 362, fol. 144 v°, 148 v°). Cependant l'évêque de Fermo (cf. Ughelli, t. II, c. 713) avait dû prendre les devants : il envoya d'Italie en Avignon un messager auquel Clément VII fit donner 10 florins le 28 août (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 136 r°). — Sur la fuite de cet évêque à Montottone et les mesures prises contre lui par Urbain VI au mois de mars 1386, v. Antonio di Niccolò, *Cronaca Fermana* (*Documenti di storia italiana*, t. IV), p. 14, et la note de l'éditeur, M. Marco Tabarrini (p. 124). Par lettres datées d'Avignon, le 10 décembre 1388, Clément VII nomma Antoine de Vecchi recteur de la Marche d'Ancône et l'autorisa à prélever sur les revenus de cette province les sommes nécessaires à son entretien (*Reg. Avenion. LIV, Littere de indulgentiis, privilegiis*, quat. II). Le 22 novembre 1389, payement de 171 florins 12 sols à ce même évêque de Fermo, alors envoyé dans le Patrimoine de Saint-Pierre en Toscane (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 119 v°).

tune, sa vie à l'intérêt de l'Église. Après cet étalage de générosité venaient les offres les plus séduisantes. Florence était invitée à se saisir des revenus que le saint-siège tirait de son territoire : c'était, disait Clément, le meilleur moyen d'amener Urbain à accepter l'arbitrage du concile. Puis Clément VII exprimait le désir de faire quelque chose pour le bonheur d'un peuple dont il commençait à comprendre la magnanimité : il voulait tenir Frorence quitte de toutes dettes envers le saint-siège ou même envers des membres quelconques du clergé, et il se montrait tout disposé à l'investir du vicariat des provinces que l'Église possédait dans l'Italie centrale. — « Voilà qui est facile « à dire, » repartirent les Florentins, ce qui n'indique pas qu'ils prissent fort au sérieux les offres du pape d'Avignon ; et ils ajournèrent leur réponse, sous prétexte d'en faire l'objet d'une délibération plénière. Les envoyés de Clément VII s'installèrent cependant à demeure dans Florence, ce qui excita au plus haut point l'indignation d'Urbain VI. Mais on les pria officieusement de s'abstenir de visiter les églises à l'heure des offices, et, le 4 janvier 1388, ils furent congédiés. Florence verrait avec plaisir la réunion d'un concile, qu'elle n'avait pas, d'ailleurs, qualité pour provoquer. Quant à rompre avec le pape qu'elle avait constamment reconnu, elle ne pouvait le faire sans se couvrir de honte. Puis de vagues remerciements, de banales assurances..., et c'était là tout le fruit que Clément VII remportait de sa négociation. Il s'était mépris évidemment sur les dispositions de Florence.

Ce qui aggravait encore son erreur, c'est qu'elle avait été partagée par le gouvernement de la France. Le lendemain même du jour où les émissaires clémentins reçurent la réponse qu'on vient de lire, deux ambassadeurs environnés d'une nombreuse escorte se présentaient aux portes de Florence ; envoyés par les oncles de Charles VI, qui, eux aussi, avaient cru le moment favorable, ils annonçaient la venue prochaine de Marie de Bretagne et de Louis II d'Anjou, priaient la seigneurie de leur prêter son concours, ou tout au moins de se renfermer dans une stricte neutralité, et l'exhortaient à se rallier au pape d'Avignon. Il va sans dire que les témoignages du plus profond respect accueillirent l'ouverture des oncles du roi de France. Toutefois, la réponse

qui fut rendue dès le 15 janvier n'indiquait pas que, depuis neuf ans, la république eût modifié sa manière de voir. Elle se réjouissait fort de la venue du jeune Louis II; elle appelait de ses vœux la fin d'une guerre dont la prolongation ne lui causait pas moins de chagrin que de préjudice. Volontiers, elle se chargerait du rôle de médiatrice : quant à intervenir d'autre façon en faveur de l'un ou de l'autre des princes « français » qui se disputaient le trône de Sicile, elle n'y pouvait songer. Au sujet des affaires de l'Église, elle répétait que son dessein était de ne pas abandonner Urbain VI avant la décision d'un concile général. Les ambassadeurs du roi repartirent le 22, ceux de Clément le 27, avec la triste conviction que la diplomatie française et clémentine s'était laissée prendre au double jeu de la république florentine. Le même calcul qui avait jadis armé la seigneurie contre le gouvernement de Grégoire XI la portait momentanément à faire échec aux entreprises militaires d'Urbain VI, sans que cette opposition purement politique impliquât le désir de se soustraire à l'autorité spirituelle du pape italien. Si le vindicatif Urbain eût mieux accueilli l'ambassade que les Florentins avaient, dès le mois d'octobre, dirigée vers Pérouse, sa réconciliation avec ceux qu'il traitait d'« hérétiques » et de « démons » eût été déjà un fait accompli[1].

Les déboires qu'éprouvait Clément VII en Toscane trouvaient une sorte de compensation dans les progrès, apparents ou réels, que son parti faisait en Lombardie.

La scène politique y avait singulièrement changé d'aspect depuis le temps où se négociait le mariage de Louis II d'Anjou avec la fille de Bernabò. Soit que ce projet d'alliance eût décidé de la chute du tyran milanais[2], soit que le comte de Vertus eût

1. *Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 476; cf. les documents cités dans la Préface ou dans les Notes par M. Aless. Gherardi, p. 279, 474; Ser Naddo, p. 97; P. Minerbetti, c. 134, 145; Sozomeno, c. 1134, 1136; l'Arétin, *Historiæ Florentinæ*, p. 208. — M. Perrens (*Histoire de Florence depuis ses origines jusqu'à la domination des Médicis*, t. VI, Paris, 1883, in-8°, p. 40) ne tient pas compte de ces scrupules de la seigneurie : « Du moment, dit-il, qu'on s'alliait aux ennemis du pape de Rome..., il fallait se prononcer nettement pour le pape d'Avignon. »

2. C'est l'idée développée par M. G. Romano (*Il primo matrimonio di Lucia Visconti e la rovino di Bernabò*, dans l'*Archivio storico lombardo*, année XX, 1893, p. 603 et sq.).

tramé depuis longtemps la perte de son oncle, la prison (5 mai 1385), puis le poison avaient fait disparaître le doyen des Visconti (18 décembre[1]). De sa fille Lucie, il n'était plus question. Dès le mois de juillet, le duc de Berry avait proposé de lui substituer, comme fiancée de Louis II, Valentine Visconti, fille de Jean-Galéas, l'heureux et désormais unique possesseur de tout le Milanais[2]. Valentine épousa, non pas Louis II d'Anjou, mais Louis, duc de Touraine, plus tard duc d'Orléans. Le frère de Charles VI, ayant dû renoncer à la main de la jeune reine de Hongrie, se rabattit sur la fille du seigneur de Milan. Ainsi la chute de Bernabò priva Louis II d'Anjou de son plus sûr allié; mais la France n'y perdit rien de son influence en Lombardie. Jean-Galéas, tant pour fortifier ses usurpations récentes qu'afin de préparer ses annexions futures, sentait le besoin de se rapprocher de plus en plus des Valois. De là à feindre un grand zèle pour les intérêts de Clément, il n'y avait qu'un pas, et le rusé politique qui avait su, dès le début, se concilier les bonnes grâces du pape d'Avignon était tout prêt à le franchir[3]. Des relations régulières s'établissent peu à peu entre Pavie et Avignon[4] : un jour, Clément VII fait venir le médecin du comte[5]; une autre fois, il reçoit de Jean-Galéas une mule[6]. Vers le moment de la mort mystérieuse de Bernabò, Pierre de Craon, chargé de missions intéressant Clément VII, fait deux fois le voyage de Toulouse à Milan[7]. L'année suivante, même va-et-vient de mes-

1. Le frère prêcheur Jean de Monzon paraît considérer la fin tragique de Bernabò comme un châtiment que le tyran milanais aurait attiré sur lui en favorisant Clément VII (passage du *Dialogus* reproduit par Rinaldi, t. VII, p. 519).

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 142.

3. V. une bulle du 6 décembre 1384 par laquelle Clément VII inféode Angera à Catherine Visconti, femme de Jean-Galéas; le pape loue le dévouement de cette princesse qui paraît avoir elle même, d'ailleurs, sollicité cette faveur (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 42 v° ; G. Giulini, *Memorie spettanti alla storia di Milano*, t. V, p. 649, et *Documenti illustrativi della storia di Milano*, p. 247).

4. V. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359 (à la date d'avril 1385).

5. M^e^Jean « de Trecio » [de Trezzo, ou de Treiso ?], « certis ex causis » (*ibid.*, fol. 194 v°, à la date du 3 août 1385).

6. *Ibid.*, fol. 216 r°, à la date du 20 septembre.

7. Payement de 1.071 florins 12 sols fait, le 28 décembre 1385, à Pierre de Craon « pro nonnullis expensis quas fecit eundo et redeundo bis de Mediolano apud Tholosam ad dominum ducem Bituricensem super certis negociis dominum nostrum Papam tangentibus » (*Introitus et exitus*, n° 358, fol. 64 v°).

sagers pontificaux[1]. Jean-Galéas, à l'occasion du mariage de sa fille, a donné « grant esperance au roy qu'il se declareroit et feroit declarer ses subgiez » pour Clément[2]. Il se tourne également du côté d'Avignon pour obtenir des dispenses de consanguinité : c'est une bulle de Clément VII (25 novembre 1386) qui autorise Louis et Valentine à s'épouser, bien que cousins germains[3]. C'est un nonce du même pape qui célèbre, à Pavie, le mariage par paroles de présent (8 avril 1387[4]); et, à ce propos, le comte expédie un nouveau courrier à Clément VII, qui lui renvoie un ambassadeur[5].

Outre ces témoignages de déférence et d'amitié, dont Jean-Galéas, à vrai dire, n'était guère moins prodigue envers Urbain VI[6], l'alliance franco-milanaise procura de réels avantages à Clément VII. Un des articles du contrat de mariage de Louis de Valois assurait à ce prince la possession de la ville et du territoire d'Asti. Le pape d'Avignon, considérant l'exercice de la puissance impériale comme dévolu au saint-siège par le fait de l'indignité de Wenceslas, conféra au jeune couple l'investiture

1. Le 3 janvier et le 20 février 1386, il est question de l'envoi de Guillonnet de Castillon, maître huissier du pape, vers le comte de Vertus ; le 4 mars, Clément VII dépêche au comte un courrier ; le 8 mai, un messager avec des lettres ; le 3 août, un autre messager ; le 16 octobre, un de ses écuyers (*ibid.*, fol. 67 r°, 78 v°, 83 r°, 102 r°, 125 r°, 159 v°).

2. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 429.

3. Arch. nat., L 365, n° 34. — Valentine de Milan elle-même accuse réception et donne vidimus de cette bulle, à Pavie, le 16 avril 1387 (Arch. nat., K 532, n° 10 ; pièce citée par Maurice Faucon, *Archives des Missions*, 3e série, t. VIII, p. 43, et par E. Jarry, p. 30). — Cependant plus tard, par égard pour les siens, elle sollicitera du pape de Rome une dispense qui lui sera accordée rétrospectivement par Boniface IX, au mois de janvier 1390 (Bibl. de l'Institut, ms. Godefroy 304, fol. 16 ; bulle originale ; un trou du parchemin empêche de lire le chiffre précédant les mots « kalendas februarii »).

4. A. de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI* (*Revue des Questions historiques*, t. XLII, 1887), p. 15.

5. Vers le 16 avril, arrivée à Avignon d'un courrier apportant des lettres de Jean-Galéas relatives au contrat de mariage (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 362, fol. 101 r°). Cf. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 350.

6. *Chronicon Placentinum* (Muratori, t. XVI), c. 539, 547. Thierry de Niem, p. 103. Cf. Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis* (Montreuil-sur-Mer, 1887-91, in-4°), t. VI, p. 410 ; G. Giulini, *Memorie spettanti alla storia di Milano*, t. V, p. 679.

de l'Astesan en qualité d'administrateur de l'Empire vacant, et Jean-Galéas, bien que vicaire de Wenceslas en Italie, se garda de protester contre cette inféodation[1]. Les habitants de l'Astesan, province désormais française, furent obligés de reconnaître l'autorité de Clément VII[2], et cette conversion parut n'être que le prélude de la soumission de la Lombardie tout entière. A cet égard, l'entrée en scène d'un nouveau prince français ne pouvait manquer d'exercer une puissante influence.

Si jeune que fût alors le frère de Charles VI, Clément VII lui réservait un rôle considérable en Italie. C'est ce qui apparaît déjà dans une bulle du 24 avril 1387 : le pape d'Avignon autorise Jacques de' Cavalli, évêque de Verceil, à placer son église sous la protection de Louis[3]. C'est ce qui résulte mieux encore

1. Bulles du 10 mai 1387 (Arch. nat., K. 532, nos 11 et 12 ; pièces citées par MM. Faucon, p. 44, de Circourt, p. 15, et Jarry, p. 35).

2. E. Jarry, p. 32-35, 429. — J'ai relevé dans les Archives vaticanes un certain nombre d'actes établissant les rapports de Clément VII avec le diocèse d'Asti : 1° deux bulles du 7 décembre 1384 inféodant le château, la ville et le territoire de Castana à noble homme Antoine « de Gutuariis » ou « de Guturariis, » docteur en lois d'Asti, et, concédant au même les biens d'un prieuré du diocèse d'Alba (*Reg.* 296, fol. 89 r°, 90 r°) ; 2° une bulle du 18 octobre 1387 adressée à l'évêque d'Asti, à l'abbé des Douze apôtres, près Asti, et au prévôt de San Secondo del Mercato d'Asti (*Reg.* 298, fol. 169 r°) ; 3° une bulle du 1er novembre 1388, nommant un abbé dans le couvent de Saint-Dalmace d'Asti (*Reg. Avenion. LII Clementis VII*, fol. 85 v°) ; 4° une bulle du 12 février 1390 donnant à Thomas « de Asinariis, » damoiseau du diocèse d'Asti, les maisons « Villefranche et Scavanacii, » audit diocèse, avec leurs dépendances, qui appartiennent à la mense du prieur de l'Hôpital de Lombardie (*Reg.* 301, fol. 4, r°) ; 5° une bulle du 21 août 1390 inféodant à Georges « Morixii, » chevalier du diocèse d'Asti, un château appartenant à la mense épiscopale d'Asti (*ibid.*, fol. 57 r°) ; 6° une bulle du 9 janvier 1392 enjoignant à l'évêque d'Asti d'exhorter et, au besoin, de contraindre le clergé du diocèse à contribuer aux travaux de fortification très nécessaires entrepris par la ville d'Asti (*Reg. Avenion. LXV Clementis VII*, fol. 282 r°) ; 7° une bulle du 24 août suivant ordonnant à l'official d'Asti de déposer, après enquête, l'urbaniste Antoine « Daciani, » prieur du prieuré bénédictin de San Stefano, audit diocèse (*ibid.*, fol. 468 r°).

3. «...Cum itaque, sicut nobis nuper pro parte tua fuit expositum, Vercellensis ecclesia undique laniata variis et diversis oppressionibus affligatur, in Apostolice Sedis contemptum graviusque ipsius Vercellensis ecclesie prejudicium ac jacturam, adeo quod, ad extremam necessitatem reductus, cogeris undique auxilium implorare, pro parte tua nobis extitit humiliter supplicatum ut tu dilectum filium nobilem virum Ludovicum, ducem Turonie, in tuum et ipsius ecclesie defensorem recipere valeas... Tibi, qui, ut asseris, transquilitatem et pacem appetis, divinumque cultum et studium litterarum, non arma perquiris, prout decet unumquemque prelatum, apostolica tibi auctoritate concedimus quod tu, ad reprimendos temerarios ausus

d'une lettre écrite à Charles VI le 12 mai suivant : déférant à un vœu qu'avait exprimé le roi de France, ou qu'on avait exprimé pour lui, le pape prend l'engagement d'inféoder, à titre perpétuel, au jeune Louis de Valois les terres tenues jadis dans les États de l'Église par un vassal turbulent du saint-siège et par un adversaire de l'influence française en Italie, feu Galeotto Malatesta, c'est-à-dire les villes et territoires de Rimini, de Pesaro et de Fossumbrone, auxquels il promet de joindre la ville de Faënza, le vicariat d'Imola, de Forli et de Bertinoro[1] : projet qui, sur un plan moins vaste, rappelait le dessein formé à Sperlonga huit ans plus tôt. Il n'était plus question de créer un royaume ; mais les États de l'Église, ou, pour mieux dire, une portion de la Romagne et des Marches formaient toujours l'appât tendu à la convoitise d'un des princes de la maison de France. A défaut de l'oncle, le frère du roi était maintenant convié à se faire une part dans les terres du saint-siège. Il fallait, à tout prix, qu'une bannière fleurdelisée flottât dans l'Italie centrale, pour qu'à son ombre pût s'établir et se développer à l'aise l'autorité clémentine.

La pensée de Clément VII, trop longtemps détournée des provinces du centre, s'y reportait donc plus volontiers[2], sans que

quorumcunqué occupancium et occupare volencium terras, villas, castra, loca, jura, jurisdiciones, fructus, redditus, proventus, homines subditos et vassallos ecclesie predicte, possis in tuum et dicte ecclesie, quamdiu vixeris et eidem ecclesie prefueris, dictum ducem eligere defensorem... » (Arch. du Vatican, *Reg.* 298, fol. 64 r°.) — Précédemment Jacques de' Cavalli, nommé par Clément VII évêque de Verceil dès le 1er juin 1379 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 442), avait reçu de ce pape de pleins pouvoirs pour priver de leurs bénéfices les clercs de son diocèse qui adhéraient à Urbain. Les appels interjetés de ses sentences à l'archevêque de Milan avaient été déclarés nuls (bulles du 27 juillet 1385 ; *Reg.* 296, fol. 132 r°, 116 v°). Plus tard une bulle de Clément VII, datée du 3 mars 1389, lui fut également adressée (*Reg. LV Avenion.*, *Littere de diversis formis*, quat. II). On trouve enfin des bulles de Clément adressées à l'abbé de Saint-André de Verceil (24 novembre et 6 décembre 1384 ; *Reg.* 296, fol. 36 r°, 58 v°), ou nommant un certain Odebert abbé de Saint-Jacques de Bexia, dans le même diocèse (4 décembre 1387 ; *Reg.* 299, fol. 12 v°). Il convient d'ajouter que Jean Fieschi, l'évêque déposé par Clément, avait été nommé cardinal par Urbain VI et conserva jusqu'à sa mort, au moins nominalement, l'administration du diocèse de Verceil, après quoi Urbain VI en chargea un autre cardinal, Louis Fieschi, neveu du précédent (K. Eubel, *loco cit.*).

1. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 406.

2. Je signalerai encore une bulle du 13 février 1392 par laquelle Clément VII nomme un collecteur unique (Jean « Baudii », archiprêtre de Santa Maria de Chieria,

la conquête du royaume de Sicile cessât d'être à ses yeux l'entreprise la plus importante.

IV

Après un court moment d'angoisse, causée par l'étrange attitude de certains partisans de Louis II, le pape d'Avignon s'était vite rassuré sur les conséquences immanquables de la victoire de son protégé. Prépondérance des armes françaises en Italie et reconnaissance de l'autorité avignonnaise, c'était tout un[1] : le moyen d'en douter, quand Thomas de San Severino, vice-roi pour le compte de Louis II, prononçait le bannissement des chefs de l'« urbanisme, » quand des délégations de la noblesse, du clergé et du peuple de Naples se succédaient en Avignon, quand la bannière de Clément VII se déployait, à côté de celle du roi Louis, sur les murs reconquis du Castel Capuano, quand, malgré l'interdit maintenu par Urbain VI, les églises de Naples se rouvraient, et quand, à l'occasion de ce rétablissement du culte, la population accueillait les mêmes bannières, triomphalement promenées à travers rues, par les cris confondus de : « *Evviva il papa Clemente! Evviva il re Lodovico!* [2] »

L'œuvre pourtant demeurait incomplète, et le « défaut de pécune » en retardait l'achèvement[3]. Dans l'entourage de

au diocèse de Turin) pour les provinces d'Aquilée, de Grado, de Ravenne, de Milan, de Zara, de Spalato et de Gênes (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXVI Clementis VII*, fol. 40 r°).

1. Je ne puis songer à énumérer tous les actes par lesquels Clément VII fit sentir son autorité dans le royaume de Naples : destitutions de prélats urbanistes, tels que les évêques Nicolas de Policastro (19 janvier 1386) et Jacques de Telese (21 mai 1386 ; Arch. du Vatican, *Reg.* 297, fol. 11 v°, 64 r° ; cf. *ibid.*, fol. 1 r°, 91 v°, 119 v° ; *Reg. Avenion. LV, Littere de diversis formis*, quat. IV ; *Liber supplicationum*, anni IX pars IV, fol. 165 r°, 203 v°), nominations d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de collecteurs apostoliques, envois de légats, érection des deux nouveaux sièges épiscopaux de Bolsino et de Nardo (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 438), etc.

2. *Cronicon Siculum*, p. 70, 73, 74, 76. *Giornali del duca di Monteleone*, *ibid.*, note. P. Minerbetti, c. 126. Cf. *Giornali Napoletani*, c. 1056.

3. En quête d'expédients, Marie de Bretagne avait pensé faire argent des droits de son fils sur la principauté d'Achaïe : elle essaya de les vendre à l'ordre de l'Hôpital ; v. les bulles de Clément VII du 5 janvier (Arch. du Vatican, *Reg.* 298, fol. 72 v°)

Marie de Bretagne, c'était toujours le même affolement douloureux aux approches des échéances[1], les mêmes recours désespérés à la libéralité pontificale[2]; parmi les gens de la curie, la même impatience mal dissimulée[3]; chez Clément VII, la même volonté d'agir, mais de ne point agir seul, avec la résolution de ne plus assumer, comme jadis, tout le fardeau de la dépense[4]; dans le camp napolitain, les mêmes cris de détresse[5]; sur les lèvres enfin du comte de Potenza, les mêmes récriminations violentes, qui ne prirent fin que le jour où la fatigue, la maladie et l'intérêt rappelèrent dans sa patrie l'incommode baron[6].

Tout, dans ces conditions, devenait malaisé. Un oncle de Charles VI, le duc de Bourbon, eût été disposé à combattre pour Louis II, et déjà le comte de Genevois s'offrait à lui servir de second. Mais un prince du sang royal de France ne pouvait partir en guerre comme un chef de routiers : Louis de Bourbon demandait une petite armée. La solde de 2.000 lances, qu'il eût fallu lui avancer, représentait environ 480.000 francs, beaucoup plus que l'argent disponible (octobre 1387)[7].

Un autre projet souriait fort aux Napolitains. A deux reprises, au printemps de 1387, puis au mois de septembre 1388, il fut question de conduire Louis II d'Anjou dans le royaume. A part l'évêque de Sisteron, qui redoutait pour la santé de l'enfant les effets du mal de mer et du changement de climat, tous à la cour d'Avignon, comme dans l'entourage de Marie de Bretagne, s'ac-

et du 11 avril 1387 (L. de Mas Latrie, *Les princes de Morée et d'Achaïe*, Venise, 1882, in-4°, p. 23). Les prétentions opposées du comte de Savoie empêchèrent Clément VII de ratifier cette vente (K. Herquet, *Juan Fernandez de Heredia Grossmeister des Johanniterordens*, Mülhausen en Thuringe, 1878, in-8°, p. 78).

1. Un jour, la reine aux abois en est réduite à envoyer Henri de Sailleville à Venise avec deux capitaines de routiers, soi-disant pour remettre à ceux-ci une somme de 10.000 ducats, qu'elle savait fort bien ne pas s'y trouver : il fallait à tout prix se débarrasser de ces capitaines. *Fictio mirabilis!* observe Jean le Fèvre (t. I, p. 344 ; cf. *ibid.*, p. 383, 523).

2. *Ibid.*, p. 365, 385, 387, 487, 506.

3. *Ibid.*, p. 364, 390, 524.

4. *Ibid.*, p. 224, 225, 349, 363, 390, 424, 518, 519, 524.

5. *Ibid.*, p. 378, 415, 424, 453.

6. *Ibid.*, p. 363, 499, 521.

7. *Ibid.*, p. 358, 440, 441.

cordaient à juger ce voyage indispensable. Le pape offrait de supporter un tiers de la dépense, évaluée à 200.000 francs. Restait à réunir les deux autres tiers de cette somme et à obtenir le concours, ou tout au moins l'approbation de la cour de France. Mais, quand Marie de Bretagne se fut rendue tout exprès d'Avignon à Paris, elle trouva les conseillers du roi fort peu favorables à ce projet. Ils se seraient expliqué l'envoi d'un capitaine. La présence d'un enfant ne leur paraissait devoir être d'aucune utilité. A quoi bon exposer une existence aussi précieuse ? Cependant la reine finit par obtenir un maigre subside de 30.000 francs (18 mai 1388)[1].

Tant de sollicitude pour la vie du jeune prince cachait peut-être, chez les oncles du roi, un sentiment de rancune ou d'envie. Déjà le mauvais vouloir des ducs de Berry et de Bourgogne avait failli, dit-on, mettre obstacle au départ d'Othon de Brunswick pour l'Italie[2]. Une ambassade chargée par Charles VI d'aller plaider au delà des Alpes la cause de Louis II, avait paru munie d'instructions « assez maigres[3], » et le roi avait laissé au pape et à Marie de Bretagne le soin d'en payer tous les frais[4]. J'ignore si les « angevins » étaient plus satisfaits des démarches récemment faites au nom de Charles VI auprès des villes de Florence[5], de Lucques, de Pise et de Gênes et auprès du seigneur de Milan[6]. La cour de France, dans tous les cas, manifestait peu d'enthousiasme pour une entreprise dont le résultat ne l'intéressait qu'indirectement.

Le voyage du jeune Louis fut donc une fois de plus ajourné. L'on se contenta de diriger sur Naples un homme de guerre, qui

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 499, 506, 516, 524, 526 ; *Cronicon Siculum*, p. 78, 83, 84, 87.

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 328-333.

3. *Ibid.*, p. 113.

4. 214 florins 8 sols furent payés aux deux ambassadeurs, à Paris, avant leur départ, par l'évêque de Lodève, auquel ils furent remboursés, à Avignon, le 1er mai 1385, par Nicolas de Mauregard (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 160 r°). Cf. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 138.

5. V. plus haut, p. 134.

6. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 419, 468, 522, 529. — M. E. Jarry a récemment fait connaître (*La « voie de fait »...*, p. 218) une lettre écrite par Charles VI aux Génois, probablement vers le commencement de l'année 1387, pour les prier de ne consentir à aucune démarche hostile au jeune Louis II.

était en même temps un homme de confiance, Louis de Montjoie, neveu du pape[1] : le fidèle compagnon de Louis Ier d'Anjou avait fait oublier le vaincu de Marino. Nommé vice-roi de Sicile, Louis de Montjoie remplaça avantageusement Thomas de San Severino et Othon de Brunswick (octobre 1388). Ce dernier, à vrai dire, déjà mal satisfait de la façon dont les « angevins » le payaient de ses services, saisit cette occasion de rompre avec un parti auquel l'avait rattaché l'intérêt, plus encore que le souvenir de son épouse : trouvant sans doute le meurtre de Jeanne assez vengé, il opéra une volte-face digne d'un condottiere, fit alliance avec le fils de Durazzo et retourna son épée contre ses amis de la veille[2]. Malgré cette défection, dont l'effet immédiat fut de rallumer la guerre, les partisans de Louis II d'Anjou gardèrent leurs positions. Une tentative infructueuse de Marguerite de Durazzo pour rentrer en possession de Naples et la conquête définitive du Castel Capuano[3] sont les seuls incidents mémorables qui marquèrent les campagnes de 1388 et de 1389[4].

Cependant l'orientation de la politique française se modifiait sensiblement. Charles VI, depuis quelques mois, n'était plus l'enfant inconscient que ses oncles faisaient mouvoir à leur gré ; il s'était, à la fin de l'année 1388, emparé du pouvoir, non pour le garder lui-même, mais pour le remettre aux mains des anciens serviteurs de son père[5]. Une des conséquences de la disgrâce des ducs et de l'avènement des « Marmousets » fut un changement d'attitude à l'égard de Louis II d'Anjou. Peut-être pensa-t-on s'inspirer des maximes en honneur du temps de Charles V en prêtant la main à une entreprise favorisée par Clément VII.

1. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 431. *Cronicon Siculum*, p. 79. V. l'hommage prêté par Louis de Montjoie à Charles VI le 10 juillet 1387 (Arch. nat., J 621, n° 88).

2. P. Minerbetti, c. 173, 177. *Cronicon Siculum*, p. 79-81 ; *Giornali Napoletani*, c. 1056.

3. *Cronicon Siculum*, p. 74 et sq., 81, 82; P. Minerbetti, c. 178.

4. J'ai relevé d'assez nombreux payements faits par la Chambre apostolique, en 1389, à Arnaud Aymar, patron d'une certaine galère *Rouge* qui se rendait à Naples pour y servir l'Église et le roi Louis, un notamment, le 1er juin, de 961 florins 25 sols 3 deniers, un autre de 1.000 florins, le 20 juillet (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 365, fol. 151 r°, 167 v°).

5. J'ai cherché ailleurs (*Le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, p. 93) à montrer en quoi ce coup d'État avait modifié la composition du Conseil.

Peut-être céda-t-on aux conseils d'un légat envoyé tout exprès par le pape d'Avignon à Paris[1]. Peut-être enfin l'amitié que ressentait personnellement Charles VI pour son jeune cousin contribua-t-elle à faire apparaître sous un jour nouveau la question napolitaine. Quoi qu'il en soit, à la froideur succéda l'engouement, à l'indifférence ou à l'envie plus ou moins mal dissimulées, le patronage direct. Ces nouvelles dispositions de la cour de France s'affirmèrent au milieu de fêtes éclatantes, bien propres à frapper les regards les plus inattentifs. C'est ainsi que Louis d'Anjou et son frère, conduits en l'abbaye de Saint-Denis, y reçurent des mains du roi l'ordre de la chevalerie; de joyeux « esbattemens, » de plantureux repas, de triomphantes passes d'armes célébrèrent l'alliance intime de Charles VI et de ses cousins (1er, 2, 3 et 4 mai 1389)[2]. Le couronnement du jeune Louis ne pouvait avoir lieu qu'en la présence du pape : Charles VI, à cette occasion, promit de faire le voyage d'Avignon. Il versait, en attendant, 100.000 florins dans la caisse de Marie de Bretagne, et s'engageait à lui en payer incessamment 200.000 autres. De nouvelles ambassades étaient adressées, dans l'intérêt de la cause « angevine, » à Gênes[3], à Pise, à Florence, à Milan. Des lettres signées du roi parvenaient à Naples le jour même où avait lieu le miracle de saint Janvier (17 août). Au milieu de l'enthousiasme qui n'a pas cessé, depuis lors, de se manifester en pareil cas, les Napolitains appre-

1. Le cardinal de Thury, qui devait toucher, à partir du jour où il quitterait Avignon, 500 francs d'or par mois, pendant deux mois (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 72 r°), reçut ses pouvoirs le 11 janvier 1389 (*Reg. Avenion. LII*, quat. I) et fit, le 6 avril, sa première visite à Notre-Dame de Paris (Arch. nat., LL 310, fol. 77 r°). L'objet de sa mission est bien caractérisé par Jouvenel des Ursins (éd. Michaud et Poujoulat, p. 379) : « Pour declarer la piteuse calamité et misere du royaume de Sicile. » Son séjour à Paris se prolongea au delà du 17 mai, jour où il prend dans un acte le titre d' « Apostolice Sedis nuncius ad regem Francie cum plenaria potestate legati de latere in certis provinciis destinatus » (C. Jourdain, *Index chronologicus*, p. 189). Il rentra à Avignon le 19 juin, au matin, et, le 23, toucha sur le trésor du pape 642 florins 24 sols (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 156 v°).

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 586-598. — Papon, qui place cette cérémonie en 1385 et s'étonne de n'en trouver aucune mention, à cette date, dans le *Journal de Jean le Fèvre*, en donne (*Histoire générale de Provence*, t. III, p. 259), d'après « les mss. de MM. de Sainte-Marthe, » une courte relation, qui n'est autre qu'un abrégé du récit fait par le *Religieux de Saint-Denys*.

3. Le 1er octobre 1389, Clément VII enverra encore un courrier à Gênes pour les affaires de l'Église et du roi Louis (*Introitus et exitus*, n° 365, fol 197 r°).

naient que leur conduite à l'égard de la seconde maison d'Anjou excitait chez le roi de France une admiration sans mélange. Ils croyaient savoir, d'autre part, que Clément VII doublait la somme de 300.000 florins donnée par Charles VI, que les Provençaux en fournissaient, de leur côté, une de 160.000, les habitants du Maine, de l'Anjou, etc., une de 55.000, bref qu'aux années de détresse allaient succéder pour Louis II des années d'abondance. L'or qu'ils virent bientôt distribuer aux soldats de Louis II leur prouva encore mieux la réalité d'un changement dont ils devaient augurer le prompt triomphe de la cause « angevine. » Enfin, la venue du jeune Louis II leur était annoncée pour le mois d'octobre au plus tard. On leur promettait qu'ils pourraient, cette année-là du moins, vaquer paisiblement aux travaux de la vendange[1].

V

Tandis que l'union intime de Charles VI et de Louis II fortifiait encore le parti clémentin, le parti d'Urbain VI offrait, en Italie, l'image de la désorganisation. Ennemi déclaré de Ladislas aussi bien que de Louis II d'Anjou, Urbain VI avait entrepris de conquérir Naples pour son compte. Affublé d'un costume militaire, on le vit sortir de Pérouse à la tête d'une armée (2 août 1388) : il ne dépassa point Ferentino. Dès Narni, la plupart de ses mercenaires lui avaient faussé compagnie.

Il revint à Rome ; mais le triste accueil que lui firent les habitants, l'émeute qui éclata, peu après, à l'occasion du choix d'un nouveau Sénateur, lui donnèrent vite la mesure de l'affection des Romains[2].

En Toscane, même opposition, voisine de l'hostilité. Urbain VI avait laissé ses troupes se répandre sur les territoires de Sienne

1. *Cronicon Siculum*, p. 84. Cf. P. Minerbetti, c. 187.

2. *Croniche di Pisa* (Tartini, t. I), c. 802, 803; Thierry de Niem, p. 113; Sozomeno, c. 1131, 1138 ; *Chronicon Regiense* (Muratori, t. XVIII), c. 95 ; *Cronica di Perugia*, p. 230; P. Minerbetti, c. 167, 180; *Cronicon Siculum*, p. 78; Temple Leader et Marcotti, *Giovanni Acuto*, p. 169.

et de Florence : leurs brigandages ne contribuèrent pas à lui regagner les sympathies des populations de ces contrées[1].

D'autre part, Clément VII cherchait à exploiter tous les mécontentements. Sans se laisser décourager par l'insuccès de ses précédentes démarches, il renvoyait alors en Italie Pileo de Prata, cardinal de Ravenne, un des transfuges du collège urbaniste[2]. Aux pouvoirs ordinaires d'un légat, ce souple personnage joignait les pouvoirs nécessaires pour conclure des traités, pourvoir à la garde des villes et conférer des vicariats[3]. Il se dirigea d'abord vers Florence (août 1389), et fit valoir, à son tour, auprès de la seigneurie les bienfaits dont Clément VII se promettait de combler les Florentins, pour peu que ceux-ci reconnussent son autorité spirituelle. Cette offre fut rejetée une fois de plus[4] : mais Florence n'en demeura pas moins sourde aux appels d'Urbain VI. Vainement le pape italien invitait les Toscans à lui livrer l' « antilégat, » chargeait du soin de le juger des inquisiteurs de la foi, faisait prêcher contre lui une nouvelle croisade[5]. Pileo de Prata circulait librement, recevait l'hospitalité de plusieurs familles florentines, logeait notamment, hors de la ville, chez Philippe Corsini[6]. Un damoiseau siennois offrait de lui fournir les approvisionnements dont il avait besoin. Pileo put gagner sans encombre Orvieto[7]. De là, chassé par un retour offensif

1. P. Minerbetti, c. 149 ; Sozomeno, c. 1136.

2. On remarquera l'erreur commise par le *Religieux de Saint-Denys*, qui prétend (t. I, p. 502) que Pileo de Prata, venu en 1387 à la cour d'Avignon et comblé de présents par Clément VII, en repartit secrètement avant la fin de l'année, sans prendre congé du pape, et s'en retourna près d'Urbain.

3. Il avait aussi le droit de conférer les bénéfices *sine cura* taxés au plus à 20 livres et les bénéfices *cum cura* taxés à moins de 30 livres ; d'accorder des dispenses, des indulgences ; de conférer des tabellionats ; d'absoudre les urbanistes repentants ; de réconcilier avec l'Église les clercs qui auraient accepté des bénéfices de l'intrus ; de réformer les Universités ; de composer au sujet des sacrilèges ou des incendies et des vols commis au préjudice d'églises ou de monastères, etc. (Bulles du 4 mai 1388 et du 23 janvier 1389 ; Arch. du Vatican, *Reg.* 299, fol. 1 v°-10 v° ; L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, p. 586.)

4. P. Minerbetti, c. 187 ; Sozomeno, c. 1140. Cf. Rinaldi, t. VII, p. 516.

5. Bulles du 20 et du 25 août 1389 (Rinaldi, *ibid.* ; Arch. du Vatican, *Reg.* 312, fol. 36 r° et sq. ; *Reg.* 347, fol 33 v°).

6. P. Minerbetti, c. 187.

7. Bulle d'Urbain VI, du 27 septembre 1389, adressée à Czone Xandri, damoiseau siennois (sur ce personnage, cf. *Cronicon Siculum*, p. 96) : « ...Non possumus non

de la faction de Melcorini, il se rendit à Montefiascone, d'où, avec l'aide de Rinaldo Orsini et des routiers gascons, il déchaîna la guerre sur les États de l'Église[1].

Méconnue en Toscane, l'autorité d'Urbain n'était guère moins chancelante en Romagne. Bologne, ainsi que Florence, se voyait adresser par le pape d'Avignon de pressantes sollicitations : on ignore même généralement à quel point Clément VII se croyait alors près de réussir dans ses démarches de ce côté. Ses premières tentatives, je ne dirai pas de corruption, mais de séduction, remontaient à 1380[2]. Il les avait renouvelées en 1386, avec le concours de Charles VI[3]. C'est en 1388 ou en 1389 qu'il se flatta de les voir aboutir. Bologne était alors révoltée de nouveau contre l'autorité d'Urbain ; elle venait de se proclamer l'alliée du roi de France et d'arborer sur ses murs la bannière fleurdelisée[4]. Symp-

mirari quod tu, premissorum non ignarus, eidem Pileo, istac transeunti, sicut habet quam plurimorum assercio fide dignorum, occurens, illi auxilium et consilium prestiteris ac favorem, et etiam promiseris ei pro nostra civitate Urbevetana, quam occupat, et pro aliis terris nostris quas imposterum occuparet, de victualibus et aliis neccessariis subvenire... » (Arch. du Vatican, *Reg.* 312, fol. 62 r°.)

1. Fr. Montemarte, p. 63. L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, p. 585.

2. V. plus haut, p. 30.

3. Des ambassadeurs, parmi lesquels se trouvait le frère prêcheur Vincent de Naples (*Introitus et exitus*, n° 358, fol. 93 v°), étaient venus offrir aux Bolonais je ne sais quels avantages pour prix de leur conversion. Charles VI lui-même joignit ses instances à celles de Clément dans une lettre du 12 mai 1386, dont je dois la connaissance à une obligeante communication du Dr Ludovico Frati : « ...Amicitiam vestram precordioxe rogantes ortamur et obsecramur, in Illo qui veritas et vita est, quatenus, pristine devotionis, veluti filii lucis, memores, ambaxiatores eosdem suscipientes cum reverentia et honore, ipsos consueta sinceritate audire velitis, et tandem, fugata cujusvis erroris caligine, gratia perlustrante divina, sic mentes vestras ad veritatis tramitem effectualiter inclinare, quod, preter retributionis eterne premium, laudis humane preconia nostreque serenitatis benevolenciam mereamini adhuc ulterius adhipisci ; nullum, quesumus, ponentes obstaculum ubi vera salus exquiritur et quietudo mentium ac corporum caritativis inductionibus sinceriter procuratur. Vobis autem sic agentibus omnem potenciam meam, auxilium et favorem promittimus, et, quotcumque (*sic*) per apostolicos nuncios antefactos vobis policebitur, procurabimus ac faciemus, autore Domino, firmiter observari. » (Bibl. de Bologne, ms. 17 II 40, n° 33.)

4. *Cronaca di Bologna* c. 530, 531. Annales de Forli (Muratori, t. XXII), c. 196. Mathieu de' Griffoni (Muratori, t. XVIII), c. 199. Cherubino Ghirardacci, *Historia di vari successi d'Italia e particolarmente della città di Bologna* (Bologne, 1669, in-fol.), t. II, p. 429, 431. C. Hippeau, *Archives des missions*, 2e série, t. II, p. 437. — L'ambassade bolonaise rapporta une lettre de Charles VI, datée de Paris, le 10 mai 1389

tôme plus caractéristique : des ambassadeurs bolonais avaient passé par Avignon, et l'Université de Bologne elle-même, ou plus vraisemblablement un groupe d'écoliers bolonais, avait adressé à Clément VII un rôle accompagné de promesses d'obéissance[1]. C'est alors que Clément VII fit préparer une série de bulles qui ont échappé jusqu'à ce jour aux recherches des historiens[2]. Il y donnait, en vue d'une conversion qui semblait imminente, ses instructions à un nommé Barthélemy, qu'il qualifiait du titre d'évêque de Bologne. Ce prélat, nommé par Clément VII dès le commencement du schisme[3], n'avait jamais pu prendre possession de son siège; mais le moment paraissait d'autant plus favorable à son installation que, des deux évêques nommés successivement par Urbain VI, l'un, Philippe Caraffa, venait de mourir, l'autre, Côme Megliorato, n'était pas encore parvenu à se faire reconnaître des Bolonais[4]. Une fois installé, l'évêque Barthélemy devait recevoir l'abjuration des anciens, du gonfalonier de justice, des officiers et des délégués du peuple, leur imposer une pénitence, les absoudre, puis répandre sur la ville, rentrée dans le giron de l'Église, les faveurs depuis longtemps promises par Clément VII. Les anciens et le gonfalonier, constitués vicaires généraux du saint-siège pour une période de vingt-cinq ans, seraient investis de la juridiction et de l'autorité souveraines dans toute l'étendue du territoire bolonais; ils auraient la jouissance des revenus domaniaux ; ils seraient seuls exécuteurs des règlements de police urbaine ou des statuts universitaires; ils pourraient conclure des alliances pour la défense du pays. De toutes les mesures votées par le conseil de ville depuis le com-

(Ghirardacci, *loco cit.*), qui, dans un ms. cité par M. L. Frati (*Raccolta...*, dans l'*Archivio storico italiano*, 1893, p. 136), est précédée de la rubrique : « *Littera domini regis Francie missa communi et populo Bononie pro custodia et salvaguardia ipsorum.* »

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 516.

2. La plupart de ces bulles sont datées du 23 et du 25 juin 1389 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LII Clementis VII*, fol. 6-11 ; *Reg. Avenion. LIII*, fol. 17 r°-19 r°) ; deux d'entre elles seulement portent la date, évidemment fautive, du 23 juin 1388 (an X du pontificat) : la place même qu'elles occupent dans le *Reg. Avenion. LIII* prouve qu'elles appartiennent, aussi bien que les autres, à l'année 1389.

3. V. plus haut, p. 30, note 3.

4. Ughelli, t. II, c. 27. *Cronaca bolognese di Pietro di Mattiolo*, publiée par Corrado Ricci (Bologne, 1885, in-8°), p. 20. Ch. Ghirardacci, *op. cit.*, p. 434.

mencement des troubles, Clément VII n'annulait que les lois attentatoires aux libertés de l'Église ou aux droits du saint-siège. Il faisait remise aux Bolonais du cens de 5.000 florins, non seulement pour les années passées, mais pour cinq années à venir. En dehors de ce tribut, les seules obligations imposées aux habitants consistaient à fermer leurs portes aux ennemis de Clément, ou à garder ceux-ci en prison, si tel était le désir du pape, à fournir le passage et à vendre des vivres aux troupes clémentines. Un serment de fidélité au pape d'Avignon était, une fois pour toutes, exigé des anciens, des consuls et du gonfalonier, qui, à leur tour, devaient faire prêter, deux fois par an, un serment analogue aux officiers et aux mercenaires employés à la garde de la ville. C'était, en somme, l'indépendance politique reconnue à la seconde cité des États de l'Église pour prix de sa soumission au pape d'Avignon dans le domaine spirituel. Il y avait plus encore : Bologne n'était pas seulement affranchie ; elle acquérait des droits imprescriptibles sur plusieurs villes ou bourgs des États de l'Église, Fontana, Elice, Medicina et Ganzanigo. Enfin l'évêque Barthélemy pouvait autoriser les Bolonais à occuper provisoirement toutes villes ou places de Romagne qu'ils enlèveraient au pape de Rome, ainsi que toutes forteresses qu'ils construiraient dans l'intérêt de leur défense. Dans sa hâte d'organiser sa nouvelle conquête, Clément VII songeait déjà à y réformer l'enseignement et à y régulariser, par l'institution d'un juge spécial, le fonctionnement des appels au saint-siège ; il fixait les conditions dans lesquelles les clercs bolonais pourvus par Urbain VI pourraient être maintenus en possession de leurs bénéfices[1]. Il n'oubliait pas de conférer des avantages particuliers à certains bourgeois notables[2] : celui-ci recevait une maison pour prix de son abjuration ; celui-là avait une charge d'avocat consistorial[3] ; tel

1. Il fallait que ces clercs fussent bolonais, que leur conversion eût lieu moins d'un mois après la nomination des anciens et consuls comme vicaires de l'Église, qu'ils renonçassent aux avantages par eux obtenus de l'intrus, et que les intérêts des autres clercs fussent sauvegardés.

2. Thomas di Pietro « Gallicii » [p. e. pour Galluzzi].

3. Charles Zambeccari. Un membre de cette famille, Pellegrino Zambeccari, occupait alors, à Bologne, le poste de chancelier (L. Frati, *La liga dei Bolognesi e dei Fiorentini contro Gio-Galeazzo Visconti*, dans l'*Archivio storico lombardo*, série II, t. VI, 1889, p. 8).

autre obtenait pour son fils l'emploi d'administrateur de l'hôpital Saint-Antoine[1]. Le célèbre jurisconsulte Gaspard de Calderini recevait certaines terres sises aux environs de Bologne[2]. Toutes ces bulles portent les dates du 23 juin, du 25 juin et du 8 juillet 1389. Une dernière, du 15 octobre, adressée aux Bolonais eux-mêmes, leur promet l'appui du pape auprès de la cour de France et les invite à faire bon accueil à l'évêque Barthélemy, en même temps qu'à franchir le dernier pas qui les sépare encore de « l'Église catholique[3]. »

Que les espérances de Clément VII fussent ou non fondées (ce que montrera bientôt la suite de ce récit), il est certain que les Bolonais s'étaient étudiés à faire croire à leur conversion prochaine. Ils se disaient touchés de la grâce, moins peut-être pour se concilier la faveur de Clément que pour attendrir Charles VI, dont ils imploraient l'assistance. C'est qu'en effet jamais péril plus pressant n'avait paru menacer la ville de Bologne : le seigneur de Milan, maître de Vérone et de Padoue, semblait vouloir attaquer la Romagne. Rapprochées par l'effet d'une commune épouvante, Florence et Bologne députaient, à ce moment même, vers le roi de France pour tâcher de l'attirer dans une ligue offensive contre Jean-Galéas, et elles lui offraient bravement, pour prix de son concours, une partie des dépouilles du comte de Vertus[4].

Il semble que l'habile Visconti eût prévu cette démarche, et déjà pris ses précautions. On se souvient du mariage conclu entre sa fille et le frère du roi de France. Charles VI était alors engagé trop avant dans l'alliance milanaise pour pouvoir se prêter à la combinaison que lui suggéraient les Florentins, d'accord avec les Bolonais. D'ailleurs, les revirements subits de la politique lombarde ménageaient, à cette époque, de fréquentes surprises aux diplomates dont les regards étaient fixés sur l'Italie. A peine avait-on eu vent à Paris des ouvertures de

1. Il s'agit du nommé Giovanni di Bartolomeo de « Scavollo. »
2. Bulles du 8 juillet 1389 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LIII*, fol. 31 r°-23 r°).
3. Bibl. de Bologne, ms. 17 K II 40, n° 34 (communication du Dr Lud. Frati).
4. Abel Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 29; A. de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI*, p. 31, note 1; cf. Perrens, *op. cit.*, t. VI, p. 57.

Florence et de Bologne qu'une réconciliation inespérée rapprocha les adversaires prêts à en venir aux mains. Jean-Galéas faisait sa paix avec Florence ; une ligue conclue à Pise unissait pour trois ans le comte de Vertus, Florence, Bologne, Lucques, Pise, Sienne et Pérouse, le marquis d'Este, le sire de Mantoue, les Malatesta et le comte Antoine de Montferrat. Contre quel adversaire ? on ne le disait pas. Mais il était aisé de prévoir que l'accord de ces princes et de ces cités, dont plusieurs avaient des intérêts directement opposés à ceux du pape de Rome, n'allait pas être précisément favorable à Urbain[1].

C'est alors qu'apparut l'isolement de ce pontife. De quelque côté qu'il se tournât, vers Naples, gouvernée au nom de Louis d'Anjou, vers Gaëte, refuge de la famille de Durazzo, vers le Patrimoine ou vers l'Ombrie, camp retranché des routiers clémentins, vers Bologne, foyer permanent de révolte, vers Asti, possession du duc de Touraine, vers Rome même et vers le collège de ses propres cardinaux[2], partout son regard rencontrait des ennemis. On eût dit que l'Italie commençait à se lasser d'obéir à un pape italien.

L'harmonie parfaite qui, au même moment, régnait entre les chefs du parti clémentin forme avec cette anarchie le plus saisissant constrate. Avignon faisait alors de grands préparatifs[3]. Cédant aux instances de Clément VII[4], fidèle aux promesses faites à Louis II d'Anjou, Charles VI s'acheminait vers la cité des papes. Parmi les princes qui l'accompagnaient, se trouvaient son frère le duc de Touraine et son oncle le duc de Bourbon, auxquels on a joint bien à tort les ducs de Berry et de Bour-

1. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 43 et sq. ; *Le royaume d'Adria*, p. 55. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 63 ; *La « voie de fait »...*, p. 222, 223.

2. Urbain, durant les dernières années, avait encore usé de sévérité à l'égard d'un de ces cardinaux. Sur l'emprisonnement de Thomas Orsini, cardinal de Manupello, v. Rinaldi, t. VII, p 500; P. Minerbetti, c. 136; Sozomeno, c. 1134.

3. Ils avaient commencé dès le mois de juillet. On s'attendait alors à recevoir le roi, les ducs de Berry et de Bourgogne. Il est question dans les comptes du pape de divers travaux, notamment du nettoyage des chambres et des corridors du palais, aux dates du 8 juillet et du 8 octobre 1389 (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 163 r°, 171 v°, 201 r°).

4. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 606, 688; E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 50.

gogne[1]. A Lyon, le roi trouva le comte de Genevois, frère du pape, venu à sa rencontre[2]. Le 30 octobre, il repartit de Roquemaure[3], magnifiquement vêtu d'écarlate et d'hermine, et fit une entrée pompeuse dans le palais des Doms[4]. Clément VII l'y attendait, au milieu de vingt-six cardinaux. Après une triple génuflexion, le roi baise la main, puis le visage du pape ; le duc de Touraine, le duc de Bourbon, Pierre de Navarre en font autant. Clément, se levant de son siège, embrasse à son tour le roi, lui souhaite la bienvenue, et l'on se met à table[5]. Peu après, je le suppose, le pape put admirer la chape de velours bleu, brodée de perles et ornée de figures d'anges, de fleurs de lis et d'étoiles, que Charles VI avait fait faire à son intention[6].

Les historiens en général semblent s'être mépris sur le caractère somptueux, mais grave, de cette réception. Froissart, dont ils suivent le récit pas à pas, fait figurer dans ces fêtes Philippe le Hardi, qui se trouvait en Artois[7] : il pourrait bien aussi avoir imaginé les « danses, caroles et esbatements » auxquels il prétend que Charles VI et son frère se livrèrent, chaque nuit, « avecques les dames et damoiselles d'Avignon[8]. » Les passe-temps que nous révèlent des documents moins sujets à caution sont d'un genre plus austère : on visite

1. Froissart, t. XIV, p. 35, et, d'après lui, J.-B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIV° siècle*, t. III, p. 110, E. Jarry, *op. cit.*, p. 52.

2. Le comte y fit servir aux gens du roi quatre queues de vin de Bourgogne (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 57 r°, 69 r°).

3. Et non de Villeneuve-lès-Avignon, comme le prétend Froissart, qui donne des détails fantaisistes sur la traversée du pont d'Avignon.

4. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 52. — C'est par erreur que M. de Circourt (*Le duc Louis d'Orléans*, p. 31), d'ordinaire si bien renseigné, place à Villeneuve-lès-Avignon le lieu de la résidence de Charles VI et de son frère.

5. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 616; *Cronicon Siculum*, p. 88.

6. Mandement de Charles VI, daté de Melun, le 12 septembre 1389, ordonnant qu'une somme de 70 francs soit payée à son argentier Arnoul Boucher, « pour icelle convertir et emploier en l'achat de certains orfraiz de damas pour garnir et estoffer une chape de veloux azur brodée de perles à ouvraiges de angels, de fleurdeliz et de estoilles, — la quelle chappe nous avons intencion de faire porter avecques nous pour donner à nostre saint pere le Pape, — et pour achater aussi certainnes perles qui faillent à ladicte chappe, et pour paier les ouvriers qui icelle chappe garnissent et parfont. » (Bibl. nat., ms. français 20588, n° 12.)

7. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 215.

8. Froissart, t. XIV, p. 37.

en détail la demeure pontificale ; les trésors amassés par les papes d'Avignon s'étalent sous les yeux du royal visiteur[1] ; on écoute Pierre d'Ailly qui, pour la seconde fois, prononce le panégyrique de Pierre de Luxembourg[2]. Charles VI s'entretient secrètement de l'état de l'Église avec Clément VII, et Froissart, cette fois, semble mieux informé quand il nous fait part des bonnes résolutions du roi : « Le roy, dit-il, promist de bonne voulenté adont au pape Clement que, luy retourné en France, il n'atendroit à autre chose, si avroit mis l'Eglise à ung[3]. » Charles VI croyait peut-être que ce résultat serait obtenu grâce au concours pécuniaire qu'il entendait prêter à son jeune cousin : Louis II se vit assigner, peu de temps après, par le roi de France un nouveau subside de 36.000 francs[4].

La plus brillante cérémonie, la plus significative, eut lieu le jour de la Toussaint. Sur deux trônes dressés en la chapelle du palais prirent place Marie de Bretagne et Louis d'Anjou, ce dernier vêtu de samit blanc, « en signe d'innocence. » L'enfant bientôt, se dirigeant vers l'autel, lut la formule de l'hommage que prêtaient au chef de l'Église les souverains de Sicile. Dans une pièce contiguë, où il se rendit ensuite, accompagné de Charles VI et des princes, un cardinal fit sur ses mains, sa poitrine et son dos les onctions saintes. Ramené au trône, Louis fut revêtu d'une sorte de costume sacerdotal fleurdelisé, tandis que sur l'autel, où le pape lui-même célébrait le saint sacrifice, reposaient, d'un côté, la tiare pontificale, de l'autre, l'épée, le globe, le sceptre et la couronne. Clément VII, au cours de la messe, remit au jeune roi ces insignes ; mais ce fut Charles VI qui, pour mieux indiquer la part qu'il prenait à cette investiture, alla lui-même chercher la couronne sur l'autel. L'enfant brandit trois fois l'épée, baisa le pape au visage, ainsi que les cardinaux présents, communia sous les deux espèces. Au repas qui suivit,

1. *Religieux de Saint-Denys, loco cit.*
2. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 663-669.
3. Froissart, t. XIV, p. 38. Cf. P. Minerbetti, c. 192.
4. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 52. — Lorsque Charles VI repassa par Avignon à la fin du mois de janvier 1390, Clément VII détacha auprès de lui Raymond Bernard Flameng pour l'entretenir des affaires de l'Église et de Louis II d'Anjou (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 86 r°).

assis à la table de Charles VI, il se vit servi par le sire d'Albret, par le comte de Genevois, par le sire de Coucy et par Henri de Bretagne[1]. Le pape et le roi de France ne pouvaient guère annoncer plus clairement l'intention de soutenir désormais avec zèle la cause de Louis II d'Anjou.

Le contentement de Clément VII trouva d'ailleurs, durant le séjour du roi de France à sa cour, mille manières de se manifester. C'est alors qu'il confirma la bulle d'or par laquelle, en 1378, le défunt Empereur avait nommé Charles VI, alors dauphin, vicaire de l'Empire dans le royaume d'Arles[2]. Entre autres présents qu'il fit au roi, je citerai un grand gobelet de cristal aux armes royales[3] et deux chevaux, payés 244 florins[4]. Les princes de la suite de Charles VI et jusqu'au dernier des chevaliers de son escorte participèrent, dit-on, aux largesses du pape. On prétend que celui-ci ne dépensa pas, en ces quatre jours, moins de 70.000 florins[5]. Pendant le court séjour que Charles VI fit à Beaucaire, en quittant Avignon, avant de poursuivre son voyage à travers le Languedoc, il fut encore l'objet des attentions gracieuses de Clément VII : un écuyer du pape descendit le Rhône

1. La relation détaillée du sacre et du couronnement se trouve aux Arch. nat., P 1334², n° 7, fol. 12 v°; elle a été publiée par Leibniz (*Codex juris gentium diplomaticus*, t. I, p. 250). Cf. *Vita prima Clementis VII*, c. 523; *Religieux de Saint-Denys*, *loco cit.*

2. Bulle du 6 novembre 1389 (Arch. nat., J 285, n° 17 ; Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 29 v°), citée par P. Fournier (*Le royaume d'Arles et de Vienne*, p. 510). A cette occasion, le pape obtint de la chancellerie royale une sorte de lettres de non préjudice. Ces lettres datées de Paris, le 3 mars 1390, visent expressément la bulle du 6 novembre, et ajoutent : « Notum facimus quod nostre intentionis nunquam fuit nec est dictis vicariatibus seu juridicione et potestate nobis per dictarum litterarum continencias attributa uti in terris Ecclesie Romane, pretextu confirmationis apostolice supradicte, alias quam vivente dicto Imperatore, avunculo nostro, uti poteramus eisdem, inhibentes universis justiciariis et officiariis ad exercitium dictorum vicariatuum deputatis vel deputandis ne quidquam in contrarium attemptare presumant. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89* et *Reg.* 301, fol. 43 v° ; cf. *ibid.*, fol. 36 v°). Il n'y a là qu'une précaution destinée à prévenir les empiètements des officiers royaux, toujours disposés à abuser de leur autorité, et je cherche vainement comment M. E. Jarry (*La « voie de fait »...*, p. 221) a pu y découvrir « la preuve » qu'on envisageait dès lors la translation de Clément VII à Rome.

3. Arch. nat., KK 39, fol. 29 v°.

4. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 71 r°.

5. *Cronicon Siculum*, *loco cit. Religieux de Saint-Denys*, *loco cit.*

pour venir lui présenter, de la part de son maître, deux truites vivantes pêchées dans le lac de Genève[1].

Des libéralités d'un autre genre, qui font date dans l'histoire de la discipline ecclésiastique, consistèrent à mettre à la disposition du roi et de ses proches une multitude de bénéfices. Ce n'était pas, d'ailleurs, un acte sans précédent : sans remonter jusqu'au règne de Philippe le Bel[2], on se souvient peut-être d'une bulle du même Clément VII concédant à Charles V, pour une fois seulement, la libre disposition de cent canonicats[3]. En 1389, le pape se montra beaucoup plus généreux. Froissart dit qu'il céda au roi le droit de nommer à deux canonicats dans chacun des chapitres ; le *Religieux de Saint-Denys* fixe à sept cent cinquante le nombre des bénéfices dont il abandonna ainsi la nomination au roi. Ce dernier chiffre se trouve vérifié par les bulles dont j'ai pu prendre connaissance aux Archives du Vatican. Elles sont datées des 6 et 7 novembre 1389. Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux, et Guillaume d'Estouteville, évêque de Lisieux, furent chargés de pourvoir de canonicats, au fur et à mesure des vacances qui se produiraient dans les églises cathédrales ou collégiales du royaume, cinq cent quatre-vingt-dix clercs qui devaient leur être désignés successivement par Charles VI, soixante autres qui devaient leur être désignés par le même, au nom de sa femme Isabeau, soixante autres qu'il devait leur nommer au nom de son frère le duc de Touraine, et enfin quarante autres qu'il devait

1. Le 6 novembre, envoi d'un écuyer à Beaucaire, vers Charles VI, « cum uno batello pro presentando sibi duas troytas vivas que fuerunt portate de lacu Gebennensi, ex parte domini nostri Pape » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 54 v°).

2. L. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. III, p. 34 et 77. — Urbain V ou Grégoire XI avaient déjà réservé cent dix canonicats à la nomination de Charles V (Arch. de Gironde, G 81, fol. 191 ; cf. l'*Inventaire* de MM. Gouget, Ducaunnès-Duval et le chanoine Allain, p. 37).

3. Bulle du 16 novembre 1378 (v. notre t. I, p. 310). Une autre, du 17 novembre 1378, accordait une faveur analogue au dauphin (elle est visée dans la bulle, ci-dessous mentionnée, du 20 février 1383). Cf. la bulle déjà citée (t. I, p. 310) du 6 janvier 1380 ; celle du 14 mai 1382 déclarant que les clercs pourvus par l'évêque de Paris sur la désignation du roi doivent l'emporter sur ceux qui sont pourvus directement par le pape à la requête des Universités (*Reg. Avenion. XXVI*, fol. 226 r°) ; celle enfin du 20 février 1383 expliquant que les droits conférés à Charles V et à son fils peuvent s'exercer même dans les églises où il n'y a ni un nombre fixe de chanoines, ni des prébendes distinctes (*Reg.* 294, fol. 73 r°).

choisir au nom de son oncle de Bourbon[1] : total sept cent cinquante. En dehors de ce chiffre se trouvaient encore soixante canonicats, sur lesquels le *Religieux de Saint-Denys* garde le silence, et dont la nomination était réservée, pour une fois, au duc de Berry[2]. Il est probable qu'une faveur analogue dut être, en même temps, faite au duc de Bourgogne[3]. Parmi les clercs que désignait le roi, le pape entendait accorder une préférence aux gradués, aux gens du Parlement, aux maîtres des requêtes de l'Hôtel, aux serviteurs du roi, enfin aux clercs apparentés à des ducs, à des comtes, à des barons ou à des bannerets[4]. Quels qu'aient été, au point de vue du recrutement du clergé, les résultats immédiats de cette mesure, qui semble annoncer déjà les concessions faites plus tard aux rois à titre permanent, si connues dans l'histoire sous le nom d'*indults*, Clément VII ne paraît pas s'en être tenu là. Il accueillit les rôles qui lui furent présentés de la part de Charles VI ou de ses proches[5]; il eut

1. *Reg. Avenion. LVI Clementis VII* (parmi les *Littere de dignitatibus, personatibus, vel officiis sub expectatione*); *Reg. Avenion. LVII* (*Littere de indulgentiis, privilegiis*, quat. III). Par suite, pour qu'une réserve faite par Clément VII dans un chapitre cathédral de France sortît son plein effet, il était bon que le pape y insérât une clause dérogatoire visant la concession faite à Charles VI : v. notamment une bulle du 9 avril 1391 réservant à Jean Marteau une dignité dans le chapitre de Lyon (Arch. de Gironde, G 81, fol. 7).

2. *Reg. Avenion. LIX Clementis VII* (*Littere de diversis formis*, quat. XII); *Reg. Avenion. LVII* (*Littere de indultis, privilegiis*, quat. XI).

3. Cf. Froissart (t. XIV, p. 38), qui indique aussi, avec moins de vraisemblance, le sire de Coucy comme ayant bénéficié d'une faveur analogue. D'ailleurs, ni le duc de Bourgogne, ni le duc de Berry ne se contentèrent du privilège qui leur fut concédé en 1389. Deux bulles du 19 avril et du 7 novembre 1391 réservèrent de nouveau à chacun d'eux cent vingt bénéfices (elles sont visées et interprétées par une bulle du 1er avril 1392; *Reg. Avenion. LXV*, fol. 578 r°). Le duc de Bourgogne, par exemple, pouvait nommer à des canonicats situés même en dehors du royaume, pourvu que ce ne fût pas dans les églises de Besançon, de Vienne, de Bâle, de Lausanne, de Cambrai, de Valence et de Die, et son choix pouvait porter même sur des clercs déjà pourvus de bénéfices ayant charge d'âmes (Arch. de la Côte-d'Or, B 11618; Bibl. nat., collection de Bourgogne, ms. 53, fol. 107 r°).

4. Bulle interprétative, du 9 avril 1392; elle dispense, en outre, le roi de l'obligation de présenter trois clercs pour chacun des canonicats vacants (*Reg. Avenion. LXV*, fol. 344 r°).

5. V. surtout, aux Archives du Vatican, le *Liber supplicationum Clementis VII antip. anni XII* et, pour les années suivantes, le *Liber supplicationum anni XIV* (pars II, fol. 80 v°), et, à la Bibliothèque nationale, le ms. latin 9071, n° 25 (rôle cité par H. Moranvillé, *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVII, p. 308, 399, et par E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 120).

égard, dans la distribution des hautes prélatures, à la recommandation du roi : c'est ainsi que Jean de Talaru reçut le chapeau de cardinal, Ferry Cassinel, l'archevêché de Reims, Jean de Saint-Avit, l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, puis l'évêché d'Avranches. Le pouvoir séculier n'avait jamais rencontré souverain pontife plus accommodant[1].

VI

Au moment où la cour d'Avignon fêtait brillamment la présence de deux rois, Urbain VI, depuis quinze jours, avait cessé de vivre. Parvenu à sa soixante-douzième année[2], ce pape avait terminé, le 15 octobre 1389, son triste pontificat dans le même palais du Vatican où avait eu lieu, onze ans plus tôt, son élection tumultueuse[3].

Suivant Froissart, cette grande nouvelle serait parvenue le dixième jour, par conséquent le 25 octobre, à la connaissance de Clément VII. Mais l'aimable conteur se contredit lui-même, car il ajoute que Charles VI était déjà de retour à Paris. Or, cette rentrée du roi dans la capitale n'eut lieu que quatre mois plus tard.

1. *Vita prima Clementis VII*, c. 523 ; *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 606. — D'une manière générale, on a remarqué que les choix du pape d'Avignon se portaient le plus souvent sur des favoris du roi ou des princes de France (Nicolas de Clamanges, *De corrupto Ecclesiæ statu*, cap. XIII ; cf. C. Kehrmann, *Frankreichs innere Kirchenpolitik von der Wahl Clemens VII und dem Beginn des grossen Schismas bis zum Pisaner Konzil*, Leipzig, 1890, in-8°, p. 34, 36-39.

2. V. son épitaphe reproduite par Ph.-Laur. Dionysius (*Sacrarnm Vaticanæ basilicæ cryptarum monumenta*, Rome, 1773, in-fol., p. 149).

3. P. Minerbetti, c. 189. *Annales Forolivienses* (Muratori, t. XXII), c. 196. *Cronicon Siculum*, p. 88. H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1659. — Un monument fut élevé à Urbain VI dans l'église Saint-Pierre ; il a été transporté, le 12 septembre 1606, dans les cryptes de la nouvelle basilique, où l'on peut le voir encore. Un bas-relief y représente Urbain VI agenouillé devant saint Pierre, qui lui remet les clefs ; le couvercle du sarcophage est formé d'une statue couchée, à laquelle l'artiste a donné une expression soucieuse. A remarquer également la physionomie étrange du personnage qui soulève l'oreiller sur lequel repose la tête du pontife (cf. Ph.-L. Dionysius, *op. cit.*, tab. LVI, et abbé L. Duchesne, *Le Liber pontificalis*, t. II, p. 506).

Il se pourrait que, durant le séjour de Charles VI à sa cour, c'est-à-dire jusqu'au 3 novembre[1], le pape d'Avignon eût ignoré la mort de son rival. Pourtant il ne dut pas tarder beaucoup plus à l'apprendre.

On se représente sans peine les espérances qu'il en dut concevoir. La chrétienté n'allait-elle pas se tourner tout entière vers lui? Un seul homme pouvait se targuer d'un titre antérieur au sien : il venait de disparaître. En admettant que le saint-siège fût considéré comme vacant, à qui devait-on s'adresser pour le choix d'un nouveau pape sinon aux cardinaux dont le caractère était indéniable, à ceux qui avaient été créés par Innocent VI, par Urbain V, par Grégoire XI, aux doyens du collège d'Avignon et au pontife d'Avignon lui-même? Les « pseudo-cardinaux » créés par Urbain VI, et dont plusieurs avaient vécu en si mauvais termes avec lui, n'allaient-ils pas chercher eux-mêmes à se rapprocher de Clément? L'exemple de leurs collègues de Ravenne et de Pietramala indiquait assez que Clément VII n'hésiterait pas, le cas échéant, à les admettre au nombre de ses cardinaux[2]. Il importait de leur en donner l'assurance, et, en même temps, de faire agir les souverains dans les deux obédiences. Avec un peu d'adresse et de célérité, l'on pouvait espérer atteindre en quelques semaines le but dont onze années d'efforts n'avaient pas permis d'approcher. Clément donc se hâta d'aviser Charles VI; il le pria, dit-on, d'écrire de son côté à un certain nombre de princes[3].

L'usage est de prétendre que le roi de France, mal conseillé par le duc de Bourgogne, montra dans cet instant critique la plus coupable insouciance. On oublie que Charles VI voyageait alors dans le Languedoc, que près de deux cents lieues le séparaient de Philippe

1. *Cronicon Siculum*, p. 89. — M. Petit (*Séjours de Charles VI*, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1893, p. 445) mentionne, sans citer de sources, le séjour du roi à Villeneuve-lès-Avignon, le 5, et à Avignon même, le 6 novembre.

2. Cependant, d'après un docteur en lois de l'Université de Paris, Étienne de Conty, du reste fort mal informé des choses d'Italie, la nouvelle de la mort d'Urbain VI parvint en Avignon pendant le séjour de Charles VI, qui se serait hâté d'envoyer une ambassade aux cardinaux de Rome pour tâcher de les ramener « dans la voie de la vérité » (H. Denifle, *Chartularium*..., t. III, p. 666).

3. Froissart, t. XIV, p. 83.

le Hardi, et que ce dernier, par conséquent, n'a pas pu prononcer les fatales paroles qu'on lui prête[1].

Froissart, l'auteur de cette légende, n'est guère mieux inspiré quand il raconte l'émoi répandu subitement dans l'Université de Paris à la nouvelle de la mort d'Urbain VI, les études suspendues, les remontrances portées trois jours de suite à l'hôtel Saint-Paul, les réponses évasives du roi. Encore une fois, Charles VI tenait alors sa cour à Montpellier : il ne pouvait pas plus entendre les doléances des facultés de Paris que prêter l'oreille aux insinuations de son oncle de Bourgogne.

Au surplus, que le roi de France ait manifesté zèle ou indifférence, qu'il se soit borné à voir venir les événements, ou qu'il ait expédié courrier sur courrier dans toutes les directions, son attitude n'a pu avoir aucune influence sur les faits. L'espoir de terminer le schisme n'était déjà plus qu'une chimère au moment où il faisait palpiter les cœurs de tant de chrétiens. Quatorze des cardinaux créés par Urbain VI s'étaient réunis à Rome, et, sans tenir compte de l'existence du collège clémentin, composé à leurs yeux d'intrus et de schismatiques, sans chercher les moyens de rétablir l'unité, sans consulter princes ni peuples, ils n'avaient songé qu'à donner au plus vite un nouveau chef à leur parti ou, pour mieux dire, un nouveau pape à ce qu'ils croyaient être, à ce qui était peut-être en effet l'Église catholique, et à procurer à l'un d'entre eux le triste honneur de gouverner une moitié de l'Occident chrétien. Dès le 2 novembre, Urbain VI avait eu un successeur en la personne du cardinal de Naples, Pierre Tomacelli, qui fut couronné, peu de jours après (9 novembre), sous le nom de Boniface IX[2]. Le pape d'Avignon l'apprit bien avant le 27 novembre, jour où il adressa à tous les archevêques de France des bulles par lesquelles il défendait, sous

1. Charles VI se trouvait, le 13 novembre, à Nîmes, du 15 au 19 à Montpellier, etc. (E. Petit, *loco cit.*). Il ne rejoignit le duc de Bourgogne que le 11 février 1390, à Tournus (E. Petit, *Entrée du roi Charles VI à Dijon sous Philippe le Hardi*, Dijon, 1885..., in-16, p. 17).

2. P. Minerbetti, c. 190. *Cronicon Siculum*, p. 90, etc. Rinaldi, *loco cit.*; Döllinger, *Beiträge zur politischen, kirchlichen und Cultur-Geschichte der sechs letzten Jahrhunderte*, t. III, p. 361.

peine d'excommunication, de solliciter les faveurs du nouvel « antipape[1]. »

La situation de l'Église restait donc la même, ou plutôt le changement résultant de la disparition d'Urbain VI n'était rien moins que favorable au parti clémentin.

Boniface IX ressemblait peu à son prédécesseur. Haut de taille, noble de race, très jeune, fort peu instruit, il portait, répandu sur toute sa personne, un air de douceur et d'affabilité qui contrastait étrangement avec la raideur cassante de Barthélemy Prignano.

Son premier soin fut de témoigner à tous ses cardinaux une confiance à laquelle Urbain VI ne les avait guère accoutumés. Il rappela ceux que ce dernier avait, en 1385, dépouillés de la pourpre[2]; puis, impatient de mettre fin à un malentendu désastreux, il accueillit les ouvertures, si longtemps repoussées, de Marguerite de Durazzo. Les censures furent levées, les Napolitains sommés d'obéir au fils de Charles III, et le jeune Ladislas sacré, couronné, à Gaëte, par un cardinal investi des fonctions de légat[3]. Désormais le pape de Rome retrouvait un allié dans l'un des prétendants au trône de Sicile.

La politique néfaste suivie par Urbain VI avait eu, l'on s'en souvient, pour autre résultat de grouper les grands états de Toscane, de Romagne et de Lombardie en une ligue menaçante. Trois mois ne s'étaient pas écoulés, et déjà personne ne croyait plus à l'existence de cet accord, conclu cependant pour trois années. On avait découvert à Bologne un complot qui semblait fomenté par le comte de Vertus[4] et, à Florence, un autre, qui devait livrer San

1. Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 17 r°, et *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89.* — Le même jour, Clément VII fait défendre aux fidèles de se rendre à Rome à l'occasion du jubilé prescrit par Barthélemy, « abhominande memorie » (*Reg.* 301, fol. 18 v°).

2. Rinaldi, t. VII, p. 518.

3. P. Minerbetti, c. 206. Rinaldi, t. VII, p. 520. — En revanche, Boniface IX approuva toutes les condamnations portées par son prédécesseur contre Robert de Genève, le comte de Fondi, Louis d'Anjou, « de damnée mémoire, » feu François de Vico, Rinaldo Orsini, etc., et renouvela les concessions d'indulgences faites à quiconque combattait les partisans de « l'antipape » (Arch. du Vatican, *Reg.* 312, fol. 234 v°).

4. Pietro di Mattiolo, p. 18, 19. Ch. Ghirardacci, *op. cit.*, p. 433. Lud. Frati, *La liga dei Bolognesi...*, p. 14, 15.

Miniato aux gens du seigneur de Milan[1]. Les deux cités crièrent à la trahison et, suivant leur coutume, recoururent au roi de France. Charles VI, qui venait de regagner sa capitale, ne tarda pas à voir venir de nouveaux envoyés florentins[2]. Des députés de Bologne les accompagnèrent, ou les suivirent de près[3]; Clément VII, auquel ils avaient commencé par rendre visite à Avignon, avait chargé deux de ses clercs de les accompagner près du roi[4]. Cette dernière circonstance explique peut-être la condition que mit Charles VI à son alliance : il protégerait les deux cités contre toute attaque du seigneur de Milan, pourvu que celles-ci reconnussent le pape d'Avignon, et que Bologne, en outre, fît à Clément VII, chaque année, un présent pour tenir lieu du cens qu'elle devait au saint-siège. Mais ni Bologne, ni Florence ne se souciaient d'acheter à ce prix la protection du roi. Elles s'étaient refusées à cette apostasie du vivant d'Urbain VI : elles devaient encore moins en supporter l'idée sous le règne de Boniface IX. Les relations, en effet, que l'une et l'autre entretenaient avec le nouveau pape ne se ressentaient guère de la lutte qu'elles venaient de soutenir contre son prédécesseur[5]. Les Bolonais, en particulier, avaient, dès le 3 janvier 1390, accueilli les ambassadeurs de Boniface[6], et, de toutes les avances qu'ils avaient faites à Clément VII, de toutes les démarches qui avaient accrédité le bruit

1. P. Minerbetti, c. 193.

2. A. de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans...*, p. 30, 31, 39 ; P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 49.

3. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 670. — L'ambassade bolonaise était partie le 24 décembre 1389 (*Cronaca di Bologna*, c. 536 ; Mathieu de' Griffoni, c. 199 ; Ch. Ghirardacci, *loco cit.*). Auparavant (3 novembre), les Bolonais avaient demandé pour leurs ambassadeurs libre passage à Jean-Galéas, qui leur avait répondu (8 novembre) en exprimant le désir de connaître le nombre exact et les noms de ces envoyés (L. Frati, *Una raccolta di lettere politiche del secolo XIV nella Biblioteca municipale di Bologna*, p. 136).

4. Audebert, prévôt de Toulouse, et Me Gilles « Juvenis » ou « Junonis, » secrétaire du pape, auxquels Clément VII fit payer, au mois de février, en vue de ce voyage, 321 florins 12 sols et 107 florins 4 sols (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, no 366, fol. 95 ro). On se souvient peut-être que le premier avait fait partie de l'ambassade envoyée par le pape à Florence au mois de novembre 1387.

5. P. Minerbetti, c. 190. — Le 28 juin 1390, Boniface IX charge l'évêque de Florence d'absoudre, dans son diocèse, les « schismatiques » repentants (Arch. du Vatican, *Reg.* 312, fol. 184 ro).

6. *Cronaca di Bologna*, c. 537.

de leur conversion prochaine, il ne restait plus que le souvenir d'une véritable mystification. Barthélemy, l'évêque nommé par Clément VII, continua de vivre loin de son diocèse, réduit à solliciter quelque compensation dans les diocèses d'Ivrée, d'Asti et de Turin[1]. Les Bolonais obtinrent, par la suite, une partie des avantages que Clément VII avait fait miroiter à leurs yeux ; mais c'est des mains de Boniface IX qu'ils reçurent ces récompenses, notamment le titre de vicaires du saint-siège dans toute l'étendue de leurs terres, ce qui leur assura pour vingt-cinq ans les prérogatives de la souveraineté[2].

Donc, au nord comme au sud, le cercle d'adversaires qui s'était formé autour d'Urbain VI se rompait peu à peu, et le pape de Rome déjà respirait plus à l'aise.

Boniface IX eut encore mieux le sentiment d'une délivrance le jour où le baron turbulent qui avait soulevé contre Rome une partie des États de l'Église tomba sous le fer des assassins. Le meurtre de Rinaldo Orsini (14 avril 1390) eut pour conséquence immédiate le recouvrement de Spolète. Déjà les habitants serraient de près la garnison clémentine. Les excès d'un légat compromirent un instant le succès du pape de Rome ; mais un nouveau recteur mit les mutins à la raison et, après trois mois de siège, força les clémentins à lui livrer la citadelle[3]. La place, remise aux mains de Marino Tomacelli, et le duché, gouverné par le propre frère de Boniface IX, opposèrent désormais aux incursions des clémentins une barrière infranchissable[4].

1. Bulle de Clément VII, du 12 mars 1393, confirmant et interprétant une concession antérieure : il s'agissait d'un certain nombre de bénéfices que Barthélemy devait posséder en commende tant qu'il serait privé des revenus de son évêché de Bologne (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXIX Clementis VII antip.*, fol. 460 v°). On doit se garder de confondre ce prélat clémentin : 1° avec Barthélemy di Raimondi, postulé par le peuple et élu par Boniface IX évêque de Bologne, sacré et installé sur son siège le 1er décembre 1392 ; 2° avec un autre Barthélemy, probablement évêque *in partibus*, appartenant à l'ordre des frères Mineurs, et qui apparaît à Bologne vers le même temps (M. de Griffoni, c. 201 ; P. di Mattiolo, p. 22, 33 ; Ughelli, t. II, c. 28).

2. *Cronaca di Bologna*, c. 551, 553, 555 ; Theiner, t. III, p. 34, 57. Rinaldi, t. VII, p. 561-562.

3. *Annales Forolivienses* (Muratori, t. XXII), c. 197 ; *Chronicon Eugubinum* (*ibid.*, t. XXI), c. 944 ; Sozomeno, c. 1145 ; A. Sansi, *Storia del comune di Spoleto*, parte I, p. 261, 263, 267, 269 ; P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 57.

4. A. Sansi, *op. cit.*, p. 271. — Cependant, le 16 octobre 1391, Boniface IX se plaint de la rébellion des deux châteaux de Montesanto et de Cerreto di Spoleto, et il enjoint

Orvieto fût tombée, comme Spolète, au pouvoir du pape italien, si, de ce côté, les compagnies de routiers « gascons » et « bretons » n'eussent continué à veiller de près aux intérêts de Clément VII. La mort de Rinaldo Orsini y eut du moins pour conséquence de rendre moins intraitables les Muffati, ses partisans, de provoquer le rappel des exilés, ses adversaires, et l'établissement d'une sorte de *modus vivendi* qui conciliait autant que possible les égards dus au pape de Rome avec les services exigés par les mercenaires clémentins : on priait publiquement, dans le dôme d'Orvieto, pour le pape Boniface; mais les routiers « bretons » continuaient à venir s'approvisionner dans la ville[1].

On le voit, le campement permanent des routiers dans la région baignée par le lac de Bolsène était le seul obstacle qui arrêtât encore les progrès de Boniface IX. Les compagnies gagnèrent même du terrain tout d'abord. Elles s'attaquèrent aux villes qui, après la mort de François de Vico, avaient repassé sous la domination romaine[2]; elles reprirent Toscanella et Montefiascone, qui devinrent le lieu de résidence du légat clémentin Pileo de Prata[3]. La position de Viterbe elle-même fut bientôt intenable :

à tous les prélats d'Italie de faire arrêter ceux des habitants de ces places que leur désignera Marino Tomacelli. Les 23 et 25 octobre, il ordonne l'arrestation de tous les défenseurs de Cerreto et la confiscation de leurs biens. Le 26 novembre, il exhorte les habitants de Montesanto à rentrer dans l'obéissance (Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 182 r°, 192 r°, 195 r°, 196 r°, 213 v°).

1. Fr. Montemarte, p. 63, 65, 67, 68, 70 ; L. Fumi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto*, p. 587. P. Minerbetti, c. 245, 247. — Je note, le 10 avril 1392, un payement de 42 florins 24 sols fait par la chambre apostolique d'Avignon à deux messagers envoyés d'Orvieto pour les affaires de l'Église (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 369, fol. 91 r°). Il est à remarquer qu'en 1393, un mémoire de provenance milanaise range encore Orvieto parmi les villes occupées ou gouvernées au nom de Clément VII (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 59).

2. Theiner, t. II, p. 609. Sozomeno, c. 1133. C. Calisse, *I prefetti di Vico*, p. 389.

3. Je ne sais si Pileo de Prata toucha, à Pise, comme le prétend P. Minerbetti, 25.000 francs envoyés par Clément VII pour les frais de la guerre. Mais je retrouve dans les comptes du pape d'Avignon les mentions de deux payements de 4.142 florins 24 sols et de 3.832 florins 4 sols que le pape lui fit faire le 24 août et le 14 novembre 1390 (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 190 v° ; n° 367, fol. 62 r°). Le cardinal de Ravenne touchait alors une pension viagère de 500 florins d'or sur les revenus du Comtat-Venaissin (charte du camerlingue datée d'Avignon, le 10 août 1389 ; *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89*). On trouvera quelques mentions de sa correspondance avec Avignon pendant les années 1389 et 1390 dans les registres des *Introitus et exitus* (n° 365, fol. 191 r° ; n° 366, fol. 131 v°, 151 v°, 156 r°, 217 r°). L'évêque Pierre de

la ville se souleva contre sa garnison urbaniste (24 septembre 1390), et crut se donner à Clément VII en ouvrant ses portes à Pileo (23 octobre). Mais le cardinal de Ravenne, après avoir successivement tenu pour Urbain et pour Clément, songeait alors, en se ralliant à Boniface IX, à mériter le sobriquet de « cardinal aux trois chapeaux. » Les trahisons ne lui coûtaient guère, non plus que les apostasies : après avoir mis en lieu sûr les officiers et les gardiens d'une des portes de Viterbe, il fit entrer de nuit dans la ville les troupes de Boniface. Quelle ne fut pas la surprise des habitants, quand, réveillés au petit jour par des sonneries de trompettes, ils distinguèrent le cri de *Viva il papa di Roma!* et reconnurent parmi les bannières ennemies celle de Pileo! Néanmoins ils organisèrent promptement la résistance, et se battirent si bien, aux cris de : « Vive le pape Clément! » que les envahisseurs lâchèrent pied, en laissant derrière eux une centaine de morts (7 février 1391). Il ne restait plus au cardinal de Ravenne qu'à s'en aller recueillir à Rome le prix de sa trahison manquée ; il parvint, en effet, à sortir de Viterbe en se laissant glisser au bas des murs le long d'une corde. Alors la colère des habitants se tourna contre ses compagnons : trois d'entre eux furent massacrés; parmi ceux qui en furent quittes pour un court séjour en prison, je crois reconnaître un certain Lucido de Nicesia, évêque d'Andria, que Clément VII venait de transférer au double siège de Viterbe et de Toscanella [1]. Au surplus, les habitants, qui tenaient à se maintenir dans le parti d'Avignon, ou plutôt qui ne voyaient pas d'autre moyen de vivre en paix avec leurs voisins les routiers,

Montefiascone, qu'il envoya vers Clément VII « pour le fait du schisme, » tomba malade à Avignon, puis, au moment de s'en retourner, le 30 octobre 1390, reçut du pape 102 florins 24 sols.

1. Fra Francesco di Andrea, p. 321, 322; P. Minerbetti, c. 244. Cf. C. Calisse, *op. cit.*, p. 395. — Les évêchés de Viterbe et de Toscanella s'étant trouvés vacants par la mort de l'évêque Nicolas, Clément VII y transféra, le 15 décembre 1390, Lucido, évêque d'Andria (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXI*, fol. 225 r°; cf. Ughelli, t. I, c. 1419, qui fournit, à ce sujet, des renseignements contradictoires). Ce prélat siégeait dans le palais épiscopal de Viterbe le 15 septembre 1391 (I. Ciampi, *Cronache e statuti della città di Viterbo*, Florence, 1872, in-4°, p. 404). Cf. une bulle du 26 février 1392 par laquelle Clément charge l'évêque de Montefiascone de recevoir son serment de façon qu'il ne soit pas obligé de faire le voyage d'Avignon (*Reg. Avenion. LXV*, fol. 293 r°).

appelèrent le nouveau préfet de Rome, Jean Sciarra, neveu de François de Vico (10 février 1391), et, en même temps, mirent Clément VII au courant de la situation. Il serait trop long d'énumérer les messages envoyés à cette époque par Clément dans le Patrimoine de Saint-Pierre, ainsi que les gratifications accordées par le même pape aux courriers qui lui apportaient sans cesse des nouvelles de Viterbe, de Montefiascone, de Jean Sciarra ou des routiers [1]. Ces derniers avaient alors pour principaux chefs Tandon de Badefol, décoré des titres de gouverneur ou de châtelain d'Acquapendente, de San Lorenzo Nuovo [2], plus tard de Soriano [3], et Bernardon de Serres, qui exerça au nom de Clément VII la charge de recteur du Patrimoine de Saint-Pierre en Toscane [4]. Cependant ces succès ne furent pas de longue durée.

1. Le 19 mars et le 11 mai 1391, des ambassadeurs de la ville de Viterbe reçoivent de Clément VII, la première fois, 51 florins 12 sols, la seconde, 171 florins 12 sols. Le 18 juillet suivant, payement de 133 florins 16 sols à Mathieu de Soriano, qui apporte à Clément VII des lettres du Préfet, de Bernardon de Serres, de Tandon de Badefol et de la garnison du château de Soriano ; il repart avec des lettres de Clément VII. Le 12 octobre 1391, puis le 10 avril 1392, je note encore la présence à Avignon d'envoyés du Préfet et de la ville de Viterbe ; le 28 mars et le 10 avril 1392 et le 29 mai 1393, j'y remarque la présence d'envoyés de l'évêque et des habitants de Montefiascone (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 118 v°, 146 v°, 173 v°, 205 r° ; n° 369, fol. 84 v°, 91 r° ; n° 370, fol. 112 v°).

2. Depuis le 30 juin 1391 (*Reg.* 301, fol. 141 r°, 142 r°).

3. A partir du 15 février 1393 (*Reg. Avenion. LXVIII Clementis VII*, fol. 99 v° ; cf. *ibid.*, fol. 101 v°). Auparavant, le château de Soriano [nel Cimino] avait été successivement occupé, au nom de Clément VII, par Jacques « Petri » (*Introitus et exitus*, n° 354, fol. 82 v°, à la date du 7 mars 1381 ; bulle du 25 août 1386, appelant ce damoiseau à d'autres fonctions, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1385*), par le fameux Bernardon de la Salle, jusqu'à sa mort, ensuite par le cahorsin Jean Jandon de Grammont et par le genevois Raymond « de Chissiaco » (v. leur nomination, du 30 mai 1391, et le serment que prêta le premier, devant Clément VII, le 6 juin, de combattre Pierre Tomacelli, de prêter aide et conseil au préfet Jean Sciarra, de donner assistance et hospitalité aux messagers du pape d'Avignon ; *Reg.* 301, fol. 117 r°). La bulle du 15 février 1393 ordonnait aux deux châtelains d'opérer la remise de la châtellenie entre les mains de Tandon de Badefol.

4. M. P. Durrieu, qui a consacré à ce personnage une notice fort intéressante (*Les Gascons en Italie*, p. 173 et sq.), n'a pas connu les documents suivants : bulles du 13 septembre 1392 nommant Bernardon de Serres recteur du Patrimoine, chargeant, en outre, trois commissaires d'examiner les comptes de ce qui lui était dû pour le passé, ainsi qu'à ses compagnons d'armes, de transiger au besoin avec lui, de le prendre de nouveau à la solde du saint-siège et de lui payer ses gages (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 73 r°, 74 r°) ; bulle du 19 septembre chargeant deux des mêmes

Boniface IX aspirait à prendre sa revanche. Grâce au concours du peuple romain, qui commençait lui-même à se plaindre du voisinage des routiers, il réussit à mettre sur pied un nombre respectable de troupes. Vainement les clémentins remportèrent une victoire sous les murs de Viterbe (21 mai 1392); ils furent eux-mêmes battus l'année suivante, et vint un jour où le préfet Jean Sciarra reconnut l'impossibilité de prolonger la résistance. C'était le moment d'accomplir ou de feindre une conversion. Avançant en âge, connaissant la brièveté de la vie, il voulait, dit-il, quitter le chemin qui l'eût conduit à la perdition de son âme (15 juin 1393). Boniface IX lui ouvrit ses bras, et Viterbe, dont Sciarra fut nommé gouverneur par le pape italien, se trouva une fois de plus replacée sous l'obédience romaine [1].

Ainsi, même de ce côté, et en dépit des routiers clémentins, Boniface IX regagnait le terrain momentanément perdu. En même temps, les pélerins affluaient de toutes parts dans la Ville éternelle, à l'occasion du jubilé qui, suivant la volonté du pape défunt, s'ouvrait avec l'année 1390. La situation du pape de Rome s'était réellement transformée depuis la disparition d'Urbain VI.

commissaires de réclamer à Bernardon de Serres et à ses compagnons les villes et châteaux qu'ils occupaient au nom de l'Église, de les contraindre, au besoin, à s'en dessaisir et d'en confier la garde à d'autres (*ibid.*, fol. 72 v°) ; vers le 23 septembre, envoi de 2.125 florins 21 sols 6 deniers d'Avignon à Bernardon de Serres, au Préfet et à Tandon de Badefol (*Introitus et exitus*, n° 369, fol. 146 r°); bulle du 8 juillet 1393 chargeant Guillonnet de Castillon, maître huissier du pape, de prendre de nouveau Bernardon de Serres à la solde de l'Église : la Toscane doit être encore une fois le théâtre de ses opérations (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 124 r°). L'écuyer Antoine de Serres était allé rejoindre, vers le mois d'avril 1389, son frère Bernardon, pour servir avec lui Clément dans le Patrimoine (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 138 r°). Tous deux enrôlèrent, le 30 mai 1394, le capitaine Fantedesco de Pietramala, avec 300 lances (de trois chevaux chacune) pour combattre leurs ennemis et ceux de Clément VII. Dans ce dernier acte, Bernardon de Serres prend encore le titre de gouverneur et recteur dans le Patrimoine de Saint-Pierre en Toscane (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1394-1399*).

1. Fra Francesco di Andrea, p. 324, 325. P. Minerbetti, c. 315. Bonincontro (Muratori, t. XXI), c. 65. Rinaldi, t. VII, p. 566. Theiner, *op. cit.*, t. III, p. 35, 45, 77, 78. P. Durrieu, *op. cit.*, p. 184. — Cependant, le 14 juin 1393, j'ai encore noté la présence à Avignon d'un messager envoyé par le Préfet pour les affaires de l'Église (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 118 r°). — L'évêque clémentin Lucido paraît avoir été expulsé de Viterbe au commencement de l'année 1394 (I. Ciampi, *op. cit.*, p. 404).

VII

La révélation des ressources infinies que possédait en lui-même le parti « urbaniste » (je continuerai de l'appeler ainsi) aurait pu donner à réfléchir aux chefs du parti clémentin et calmer, par exemple, l'ardeur avec laquelle Charles VI, depuis peu, prenait en main la cause de Clément VII en Italie. Mais ni la cour de France, ni celle d'Avignon, ne parurent éprouver le moindre découragement. Au contraire, l'époque de Boniface IX est peut-être celle où, de ce côté des Alpes, furent projetées, sinon réalisées, les plus vastes entreprises dans le dessein de renverser « l'usurpateur du siège de Rome. »

Le voyage de Louis II d'Anjou fut la première de ces tentatives. Réclamée depuis cinq ans, toujours promise et toujours différée, la venue du jeune roi n'avait pu avoir lieu durant les mois qui suivirent son couronnement. Pour faire prendre patience aux Napolitains, Clément s'était borné, comme d'habitude, à leur envoyer quelques galères [1]. Mais, en même temps, il expédiait à Naples des approvisionnements [2], et rassemblait dans le port de Marseille une flottille composée d'au moins quatorze galères et huit brigantins armés [3]. Tant en frets de navires qu'en achats de subsistances, en transports ou en versements faits dans le trésor de Marie de Bretagne, il dépensa, non pas 300.000 florins,

1. Payement de 3.000 florins, le 20 octobre 1389, aux frères Marc et Luc Grimaldi, pour la solde de deux mois d'une galère avec laquelle ils doivent servir l'Église et le roi Louis. Payements de 857 florins 4 sols, de 107 florins 4 sols et de 1.500 florins faits à Talabart, chevalier de Saint-Jean, les 16 et 29 octobre et le 22 novembre 1389 (*Introitus et exitus*, n° 266, fol. 58 v°, 59 r°). Les quatre galères de Talabart parvinrent, en effet, à Naples le 16 décembre (*Cronicon Siculum*, p. 90).

2. *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 78 r°, 116 v°. — Cf. deux bulles du 4 janvier 1390, obligeant les ecclésiastiques de Languedoc à fournir certaines quantités de blé (Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 8 v°, 11 r°).

3. P. Minerbetti, c. 226. Nouveau payement de 1.080 florins à Marc et à Luc Grimaldi, etc. La plupart des galères étaient armées à Barcelone (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 67 v°, 81 v°, 93 r°, 111 r°, 165 r°).

comme l'avaient dit ses émissaires, mais, ainsi qu'il en était convenu, 60.000 florins d'or[1].

Enfin l'embarquement eut lieu le 20 juillet 1390. Au moment du départ, la galère royale reçut la bénédiction du cardinal-légat : « Seigneur, bénis ce navire et tous ceux qu'il renferme, comme « tu as daigné bénir l'arche de Noé, au milieu du déluge... Tends « leur la main, comme à saint Pierre lorsqu'il marchait sur les « flots... » Ainsi parla Pierre de Thury[2].

Cependant on s'attarda encore le long des côtes, et c'est seulement du 10 au 13 août que les navires « angevins, » les uns après les autres, parvinrent au port de Naples[3]. Louis II avait alors douze ans. Il n'amenait pas, comme on l'a dit[4], sa mère, mais un légat (Pierre de Thury)[5], un archevêque (Guillaume Guindazzi), des princes, des chevaliers, des troupes, des chevaux et des vivres. A peine débarqué, il donna à son peuple le spectacle de la cavalcade traditionnelle ; la bannière de Clément VII flotta dans les rues de Naples; le jeune roi s'avança sous un dais, précédé du légat clémentin. L'accueil de la population et celui de la noblesse furent, d'ailleurs, tels qu'on pouvait l'espérer. Louis II reçut beaucoup de serments et, qui mieux est, se vit amener beaucoup de troupes. Le gouvernement, auquel le légat prit, durant son séjour, la plus large part (et son séjour dura vingt mois), fonctionna sans exciter trop de mécontentements[6]. Enfin les hostilités, qui n'avaient, pour ainsi dire, jamais été interrompues, se poursuivirent avec des alternatives de succès et de revers, mais en tournant plutôt à l'avantage des « angevins. » La prise du château Saint-Elme

1. Le complément des 60.000 florins d'or fut versé le 14 juillet 1390 (*ibid.*, fol. 90 v°, 91 r°, 165 r°). Avant le 20 mai, Clément VII s'était rendu processionnellement au couvent des frères Prêcheurs afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur l'expédition du roi de Sicile (*ibid.*, fol. 133 r°).

2. Arch. nat., P 1334², fol. 18 r°.

3. *Cronicon Siculum*, p. 94.

4. J.-B. Christophe, t. III, p. 115.

5. Ce cardinal avait été nommé, par bulle du 14 mars 1390, légat dans les royaumes de Sicile et de Trinacrie, dans la Campanie et dans la Maritime (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVIII Clementis VII, Littere de curia*).

6. Il fut pourtant l'objet d'une sorte d'envoûtement. V. *Cronicon Siculum*, p. 97 et sq., 102 ; *Vita prima Clementis VII*, c. 525 ; *Giornali Napoletani*, c. 1059 et sq.

(18 octobre 1390) et du Castel Nuovo (7 mars 1391), le combat livré en Pouille, où furent faits prisonniers les deux chefs ennemis Othon de Brunswick et Alberigo de Barbiano (24 avril 1392)[1], la conquête d'Amalfi (25 juin 1392) et celle de Ravello (28 février 1393), la soumission d'un grand nombre de barons calabrais (septembre 1393) semblèrent indiquer de quel côté la balance devait définitivement pencher. Ladislas parut lui-même s'incliner devant l'arrêt du sort : après avoir parcouru, sans grand résultat, les villes qui lui étaient demeurées fidèles, il refusa la bataille que son rival venait lui offrir sous les murs d'Aversa[2].

Boniface IX pourtant taxait les ecclésiastiques et ordonnait l'aliénation partielle des biens de certaines églises ou de certains monastères afin de pouvoir venir en aide à l'héritier des Durazzo[3]. Mais Louis d'Anjou, de son côté, ne cessait de recevoir des secours de Clément VII. A cet égard, les chroniques sont pleinement d'accord avec les documents d'archives. Ce n'étaient que navires amenant de Marseille or, habillements, denrées ou soldats de renfort[4]. Les 60.000 florins que Clément VII avait promis étaient depuis longtemps dépensés : le pape d'Avignon s'était aussitôt obligé à fournir une somme complémentaire de 1.600 francs[5]. Par bulles du 13 janvier[6] et du 15 mai 1392, il

1. La nouvelle n'en parvint à Avignon que vers le 7 juin : à cette date, j'ai noté un don de 12 florins 4 sols fait par Clément VII « Leoni de Como, cursori de Veneciis, qui portavit nova domino nostro Pape de victoria habita in Apulia per regem Ludovicum, seu ejus gentes » (*Introitus et exitus*, n° 369, fol. 110 r°).

2. *Cronicon Siculum*, p. 99 et sq. P. Minerbetti, c. 226, 242, 295. *Giornali Napoletani*, c. 1062. Cf. N. Barone di Vincenzo, *Notizie storiche tratti dai registri di cancellaria di Carlo III di Durazzo*, p. 505, et sq. M. de' Griffoni, c. 201. *Annales Forolivienses* (Muratori, t. XXII), c. 198.

3. Bulles datées du Vatican, le 22 novembre 1390 (Arch. du Vatican, *Reg.* 312, fol. 241 v°, 242 r°, 248 v°). Cf. d'autres bulles du même, datées du 7 décembre (Theiner, t. III, p. 28). Le 9 mars 1392, Boniface IX, toujours animé du désir de résister à Louis II d'Anjou, autorisera Giovanello Tomacelli, capitaine général des troupes de l'Église, à faire vendre, pour les besoins de la guerre, le « casale B. Marie de Locosano, » dans le diocèse de Frigento, possession du monastère de Saint-Vincent-sur-le-Vulturne (*Reg.* 313, fol. 290 v°).

4. *Cronicon Siculum*, p. 96, 99, 100, 101, 104, 105, 110, etc.

5. *Introitus et exitus*, n° 367, fol. 64 r°, 97 r°, 138 v°, 158 v°, etc. ; n° 369, fol. 78 v°, 84 r°, 112 v°. — Parmi les plus fortes sommes envoyées d'Avignon à Louis II, j'en ai noté une de 7.403 florins 16 sols, envoyée le 31 mars 1392, et une autre de 2.584 florins 3 sols 6 deniers, envoyée le 2 janvier 1393 (*Introitus et exitus*, n° 369, fol. 85 v° ; n° 370, fol. 68 r°).

6. Les termes de payement fixés dans cette première série de bulles sont ceux de

voulut imposer sur tout le clergé de France une décime d'une année dont le produit serait employé au recouvrement des États de l'Église et à la conquête du royaume de Sicile[1]. Une opposition sur laquelle je reviendrai plus loin en retarda la levée jusqu'à l'année suivante[2] : mais des bulles du 2[3], du 18[4] et du 20 janvier 1393[5] ordonnèrent que les sommes provenant de cette décime, après avoir été centralisées entre les mains de certain négociant d'Avignon seraient intégralement remises au duc Louis de Bourbon[6]. Ceci a d'autant plus besoin d'explication qu'il

Pâques et de la Saint-Michel 1392 (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 21 v°, 23 r°, 25 r°, 27 v°, 32 v°, 33 r°). Dans la table qui se trouve en tête de ce registre (fol. 1 r° et v°), on lit, en marge des rubriques de ces bulles : « Iste non habuerunt effectum, sed reformate fuerunt, ut infra patet. »

1. *Reg. Avenion. LXVI*, fol. 55 v°. — Cette fois, la Saint-Remi 1392 et la Chandeleur 1393 sont indiquées comme termes de payement.

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 38. — Le chapitre de Notre-Dame de Paris, auquel ces bulles furent présentées le 19 août 1392, s'empressa de solliciter une remise, en invoquant la protection de Charles VI et en alléguant la détresse à laquelle l'avaient réduit les guerres (Arch. nat., LL 108ᵃ, p. 21 et 28).

3. Bulle donnant à l'archevêque de Sens, aux évêques de Paris et de Meaux pouvoir de réclamer aux collecteurs et sous-collecteurs les sommes déjà perçues ; autre bulle chargeant le collecteur Guy d'Albi de contraindre au payement de la décime les ecclésiastiques des provinces de Sens et de Rouen ; bulles analogues expédiées pour les autres provinces (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 73 r°, 79 r°).

4. Bulle envoyant en France l'évêque de Maguelone, trésorier du pape, avec tous les pouvoirs nécessaires pour contraindre les clercs récalcitrants (Arch. du Vatican, *Reg.* 305, fol. 2 r°-3 r°).

5. Bulle envoyant en Languedoc Jean Lavernha pour lever la décime et contraindre les prélats récalcitrants (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 83 v°, 85 r°). Le 1er février 1393, Bertrand « de Thierno, » archidiacre en l'église du Mans et référendaire du pape, partit d'Avignon pour se rendre à la cour de Charles VI, où il devait s'employer au recouvrement de la décime : il toucha 4 francs d'or par jour pendant les trois mois que dura sa mission (charte du camerlingue, du 16 juin 1393, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1392-93*). Cf. (*ibid.*) un mandement de Charles VI, daté de Paris, le 7 mars 1393, et adressé « à touz commis et deputez à exploytier, cuillir et recevoir le diziesme ordenné estre levé en nostre royaume et par Nostre saint Pere octroyé à nostre tres cher et tres amé cosin le roy de Sicile ; » le roi exempte du payement de cette décime les maîtres et suppôts de l'Université d'Orléans, en faisant remarquer notamment qu'ils avaient été dispensés de contribuer aux décimes précédemment octroyées par le pape au roi lui-même.

6. Quittance donnée, à Avignon, le 10 juin 1393, par Jean Carencion, marchand d'Avignon, « receptor ordinatus per bullam... ad exigendum... pecunias decime nuper... per ipsum [papam] in regno Francie imposite, que pecunie fuerunt ordinate per ipsum dominum nostrum tradi domino duci Borbonii pro viagio suo quem

s'agit d'un épisode de la vie du duc de Bourbon qui a échappé jusqu'à présent à tous ses biographes[1].

L'oncle maternel de Charles VI avait, on s'en souvient, dès 1387, offert de mettre son épée au service de Louis II[2]. L'échec de sa récente croisade en Barbarie ne l'avait pas dégoûté des aventures lointaines; il reparlait alors de conduire une grande expédition dans le royaume de Sicile[3]. Déjà l'annonce de ses préparatifs semait l'effroi en Italie[4]. Clément VII, outre le produit de la décime dont je parle, avait décidé d'y consacrer 40.000 francs d'or[5]; il frétait à Barcelone des vaisseaux destinés au transport du duc et de ses troupes et, durant les sept premiers mois de l'année 1393, ne se lassait pas de débourser, en vue de cette campagne, des sommes de cinq et de dix mille flo-

facit, ex ordinatione regis Francie, ad juvamen regis Ludovici » (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1392-93*). Autre quittance de 1.000 francs, donnée par le même, le 5 novembre suivant, au collecteur de Reims (Bibl. nat., ms. français 26026, n° 1918).

1. *La chronique du bon duc Loys de Bourbon*, éd. Chazaud; J.-M. de la Mure, *Histoire des ducs de Bourbon* (Paris, 1868, in-4°), t. II, p. 78 et sq.

2. V. plus haut, p. 141.

3. C'est à cette occasion que Clément VII envoya, vers le 15 janvier 1393, un chevaucheur au duc de Bourbon et un autre à Paris avec des lettres pour Charles VI et les princes du sang; telle est également la cause du voyage fait en France, dans le même mois de janvier, par François de Menthon, chevalier et viguier d'Avignon (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 73 v°, 74 r°, 124 r°). Le chapitre général tenu à la Grande Chartreuse en 1393 ordonna la célébration de messes « pro duce Borbonii, qui vadit ad partes Italie et proponit pro pace S. R. Ecclesie et regni Sicilie efficaciter laborare » (Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, t. VI, p. 486).

4. Le 21 février 1393, les Florentins font part au cardinal Thomas Orsini des nouvelles reçues de France : le duc de Bourbon réunit à Marseille et à Nice dix grands vaisseaux et doit emmener avec lui 200 nobles et chevaliers ; les uns prétendent qu'il fera voile directement vers Naples, les autres qu'il s'occupera d'abord de soumettre le Patrimoine (E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 434). Cf. *Cronicon Siculum*, p. 110.

5. Bulle du 24 janvier 1393 adressée à l'évêque de Maguelone (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 82 v°, et ms. de la Vallicelliane B 12, fol. 148 r°, sous la date fausse du 24 janvier 1389). L'indication fournie par M. E. Jarry (*La « voie de fait »...*, p. 248) d'une concession de Clément VII qui remonterait au 26 juillet 1392 pourrait avoir quelque valeur, si les notes modernes où a été puisé ce renseignement (Arch. nat., L 378) n'étaient point le plus souvent inexactes. — Le 20 et le 22 décembre 1392, la reine Marie et le duc de Bourbon donnent à Charles de Hangest, sénéchal de Beaucaire, leurs procurations pour toucher cette somme de 40.000 francs (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 80 r°).

rins[1]. A Naples même, l'Ermite de la Faye, chevalier du duc de Bourbon, venait recruter des troupes, de façon que le duc trouvât, en débarquant, une armée toute prête à entrer en campagne[2]. Puis, soudain, ce projet s'en alla en fumée. Je ne sais quels obstacles empêchèrent Louis de Bourbon de tenir sa promesse[3]. Lui fit-on rendre au moins l'argent qu'il avait reçu? Les forces rassemblées furent-elles utilisées? Le produit de la décime trouva-t-il son emploi dans le royaume de Sicile[4]? On ne saurait rien affirmer à cet égard de positif.

Toujours est-il que, comme nous l'apprend un relevé fait à l'époque du pape d'Avignon Benoît XIII, les subsides gracieusement offerts par Clément VII à Marie de Bretagne et à Louis II d'Anjou, en vue de la soumission de la Provence et surtout de la conquête du royaume de Sicile, s'élevèrent à la somme de 159.164 francs 8 sols en monnaie d'Avignon[5]. Si l'on y joint tous les payements faits directement par le pape dans l'intérêt de la cause « angevine, » le total, pour neuf années seulement du règne de Clément VII, monte au chiffre de 468.419 florins de Chambre 26 sols 4 deniers[6]. C'est près de 500.000 francs que le pape d'Avignon consacra, depuis la mort de Louis Ier d'Anjou, à l'établissement d'une monarchie française et clémentine dans l'Italie méridionale.

1. Le 15 février 1393, envoi de 3.214 florins 8 sols à Barcelone pour le fret des navires destinés au transport du duc de Bourbon et de ses troupes; le 24 mars, versement de 10.071 florins 12 sols; le 23 juin, de 5.422 florins 6 sols 6 deniers; le 28 juin, de 620 florins 27 sols; le 31 juillet, de 4.000 florins, etc. (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 80 r°, 87 v°, 125 r°, 138 r°).

2. *Cronicon Siculum*, p. 111.

3. Au mois de juin 1393, le duc de Bourbon se trouvait à Avignon, et Clément VII paraissait croire encore à son prochain « partement pour aler ou royaume de Sicile » (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 64).

4. Le 11 novembre 1393, je relève un payement de 1.007 florins 12 sols fait « de pecuniis decime regni Francie ad opus regis Ludovici concesse » (*Introitus et exitus*, n° 371, fol. 238 v°).

5. *Instrumenta miscellanea ad ann. 1378.* — Ne sont pas compris dans ce chiffre divers payements montant, pour les règnes de Louis Ier et de Louis II, à 255.022 florins de Chambre.

6. « Summa universalis omnium pecuniarum datarum per Cameram apostolicam dictis solutarum regibus, scilicet Ludovico I et II, secundum quod reperitur in libris Camere apostolice et rotulis scriptum de annis pontificatus domini Clementis pape VII, videlicet VII°, VIII°, IX°, X°, XI°, XII°, XIII°, XIIII° et XV° » (*Reg. Avenion.*

Charles VI, de son côté, outre les 100 ou 130.000 francs que le gouvernement de ses oncles avait octroyés à Louis II, outre les 300.000 florins que lui-même y avait ajoutés, fit à son jeune cousin, deux années de suite, le sacrifice d'une moitié des gabelles et des aides levées dans les terres d'apanage de la maison d'Anjou[1]. Je ne parle pas d'une troupe qu'il lui envoya, au mois de juillet 1394, sous la conduite d'un de ses compagnons d'enfance, Henri de Bar[2].

VIII

Que de richesses et que de vies sacrifiées à la poursuite d'un résultat, glorieux sans doute pour une branche cadette de la maison capétienne, mais aussi peu profitable à la nation qu'à la royauté françaises, résultat qui, même au point de vue religieux, ne pouvait donner satisfaction au parti clémentin! Naples et toute l'Italie méridionale soumises à la seconde maison d'Anjou, c'était un fief de l'Église repris par Clément VII : ce n'était pas le siège de la papauté lui-même reconquis. De même, la conversion, tant de fois espérée, de Florence ou de Bologne, la réduction, tentée à maintes reprises, de la Romagne ou de l'Ombrie, c'eût été pour le pontife d'Avignon une source de profits et de gloire :

LXIV Clementis VII, fol. 552 et sq.). — Le même registre contient (fol. 545) la récapitulation de ce que Clément VII avait payé pour Louis II pendant les dernières années de son pontificat: c'était, pendant la 13e année (1390-91), 22.664 florins de Chambre 12 s. 2 d.; pendant la 14e (1391-92), 35.806 florins, 7 s.; et, pendant la 15e (1392-93), 64.937 florins 6 s. 6 d. Total pour les trois années : 123.407 florins 25 s. 8 d.

1. Mandement royal du 15 mars 1392 portant abandon des aides et gabelles pour l'année commençant au 1er février 1392, et mentionnant l'octroi fait l'année précédente (Arch. nat., K 54, n° 11; cité par Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 24). Cette donation ne portait pas, comme l'a écrit par erreur Jules Tardif (*Monuments historiques*, n° 1715), sur les aides et gabelles levées en la ville de Paris.

2. Le 29 mai 1394, payement de 400 florins au patron d'un vaisseau que fait armer le pape « pro viagio domini Henrici de Bar, quem rex Francie mittit ad regem Sicilie. » Le 20 juin, payement de 1.368 florins, d'une part, et de 460 florins, de l'autre, à des patrons de galères louées par le pape pour le même voyage (*Introitus et exitus*, n° 371, fol. 247 r°). Cette troupe qui comprenait trente chevaliers et bien trois cents hommes d'armes, était commandée, suivant le *Cronicon Siculum* (p. 114), non par Henri, mais par Louis de Bar ; elle débarqua à Naples le 27 juillet 1394.

ce n'eût pas été encore le triomphe qu'il espérait. Le vrai but de ses efforts, celui vers lequel, tout en surveillant Naples et tout en convoitant Bologne, il ne cessait de tendre, c'était Rome.

Rome, dont il n'avait, depuis son avènement, jamais pu approcher, où trônait son rival, mais d'où il se flattait de gouverner lui-même, sous peu, l'Église universelle, Rome exerçait sur lui son irrésistible attraction. Qu'un homme seulement s'offrît à lui, assez puissant pour s'emparer de la capitale du monde chrétien, et assez désintéressé pour faire profiter l'Église de sa conquête : Clément voyait déjà son rival délogé, traqué, arrêté peut-être, livré à sa vengeance, le schisme, en tous cas, terminé, de la façon la plus glorieuse pour lui, par son intronisation dans Saint-Pierre.

Cet homme, ce sauveur, Clément VII crut d'abord l'avoir trouvé en la personne de Louis Ier d'Anjou : mais Louis, on s'en souvient, courant au plus pressé, ne jeta pas même, en passant, un coup d'œil sur Rome, où Urbain VI ne disposait alors d'aucun moyen de défense. L'occasion manquée ne se retrouva plus. Enguerran de Coucy se garda de dépasser Arezzo; Bernardon de la Salle se contenta de détrousser les pèlerins qui se rendaient au tombeau des Apôtres[1]; les lieutenants de Louis II furent bien trop occupés à guerroyer contre Ladislas pour risquer une marche sur Rome. En un mot, le projet de Clément VII sommeilla jusqu'au jour où Charles VI, affranchi de la tutelle de ses oncles, parut vouloir donner un libre cours à ses goûts belliqueux, à ses instincts chevaleresques.

Un roi épris de gloire, nourri dans le respect des pontifes d'Avignon, généreux comme on l'est à vingt-deux ans, pénétré en outre du sentiment des devoirs que sa naissance lui imposait à l'égard du saint-siège, c'était bien là l'homme que cherchait Clément VII. Quand il l'eut découvert, il n'eut de cesse qu'il ne l'eût amené à une expédition contre Rome.

On a supposé que la résolution en avait été prise, dès le mois de novembre 1389, durant les quatre jours que Charles VI passa dans le palais des Doms. On a même rattaché à ce projet l'envoi

1 .P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 166.

du maître des requêtes Pierre Fresnel et de Pierre de Craon en Lombardie (avril 1390), et l'on a voulu voir une preuve du contentement de Clément VII dans la concession qu'il fit d'une demi-décime au roi par bulle du 18 juillet 1390[1]. Cette hypothèse semble quelque peu hasardée. Dans tous les cas, rien ne transpira du dessein concerté entre le pape et le roi avant les derniers jours de l'année 1390.

Le témoignage de Froissart tendrait même à faire croire que Charles VI rêvait alors de croisade en Orient[2] ; c'est un de ses conseillers, Jean le Mercier ou Bureau de la Rivière, qui aurait détourné son attention vers Rome : « Sire, lui aurait-il dit, « vous avés devotion et ymagination tres grande, et bien le veons, « de aler oultre mer sur les Sarrazins et de conquerre la sainte « Terre d'oultre mer. — C'est verité; toutes mes pensées, nuit et « jour, ne s'enclinent ailleurs. — Sire, vous ne povés à cons- « cience bonnement faire ce voyage, se l'Eglise n'est à ung. Si « commenciés au chief, et vostre emprise ara bonne conclusion. — « Où voulez-vous que je commence? — Sire, pour le present, « vous n'estes de rien chargié ne ensonnyé; vous avés trieves « aux Anglois pour ung grant temps. Si povés faire, se vous vou- « lés, la trieve durant, un moult bel voyage; et nous ne veons « plus bel ne plus raisonnable pour vous que vous alliés vers « Romme à puissance de gens d'armes et destruisiés cel antipape « Boniface que les Rommains ont de force et par erreur creé et « mis ou siege cathedral Saint Pierre de Romme. Se vous voulés, « vous accomplirés trop bien tout ce fait, et mieulx ne povés « employer vostre saison; et espoir, si cel antipape et ses car- « dinaux scevent que vous veuilliés aller sur euls à grosse armée, « il se mettront et rendront tous à merchy. »

La proposition parut séduire Charles VI, d'autant plus (c'est encore Froissart qui le raconte) qu'il se considérait comme l'obligé de Clément VII depuis la réception gracieuse dont il avait été l'objet dans le palais d'Avignon. Cette conversation, d'ailleurs, que Froissart place aux environs de la Saint-André

1. E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 219, 220, 222, 224; *La vie politique de Louis de France*, p. 52, 67, 69.

2. T. XIV, p. 280. Cf. H. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean le Mercier*, p. 139.

(30 novembre) 1390, n'a pu avoir lieu avant les derniers jours du mois de décembre suivant, s'il est vrai, comme le rapporte le même chroniqueur, que le roi eût alors auprès de lui, à Paris, ses deux oncles les ducs de Berry et de Bourgogne. Dans le conseil qui fut ensuite tenu, et où la présence des oncles du roi est également attestée par la *Chronique des quatre premiers Valois*[1], on décida, paraît-il, pour le mois de mars 1391, une grande expédition en Italie : Charles VI devait lui-même franchir les Alpes à la tête d'une armée d'au moins 12.000 lances, dont les chefs principaux étaient le comte de Savoie, les ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol.

Vers ce moment, comme on l'a justement remarqué, la diplomatie royale s'occupe activement de renouveler les alliances de la France avec l'Allemagne, l'Écosse et la Castille, sans doute afin d'isoler l'Angleterre et d'assurer la paix au nord, tandis qu'on s'apprêtait à marcher vers le sud[2]. La prudence défendait également de laisser derrière soi un vassal connu pour entretenir avec Richard II des relations suspectes : le duc de Bretagne fut invité, s'il faut en croire Froissart, à se joindre à Charles VI avec 2.000 lances. Il n'osa pas dire non, et récrivit au roi des lettres « moult belles et moult douces, » ce qui ne l'empêcha pas, suivant la même chronique, de prendre peu au sérieux l'expédition projetée. On eût dit qu'à cet égard il en savait plus long qu'il ne voulait l'avouer, même à son confident le sire de Montbourcher : « Regardés et entendés que Monseigneur m'escript... Si m'ait « Dieu et les sains, il n'en fera rien : il aura temprement autres « estoupes en sa quenouille ! » Jean de Montfort pensait-il que Richard II ne laisserait pas au roi de France le loisir de chevaucher en Italie? Nourrissait-il lui-même secrètement le projet d'arrêter la marche du roi par quelque diversion? On a paru admettre cette dernière hypothèse. Mais c'est, je pense, aller trop loin que considérer la prise de Champtoceaux, place forte appartenant au sire de Clisson, comme un expédient destiné à retenir en France le connétable et par là même à priver le roi d'un auxiliaire indispen-

1. P. 316.
2. E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 227 et sq.

sable[1]. Ce coup de main de Jean de Montfort eut lieu au mois de novembre 1390[2], par conséquent à une époque où l'expédition d'Italie n'était pas même décidée, encore moins notifiée au duc de Bretagne.

Si l'on excepte Jean de Montfort, le projet de Charles VI semble avoir réuni les suffrages de tous les barons. L'inaction pesait alors à la noblesse française, que le renouvellement des trêves avec les Anglais avait privée de son passe-temps favori. Suivant Froissart, elle accueillit avec joie la perspective d'une chevauchée à travers l'Italie et activa ses préparatifs. On sait que Bureau de la Rivière et le Besgues de Villaines reçurent l'un 3.000 francs, l'autre 2.000 pour s'équiper, et que Nicolas de Tanques, écuyer de corps du roi, acheta pour 7.500 francs d'armures. De son côté, le duc de Bourgogne s'occupait de faire venir des troupes de la Flandre et obtenait du duché de Bourgogne une aide spéciale de 30.000 francs. Enfin Charles VI et son frère enrôlaient en Écosse des archers qui s'acheminaient vers Lyon. Rendez-vous général y avait été donné pour le 15 du mois de mars[3]. Dès le 28 février, la nouvelle se répandit à Naples que Clément VII et Charles VI, suivis d'une brillante chevalerie, allaient venir à Rome pour rétablir l'unité dans l'Église[4].

Tel était, en effet, le dessein du roi de France : il ne se contentait pas de marcher sur Rome, il y emmenait Clément VII avec lui. C'est ce que les historiens semblent avoir ignoré, et c'est ce qui explique pourtant l'émotion singulière que la détermination du roi causa, suivant Froissart, au pape et aux cardinaux d'Avignon : « Si furent grandement resjoys, et leur fut bien advis que leur besoingne estoit ainsi come achievée. » C'est, d'ailleurs, ce qui résulte d'une lettre inédite adressée par Clément VII, le 14 février, au clergé d'Aragon[5].

1. E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 232.

2. D. Morice, *Preuves à l'histoire de Bretagne*, t. II, c. 555.

3. E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 231, 236, et *La vie politique de Louis de France*, p. 71. A. de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans* (*Revue des Questions historiques*, t. XLI, p. 55).

4. *Cronicon Siculum*, p. 100.

5. Après avoir rappelé les efforts qu'il a déjà faits pour mettre un terme au schisme, Clément VII poursuit en ces termes : « Nobis autem sic estuanti animo

Charles VI avait fait savoir à Clément VII qu'il viendrait le prendre avant Pâques (26 mars 1391). A partir de ce moment, il se constituait son guide, son gardien ; il ne lui demandait que de vouloir bien le suivre. Au reçu de ces propositions, que Clément VII qualifie lui-même d'inespérées, le pape rendit grâces à Dieu, puis, après mûre délibération, répondit qu'il serait prêt. Restait à se procurer les ressources nécessaires. C'est dans ce dessein qu'il écrivit, notamment au clergé d'Aragon. Il avait soin de faire valoir le péril auquel il s'exposait, ainsi que le dévouement d'un prince qui sacrifiait tout au salut de l'Église ; les clercs ne pouvaient, dans cette conjoncture, lui refuser leur concours pécuniaire. Il sollicitait donc, ou plutôt réclamait le payement d'un subside dont il fixait d'avance la quotité : de 100 à 300 florins pour chacun des abbés, de 200 à 500 pour les chapitres cathédraux, ainsi que pour les évêques ; 2.000 pour l'archevêque de Saragosse. Cette taxe d'un nouveau genre eut évidemment cours dans les autres pays d'obédience clémentine : j'ai noté un prélat de Languedoc qui, vers le 4 avril, paya encore 239 florins « pour le fait du voyage de Rome[1]. »

D'autre part, Clément VII correspondait avec le roi par l'intermédiaire du doyen de Vienne et de l'évêque de Chartres[2], et,

laboranti supervenit ecce clamoris nostri deprecatio exaudita, nunciato nobis per carissimum in Christo filium nostrum Carolum, regem Francorum illustrem, qualiter sue intencionis cum deliberacione firmata existit personaliter nos ad Urbem conducere hoc vernali tempore, ac in sede quam injuste quivis alius preter nos ascendere nititur, divina sibi cooperante potencia, collocare, quodque infra dominice Resurrectionis festum instans nobiscum conveniet, ubicumque nos esse contigerit, ad iter hujusmodi prosequendum, nichil a nobis penitus postulans nisi persone nostre presenciam, cujus et conductor intendit esse et custos, et nisi aut oblationem tantam recusaverimus, aut nos monstraverimus impotentem, tanquam proprii voti compos, suorum progenitorum more... nec termino adiciet, nec execucionem tardabit. Exhibitis itaque graciis super tam insperate rei munere bonorum omnium Largitori, habita cum fratribus nostris deliberacione matura, subsidium oblati itineris gratanter acceptavimus, nosque ad illud... precinctum rescripsimus et paratum. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1390-91.*) Les comptes de Clément VII mentionnent, sous la date du 23 février 1391, l'envoi en Aragon d'un camérier du pape porteur de nombreuses lettres « pro subsidio habendo pro viagio domini nostri Pape » (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 104 v°).

1. « Ratione subsidii per eos domino nostro Pape *pro viagio Rome* concessi. » (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 116 v°). On pourrait citer de nombreux exemples analogues.

2. « Pro facto viagii Rome » (*ibid.*, fol. 111 v°).

sans plus tarder, il commençait ses préparatifs de départ. Il faisait garnir ses vêtements de fourrure[1], achetait deux autels portatifs[2], se mettait en quête de navires[3]. Cependant, comme le voyage devait se faire par terre, c'étaient surtout des chevaux et des bêtes de somme qu'il se procurait, à grands frais, soit à la foire de Chalon-sur-Saône, soit en Languedoc, par l'entremise du collecteur apostolique. Il achetait également des bâts, des selles, des couvertures, des caisses, tout le matériel d'un grand déménagement. Tel chevalier était désigné pour faire partie de son escorte[4], tel huissier, tel balayeur de la chambre, pour accompagner ses bagages[5].

Quelle ne dut pas être sa déception quand, soudain, il apprit que le voyage n'aurait pas lieu ! A cet égard, je puis fournir une date et un détail précis : le 11 mars au plus tard, Perrinet, chevaucheur du roi, avait apporté à Clément VII des lettres de Charles VI contremandant l'expédition[6].

1. Dépense de 54 florins, à la date du 2 mars (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 111 r°).

2. Dépense de 9 florins 20 sols, à la date du 14 mars (*ibid.*, fol. 116 v°).

3. *Ibid.*, fol. 114 v° (à la date du 9 mars).

4. Le 1er mars, payement de 21 florins 12 sols « domino Johanni de Milliaco, militi, quos dominus noster Papa sibi dari voluit, quia sibi servivit in custodia Comitatus Venaysini, et vadit ad partes suas ad se parandum pro serviendo sibi in viagio Rome » (*ibid.*, fol. 106 v°).

5. [28 février 1391 :] « Die eadem, fuerunt soluti Hugueto Salomonis, hostiario minori domini Pape, ordinato pro conducendo saumagium camere domini nostri Pape in viagio Rome, una cum Eynardo de Ripola, hostiario minore, et Johanne de Furno, scobatore camere domini Pape, pro saumeriis, bastis et bancis emendis pro dicto viagio, ...VIIIc XLVIII floreni Camere XVI solidi. Item, Johanni de Folheto, hostiario majori domini Pape, misso ad nundinas Cabilon nses pro saumeriis, bastis et bancis emendis pro dicto viagio, ...IIIIc XXVIII floreni Camere XVI solidi. » (*Ibid.*, fol. 106 v°.) Au 8 mars, on trouve également un payement de 24 florins 20 sols 6 deniers fait à un officier du pape « pro complemento precii XVIII bastorum per ipsum emptorum pro viagio domini nostri Pape et expensis per ipsum faciendis tam pro equis quos custodit, pro saumagio dicti viagii, quam aliter « (*ibid.*, fol. 114 r°). Enfin, le 26 juin, payement de 363 florins 6 sols pour cinq sommiers achetés par le collecteur apostolique de Toulouse et envoyés à Avignon en vue du voyage de Rome, pour cinq bâts, dix selles (?), quatre caisses, etc. (*ibid.*, fol. 164 v°).

6. « Item, Perrineto, equitatori regio, qui ex parte Regis portavit litteras domino nostro Pape de contramandando viagio Rome, et revertitur ad ipsum cum litteris domini Pape, pro suis expensis faciendis, XIII, floreni currentis et IIII solidi valentes XII florenos Camere IIII solidos. » (*Ibid.*, fol. 115 v°.) Le même jour, le pape envoya à Charles VI le chevalier Jean de Chamberlhac (*ibid.*, fol. 116 r°). — Jusqu'ici on n'avait point relevé, avant le 11 mai 1391, de preuve de l'ajournement du projet d'expédition (cf. E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 242).

Que s'était-il passé? Pourquoi le roi de France renonçait-il tout d'un coup au projet qui lui souriait si fort la veille? Était-il donc devenu insensible à l'honneur de terminer le schisme? N'avait-il plus hâte de s'en aller cueillir en Italie les lauriers d'un Pépin ou d'un Charlemagne?

On s'est perdu en conjectures. Cependant on n'a pas pu trouver d'explication plus naturelle que celle que deux chroniqueurs avaient donnée[1] et qu'ont également indiquée les conseillers du roi lui-même[2]. Vers le commencement du mois de février, Thomas Percy et Louis Clifford, ambassadeurs d'Angleterre, s'étaient présentés à la cour de Paris; en réponse aux propositions pacifiques de la France, ils avaient invité Charles VI à s'aboucher personnellement avec Richard II. Par acte passé le 14 février, il fut convenu que, vers la Saint-Jean, le roi de France se rendrait à Boulogne ou à Saint-Omer, tandis que le roi d'Angleterre débarquerait à Calais, puis qu'une entrevue aurait lieu, dans laquelle chacun des deux souverains serait accompagné de ses oncles, de son chancelier, de deux prélats, de deux docteurs et de quatre cents chevaliers ou écuyers[3]. Ce projet était évidemment inconciliable avec celui d'une campagne d'été en Italie. Charles VI aima mieux ajourner son voyage que laisser échapper l'occasion de conclure une paix définitive avec les Plantagenêts. Cette fois du moins, il se montra moins impatient d'acquérir de la gloire que soucieux d'assurer le repos de son peuple : on ne peut l'en blâmer.

Qu'il ait été pourtant, dans cette circonstance, dupe de l'Angleterre, c'est ce qui ne saurait aujourd'hui faire de doute pour personne. L'entrevue proposée n'était qu'un leurre destiné à le retenir en France. Mais, si l'espérance d'une réconciliation pouvait paraître illusoire, la crainte d'une invasion était beaucoup

1. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 316; Froissart, t. XIV, p. 287.

2. « Et diront comment nagueres le roi entreprit de mener N. S. P. à Rome, et l'eust fait, s'il n'eust esté empesché par le fait de la paix et autres besoignes. » (Champollion-Figeac, *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, Paris, 1844, in-8°, p. 8.) Cf. le discours prononcé en présence du pape par l'évêque de Noyon, le 26 mai 1393 (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 62).

3. H. Moranvillé, *Conférences entre la France et l'Angleterre* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1889), p. 359.

mieux fondée. Une fois Charles VI disparu derrière les Alpes, qui eût empêché Richard II de pénétrer au cœur du royaume? Un chroniqueur va jusqu'à dire que le monarque anglais avait, en effet, menacé Charles VI d'une rupture des trêves, si le voyage d'Italie avait lieu. Dans la situation où se trouvait l'Europe, rien n'était plus hasardeux qu'une expédition de ce genre, destinée par son objet même à exciter de vives colères dans une partie du monde chrétien.

On a supposé que l'intervention de Richard II avait été provoquée par une démarche de Boniface IX[1]. Il serait téméraire d'affirmer positivement le contraire : cependant l'arrivée de Thomas Percy et de Louis Clifford à la cour des Valois a précédé probablement le moment où le pape de Rome eut vent de l'expédition projetée[2]. En tous cas, si, comme le rapporte le chroniqueur Walsingham, un envoyé de Boniface IX, l'abbé de Nonantola, vint dénoncer à Londres les projets de Charles VI, si, mêlant beaucoup de fables à un peu de vérité, il soutint que Clément VII avait l'intention de donner au roi de France la couronne impériale, au duc de Bourgogne « certains grands avantages, » au duc de Touraine les terres de l'Église en Italie et au comte de Vertus un royaume formé de la Lombardie et de la Toscane, si enfin il pria Richard II d'insérer dans le traité qu'il conclurait avec son adversaire une clause interdisant aux Valois toute attaque contre le pape de Rome, cette démarche ne put avoir lieu qu'assez tard, au mois de juin ou au mois de juillet 1391 ; par conséquent, elle fut sans influence sur les négociations qui amenèrent, dès le commencement du mois de mars, le roi de France à renoncer à sa périlleuse entreprise[3].

Boniface IX, au fond, n'éprouvait peut-être pas les sentiments de terreur qu'on lui prête. En cas d'attaque, sa tactique, au dire d'un italien, eût consisté à se mettre à l'abri. Réfugié dans le

1. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 71.

2. Le projet paraît n'avoir été connu à Naples que le 28 février (*Cronicon Siculum*, p. 100).

3. Walsingham, t. II, p. 200; Rinaldi, t. VII, p. 550. Cf. A. de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans* (*Revue des Questions historiques*, t. XLV, 1889), p. 72; E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 241.

Frioul, au besoin en Allemagne, il eût laissé passer l'orage. Lorsque le flot des envahisseurs se serait écoulé, on l'aurait vu reparaître, aussi respecté qu'avant[1]. La grande erreur de Charles VI avait été de méconnaître le caractère insaisissable de cette papauté romaine qui, comme celle d'Avignon, puisait sa force dans les libres suffrages d'une grande partie de la chrétienté.

IX

Lors même que l'Angleterre ne fût pas intervenue, il est probable que Charles VI eût été obligé d'ajourner son voyage jusqu'à ce que les circonstances lui permissent de voir un peu plus clair dans les affaires de l'Italie. Il se passait alors en Lombardie un fait étrange : le beau-père du duc de Touraine, l'allié de Charles VI, Jean-Galéas Visconti, se voyait sur le point d'être attaqué par un vassal du roi de France. En effet, le jeune comte d'Armagnac Jean III brûlait de venger le tort fait par le comte de Vertus à sa sœur Béatrix, belle-fille de Bernabò Visconti. Il s'était engagé au service de Florence, et, se mettant à la tête des compagnies de routiers qui infestaient le midi de la France, il promettait de combattre durant au moins six mois le tyran milanais[2]. Ce projet de guerre privée ne cadrait guère avec les plans du roi, qui tenait à conserver l'amitié de Jean-Galéas, surtout au moment de s'aventurer lui-même en Italie[3]. Il fit donc ce qu'il put pour retenir Jean III, l'invitant à agir, dans ses revendications, plutôt « par voye amiable, » lui adressant successivement Coucy et le duc de Berry, tandis que le duc de Touraine et le duc de Bourgogne se rendaient, de leur côté, auprès du seigneur de Milan.

1. P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 42.

2. *I capitoli del comune di Firenze, Inventario e regesto*, t. II, p. 108; P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 51 et sq.; E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 69.

3. A. de Circourt, *loco cit.*, p. 61. — M. E. Jarry (*ibid.*, p. 68) a signalé l'envoi de Jean d'Estouteville à Avignon, dès le mois de novembre 1390, « pour le fait des vuides des gens d'armes estans en la compagnie du comte d'Armignac. »

Les résultats de cette dernière entrevue sont demeurés obscurs, ainsi que le rôle joué à Pavie par Philippe le Hardi. Cependant, même sans admettre entièrement les hypothèses d'un ingénieux érudit[1], on peut croire que Jean-Galéas saisit cette occasion de protester, une fois de plus, de son dévouement à Clément VII[2]. Il conclut, le 20 mars, avec les princes français une sorte de traité, et remit au duc de Bourgogne une somme avec laquelle ce dernier s'engagea à débaucher les troupes de Jean III d'Armagnac.

Singulière mission pour un prince! Philippe le Hardi s'en acquitta de son mieux. On le retrouve au commencement du mois d'avril en Avignon[3], où Jean III achevait ses préparatifs de guerre. Tout en renouvelant auprès de celui-ci les démarches qu'avaient inutilement tentées Coucy et le duc de Berry, le duc de Bourgogne en fit d'autres, moins infructueuses, auprès des compagnies. Quinze cents lances furent achetées et enrôlées au service du seigneur de Milan, qu'elles avaient dû combattre; Bernardon de la Salle se chargea de les conduire de l'autre côté des Alpes, et, pour mieux indiquer d'après quels ordres il agissait, on lui remit deux étendards sur lesquels se lisait la devise de Philippe le Hardi[4].

L'opération pourtant ne réussit qu'à moitié. Sans parler d'une rixe qui éclata aux portes d'Avignon entre les routiers demeurés fidèles à Jean III et les gens du duc de Bourgogne, le comte d'Armagnac lui-même se mit à la poursuite des transfuges, et parvint à les battre avant qu'ils eussent rejoint le seigneur de

1. E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 234 et sq.

2. E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 72, 429.

3. Cf. sa lettre datée de Suse, le 30 mars 1391 (*Archives historiques, artistiques et littéraires*, 1er novembre 1889, p. 37). Dans les comptes de Clément VII, il est question, à la date du 31 mars, de l'envoi d'un chevaucheur en Piémont, vers le duc de Bourgogne, et, à la date du 2 avril, de préparatifs faits au Pont-de-Sorgues en vue de l'arrivée prochaine du même prince (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 123 v°, 127 r°). Sur la pension accordée par le duc de Bourgogne au cardinal de Viviers et sur les distributions de vin qu'il fit pendant son séjour d'Avignon, v. Bibl. nat., collection de Bourgogne, ms. 21, fol. 22 v°.

4. Ces curieux détails ont été révélés par M. E. Jarry (*La « voie de fait »...*, p. 238). Le duc ne tarda pas à regagner la cour de France; le comte de Genevois l'y accompagna, ainsi que plusieurs officiers du pape (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 140 v°, 142 r°, aux dates du 28 avril et du 1er mai 1391).

Milan. Là périt le fameux Bernardon de la Salle[1], non pas, comme on l'a dit, après avoir franchi les Alpes, mais dans quelque vallée de la région dauphinoise. Cette mort, en effet, qu'on a pris l'habitude de dater du mois de juin[2], était, dès le 28 mai, connue de Clément VII[3]; or, la présence de Jean III sur le versant français est attestée, à cette date, par un document authentique[4] : c'est du côté de Gap ou d'Embrun qu'il a pu rattraper Bernardon.

De quel œil cependant le pape d'Avignon vit-il la mort d'un capitaine qui avait si fréquemment combattu pour sa cause et qui, la veille encore, le servait en Italie[5]? Comment, d'ailleurs, avait-il pu laisser Jean d'Armagnac organiser sous ses yeux une expédition si contraire à ses vues, ainsi qu'à celles du roi de de France? On affirme qu'il s'opposa de toutes ses forces au départ de Jean III, qu'il se joignit au duc pour lui promettre monts et merveilles à condition que les routiers ne feraient pas la guerre aux Milanais. C'est là une idée aujourd'hui généralement admise[6] et qui s'appuie, il faut bien le dire, sur des témoignages anciens[7]. Mais le dépouillement des comptes de la Chambre apostolique oblige à reconstituer les faits tout autrement.

Non seulement Clément VII ne fit rien pour mettre obstacle à l'expédition du comte : mais il y contribua, pécuniairement par-

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 712; P. Minerbetti, c. 259; Sozomeno, c. 1146.

2. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 76, 77. E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 239.

3. Ce jour-là, des courriers sont expédiés à Malaucène, « ubi, certa bona sunt domini Bernardi de Sala, *quondam* militis » (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 152 r°; cf. *ibid.*, fol. 173 v°). Dès le 30 mai, Clément VII pourvoit au remplacement de feu Bernardon de la Salle comme châtelain de Soriano (Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 117 r°).

4. P. Durrieu, *op. cit.*, p. 69. — C'est à Embrun que Clément VII envoya, le 18 mai, un de ses huissiers pour porter un message au comte d'Armagnac (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 149 r°). Le 1er juin, Jean III se trouvait encore à Baratier.

5. *Introitus et exitus*, n° 367, fol. 136 r°, à la date du 17 avril.

6. P. Durrieu, *op. cit.*, p. 63. Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches unter König Wenzel*, t. II, p. 323; A. de Circourt, *op. cit.*, p. 62; E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 73; *La « voie de fait »...*, p. 238-240; G. Romano, *Gian Galeazzo Visconti e gli eredi di Bernabò* (*Archivio storico lombardo*, 1891, p. 38. — Corio (*Historia di Milano*, t. II, p. 362) était, inconsciemment, plus près de la vérité.

7. P. Minerbetti, c. 249; Sozomeno, c. 1145.

lant, dans une large mesure. Il s'était engagé à lui compter 15.000 francs d'or. Le versement de cette somme, commencé à l'époque où il s'apprêtait lui-même à faire le voyage de Rome, se poursuivit après l'abandon de ce projet et durant le séjour des princes en Avignon : 133 florins 11 sols furent payés à Jean III le 20 janvier 1391[1]; 80 florins 25 sols, le 2 mars[2]; 8.035 florins 20 sols, le 25[3]; 8.057 florins 4 sols, le 30[4]; 428 florins 16 sols, le 2 avril; 1.307 florins 4 sols, le 14[5]; 107 florins 4 sols, le 23; 642 florins 24 sols, le 24; enfin 2.657 florins 4 sols, le 2 mai[6]. Le chiffre prévu par la convention originaire avait été dépassé : Clément VII ne laissa pas d'allouer à Jean III une indemnité supplémentaire de 2.571 florins 12 sols pour les frais de son séjour à la cour d'Avignon[7].

Cette conduite bizarre peut s'expliquer de deux manières. Les ravages exercés dans le Comtat-Venaissin par un turbulent personnage dont il sera question plus loin avaient fait acquérir au pape une triste expérience des maux que peut causer la présence des routiers. Il désirait plus que personne voir s'écouler vers l'Italie les bandes qui fournissaient à Raymond de Turenne de fréquentes recrues. Jean d'Armagnac venait de trancher, par voie d'arbitrage, les différends pendants entre Raymond et la curie : mais il allait rendre au saint-siège un service plus important

1. Payement fait « domino de Orbessano, recipienti nomine domini Bernardi de Armaniaco et de mandato domini comitis Armaniaci, in deductionem eorum que dominus noster Papa sibi dare convenit pro certo viagio faciendo ad utilitatem Ecclesie. » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 89 v°.)

2. A Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, qui les reçoit au nom de Jean, comte d'Armagnac, « in deductionem XV^m^ franchorum auri eidem domino comiti tradi conventorum per dominum nostrum Papam ratione certi viagii per ipsum cum gentibus armorum ad partes Romanie faciendi » (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 110 v°).

3. « In deductionem XV^m^ franchorum auri sibi per dominum nostrum Papam tradi conventorum pro viagio suo, et ut gentes sue transeundo per Comitatum Venayssini et alias terras Ecclesie non dent dampnum » (*ibid.*, fol. 121 v°).

4. « In deductionem VII^m^ V^c^ franchorum auri sibi restantium deberi de summa XV^m^ franchorum auri sibi per dominum Papam tradi conventorum pro viagio suo ad partes Romanie » (*ibid.*, fol. 123 r°).

5. « Pro viagio suo ad partes Romanie et pro utilitate Ecclesie » (*ibid.*, fol. 127 r°, 135 v°).

6. *Ibid.*, fol. 136 r°, 138 r°, 142 v°.

7. *Ibid.*, fol. 121 v°, à la date du 25 mars.

encore en éloignant les compagnies de la rive gauche du Rhône. D'ailleurs, pour se transporter de Languedoc en Lombardie, les routiers devaient forcément s'approcher d'Avignon : Clément ne pouvait acheter leur neutralité trop cher. La somme qu'il promit à Jean III, comme celle qu'Urbain V avait payée jadis à du Guesclin dans une circonstance analogue, était en quelque sorte la rançon du Comtat-Venaissin[1].

Ce n'est pas tout encore. Les officiers pontificaux ont une façon particulière de présenter, dans leurs comptes, l'expédition de Jean d'Armagnac : « Un voyage, disent-ils, que le comte entreprend, avec des troupes, en *Romanie*, dans l'intérêt de l'Église. » Il n'est nullement question d'attaque du Milanais, ni de guerre aux Visconti. La *Romanie* est indiquée comme l'unique but de l'entreprise. Or, par ce mot, il faut entendre non seulement la Romagne, mais, d'une manière plus générale, Rome et l'Italie centrale. Jean d'Armagnac, probablement, avait persuadé à Clément VII qu'après avoir réglé son compte avec Jean-Galéas, il tournerait ses armes contre Boniface IX[2]. Clément VII approuvait

1. V. le texte reproduit ci-dessus, p. 185, note 3. — Le 23 mars 1391, Eudes de Villars, Gérard d'Arles et plusieurs autres capitaines sont envoyés avec des troupes « ad conducendum Britones et gentes armorum comitis Armaniaci per Comitatum Venayssini, ne dampnificent patriam ; » d'autres officiers du pape se rendent au Pont-Saint-Esprit « ad videndum jurare Britones quando transibunt ad partem Imperii, ut non dampnificent Comitatum Venayssini ; » le 26, le cardinal de Murol se charge de remettre 750 florins « vicecomiti Baillerie, Bertrando Blanchardi et certis aliis capitaneis gentium armorum qui volunt transire Rodanum, ut non dampnificent territorium Avinionense et Comitatum Venayssini. » Le 28, un huissier du pape est envoyé, avec le comte d'Armagnac, vers les compagnies qui se trouvent dans le Comtat, afin de leur faire évacuer le pays. Le 2 avril, le pape, impatient d'obtenir ce résultat, envoie au comte d'Armagnac Pierre Gandelin, alors bailli des baronnies du Dauphiné. Il envoie encore, le 22 avril, un écuyer du comte d'Armagnac aux compagnies qui s'attardaient à Carpentras (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 119 v°, 122 r° et v°, 127 v°, 163 v°. Cf. Éd. de Laplane, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, t. I, p. 192). — Il n'est pas impossible que Charles VI lui-même ait fait compter, de son côté, 15.000 florins à Jean III pour que celui-ci débarrassât le royaume des compagnies (v. les textes cités par le comte de Circourt, *Revue des Questions historiques*, 1887, p. 62, note 1).

2. *Introitus et exitus*, n° 367, fol. 148 v°. — Cf. ce passage de Froissart (t. XIV, p. 295) : « Le comte d'Armaignach et son frere et aucuns chevalliers de leur alliance vindrent veoir celluy qui se nommoit pape Clement..., et se offrirent à servir ce pape et l'Eglise contre ces tirans lonbars : *et de ces offres leur sceut on bon gré*, et en furent moult remerchiés ; » et ce renseignement donné par Zurita (t. II, fol. 399 r°) : « Passo a Italia a hazer guerra contre Juan Galeaço, duque de Milan, *con empresa de passar adelante a echar de la silla apostolica al papa Bonifacio.* »

cette dernière partie du programme de Jean III : il feignait d'ignorer la première. Il se fiait peut-être à l'habileté de Jean-Galéas pour régler à l'amiable et au dernier moment ses différends avec Jean III. Il espérait, dans tous les cas, que les mercenaires du comte d'Armagnac formeraient l'avant-garde de la grande armée du roi de France ; puis, quand il sut que Charles VI renonçait à partir, il se dit que, du moins, ces troupes, tôt ou tard, iraient grossir les bandes qui guerroyaient à son service dans le Patrimoine de Saint-Pierre. C'est ainsi qu'un des compagnons du comte d'Armagnac, qui reçut de Clément, le 17 mai, une gratification, est porté sur les comptes d'Avignon comme se rendant en Italie « pour le fait de l'Église[1]. » Fondées ou non, les espérances du pape d'Avignon jettent un jour tout nouveau sur l'entreprise de Jean d'Armagnac.

Il est difficile de dire si le jeune comte d'Armagnac eût satisfait aux engagements qu'il avait dû prendre vis-à-vis de Clément. Le siège d'Alexandrie, où s'était renfermée l'armée de Jean-Galéas, fut son dernier exploit. Une plume élégante autant que docte a retracé naguère les circonstances de cette fin prématurée[2]. On sait qu'une action follement engagée se termina par une retraite désastreuse, qu'égaré, accablé par le poids de ses armes, Jean d'Armagnac chercha dans la fraîcheur de l'eau un soulagement à sa soif, et que, frappé probablement de congestion pulmonaire, il expira, dans le camp ennemi, le 25 juillet 1391[3]. Sa mort amena la dispersion et, en partie, la destruction des bandes qu'il avait emmenées en Italie. Quelques débris en reparurent dans le Comtat-Venaissin : Clément VII, à partir du 10 août, fit compter, à plusieurs reprises, des sommes d'argent à des gascons ou à des languedociens échappés du désastre,

1. Aux mois de septembre et de novembre 1388, les Florentins s'étaient bercés de l'espoir que Clément VII nourrissait des intentions hostiles à l'égard de Jean-Galéas (Cf. Lupi, *Delle relazioni fra la republica di Firenze e i conti e duchi di Savoia*, dans le *Giornale storico degli archivi Toscani*, t. VII, 1863, p. 186).

2. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 83 et sq.

3. Il est assez piquant de voir un des cardinaux de la cour d'Avignon complimenter Jean-Galéas de sa victoire : c'était, à vrai dire, un Tarlati, le cardinal de Pietramala, il devait se réjouir de la déconvenue de Florence (lettre datée d'Avignon, le 17 août [1391] ; Bibl. nat., nouv. acq. latines 1151, fol. 10 r°).

notamment à Tandon, l'écuyer qui portait le bassinet du comte[1].

On se rappelle l'entrevue convenue entre les rois de France et d'Angleterre à laquelle Charles VI avait sacrifié son projet de voyage d'Italie. Elle n'eut lieu, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ni à la date indiquée, ni dans les mois qui suivirent. Richard II manqua même le rendez-vous fixé au mois de mars 1392, et les pourparlers n'aboutirent qu'à une nouvelle prorogation des trêves.

Bientôt, à la suite de l'assassinat du connétable de Clisson, les idées de Charles VI prirent un autre cours : c'est une expédition contre le duc de Bretagne qui désormais fut à l'ordre du jour.

Qu'est-il besoin de rappeler l'accident lamentable qui interrompit, dans la forêt du Mans, la chevauchée du roi ? La maladie de Charles VI fit retomber le pouvoir aux mains des princes du sang.

X

La cour de France, reprenant ses anciens errements, va-t-elle donc de nouveau se désintéresser, dans une certaine mesure, des questions politiques ou religieuses qui se débattent en Italie ? — Non pas. La situation n'est plus la même qu'avant l'émancipation du roi. Les ducs de Berry et de Bourgogne doivent, à présent, compter avec leur jeune neveu, le duc de Touraine, devenu le duc d'Orléans, et l'on sait les raisons qui font que le frère du roi tourne volontiers ses regards du côté de l'Italie. Nous entendrons encore parler d'intervention française au delà des Alpes et de lutte à main armée contre le pape de Rome. Cependant Clément VII regrettera l'époque où Charles VI suivait ses propres inspirations. Les offres qu'on lui fera n'auront plus le même cachet de désintéressement ; il ne pourra plus dire,

1. *Introitus et exitus*, n° 367, fol. 184 v°, 186 r°. — Un des chefs de bande de l'armée d'Armagnac, Guilhin de Chamisard, est signalé, au mois de novembre 1391, aux environs de Sisteron, et s'empare bientôt après du château de Lazer (Ed. de Laplane, *Histoire de Sisteron*, t. I, p. 200).

comme en 1391 : « On ne m'impose aucune condition, l'on ne me « demande que d'être là[1]... ! »

On lui demande tout autre chose, à partir de 1393, sous l'influence du duc d'Orléans; et le duc d'Orléans n'est lui-même, à son insu, qu'un instrument dans la main de son beau-père, le très subtil et très cupide Jean-Galéas Visconti. C'est de Milan que partent tous les fils qui mettent désormais en mouvement la diplomatie française[2].

On se souvient peut-être de ce « royaume d'Adria » taillé en pleines terres de l'Église, dont Clément VII avait pensé, au début de son règne, investir Louis Ier, duc d'Anjou : projet, qui n'avait été suivi d'aucune exécution, dont Clément, semble-t-il, eût voulu effacer jusqu'aux dernières traces, mais qui n'avait passé complètement inaperçu ni de la cour de France, ni de Jean-Galéas. On demandait qu'il fût repris à nouveau, non pas, bien entendu, au profit de Louis II, déjà pourvu d'un royaume, mais en faveur d'un autre prince français qui possédait une terre en Lombardie, et dont le beau-père régnait en maître sur toute l'Italie du nord, je veux parler de Louis d'Orléans. Fait souverain de la Romagne, des Marches et d'une partie de l'Ombrie, le frère de Charles VI prendrait possession de ce royaume, qui, sous la suzeraineté du pape d'Avignon, formerait, au nord de Rome, le véritable pendant du royaume de Sicile. De gré ou de force, il le purgerait de tout élément hétérodoxe, le maintiendrait coûte que coûte dans l'obédience avignonnaise. Délivré désormais de tout souci de ce côté, Jean-Galéas serait libre de suivre l'impulsion de son cœur, qui le portait (il l'avait assez souvent répété) à se déclarer en faveur de Clément. Florence, tenue en respect, imiterait cet exemple ; le trône de Louis II serait consolidé. Quant à Boniface IX, il n'aurait d'autre ressource que de fuir, et sans

1. V. la lettre transcrite plus haut, p. 177, note 5.

2. Les détails qui vont suivre sont empruntés pour la plupart à l'excellente dissertation de M. P. Durrieu (*Le royaume d'Adria*, p. 13 et sq.), qu'ont complétée sur certains points les travaux postérieurs de MM. A. de Circourt (*Le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XLV, 1889, p. 75 et sq.), G. Romano (*Gian Galeazzo Visconti e gli eredi di Bernabó*, p. 49 et sq.), E. Jarry (*La vie politique de Louis de France*, p. 107 et sq., et *La « voie de fait »...*, p. 246 et sq.).

esprit de retour, sous peine d'être pris, comme dans un étau, entre les deux royaumes clémentins. La conquête méthodique des États de l'Église, l'établissement définitif d'une royauté française aux portes de Rome, tel était le vrai moyen d'obtenir la conversion de l'Italie et d'en finir avec le schisme.

Ce plan était sorti tout entier de l'imagination de Jean-Galéas, qui, pour le faire agréer des cours d'Avignon et de Paris, avait ingénieusement profité d'un moment où son attitude inspirait de ce côté des Alpes les plus sérieuses appréhensions. On craignait de le voir s'unir au pape Boniface IX, et son double jeu ne donnait à ce bruit que trop de consistance. Il s'était empressé, après la mort de Jean d'Armagnac, de notifier son triomphe au pape italien, et, peu après, les Florentins avaient mis en circulation une lettre, vraie ou supposée[1], dans laquelle il se vantait au même pontife de son succès comme d'une victoire remportée sur le parti français tout entier ; il y raillait même de la façon la plus impertinente la douleur ressentie par Charles VI à la nouvelle du trépas de Jean d'Armagnac[2]. Le comte de Vertus avait désavoué cette lettre ; mais il n'avait pas démenti, peut-être même avait-il répandu à dessein le bruit que Boniface IX cherchait à l'attirer dans son alliance. Déjà, dans les deux cours de Paris et d'Avignon, l'on se représentait le pape de Rome unissant dans une opposition commune à Clément VII et à la France Milan, Padoue, Mantoue, Ferrare, Bologne, Florence et jusqu'à l'Angleterre et à l'Allemagne. Pour parer à un pareil danger, imaginaire, je me hâte de le dire, on ne crut pouvoir mieux faire que d'entrer en pourparlers avec le seigneur de Milan. Clément VII, tout le premier, manifesta un vif désir de voir la France tendre la main au comte de Vertus ; il chargea Raymond Bernard Flameng, envoyé pour trois mois à la cour de Charles VI[3], d'appuyer de

1. MM. G. Romano (p. 41) et E. Jarry (*La « voie de fait »...*, p. 244) se prononcent contre l'authenticité, qu'admettent, au contraire, MM. C. Cipolla (*Storia delle signorie italiane dal 1313 al 1530*, p. 206) et P. Durrieu (*Les Gascons en Italie*, p. 99).

2. L. Osio, *Documenti tratti dagli Archivj Milanesi*, t. I, p. 300 ; G. Giulini, *Documenti illustrativi della storia della città e campagna di Milano* (Milan, 1857, in-8°), p. 246.

3. L'époque et la durée de cette mission nous sont révélées par le registre n° 370 des *Introitus et exitus* (fol. 60 r°, 74 r°, 119 v°) : à la date du 6 décembre 1392, Clé-

toutes ses forces, dans l'intérêt de l'Église, le projet d'alliance franco-milanaise. Mais, au moins, Jean-Galéas allait-il se déclarer et faire déclarer ses sujets pour le pape d'Avignon? Hélas! cette déclaration, si conforme qu'elle fût aux sentiments du comte, risquait, dans l'état de choses actuel, de soulever contre lui l'Italie et ses propres sujets. Il y avait bien un moyen : c'était précisément d'inféoder une partie des États de l'Église au roi de France ou à un prince français. Ainsi fut amenée cette proposition de création du royaume d'Adria de la manière la plus propre à séduire les conseillers du roi et ceux de Clément VII. On ne tarda pas à découvrir que le rôle de souverain feudataire du saint-siège convenait à merveille au duc d'Orléans, et la cour de France, s'appropriant l'idée de Jean-Galéas, entama aussitôt, d'une part, avec Milan, d'autre part, avec Avignon une série de négociations dont l'histoire a été contée par le menu, et dont je me bornerai ici à indiquer les grandes lignes[1].

Visconti, quelque prédilection qu'il eût pour les voies tortueuses, marcha droit, cette fois, vers le but qu'il s'était proposé. Non qu'il eût renoncé à ses vieilles habitudes de dissimulation. Pour donner le change aux Florentins, il leur dénonçait, par exemple, les intentions belliqueuses de son gendre et prétendait

ment VII fait payer 602 florins 19 sols à Raymond Bernard Flameng, pour ses gages de trois mois ; il l'envoie à Paris, vers le roi et vers les ducs de Berry et de Bourgogne « tam pro facto scismatis quam pro negociis regis Ludovici et regine Sicilie. » Une somme de 151 florins 3 sols lui est encore payée avant le 17 janvier 1393 ; à cette dernière date, Flameng se trouvait à Paris. Enfin le payement du reste de ses gages, et le remboursement de ses dépenses durant ce même voyage (soit 126 florins 28 sols) lui sont faits le 20 juin 1393.

1. Quant aux Florentins, on se contenta de les prier, une fois de plus, de ne favoriser ni le compétiteur de Clément VII, ni l'adversaire de Louis II d'Anjou. Mathieu d'Humières, qui leur fut envoyé à cet effet (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 28), passa d'abord par la cour du seigneur de Milan : Clément VII adressa à ce dernier un message, à Pavie, le 10 mars 1393 (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 85 r°). Les Florentins protestèrent, comme d'habitude, de leurs bonnes dispositions et prétendirent même avoir refusé à Boniface IX, malgré ses instances répétées, le droit de faire partie de la ligue de Bologne. Cette réponse des Florentins à Charles VI, citée par M. P. Durrieu (*Le royaume d'Adria*, p. 28), d'après les Archives de Toscane, sous la date du 2 juillet 1393, est la même qui est conservée aux Archives du Nord (B 1221) et y porte la date du 20 août 1393, la même encore qui a été publiée par Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. X, p. 548-550), d'après une copie conservée dans le ms. 940 de Cambrai, sous la date fausse du 20 août 1383.

avoir envoyé une ambassade à Paris dans le seul dessein de le dissuader d'attaquer l'Italie. Néanmoins, dans ses rapports avec la cour de France, il montra une certaine bonne foi, qui s'explique par le désir sincère qu'il avait d'aboutir. On le vit rechercher les bases d'un accommodement avec les descendants de Bernabò, sans doute dans l'espoir de désarmer le parti de la reine Isabeau de Bavière, petite-fille elle-même de Bernabò. S'il ajourna encore sa déclaration en faveur de Clément VII, quelque importance qu'y attachât la cour de Charles VI, il eut soin de s'adresser au pape d'Avignon pour obtenir l'autorisation de fonder la Chartreuse de Pavie[1]. Il précisa le nombre de lances qu'il mettrait à la disposition du roi en cas d'expédition française en Italie, et il promit un secours de mille cavaliers, si la France venait à être envahie par une armée anglaise. Il fournit enfin de puissants arguments aux négociateurs français, qui, grâce à lui, parurent devant Clément VII armés de toutes pièces pour la discussion, ayant entre les mains une copie de la bulle de 1379, un éloquent exposé des raisons historiques et autres qui militaient en faveur de l'inféodation, enfin une notice très détaillée sur la situation actuelle des États de l'Église et sur les ressources dont le parti clémentin disposait en Italie.

A moins de miracle, le pape d'Avignon ne pouvait espérer triompher qu'avec le concours de la maison de France : c'était une idée communément acceptée à cette époque et, pour tout dire, celle qui résume le pontificat de Clément VII. Mais dans quelles conditions se flattait-on d'obtenir cette intervention si nécessaire? Allait-on redemander à Charles VI de conquérir l'Italie centrale pour le compte de l'Église ? Quand bien même

1. Bulle de Clément VII, du 11 juillet 1394 ; le pape charge l'archevêque de Milan d'octroyer, de sa part, à Jean-Galéas l'autorisation, que celui-ci lui avait fait demander, de fonder une chartreuse à Pavie (Arch. du Vatican, *Reg.* 307, fol. 467 r°) : circonstance ignorée des historiens (cf. C. Magenta, *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia e loro attinenze con la Certosa e la storia cittadina*, Milan, 1883, in-fol., t. I, p. 377). Notons encore, à la date du 23 avril 1393, l'envoi d'un huissier majeur de Clément VII, Guillonnet de Castillon, « qui mittitur per dominum Papam ad partes Lombardie pro facto scismatis et Ecclesie » (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 102 v°). Avant de se rendre en Lombardie, le même messager avait été envoyé vers Charles VI, et avait reçu, à cette occasion, le 10 février, 30 écus d'or (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1392-93*).

le roi s'y prêterait, ce qui n'était nullement démontré (les circonstances avaient changé depuis 1391), on ne pouvait par ce moyen obtenir qu'une victoire éphémère. Ce qu'il fallait, c'était un établissement stable, un gouvernement fort, celui de Louis d'Orléans, derrière lequel on sentirait toujours le roi de France. D'ailleurs, à cette inféodation l'Église avait tout à gagner. Son autorité sur les provinces qu'il s'agissait d'aliéner était depuis longtemps illusoire. En révolte perpétuelle contre le souverain pontife, elles avaient, en réalité, inauguré le schisme bien avant la mort de Grégoire XI. Des exils, des spoliations, des excommunications, des interdits, des répressions sanglantes et coûteuses, tels étaient les seuls actes par lesquels pût se traduire la souveraineté d'un pape en ces contrées, non sans offense contre Dieu et sans scandale pour les âmes. Le roi de France, ou plutôt le seigneur de Milan, faisait ainsi le procès au pouvoir temporel, du moins au pouvoir exercé directement par les papes ou par leurs représentants ecclésiastiques. Par contre, il célébrait les avantages de la suzeraineté, rappelait les services rendus par les rois de Sicile de la première maison d'Anjou et invoquait les précédents les plus favorables à sa thèse, sans oublier la promesse faite à Louis d'Orléans lors de son mariage[1], ni surtout l'inféodation à Louis Ier d'Anjou du royaume d'Adria[2]. C'est cette dernière bulle qu'on remettait constamment sous les yeux de Clément VII, en ne lui demandant que d'y changer un nom.

La plupart de ces arguments portèrent : le pape en fut impressionné. L'expérience toutefois avait mûri Robert de Genève, et ceux-là s'étaient grossièrement trompés qui avaient compté lui voir commettre la même imprudence qu'autrefois. La bulle de Sperlonga n'avait fait qu'amuser Louis d'Anjou, sans le décider à conquérir la « Romanie ; » en revanche, elle risquait de faire passer à tout jamais Clément VII pour un dilapidateur de l'héritage de l'Église. Il n'entendait pas renouveler la même faute, ou, du moins, il comptait prendre, cette fois, ses précautions. Il voulait s'entourer de tous ses cardinaux, donner à l'inféodation une forme moins générale, plus digne du saint-siège, enfin et surtout

1. V. plus haut, p. 139.
2. V. notre tome I, p. 167 et sq.

s'assurer que le duc d'Orléans avait, dès l'heure actuelle, l'envie et les moyens d'opérer la conquête : trois points fondamentaux, dont il ne voulut pas démordre, et en cela il fit preuve d'autant de prudence que de fermeté.

Les ambassadeurs français qui, deux années de suite (18 mai 1393, 20 mai 1394), furent envoyés en Avignon pour traiter cette affaire s'obstinèrent à lui refuser cette triple satisfaction. Point de communication officielle aux cardinaux ! surtout point de consistoire ! C'était matière trop délicate, et qui demandait à être traitée dans le plus profond mystère : il fallait empêcher qu'aucune nouvelle en transpirât en Italie. Tout ce que Clément put obtenir, c'est qu'on le laissât consulter d'abord trois cardinaux, Jean de la Grange, Nicolas Brancacci et Pierre de Thury, plus tard Jean de Brogny, cardinal de Viviers, le camerlingue et l'évêque de Maguelone. Mais, ainsi restreinte, la délibération était condamnée à ne pas aboutir : le pape ne pouvait aliéner la moindre parcelle des États de l'Église qu'en la présence de ses cardinaux, et après les avoir librement consultés.

L'entêtement avec lequel les envoyés français continuèrent de réclamer une bulle exactement semblable à celle de Sperlonga fut encore plus déraisonnable. Ils voulaient que le pape eût l'air d'inféoder, d'une manière générale, toutes les terres de l'Église, en ne se réservant que par voie d'exception un certain nombre de provinces. N'était-il pas plus convenable et plus logique à la fois de désigner nominativement les villes ou seigneuries comprises dans l'inféodation ? Encore si le débat avait porté sur le fond même de la concession ! Mais le pape ne refusait à Louis d'Orléans ni l'autorité, ni le titre de roi : il se réservait seulement de choisir pour le nouveau royaume une dénomination moins étrange que celle d'*Adria*. Le duc aurait régné sur la Romagne, Ferrare, Bologne, Ravenne, la Marche d'Ancône, la province de Massa Trabaria, Pérouse, Todi et Gubbio : sauf le duché de Spolète, c'étaient exactement les provinces autrefois promises au duc d'Anjou. Il fallait avoir bien grande envie de prolonger la discussion pour insister ainsi sur l'obtention d'une bulle qui, au dire de Clément VII, aurait tourné « au vitupère et infame » du saint-siège et « à la déception » de Louis d'Orléans.

« la quele nostre dit saint pere ne vouldroit faire, ne à ce consentir pour quelconque chose du monde. »

Enfin les envoyés français ne se mirent guère en peine de satisfaire la légitime curiosité du pape. Quelles étaient au juste les intentions de Charles VI et des princes ? Le duc d'Orléans disposait-il de l'argent nécessaire? Quel appui fournirait le comte de Vertus ? Quelles troupes le duc emmènerait-il, et quel était son plan de campagne ? Autant de questions devant lesquelles les ambassadeurs restaient muets, à moins qu'ils ne fissent entendre une de ces réponses vagues, propres à inspirer la méfiance : « Les « intentions de Louis ne pouvaient être douteuses... ; on trouverait « plus de gens d'armes qu'on n'en aurait besoin... ; le roi lèverait « sur le royaume une aide dont le produit dépasserait un million, « etc... » Clément VII eût désiré des assurances plus positives. Son dernier mot fut celui-ci : six mois après le consistoire dans lequel aura été passée la bulle d'inféodation, ou bien six mois après le couronnement du prince, la conquête sera commencée, sinon déchéance immédiate ! Laissant de côté tout autre projet de conquête, le duc se mettra lui-même à la tête de l'armée ; il aura, pendant trois ans, 2.000 lances sous ses ordres, dont 600 consistant en troupes d'origine italienne, ou du moins ayant l'habitude de combattre en Italie, et 500 arbalétriers à cheval. Passé ce terme, il devra, si la conquête n'est pas achevée, poursuivre ou faire poursuivre la lutte jusqu'à complète victoire. Il sera en état d'y dépenser 500.000 francs durant la première année, 300.000 durant chacune des deux années suivantes ; ces sommes seront entièrement fournies par le roi ou les princes ; aucune dépense ne retombera à la charge du saint-siège, non plus que du clergé de France, à moins qu'il n'y consente. On s'assurera d'alliés tels que Venise, Florence, Gênes ou le comte de Vertus. Celui-ci, après la venue de son gendre en Italie, se déclarera solennellement dans les trois mois, et fera reconnaître en ses états l'autorité de Clément VII. Le roi et ses oncles auront un trésor de réserve, ainsi qu'une flotte ou une armée de renfort : car il faut tout prévoir, jusqu'à une défaite. C'était là parler clair. Le pape n'entendait pas recommencer l'expérience qu'il avait faite à ses dépens. S'il consentait au sacrifice qu'on exigeait de

lui, du moins voulait-il être sûr d'en recueillir les fruits. Loin de trouver mauvaise une telle prévoyance, le duc d'Orléans aurait dû savoir gré à Clément de ne point exiger, comme le lui conseillait le cardinal de Thury, que la conquête précédât l'inféodation.

Qu'on ne s'étonne donc pas si les négociations traînèrent en longueur, et qu'on ne rejette pas sur Clément VII la responsabilité du retard ! A peine la première ambassade avait-elle pris fin (21 juin 1393), qu'il dirigea vers Paris son trésorier, l'évêque de Maguelone[1]. Il saisit cette occasion de faire parvenir au roi un présent de trois chevaux blancs[2]. La cour de France avait promis de renvoyer vers la Toussaint de nouveaux ambassadeurs. Le pape trouva sans doute ce terme trop éloigné : il fit lui-même repartir son trésorier, vers le mois d'octobre[3], avec mission d'insister pour la prompte exécution de l'entreprise, les circonstances, disait-il, n'ayant jamais été si favorables. Un soulèvement qui avait forcé Boniface IX à s'enfuir de Pérouse, des troubles causés dans le pays de Forli par les Malatesta et les Ordelaffi[4], de nouveaux succès remportés par les routiers dans le Patrimoine[5], et surtout les mouvements fomentés par Gentile di Camerino dans la Marche d'Ancône inspiraient probablement au pape cette confiance dans le succès d'une campagne rapide-

1. Ce prélat avait dû être déjà envoyé à Paris au commencement de l'année 1393. A cette occasion, Clément VII l'avait autorisé (18 janvier 1393) à réserver vingt bénéfices à sa nomination, sans préjudice des droits de nomination précédemment concédés à Charles VI, aux ducs de Berry et de Bourgogne (Arch. du Vatican, *Reg.* 305, fol. 21 v°). Le 20 juin 1393, nous voyons Clément VII conférer derechef à l'évêque de Maguelone, à l'occasion de son nouveau voyage en France, le droit de disposer d'un certain nombre de bénéfices (*ibid.*, fol. 14 r°).

2. *Introitus et exitus*, n° 370, fol. 119 v°, à la date du 17 juin 1393.

3. Le 12 octobre, Clément confère de nouveaux pouvoirs à l'évêque de Maguelone à l'occasion de son départ pour la France : pouvoir de conférer vingt bénéfices, de recevoir des résignations, de nommer des tabellions, etc. (*Reg.* 306, fol. 6 r°).

4. Leone Cobelli, *Cronache Forlivesi* (*Dei monumenti istorici pertinenti alle provincie di Romagna*, 3e série, *Cronache*, t. I, Bologne, 1877, in-4°), p. 154; P. Minerbetti, c. 322-324. — Sur la complicité de Malatesta, fils de Pandolfo Malatesta, avec les routiers clémentins, v. Theiner, t. III, p. 83.

5. Reprise du château de Montalto di Castro, prise de Corneto, etc. Plus tard, victoire remportée sur les Romains et les Siennois (P. Minerbetti, c. 312, 336; Sozomeno, c. 1157 ; fra Francesco di Andrea, p. 327 ; cf. P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 183, 184).

ment menée[1]. Cependant les ambassadeurs dont la cour de France continuait à promettre l'envoi et dont les instructions étaient rédigées depuis le 26 janvier 1394, n'avaient pas encore paru à Avignon le 13 mars, quand Clément VII se décida à faire partir pour Paris son camerlingue[2], accompagné de plusieurs

1. En 1392, Gentile adhérait encore à Boniface IX, mais était de ceux qu'on espérait voir se convertir à l'approche d'une armée clémentine (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 56). Par bulle datée de Pérouse, le 31 janvier 1393, Boniface IX prescrivit des poursuites contre les rebelles qui occupaient Camerino, Fabriano, Jesi, San Severino et les territoires de Matelica et de Cingoli; et il renouvela ses menaces le 22 février (Arch. du Vatican, *Reg.* 314, fol 62 v°, 72 v°). Un messager envoyé par Gentile di Camerino se trouvait à la cour d'Avignon le 30 mars 1393 ; Gilles d'Assise, ambassadeur du même, reçut de Clément VII 50 florins le 25 novembre suivant (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 92 v° ; n° 371, fol. 154 r°). Enfin, je citerai la curieuse bulle suivante, datée d'Avignon, le 20 décembre1393, qui montre à quel point Clément VII avait confiance en Gentile di Camerino : « Dilectis filiis nobilibus viris Gentili de Camereno, militi, et Radulpho de Camereno, ejus nato, domicello, salutem. ...De vestris... fidelitate, circumspectione et industria plenam in Domino fiduciam obtinentes, vobis et vestrum cuilibet cum quibuscunque personis utriusque sexus de terris Romane Ecclesie existentibus nobis et eidem Ecclesie rebellibus et inobedientibus super personarum ipsarum ad nostram et ipsius Ecclesie obedienciam et fidelitatem reductione tractandi, ac eas ad obedienciam et fidelitatem hujusmodi admittendi, eisdemque... quaslibet penas temporales quas, propter rebellionem et inobedienciam hujusmodi, tam per processus quosvis apostolicos et a jure quam alias, quomodolibet incurrerunt totaliter remittendi, omnemque infamie maculam sive notam propter premissa contractam circa eas penitus abolendi, ipsasque ad famam, gradus et honores pristinos restituendi, et etiam reducendi, necnon ut circa reductionem prefatam fructuosius operari possitis, omnia et singula officia temporalia Marchie Anconitane ad nos et ipsam Ecclesiam immediate pertinentis, quocunque nomine censeantur, et per quascunque personas nunc teneantur, seu gubernentur, ac ipsorum officiorum administracionem et exercicium personis nobis et dicte Ecclesie fidelibus et devotis de quibus, et prout vobis videbitur, cum emolumentis et stipendiis consuetis vel de quibus vobis videbitur, plenarie committendi et etiam concedendi, et personas easdem ab ipsis officiis iterum, si et prout vobis videbitur, amovendi, et ea aliis, ut premittitur, committendi et concedendi, ac omnia alia faciendi que circa premissa fuerint quomodolibet oportuna, plenam et liberam auctoritate apostolica usque ad beneplacitum nostrum concedimus potestatem. Nos enim quicquid circa premissa vobis sic concessa feceritis, ratum habebimus atque firmum ac faciemus inviolabiliter observari... » (*Reg. Avenion. LXVIII Clementis VII*, fol. 143 v°).

2. Cette date est fournie, de la façon la plus précise, par le *Reg. Avenion. LXIV* (fol. 586 r°) : « Qua die dominus Franciscus, divina gratia Narbonensis archiepiscopus, dicti domini nostri camerarius, recessit de Avinione pro eundo ad regem Francie, nuncius per ipsum dominum nostrum missus. » Cf. d'autres textes également cités par le P. Denifle (*Chartularium Universitatis Parisensis*, t. III, n° 1684).

canonistes[1]. C'est peut-être là l'explication de l'embarras qu'éprouva Clément VII, à son tour, quand enfin les ambassadeurs français furent arrivés : la discussion, reprise le 21 mai, ne recommença pour tout de bon qu'onze semaines plus tard, après le retour du camerlingue[2]. Il est vrai qu'à ce moment les droits de Clément VII semblaient remis en question par l'Université de Paris : je reviendrai plus tard sur ce grave incident, qui a pu contribuer aussi à paralyser momentanément les bonnes intentions du pape. Celui-ci, en tous cas, ne perdit point de temps à partir du 12 août 1394. Le texte de la cédule contenant ses conditions fut définitivement arrêté le 28 ; le 4 septembre, en congédiant les envoyés français, il leur remit pour le roi et son frère des missives qui n'étaient point, comme on l'a cru, de simples lettres de politesse ; il annonçait, en même temps, l'envoi de nouveaux messagers, priait qu'on voulût bien les expédier promptement, et qu'on lui renvoyât des ambassadeurs munis, cette fois, de pleins pouvoirs pour conclure. Tout son désir était de mettre l'affaire le plus tôt possible en consistoire : « Car, « quant en lui est, la besoigne lui plest. » Bref, en 1394 comme en 1393, le moins pressé de faire aboutir les négociations n'était pas Clément VII.

En réalité, la cour de France n'était guère prête à entreprendre une conquête dont elle discutait vainement les résultats, et cela est si vrai que, dans les instructions de janvier 1394, le duc d'Orléans réclamait un délai de trois ou quatre ans. C'est qu'en effet de nouvelles rechutes semblaient avoir à tout jamais

1. Junien Chouvat, auditeur des causes du sacré Palais, qui avait reçu, le 2 mars, 151 florins 3 sols 3 deniers pour s'acheter quatre chevaux en vue de ce voyage ; Pierre Blau, docteur en décret, et Raymond d'Albigeois, qui avaient touché la même somme. Le camerlingue lui-même avait reçu un acompte de 838 florins 20 sols (*Introitus et exitus*, n° 371, fol. 160 r° et v°). Cf. les autres textes publiés par le P. Denifle (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 669).

2. L'absence du camerlingue est constatée dans les comptes pontificaux aux mois de juin, de juillet et même d'août 1394 (*Introitus et exitus*, n° 371, fol. 166 v°, 168 v°, 171 r°). Il rentre à Avignon le 3 août (H. Denifle, *Chartularium...*, t. III, n° 1681). C'est bien lui dont on attendait le retour à la cour d'Avignon, et non le « chancelier, » comme on l'a cru (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 32). Par bulle du 13 mai, Clément VII lui avait assigné une pension de 20 francs d'or par jour (*Reg. Avenion. LXX Clementis VII*, fol. 24 v°).

ruiné la santé de Charles VI. Le parti de la reine se montrait toujours hostile à l'alliance milanaise. Il est possible même que le duc de Bourgogne, jaloux de l'importance que prenait son neveu, ait commencé dès lors à lui faire une opposition sournoise, dont les preuves, il est vrai, restent encore à trouver[1]. Mais surtout le duc d'Orléans, s'était mis en tête de préluder à l'occupation du royaume d'Adria par une autre conquête, plus facile, qui n'intéressait que médiocrement la papauté : il s'agissait de répondre à l'appel d'une partie de la noblesse génoise qui, après s'être adressée au roi de France, se tournait vers le duc d'Orléans. Une expédition se préparait ; le sire de Coucy la commandait, et la partie qui était sur le point de s'engager en Ligurie absorbait, pour le moment, toute l'attention du frère du roi.

Ainsi, jusqu'à la dernière année de sa vie, Clément VII fut victime de mirages décevants. C'étaient Louis Ier d'Anjou, puis son jeune fils, ensuite Charles VI lui-même, ou le comte d'Armagnac, enfin Louis d'Orléans, qui le prenaient par la main pour le conduire à Rome, enseignes déployées. L'« intrus » cédait la place ; l'Italie se prosternait ; le monde saluait comme pape le pontife replacé sur le siège de saint Pierre. Mais, au moment où l'on croyait toucher à cette félicité, la vision disparaissait. La mort avait frappé le duc d'Anjou, le comte d'Armagnac ; la politique ou la maladie enchaînaient Charles VI ; Louis II n'avait que trop de soucis en son nouveau royaume ; Louis d'Orléans se dérobait. Tombé des hauteurs de son rêve, Clément VII se retrouvait chaque fois diminué, cloué sur le siège d'Avignon, réduit à se contenter d'une moitié de pouvoir, et placé dans une sorte d'infériorité par cela seul qu'il était exclu de la capitale du monde chrétien.

La France eût sans doute épargné au pape d'Avignon ces déboires, si elle eût mieux conservé les traditions du règne de Charles V. Mais les gouvernements qui se succédèrent après la mort du sage roi ne répugnaient ni aux entreprises coûteuses, ni

1. Malgré les ingénieuses recherches de M. E. Jarry (*La « voie de fait »...*, p. 505 et sq.).

aux aventures lointaines, ni aux procédés violents. L'Italie en fit la triste expérience. La France ne se bornait plus à appeler discrètement l'attention des cités ou des princes étrangers sur les motifs qui lui semblaient militer en faveur de la légitimité du pape d'Avignon : la lance et le glaive étaient désormais ses arguments préférés ; elle prétendait convertir *manu militari*. Lors même qu'elle se contentait d'agir par voie diplomatique, elle usait de séduction plutôt que de persuasion, moins soucieuse de convaincre que d'acheter les consciences.

L'emploi de cette politique nouvelle ne produisit point, au delà des Alpes, les résultats qu'on s'en était promis. Le succès des armes de Louis II replaça, il est vrai, officiellement du moins, la plus grande partie du royaume de Sicile sous l'autorité clémentine. Mais l'Italie, d'une manière générale, demeura, dans le domaine spirituel, fidèle au pontife de Rome.

CHAPITRE IV

LE PAPE D'AVIGNON RECONNU EN ESPAGNE, EN ORIENT ET EN FLANDRE. ROLE DU DUC DE BOURGOGNE

Si l'on se bornait à étudier l'histoire du schisme en Italie, l'on serait fatalement amené à croire que la puissance de Clément VII avait atteint son apogée sous Charles V. Il en fut autrement. Le règne de Charles VI vit, en réalité, le parti clémentin s'étendre en diverses contrées.

Ces nouveaux succès ne seraient-ils pas dus à une pression exercée par le gouvernement de la France? Dans ce cas, ne prouveraient-ils point, je ne dis pas la légitimité, mais du moins l'efficacité des procédés violents qui furent en honneur à la cour des Valois à partir de 1380? L'examen de cette question délicate va nous conduire successivement en Espagne, en Orient et dans le comté de Flandre.

I

On se souvient des perspectives brillantes qui semblaient s'ouvrir pour le parti clémentin dans la péninsule ibérique au moment de la mort de Charles V. Le Portugal s'était déjà déclaré pour Clément. Les autres rois chrétiens n'avaient pas dit leur dernier

mot : mais déjà, sous l'apparence de la neutralité, ils laissaient voir une préférence plus ou moins marquée pour le parti du pape d'Avignon.

Le roi de Castille, dont on se rappelle l'attitude calme et réfléchie, fut le premier à franchir le pas décisif. A voir le soin méticuleux avec lequel, au préalable, il tenta de s'éclairer, j'ai peine à croire que sa détermination ait été uniquement dictée par des intérêts politiques.

L'enquête faite par son ordre en Avignon et à Rome avait fourni une base solide à la discussion [1] qui s'ouvrit, en sa présence [2], à Medina del Campo. Tenir la balance égale entre les deux partis paraît avoir été, dès lors, son unique rôle [3]. Le 23 novembre 1380, Pierre de Luna parla en faveur de Clément VII ; le 25, François d'Urbin plaida pour Urbain VI [4]. Les 26 et 27, dépôt des deux *Casus*, ou récits officiels rédigés de part et d'autre.

1. M. Souchon (*Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urban VI und die Entstehung des Schismas 1378*, p. 102) semble attacher peu d'importance aux témoignages recueillis au cours de l'enquête de Castille, et il en donne plusieurs raisons : la principale ne serait-elle pas qu'il ne les connaît lui-même que par les extraits qu'en ont publiés Rinaldi ou Baluze ? — L'évêque de Zamora avait, par ordre du roi, fait le voyage de Nice dans l'espoir de décider les cardinaux de Florence et de Milan à venir déposer en Castille (*Vitæ paparum*, t. II, c. 924). C'est par erreur que, dans ses *Notes* (t. I, c. 1048), Baluze fait intervenir ici l'évêque d'Osma. D'ailleurs, l'évêque de Zamora put rapporter en Castille la déposition des deux cardinaux italiens, ainsi que leurs réponses aux « doutes » de l'archevêque de Tolède.

2. Circonstance contestée par P.-B. Gams (*Die Kirchengeschichte von Spanien*, t. III, 1re partie, p. 392).

3. J'emprunte les détails qui suivent au procès-verbal authentique de l'assemblée de Medina del Campo dressé, sur l'ordre du roi Jean lui-même, par le notaire apostolique Pedro Fernandez de Pinna, archidiacre en l'église de Palencia (v. la note placée à la fin du ms.). Afin de rendre impossible toute interpolation, le recto et le verso de chacun des 277 feuillets qui composent ce volume ont été encadrés d'une ligne qui suit exactement le contour de la partie écrite, et qui aboutit, au bas de la marge inférieure, à la signature de Pedro. Ce notaire avait assisté à tous les actes de l'assemblée, en compagnie d'un de ses confrères, et les avait recueillis dans son protocole. Le beau manuscrit qui est son œuvre a été trouvé à Peniscola, dans la bibliothèque de Pierre de Luna, donné par le cardinal de Foix au collège que ce prélat venait de fonder à Toulouse, puis acquis, au XVIIe siècle, par Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, par Alexandre Petau, et par le président Achille de Harlay ; il est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous le n° 11745 du fonds latin.

4. Ms. cit., fol. 4-9. — D. Martène et D. Durand n'ont publié que la dernière partie de ce discours, d'après un ms. du collège de Saint-Jérôme de Dôle (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1083-1094).

Chacune de ces narrations, complétée à dessein, fut découpée en un certain nombre d'articles, qui fournirent la matière de près de deux cents questions, successivement posées à trente-quatre prélats ou clercs espagnols qui, pour la plupart, s'étaient trouvés à Rome au moment du conclave d'Urbain VI : ainsi pas un des faits, pas une des circonstance allégués en faveur de l'un ou de l'autre pape n'échappèrent au contrôle de témoins réputés suffisamment impartiaux. Tandis qu'une commission de vingt-trois canonistes ou prélats assermentés procédait à cet interrogatoire (il ne dura pas moins de quatre mois), treize témoins espagnols furent invités à consigner leurs souvenirs par écrit. Les représentants officiels de chaque pape furent confrontés avec le texte du *Casus* de la partie adverse [1] ; une discussion contradictoire s'engagea entre eux, en la présence du roi ou de ses conseillers [2]. Enfin ces derniers prirent la peine de relever dans l'ensemble des dépositions tout ce qui militait en faveur soit de la première, soit de la seconde élection [3]. Alors seulement le clergé de Castille fut invité à se prononcer. Son vote, dit-on, fut unanime : ce dont il y a lieu de s'étonner, car l'examen attentif des pièces du procès conduirait aujourd'hui un lecteur impartial, sinon à la conclusion contraire, au moins à la conviction qu'aucune conclusion ne s'impose. Quoi qu'il en soit, le 19 mai 1381, à l'issue de la grand' messe célébrée en la cathédrale de Salamanque, le roi Jean fit lire devant le clergé, la noblesse et le peuple une déclaration, conforme au vote de l'assemblée, enjoignant à ses sujets de Cas-

1. Leurs explications et leurs demi-aveux, singulièrement instructifs, m'ont été d'un grand secours pour la reconstitution des faits (v. ms. cit., fol. 258 v° et sq., et plus haut, t. I, p. 29 et sq.).

2. Le 23 mars et les jours suivants. V. ms. latin 1470, fol. 129 et sq. ; ms. latin 9724, fol. 85-101. — Ce dernier ms. contient, en outre (fol. 142 v°-153 v°), des *Allegationes solemnissime domini cardinalis de Luna coram rege et consilio Francie* [lisez : *Castelle*]. Enfin d'autres allégations développées en présence du roi et du conseil de Castille, notamment les 29 et 30 mars et le 1er avril 1381, par Boniface degli Ammanati, professeur de droit, avocat fiscal de Clément VII, se trouvent, à la Bibl. nat., dans le ms. latin 1470 (fol. 142 et sq., 153 v°-156 v°, 156 v°-163 r°, 182-286) et dans le ms. latin 9724 (fol. 108-142).

3. Ms. latin 11745, fol. 269 v°-274. — Le résumé final des points acquis aux cardinaux a été donné par D. Martène, d'après le ms. déjà cité de Dôle (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1094-1098).

tille et de Léon de reconnaître Clément VII sous peine d'encourir l'indignation royale [1].

Cet ordre fut obéi, quelques objections qu'il soulevât [2]. Il se produisit même un fait qui impressionna vivement les esprits, bien qu'on y ait au fond attaché peut-être trop d'importance. Gutierre Gomez de Luna, un des membres de la députation urbaniste, prétendit que la délibération et le vote de l'assemblée lui avaient ouvert les yeux : en conséquence, le jour même et à la suite de la déclaration du roi, il se démit des fonctions de légat, et déposa le chapeau qu'il avait reçu des mains du pape de Rome [3]. Il est bon d'ajouter que Gutierre Gomez appartenait à une vieille famille castillane, qu'il devait sa haute situation dans l'Église à la recommandation de Henri de Trastamare, et qu'à ce double titre, il était, pour ainsi dire, obligé de donner l'exemple de l'obéissance à Jean Ier. D'ailleurs, Clément VII s'empressa de lui rendre le chapeau dont il venait fort à propos de faire le sacrifice [4].

La déclaration de la Castille n'en était pas moins pour Clément VII un triomphe éclatant. Les 34 florins 8 sols dont le pape d'Avignon gratifia le porteur de la nouvelle [5], et les 83 florins 26 sols qu'il fit remettre, par la même occasion, à un envoyé de l'archevêque de Saragosse [6], ne sont que de faibles marques du

1. Baluze, t. II, c. 920.

2. Cf. Ayala, *Crónica del rey D. Juan I* (*Crónicas de los reyes de Castilla*, t. II), p. 71-75; Fernand Lopez, *Chronica d'el rey D. Fernando* (*Collecção de livros ineditos de historia portugueza*, t. IV), p. 377. — Quarante prélats espagnols se dépouillèrent publiquement des anneaux qu'ils avaient acceptés des mains d'Urbain VI (L. Fumi, *Codice diplomatico d'Orvieto*, p. 588).

3. Baluze, t. I, c. 1296; L. Fumi, *loco cit* ; lettre écrite, le jour même, par l'évêque de Pesaro et par Boniface degli Ammanati (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1098).

4. Cette seconde promotion eut lieu, au plus tard, le 28 juillet 1381. A cette date, je trouve une série de bulles de Clément VII concédant au cardinal Gomez : 1° le droit de donner au peuple, à certains moments, la bénédiction solennelle; 2° celui de faire célébrer la messe en sa présence avant le lever du jour ou dans des lieux frappés d'interdit ; 3° celui d'avoir un autel portatif ; 4° celui de se choisir un confesseur; 5° le droit de tester (Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 29 v°, 30 r°).

5. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 106 r° (sous la date du 11 juin). C'est ce messager peut-être qui apporta au pape la lettre triomphante de l'évêque de Pesaro et de Boniface degli Ammanati (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1098).

6. *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 105 v° (sous la date du 5 juin). — Même don, le 8 juin, à un familier du duc de Girone, qui apportait au pape des lettres de son maître.

contentement qu'il en éprouva. Ses chevaucheurs s'élancèrent aussitôt dans toutes les directions; celui qui était chargé de renseigner Charles VI dut faire en trois jours le trajet d'Avignon à Paris[1]. Il n'est pas jusqu'aux habitants de la petite ville de Montefiascone qui ne se soient vus invités à admirer en Jean de Castille la prudence d'un « nouveau Salomon. » Déjà l'on publiait, non sans exagération, que les deux tiers de la chrétienté obéissaient à Clément VII[2].

Cependant ce triomphe passe auprès de certaines gens — urbanistes chagrins[3], érudits soupçonneux — pour un résultat des intrigues auxquelles se serait livrée la France. Un savant allemand a expliqué qu'à la veille de lutter contre les forces réunies du Portugal et de l'Angleterre, le roi de Castille avait dû sentir le besoin de s'assurer à tout prix l'appui de Charles VI[4]. Mais, si tel était le but que poursuivait Jean Ier en reconnaissant Clément VII, la déclaration de Salamanque devrait être, semble-t-il, antérieure aux pourparlers que le roi Jean entama avec la cour de France. Le contraire a eu lieu. Les ambassadeurs de Castille sollicitèrent, disons mieux, obtinrent, à Bicêtre, le renouvellement des alliances entre les deux royaumes dès le 22 avril 1381[5], un mois par conséquent avant la déclaration du roi Jean. Il est peu probable

1. *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 101-102, 105 v° (sous les dates du 30 mai et du 5 juin). — C'est l'exemple de célérité le plus remarquable qu'on puisse citer pour cette époque. Le P. Ehrle (*Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna*, dans *Archiv für Literatur und Kirchen-Geschichte*, t. VI, 1891, p. 149, note 1) n'a relevé que l'exemple d'un courrier effectuant ce même trajet en six jours.

2. Lettre du 4 juin 1381 [et non 1391, comme le veut l'éditeur] écrite par un cardinal aux prieurs et à la ville de Montefiascone (L. Fumi, *op. cit.*, p. 588). —Un exemplaire de la déclaration de Salamanque fut également envoyé à la ville d'Aix-en-Provence ; c'est un cahier de papier, muni autrefois de deux sceaux et portant comme adresse : « Nobilibus et circumspectis viris dominis sindicis et consilio honorabilis civitatis Aquensis, dominis et amicis suis intimis. » (Bibl. nat., ms. Dupuy 657, fol. 274-276.)

3. V. la prédiction faite au roi Jean par un saint homme portugais, au mois de mai 1381 (*De conformitate vite B. Francisci ad vitam domini Jesu Christi, redemptoris nostri*, liber editus a fratre Bartholomeo de Pisis, fol. 78 r°).

4. M. Souchon, *Die Papstwahlen...*, p. 102. Cf. F.-W. Schirrmacher *Geschichte von Spanien*, t. VI (Gotha, 1893, in-8°), p. 35, et Creighton, *A history of the papacy during the period of the reformation*, t. I, p. 94.

5. Arch. nat., J 603, n° 62. Douët d'Arcq, t. I, p. 14. Rymer, t. III, pars III, p. 111.

que Charles VI ait fait de la reconnaissance de Clément VII par la Castille une des conditions du traité. Les Valois eurent le bon goût de n'intervenir dans les débats de Medina del Campo que pour y faire présenter par des canonistes de leur choix des considérations juridiques. Ainsi, le 2 avril, le clergé castillan entendit Évrard de Tremagon et Pierre de Thury, envoyés du roi de France[1]. L'évêque d'Amiens faisait sans doute partie de la même députation[2] : le savant discours qu'il prononça en présence du roi Jean subsiste[3], ainsi que les allégations d'un envoyé du duc d'Anjou, l'avocat Jean d'Aramon[4]. On n'y découvre pas la moindre allusion politique. Les oncles de Charles VI avaient imité, cette fois, la discrétion de Charles V : ils ne s'étaient probablement rendus coupables d'aucune pression ni sur le roi, ni sur le clergé de Castille[5].

1. Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 163-176. Cf. Baluze, t. I, c. 1293, 1294.

2. C'est bien ce qui semble résulter de l'éloge de ce prélat composé par Philippe de Mézières : « Ut in concilio predicto generali fere C et XX virorum illustrium regnorum yspanorum, catholica (*sic*) rege Castelle presente et cardinalibus clementinis et barrentinis presentibus, de electionibus sepetactis summorum pontificum questione fere per duos annos maturius ventillata, opinione scilicet tanti doctoris, *liliorum ambaxiatoris*, episcopi Ambianensis, suorumque asistencium in tanto consilio sepius refricata et in statera maturius appensa, omnes una voce concluserunt et, nemine contradicente, leto animo acclamaverunt Clementem verum pontificem et Barrensem intrusum, sequendo Ambianensem. » (*Tractatus quidam de B. Maria, concernens ecclesiam Ambianensem*, Bibl. nat., ms. latin 14454, fol. 20 r°.) — Il est à remarquer que, plus tard, Boniface IX rangeait Jean Roland parmi les principaux instigateurs de la déclaration de Salamanque (Rinaldi, t. VIII, p. 30).

3. *Allegata coram rege Castelle domini episcopi Ambianensis pro domino Clemente in facto Scismatis.* Inc. : « Circa primum dubium quo queritur... » (Bibl. nat., ms. latin 1469, fol. 95 r°-99 v°). — La même argumentation se lit dans le ms. latin 9724 (fol. 46-53) ; elle y est précédée de deux titres dont l'un attribue également le discours à l'évêque d'Amiens, mais dont l'autre serait de nature à induire en erreur : *Allegaciones pro Clemente papa VII° coram rege et consilio Francie* [lisez : *Castelle*].

4. Bibl. nat., ms. latin 1470, fol. 176 v°-181 v° ; ms. latin 9724, fol. 101 v°-107 v°.

5. V. les conditions que le roi Jean aurait en quelque sorte imposées au pape d'Avignon (Rinaldi, t. VII, p. 437). Le 6 septembre 1381, Clément VII fait droit à une requête de Jean Martinez de Boias, ambassadeur de « son cher fils » le roi Jean (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII anni III*, fol. 144 r°). Il concède au roi la dixième partie des décimes (Ferreras, *Histoire générale d'Espagne*, t. V, p. 480). Plus tard, les 6 et 11 novembre 1384, le 12 février et le 28 mars 1385, il répond aux rôles que lui présentent quatre ambassadeurs du même prince, Tellius Gonzalez, Pierre

Si l'on veut voir l'effet d'une pression violente, il faut se transporter de Castille en Portugal : mais la responsabilité de cet excès de pouvoir ne pèse pas sur la France. Le résultat n'en fut rien moins que favorable au parti clémentin.

A peine le roi Ferdinand de Portugal avait-il reconnu le pape d'Avignon et notifié cette décision à Charles V, qu'il traitait secrètement avec le duc de Lancastre en vue d'envahir la Castille[1]. En vertu de cet accord, le comte de Cambridge, avec une troupe de 3.000 Anglais, débarqua à Lisbonne (19 juillet 1381). Dès lors, le Portugal fut obligé de subir les lois de l'Angleterre. Une des conséquences de cet envahissement fut l'abjuration de Ferdinand. En dépit des efforts du cardinal de Luna, qui, après avoir obtenu l'adhésion de la Castille, se flattait de conjurer l'apostasie du Portugal[2], le roi, éclairé, nous dit-on, par les avis de ses clercs, se rendit en la cathédrale de Braga et, après avoir prêté serment sur une hostie, déclara tenir Urbain pour le pape légitime (29 août)[3]. Disons à sa décharge que cette démarche répondait aux vœux d'un grand nombre de ses sujets[4], et que le parti urbaniste comptait en Por-

Lopez d'Ayala, Jean, évêque de Coïmbre, et Jean Manoël, chevalier (*Liber supplicationum Clementis VII*, anni VII pars I, fol. 1 v°, 4 r°, 52 v°, 106 r° et 116 r°). Le subside octroyé à Clément VII par le clergé castillan rapporte, durant les mois de février, de mars et d'avril 1386, près de 7.000 florins de Chambre (*Introitus et exitus*, n° 360, aux dates du 17 février, du 19 mars et du 7 avril). D'ailleurs, la chambre apostolique d'Avignon ne croyait pas devoir envoyer, en 1393-94, moins de trois collecteurs en Castille : un pour les diocèses de Séville, de Tolède, d'Avila, de Ségovie, d'Osma, de Siguenza, de Badajoz, de Carthagène, de Cordoue, de Jaën, de Plasencia, de Cadix ; un pour ceux de Burgos, de Compostelle, d'Orense, de Tuy, de Lugo, de Mondoñedo, de Ciudad Rodrigo, de Coria, de Palencia, de Zamora, de Salamanque, de Léon, d'Astorga et d'Oviedo ; enfin un troisième pour le diocèse de Cuença (*Reg.* 308).

1. Santarem, *Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo*, t. I, p. 240 ; Rymer, *Fœdera*, t. IV, p. 94.

2. Un discours prononcé par Pierre de Luna, à Santarem, en présence des conseillers du roi de Portugal, se trouve dans le ms. XVI 79 (fol. 93-98) de la Bibl. Barberini (v. l'analyse qu'en donne le P. Fages dans son *Histoire de saint Vincent Ferrier*, t. I, p. 119) ; on peut y lire aussi (fol. 98-113) les objections soulevées par les prélats portugais (Rinaldi, t. VII, p. 438). Saint Vincent Ferrier prit part à cette discussion (P. Fages, *op. cit.*, p. 120).

3. Fernand Lopez, *loco cit.*, p. 409.

4. Dès le 13 juin 1381, Urbain VI avait un collecteur apostolique en Portugal en la personne du doyen de l'église de Silves (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 117 v°).

tugal, entre autres membres influents, l'archevêque de Braga[1].

Néanmoins, la nouvelle attitude de Ferdinand dura tout juste autant que la guerre de Castille et que le séjour des Anglais dans la péninsule ibérique. Une fois la paix faite avec le roi Jean et les Anglais rapatriés, les idées de Ferdinand reprirent un autre cours. Rien ne l'empêcha plus de prêter l'oreille aux remontrances de Pierre de Luna; les arguments qui l'avaient jadis impressionné à Évora retrouvèrent toute leur force, et, pour la seconde fois, l'évêque Martin de Lisbonne reçut l'ordre de faire le voyage d'Avignon, afin d'aller déposer aux pieds de Clément VII, de la part de Ferdinand, des assurances formelles d'un inébranlable attachement[2].

Le roi de Portugal ne fut pas maître de poursuivre la série de ses évolutions : il mourut au mois d'octobre 1383.

Sa fille et héritière venait d'épouser le roi de Castille, en sorte qu'un moment on put croire à la réunion effective des deux sceptres en la main de Jean Ier : c'eût été tout profit pour le pape d'Avignon.

Mais le sentiment public se prononça énergiquement contre cette sorte d'annexion du Portugal à la Castille. Des troubles éclatèrent : une des premières victimes de l'émeute fut un des hauts représentants du parti clémentin, l'évêque Martin de Lisbonne, que son origine castillane désignait plus que nul autre à la vengeance

1. Ce prélat apparaît comme le principal champion du pape de Rome en Portugal, de même que Martin, évêque de Silves, puis de Lisbonne, y est le plus chaud partisan du pape d'Avignon. C'est ainsi que, le 17 mars 1382, l'archevêque Laurent de Braga est nommé par Urbain VI collecteur apostolique en Portugal avec un chanoine de Lisbonne (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 205 r°). Il y avait, d'ailleurs, antagonisme entre ces deux prélats : Martin, évêque de Silves, avait figuré au nombre des juges délégués qui, du temps de Grégoire XI, portèrent contre l'archevêque de Braga une condamnation qu'Urbain VI fit casser le 14 février 1379 (D. Rodrigo da Cunha, *Historia ecclesiastica dos arcebispos de Braga*, Braga, 1635, in-fol., t. II, p. 194, 198 ; Baluze, t. I, c. 1434, 1435). — Le 23 mai 1384, Clément VII essaya de remplacer l'archevêque Laurent par le chanoine Pierre sur le siège de Braga (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 434).

2. Fernand Lopez, p. 465. — L'évêché de Coïmbre étant devenu vacant, Clément VII y transféra Ange, évêque de Pesaro, par bulle du 28 janvier 1383 (K. Eubel, *loco cit.*).

populaire (6 décembre 1383)[1]. Finalement, le trône de Portugal demeura aux mains d'un bâtard de Pierre Ier, Jean, grand maître de l'ordre d'Avis. Ce nouveau roi, ayant à se défendre contre les prétentions du roi de Castille, ne manqua pas de s'allier à tous les adversaires politiques et religieux de Jean Ier : c'est assez dir qu'il rechercha l'amitié des Anglais et qu'il embrassa le parti d'Urbain VI. Le pape de Rome, de son côté, poursuivait de sa rancune l'auteur de la déclaration de Salamanque. Il avait prononcé la déposition du roi de Castille ; il alla jusqu'à faire prêcher la croisade contre lui, et décerna au duc de Lancastre, chargé du commandement suprême, le titre de gonfalonier de l'Église[2]. Avant la fameuse bataille d'Aljubarrota, qui ruina pour toujours les espérances du roi de Castille, on vit, dans l'un des camps, l'archevêque de Braga, dans l'autre, deux évêques et des frères Prêcheurs promettre, au nom des papes, des indulgences à ces chrétiens qui s'apprêtaient à s'entretuer (14 août 1385[3]). La fortune de la guerre favorisa Urbain : le Portugal se trouva soustrait définitivement à l'autorité clémentine[4].

1. Ayala, p. 86. Duarte Nuñez de Lião, *Cronica del rey João I*, éd. Rodrigo da Cunha (Lisbonne, 1780, in-4°), t. I, p. 24. — Il se pourrait que Clément VII, ignorant cette mort, eût compris l'évêque de Lisbonne, dans la promotion de cardinaux qu'il fit le 23 décembre de la même année (v. Baluze, t. I, c. 1301). — Il existe une bulle d'Urbain VI, datée de Gênes, le 4 novembre 1385, qui accorde l'absolution aux meurtriers de l'évêque de Lisbonne ; leur emportement est mis sur le compte d'un zèle pieux (« zelo devotionis accensi »), et leurs victimes (car, avec l'évêque, ils avaient tué, paraît-il, le prieur Gonzalve Velasco) sont traitées de schismatiques qui projetaient de livrer Lisbonne aux clémentins (J. Soares da Sylva, *Memorias para a vida del rey D. João I*, Lisbonne, 1734, in-4°, t. IV, p. 17). C'est vers cette époque que Jean le Fèvre, évêque de Chartres, fut envoyé en Portugal par Charles VI et par les ducs de Berry et de Bourgogne, sans doute pour y défendre les intérêts français et clémentins. Sa mission se prolongea jusqu'au mois de juin 1384 (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 51, 53, 54).

2. Bulles du 28 mars 1382, du 31 mars et du 8 avril 1383 (Rinaldi, t. VII, p. 453, 457, 471).

3. Duarte Nuñez de Lião, *Cronica del rey João I*, t. I, p. 251 ; Fernand Lopez, *Cronica del rey dom Joamo I* (éd. A. Alvarez, Lisbonne, 1642, in-fol.), p. 197. — Le roi de Castille recourut à Clément VII, qui lui écrivit pour le consoler de son malheur (Ayala, p. 107, 108), et qui, plus tard (28 janvier 1388), lui abandonna le produit des décimes (Arch. du Vatican, *Reg.* 299, fol. 49 v°). Il s'adressa aussi à Charles VI, qui, en 1387, ordonna la levée d'une aide destinée à secourir son allié, et envoya 2.000 hommes en Castille sous les ordres du duc de Bourbon (E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 229).

4. Urbain VI y avait pour collecteurs apostoliques, en 1386, Laurent, archevêque de Braga, et Jean, évêque de Lisbonne (bulle du 25 octobre, datée de Gênes ; Arch.

Ainsi le pape de Rome avait pris sa revanche. Il semblait que Clément VII ne pût faire un pas en avant sans être obligé d'en faire un autre aussitôt en arrière.

Mais bientôt l'Aragon suivit l'exemple de la Castille; l'avantage demeura au parti clémentin : c'est ce qu'il convient d'expliquer sommairement.

Le vieux roi Pierre d'Aragon, qui n'était pas sans avoir fait quelques avances à Clément VII (j'en ai fourni plus haut la preuve)[1], s'était gardé de rompre avec le pape de Rome. S'agissait-il d'arracher Famagouste aux Génois, d'arrêter un mouvement séditieux en Sardaigne, d'obtenir une pension pour la reine

du Vatican, *Reg.* 311, fol. 5 v°). Plus tard, Boniface IX, par bulle du 27 janvier 1391, accorda au roi Jean Ier de Portugal les dispenses nécessaires pour son mariage, déjà consommé, avec Philippa, fille du duc de Lancastre, le releva de tous les vœux qu'il avait prononcés comme religieux de l'ordre de Calatrava, légitima son avènement et lui pardonna le concours qu'il aurait pu prêter à Robert de Genève (J. Soares da Sylva, *op. cit.*, t. IV, p. 58; cf. Ferreras, t. V, p. 533). En revanche, le roi Jean envoya deux galères au service de Boniface IX, qui en nomma capitaine un certain Bernard de Perpignan (bulle datée du Vatican, le 21 octobre 1391 ; Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 183 r°). La même année, Boniface IX envoya en Portugal, ainsi qu'en Castille, François, évêque de Pouzzoles, avec autorisation de donner l'absolution aux clémentins repentants (bulle datée du Vatican, le 14 décembre 1391 ; *ibid.*, fol. 277 v°). Le Portugal servait alors d'asile aux urbanistes de Castille (D Rodrigo da Cunha, *op. cit.*, t. II, p. 208, 209). — Quant au pape d'Avignon, le 13 juin 1384, il avait encore sévi contre le doyen de Lisbonne Alvar Velazquez d'Azevedo, coupable d'avoir contracté un mariage par paroles de présent, et avait disposé de son bénéfice en faveur de Jean Flameng, fils du fameux diplomate Raymond Bernard Flameng (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip. anni VII*, fol. 95 v°); le 1er avril 1385, il avait encore concédé diverses faveurs à l'écolâtre de Lisbonne Raymond « de Riveto, » qu'il comptait au nombre de ses chapelains, et qui remplissait, en son nom, les fonctions de collecteur apostolique de Portugal (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 8 v°, 9 r°). Mais il ne tarda pas à cesser toutes relations avec ce pays, par deux fois infidèle à sa cause, et on ne le vit plus que gratifier de la rose d'or (E. Müntz, *L'antipape Clément VII*, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XI, p. 176), puis d'une somme de 80 florins (avril 1394), un infant de Portugal, qui pourrait bien être dom Denis, fils de Pierre Ier et d'Inès de Castro, prince marié à une fille naturelle de Henri de Trastamare (*Introitus et exitus*, n° 371, fol. 165 r°).

1. T. I, p. 217-219. — C'est ainsi que, vers le 20 décembre 1382, Clément VII envoie un courrier, avec des lettres et des bulles, vers le roi d'Aragon, en même temps que vers le roi de Castille, vers le duc et la duchesse de Girone et vers le cardinal de Luna (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 356, fol. 104 r°). Le 18 août 1385, il fait compter 200 florins à l'évêque de Pesaro, qu'il envoie vers le roi d'Aragon (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 198 r°).

de Chypre? il écrivait à Urbain VI[1]. Une fois même, il lui mit le marché à la main. On voulait qu'il se déclarât pour le pape italien? Il lui fallait, en ce cas, l'investiture de l'île de Sicile, la remise du cens dû au saint-siège pour la possession de la Sardaigne, la reconnaissance d'un droit de patronage étendu, l'abandon des décimes pour un laps de dix ans, l'érection de deux nouveaux évêchés[2]. L'échec de cette négociation engagea-t-il le roi Pierre IV à reporter ses espérances sur Clément VII? Ou bien l'âge, la maladie lui inspirèrent-ils le désir de se mettre en règle avec le pape légitime quel qu'il fût? Dans tous les cas, il éprouva le besoin de parfaire l'enquête commencée en 1380. Deux légistes, par son ordre, partirent pour Avignon et procédèrent, du mois de mai au mois d'août 1386, à l'interrogatoire des cardinaux de Florence, de Viviers, de Glandève, de Poitiers, de Marmoutier, de Saint-Ange, de Vergne et d'Aigrefeuille, de Gilles Bellemère, de Conrad Heinrich, etc[3]. A leur retour (septembre 1386)[4], on consulta de nouveau les canonistes du royaume d'Aragon, et, sous la double influence du grand maître de Rhodes et de la reine Sibilia, Pierre IV aurait peut-être fini par se déclarer en faveur de Clément : mais la mort le prévint (5 janvier 1387[5]).

1. Zurita, *Los anales de la corona de Aragon*, t. II, fol. 380 r°. L. de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. III, p. 763, 769, 770. — En 1383, Boniface degli Ammanati avait trouvé l'influence urbaniste prédominante à la cour d'Aragon (Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, c. 1340).

2. Zurita, *loco cit.* Cf. notre *Éclaircissement II.*

3. Zurita, fol. 392 v°. Baluze, t. I, c. 1048, 1365. L. Gayet, *op. cit.*, t. II, pièces just., p. 1, 57, 68, 76, 84, 94, 97, 107, 111, 124, 138, 162, 169. — On peut remarquer certaines divergences entre ces dépositions et celles que les mêmes cardinaux avaient faites six années auparavant (cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 140).

4. Les comptes du pape mentionnent, aux dates du 28 et du 29 août 1386, les missions confiées par Clément VII à un capitaine de compagnie, Guillaume de Sanhes, et à un clerc du diocèse d'Angoulême, Nardon de Vaux ; ces hommes partent avec les ambassadeurs du roi d'Aragon : le premier doit les escorter avec 25 lances jusqu'à Narbonne, le second les accompagner jusqu'à Perpignan. Le 7 septembre, il est question d'un courrier que le pape envoie au roi Pierre IV (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 360, fol. 134 v°, 135 r° et 141 r°).

5. Zurita, *loco cit. Vita prima Clementis VII*, c. 517. — J'ai retrouvé des suppliques adressées par la reine Sibilia au pape d'Avignon, dont la réponse favorable est datée du 12 décembre 1381 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars II, fol. 13 r°).

Froissart prétend qu'avant de mourir, Pierre fit venir ses deux fils et leur recommanda, dans la question du schisme, une grande circonspection : « J'ay tousjours tenu la neutralité, dit-il. Encoires « veul-je que vous la tenés jusques à tant que la determination « vous apperra plus clerement. » — « Monseigneur, répondirent-« ils, nous le ferons tres voulentiers[1]. » Cette anecdote, reproduite par la plupart des historiens, me paraît mériter assez peu de créance : l'un des deux princes mis en scène, l'infant Jean, était alors éloigné de son père, et si malade lui-même que, malgré les graves nouvelles reçues de Barcelone, il ne quitta pas Hostalrich, dans le diocèse de Girone[2]. Le codicille de Pierre IV dénote, d'ailleurs, chez le vieux roi le désir que l'enquête aboutisse : le prince recommande expressément à son successeur de faire peser les témoignages recueillis de part et d'autre, et, après avoir consulté prélats, religieux, barons et représentants des villes, de déclarer auquel des deux papes il convient d'obéir[3]. Le nouveau roi, pour se conformer aux instructions paternelles, devait forcément, un jour ou l'autre, renoncer à la neutralité.

On sait déjà de quel côté penchait Jean d'Aragon lorsqu'il n'était encore que duc de Girone[4]. A l'en croire, il s'était fait de bonne heure sur la question du schisme une opinion raisonnée, qu'il eut la satisfaction de voir confirmée par le résultat des enquêtes entreprises en France, en Portugal et en Castille ; il reconnut dès lors dans le secret de sa conscience le pape d'Avignon, et rédigea en ce sens une profession de foi qu'il tint secrète jusqu'à la mort de son père. Au surplus, les relations cordiales qu'il entretenait avec la maison de France ne pouvaient que l'en-

1. Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove), t. XII, p. 39.

2. M. Carbonell, *Chroniques de Espanya*, fol. 204 r°.

3. Zurita, fol. 388 v°, 392 v°.

4. V. notre tome I, p. 218. — Je puis encore citer une supplique de Jean, duc de Girone, à laquelle Clément VII répondit sous la date du 9 mars 1381 (*Liber supplicationum Clementis VII antip. anni III*, fol. 63 v°). Le 8 juin de la même année, le pape accorda une gratification de 83 florins 26 sols à un familier du duc de Girone qui lui avait apporté une lettre de son maître contenant « certaines nouvelles » (*Introitus et exitus*, n° 354, fol. 105 v°). Enfin, vers le 18 août 1385, Clément envoya au duc de Girone un de ses écuyers et l'un de ses pénitenciers, Pierre d'Orange (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 198 r°).

courager à persévérer dans cette voie[1]. Un de ses premiers soins après son avènement fut de conclure une alliance avec Charles VI[2]; il maria plus tard sa fille au jeune Louis II d'Anjou[3]. Sa femme enfin était Yolande de Bar, nièce de Charles V, qui, une fois sur le trône, se vit invitée par ses parents, par les cardinaux d'Avignon et par Clément VII lui-même (tel est du moins le récit de Froissart[4]) à faire servir son influence au triomphe de « la bonne cause. » J'imagine qu'elle n'eut pas de grands efforts à faire. Dès le 24 février 1387, le nouveau roi d'Aragon publiait le résultat de l'enquête commencée par son père et ordonnait à ses sujets d'obéir à Clément[5].

Dès lors, le cardinal de Luna joua un rôle encore plus actif que par le passé en Aragon[6]. L'évêque Jacques de Valence, proche parent du roi, accepta le chapeau que Clément lui avait offert dès

1. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1381, il avait fait présent à Charles VI d'une mappemonde (E.-T. Hamy, *Crisques lo Juhen*, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* publié par le Comité des travaux historiques en 1891, p. 219).

2. Dès le 27 janvier 1387, Charles VI donna de pleins pouvoirs à Roger d'Espagne, seigneur de Montespan, sénéchal de Carcassonne, et à Pierre Fresnel pour conclure toutes sortes d'alliances avec Jean Ier, roi d'Aragon. Une alliance défensive et offensive fut, en effet, conclue par les soins de ces deux ambassadeurs, à Barcelone, le 21 avril suivant, en la présence de Pierre de Luna (Arch. nat., J 592, n° 10).

3. A. Lecoy de la Marche, *Les relations politiques de la France avec le royaume de Majorque*, t. II, p. 269. Cf. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 511 ; Zurita, t. II, fol. 388 v°.

4. T. XII, p. 39 ; t. XIV, p. 35.

5. Baluze, *Vitæ paparum*, t. II, c. 988. — Huguet Salomon, huissier mineur du pape, reçoit de Clément VII une gratification de 42 florins 24 sols, pour lui avoir le premier apporté cette nouvelle (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 122 r°). Sur la démarche faite par Clément VII, en 1389, pour ménager une entrevue entre le roi d'Aragon et Charles VI, v. Zurita, t. II, fol. 396 r°, et D. Vaissete, t. IX, p. 949. C'est à cette occasion que Clément VII envoya à la cour d'Aragon l'évêque Pierre de Conserans, dont la mission, commencée le 19 juillet 1389, prit fin le 8 septembre suivant : ce prélat toucha, durant ce temps, 8 florins d'or par jour (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89*). Une ambassade aragonaise parvint à Avignon entre le 12 et le 20 janvier 1390 (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 81 r°, 82 v°).

6. Le 29 avril 1387, au cours d'une grave maladie (cf. Zurita, t. II, fol. 393 r°), le roi Jean Ier dicta, à Barcelone, son testament et désigna Pierre de Luna parmi ses exécuteurs testamentaires (Arch. nat., J 594, n° 6). Le même légat s'interposa entre le roi et sa belle-mère, la reine Sibilia, que celui-ci voulait faire mettre à la torture, après lui avoir enlevé tous ses biens (Zurita, t. II, fol. 389 v°, 391 r° ; Arch. nat., J 594, nos 7 et 8). Cf. P. Fages, *Histoire de saint Vincent Ferrier*, t. I, p. 85, 86.

1381[1]. L'archevêque de Tarragone entreprit d'extirper le « schisme » de sa province[2]. Les collectes des royaumes d'Aragon, de Valence et de Majorque commencèrent d'alimenter le trésor d'Avignon[3], et elles eussent fourni à Clément VII des ressources plus importantes encore, si ce pape, dans le dessein de favoriser le roi Jean et afin de lui faciliter le recouvrement de la Sardaigne et de la Corse, ne lui avait abandonné en tout ou en partie la jouissance des décimes dans l'étendue de ses états[4].

1. J'ai retrouvé les pouvoirs que Clément VII avait concédés, par bulle du 16 décembre 1381, à Jacques, évêque de Valence, récemment créé cardinal et alors envoyé dans le royaume d'Aragon : ils comprenaient notamment le droit de confirmer, au nom du pape, toutes les collations ou provisions de bénéfices auxquelles le chapitre cathédral de Valence ou lui-même avaient procédé depuis le commencement du schisme, le droit d'accorder certaines dispenses, de donner l'absolution en certains cas réservés, de convoquer des assemblées du clergé, de confier des missions à des religieux ou à des prélats, etc. (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 174 et sq.) Ce que rapporte l'auteur de la *Vita prima Clementis VII* (Baluze, t. I, c. 517) que la création du cardinal de Valence précéda de beaucoup le moment où il consentit à accepter publiquement le chapeau, est donc rigoureusement exact, et c'est Baluze (t. I, c. 1366), Ferreras (t. V, p. 540). Ciaconius (*Vitæ et res gestæ pontificum romanorum*, Rome, 1677, in-fol., t. II, c. 686), etc., qui font erreur en reculant cette création jusqu'aux années 1387 ou 1388.

2. Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 182 r° (à la date d'octobre 1388).

3. Versement de 2.114 florins d'or fait, le 5 février 1388, par le collecteur Guillaume de Boudreville, chanoine de Paris (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-1389*). Versements de 2.360 florins faits les 6 février et 7 mars 1389 (*Introitus et exitus*, n° 365). Déjà, le 6 juin 1384, Clément VII avait reçu quelque subside de Garcia Fernandez de Hérédia, archevêque de Saragosse (*Introitus et exitus*, n° 338, fol. 44 r°). En 1393-1394, la chambre apostolique d'Avignon envoyait un collecteur dans le diocèse d'Elne et un autre (c'était encore Guillaume de Boudreville) en Aragon et en Majorque (*Reg.* 308, *Nomina collectorum proventuum Camere apostolice*).

4. Bulles du 8 novembre 1389, du 10 février 1392 et du 27 juillet 1393 (*Reg.* 301, fol. 1 ; *Reg. Avenion. LXVI Clementis VII*, fol. 36 v° ; *Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 129 v°). — Dès le 10 mars 1382, Clément VII avait confié au frère mineur Raymond « de Castris » la mission d'inquisiteur en Sardaigne et lui avait confirmé le titre de vicaire de son ordre dans l'île (*Reg. Avenion. XXVI*, fol. 288 r°). Par bulle du 18 novembre 1386, Urbain VI s'était plaint que des clémentins, provençaux ou autres, venaient en Corse et tentaient, parfois avec succès, d'entraîner les habitants dans le schisme : il avait donné ordre à Salvino, évêque d'Aleria, de faire arrêter et punir ces dangereux émissaires (*Reg.* 311, fol. 7 v°). Le 12 décembre de la même année, il avait reconnu que des clémentins catalans occupaient la ville d'Alghero, en Sardaigne, ainsi que le prieuré bénédictin que les Doria y avaient fondé (*Codex diplomaticus Sardiniæ*, t. I, p. 816). Le 1er septembre 1388, Clément avait envoyé, comme « anges de paix, » en Sardaigne et en Corse l'évêque de Civita Nuova, Siffredo, et l'évêque de Galtelli, Guillaume, avec mission d'y faire connaître à la

Un autre service que rendit Clément VII à la maison d'Aragon, et dont il se flatta d'être largement récompensé lui-même, consista à octroyer des dispenses pour le mariage de Marie, reine de Trinacrie, avec don Martin, neveu du roi d'Aragon : cette union et la conquête qui en fut la conséquence tendirent à établir officiellement dans l'île de Sicile, malgré les répugnances de la population, l'autorité du pape d'Avignon en même temps que la domination d'un prince aragonais[1].

Il reste à mentionner une dernière victoire remportée par Clément VII en Espagne. La disparition du roi Pierre d'Aragon avait été précédée d'une autre mort, non moins avantageuse au parti clémentin (1er janvier 1387). Charles le Mauvais, roi de

noblesse, au clergé et au peuple les circonstances véritables de son élection et de tâcher de convertir les habitants de ces îles, malheureusement attachées au parti urbaniste (*Reg.* 299, fol. 1 r°). Le 23 décembre 1389, il ordonna à l'évêque et au collecteur de l'île de Majorque de payer 200 florins d'or à ce même évêque de Galtelli, toujours investi de la même mission délicate en Sardaigne et en Corse (*Reg.* 301, fol. 20 r°). Notons, par contre, une bulle de Boniface IX du 18 novembre 1390, chargeant l'évêque d'Amelia de publier en Sardaigne et en Corse les indulgences octroyées à quiconque prendrait les armes pour combattre Robert de Genève et ses adhérents (*Reg.* 347, fol. 123 r°).

1. D. Roccho Pirri, *Chronologia regum penes quos Siciliæ fuit imperium* (Palerme, 1643, in-fol.), p. 79 ; *Sicilia sacra*, t. I, p. 353 ; t. II, p. 47, 171, etc. Rinaldi, t. VII, p. 541 et sq., 545. Zurita, t. II, fol. 388 v°, 403 v°. *Cronicon Siculum*, p. 108. — Le duc de Montblanc, après avoir affecté des sentiments de pleine soumission à l'égard de Boniface IX, s'empressa, une fois parvenu en Sicile, de persécuter le clergé urbaniste et d'installer sur les sièges de Montréal, de Palerme, de Girgenti, etc., des prélats clémentins. C'est en vain que Boniface IX donna, le 2 avril 1392, des pouvoirs spéciaux à deux de ses nonces, l'archevêque Philippe de Messine et l'évêque Menendo de Cordoue, pour aller recevoir le serment de la reine Marie et l'inviter à députer vers Rome une ambassade solennelle qui solliciterait du saint-père l'investiture de la Trinacrie (Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 301 r°). En 1394 seulement, vers le mois d'avril, le duc de Montblanc prétendit vouloir se réconcilier avec Rome et envoya une ambassade à Boniface IX (I. La Lumia, *Studi di storia siciliana*, Palerme, 1870, in-12, t. I, p. 588, 598, 615, 634, 635, 652, 656, 669). Cf. un rôle présenté à Clément VII par Marie, reine de Sicile et duchesse d'Athènes (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni I pars III, fol. 225 r°). — L'envoi de François, évêque « Cimaniensis » [peut-être pour : Auximanensis ?] en l'île de Sicile pour les affaires de l'Église est mentionné dans les comptes de Clément VII sous la date du 9 juillet 1379 (*Introitus et exitus*, n° 324, fol. 137 r°). Enfin je relève dans les mêmes comptes, sous la date du 3 janvier 1393, la mention de l'envoi de frère Antoine, abbé de Saint-Pierre de Pérouse, vers les rois de Sicile et de Trinacrie et, sous la date du 16 janvier 1394, la mention de l'envoi d'un messager en Sicile, vers le duc de Montblanc (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 69 r° ; n° 371, fol. 158 r°).

Navarre, quoique inclinant vers le pape d'Avignon, s'était renfermé jusqu'à son dernier jour dans la neutralité[1]. Après lui, son fils Charles III, beau-frère du roi de Castille et tout disposé à vivre en bonne intelligence avec la France, n'avait plus de motif de résister au courant qui entraînait vers Clément VII les rois de l'Europe occidentale. Il prit cependant le temps de réfléchir, s'entoura des lumières du clergé navarrais : les lettrés et légistes consultés à Pampelune ne furent pas moins unanimes en faveur de Clément que les docteurs de Paris, de Salamanque et de Barcelone. Charles III se déclara, le 6 février 1390, en présence de ses clercs, de son peuple et du légat. C'était la troisième manifestation de ce genre à laquelle le cardinal de Luna présidât[2].

On sait comment Clément VII avait coutume, en pareil cas, de témoigner son contentement : ce fut, cette fois, Jean de Revilla, porteur des lettres de Charles III, qui reçut des mains du pape d'Avignon une gratification de 188 florins 16 sols[3], et le chapeau de cardinal fut envoyé à un prélat qui n'avait pas peu contribué à la détermination du roi de Navarre, Martin de Salva, évêque de Pampelune[4].

1. Baluze, t. I, c. 1372. — Parmi les prélats navarrais qui, dès cette époque, se rattachaient au parti d'Avignon, je puis citer Gonzalo de Mena Vargas, évêque de Calahorra, auquel Clément VII octroya, par bulle du 1er juillet 1381, le droit d'accorder à dix enfants naturels de son diocèse la dispense pour irrégularité de naissance (Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 44 r°). Le 18 mars 1385, le même pape répondait à un rôle qui lui était présenté par Pierre de Navarre, second fils de Charles le Mauvais (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni VII pars I, fol. 120 r°).

2. Du Boulay, t. IV, p. 648. — On trouvera dans le ms. latin 3291 de la Bibl. nat. (fol. 97 r°) le texte d'un discours prononcé à Pampelune, en espagnol, à l'occasion de cette déclaration : l'orateur anonyme y proclame que jamais un roi de France, ni un prince du sang de France n'a participé à aucun schisme (fol. 99 r°).

3. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 104 r°.

4. *Vita prima Clementis VII*, c. 525. — Il existe aux Archives du Vatican (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1390-91*) un cahier de papier contenant le texte d'un discours prononcé à cette occasion. Après avoir vanté les vertus et rappelé la carrière du nouveau cardinal, qui eût été tenté, paraît-il, de refuser le chapeau, l'orateur s'exprimait ainsi : « Scio enim quod per ejus scientiam et sapientiam multi et maximi status ad cognitionem hujus veritatis in facto hujus dolendi scismatis reducti sunt, et speratur in futurum plures reduci... Et quantum de capello, non consuevit sic mitti, sed dari in curia ; ...et, si quandoque missus fuerit, hoc fuit supplicatione et petitione instantibus premissis... : ac tamen, contra morem solitum, omnia ista eodem die et eodem consistorio et expedita et concessa fuerunt, propter honorem et reverenciam domini nostri regis... » L'orateur ne manquait pas d'adresser également

La défection du Portugal était donc largement compensée par l'adhésion de la Castille, de l'Aragon, de la Navarre, sans parler de la Sicile et des îles Baléares. C'est l'époque où Robert Gervais, évêque de Senez, compare le parti clémentin à un fleuve qui grossit à mesure qu'il avance[1].

Sans doute, le pape de Rome s'efforcera de regagner tout ce terrain perdu[2]. Quand le roi Jean de Castille mourra, victime d'une chute de cheval (9 octobre 1390), Boniface IX se persuadera qu'au dernier moment le « schismatique » s'est repenti, que ses héritiers ont l'intention d'abjurer leur erreur, et il parlera de faire donner au roi défunt « la sépulture chrétienne : » mais la mission dont il chargera, pendant plusieurs années, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Dax ne produira ni en Castille, ni en Aragon, ni en Navarre de résultats appréciables[3].

ses félicitations au roi de Navarre : « Nunc in obscuritate hujus scismatis voluit lucere et suam sanctam et devotam declaracionem facere pure, sincere, sine pacto precio, convencione aut conditione precedentibus, ...et forsan, quoad hoc, nulla alia similis precessit. »

1. « Dominus Clemens VII, qui in principio suo fuit parvus propter paucitatem adherentium sibi, sed tandem crevit et crescit omni die, per Dei gratiam, in flumen maximum. » (*Myrrha electa* ; Bibl. nat., ms. latin 1467, fol. 6 v° ; sur cet ouvrage, v. notre tome I, p. 375.) Cf. Froissart (t. IX, p. 147) : « Estoient li roiaulme crestyen par le fait de ces pappes en variation... Urbains en avoit la grignour partie ; mais la plus proufitable, tant comme à revenue et à plainne obeïssance, Clemens le tenoit. »

2. On trouvera dans le mémoire du P. K. Eubel (*Die Provisiones prælatorum*, p. 435) l'indication de bulles par lesquelles Urbain VI ou Boniface IX nommèrent, postérieurement à la déclaration de la Castille, un archevêque de Compostelle et des évêques de Ségovie, de Salamanque, d'Astorga, de Badajoz, d'Oviedo et de Ciudad Rodrigo. — Boniface IX paraît avoir chargé le frère prêcheur Jean de Monzon d'une mission auprès des dominicains d'Aragon : mais celui-ci prétendit qu'on avait l'intention d'attenter à ses jours et préféra écrire, en faveur de la thèse urbaniste, le traité intitulé *Dialogus* (Bibl. nat., ms. latin 1466, p. 2). Deux ans auparavant, en 1389, il avait composé un traité analogue, l'*Informatorium*, qui, comme il nous l'apprend lui-même, s'était principalement répandu en Espagne (*ibid.*, p. 4).

3. Bulles du 1er mars 1391 par lesquelles Boniface IX envoie François Uguccione, archevêque de Bordeaux, et Jean Guttierez, évêque de Dax, en Castille et Léon, avec de nombreux pouvoirs, notamment celui de poursuivre les clémentins opiniâtres et celui d'absoudre les clémentins repentants. Autres bulles du 24 septembre suivant, envoyant les mêmes en Gascogne, Castille, Aragon et Navarre, avec mission de favoriser les conversions qui se préparent ; Boniface a particulièrement en vue celles du jeune Henri III, roi de Castille, de sa fiancée Catherine, de son frère l'infant Ferdinand, des rois et reines d'Aragon et de Navarre (Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 41 r°, 43 r°, 52 r°, 200 r°, 203 v°, 205 v°, 206, 214 v°, 215 v°, 219 v° ; une de ces bulles est publiée partiellement par Rinaldi, t. VII, p. 540 ; cf. *Gallia Christiana*, t. II, c. 839). En ce

Je n'oserais point me porter garant des secrets mobiles qui dictèrent aux souverains espagnols leur déclaration en faveur de Clément VII. Un lecteur impartial estimera cependant que les apparences sont plutôt favorables à l'hypothèse d'une adhésion sincère et d'une soumission réfléchie [1]. Que ces rois aient suivi la bonne voie, ou qu'ils aient fait fausse route, il n'est pas nécessaire pour expliquer leur choix de supposer de perfides calculs, encore moins de faire intervenir les machinations du roi de France. Le rôle des Valois, ici, est surtout celui de spectateurs qui s'intéressent, sans s'y mêler, aux querelles des papes en Espagne. Leur intervention en Castille se borne à l'envoi de quelques orateurs. Ils sont hors d'état d'empêcher la défection du Portugal. S'ils jouissent d'un grand crédit auprès des nouveaux rois d'Aragon et de Navarre, ils paraissent s'en être peu servi pour amener ces monarques à partager leurs vues.

II

Les succès que Clément VII remporta en Orient sont loin d'avoir la même importance; ils ont généralement passé inaperçus.

Peu d'historiens paraissent avoir soupçonné l'existence de foyers clémentins à Corfou [2], en Albanie, en Morée [3], dans l'île

qui concerne Catherine, Boniface ignorait peut-être que cette fille du duc de Lancastre s'était déclarée expressément en faveur de Clément, le 27 mars 1390, du vivant de son beau-père (acte dont l'analyse existe aux Arch. nat., L 378, et, à Rome, dans l'Inventaire ms. des Archives du Château Saint-Ange, mais dont je n'ai pas été assez heureux pour retrouver l'original). Jean Guttierez mourut vers le mois d'avril 1394 : François Uguccione demeura seul chargé de la mission qui leur avait été confiée par le pape de Rome (bulles des 24 et 30 avril 1394 ; *Reg.* 314, fol. 248 v° ; cf. Rinaldi, t. VII, p. 583).

1. V., au sujet des sentiments du roi d'Aragon, notre *Éclaircissement II.*

2. L'archevêque de Corfou prive de son bénéfice Nicolas « de Nardo, » doyen de la même église, coupable d'avoir prêché dans le sens urbaniste : Clément VII ratifie cette déposition, le 22 septembre 1379, à la requête d'un prêtre de Leucade du nom de Démétrius, qui se vante d'avoir porté en « Romanie » la bonne parole clémentine suivant les instructions du cardinal Jacques d'Itro (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum*, anni I pars II, fol. 188 r°). Le 19 janvier 1380 et le 9 mars 1382, bulles de Clément VII ordonnant des levées de décimes en la province de Corfou (*Reg.* 292, fol. 68 v° ; *Reg. Avenion. XXVI*, fol. 282 r°).

3. Lettres de Clément VII, du 25 juillet 1386, ordonnant à l'évêque de Coron de

de Chypre, peut-être en Macédoine[1] et en Thessalie[2]. Tel est pourtant le résultat de l'expansion de la race latine, on pourrait presque dire de l'émigration française : ici en effet règne la dynastie des Lusignan[3]; là sont établis des serviteurs ou des alliés de la seconde maison d'Anjou[4].

Mais cette influence française et clémentine n'est pas la seule à s'exercer dans les pays du Levant. Les puissantes républiques de Venise et de Gênes y patronnent le pape italien[5]. Elles ont fréquemment le dessus. A Chypre, les Génois, maîtres de Famagouste, obligent la population, sinon à renier Clément VII, du moins à se renfermer dans la neutralité[6]; et les représentants du

priver de son bénéfice Antoine de « Grotamari, » chanoine urbaniste de Modon (*Reg.* 297, fol. 107 v°). Au dire de l'évêque Menendo de Cordoue, l'autorité du pape de Rome aurait été reconnue en Grèce, « ce qui ne s'était point vu depuis bien des années » (Rinaldi, t. VII, p. 395).

1. Bulle de Clément VII, du 13 octobre 1382, adressée à l'archevêque de Verria et nommant Jean « Galterii » évêque de Rusium (*Reg. Avenion. XXIV*, fol. 67 v°).

2. Lettres de Clément VII, du 8 octobre 1389, chargeant le cardinal de Cosenza de nommer, s'il l'en juge digne, le frère prêcheur François « de Marginibus » à l'évêché de Zeïtoun (*Reg. Avenion. LII, Littere de provisionibus prelatorum*). — Cf., aux Archives de la Gironde (G 81, fol. 257), une bulle du pape de Rome chargeant l'archevêque de Patras, légat dans tout l'Orient latin, d'exercer des poursuites contre les clémentins

3. V. t. I, p. 196, 197. Lettres de Clément VII du 17 janvier 1380, du 9 mars 1382, du 4 juillet 1392 et du 15 janvier 1394 adressées à un évêque de Paphos (*Reg.* 292, fol. 68 v°; *Reg. Avenion. XXVI*, fol. 282 r°; *Reg.* 304, fol. 145 r°; *Reg.* 307, fol. 481 v°). Acte du 27 juillet 1382, par lequel Gantonnet d'Abzac reconnaît avoir reçu 3.100 florins de chambre du collecteur apostolique de Chypre (*Reg.* 309, fol. 30 v°). Lettres de Clément VII, du 1er février 1385, ordonnant à deux abbés du diocèse de Nicosie de pourvoir Guy « de Nessino, » archidiacre de Nicosie, d'une des prébendes de la même église (*Reg.* 296, fol. 109 r°). Bulle du 28 février 1388 accordant diverses faveurs à la reine Éléonore, veuve du roi Pierre Ier de Chypre (*Reg.* 299, fol. 15 v°).

4. Lettres de Boniface IX, du 13 avril 1391, ordonnant à Georges de Baux, fils de Strazimir, prince de la Zenta, de faire son possible pour arracher à la domination clémentine et pour replacer sous l'autorité du pape de Rome la ville de Durazzo, occupée, au nom de Louis II d'Anjou, par un seigneur clémentin (*Reg.* 313, fol. 103 v°, et Rinaldi, t. VII, p. 554).

5. Les Vénitiens étaient maîtres notamment de l'île de Crète, et Corfou se replaça, en 1386, sous leur domination. On n'attachera pas grande importance à des bulles adressées par Clément VII, le 15 novembre 1379, à l'archevêque de Candie et à ses suffragants pour leur enjoindre de publier les sentences rendues contre Barthélemy Prignano (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1378-1379*).

6. N. Valois, *Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII, 1890, p. 200, 226).

pape d'Avignon ne peuvent qu'avouer leur impuissance. C'est ainsi que l'archevêque de Nicosie nommé par Clément VII (25 mai 1383)[1] tarde deux ans à se rendre en son diocèse[2]; dès 1387, il est de retour en Occident, et Clément VII en est réduit à lui faire une place parmi ses commensaux[3], en attendant qu'il le nomme administrateur de l'évêché de Cavaillon[4]. C'est à Marseille que revient échouer l'évêque de Limisso : le pape d'Avignon lui donne l'abbaye de l'Huveaune[5] et le dispense, par charité, du payement des décimes et des procurations[6].

1. La date exacte des provisions de l'archevêque André m'est connue grâce à une obligeante communication de M. le chanoine Albanès. J'avais trouvé, de mon côté (*Reg.* 294, fol. 104 r°, 186 r°), une bulle de Clément VII autorisant André à recevoir la consécration (2 juin 1383), et une autre du 6 octobre 1383, ordonnant à Raymond, évêque de Paphos (prélat inconnu de Lequien et de Mas Latrie), de lui assigner la sixième partie des sommes revenant à la Chambre apostolique sur les dépouilles du défunt archevêque Béranger (sans doute celui qui figure sous le nom de « Palounger » dans *l'Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre* de M. de Mas Latrie, Gênes, 1882, in-4°, p. 70, et probablement aussi le même qui est appelé Bertrand dans une bulle de Clément VII du 9 mars 1382, *Reg. Avenion. XXVI,* fol. 282 r°). Ces divers documents confirment une hypothèse émise par M. de Mas Latrie (*op. cit.*, p. 72).

2. Bulles de Clément VII, du 20 mai 1385, conférant divers pouvoirs à l'archevêque André, qui est envoyé en Chypre pour les affaires de l'Église, notamment le pouvoir de corriger tous religieux ou autres qui prêcheraient ou agiraient en faveur de « l'intrus, » celui de priver de leurs bénéfices les clercs urbanistes, celui d'absoudre les urbanistes repentants, etc. Les terres et revenus de l'archevêché de Nicosie se trouvant aux mains de divers usurpateurs, et tout recours au pape étant presque impossible à l'archevêque André, Clément VII lui désigne comme conservateurs de ses biens les évêques de Rhodes et de Limisso, ainsi que l'abbé de Lapaïs (*Reg.* 296, fol. 2 v°, 137 et sq.). Le 25 mai, le pape d'Avignon reçoit 1.000 florins, à titre de subside gracieux, de l'archevêque André (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 36 v°).

3. Bulle du 20 septembre 1387 (*Reg.* 298, fol. 21 v°). L'archevêque de Nicosie qui résidait dans son diocèse en 1393, et auquel Jacques Ier demanda des prières publiques au cours d'une épidémie (*Chronique de Strambaldi,* éd. R. de Mas Latrie, p. 260), doit être un prélat urbaniste.

4. Par bulles du 16 décembre 1392 (communication de M. le chanoine Albanès). Cf. *Gallia Christiana*, t. I, c. 952.

5. Je dois également à M. le chanoine Albanès la connaissance des détails suivants. Dès le mois d'octobre 1384, l'évêque de Limisso loue à Marseille une maison qu'il doit habiter ; l'année suivante, on le retrouve à Avignon ; il reçoit en commende l'abbaye de Notre-Dame de l'Huveaune par bulle du 7 octobre 1392. Cf. *Gallia Christiana*, t. I, c. 703.

6. Lettres du camerlingue, du 17 novembre 1393, défendant au sous-collecteur apostolique de Marseille d'inquiéter à ce sujet le pauvre évêque Jean de Limisso, attendu que le schisme est cause de sa détresse pécuniaire (*Reg.* 308, fol. 17 r°).

Clément VII cependant ne se décourage pas. Il envoie en Orient d'importants émissaires : un archevêque d'Athènes[1], un patriarche de Jérusalem[2], jusqu'à un sénéchal du roi Léon VI d'Arménie[3]. On dirait qu'il se flatte de restaurer la puissance de ce prince de la maison de Lusignan, depuis longtemps dépossédé par les émirs[4], qu'il a lui-même contribué à délivrer des mains des Ottomans[5], et qui, depuis, vit en France des libéralités de Charles VI.

1. Clément VII, le 29 août 1380, autorise Antoine, archevêque d'Athènes (serait-ce le même que Lequien, t. III, p. 842, donne comme ayant été nommé par Urbain VI ?), à emmener avec lui un religieux de l'ordre de la Merci, même sans la permission de ses supérieurs (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 160 v°). Une décime imposée par Clément VII, le 9 mars 1382, devait être levée dans le duché d'Athènes (*Reg. Avenion. XXVI*, fol. 282 r°).

2. « Sequntur recepte omnes facte per dominum Aymonem, patriarcham Jerosolimitanum, in Rodo et aliis partibus orientalibus de toto tempore quod stetit ibi legatus, missus nomine domini nostri pape Clementis VII... Et stetit prefatus patriarcha in dicta legatione, tam eundo, stando quam reveniendo, a tercia die mensis augusti anno M° CCC° LXXX° VII°, qua die iter suum arripuit a domo sua de Meilleree, in Genebesio [Meillerie, Haute-Savoie, cant. d'Évian], usque ad XIIII^am^ diem februarii anno M° CCC° nonagesimo, qua die primo intravit presentem curiam et civitatem Avinionensem. » (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-87.*) — J'ai noté, d'autre part, dans les comptes de la Chambre apostolique, un payement de 3 florins 12 sols fait, le 3 août 1387, « pro regestrandis certis bullis missis in Ciprum per dominum patriarcham Jherosolimitanum » (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 131 r°). A partir du 18 mars 1393, le patriarche administra l'évêché de Saint-Pons-de-Thomières (*Gallia Christiana*, t. VI, c. 241), et ne quitta plus l'Occident.

3. Jean de Corsini, damoiseau florentin, envoyé notamment en Chypre, pour les affaires de l'Église et pour celles du roi Léon : à la date du 25 mai 1385, Clément VII lui délivre un sauf-conduit, lui assigne une somme de 1.000 florins, que doivent lui payer les évêques de Nikaria et de Paphos, et le recommande au grand maître de l'ordre de l'Hôpital (*Reg.* 296, fol. 1 v°, 2 r°). Je détache le passage suivant du compte déjà cité du patriarche Aymon : « Item, recepit a domino abbate Cave, quondam regentis (*sic*) archiepiscopatum Nicossiensem, et hoc ad procurationem domini Johannis de Cursinis, titulo gratuiti subsidii..., quingentos ducatos, de quibus habuit prefatus dominus Johannes, pro labore et sumptibus Laurencii, sui familiaris, quem Laurencium miserat ad Ciprum..., L ducatos. » Il ne faut sans doute pas confondre ce personnage avec un autre Jean de Corsini, chevalier florentin, dont Clément VII loua la fidélité, à la date du 14 janvier 1385, et dont il affranchit de toute servitude la maison, sise à Avignon (*ibid.*, fol. 184 v°).

4. Clément VII adressa plusieurs bulles (1er février 1385, 15 janvier 1394) à un archevêque de Tarse qui ne jouissait évidemment que d'un titre honorifique (*Reg.* 296, fol. 109 r° ; *Reg.* 307, fol. 481 v°). Tarse était depuis longtemps occupé par les Ottomans.

5. Léon VI étant, en 1381, prisonnier au Caire, envoya à différentes cours d'Europe, et notamment à celle d'Avignon, son gendre, Schahan, comte de Gor'igos. Clé-

Mais Clément VII trouve surtout d'utiles auxiliaires dans les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. L'ordre de l'Hôpital se recrutait, à cette époque, pour la plus grande partie, dans la noblesse espagnole ou française. Il avait à sa tête l'illustre aragonais Jean Fernandez de Hérédia, qui n'avait pas été probablement sans subir l'influence de son compatriote Pierre de Luna[1].

Une cruelle mésaventure dont fut victime le grand maître dès les premiers temps du schisme put, de plus, contribuer à l'indisposer contre Urbain. Hérédia se laissa prendre, en Grèce, par un chef albanais qui le vendit aux Turcs : à tort ou à raison, l'on rendit responsable de cette capture l'incurie du pape de Rome[2]. Quels que soient le bien fondé ou la fausseté de cette accusation, les chevaliers de l'Hôpital inclinèrent, pour la majeure partie, vers le pape d'Avignon. Je n'en veux pour preuve qu'une bulle, datée du 2 mars 1381, par laquelle Urbain VI chargea le cardinal de Tusculum de se livrer à une enquête et de déposer, s'il y avait lieu, le grand maître Hérédia, ainsi que tous les chevaliers suspects d'adhérer à « l'intrus ; » le pape italien, en même temps, parlait de réformer les couvents de l'ordre, à commencer par celui de Rhodes[3].

ment VII, touché de ses récits, enjoignit aux archevêques de Tarragone, de Saragosse, de Tolède, de Saint-Jacques de Compostelle et de Séville, ainsi qu'au chapitre de Braga, de faire remettre au comte, pour la rançon du roi et de la reine d'Arménie, tous les deniers qui proviendraient de biens mal acquis dans l'étendue de leurs diocèses respectifs (bulles du 4 juillet 1381, conservées aux Arch. du Vatican, *Reg.* 293, fol. 135 v°, et dont la première seule a été citée et en partie publiée par Rinaldi, t. VII, 446, puis par Dulaurier, *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, t. I, p. 722). Léon VI, une fois remis en liberté, rendit visite successivement à Urbain VI et à Clément VII.

1. A la date du 14 mars 1381, le grand maître choisit Pierre de Luna pour être un des quatre protecteurs de l'ordre (Bosio, *Dell'istoria della sacra religione di S. Giovanni Gierosolimitano*, Rome, 1630, in-fol., p. 131).

2. Paroles prononcées par un envoyé français en présence du comte de Flandre ; l'orateur accusait du malheur advenu aux Hospitaliers la folie (*stultitia*) d'Urbain VI (Du Boulay, t. IV, p. 521).—La capture du grand maître fut connue à Florence le 28 septembre 1378 (*Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 386). C'est donc à tort que la date de 1379, donnée par Bonincontro (Muratori, t. XXI, p. 30), a été adoptée par les érudits modernes (Karl Herquet, *Juan Fernandez de Heredia, Grossmeister des Johanniterordens*, p. 68 ; A. Morel-Fatio, *Chronique de Morée aux XIIIe et XIVe siècles*, Genève, 1885, in-8°, p. xxv), etc.

3. Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 6772, fol 37 r°.

Cette menace fut bientôt mise à exécution : le 15 décembre 1382, défense fut faite, de la part d'Urbain VI, aux chevaliers de l'Hôpital, d'entretenir aucuns rapports avec Hérédia, « l'ex-grand maître schismatique[1]. » Cet ordre, est-il besoin de le dire, demeura sans effet dans la plupart des commanderies. Le napolitain Carracciolo, qu'Urbain VI essaya de substituer au grand maître, n'obtint que l'adhésion des chevaliers anglais, italiens et allemands[2]. Au contraire, Hérédia continua de diriger la plupart des établissements de l'ordre, notamment ceux d'Orient.

Une fois mis en liberté, il avait fixé sa résidence près du pape d'Avignon. Grâce à lui, Clément VII vit son autorité reconnue dans l'île de Rhodes[3], dans l'île de Nikaria[4], à Smyrne même, en un mot partout où les Hospitaliers tenaient tête aux Ottomans.

Rendons cette justice à Clément : le désir de l'emporter sur son compétiteur ne lui fit pas oublier l'intérêt supérieur de la chrétienté en Orient. Les progrès incessants des Turcs éveillèrent

1. Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 299 v°. V., dans Rinaldi (t. VII, p. 490, 499), d'autres bulles postérieures dirigées contre les religieux de l'Hôpital.

2. Bosio, *op. cit.*, p. 136; K. Herquet, p. 75; J. Delaville Le Roulx, *Un anti-grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XL (1879), p. 525.

3. Lettres de Clément VII, du 19 juillet 1388, autorisant un clerc de Rhodes, âgé de six ans, Édouard Cibo, à acquérir un canonicat dans l'église cathédrale (*Reg.* 299, fol. 92 v°). — Je lis dans le compte déjà cité du patriarche de Jérusalem : « Primo, recepit dictus patriarcha in supradicto loco de Rodis a domino archiepiscopo et capitulo ac toto clero dicti loci et diocesis, ratione stipendiorum sibi assignatorum, videlicet XII florenorum Camere per diem,... CLX ducatos... Recepit a fratre Bertrando de Puteo, bailivo comercii Rodi, alias porti Rodi, racione cujusdam composicionis facte cum prefato domino patriarcha pro obtinendo absolutionem super hoc quod prefatus bailivus aliqua emolumenta receperat pro tacite permittendo portare ad partes Sarassenorum ferrum et ligamina et alias mercedes prohibitas..., C florenos Rodi... »

4. Il résulte du même compte que le patriarche Aymon avait reçu, comme étrennes, de l'évêque de Nikaria une « pierre d'Israël, » montée en bague. Diverses lettres de Clément (19 janvier 1380, 9 mars 1382) sont adressées à ce prélat, suffragant de Rhodes (*Reg.* 292, fol. 68 v°; *Reg. Avenion. XXVI*, fol. 282 r°), qui s'appelait Thomas; le même pape le transféra, le 16 juin 1390, à l'archevêché de Thèbes, siège qui était situé hors de son obédience, et, pour cette raison, il lui conserva l'administration de l'évêché de Nikaria (*Reg. Avenion. LIX*, *Littere de diversis formis*, quat. XII). Le 8 juillet 1392, il le nomma seul collecteur apostolique dans le diocèse de Rhodes (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 63 v°).

sa sollicitude; il fit aux chevaliers de l'Hôpital, pour les aider à conserver en Asie leur périlleux avant-poste de Smyrne, l'abandon de presque tout l'argent que ses collecteurs parvenaient à recueillir dans les églises du Levant[1].

III

C'est d'une façon tout à fait indirecte que la France a pu exercer quelque influence en Orient. Tout autre est l'action des Valois (on a eu déjà lieu de le constater) dans une contrée voisine, ou plutôt faisant partie intégrante du royaume. La Flandre a résisté aux prières ou aux menaces de Charles V et de Charles VI : elle n'en doit pas moins, à son tour, grossir l'obédience d'Avignon.

Cette dernière conquête, dont Clément VII lui-même semble faire honneur à la maison de France, n'atteste-t-elle pas mieux que toute autre le pouvoir tyrannique que s'arrogent, dans le domaine religieux, les sires des fleurs de lis ? Question à laquelle il importe à présent de répondre, mais après un examen particulièrement approfondi.

La première expédition de Charles VI en Flandre (1382) avait eu pour résultat la conversion fort peu sincère et, par conséquent, fort peu durable d'un petit nombre de cités flamandes[2]. Les urba-

1. Bulle du 19 janvier 1380, adressée notamment à l'archevêque de Smyrne, et ordonnant, dans l'intérêt de la défense de la place, la levée d'une décime dans tout l'Orient latin (*Reg.* 292, fol. 68 v°). Bulle analogue du 9 mars 1382 : le produit de la décime doit être versé aux mains du receveur général de la maison de Rhodes (*Reg. Avenion. XXVI,* fol. 282 r°). Bulle du 10 mars 1382 faisant au maître et au couvent de Rhodes, « ratione defensionis civitatis Smirnarum, » don d'une somme de 2.000 florins d'or due à la Chambre apostolique par le collecteur du royaume de Chypre (*ibid.*, fol. 292 v°). Bulles du 26 septembre 1388 autorisant un certain Jean, que Clément a nommé archevêque de Smyrne, à se faire sacrer, lui envoyant le pallium, et chargeant du soin de le lui remettre le patriarche de Jérusalem, les archevêques de Thèbes et de Rhodes (*Reg.* 299, fol. 22 r°). Bulle de 1390, sollicitant des subsides en faveur de Smyrne (Bosio, *op. cit.*, p. 139; cf. K. Herquet, p. 79). Bulle du 2 janvier 1392 renouvelant cet appel en faveur de Smyrne, qui est toujours menacée par les Turcs, et qui a été ruinée par un tremblement de terre (*Reg. Avenion. LXV*, fol. 326 r°).

2. Les princes ne manquèrent pas de se vanter de ce résultat auprès de Clément VII; c'est ce qu'on voit par une bulle du 17 octobre 1383, où ce pape félicite Charles VI d'avoir réprimé l'audace des Flamands : « ...ac partim reduxerat ad obedienciam et *catholicam veritatem.* » (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 175 v°).

nistes de la contrée se sentaient, au fond, d'autant moins disposés à sacrifier au roi de France leurs convictions religieuses qu'ils les savaient partagées par leur comte. Sur le terrain politique, la victoire de Roosebeke avait produit des résultats plus appréciables : le rétablissement de l'autorité de Louis de Male, l'affermissement de la suprématie française, la ruine, ou peu s'en faut, de l'influence anglaise. C'est ainsi qu'expulsés de Bruges, les marchands d'outre-Manche avaient eu tous leurs biens confisqués, et la position de Calais elle-même s'était trouvée menacée par le voisinage des garnisons françaises de Dunkerque et de Gravelines[1].

Ces dernières circonstances expliquent, bien mieux encore que les progrès de Clément VII en Flandre, le retour offensif des Anglais. Mais, de même que Charles VI, en marchant contre Gand, avait affecté de remplir une mission sainte, de même l'Angleterre couvrit du manteau de la religion une agression surtout utile au point de vue de ses intérêts politiques.

Les Anglais n'eurent, d'ailleurs, qu'à suivre un mouvement provoqué par Urbain VI lui-même. Ils le firent seulement dévier quelque peu. Le pape de Rome, toujours prompt à faire entendre son cri de guerre, ne visait alors à rien moins qu'à mettre aux prises l'Angleterre et la France. Il chargeait un prélat batailleur, Henri Despenser, évêque de Norwich, d'organiser une croisade contre les « fauteurs et conseillers de l'antipape Robert de Geneve[2] ; » — c'est ainsi qu'il désignait, très clairement, les Valois — et, détail caractéristique autant que scandaleux, il appelait aux armes les ecclésiastiques eux-mêmes : l'évêque de Norwich devait assurer l'entière jouissance de leurs revenus aux religieux et aux bénéficiers qui participeraient à l'expédition, lors même que ceux-ci braveraient, pour se rendre à l'appel du saint-

1. Th. Walsingham, *Historia anglicana*, t. II, p. 81. J. Malverne, Continuation de R. Higden, dans *Polychronicon Ranulphi Higden* (éd. J. Rawson Lumby), t. IX, p. 15. — Dès le 15 mai 1382, Louis de Male avait déclaré qu'il ne gardait plus sous sa protection les marchands étrangers (Arch. du Nord, B 999).

2. Pour toute cette histoire, on peut se reporter au récit très complet de M. H. Wallon (*Richard II*, Paris, 1864, in-8°, t. I, p. 145 et sq.) Cf. George-M. Wrong, *The crusade of MCCCLXXXIII known as that of the bishop of Norwich* (Londres, 1892, in-8°), p. 10.

siège, la défense de leurs supérieurs. Il pouvait excommunier quiconque, évêque, duc ou roi, s'opposerait à la croisade[1].

Le roi d'Angleterre n'avait garde de s'y opposer, d'autant que la victoire de Charles VI éveillait dans son entourage le désir d'une revanche. Moins de sept jours après la journée de Roosebeke, le conseil de Richard II ordonna la publication des bulles que Despenser avait reçues de Rome (6 décembre 1382[2]). L'appel aux armes retentit alors dans les paroisses anglaises. C'était à qui coifferait le chaperon blanc à croix rouge, signe de ralliement des soldats d'Urbain VI. Ceux qui ne partaient pas donnaient à pleines mains ; partout l'espoir de gagner les indulgences promises entraînait dans un généreux élan les pieuses populations de l'Angleterre[3]. Le Parlement lui-même, qui avait hésité quelque temps à confier une armée à un prêtre, finit par se laisser convaincre : le montant d'une taxe récemment octroyée au roi fut affecté aux dépenses de la guerre ; enfin l'évêque, ayant reçu en l'église de Westminster l'étendard de la croix, se mit en devoir d'utiliser des ressources dont, disait-il, l'Église lui demanderait compte[4].

C'est alors que la croisade parut soudain changer d'objet. On s'attendait à voir Despenser envahir les terres du roi de France. « Là sont nostre ennemys, » disait Hugues Calverley ; « ...et si sont li François tout clementin[5] ; » le seul but que des « soudoyers

1. Walsingham, t. II, p. 71, 76 ; Knighton (éd. Twysden), c. 2671 ; Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove), t. X, p. 205. M. Wrong (p. 18), s'appuyant sur les textes des *Rotuli Parliamentorum* (t. III, p. 134, 140), prouve que les bulles d'Urbain VI doivent remonter à l'été de 1382. — De son côté, Clément VII, au dire du *Moine d'Evesham* (éd. Th. Hearne, p. 43), autorisait, vers le même moment, les rois et les barons d'Écosse à entreprendre une croisade contre les Anglais et tous autres urbanistes.

2. Walsingham, t. II, p. 71, 78 ; Rymer, t. IV (éd. de 1869), p. 157 ; cf. Wrong, *op. cit.*, p. 26.

3. Walsingham, t. II, p. 76 et sq. Froissart, t. X, p. 207 et sq. *Moine d'Evesham*, p. 42, 44. Knighton, c. 2673, 2674. J. Malverne, p. 27. Cf. Wrong, p. 27, 38, 43, 50. — Un écuyer, Richard Cradoc, fils du maire de Bordeaux, reçut délégation de l'évêque de Norwich pour poursuivre en Guyenne le fait de la croisade (*Archives historiques de la Gironde*, t. XIII, p. 99).

4. Walsingham, t. II, p. 84 ; *Eulogium historiarum*, t. III, p. 356 ; Froissart, t. X, p. 209 ; J. Malverne, p. 16-18 ; Rymer, *Fœdera*, t. IV, p. 169. Cf. H. Wallon, *op. cit.*, t. I, p. 171 et sq. ; Wrong, p. 47, 51, 53.

5. Froissart, t. X, p. 210.

du pape » puissent poursuivre, c'est la « destruction » des schismatiques. Au lieu de la Picardie, Despenser attaqua la Flandre occidentale, la Flandre, dont ni le comte, ni la plupart des habitants ne s'étaient séparés d'Urbain VI, mais où la prépondérance des armes françaises compromettait les intérêts britanniques[1]. Chez l'évêque de Norwich, l'anglais faisait tort au légat : les Flamands s'en aperçurent bien vite à leurs dépens.

Gravelines fut sommée de se rendre à Urbain VI et, sur le refus de la garnison française, emportée d'assaut : tous ses défenseurs, quelle que fût leur manière de penser au sujet des deux papes, périrent jusqu'au dernier[2].

L'un des moins surpris de cette irruption soudaine ne fut pas le comte de Flandre Louis de Male. On essaya vainement de lui faire comprendre que la journée de Roosebeke avait ruiné son autorité dans la Flandre, et qu'en envahissant ses états les croisés, en réalité, luttaient contre Charles VI lui-même. Il eût désiré s'expliquer à la cour de Richard II : on ne le lui permit pas, sous prétexte que la guerre sainte ne regardait pas le roi d'Angleterre. Il est vrai que Louis de Male n'avait rien fait pour attirer sur lui la colère d'Urbain VI ; mais sa vassale Yolande de Bar était une schismatique, et c'est par les terres de la dame de Cassel que Despenser avait commencé à envahir la Flandre. Au surplus, il s'offrait alors un bon moyen d'éprouver les Flamands : s'ils étaient urbanistes, ils n'avaient qu'à se joindre à l'armée d'Urbain VI ; sinon, ils devaient s'attendre à être attaqués les premiers[3].

Sur ce, sans plus se soucier des protestations du comte, l'évêque poursuivit son chemin. Il rencontra des troupes conduites par Louis, bâtard de Flandre, et leur fit demander en quel pape elles croyaient : elles commirent une première faute, celle

1. C'est bien ainsi que l'entend M. Wrong (p. 9) : « The more ignorant or pious may have thought that the war was a holy war. It was convenient that they should think so. But the politician and the business men of the time knew better. It was against the enemies of english commerce in Flanders and the enemies of english claims in France that the crusading force was arrayed. »

2. Walsingham, t. II, p. 88-90. *Moine d'Evesham*, p. 45. Froissart, t. X, p. 214; cf. Wrong, p. 60.

3. Froissart, t. X, p. 217.

de tuer son héraut, une seconde, celle de se laisser battre. Dans cette action, le clergé anglais fit merveille, dit-on, et la victoire de la Saint-Urbain (on était au 25 mai) sembla présager le succès final des urbanistes. De fait, elle livra aux croisés Dunkerque, Furnes, Nieuport, presque toute la côte de Calais à l'Écluse, Bourbourg, Bergues, Poperinghe, Cassel et Saint-Venant, dans l'intérieur des terres; Yolande de Bar avait disparu, le clergé clémentin était en fuite [1]. Le « conquérant de la Flandre occidentale » (c'est le titre que s'attribuait désormais Despenser) adressa au roi de France un message insolent où il le traitait d'usurpateur et le sommait de renoncer à sa fausse croyance. En même temps, ayant reçu d'importants renforts d'Angleterre et de Gand, il mit le siège devant Ypres [2].

Là, l'évêque de Norwich ne pouvait plus arguer des erreurs de dame Yolande. Louis de Male, directement attaqué, eut beau protester de nouveau, rappeler qu'il « estoit bons urbanistres, et la conté de Flandres ossy, » offrir même de fournir, pendant trois mois, 500 lances à l'évêque, si celui-ci consentait à s'en aller faire autre part « guerre raisonnable » à de vrais clémentins : l'intraitable légat continua de regarder comme ennemis du saint-siège des citadins qui ne lui ouvraient pas leurs portes. On raconte qu'il lança un jour l'excommunication sur des délégués de la ville d'Ypres avec lesquels il venait d'avoir une conférence [3], puis que, faisant déployer une bannière d'azur sur laquelle se détachait l'image du crucifix, il déclara tenir les assiégés pour mécréants et promit l'indulgence plénière à qui leur donnerait l'assaut. Les pauvres habitants d'Ypres étaient, au contraire, si pleins de foi qu'ils organisèrent aussitôt une procession spéciale pour rendre

1. Charte attestant que le prévôt et les religieux de Watten ont dû abandonner leur église durant l'occupation anglaise, en 1383; citée par P.-J.-E. de Smyttere (*Essai historique sur Yolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville*, Lille, 1877, in-8°, p. 86).

2. Walsingham, t. II, p. 90-93, 95; Froissart, t. X, p. 221-224, 227-230; *Moine d'Evesham*, p. 46; *Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 291; *Eulogium historiarum, Continuatio* (éd. F.-S. Haydon), t. III, p. 356 et sq.; *Chronicon Angliæ* (éd. E.-M. Thompson), p. 356; cf. Wrong, p. 63, 67.

3. Quatre « prelas, » quatre chevaliers et quatre bourgeois, suivant un chroniqueur contemporain (*Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 301); ce que M. Wrong (p. 70) traduit inexactement par : « Four *bishops*, four knights and four burghers. »

hommage aux traits du Christ représentés sur la bannière du légat, et que le prévôt de Saint-Martin interjeta appel de cette sentence inique au pape Urbain lui-même [1].

Cependant le roi de France ne pouvait laisser ainsi la Flandre devenir anglaise, ni manquer de relever le défi de Despenser. Une nouvelle expédition de Flandre fut résolue [2]. Le 2 août 1383, Charles VI se rendit à Saint-Denis pour y reprendre l'oriflamme [3]. En même temps, Clément VII, sans aller jusqu'à faire prêcher une contre-croisade, empruntait à son compétiteur, s'il faut en croire un chroniqueur, un de ses procédés les plus blâmables : il levait, par une bulle qui fut lue le 7 août au parlement de Paris, les irrégularités que pouvaient encourir des clercs en combattant contre les urbanistes [4]. Ainsi, à cette triste époque, les deux pontifes rivaux ne se faisaient point scrupule de détourner le clergé de sa mission pacifique; la règle qui rendait incapable soit de recevoir, soit d'exercer les ordres tout clerc qui avait commis, même au cours d'une guerre sainte, un homicide ou une mutilation [5], subissait de fâcheuses dérogations [6]. Elle subsistait pourtant, et, sans sortir de Flandre, je puis citer l'exemple d'un clerc du diocèse de Thérouane, Gilles de la Motte, qui avait fait plu-

1. Walsingham, t. II, p. 95-98; Froissart, t. X, p. 234-236; *Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 288, 290, 301, 316; Rodulphus de Rivo (éd. Chapeaville, t. III), p. 56; cf. Wrong, p. 69, 71.

2. V. deux quittances de gages payés, dès le 2 juillet 1383, en vue de cette chevauchée (Bibl. nat., *Titres scellés de Clairambault*, vol. LXIV, n° 4963, et vol. LXV, n° 5039). Cf. *Ordonnances des rois de France*, t. XII, p. 136; H. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean le Mercier* p. 93, 94.

3. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 266; *Partie inédite des chroniques de Saint-Denis* (éd. J. Pichon), p. 39; *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé), t. III, p. 56.

4. Le témoignage de la *Chronographia regum Francorum* (p. 57) ne peut malheureusement pas être contrôlé, la collection des registres du Parlement présentant, à cette date, une lacune dans la série du Conseil. Le chroniqueur parle d'une « absolution » donnée d'avance par Clément VII : il s'agit sans doute de quelque dispense accordée en vue de l'exercice ou de la réception des ordres.

5. L. Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, t. III, p. 94. Cf. le *Songe du Vergier*, l. II, chap. CXXXVIII et le *De Bello* de Jean de Legnano (Bibl. nat., ms. latin 3353, fol. 227 r°, 231 r° et v°, 233 v°).

6. Sur cette question « se prestres ou clercs peuvent aller en guerre ou en bataille volontairement, » Honoré Bonet prétend relever de grandes contradictions parmi les auteurs, et se montre lui-même fort accommodant (*Arbre des batailles*, éd. E. Nys, Bruxelles, 1884, in-8°, p. 123).

sieurs des campagnes de Philippe le Hardi, servi notamment à Roosebeke et tué deux hommes de sa main : absout du crime d'homicide, il n'en dut pas moins, pour ce motif, résigner un des canonicats de l'église de Cambrai dont Clément VII l'avait pourvu[1].

A l'approche de Charles VI, Despenser se replia. Ypres fut dégagée; Cassel, Dringham, Bergues, Dunkerque, Bourbourg, Gravelines retombèrent au pouvoir des Français. La leçon donnée au légat d'Urbain VI eût été sans doute encore plus sévère, si, au bout d'un mois, les princes, circonvenus par le duc de Bretagne, n'eussent éprouvé soudain une étrange impatience de terminer la guerre : ils permirent, ou même achetèrent, par un acte d'inconcevable faiblesse, la retraite des Anglais[2].

Le pape d'Avignon avait espéré mieux. Au moment même où Charles VI regagnait l'Ile-de-France, Clément VII exprimait discrètement le vœu que l'achèvement de l'œuvre commencée ne souffrît aucun retard, et, pour le faciliter, il octroyait au roi le droit de percevoir, pendant un an, une taxe sur les ecclésiastiques se livrant au commerce dans les diocèses de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême, de Maillezais et de Luçon. Il ne manquait pas, d'ailleurs, de célébrer les louanges d'un jeune souverain qui, « dédaignant les plaisirs de son âge, recherchait au milieu des

1. Bulle datée d'Avignon, le 8 novembre 1391 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXV Clementis VII*, fol. 508 v°). — Louis d'Anjou ayant nommé l'évêque d'Angers, Hardoin de Bueil, son lieutenant dans ses duchés d'Anjou, de Touraine, etc., Clément VII autorisa le prélat, par lettres du 11 juin 1383, à porter des armes, mais en stipulant qu'il ne s'en servirait ni pour tuer ni pour blesser personne (*Reg.* 294, fol. 101 r°). Cf. une bulle de dispense donnée par Urbain VI, le 1er mai 1385, aux défenseurs du château de Nocera, et d'où il résulte que les clercs qui répandaient le sang humain tombaient sous le coup d'une excommunication et encouraient l'irrégularité (E. von Ottenthal, *Regulæ cancellariæ apostolicæ, die päpstlichen Kanzleiregeln von Johannes XXII bis Nicolaus V*, Innsbruck, 1888, in-8°, p. 52). V. aussi la bulle citée dans le précédent chapitre (p. 111, note 6) et celle que cite le P. K. Eubel (*Die Provisiones prælatorum*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VII, 1893, p. 411, note 2). Il suffit, d'ailleurs, de remarquer avec quelle indignation le *Religieux de Saint-Denys* constate (t. I, p. 696) que, par exception, Clément VII avait laissé ordonner prêtre un homme qui avait prononcé des sentences capitales, servi dans les armées et assisté à des batailles.

2. Walsingham, t. II, p. 98-103; Froissart, t. X, p. 242-253, 265 et sq.; *Eulogium*, p. 357; *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 268-290, 294; *Rotuli Parliamentorum*, t. III, p. 155, 156; cf. Wrong, p. 66-78, 86, et H. Wallon, t. I, p. 200 et sq.

hasards de la guerre, les moyens de témoigner son dévouement au saint-siège » (17 octobre 1383[1]).

Cependant la croisade urbaniste avait échoué, et l'évêque de Norwich recevait un triste accueil à son retour en Angleterre. Les reproches qu'il essuya de la part du gouvernement anglais, les restitutions auxquelles il se vit condamner, la défense qui lui fut signifiée de faire porter désormais son épée devant lui, l'emprisonnement de plusieurs de ses compagnons d'armes montrèrent bien quelles espérances son entreprise avait fait concevoir et quelle déception sa retraite avait causée aux conseillers de Richard II[2]. Il n'en faut pas davantage pour mettre en évidence le caractère plus encore politique que religieux de la croisade urbaniste. Mais l'initiative en avait été prise par Urbain VI; l'exécution en avait été confiée à son légat : c'en était assez pour compromettre aux yeux des urbanistes l'autorité du pape de Rome. A en juger par une chronique anglaise, le sentiment public commençait à se soulever contre ces procédés violents. On ne craignait pas de dire, de l'autre côté du détroit, que les religieux enrôlés par Henri Despenser, sous prétexte de braver l'antipape, avaient bravé toute pudeur[3]. Certains esprits révolutionnaires tiraient

1. Bulle du 17 octobre 1383, adressée aux évêques de Viviers, d'Angers et de Béziers. Le roi avait rappelé au pape sa première campagne de Flandre et lui avait annoncé qu'il marchait, cette fois, contre l'évêque de Norwich : « ...pro extirpacione nonnullarum gencium armigerarum *scismatica* labe respersarum, que, de aliis partibus temere venientes, seque cum nonnullis ex eisdem rebellibus *ad vomitum redeuntibus* conjungentes,...signum crucis dominice... in humeris portare dampnabiliter non verentur... » En conséquence, il sollicitait du pape un secours pécuniaire. Clément, charmé des heureuses dispositions du jeune roi, qui, « velut annis maturior, abhorrens delicias et ocia fugiens, ardua querens ac magna et virtuosa diligencius amplectens, erga nos et romanam Ecclesiam devocionis puritate prerutilat..., » se décide, quoique à regret, à porter une nouvelle atteinte aux immunités ecclésiastiques, en songeant « quod execucio negocii hujusmodi dilacionem non patitur : » sur l'avis des cardinaux et de plusieurs prélats de Langue d'Oc rassemblés en Avignon, il octroie au roi le subside en question, comme étant susceptible d'être promptement levé. La taxe consiste en 20 francs d'or par mesure de sel, en un huitième du vin vendu, et en 12 deniers par livre sur le prix de toute autre marchandise; les ecclésiastiques atteints de cette taxe ne doivent payer en même temps aucune autre taxe au roi (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 175 v°).

2. *Rotuli Parliamentorum*, t. III, p. 152 et sq. Froissart, t. X, p. 272, 517-532. Walsingham, t. II, p. 104, 109. Rymer, t. III (éd. de 1740), pars III, p. 186. J. Malverne, p. 29, *Eulogium*, p. 357.

3. *Eulogium*, p. 357. Cf. Knighton, c. 2660.

même de ces scandales des conséquences singulièrement inquiétantes pour l'avenir des institutions ecclésiastiques : « Les deux « papes, écrivait Wyclif, se disputent le pouvoir comme deux « chiens se disputeraient un os : la seule manière de les apaiser, « c'est de leur enlever l'os, autrement dit, le pouvoir temporel. » Et le célèbre recteur de l'église de Lutterworth opposait à la douceur des préceptes évangéliques l'âpreté des mœurs cléricales d'alors qui transformait des ministres du culte en lutteurs de profession, en vendeurs d'indulgences, en « démons incarnés[1]. »

Cette désapprobation violente, ce trouble jeté dans les esprits sont les seuls fruits que les deux papes recueillirent de la nouvelle guerre de Flandre. Sans doute le champ de bataille, comme en 1382, demeurait à Charles VI, par conséquent à Clément VII. Mais le pays flamand reconnaissait toujours le pape de Rome, et les princes, cette fois, n'usèrent point de contrainte pour le faire changer de croyance.

Clément VII, pendant toute cette période, se borne à envoyer en Flandre des prélats de haut rang : Jean Roland, évêque d'Amiens[2]; Jean le Fèvre, évêque de Chartres[3]; Ange de Spo-

1. J. Wyclif, *Cruciata* (dans *J. Wyclif's Polemical works in latin*, publiés pour la Wyclif Society par R. Buddensieg, Londres, 1883, in-8°, t. II), p. 591 et *passim*; *Sermones* (t. IV, publié par J. Loserth pour la même Société, Londres, 1890, in-8°), p. 117 et sq. Cf. un passage du *De Perfectione statuum*, ouvrage composé par Wyclif vers les mois d'avril ou de mai 1383, et où il est question du projet d'une croisade clémentine qui aurait été commandée par un prélat écossais et dirigée contre les urbanistes d'Angleterre : « Videtur ex bullis hiis putridis tam false contrariis sibi ipsis quod quilibet in cristianismo nostro habitans tenetur sub pena damnacionis occidere fratrem suum.. ! » (*Polemical works*, t. II, p. 459.)

2. Bulles datées de Sorgues, le 30 juillet 1382, conférant divers pouvoirs à l'évêque d'Amiens, qui est envoyé pour les affaires de l'Église dans les diocèses de Cambrai, de Tournay, d'Utrecht, de Thérouane et d'Arras (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 313 r°).

3. Bulles datées d'Avignon, le 30 juillet 1382, conférant divers pouvoirs à l'évêque de Chartres, qui est envoyé pour les affaires du pape et de l'Église dans les diocèses susdits, notamment le pouvoir de donner l'absolution à vingt individus coupables d'homicides sur la personne de laïques, le droit d'accorder quatre dispenses de mariage et douze dispenses pour irrégularité de naissance, le pouvoir d'absoudre des cas habituellement réservés aux pénitenciers mineurs, le droit de collation pour douze bénéfices situés dans la région flamande, etc. (*Reg. Avenion. XXVI Clementis VII*, fol. 89 r°). C'est le 26 juillet 1382, et non, comme le prétend Baluze (t. I, c. 1091), le 26 février 1383, que Jean le Fèvre quitta Avignon, sur l'ordre

lète, ministre général de l'ordre des frères Mineurs[1]. Il excommunie Jacques Dardain, le nonce d'Urbain VI[2]; il frappe de destitution certains bénéficiers, qui lui sont plus particulièrement signalés, ou qu'il peut plus facilement atteindre[3]. Mais, en somme, l'attitude de Louis de Male continue de paralyser son action. Clément VII ne peut même obtenir la liberté pour tous les siens. Un clerc du diocèse de Thérouane, François Yes, se plaint d'avoir reçu des coups et des blessures en résistant aux adversaires de la foi clémentine[4]. Le doyen et les chanoines de Saint-Amé de Douai prétendent que leur constance à soutenir Clément les a exposés à

de Clément VII, « messagé de par li ordenné pour aler en Flandre avec l'evesque d'Amiens pour le fait du scisme. » Cette mission dura plusieurs mois : l'évêque de Chartres ne fut de retour qu'au mois de mars 1383 (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 46).

1. Lettres du pape, datées d'Avignon, le 21 septembre 1382, ordonnant à l'évêque de Genève et à Pierre, élu de Lodève, nonces apostoliques, de payer 200 florins d'or de Chambre à Ange de Spolète, envoyé pour les affaires de l'Église dans les cinq diocèses susdits (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1381-1382*). Pouvoirs du même prélat, datés du 2 octobre, et comportant notamment le droit d'accorder six dispenses de mariage, douze dispenses pour irrégularité de naissance, le droit de donner l'absolution à vingt personnes coupables d'avoir porté la main sur des clercs, etc. (*Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 313 r°).

2. Arch. du Vatican, *Reg.* 309, fol. 31 v°; *Instrumenta miscellanea ad ann. 1383-1384*.

3. Je citerai Chrétien Crestian, doyen de chrétienté de Bourbourg, dont la prébende est attribuée par Clément VII, le 14 janvier 1382, à Jean le Hacle, chapelain de la comtesse Yolande de Bar; Jean Gascon, écolâtre de Saint-Pierre de Douai, et Jean de Herzeberghe, chanoine de Saint-Donatien de Bruges, dont les bénéfices sont donnés à des clercs clémentins le 19 juillet suivant (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars II, fol. 20 r° et 141 r°). Autres urbanistes dénoncés à Clément : Jean « de Pieta, » recteur de l'église de « Œskerke, » au diocèse de Tournay [Oostkerke-lez-Bruges, dans la Flandre occidentale], et Olivier Blanvoet, « gerens se nomine Intrusi pro succollectore in diocesi Morinensi et rector parrochialis ecclesie de Bulscamp [Flandre occidentale, canton de Furnes], dicte diocesis, quique pretextu litterarum dicti Bartholomei canonicatum ecclesie S. Walburgis Furnensis, dicte diocesis, per privationem de facto sit adeptus. » (*Ibid.*, fol. 170 v° et 124 r°). On dénonçait jusqu'aux morts, par exemple Pierre Bardoulx, chapelain perpétuel en l'église Saint-Pierre de Douai, qui « per multa tempora ante mortem suam bartholomista extitit. » (*Ibid.*)

4. « Dira verbera necnon et vulnera sustinuit. » Il s'autorisait de ces blessures pour solliciter un canonicat en l'église Saint-Pierre de Lille, alors possédé par un urbaniste, Oudard le Coq, lequel avait résigné les bénéfices qu'il possédait dans les terres d'obédience clémentine et s'était fait pourvoir d'autres bénéfices par les ministres de l' « intrus » (*ibid.*, fol. 144 v°).

mille moqueries, à mille persécutions au milieu d'une population tout entière urbaniste[1]. On peut se demander si la situation n'était pas analogue dans l'Artois, dont Louis de Male venait d'hériter à la mort de sa mère : Jacques Arondel, curé de Dainville et scelleur de la cour épiscopale d'Arras, dit s'être plusieurs fois exposé à la mort en publiant, à Arras et à Douai, et en traduisant dans la langue du pays des bulles fulminées par Clément contre Urbain[2].

Quoi qu'il en soit, la mort de Louis de Male changea soudain la face des choses (30 janvier 1384). Les comtés de Flandre et d'Artois passèrent aux mains de sa fille unique, Marguerite, mariée à Philippe le Hardi. Ce fut, en fait, le duc de Bourgogne qui devint le maître des comtés. Son autorité dans le nord ne fit que se consolider quand il eut, par la suite, allié deux de ses enfants par un double mariage au fils et à la fille du régent de Hainaut[3].

IV

Le quatrième fils de Jean le Bon ne nous est apparu jusqu'ici qu'au second plan. S'il a pris une part, souvent prépondérante,

1. Rôle auquel Clément VII répondit sous la date du 15 avril 1385 (*Liber supplicationum*, anni VII pars I, fol. 133 v°).

2. « Jacobus Arondel, sigillifer curie Attrebatensis, presbiter, rector parrochialis ecclesie de Dainville, Attrebatensis diocesis, qui pro Sanctitate Vestra plurimum laboravit, processus vestros contra nephandissimum Bartholomeum..., in Attrebatensi predicta et Duacensi villis, ac alibi, in latino et in vulgari fideliter publicando et exponendo, propter quod pluries fuit in periculo mortis... » (Supplique à laquelle Clément VII répond sous la date du 7 mars 1384 ; *Liber supplicationum anni VI*, fol. 68 v°.) Parmi les urbanistes artésiens, je citerai deux chanoines de Saint-Pierre d'Aire, Jacques Renard et Guillaume Willard, dont Clément VII donna les bénéfices à Gilles de Truancourt et à Nicolas l'Évêque, l'un chapelain, l'autre secrétaire de la comtesse Yolande de Bar (*Liber supplicationum anni III*, fol. 19 v°).

3. Albert de Bavière, dont on a vu déjà (t. I, p. 279-281) l'attitude à l'égard de Clément. Sur la demande des pères et des enfants, le pape d'Avignon accorda des dispenses en vue de ces mariages, par bulles du 8 février 1385 (*Reg.* 296, fol. 59 r°). Ils furent célébrés, le 12 avril, à Cambrai. A vrai dire, les deux jeunes couples s'adressèrent, par la suite, à Urbain VI, pour obtenir également de lui des bulles de dispense, qui leur furent expédiées après coup, de Gênes, le 5 avril 1386 (L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 359, 361).

dans le gouvernement du royaume, et si l'on peut même le considérer comme l'auteur responsable des deux expéditions dirigées vers la Flandre en 1382 et en 1383, on ne l'a pas vu se mêler, personnellement du moins, aux affaires du schisme. A vrai dire, Philippe le Hardi n'avait pas, pour épouser les intérêts de Clément VII, les mêmes raisons que son frère Louis d'Anjou. Ses sentiments pourtant ne sauraient être douteux. On en a pour garant la politique suivie constamment par la France à l'égard du saint-siège, politique qu'à partir de 1382, nul ne dut contribuer plus que le duc de Bourgogne à faire prévaloir dans les conseils de la royauté. Philippe le Hardi avait, d'ailleurs, déjà donné à Clément VII une preuve de son zèle en lui prêtant de ses deniers 20.000 florins d'or[1].

La disparition de Louis de Male, l'avènement de son gendre transformaient donc les conditions dans lesquelles jusqu'alors avait vécu la Flandre. Les urbanistes perdaient singulièrement au change. Il y avait désormais opposition de croyances entre la population et le dépositaire de la puissance seigneuriale. Quelles en furent les conséquences? Quelle attitude prit alors Philippe le Hardi à l'égard de sujets refusant de partager sa foi?

La réponse à cette question se trouve dans plus d'un livre. Les historiens de la Flandre n'ont qu'une manière de caractériser la politique religieuse de Philippe le Hardi. Ce fut, à les entendre, la persécution dans ce qu'elle a de plus odieux. Maître du comté de Flandre, le duc de Bourgogne défend à ses nouveaux sujets, « sous les peines les plus sévères, » d'obéir au pape de Rome. Il leur impose une apostasie que leur conscience réprouve : l'exil, la prison, les supplices au besoin lui servent à châtier leur désobéissance[2].

On serait, de prime abord, tenté de souscrire les yeux fermés

1. Charte du 6 février 1384 (n. st.) par laquelle Philippe le Hardi reconnaît avoir été entièrement remboursé d'une somme de 20.000 florins d'or francs, qu'il avait prêtée au pape, « à son besoing et à sa requeste » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1383-1384.*)

2. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 75, 81 ; abbé Voisin, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournay*, t. X, p. 67 et sq. ; L. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des chartes* (*Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, Bruges, 1875, in-4°), 1re série, t. III, p. 236 et sq.

à un jugement qui s'appuie sur une connaissance approfondie de l'histoire locale, comme sur une longue pratique des dépôts d'archives de la Belgique et du nord de la France. Il faut y regarder d'assez près pour s'apercevoir qu'il reste encore des pièces à utiliser ; que les comptes municipaux de Bruges n'ont pas dit leur dernier mot ; qu'une chronique tournaisienne inédite peut fournir des traits nouveaux ; et que la Bibliothèque nationale, les Archives du Nord, de la Côte-d'Or, surtout celles du Vatican donneraient sans doute la clef d'un certain nombre de problèmes jusqu'ici réputés insolubles. A l'aide d'un dossier complété de la sorte, on peut, sans trop de témérité, essayer de reviser le procès de Philippe, duc de Bourgogne.

Bien que Philippe le Hardi vécût à une époque qui n'inscrivait pas la tolérance au nombre de ses vertus, j'eusse été curieux de lire le texte de l'ordonnance, que les historiens lui prêtent, par laquelle il courba, dit-on, le peuple flamand sous le joug de Clément VII. A défaut de l'acte lui-même, on voudrait en trouver au moins quelque mention dans les chartes, dans les chroniques contemporaines. Un indice sûr serait ici d'autant plus souhaitable qu'il faut bien en convenir, les paroles et les actes du prince ne cadrent guère avec un ordre aussi brutal.

En 1384, les gens d'Ypres se plaignaient des conversions forcées qu'opérait, disaient-ils, la dame Yolande de Bar dans les châtellenies de Cassel, de Bourbourg et de Dunkerque. Les commissaires délégués par Philippe le Hardi s'empressèrent de faire droit à cette réclamation : ils écrivirent à dame Yolande que de telles « duretez » déplaisaient fort à Monseigneur, et l'invitèrent à révoquer toutes ses ordonnances[1].

Le duc lui-même, dans une charte du 28 décembre 1384, affirma

1. Ces détails sont empruntés à une lettre d'Yolande de Bar publiée par Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. IX, p. 520) sans autre date que celle du mois de mai. Je n'hésite pas à placer en 1384 la composition de cette lettre. La dame de Cassel, en effet, y parle du duc de Bourgogne comme de son suzerain, preuve certaine qu'elle écrivait postérieurement à la mort de Louis de Male. D'autre part, elle y mentionne comme vivant encore le duc Louis Ier d'Anjou, dont elle ne put ignorer la mort à partir des mois d'octobre ou de novembre 1384.

très nettement son intention de n'obliger personne à se soumettre au pape Clément VII[1].

L'année suivante, lorsque Philippe prêta l'oreille aux propositions des Gantois[2], ceux-ci lui firent savoir qu'ils voulaient une paix « en laquelle Dieu fust honoré ; » et ils ajoutèrent, de peur de n'être pas bien compris, que la liberté du culte et de la foi religieuse était un privilège auquel ils ne renonceraient jamais ; qu'ils demeureraient fidèles à la croyance dans laquelle Louis de Male avait vécu ; que, seule, la décision d'un concile général pourrait les faire changer d'avis, enfin qu'ils désiraient des conditions semblables pour toutes les villes de leur alliance[3]. Loin de s'irriter de ce langage, les plénipotentiaires bourguignons et français répondirent que le duc et le roi de France se borneraient à éclairer de leur mieux les consciences des Gantois, sans prétendre leur faire violence ; au surplus, le traité qu'il s'agissait de conclure n'avait aucun rapport avec ces questions de foi. La même déclaration se retrouve dans la réponse que fit, plus tard, le duc lui-même aux délégués de Gand : « Quant à la suplication « que vous avés faite sur le fait de l'Eglise, nous vous ferons in- « former, *toutes fois qu'il vous plaira*, de la verité de la matiere, et « *n'est pas nostre intention de vous faire tenir aucune chose contre* « *vos consciences* ne le salut de vos ames[4]. »

Vers 1390, le duc, il est vrai, tenta d'amener ses sujets de Flandre à reconnaître Clément. Mais écoutons les chroni-

1. « Nous qui ne volonz aucun d'eulz contraindre de venir à l'obeïssance de nostre dit saint pere... » (Bibl. nat., collection de Flandre, ms. 183, *Thérouane*, n° 9.)

2. Ils avaient auparavant arboré la bannière d'Angleterre et s'étaient emparés de Damme, ce qui nécessita une nouvelle expédition française. Le 11 septembre 1385, Clément VII fait remettre 42 florins 24 sols à un chevaucheur de Charles VI qui lui apportait la nouvelle de la reddition de Damme (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 210 v°).

3. *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, c. 1618.

4. *Ibid.*, c. 1625. Notes de Kervyn de Lettenhove au t. X de son édition de *Froissart*, p. 570, 571, 573, 576. — Le même érudit a fait erreur en signalant dans l'art. 1er du traité de Tournay une clause relative à la liberté religieuse. On ne lit rien de pareil ni dans le texte français (*Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, par M. de Barante, avec des remarques par le baron de Reiffenberg, Bruxelles, 1835, in-8°, t. III, p. 321-329), ni dans le texte flamand du traité (J. Vuylsteke, *De rekeningen der stad Gent*; *Tijdvak van Philips van Artevelde*, Gand, 1891-1893, in-8°, p. 505-517).

queurs : « Le duc de Bourgongne *traitta* à ceuls du pays de « Flandres affin qu'il fussent de la partie du pape Clement... ; « *il respondirent que riens n'en feroient*, et parmy tant *les laissa* « *en paix*[1]... — En ce temps là, le duc de Bourgogne s'efforçait « par divers moyens d'*attirer* ses sujets en l'obédience du pape « Clément ; comme il n'y pouvait parvenir, *il les laissa en paix* « moyennant une somme de 60.000 nobles qu'ils lui avaient « payée[2]... » L'insuccès de la tentative me paraît évident, ainsi que le caractère diplomatique de la démarche : rien qui ressemble à une note impérative ou comminatoire. C'est la conclusion qu'on tire aussi d'une lettre de Philippe le Hardi à son bailli de Gand (17 juillet 1390)[3]. De nouveaux troubles avaient éclaté dans cette ville, et le duc ne s'expliquait pas l'émotion populaire : « Car, « écrivait-il, si comme tenus sommes, nous avons mis paine de « *induire* nos subjects, les dis de Gand et autres de nostre pays de « Flandres, à estre d'une creance et opinion avecques nous et « d'eulx infourmer de la verité du scisme et de la bonne justice « de nostre saint pere le pape Clement, et en ce avons volu et « vouleriens labourer à la seurté, bien et honneur de nostre dit « pays et de nos subjects, *sens ce que nous aiens volu et voule-* « *riens faire aucune constrainte pour ycellui fait...* » Deux conseillers de Philippe furent même chargés de porter aux bourgeois de Gand ces assurances, que le bailli, de son côté, devait renouveler en toute occasion.

1. Chronique anonyme connue sous le nom de *Continuation de Baudoin d'Avesnes* (Kervyn de Lettenhove, *Istore et croniques de Flandre*, t. II), p. 407. Cf. la *Chronique des Pays-Bas* (J.-J. de Smedt, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. III, p. 285) : « Ou meisme an [1390], traita ledit duc de Bourgongne vers ceulx de Flandres pour estre de la partie du pape Clement : mais riens n'en vollurent faire... »

2. Chronique de Jean Brandon (Kervyn de Lettenhove, *Chroniques latines relatives à l'histoire de la Belgique sous les ducs de Bourgogne*, t. I), p. 18. Passage imité dans la *Chronique de Tronchiennes* (J.-J. de Smedt, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. I, p. 621), compilation moderne qu'on a trop souvent le tort de citer comme une source originale.

3. Cette lettre, publiée par Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. XI, p. 450), porte la date de Marquion, le dimanche 17 juillet. Le 17 juillet est tombé un dimanche en 1384 et en 1390 : mais, à la première de ces dates, Philippe se trouvait à Dijon, au lieu qu'en 1390, il se rendit, entre le 6 juillet et le 5 août, de Dijon à Saint-Omer et put, par conséquent, se trouver à Marquion le 17 juillet (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 168, 222).

En 1392, des délégués de plusieurs villes vinrent entretenir le duc de la situation religieuse. Ayant tenu conseil, il laissa les Flamands (ce sont les propres expressions du chroniqueur)[1] « libres de se soumettre à tel pape qu'ils voudraient. »

Enfin j'invoquerai le témoignage du pape de Rome lui-même. Anvers, bien que située dans le duché de Brabant, ayant été précédemment cédée au comte de Flandre, les habitants de cette ville étaient soumis au même régime que les Flamands. Or, j'ai retrouvé deux bulles du 6 février 1391 dans lesquelles Boniface IX constate la défection du peuple et du clergé d'Anvers et la juge d'autant plus sévèrement qu'*aucune nécessité*, dit-il, *ne les forçait* à quitter le droit chemin[2]. Est-ce là le langage qu'il aurait tenu si Philippe le Hardi avait édicté, comme on l'affirme, « les peines les plus sévères » contre ceux de ses sujets qui obéiraient au pontife de Rome?

Les historiens pourtant ne se bornent pas à supposer une ordonnance générale supprimant la liberté de conscience des Flamands : ils relèvent à la charge de Philippe le Hardi une série de faits particuliers qu'il importe à présent d'examiner attentivement.

Tel est tout d'abord cet attentat sur la personne d'un légat urbaniste qu'a le premier révélé M. Gilliodts-Van Severen : « Le « légat lui-même (je cite les paroles du savant archiviste de « Bruges) n'échappe pas aux outrages ; le clergé officiel l'accuse, et « les justiciers du duc de Bourgogne le mettent en état d'arresta- « tion[3]. » Incident demeuré jusqu'ici fort obscur, sur lequel je crois être en mesure de fournir quelques éclaircissements.

Guillaume della Vigna, trésorier d'Urbain VI et évêque d'Ancône[4], avait été chargé de parcourir les diocèses de Cambrai, de Thérouane et de Tournay pour y solliciter du clergé des subsides

1. Jean Brandon, p. 22.

2. « Nulla necessitate compulsi, sed malis iniqui hominis persuasionibus fascinati. » (Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 10 r° et 11 r°.)

3. *Inventaire des chartes de Bruges*, 1re série, t. III, p. 234.

4. Ce personnage se trouvait encore auprès d'Urbain VI à la fin de l'année 1386; il fit, à Gênes, l'ordination de la Noël, dans laquelle fut compris l'historien Gobelinus Persona (*Cosmodromium*, p. 310).

et pour y passer l'inspection des collecteurs apostoliques[1]; il était même investi par le pape de Rome des fonctions d'administrateur du diocèse de Tournay[2]. La venue d'un légat urbaniste dans la Flandre ne paraît pas d'abord avoir beaucoup ému le gouvernement ducal. Le fils du comte de Namur, que Philippe venait de nommer gouverneur de la Flandre[3], honora de sa présence une fête présidée précisément par ce légat[4]. Pour que ces dispositions tolérantes soient devenues soudainement hostiles, ne faut-il pas que le légat ait abusé de la liberté qu'on lui laissait, et parlé ou agi de manière à lasser la patience des autorités? Simple hypothèse, qui va bientôt se transformer en certitude.

La chronique inédite de Tournay que j'ai déjà plusieurs fois mentionnée rapporte que Guillaume della Vigna s'était rendu à Gand vers le mois d'avril[5], il faudrait plutôt dire vers le mois

1. Il avait reçu, les 12 et 15 mai 1387, une première mission beaucoup plus étendue : « Guillelmus, episcopus Anconitanus, thesaurarius noster, apostolice Sedis nuncius, qui est pro quibusdam arduis per nos sibi commissis negociis ad Francie, Bohemie, Navarre, Dacie, Swecie et Norwegie regna, necnon Alamanie, Lotharingie, Flandrie, Leodii et Hannonie partes presencialiter accessurus... » (Arch. du Vatican, *Reg.* 311, fol. 57 r° et 58 r°; *Regesta diplomatica historiæ Danicæ*, t. I, p. 431.) Cette mission fut, postérieurement, circonscrite dans les limites des diocèses de Cambrai, de Thérouane et de Tournay (v. une bulle datée de Pérouse, le 2 août 1388, conférant à Guillaume les pouvoirs nécessaires pour réconcilier les églises ou cimetières profanés, *ibid.*, fol. 264 r°). Guillaume, évêque d'Ancône, est, en 1388, l'un des collecteurs du subside qu'Urbain VI prétend lever dans le diocèse de Liège, et dont le produit doit servir à la répression des schismatiques, à la défense de l'Église romaine et au payement de la rançon des prisonniers retenus par les clémentins (bulle du 31 décembre, *Reg.* 311, fol. 264 r°).

2. A. Le Mire, *Opera diplomatica et historica* (Bruxelles, 1723-1748, in-fol.), t. II, p. 1029.

3. Arch. du Nord, B 1063. — V. un rôle présenté à Clément VII par la mère de ce prince, Catherine de Savoie, comtesse de Namur, et auquel le pape répondit à la date du 15 décembre 1379 (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars IV, fol. 4 v°).

4. A. Le Mire, *loco cit.*

5. « L'an M IIIc IIIIxxX, manderent li clergie de le conté de Flandres à l'autre pappe Urbain que il lui pleuist envoyer en le conté de Flandres ung legal en nenbauçadrie (*sic*) pour remonstrer et preschier par tout le pays de le conté de Flandres leur foy et creance; et y vint un evesque de Romme ou mois d'avril; et avoit en se compaignie ung chevalier d'Alemaingne, liquelz estoit leur truceman, et les guidoit pour leur argent; et tant qu'ilz vinrent à Gant, et y fu moult bien reçups de tout le clergié et du quemun. Et, lui venu à Gant, l'endemain il prescha en latin... » (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7383, fol. 73; communication de M. A. d'Herbomez.)

de mars 1390[1]. Fort bien reçu des habitants, il prêcha, en latin, dès le lendemain de son arrivée, un sermon dont le chroniqueur reproduit les grandes lignes, sinon les termes mêmes : « Le pappe « Urbain estoit vrais pappes... Monseigneur le conte de Flandres, « liquelz estoit vostre sire naturel y creoit et crut tout le temps « qu'il vesqui... Et aussi, qui plus y fait, vous avez eu et receu « tous vos sacremens de baptesme et de confirmation, de oïle et « de confession, de communion, de mariage et de priestrage du « vrai pappe Urbain. Et aussi il est verité que, quant Monsei- « gneur de Flandrez fu agrevé de le maladie dont il trespassa, « il reçupt ses sacremens et bien et vrais creans ens ou vrai « pappe Urbain. Et encore vous requierqua, à tous, grans et petis, « que vous y crussiez pour le sauvation de vos ames, pour « lequel, bonne gent, avisez vous. » Jusqu'ici, dans ce langage, rien qui outrepasse les libertés reconnues en Flandre aux prédicateurs urbanistes. Mais le légat poursuivit : « Vostre sire de « Bourgogne se vuelt dampner et pierdre s'ame. Pour Dieu, avi- « sez vous, et ne les creez mie, ne le roi de France, ne pluiseurs « autres princes. Et si vous jur, par le Dieu qui est ès chieux et « en terre, que il vous vaulroit mieus à morir en no creance et « en no foy que à vivre comme vostre sire croit : car il est escom- « menyez, et tous ceux qui ne croient à Urbain; et, des mainte- « nant, je les esquemenie et tous leurz aderens, de telle condi- « tion que il soient debouté de le [royaume] de Dieu et du vray « pappe Urbain, qui siet en le royaume de Dieu, et des XII « apostles, que les XII cardenaus representent. » Je sais peu de gouvernements, même de ceux qui, de nos jours, se piquent le plus de respecter la liberté de la parole, qui toléreraient en chaire de telles personnalités.

Ce qui devait fatalement se produire arriva[2]. Comme, le len-

1. V. la suite de ce récit. Une date certaine, celle du 2 avril, est fournie par un compte de Bruges.

2. « Et touttesfois, quant il eut fait et finée se predication, il se mist en orisons devant l'ostel une espasse, et puis se leva et s'en rala à son hostel, et l'endemain se party de Gant pour aler à Bruges, acompagniez de sen truceman et aussi d'aucuns de ceux de Gant. Mais il trouverent dure encontre, car ilz furent assallit de chevaliers et d'escuier du pays de Flandres pour eux prendre comme urbanistres. Mais il se mirent bien et vaillamment à deffence, et se combatirent moult bien, et en le fin

demain, l'évêque d'Ancône se rendait de Gand à Bruges, accompagné d'un chevalier, d'un abbé, d'un docteur et de plusieurs hommes d'armes, il se vit assailli par une troupe dont les chefs étaient des chevaliers ou écuyers flamands, notamment Simon Riu et Jean d'Hallwin, bâtard de Lichtervelde[1]. Malgré leur belle résistance, le légat et ses compagnons finirent par avoir le dessous. Plus ou moins grièvement blessés, ils furent conduits d'abord près de Pecq, puis, durant la nuit, à Lille et remis aux mains du châtelain. Celui-ci les dirigea sur Arras, où ils furent emprisonnés. La nouvelle cependant se répandait en Flandre : les autorités de Gand et de Bruges se concertèrent (2 avril) ; un courrier partit pour Rome; un « parlement » s'assembla à Bruges[2]; les auteurs de l'attentat furent, à plusieurs reprises, menacés ou frappés d'excommunication[3]. Enfin des délégués de Gand, de Bruges, des autres villes du Franc, se rendirent à Paris pour obtenir du duc de Bourgogne l'élargissement des prisonniers[4].

Jusque là, tout s'était fait sans doute à l'insu de Philippe. L'arrestation avait eu lieu dès le lendemain du jour où le légat avait prononcé de si imprudentes paroles. Le bâtard de Lichtervelde, principal auteur du coup de main, avait agi peut-être de sa propre autorité. C'est bien ce que semblait croire le pape d'Avignon quand, par reconnaissance, il alloua au bâtard 107 florins en récompense de son initiative[5]. Jean d'Hallwin, sur lequel j'ai pris mes

furent prins et navret moult vilainnement; et les prinrent de bonne guerre, car il erroient en le foy et faisoient errer. — Item les prirent sire Simon Riu et messire Jehan de Haluin, bastart, Robin le Rous et leurs varlez, et les menerent au Cherisier delez Pesc pour repestre, et là furent .iij. heures ou plus pour les mener par nuit, et les menerent ens ou castiel à Lille, et les delivrerent à messire Jehan de Poutre, castelain du castiel, liquel les mena à Aras en prison à Biellemotte. Et oncques puis on n'en oij nouvele. » (Ms. cité, *ibid.*)

1. Le véritable nom de ce chevalier est révélé par les textes cités ci-dessous (note 5 et p. 243, note 1).

2. L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, p. 235. [J. Vuylsteke], *De rekeningen der stad Gent*; *Tijdvak van Philips van Artevelde*, p. 409, 415.

3. La chronique tournaisienne déjà citée poursuit : « S'en furent Flamens moult courciet et destourbet ; car li dessus nommet qui avoient [fait] ceste prinse furent esquemeniet par plusieurs fois par les eglises de le conté de Flandres, voire se ilz ne restituoient lesdis prisonniers ; et en le fin on les tint en paix. » (Ms. cité, fol. 73).

4. L. Gilliodts-Van Severen, *loco cit.*

5. Le 10 juin 1390, payement de 107 florins 5 sols « domino Johanni de Aleuin, militi, bastardo de Listrebel, qui cepit ambexiatores Intrusi in partibus Flandrie » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 149 r°).

renseignements dans le trésor des chartes de Flandre, était, d'ailleurs, un chevalier querelleur, prompt à mettre l'épée à la main[1].

Si le duc est étranger à l'arrestation elle-même, il semble, une fois mis au courant de l'incident, avoir plutôt fait preuve de longanimité. Ses conseillers et ceux du roi, s'étant assemblés à Bruges, firent relâcher l'évêque d'Ancône[2]. Seuls, les compagnons du légat, au nombre de neuf, furent transférés au château de Juilly, en Champagne. Ils y parvinrent le 22 avril 1390; l'un d'eux y mourut, et plusieurs s'y trouvaient encore le 4 juillet 1392; un ne fut libéré, moyennant forte rançon, qu'en 1394; j'emprunte ces derniers détails aux Archives de la Côte-d'Or[3] ou

1. Au mois d'août 1391, se trouvant à la fête de Thourout, il fut mêlé à une querelle entre Guillaume de Nivelle et un bourgeois du nom de Guillaume du Prior, autrement dit Scoencmar ; on échangea des « paroles rioteuses ; » les interlocuteurs « s'esmeurent les uns contre les autres ; » enfin, le bourgeois prenant la fuite, Jean d'Hallwin fut de ceux qui lui donnèrent la chasse, l'atteignirent, le blessèrent, de telle façon que mort s'ensuivît. Le bâtard de Lichtervelde dut s'absenter de Flandre, bien qu'ayant accordé satisfaction à sa partie, jusqu'au jour où des lettres de rémission du duc le réintégrèrent dans la jouissance paisible de ses biens et de sa bonne réputation. V. les lettres expédiées, à Lille, au mois de février 1392 (n. st.) en faveur notamment de « messire Jehan de Haluin, bastard de Lixtervele » (Arch. du Nord, B 1681, *Reg. des chartes de l'Audience*, fol. 107 r°).

2. L. Gilliodts-Van Severen, *loco cit.*

3. On lit dans un compte de Jean Paris, receveur des terres du duc de Bourgogne sises en Champagne, pour l'année 1390 (27 nov.)-1391 : « Pour deniers paiez et baillez, par le mandement de Monseigneur donné à Paris, le VIIe jour de janvier l'an mil CCC IIIIxx et dix, à messire Pierre de Lentaiges, capitain du chastel de Juilly [Aube], la somme de trois cens frans d'or pour les despens et missions qu'il a faiz en la garde de messire Anthoine de Vigny, chevalier, messire Gile de Panponne, Anthoine, son nepveu, Palc, sergent d'armes, Pierre, l'escuier audit chevalier, Corrart d'Alemaingne, Jehan de Flandres, l'abbé de Bourdelet [Bordesley, au diocèse de Lincoln, dans le Worcestershire], et ung autre varlet, que mon dit seigneur fist mener prisonniers audit Juilly, pour les y garder à ses despens, depuis le XXIIe jour d'avril mil CCC IIIIxx dix jusques à present... : III^c^ frans d'or. » (Arch. de la Côte-d'Or, B 3866, fol. 59 v°.) Puis, dans le compte de l'année 1391 (27 nov.)-1392, faisant suite au précédent : « Pour deniers paiez et baillez par le mandement de Monseigneur donné à Saint Omer, le IIIIe jour de juillet l'an mil CCC IIIIxx et douze, à messire Pierre de Lentaiges, capitain du chastel de Juilli, la somme de trois cens cinquante frans d'or pour les despens, fraix et missions qu'il a faiz en la garde de feu messire Giles de Panponne, docteur en decrés, messire Anthoine de Vignes, chevalier, et pluseurs prisonniers eux disant messaigiers de l'antippape Boniface, qui jà pieçà furent prins et arrestez ou païs de Flandres et envoiez, par l'ordonnance de mondit seigneur, en garde oudit chastel de Juilli, ouquel lieu ledit messire Giles est nagairez trespassez, et ont demoré pluseurs desdiz prisonniers depuis le mois

aux Archives du Vatican[1]. Il n'y a certes pas lieu de prononcer ici le mot de persécution. Les faits, on le voit, s'expliquent assez naturellement par l'intempérance de langue d'un prélat italien, qui aurait même pu payer son imprudence plus cher, si Philippe le Hardi eût montré moins de sang-froid.

Un autre fait reproché au duc de Bourgogne, et qui me paraît avoir encore moins d'importance, est celui que rapporte M. Kervyn de Lettenhove[2]. Le duc aurait révoqué Jean Van der Capelle, souverain bailli de Flandre, et la bienveillance que témoignait ce magistrat aux urbanistes serait la vraie cause de sa disgrâce. J'ignore si, en effet, Jean Van der Capelle manifesta aux urbanistes une bienveillance particulière[3] ; mais le fait même de sa disgrâce me semble contestable. J'ai recherché à Lille les lettres par lesquelles fut nommé son successeur, Guillebert de Leuvrin-

d'avril l'an mil CCC IIIIxx et dix jusques audit IIII° de juillet oudit an en estant audit Juilli deppuis ledit temps jusques audit jour, et ainsin pour aucuns voyaiges que ledit capitain a faiz et fait faire en alant par devers mondit seigneur, pour le fait desdiz prisonniers, sur les quex depens, fraix et missions a receu du receveur d'Isles, par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, trois cens frans d'or, si comme il appert par le compte precedent ou chappitre de despense extraordinaire pour les diz prisonniers. Et nonobstant ladite somme de trois cens frans, vuest mon dit seigneur que ledit capitain ait et prenne ancores, pour les causes dessus dictes, ladite somme de trois cens L frans d'or, si comme il appert par le mandement de mondit seigneur. Pour ce, par ledit mandement et lettres de quittance dudit capitain, tout rendu à court... : III^c L frans d'or. » (Arch. de la Côte-d'Or, B 3867, fol. 57.)

1. Bulle de Boniface IX, du 6 février 1391, confiant à l'évêque d'Ancône la mission de collecteur apostolique dans la province de Reims et dans les diocèses de Liège et d'Utrecht, mission que ne peut plus remplir le chanoine de Bologne M^e « Gilius de Pomponi, » qui s'est vu arrêté par les schismatiques, à peine commençait-il à exercer lesdites fonctions (Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 34 v°). Bulle du même, du 11 août 1394, ordonnant à Jean, élu de Liège, de contribuer au payement de la rançon d'Antoine « de Vineis, » chevalier de Capoue, pour une somme de 280 florins d'or, qui sera imputée sur les « communs services » dus par ce prélat au saint-siège (*Reg.* 314, fol, 275 v°).

2. *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 82.

3. M. L. Gilliodts-Van Severen, qui avait reproduit l'opinion de Kervyn de Lettenhove, en y joignant un renvoi à un compte de la ville de Bruges (*op. cit.*, t. III, p. 240), a bien voulu me faire savoir que le passage en question mentionnait le remplacement de Jean Van der Capelle par Guillebert de Leuvringhem, sans en faire connaître le motif. Quant à Kervyn de Lettenhove, il se pourrait qu'il eût été induit en erreur par un passage ambigu de l'historien J.-Nicolas Despars (*Cronijcke van den lande ende graefscepe van Vlaenderen*, éd. J. de Jonghe, Bruges, 1839, in-8°, t. III, p. 162).

ghem (10 octobre 1390)[1] : on y voit que, si Jean Van der Capelle fut déchargé de fonctions qu'il avait « bien et longuement » exercées, c'est à sa « diligence », à sa « prière » et à sa « requête. » Le duc ajoute que l'ancien bailli venait d'être, « pour ses bons mérites, » pourvu d'une autre charge par devers lui[2]. En effet, Jean Van der Capelle continua, durant les années suivantes, d'avoir sa place marquée dans le conseil du prince[3].

Jean de Heyle et Pierre de Roesslare sont également inscrits par la plupart des historiens au martyrologe des urbanistes flamands. Le premier n'était pas, comme on l'a dit[4], un bourgeois de Gand, mais un chevalier de Flandre. Grâce à son habileté, à ses relations dans les deux camps, il avait ménagé entre Philippe et les Gantois le rapprochement qui aboutit au traité de Tournay (1385)[5]. Il eut le sort commun à beaucoup de ceux qui se dévouent au rôle ingrat d'intermédiaire entre les grands et les petits ; comme le parisien Jean des Marès, il encourut la disgrâce de son maître (vers 1387)[6]. Arrêté, vraisemblablement pour des motifs d'ordre politique, il mourut dans sa prison, à Lille[7].

1. Inexactement donnée par Ph. de l'Espinoy (*Recherche des antiquitez et noblesse de Flandres*, Douai, 1631, in-fol., p. 83), cette date a été bien indiquée par M. Proost (*Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1876, p. 292).

2. « Comme à la diligence, priere et requeste de nostre amé et feal chevalier et conseiller messire Jehan, seigneur de la Chapelle, qui bien et longuement a tenu et exercé de par nous l'office du souverain bailliage de nostre pays de Flandres, nous aiens deschargé et deschargons ycelui seignur de la Chapelle dudit office, et l'aiens autrement pourvu devers nous pour ses bons merites... » (Lettres datées d'Arras, le 10 octobre 1390 ; Arch. du Nord, B 1598.)

3. Ph. de l'Espinoy, *loco cit.* ; L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, 1re partie, t. IV, p. 10, 21, 27 ; cf., aux Archives du Nord (B 1854), un mandement par lequel Philippe le Hardi ordonne de tenir compte à Jean Van der Capelle, son conseiller, des voyages que celui-ci a accomplis pour son service.

4. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 34.

5. Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove), t. X, p. 411 ; Jean Brandon, p. 7. — A la suite de ces négociations, Philippe le Hardi le nomma son chevalier d'honneur et lui attribua une pension de 300 francs (Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t. XXI, p. 554 ; *Inventaire des Archives du département du Nord*, B 1044, 1842, 1843).

6. C'est à cette date que remonte sa destitution de la charge de châtelain de Chaeftinghes (*Inventaire des Archives du département du Nord*, B 1063).

7. *Continuation de Baudoin d'Avesnes*, p. 408. Cf. Jean Brandon, p. 20. — L'annaliste J. Meyer (*Annales Flandriæ*, fol. 210 v°) est peut-être le premier qui ait songé à faire intervenir ici la passion religieuse. Son exemple a été, d'ailleurs, suivi par Nicolas Despars (t. III, p. 165), par Ch.-Fr. Custis (*Jaer-Boecken der stad Brugge*, Bruges, 1765, in-12, t. I, p. 469), par Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. IV, p. 82 ; *Froissart*, t. XXI, p. 554), etc..

Pierre de Roesslare appartenait à la bourgeoisie de Bruges. Le chroniqueur le plus digne de foi n'assigne à son exécution qu'une cause également politique. « Pierre de Roesslare, dit Jean Brandon[1], fut arrêté par ordre du duc de Bourgogne, conduit à Lille et décapité comme traître et comme conspirateur. » En effet, il serait difficile d'admettre que des laïques se fussent assez compromis dans les querelles du schisme pour encourir l'emprisonnement ou la peine capitale, alors que, dans le même pays, aucun membre du clergé ne fut traité avec autant de rigueur. Des procès en matière de foi n'eussent pas manqué d'être déférés, suivant l'usage, aux juges d'Église, et nulle part il n'est question de la comparution de Jean de Heyle ou de Pierre de Roesslare devant les tribunaux ecclésiastiques.

Au nombre des victimes de la persécution religieuse, on nomme également Me Gérard Van der Zype, abbé de Baudeloo[2]. Celui-là, il est vrai, dut se signaler au premier rang des adversaires de Clément VII ; car son procès (j'en ai la preuve) fut entamé, en Avignon, en même temps que ceux de Jacques Dardain, nonce d'Urbain VI, et de Denis Paeldinke, prévôt de Saint-Martin d'Ypres. Tous trois eurent leur nom affiché sur la porte du palais des Doms ; tous trois, ayant bravé durant deux ans l'excommunication, furent anathématisés comme schismatiques[3]. L'abbaye de Baudeloo ayant été, par suite, pourvue d'un nouveau titu-

1. P. 21. — Il est vrai que Jean de Dixmude, écrivain postérieur, qui rédigea sa chronique au moins trente ans après les événements dont il s'agit (v. l'*Introduction* de J.-J. Lambin, p. VIII ; cf. les observations du chanoine de Smedt dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XI, p. 7), semble rapporter le supplice de Pierre de Roesslare parmi les incidents qui troublèrent la paix religieuse à Bruges vers 1392 : « In Brugghe quam om de pausen een beroerte daerom dat hertog Philips dede te Brugghe eenen poorter vanghen die hem vele onderwant van den paus Urbaen... » (*Dits de cronike ende genealogie van den prinsen ende graven van den Foreeste van Buc dat heet Vlaenderlant van 863 tot 1436*, éd. J.-J. Lambin, Ypres, 1839, in-8°, p. 283.)

2. Il abandonna son abbaye, suivant le *Chronicon comitum Flandrensium* (J.-J. de Smedt, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. I, p. 247) ; il se retira dans le Brabant, ajoute J. Meyer (fol. 212 v°), j'ignore d'après quelle source. La *Chronique de Tronchiennes*, qui s'exprime de même, est une compilation bien postérieure au travail de Meyer.

3. Le 23 janvier 1383 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1383-1384*).

laire[1], il se pourrait que le séjour de la Flandre fût devenu difficile à Gérard Van der Zype, et qu'afin d'échapper aux tracasseries du haut clergé, sinon aux persécutions du gouvernement ducal, il se fût quelque temps réfugié dans le Brabant. Sera-t-il permis pourtant de ne pas s'apitoyer outre mesure sur le sort de ce martyr urbaniste? Le 22 juillet 1392, à peu près vers le moment où les historiens déplorent son exil, une pièce conservée aux Archives du Nord nous le montre, en l'abbaye des Dunes, tranquillement occupé à faire rétractation. La main sur le livre des Évangiles, notre abbé reconnaît, en présence de témoins[2], que très saint père en Dieu monseigneur Clément a toujours été et est encore le vrai pontife de Rome[3]. Il jure de lui obéir, et renie

1. Dans les pièces que je viens de citer, Gérard Van der Zype est appelé « l'ancien abbé de Baudeloo ; » de plus, le 20 janvier 1390 (n. st.), un certain Béraud s'intitule abbé de Baudeloo, en même temps que vicaire général du diocèse de Tournay (A. Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon et de la crypte de Saint-Jean*, Gand, 1855, in-4°, 2e partie, p. 93).

2. Jean, abbé des Dunes, qui avait dû se convertir au parti clémentin avant le 15 septembre 1390 (à cette date, Clément VII lui accorda divers privilèges, entre autres le droit de porter la mitre ; v. *Cronica et cartularium monasterii de Dunis*, Bruges, 1864, in-4°, p. 951), Pierre Van der Zype, capitaine bien connu, Jean Hooft, écoutète de Malines, et Christophe de Dixmude, prévôt de Saint-Martin d'Ypres, un autre converti (v. son rôle lors du siège d'Ypres, *Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 316.)

3. « Gerardus, permissione divina abbas monasterii de Bodelo, Cisterciensis ordinis, notum facio universis presentes litteras inspecturis quod, in presentia venerabilium personarum et dominorum abbatis monasterii de Dunis, prepositi S. Martini Iprensis, Petri de Zyppe, militis, et Joannis Hoost, scultheti Mechliniensis, tactis sacrosanctis evangeliis, publicum juramentum feci, cujus tenor sequitur in hec verba : Ego, frater Gerardus, abbas monasterii de Bodelo, cognosco atque confiteor sanctissimum in Christo patrem et dominum nostrum Clementem papam VII fuisse et esse verum romanum pontificem ac verum in terris Christi vicarium ; et ad hec sancta Dei evangelia manibus meis tacta juro et promitto eidem domino nostro Clementi pape VII ejusque successoribus canonice intrantibus et nullis aliis, sicut veris romanis pontificibus, obedire, et presens schisma in Ecclesia Dei et contra prefatum dominum nostrum Clementem papam VII exortum penitus abjuro. Sic Deus me juvet et hec sancta Dei evangelia per me tacta. Et nos, Joannes, abbas de Dunis, Christophorus, prepositus S. Martini Iprensis, Petrus de Zippe, dominus de Dentreghem, et Joannes Hooft, sculthetus Mechliniensis, quia eidem juramento solenniter facto presentes interfuimus, ipsumque sic fieri audivimus, capropter sigilla nostra una cum sigillo domini abbatis de Bodelo supradicti presentibus litteris duximus appendenda. Datum et actum in monasterio de Dunis, predicto die 22° mensis julii, anno Domini 1392. » (Arch. du Nord, B 1180 ; je reproduis ici la copie collationnée par Denis Godefroy sur le *Registre des chartes* de la chambre des comptes de Lille, copie qui se trouve à la Bibl. nat., collection de Flandre, ms. 44, fol. 9 r°).

son passé. Tout porte à croire qu'au prix de cette abjuration, dont chroniqueurs et historiens négligeaient de nous faire part, Gérard Van der Zype fut admis à reprendre immédiatement le gouvernement de son monastère[1].

Accueillerons-nous du moins une tradition, soigneusement conservée parmi les historiens flamands, qui représente le duc de Bourgogne comme s'attachant, pour ainsi dire, aux pas de Louis de la Trémoïlle, évêque de Tournay ? Il voulait, nous dit-on, forcer par sa présence les habitants à reconnaître le prélat clémentin[2]. A vrai dire, au printemps de 1392, Philippe se transporta d'Arras à Tournay pour l'installation du nouvel évêque. Mais cette « feste » eut lieu le 21 avril, et, dès le 26, le duc de Bourgogne était de retour à Lille, d'où il ne tarda pas à regagner Arras[3]. On ne le voit pas davantage, quoi qu'en dise l'annaliste Meyer[4], accompagner Louis de la Trémoïlle dans la tournée pastorale qui se termina d'une façon si piteuse à l'Écluse. C'était la veille de la Trinité : comme l'évêque se disposait à commencer l'ordination, un incendie, auquel la chronique n'est pas loin d'attribuer une cause miraculeuse, éclata dans la ville, dévora plus de la moitié de la paroisse Notre-Dame et obligea le prélat à battre précipitamment en retraite[5]. Or, cet incident (je crois pouvoir le démontrer) se produisit à une époque où Philippe le Hardi rési-

1. Il n'en jouit pas longtemps : sa mort paraît remonter au 3 décembre 1393 (*Gallia Christiana*, t. V, c. 216).

2. J. Meyer, fol. 212 v°; N. Despars, t. III, p. 167. — Louis de la Trémoïlle était déjà « élu » de Tournay le 29 juin 1390 (bulle de Clément VII lui assignant une pension sur l'évêché de Tournay ; Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVIII Clementis VII, Littere de curia*). On remarquera d'ailleurs que le chapitre de Tournay n'avait donné à Clément VII que des marques de fidélité (bulle du 31 janvier 1390, dans *A. Miræi opera*, t. II, p. 1031). Un seul chanoine, « Sigerius de Belra, » nous est signalé comme urbaniste : Clément VII le déposa, « de son propre mouvement, » par bulle datée du 2 juillet 1392 (*Reg. Avenion. LXV Clementis VII*, fol. 406 r°).

3. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 227 ; Jean Brandon, p. 21. — La *Continuation de Baudoin d'Avesnes* (p. 409), la *Chronique des Pays-Bas* (p. 285) et la *Chronique de Tournay* (J.-J. de Smedt, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. II, p. 573), qui se copient l'une l'autre, ajoutent, il est vrai, que Philippe le Hardi « fist tant que audit evesque ils obeyrent. »

4. Même affirmation, par exemple, dans l'*Histoire de Tournay*, de J. Cousin (Douai, 1620, in-4°, t. II, p. 180).

5. Jean de Dixmude, *Dits de cronike*, p. 284.

dait en Bourgogne[1], le 31 mai de l'année 1393. Cette date (personne sans doute ne s'en est aperçu) est fixée, dans le *Chronicon comitum Flandrensium*[2], par le vers suivant :

arsIt sVb Lare sLVVs CVM CoLIIVr trInVs et VnVs,

qui, en mauvais latin, signifie que l'Écluse a brûlé vers le moment de la fête de la Trinité, mais qui aussi, par un jeu de mots assez fréquent au moyen âge, indique le millésime 1393[3]. C'est, en effet, le total auquel on parvient en attribuant à l'*M*, aux *C*, aux *L*, aux *V* et aux *I* contenus dans ces neuf mots leurs valeurs numériques et en les additionnant les uns aux autres. Ce point chronologique étant ainsi fixé, il en résulte que nos historiens ont fait une fois de plus erreur, et qu'ils ont, sans nulle preuve, attribué au duc un rôle assez ridicule et, en tous cas, fort déplacé. Philippe le Hardi ne s'est point fait le guide de Louis de la Trémoïlle à travers la Flandre ; il n'a pris probablement aucune part personnelle aux démarches, non plus qu'aux déconvenues du prélat clémentin.

Il reste à parler des troubles dont on rend responsable le duc de Bourgogne[4] et qu'aurait provoqués un certain official de Tournay qui passe pour le représentant de l'évêque clémentin[5]. Jean du Mont (j'ai retrouvé le nom de cet official) n'a rien de commun avec le clergé clémentin. L'autorité qu'il exerçait lui venait de l'évêque d'Ancône, légat du pape de Rome[6]. Il jouissait même

1. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 232.

2. P. 247.

3. Le *Chronicon comitum Flandrensium* et les *Dits* de Jean de Dixmude contiennent d'autres vers analogues correspondant aux millésimes de 1403, 1408, 1415, 1419, 1421, 1422, 1426, 1428, 1432, 1435, etc.

4. Après avoir mentionné la prétendue ordonnance de Philippe défendant de reconnaître le pape de Rome, M. Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. IV, p. 81) poursuit en ces termes : « Dès ce jour une désolation profonde se répandit dans toute la Flandre ; les églises des villages se fermèrent : le peuple inquiet et furieux eût égorgé au pied de l'autel le prêtre qui se fût rendu coupable d'apostasie : à peine quelque clerc clémentin osait-il célébrer les divins offices dans la chapelle des châteaux, protégé par une double enceinte de fossés et de créneaux... »

5. On ajoute, en effet, que tout ce mouvement de résistance était soutenu et inspiré par les urbanistes de Liège et par l'évêque d'Ancône (L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, 1re partie, t. III, p. 236-240).

6. C'est ce qui résulte d'une bulle de Boniface IX datée de Pérouse, le 1er avril 1393 (Arch. du Vatican, *Reg.* 314, fol. 95 v°).

si bien de l'estime de Boniface IX que ce pape le nomma plus tard administrateur du diocèse de Tournay[1]. Tous ces détails sont révélés par diverses bulles qui subsistent dans les Archives du Vatican.

Les mêmes documents nous expliquent comment, en pays urbaniste, cet official, quoique urbaniste lui-même, a pu soulever l'opinion contre lui. Esprit intransigeant, tempérament de combat, Jean du Mont avait excommunié le prieur et les moines de Saint-Pierre de Gand, pour refus d'obéissance à leur abbé Antoine, de plus, un certain nombre d'officiers ou de conseillers du duc de Bourgogne. Or, il prétendait qu'en quelque lieu du diocèse de Tournay que se montrât un de ces excommuniés, le culte fût interrompu, et que l'interdit continuât d'être rigoureusement tenu jusqu'au troisième jour après l'éloignement du coupable[2]. L'ordre fut exécuté par tout ce que le clergé comptait d'urbanistes dociles, mais non sans provoquer de sourds mécontentements. Le 17 septembre 1391, il est question d'un appel interjeté au pape de Rome au sujet de l'interdit mis et maintenu par Jean du Mont. Des notabilités brugeoises se rendent, à cet effet, en la ville de Gand; des lettres sont adressées, de Bruges, aux curés et aux villes. Le prévôt de Saint-Donatien correspond avec l'évêque d'Ancône, et cette démarche qui avait fait croire que le légat urbaniste était hostile à l'official, prouve seulement qu'on cherchait à obtenir de lui le désaveu de son délégué. Bientôt un certain Julien Van Hamme porte à Rome des lettres écrites par les Gantois, les Brugeois, les habitants du Franc (27 janvier 1392). Enfin, chose curieuse, la Flandre en est réduite à chercher contre les vexations de l'official urbaniste un point d'appui

1. Quand l'évêque urbaniste Guillaume de Froidmont eut été transféré au siège de Bâle, et que l'évêché de Tournay eut été donné en commende au patriarche d'Alexandrie (bulle du 11 mars 1394; Arch. du Vatican, *Reg.* 314, fol. 209 r°).

2. Autre bulle de Boniface IX, du 11 mars 1394 (*ibid.*, fol 310 r°). — De là peut-être ce fait constaté par la *Continuation de Baudoin d'Avesnes* (p. 409) : « Oudit pays, pour lors, on ne cantoit ne messe, ne matines; et faisoient les seigneurs du pays canter devant eulx du pape Clement. » (Cf. *Chronique des Pays-Bas*, p. 285.) Jean Brandon (p. 20) et Jean de Dixmude (p. 283) ajoutent que beaucoup d'églises se fermaient ou, du moins, se vidaient. On a vu plus haut (p. 249, note 4) que Kervyn de Lettenhove donnait à ces textes une interprétation tout autre.

auprès du gouvernement ducal : tel est sans doute l'objet de ces députations qui vont porter soit à Courtrai, aux seigneurs de l'Audience, soit à Lille, au Conseil de Flandre, soit à Tours, à Ypres et à Lille, au duc de Bourgogne lui-même, les doléances de Gand et de Bruges « au sujet du clergé [1]. »

Il se produisit alors un incident nouveau : une de nos bulles inédites en fait foi. Pierre Lanchals, doyen de chrétienté de Bruges, ayant exécuté, sur l'ordre de Jean du Mont, divers mandements dirigés contre des habitants de cette ville, les bourgmestres, irrités, le bannirent de Bruges. Courroux de l'official, qui adressa aux bourgmestres des monitions réitérées et leur enjoignit de rapporter ce ban sous peine d'excommunication. Nouvel appel, interjeté par les bourgmestres au pape de Rome. C'est à cette occasion que, le 25 janvier, le 2, le 3, le 12 et le 19 février 1392, divers délégués ou messagers se rendirent de Bruges à Gand, où siégeait Jean du Mont, pour procéder à l'insinuation de ce second acte d'appel, ainsi qu'à celle des lettres dimissoires, dites *apôtres*, qu'un official, en pareil cas, était tenu de délivrer aux appelants [2]. Les Flamands, on le voit, s'accommodaient de moins en moins des procédés violents de l'official urbaniste.

Dans ce dernier conflit, le pape de Rome donna raison à Jean du

1. L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, p. 236-240.

2. M. L. Gilliodts-Van Severen a eu l'extrême obligeance de copier à mon intention plusieurs passages du *Compte* de 1391-1392, qui complètent sur ce point son importante publication : « Doe [25 janvier] Franchoise den Cupere ende den her Jan Biesen ghesendt te Ghend up tfait van den dekene van kerstinede... » (fol. 67, n. 5). — « Item den andren dach in sporkele, meester Niclais Scoorkinne ende den her Jacop Mulaerde ghesendt te Ghend an den officiael, van .iij. daghen, ...somme .xxiij. lb. » (fol. 67, n. 1). — « Item, den derden dach in sporkele, meester Wouter Wegghen ende meester Mayhole ghesendt te Ghend an den officiael omme te traitierne met hem up tfait van den dekene... » (fol. 67, n. 3). — » Item, den xijsten dach in sporkele, Jan Gheerboude ghesendt te Ghend an den officiael up tfait van den appeele omme te insinueirne, van .v. daghen, ... somme .xx. lb. » (fol. 68, n. 6). — « Doe [19 février] eenen bode te Ghend omme de insinuatien van den laetsten appeelen ende van den apostelen, van .ij. daghen, .iiij. s. grote, somme .xlviij. s. » (fol. 68, n. 3). — A propos de ce dernier passage, on me permettra de relever une légère erreur dans le *Glossaire flamand* joint par M. Edw. Gailliard à l'*Inventaire* de M. Gilliodts-Van Severen (1882) : le mot flamand « apostole » y est donné comme ayant le sens du mot français « apostille, » alors qu'il signifie en réalité « apôtres » ou lettres dimissoires.

Mont ; jugeant qu'il y avait là une question de soumission à l'Église romaine et résolu à ne pas transiger sur ce point, il rejeta comme frivole l'appel des gens de Bruges (1er avril 1393)[1]. Mais il fut moins insensible aux plaintes de la ville de Gand. Le chagrin de cette population si fidèle à sa cause, et cependant privée par un juge urbaniste d'une partie des secours de la religion, excita sa pitié : il ordonna la levée complète de l'interdit (11 mars 1394[2]). Ce fut la fin d'une crise qui avait longuement troublé la vie religieuse en Flandre, mais dont le zèle intransigeant d'un agent urbaniste doit être rendu responsable, bien plus que l'esprit persécuteur du gouvernement de Philippe le Hardi.

Ainsi s'évanouissent les unes après les autres les accusations portées contre le duc de Bourgogne. De tous les faits cités comme preuves de la tyrannie qu'il exerçait sur les consciences, il ne reste rien, ou du moins presque rien. L'histoire ne saurait se contenter d'hypothèses, surtout d'hypothèses démenties par des documents dignes de foi. La légitime antipathie qu'inspire aux historiens de la Flandre la domination bourguignonne ne saurait tenir lieu de preuves pour démontrer l'existence d'une persécution violente qui n'a laissé de traces ni dans les chartes, ni dans les chroniques.

Toutefois, je me garderai de tomber dans un excès contraire en prêtant au duc de Bourgogne une impartialité qui n'était ni de son époque, ni de son goût. Qu'il ait respecté la liberté de conscience de ses sujets au point de blâmer l'emploi de la contrainte et de répudier lui-même tous les moyens violents, c'est déjà un exemple assez rare, assez beau pour mériter d'être noté. Il ne faudrait pas en conclure que Philippe le Hardi se renferma dans la neutralité, et qu'il n'entreprit point par d'autres procédés de rallier ses sujets de Flandre au parti clémentin.

Le premier voyage que Philippe le Hardi fit en Flandre après la mort de son beau-père détermina la conversion des pays de Lille, de Douai et d'Orchies[3]. Les chanoines de la collégiale de

1. Arch. du Vatican, *Reg.* 314, fol. 95 v°.

2. *Ibid.*, fol. 210 r°.

3. Elle est, en effet, mentionnée dans la lettre d'Yolande de Bar (publiée par Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t, IX, p. 520) qui, comme je l'ai montré plus haut, fut

Saint-Pierre de Lille choisirent le moment des funérailles de Louis de Male pour abjurer solennellement leur « erreur » et prêter serment à Clément VII, en présence de l'archevêque de Reims, des évêques de Cambrai et de Tournay et d'une multitude de peuple. Ils donnaient ainsi à entendre que la volonté de Louis de Male les avait seule retenus jusque là dans l'obédience de Rome. Pour unique pénitence, l'évêque de Tournay leur imposa de faire une oraison spéciale à l'intention de Clément VII au cours des messes qu'ils diraient jusqu'à la prochaine fête de Pâques (1er mars 1384)[1].

Ce fut ensuite le tour des châtellenies de Cassel, de Bourbourg et de Dunkerque. Là, il est vrai, s'exerçait surtout l'action d'Yolande de Bar[2]; on se souvient même de l'admonestation que valut

écrite au mois de mai 1384 : « ...mesmement que, à la venue par dechà dudit Mgr de Bourgongne, ceulx de Lisle et du païs d'environ se tournerent et vindrent à la bonne voie... » Il s'agit évidemment ici du premier séjour que le duc fit à Lille, aux mois de février et de mars 1384 (v. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 164). Dès le 14 mars 1384, le curé de Cysoing (Nord, arr. de Lille) se fit autoriser par les vicaires généraux de l'archevêque de Reims, en vertu d'une bulle de Clément VII, à purifier et à bénir le cimetière de Louvil (I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, Lille, 1883, in-8°, p. 309). Clément VII, vers ce moment, envoie courrier sur courrier en Flandre (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 52 r°, 67 v°, aux dates du 13 mars et du 26 avril 1384).

1. E. Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille* (Lille et Paris, 1894, in-8°), t. II, p. 809. V. (*ibid.*, p. 813, 815, 820, 831) diverses faveurs accordées au même chapitre par Clément VII, et une requête adressée, le 14 janvier 1388, par les chanoines de Lille au pape d'Avignon, dont la réponse est datée du 10 mars suivant (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 128 v°). Cf. *Istore et croniques de Flandres*, t. II, p. 362. — Une chronique du XVIe siècle, la *Chronica Tornacensis*, à laquelle il ne convient d'ailleurs d'attribuer qu'une valeur relative, prétend (p. 573 que l'évêque de Tournay profita de cette circonstance pour faire exhumer, à Lille) et à Orchies, les corps des prêtres urbanistes et brûler les espèces qu'ils avaient consacrées.

2. On la trouve, dès le début, en relations avec Clément VII : v. un rôle de Henri d'Antoing, seigneur du Plachier, et de Jean d'Antoing, seigneur de Briffeul, ambassadeurs d'Yolande de Flandre, et un rôle d'Yolande elle-même, avec réponses de Clément VII portant les dates des 22 et 28 novembre 1378 (*Liber supplicationum*, anni I pars III, fol. 228 r°); une bulle de Clément VII du 19 février 1379, autorisant Yolande, sur sa demande, à pénétrer, plusieurs fois l'an, avec les personnes de sa suite, dans des couvents d'hommes ou de femmes cloîtrés (Arch. du Vatican, *Reg.* 291, fol. 63 r°). Autres bulles du même, des 19 et 24 février et du 1er mars 1379, autorisant les huit clercs ou chapelains d'Yolande à percevoir, sans résider, les revenus de leurs bénéfices, dispensant de l'abstinence les religieux Mendiants qui

à la dame de Cassel son zèle peut-être indiscret. Toutefois la réponse qu'Yolande fit aux reproches des bourgeois d'Ypres montre à quel point le duc de Bourgogne s'intéressait, de son côté, à la conversion de la Flandre occidentale. Yolande n'avait agi que sous l'inspiration de Philippe : n'avait-elle pas eu entre les mains des lettres par lesquelles il signalait à l'évêque de Thérouane les dispositions favorables des habitants de ce pays? N'avait-elle pas elle-même été invitée par le duc à seconder l'action de l'évêque, ce dont il promettait de lui savoir « très grand gré ? » Qu'avait-elle fait que se transporter avec Jean Tabari sur plusieurs points des châtellenies ? Le prélat, en sa présence, s'était adressé « courtoisement » aux curés des paroisses ; il leur avait démontré, avec pièces à l'appui, la légitimité de Clément ; elle-même avait parlé dans le même sens de son mieux. La plupart avaient immédiatement exprimé l'intention de reconnaître Clément VII, les uns avouant que tel était depuis longtemps leur désir, bien que la force ou la crainte les eussent quelquefois fait céder aux exigences des urbanistes d'Ypres, les autres expliquant leur long aveuglement par l'ignorance où ils se trouvaient des causes véritables du schisme. Quant à ceux, moins nombreux, qui ne s'étaient pas laissé convaincre, ils s'en étaient retournés tranquillement chez eux, « sans qu'on leur fesist force ne contrainte ; » et c'était pure calomnie que prétendre qu'on se fût livré contre eux à des voies de fait, comme c'était pur mensonge que soutenir que les habitants désertaient à présent le service divin : jamais l'affluence aux offices n'avait été si grande, jamais la piété des fidèles ne s'était si bien manifestée[1].

Soit qu'Yolande eût toujours observé cette réserve, soit qu'elle eût fait usage de procédés moins doux, ainsi que semblait l'y inviter le pape d'Avignon lui-même[2], la persuasion, on le voit,

seront reçus en l'hôtel d'Yolande, et dispensant du jeûne Yolande elle-même, à cause de la délicatesse de sa constitution (Finot, *Inventaire des Archives départementales du Nord*, t. VII, p. 71).

1. Lettre déjà citée (*Froissart*, t. IX, p. 520).

2. Bulle du 31 mars 1384, conservée aux Archives du Nord (B 1029) et citée par J.-E. de Smyttere (*Essai historique sur Yolande de Flandre, comtesse de Bar et de Longueville*, p. 89), autorisant Yolande de Bar à faire emprisonner les urbanistes récalcitrants. Cf. une autre bulle de Clément VII, du 29 novembre de la

était le seul mode de propagande qu'elle crût devoir avouer, le seul, par conséquent, qu'elle sût approuvé en haut lieu.

Les urbanistes, d'ailleurs, auraient mauvaise grâce à adresser ici au gouvernement ducal des reproches sur son intolérance. Eux-mêmes, si j'en crois une charte inédite[1], se montrèrent fort

même année, donnant à Jean Tabari, évêque de Thérouane, le pouvoir d'absoudre les urbanistes repentants, et de lever les censures dont ils étaient frappés, comme aussi le pouvoir de faire arrêter, dans l'étendue de son diocèse, ceux qui persistaient dans leur erreur (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 35 r°). — Le premier de ces pouvoirs fut renouvelé au même prélat par bulle du 22 juin 1387 (*Reg.* 298, fol. 179 v°).

1. «Philippe, filz de roy de France... à nostre amé et feal chevalier Jehan de Jumont, souverain bailli de Flandres et à tous nos autres balliz et officiers ou à leurs lieuxtenans, salut. Par la grief complainte de pluseurs gens d'Eglise, curez et autres de la terre ou terroir de Cassel et de pluseurs autres lieux estans ou diocese de Theroenne, en nostre subjection et seignourie, avons de nouvel entendu que, combien que, de leur boin gré, par la exortacion et induction de nostre tres chiere et amée cousine la contesse de Bar et nostre amé et feal conseiller l'evesque de Theroenne, ilz se soient soubmis et determinez, lez aucuns d'eux jà piechà, et les autres se soubmettent de jour en jour à la vraie partie et obeïssance de nostre saint pere pape Clement, et en ycelle aient perseveré et vuillent estre et demorer comme vraiz catholiquez, filz et obeïssans de nostre mere sainte Eglise, nientmains aucunez personnez, c'est assavoir maistre Pierre Camp, Crestian Crestian, soy disans official et seelleur de Theroenne en nostre ville d'Yppre, Nicholas Baes, soy nommant doyen de la crestianté de Diquemue, Jehan Tassin, de la crestianté d'Ypre, Franchoiz Poulart, de la crestianté de Bailleul, Nicholas Blechuaire, de la crestianté de Berghez, et Jehan Bart, de la crestianté de Cassel, et officiers de par Berthelemi, jadiz archevesque de Bar, intruz ou saint siege de Romme, ont fait et font en leurs personnes et font faire par autres de jour en jour pluseurs grefs destourbiers, dommaiges, empeschemens et molestacionz indeues et de fait aux curez et autres genz d'Eglise dessus dis : comme de instituer et faire rechevoir autres prestrez et curez en leurs eglisez et beneficez, de les prendre et emprisonner, d'eux et leurs pueplez et subgiés, contre leur gré et volenté , faire comparoir et convenir devant eulx en nostre dicte ville d'Ippre et ailleurs ès dictes doyennés, de deffendre au pueple qu'il ne leur obeïssent, de faire reconcillier de leur auctorité l'eglise de Bourbourch et pluseurs autres, et de les contraindre par menacez, force et violence de retourner à l'opinion dampnable du dit Berthelemi, et de lez mettre et condampner à grans painnez et amendes quant ilz ne vuellent obeïr à leur volenté ; et ycellez amendez prendre, exigier et lever par force, en commettant pluseurs autres oppressionz à l'encontre d'eux, et par tellez voies et manieres que ilz n'osent habiter ne demorer pour doubtes de leurs personnez en leurs dictes eglisez et beneficez, ne y faire leur devoir ; lez quellez chosez sont, et non sanz cause, à nostre tres grant desplaisance et ou contempt de nous et de nostre seignourie, comme pas ne deussent ne ne leur appartiengne de entreprendre pluz sur ceuz qui, de leur bon gré, sont venus ou vuellent venir à l'obeïssance de nostre dit saint pere pape Clement pour les faire retourner à leur mauvaise opinion, que nous, *qui ne volonz aucun d'eulz contraindre de venir à l'obeïssance de nostre dit saint pere*. Pour quoy nous, voulans et desiranz à pourveoir sur

peu conciliants à l'égard des nouveaux convertis, particulièrement dans la terre de Cassel. L'official et le scelleur urbanistes de Thérouane, en résidence à Ypres, les doyens de chrétienté urbanistes de Dixmude, d'Ypres, de Bailleul, de Bergues et de Cassel entreprirent non seulement d'installer de nouveaux clercs à la place des curés et des prêtres passés dans le parti clémentin, mais d'emprisonner ceux-ci, de les forcer, eux et leurs ouailles, à comparaître devant eux, de faire réconcilier leurs églises, notamment celle de Bourbourg, comme si elles eussent été profanées, de frapper les convertis d'amendes et d'en exiger par force le payement, en un mot, d'amener les nouveaux clémentins, par la contrainte ou par la menace, à retourner au parti d'Urbain VI, ou bien de leur rendre le séjour de la Flandre intolérable. Philippe le Hardi se sentait d'autant plus à l'aise pour obliger ses sujets de Flandre à se montrer tolérants en matière religieuse que lui-même, comme il le dit, prêchait d'exemple. Il déclara prendre sous sa sauvegarde les nouveaux convertis de la terre de Cassel, et donna aux magistrats des instructions expresses pour empêcher à l'avenir le renouvellement de pareils faits (28 décembre 1384).

ce ainsi que de raison est et appartient, pour la reverence de Nostre Seigneur, l'onneur de sainte Eglise, et le salut dez amez de ceulz qui tiennent et vuellent tenir la vraie opinion de sainte Eglise, vous mandonz, commettonz et enjoignonz estroitement... que aux dessus nommés et à chascun d'eulx et à tous autres qu'il appartendra soy disanz officiers pour le dit Berthelemi vous enjoigniés, deffendez et commandés ... expressement de par nous, sur la foy, loiaulté et serement qu'il nous sont tenus et d'autres granz painnez, et sur quanque il se puent meffaire envers nous et qu'il doubtent encourir nostre indignacion, que dorez en avant il se delaissent et desistent de toutes lez choses dessus dictes et chascune d'icellez, et laissent et seuffrent paisiblement et sans faire aucune force ou violence de corps ou de biens les dessus dis... Car tous yceulz, et cascun d'eulz, avecques leurs corps, biens et beneficez, nous en ce cas avons mis et pris, prenonz et mettons, par la teneur de cez presentes, en nostre protection, tuicion, deffense et sauvegarde especial. Et ou cas que vous trouverés par les dis officiers dudit Berthelemi dessus nommés ou autres aucune chose estre faicte ou attemptée contre la teneur de noz presentes lettres, si la remettez ou faitez mettre tantost et sans delay au premier estat et deu, en contraignant ad ce viguereusement et pugnissant griefment ...les ...rebellez..., et tellement que ce soit example à tous autres, et que plus n'en viengne complainte devers nous... Donné à Paris, soubz nostre seel, le XXVIIIe jour de decembre, l'an de grace mil trois cens quatre vins et quatre. » (Bibl. nat., collection de Flandre, ms. 183, *Thérouane*, n° 9; vidimus donné par le mayeur de Saint-Omer, le 7 février 1385.)

Il se contentait, pour lui, d'user de persuasion. On le voit, par exemple, au mois de septembre de cette même année, assembler à Lille une sorte de synode, auquel il convie des représentants de l'Université de Paris[1]. Il honore lui-même de sa présence, le 27, une conférence faite par le docteur en lois Jean d'Aramon : cet orateur, le même que Louis d'Anjou avait chargé d'aller argumenter pour Clément VII en Castille, prouva une fois de plus, à grand renfort de citations, que les cardinaux avaient eu peur au mois d'avril 1378, que l'élection qu'ils avaient faite de Prignano était nulle, et que leurs actes subséquents n'avaient pu confirmer un choix originairement dépourvu de valeur[2].

C'est encore dans le dessein d'éclairer les Flamands qu'il fut question d'organiser, après la paix de Tournay (18 décembre 1385), une sorte de diète où les députés des villes flamandes devaient se rencontrer, en présence du duc, avec des envoyés de Clément VII. On donne bien improprement à cette assemblée,

1. Le 18 septembre 1384, assemblée générale de l'Université, aux Mathurins, pour entendre lecture de lettres des ducs de Berry et de Bourgogne relatives à l'envoi de délégués au « concile » de Lille; élection des délégués (Du Boulay, t. IV, p. 603 ; cf. H. Denifle, *Chartularium...*, t. III, nos 1492 et 1653). C'est à cette assemblée de Lille, et non, comme le suppose le P. Denifle (no 1653), à l'assemblée postérieure de Cambrai, que doivent se rapporter les paroles suivantes prononcées, devant Clément VII, par Pierre d'Ailly vers la fin de l'année 1385 : « Quod in recenti memoria est, [Universitas] nuncios eciam proprio et deputatos solempnes ad sedacionem scismatis in Flandriam delegavit. » (*Ibid.*, p. 400). En effet, Cambrai n'était pas situé en Flandre, et rien ne prouve que l'Université se soit fait représenter à cette dernière assemblée, connue seulement par un passage du *Journal de Jean le Fèvre* (p. 98) : [10 avril 1385] « Je vins à Mascon, par terre, et là trouvé le provincial des Augustins et Me Gile d'Orliens, augustin, qui, de par nostre saint Pere, aloient à l'assamblée qui doit estre à Cambrai. » — M. L. Salembier (*Petrus de Alliaco*, p. 28, note 4), affirme à tort que les guerres empêchèrent le synode de Lille d'avoir lieu.

2. J'ai retrouvé le texte, ou du moins le thème développé de ce discours, dont nul historien ne fait mention, dans un ms. du xve siècle conservé à Rome (Bibl. Barberini, ms. XVI 79, fol. 87-90). *Incipit* : « *Allegaciones recitate per dominum Johannem de Aramone, in Insula, XXVII die decembris* (sic), *coram domino duce Burgundie.* — Ex hoc themate clare colligitur dictum Bartholomeum nullum jus in papatu habere, quod breviter super triplici articulo demonstratur... » *Desinit* : « Hec sunt que post factam recitationem succinte allata fuerunt per me, Johannem de Aramone, legum indignum doctorem, in villa de Inssula, Tornacensis diocesis, coram serenissimo principe domino duce Burgundie, Flandie (*sic*) et Artessii comite, anno Domini Mo CCCo [LXXXo] quarto, die XXVIIa mensis septembris. » — Cette dernière date est la bonne : Philippe le Hardi séjourna à Lille du 24 septembre au 3 octobre 1384; il se trouvait à Paris le 27 décembre (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 169).

dont le lieu de réunion n'est pas spécifié, le nom de « synode de Gand[1]. » Le projet soulevait, d'ailleurs, une grosse difficulté. Les Gantois avaient, au cours de négociations récentes, prononcé le mot de concile, qui sonnait mal aux oreilles de Clément : la crainte de les voir insister, dans la diète, sur cet appel au jugement de l'Église universelle plongeait le pape d'Avignon dans une étrange perplexité. Déférer à un vœu tant de fois exprimé, il n'y songeait point. On se rappelle les objections que la cour d'Avignon avait de tout temps formées contre le projet de concile; les années écoulées semblaient les avoir encore fortifiées. En effet, durant ce temps, les compétitions qui rendaient difficile la composition de l'assemblée, s'étaient multipliées à tous les degrés de l'échelle ecclésiastique. L'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie paraissaient moins désireuses que jamais de se prêter à une entente; il en était de même des princes qui, comme le roi de Castille, s'étaient déterminés après de mûres réflexions. Pour tout dire, Clément VII ne prévoyait pas seulement les difficultés que soulèverait la réunion d'un concile : il redoutait aussi pour le succès de sa cause le jugement d'une assemblée dans laquelle le grand nombre des évêchés italiens risquait d'assurer l'avantage aux partisans de son adversaire. D'autre part, se déclarer, au vu et au su des Flamands, hostile à l'idée d'un concile, présentait de graves inconvénients, d'autant que, suivant un bruit récent, Urbain VI se montrait favorable au projet. La comparaison serait fâcheuse, et l'on ne manquerait pas d'interpréter la répugnance du pape d'Avignon comme une preuve qu'il redoutait le verdict de l'Église. Il s'agissait donc d'éluder la demande des Flamands, mais sans en avoir l'air. A cet effet, les envoyés de Clément reçurent de curieuses instructions[2], œuvre du cardinal d'Embrun[3], auxquelles Baluze a eu le tort d'assigner

1. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 79.

2. L'un des nonces envoyés à cette occasion en Flandre est sans doute le carme Jean « Amici, » pénitencier du pape, à qui Clément VII conféra, par bulles du 1er mai 1386, divers pouvoirs, notamment celui de donner cinquante dispenses pour irrégularité de naissance, celui de commuer des vœux, et surtout celui d'absoudre les urbanistes repentants (Arch. du Vatican, *Reg.* 297, fol. 163 r° et sq.).

3. Et non de Pierre de « Sarcenas » [lisez : Sortenac], comme le dit M. Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. IV, p. 77).

une date beaucoup trop reculée[1]. Il importe, expliquait Pierre Ameilh (et je reproduis le sens plutôt que les termes de son mémoire), il importe qu'avant l'ouverture de la conférence, le duc et ses conseillers soient bien endoctrinés. Ensuite le duc de Bourgogne s'efforcera de pressentir les députés flamands. S'ils s'ouvrent à lui de leur dessein, il leur contera l'échec d'une démarche semblable faite jadis, en sa présence, par le feu duc de Luxembourg. Cette façon d'alléguer un souvenir personnel écartera l'idée qu'il récite une leçon. Libre ensuite à ses conseillers de venir à son aide en développant quelqu'une des objections touchées plus haut, pourvu qu'ils aient bien l'air de la tirer de leur propre fond. A supposer pourtant que les Flamands s'entêtent à vouloir donner suite à leur proposition, le duc de Bourgogne feindra de vouloir s'en entretenir avec les envoyés de Clément. La réponse de ceux-ci est toute dictée d'avance : ils manquent de pouvoirs. Rien de surprenant à cela, puisque le pape ne pouvait s'attendre à ce qu'on proposât un expédient depuis longtemps reconnu impraticable. Sans doute, si les Flamands étaient en mesure d'indiquer un lieu où il fût possible de tenir un concile, s'ils se faisaient fort d'y assembler les représentants des deux partis, Clément VII ne serait pas le dernier à s'en réjouir. Malheureusement, ce n'était là qu'un rêve, déclaré chimérique par tout ce que l'univers comptait d'esprits sensés. Mais, au fait, cette motion a tout l'air d'une ruse destinée à faire dévier la discussion, et peut-être à empêcher la diète de produire ses effets salutaires. Au surplus, les envoyés du pape sont venus pour répondre à toutes les questions ; sans attendre la réunion problématique d'un concile, les Flamands peuvent auprès d'eux satisfaire leur curiosité. C'est ainsi que le cardinal d'Embrun traçait le canevas de la comédie qu'il entendait faire jouer en Flandre aux envoyés de Clément, aux conseillers bourguignons et au duc de Bourgogne lui-même.

1. *Vitæ paparum avenionensium*, t. II, c. 857-864. — Pour dater ce mémoire, on peut faire remarquer, d'une part, qu'il est postérieur : 1° à la mort du duc Wenceslas de Brabant († 7 déc. 1383) ; 2° à celle de Louis de Male († 30 janvier 1384) ; 3° à l'arrivée d'Urbain VI à Gênes (23 sept. 1385) ; 4° vraisemblablement à la paix de Tournay (18 déc. 1385) ; d'autre part, qu'il a été écrit à une époque où le roi d'Aragon gardait la neutralité, par conséquent du vivant de Pierre IV († 5 janvier 1387). Cela revient à dire qu'il date de l'année 1386.

J'ignore si chacun débita le rôle qui lui était attribué, ou même si la conférence projetée put avoir lieu. Dans tous les cas, les efforts combinés de Clément VII et de Philippe le Hardi ne parvinrent pas avant plusieurs années à triompher des convictions de la majorité des Flamands[1]. Le 4 janvier 1386, Nicolas Cokel, pourvu par Clément VII d'un des canonicats de Tournay, se plaint de ne rien toucher de ses biens situés en dehors des limites de l'obédience avignonnaise, et n'entrevoit même pas le moment auquel sa situation pourrait s'améliorer [2]. Urbain VI félicite, le 15 mai, la ville d'Ypres de son attachement à sa cause [3]. L'évêque de Chartres enfin, chargé de renseigner le pape d'Avignon sur l'état des esprits, recueille, au cours d'une conversation avec l'évêque et l'official d'Arras, la triste assurance que le peuple flamand est plus obstiné que jamais dans sa croyance [4].

Peut-être faut-il reconnaître l'indice d'un premier changement dans une démarche d'un sous-diacre du nom de Gautier de Bellevue. Il sollicita de Clément VII, et obtint, le 10 avril 1389, l'expectative d'un bénéfice situé dans une partie du diocèse de Cambrai non encore soumise au pape d'Avignon [5] : l'avenir n'était donc pas sans inspirer confiance à certains clémentins.

1. Je me demande quelle sorte de sanction put recevoir une bulle de Clément VII (du 4 avril 1385) qui nomma Jacques Garrel, un chapelain de Lille, sous-collecteur apostolique dans les diverses parties des diocèses de Tournay, de Thérouane, de Cambrai, d'Arras, de Liège et d'Utrecht non encore soumises au pape d'Avignon, et qui chargea cet ecclésiastique d'y recueillir les taxes dues au saint-siège, d'y examiner les comptes des inquisiteurs de la foi, d'y punir toute révolte, toute désobéissance (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 1 r°).

2. « ...Nec speretur quod ita cito dicta ecclesia possit recuperare dicta bona, nec gaudere de eisdem. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-1387.*)

3. Diegerich, *Inventaire analytique et chronologique des chartes appartenant aux Archives de la ville d'Ypres* (Bruges, 1853-60, in-8°), t. II, p. 256.

4. « Apres disner, je visité l'evesque de Arras, et li parlé se par nulle voie il veoit remede ou scisme quant à Flandre. Dist que non, et que plus estoient obstinés que oncques mais, pour une cause laquelle il me dist, et son official, M° J. de Lilers, la me conferma. » (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 327.)

5. Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni XI pars I, fol. 83 v°. — Des prédications solennelles « pour l'exaltation de la foi catholique » avaient lieu, le premier vendredi de chaque mois, dans un des couvents de Cambrai : par bulle du 3 juin 1388, Clément VII accorda une indulgence d'un an et d'une quarantaine à quiconque assisterait pieusement à ces sermons, qui attiraient, paraît-il, une grande affluence (*Reg.* 299, fol. 105 v°).

Un mouvement se préparait effectivement en Flandre. Clément VII y envoyait Clément de Grandmont, évêque de Lodève [1], le canoniste Gilles Bellemère, alors évêque de Lavaur, Pierre Chandon, docteur en lois, et le frère prêcheur Jean Hayton, pénitencier d'Angleterre [2]. Les pouvoirs confiés à ces nonces, notamment celui d'accorder diverses grâces et avantages spéciaux aux urbanistes qui se convertiraient, supposent évidemment chez le pape d'Avignon l'espoir de réaliser quelque progrès considérable [3]. Le camerlingue va jusqu'à dire, dans des lettres du 1er juillet 1390, qu'il s'agissait du « fait de la déclaration de la patrie flamande [4]. » C'est, en effet, l'heureuse nouvelle de

1. Bulles datées d'Avignon, le 28 mai 1389, conférant divers pouvoirs à l'évêque de Lodève, envoyé pour affaires ardues vers Charles VI et dans certaines parties du Hainaut : notamment le pouvoir de conférer trente bénéfices et vingt tabellionats en Flandre, celui d'accorder douze dispenses de mariage et douze dispenses pour irrégularité de naissance, le droit de célébrer ou de faire célébrer l'office divin dans les lieux soumis à l'interdit, celui de donner la bénédiction épiscopale partout où il passerait, celui d'absoudre les urbanistes repentants et d'infliger des censures ou d'autres peines à quiconque, durant sa légation, prêcherait dans un sens contraire aux intérêts du saint-siège (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LII Clementis VII*, quat. I). D'autre part, il résulte des comptes de la Chambre apostolique que Clément de Grandmont était envoyé vers le duc de Bourgogne et vers les Flamands pour l'affaire du schisme : des courriers lui furent dépêchés par Clément VII, en Flandre, le 9 janvier et le 3 mars 1390 (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 80 r° et 98 v°). Il touchait tant par jour sur les revenus de l'église de Cambrai; toutefois, le 1er mars 1390, le pape déclara qu'il ne lui était rien dû ni par l'évêque, ni par les chapitres de cette ville depuis la nomination d'André de Luxembourg, c'est-à-dire depuis le 31 janvier précédent (*Reg. Avenion. LIX*; *Littere de diversis formis*, quat. II). Le 17 avril 1390, les affaires du schisme et du clergé flamand nécessitent encore l'envoi d'un chevaucheur vers Charles VI et vers son oncle de Bourgogne (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 116 v°).

2. Une somme de 600 francs d'or avait été assignée à Gilles Bellemère pour son voyage (*ibid.*, fol. 125 v°; *Reg. Avenion. LIX, Littere de diversis formis*, quat. III et V).

3. Entre autres pouvoirs, ils ont celui d'absoudre les urbanistes repentants, de leur accorder remise des décimes, des procurations ou des autres taxes, pour un temps à fixer d'accord avec le duc, de leur faire grâce des irrégularités qu'ils avaient encourues, de leur faire abandon des revenus qu'ils avaient indûment perçus, de les maintenir en possession même des bénéfices dont ils avaient dépouillé de légitimes possesseurs (il n'était fait exception que pour les dignités pontificales majeures), enfin de transiger avec ceux qui avaient versé aux mains des collecteurs de Rome un argent réclamé par le pape d'Avignon (bulles des 2 et 3 mai, des 28 et 29 juin 1390; *Reg. Avenion. LIII Clementis VII*, fol. 24 r°; *Reg. Avenion. LVIII, Littere de curia*; *Reg. Avenion. LIX, Littere de diversis formis*, quat. III et IV).

4. Avignon, 1er juillet 1390 : « Cum nuper dominus noster Papa, pro facto declarationis patrie Flandrie, venerabilem in Christo patrem dominum Egidium, episco-

cette « déclaration » que reçut Clément VII vers le 28 du même mois : dans sa joie, il compta 85 florins au messager [1].

A vrai dire, j'ai peine à m'expliquer en quoi consistait cette « déclaration. » Je n'ignore pas qu'aux mois de mai et de juin 1390, Clément VII considérait comme imminentes la démission et l'abjuration de Simon Bartel et de Guillaume de Froidmont, les évêques urbanistes de Thérouane et de Tournay [2]; il s'était même entendu déjà avec le duc de Bourgogne pour leur assurer des moyens d'existence [3]. Mais, seul, Simon Bartel réalisa cette espérance [4]. Guillaume de Froidmont, qui résidait depuis longtemps en Italie, demeura fidèle à Boniface IX [5]. A cette conversion

pum Vaurensem, ipsius domini nostri Pape familiarium, ac venerabiles viros Johannem Haton, sacre theologie professorem, et magistrum Petrum Candonis, legum doctorem, duxerit transmittendos, ipsique nuncii, sicut accepimus, pro incumbentibus eis expensarum oneribus peccuniis indigeant de presenti, nos, ne propter ipsarum pecuniarum deffectum eis commissorum negociorum, cordi prefati domini nostri plurimum herencium, expedicio retardetur... »; le camerlingue ordonne au collecteur de la province de Reims de payer 120 francs d'or à l'évêque de Lavaur, 40 francs à Jean Hayton et autant à Pierre Chandon. Ce dernier en donne quittance, le 6 août, à Saint-Omer; Gilles Bellemère, le 17 août, à Hesdin, en l'hôtellerie de *la Fleur de lis* (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1390-1391*). Dans l'intervalle, je trouve mentionné dans les comptes de Clément VII, à la date du 11 juillet, l'envoi d'un courrier en Flandre, vers les évêques de Lavaur et de Lodève (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 163 v°). Le P. Denifle (*Chartularium...*, t. III, p. 666) suppose à tort, on le voit, que ces diverses missions se rapportaient au projet du duc de Bourgogne d'envahir l'Italie.

1. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 176 r°.

2. Les auteurs de la *Gallia Christiana* ne comprenaient pas bien ce qu'était un certain Simon, évêque de Thérouane (t. X, c. 1564), et ils ignoraient totalement l'existence de Guillaume de Froidmont (cf. t. III, p. 230, et A. Sanders, *Flandria illustrata*, Bruxelles, 1735, in-fol., t. II, p. 398). Simon Bartel appartenait à l'ordre des frères Prêcheurs; il s'était obligé au payement des « services » accoutumés le 12 mai 1386 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 420).

3. « Afin, est-il dit à propos de Guillaume de Froidmont, qu'il ne se trouve pas réduit à la mendicité. (Bulles du 2 mai et du 29 juin 1390 adressées aux évêques de Lavaur et de Lodève; *Reg. Avenion. LVIII, Littere de curia*; *Reg. Avenion. LIX, Littere de diversis formis*, quat. III.)

4. Sa déchéance fut prononcée, pour ce motif, le 6 février suivant, par Boniface IX, qui, en même temps, remit à l'évêque d'Ancône l'administration de l'évêché de Thérouane (bulle adressée à ce dernier, Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 8 r°; citée par Rinaldi, t. VII, p. 540). Cf. une autre bulle de Boniface IX, du 2 février 1391, donnant un sauf-conduit à l'évêque d'Ancône, qui se rendait de nouveau en Allemagne, en Flandre, en Brabant, en Hainaut, etc. (*ibid.*, fol. 31 v°).

5. Son seul éloignement et la situation critique de son diocèse engagèrent Boniface à confier également à l'évêque d'Ancône l'administration de l'évêché de Tour-

isolée, on peut joindre celle des habitants de la ville et du territoire d'Anvers : Boniface IX, le 6 février 1391, les représente comme séduits par les sophismes d'un « homme méchant » et menace, s'ils ne se repentent de leur apostasie, d'interdire toutes relations, même commerciales, entre eux et les populations « catholiques[1]. » Quant à la conversion générale des Flamands, je crois, en effet, que le duc et les nonces la tentèrent en 1390 : mais on a déjà vu que cette tentative échoua. En présence de l'attitude résolue des Flamands, particulièrement des Gantois, le duc se décida à les « laisser en paix, » leur faisant tout au plus acheter leur liberté par une taxe supplémentaire[2]. C'est l'époque où un chroniqueur fournit cette preuve naïve de la foi des Flamands. Certaines gens du commun, dit-il, avaient coutume de dessiner sur leurs murs, à la craie ou au charbon, les armes de Boniface IX, ou bien encore ils suspendaient son écusson aux crucifix, aux statues de la Vierge[3]. Les relations avec Rome n'avaient même pas subi d'interruption. L'évêque d'Ancône, rendu à la liberté, avait fixé sa résidence à proximité de la Flandre[4]; de Cologne ou de Liège, il administrait les évêchés de

nay. C'est ce qui résulte d'une bulle du 6 février 1391, dont il existe deux textes quelque peu différents : dans l'un (*Reg.* 313, fol. 27 r°), la suspension de Guillaume de Froidmont est motivée par le désir qu'éprouve le pape de conserver ce prélat auprès de lui; dans l'autre (*ibid.*, fol. 39 v°), par l'impossibilité où est l'évêque de trouver dans son diocèse un lieu où reposer sa tête.

1. Ils devaient être traités comme des lépreux; défense était faite, sous peine d'excommunication, de se rendre à leurs foires et marchés, de les admettre eux-mêmes en d'autres marchés ou en d'autres foires, de leur prêter la moindre assistance (Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 10 r° et 11 r°). — Clément VII comptait peut-être précédemment quelques partisans à Anvers, tels que son familier Henri « de Arena, » licencié en lois, auquel il avait confirmé la possession du décanat d'Anvers dès le 15 septembre 1382 (*Reg. Avenión. XXV*, fol. 316 v°; sur ce personnage, cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*; *Départements*, t. XVII, *Cambrai*, p. 204).

2. *Continuation de Baudoin d'Avesnes*, p. 409; Jean Brandon, p. 21; mémoire du trésorier de Bruges Barbesaen (L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, t. IV, p. 10).

3. *Chronique des Pays-Bas*, p. 285.

4. L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, t. III, p. 238; Jean Brandon, p. 21. — Ce fait se trouve encore confirmé par un texte dont je dois communication à M. V. Vander Hæghen, l'obligeant archiviste de la ville de Gand. Dans le *Compte* ms. de 1390-91, on lit, à la date du 31 juillet 1391, le passage suivant : « Item, Fluerkin, de messager, voer up den selven dach te Ludeke an den bisscop van Ankoenge met brieven, van .vj. daghe die hij hute was, .viij.s. »

Thérouane et de Tournay, suppléait dans leurs droits de collation et de présentation les « ordinaires » qui avaient pris parti pour Clément VII, et usait des pouvoirs étendus attachés à son titre de légat[1].

Les progrès véritables du parti clémentin s'accomplirent plutôt durant les années suivantes. Chose curieuse, ils coïncident avec les mesures rigoureuses que prit, on s'en souvient, l'official urbaniste. Pourquoi s'en étonner? On sait le mécontentement qu'excitèrent ces mesures. Les troubles qui éclatèrent vers 1392 n'eurent peut-être pas d'autre cause[2]. Déchirée par des querelles parfois sanglantes, poussée à bout par des exigences insoutenables, lasse de lutter à la fois contre le clergé urbaniste et contre le clergé clémentin, la Flandre fut peut-être ainsi amenée à chercher un refuge dans l'obédience avignonnaise. La pression plus ou moins discrète des agents de Philippe acheva sans doute de l'y conduire.

L'abjuration de l'abbé de Baudeloo eut lieu le 22 juillet 1392[3]. Au même moment, la soumission du chapitre de Saint-Martin d'Ypres devait être en bonne voie[4]. Enfin l'on nous apprend

1. Il avait notamment mission d'opérer, dans les diocèses de Liège, de Cambrai, de Thérouane et de Tournay, la visite et la réforme des couvents de l'ordre de Prémontré et de l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois, dont les chefs se trouvaient en France, par conséquent, soumis à l'autorité de Clément (bulles du 6 février 1391, Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 6 r°, 22 v°, 29 v°, 32 r°, 35 r° et 37 v° ; cf. Rinaldi, t. VII, p. 540, 541). Rappelons, à ce propos, une lettre de l'abbé de Prémontré à l'abbé de Tronchiennes (insérée dans une compilation moderne publiée sous le titre de *Chronique de l'abbaye de Tronchiennes*, *Recueil des chroniques de Flandre*, t. I, p. 622). Le souverain bailli de Flandre Jacques de Lichtervelde s'était plaint à l'abbé de Prémontré de la désignation qui avait été faite d'un certain frère comme maître d'Husterloo, et l'abbé de Prémontré s'empressait de transmettre à l'abbé de Tronchiennes cette réclamation, en lui recommandant le candidat agréable à Philippe le Hardi. A la suite du compilateur des annales de Tronchiennes, les historiens modernes ont assigné à cette lettre la date du 13 novembre 1391 (cf. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 85) : mais la lettre est évidemment postérieure au 9 février 1396, date de la nomination de Jacques de Lichtervelde au poste de souverain bailli (Arch. du Nord, B 1598 ; cf. Proost, *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1876, p. 292).

2. « Ceuls dudit pays de Flandres furent en armes les uns contre les aultres pour cause des papes : mais les gentils hommes dudit pays furent pour lors maistres ; sy les appaiserent. » (*Continuation de Baudoin d'Avesne*, p. 409.)

3. V. plus haut, p. 247.

4. V. une bulle expédiée par Clément VII, le 17 juin 1392, à la prière de Philippe le Hardi, autorisant le prévôt Christophe de Dixmude à donner l'absolution à vingt-

la conversion « libre et spontanée » de la ville de l'Écluse, de la ville d'Ypres et de toute la Flandre occidentale[1]. Alors se produisirent ces émigrations dont parle le chroniqueur Jean de Dixmude[2], et qui prouvent à quel point la croyance urbaniste était profondément enracinée dans l'âme de certains Flamands : prêtres, religieux, béguines, laïques même, hommes et femmes, quittèrent en grand nombre un pays désormais rallié à « l'antipape ; » ils sacrifièrent leurs bénéfices, ou ils abandonnèrent leurs foyers, pour aller vivre, à Cologne, à Liège ou à Utrecht, dans l'obédience de Boniface IX[3].

Il n'est pas jusqu'à la ville de Bruges qui n'ait reconnu Clément VII[4]. Je ne garantis pas que cette dernière évolution n'ait pas été adroitement préparée par des agents désireux de complaire à Philippe le Hardi. « Nous fesimes tant, avoua plus tard « le trésorier de Bruges, ke le peuple se retourna à l'obeïssanche « ensi k'yl pleut à M. de Bourgogne[5]. » On peut se demander si ces manœuvres ne consistèrent pas à expulser un certain nombre de bourgeois dont le chroniqueur Jean de Dixmude mentionne le départ. Malgré ces éliminations, le peuple, au dire du même

cinq des chanoines, pourvu que ceux-ci témoignent un humble repentir ; la bulle prévoit le cas où ils auraient adhéré à Urbain VI ou à Boniface IX et celui où ils seraient coupables d'avoir blessé mortellement quelque clerc (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXV Clementis VII*, fol. 383 v°).

1. *Chronicon comitum Flandrensium*, p. 247.

2. *Dits de cronike*, p. 283.

3. Sur l'émigration des Chartreux, qui fut d'ailleurs facilitée par des mesures prises dans le chapitre général urbaniste de 1392, v. Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, t. VI, p. 452.

4. *Chronicon comitum Flandrensium*, p. 247 ; bulles de Clément VII, du 1er avril 1393, accordant diverses grâces au recteur de Saint-Sauveur, au prévôt de Notre-Dame, au chapitre de Saint-Donatien de Bruges (*Inventaire des Archives départementales du Nord*, B 1212 ; A. Le Mire, *op. cit.*, t. IV, p. 56, 57). Cf. une lettre écrite, de Tournay, le 1er avril 1394, par B. Boet, archidiacre de Bruges, à Me Jean Derleke, archidiacre de Gand ; j'y relève cette phrase : « Insuper, domine mi, scribo reverendissimo domino meo cardinali S. Angeli recitando sue paternitati dolores, langores et dampna que propter scisma habui substinere, ut me sanctissimo domino nostro recommendaret. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1394-1399.*)

5. L. Gilliodts-Van Severen, *op. cit.*, t. IV, p. 10. Cf. une lettre de Clément VII, du 6 février 1393, chargeant l'évêque de Thérouane de s'enquérir des opinions de Henri Gœthals, chanoine de Saint-Donatien, signalé comme urbaniste, et de le priver au besoin de son bénéfice (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXVIII Clementis VII*, fol. 551 v°).

chroniqueur, serait resté urbaniste dans l'âme. Les églises, désormais desservies par des prêtres clémentins, demeuraient vides même les jours de fête ; un quart de la population se rendait à Gand pour faire ses pâques[1].

Gand, en effet, continuait de tenir bon pour Boniface IX[2]. La question religieuse y avait soulevé des orages[3], provoqué même des massacres, si l'on en croit une chronique normande[4]. Un jour, il avait fallu pour calmer l'effervescence du peuple que l'orateur Jean de Wilde se fît accompagner du Saint-Sacrement

1. Il est question aussi, dans cette chronique, du départ de Jacques d'Oostbourg et de celui de Jean de Waes, curé de Sainte-Walburge : ce dernier ne se retira qu'après avoir, à maintes reprises, dénoncé en chaire les clémentins comme des maudits et des excommuniés (*Dits de cronike*, p. 283).

2. Philippe de Mézières raconte ainsi une visite à Gand dans un passage du *Songe du Vieil pelerin* qui peut remonter à 1388 : « Et quant au clergié, pou en y avoit. Et ceulx qui s'i trouverent estoient fort obstinez, et de propre volunté, et comme en hayne de leurs propres voisins. » (Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 121 r°.) V., dans la chronique de la Chartreuse de Gand, le récit de la mort miraculeuse d'un chartreux urbaniste réfugié à Gand. Ce prodige aurait contribué, au dire du chroniqueur, à confirmer les Gantois dans la foi urbaniste : « Ita in fide et obedientia *Urbani* pape sunt confirmati ut nullis Philippi, ducis Burgundie et Flandrie comitis, cesserunt minis blanditiisque; nec clementinos recipere vellint presbyteros, tota fere ipsius potentie licet cadente Flandria. » On voit qu'il s'agit d'un fait contemporain d'Urbain VI, et D. Le Couteulx me paraît l'avoir à tort rejeté jusque vers 1393 (*Annales ordinis Cartusiensis*, t. VI, p. 489).

3. Ainsi, le 15 juillet 1390, une émeute avait éclaté à Gand au retour des messagers envoyés vers le duc pour « le fait de l'Esglise ; » le bailli était alors intervenu pacifiquement; Philippe le Hardi avait écrit la lettre citée plus haut (p. 238) et avait envoyé deux de ses conseillers pour protester de son esprit de tolérance (Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t. XI, p. 450). Le 28 juillet, les Gantois adressèrent au duc, à ce sujet, une nouvelle députation (*De rekeningen der stad Gent*, p. 417). Dans une circonstance analogue, un des adversaires irréconciliables de la puissance bourguignonne, Pierre Van den Bossche, qui, après le traité de Tournay, s'était fait conduire à Calais, écrivit à un ancien échevin de Gand de prendre courage et de compter sur l'aide du roi d'Angleterre dans le cas où Charles VI et le duc de Bourgogne persécuteraient les défenseurs de la vraie foi (Kervyn de Lettenhove, *Froissart*, t. XII, p. 376).

4. « En cel an [1391], avint en Gant que une grant partie de peuples et de femmes firent commocion pour ce que Mgr le duc de Bourgoingne vouloit que les Flamens tenissent le pape Clement à pape. Et, à banieres desploiées, alerent par les rues de Gant, criant : « Vive le pape de Romme Boniface ! » Puis vindrent sur le marchié et demanderent aux gouverneurs de Gant : « Quel pape creez vous ? » et ilz respondirent : « Eu pape où vous creés. » Puis occistrent ceulx qu'ilz soupçonnoient estre clementins. » (*Chronique des quatre premiers Valois*, p. 321.)

sur la place publique[1]. En somme, plus heureuse que Bruges, la fière cité avait résisté et aux entreprises du clergé urbaniste et aux efforts de la propagande clémentine.

Malines se trouvait à peu près dans le même cas, Malines, ville de Brabant, qui, comme Anvers, avait été acquise par le comte de Flandre, mais qui ne s'était pas, comme Anvers, ralliée au parti clémentin. Là, de curieux documents montrent bien de quelle manière le duc et la duchesse de Bourgogne servaient les intérêts de Clément. Philippe le Hardi, par exemple, déclarait, un jour, que son « intention » et son « plaisir » étaient que les habitants de Malines « donnassent obeïssance à l'evesque de Cambray [André de Luxembourg] et preissent leurs sacremens en l'eglise cathedral. » D'autres fois, il écrivait ou faisait remontrer de vive voix qu'un certain official, urbaniste sans doute, ne devait exercer à Malines aucune juridiction. Mais, le jour où il apprenait que son écoutète s'était permis de malmener cet « intrus, » au risque d'ameuter la population, il s'empressait de désavouer son agent trop zélé[2]. Quand la duchesse se rendit en Flandre en 1394, des délégués de Malines la prièrent d'honorer leur ville d'une visite. Marguerite de Flandre saisit cette occasion de manifester son déplaisir : « L'obstination des habitants à répudier sa croyance, « celle de Monseigneur et celle du roi lui avait toujours déplu. » Elle pria les délégués, elle chargea même un envoyé spécial d'exhorter les gens de Malines à faire leur soumission. Puis, comme ces ouvertures demeuraient sans réponse, elle en fut à la fois surprise et blessée. De si « notables gens, » connus pour leur sagesse et pour leur loyauté, ne devraient pas, écrivit-elle, résister, au péril de leur âme, à des avis dictés par l'affection la plus sincère. Ni Monseigneur, ni elle-même, ni l'évêque de Cambrai

1. *Chronicon comitum Flandrensium*, p. 247. — Le chroniqueur semble indiquer que la colère des Gantois était dirigée cette fois contre le clergé. Peut-être la cause en était-elle l'interdit mis par l'official urbaniste, plutôt que la « proclamation des ordres » du duc de Bourgogne, comme le suppose Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. IV, p. 85).

2. Van Doren, *Inventaire des Archives de la ville de Malines* (Malines, 1865, in-8°), t. III, p. 4. — On ne saurait accepter, pour cette lettre de Philippe le Hardi, écrite à Dijon le 14 février, la date de 1389, que propose l'éditeur : cette lettre n'a pu être écrite qu'en 1390 ou en 1391 (cf. E. Petit, *Itinéraires...*, p. 207, 218, 224).

n'étaient gens à leur conseiller rien qui ne fût bon et juste. Vraiment ce n'était point là témoigner grand désir d'obtenir sa visite. Ils ne devraient point différer plus longtemps de « condescendre » à une demande aussi « sainte, raisonnable, honneste et fructueuse, » d'autant que le plus grand nombre des Flamands leur en avaient déjà donné l'exemple : « Si vous prions et requerons, « tres chiers et bien amés,... de cuer, que plus povons, que, « pour amour de nostre presente requeste..., vous vueilliez... « vous declarier et retourner à l'obeïssance de vostredite mere « Eglise, et induire... [le] clergié de nostredite ville.... Et nous « escrisiez sur ce vostre voulenté[1]. » Certes, ce n'était point là garder dans le conflit religieux une position neutre. On saura gré pourtant à Marguerite de Flandre, ainsi qu'à Philippe le Hardi, d'avoir compris qu'en une matière aussi délicate leur commandement devait revêtir la forme d'une prière.

On sait maintenant ce qu'il faut entendre par la conversion de la Flandre : c'est plutôt une série de conversions successives. Jamais l'œuvre, d'ailleurs, n'a été achevée.

Quant au duc de Bourgogne, il n'a pas employé les procédés brutaux que l'histoire jusqu'à présent lui reproche, et qui, je le constate à l'honneur des Flamands, eussent probablement échoué auprès d'une population aussi réfléchie dans ses croyances, aussi jalouse de ses libertés que la bourgeoisie des villes du nord.

Que néanmoins son zèle ait excité l'admiration des clémentins fervents[2] et la reconnaissance du pape d'Avignon, il n'y a point lieu de s'en étonner. Sans vouloir énumérer toutes les faveurs qu'il reçut de Clément VII[3], je signalerai le droit de disposer au

1. Van Doren, *op. cit.*, t. III, p. 6. — Cette lettre fut écrite à Lille, le 6 août; Marguerite de Flandre ne put s'y trouver à pareille date qu'en 1394 (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 225, 544, 547, 550, et Bibl. nat., collection de Bourgogne, ms. 53, fol. 126 v°, 159 v°, 160 r°, 188 r° ; ms. 65, fol. 58 v°).

2. Honoré Bonet, qui ne compte point parmi les admirateurs du duc de Bourgogne, lui sait gré pourtant d'avoir soumis la Flandre à l'autorité de Clément VII (N. Valois, *Un ouvrage inédit d'Honore Bonet, prieur de Salon*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII, p. 203).

3. En 1390, don d'un anneau d'or, de 375 florins, et d'une aiguière d'or ornée de perles, du prix de 1.000 florins; en 1391, don de deux tables-échiquiers (E. Müntz, *L'antipape Clément VII*, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XI, p. 182). Au mois de février 1392, don d'un cheval et d'un mulet; un autre cheval est, en même temps,

profit de ses chapelains ou des clercs de sa chapelle d'un bénéfice dans chacune des églises cathédrales de Tournay, de Cambrai, de Thérouane et d'Arras, ainsi que dans chacune des églises collégiales des comtés de Flandre, de Rethel et d'Artois[1]; puis le droit de frapper, durant deux ans, du même impôt que les laïques les clercs d'Artois ou de Flandre se livrant au commerce des boissons[2]. A une date où la conversion de la Flandre était fort avancée, Clé-

offert au comte de Nevers (Bibl. nat., collection de Bourgogne, ms. 65, fol. 48 v°). Une faveur d'un tout autre ordre remontait au 24 juillet 1383 : Clément VII avait autorisé Philippe le Hardi à se faire ouvrir après sa mort et à faire placer en différents lieux les diverses parties de son corps (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 13 v°). Sur l'intervention de Clément VII dans le conflit violent qui éclata entre Philippe le Hardi et l'archevêque de Besançon Guillaume de Vergy, v. la *Vita prima Clementis VII*, c. 527, et surtout diverses bulles du 18 octobre et du 15 novembre 1390 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVII Clementis VII, Indulta, privilegia*, quat. VIII et IX; Arch. de la Côte-d'Or, B 11206; Bibl. nat., collection de Bourgogne, ms. 53, fol. 117-121). Quant aux présents offerts par le duc à Clément, une croix d'or et une image de saint Antoine, une Annonciation, etc., v. collection de Bourgogne, ms. 21, fol. 25 r° et v°.

1. Faveur obtenue, en dernier lieu, vers 1388 (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 73 r°). Au même moment, le duc obtint de Clément VII deux dispenses pour un clerc de sa chapelle, Jean Oudenc, qui était fils naturel d'un prêtre, et pour un nommé Jean Heins Dernenhem, qui avait reçu la tonsure des mains de l' « anti-évêque de Tournay » (*ibid.*).

2. Bulle du 18 mai 1392 adressée aux évêques de Tournay, d'Arras et de Thérouane : «... Dum infra mentis archana solicite revolvimus labores varios et expensas quos dilectus filius nobilis vir Philippus, dux Burgundie, circa bonum et salubre regimen personarum tam ecclesiasticarum quam secularium in terris et dominiis presertim Flandrie et Arthesii, comitatibus suis, degencium, et *ut ipsius Flandrie comitatus incole*, quos antiqui serpentis astucia a nostra et Romane ecclesie obediencia segregarat, *ad ipsius Ecclesie gremium revertantur*, hactenus sustinuit et sustinet incessanter, dignum, quin ymmo debitum reputamus ut Sedem apostolicam reperiat in exhibicione gracie munificam et eciam liberalem... » (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXV Clementis VII*, fol. 381 v°). Dans une autre bulle qui reproduit le même dispositif, mais qui est datée du 22 novembre 1392 (*Reg. Avenion. LXIX*, fol. 296 r°), les considérations d'ordre religieux sont remplacées par des considérations d'ordre politique : il n'est plus question que des dépenses supportées par Philippe pour défendre la Flandre contre les incursions des Anglais, pour y construire ou y réparer des châteaux-forts, etc. Serait-ce que Clément VII était moins satisfait du rôle religieux de Philippe le Hardi au mois de novembre qu'au mois de mai 1392? Ou bien plutôt ne jugeait-il pas prudent d'écarter le souvenir des dissensions religieuses au moment où il prétendait soumettre à un nouvel impôt les membres du clergé flamand? Je remarque que déjà, le 25 octobre 1387, Clément VII avait chargé l'évêque d'Arras d'ouvrir une enquête au sujet de l'opposition que certains membres du clergé faisaient à la levée des 12 deniers sur le vin vendu en la ville d'Arras (Arch. du Vatican, *Reg.* 298, fol. 101 v°).

ment VII voulut que celui qu'il en considérait comme l'auteur principal fût à même de la conduire à bonne fin : donnant au duc une marque de confiance dont on pourrait à peine citer un autre exemple[1], il s'engagea d'avance à ratifier toutes les faveurs que Philippe le Hardi croirait devoir promettre au nom du saint-siège à des bourgeois, à des nobles ou à des clercs de Flandre ou de Brabant disposés à se convertir (13 avril 1394)[2].

Par ses procédés de propagande, Philippe le Hardi appartenait à l'école de Charles V plutôt qu'à celle de Louis d'Anjou. Sa patience et son adresse, qualités qu'on n'a pas coutume de reconnaître en lui, firent plus pour le succès du parti clémentin dans la Flandre que la violence et les menaces auxquelles on avait eu précédemment recours.

A une époque où les Valois paraissaient croire que la question du schisme était de celles qui devaient être tranchées par l'épée,

1. V., dans les *Additions et corrections* de notre premier volume, l'analyse d'une bulle expédiée par Clément VII, le 31 mai 1380, en faveur de Charles V.

2. Bulle adressée au duc de Bourgogne : «... Cum itaque nonnulli abbates, decani, prepositi, priores, barones, milites, nobiles, universitates opidorum, castrorum, villarum et locorum, ac persone alie singulares ecclesiastice et seculares in ducatu Brebantie et comitatu Flandrie, necnon locis aliis tue subjectis dicioni morantes, dudum dampnate memorie Bartholomeo..., dum viveret, adhererent, et perditionis alumpno Perrino de Thomasellis... adhuc, proch dolor ! adhereant de presenti ; nos, ipsorum et aliorum simili seductorum errore reductionem ad viam salutis... paterno desiderantes affectu, attendentesque propensius quod ad reductionem hujusmodi, quam te cordi gerere, et ad hoc jam multipliciter laborasse cognovimus ab experto, adeo quod per tue solicitudinis studium quamplures de partibus supradictis dudum memorato adherentes intruso nostram, inspirante Domino, tandem abjurato scismate, justiciam cognoverunt, et eam nunc fideliter amplectuntur, et de brevi predictorum adhuc errantium reductione, te ulterius prosequente, speratur, tanto melius et fructuosius poteris operare, quanto circa hoc oportunas a Sede apostolica majores receperis potestates : nobilitati tue prefatis scismaticis ad viam veritatis et unitatem ecclesiasticam, abjurato dicto scismate, redire volentibus, gratias et concessiones, de quibus, et prout prudencie tue pro faciliori reductione ipsorum videbitur expedire, per nos et dictam Sedem faciendas, eisdem firmiter nostro et dicte Sedis nomine promittendi, ipsosque tutos, securos et cautos super complemento et executione promissionum hujusmodi faciendi plenam et liberam auctoritate apostolica tibi concedimus potestatem. Nos enim quicquid sic promittendum duxeris ratum et gratum habebimus et effectualiter curabimus adimplere. » (Arch. du Nord, B 1244; original). C'est évidemment l'une des trois bulles dont M. E. Jarry a relevé une simple mention dans les Archives de la Côte-d'Or et qu'il a supposées devoir se rapporter aux affaires de l'Italie (*La « voie de fait »...*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIII, 1892, p. 509).

et au moment où se formaient, d'accord avec Clément VII, tant de projets d'invasion et de conquête de l'Italie, il n'est pas inutile de constater que la force brutale ne fut pour rien ou presque rien dans les progrès réels qu'accomplit, sur divers points, le parti clémentin.

CHAPITRE V

FIDÉLITÉ D'UNE GRANDE PARTIE DE L'EUROPE AU PAPE DE ROME

En regard du tableau des progrès réalisés par Clément VII en Espagne ou en Flandre, il convient de placer le tableau des échecs qu'essuya le même pontife en Angleterre ou en Allemagne. D'une part, de demi succès ou d'éclatantes victoires ; d'autre part, de continuelles et fatigantes déceptions, de coûteux et vains efforts. Les pages sombres succèdent, ou plutôt s'entremêlent aux pages glorieuses dans les annales du clémentisme. Elles sont également instructives. Elles nous font connaître l'infatigable opiniâtreté d'un pontife qui s'obstine à vouloir régner sur toute l'Église; elles nous montrent, une fois de plus, le gouvernement de la France occupé à faire œuvre de propagande au dehors; elles expliquent surtout le découragement qui s'empara peu à peu des esprits à la vue de tant de peine perdue, de tant de projets renversés, de tant d'obstacles reconnus décidément insurmontables.

I

Charles V avait pu un instant se flatter qu'à la faveur des liens de parenté et d'amitié existant entre les deux maisons de Valois et de Luxembourg, il déciderait le chef de l'Empire à reconnaître, avec lui, la légitimité de Clément. Cet espoir, on s'en souvient, s'était évanoui dès les premières paroles sorties

de la bouche de Charles IV ; loin d'accepter le mot d'ordre envoyé de Vincennes, Wenceslas, à son tour, suivant l'exemple paternel, avait pris fait et cause pour le pape italien.

Cependant il s'agissait de savoir dans quelle mesure le roi des Romains répondrait aux espérances d'Urbain VI. Serait-il le sauveur attendu sur les rives du Tibre ? Jetterait-il son épée impériale dans l'un des plateaux de la balance ? Tiendrait-il tête aux schismatiques ? En un mot, saurait-il jouer ce rôle d'avoué du saint-siège qui semblait appartenir en propre au chef du saint Empire romain, mais que les souverains allemands avaient eu le tort d'abandonner souvent aux rois de France ?

Au premier abord, on put le croire [1]. A l'issue d'une diète tenue à Nuremberg au commencement de l'année 1381, Wenceslas annonça des intentions nouvelles [2]. Son zèle avait peut-être été réchauffé une fois de plus par la voix des Électeurs. Peut-être aussi espérait-il se faire bien venir de la cour d'Angleterre et faciliter ainsi la négociation du mariage projeté entre sa sœur et Richard II. Quoi qu'il en soit, une entente s'établit, comme en 1379, entre les deux cours de Prague et de Bude, et une double ambassade allemande et hongroise s'achemina vers la France. Le fait me paraît d'autant plus utile à signaler que, par suite d'une confusion étrange, on avait jusqu'ici attribué au roi Jean Ier de Castille une démarche dont l'honneur ou le blâme revient de plein droit à Wenceslas [3].

Parvenus à Paris avant le 10 mars 1381, les ambassadeurs allemands et hongrois durent attendre jusqu'après Pâques (14 avril) pour expliquer l'objet de leur mission. On peut se demander si ce retard fut fortuit, ou s'il ne marque pas, de la

1. Voici, par exemple, la nouvelle qui fut apportée, le 16 septembre 1381, au conseil de ville de Marseille : « Quidam Ungarus in Ytalia longo tempore extitit in partibus Ytalie, ubi magnam, magnam gentem armigeram agregavit ; qui nunc est in territorio Boloniensi, *deferens insignia seu vexilla Imperatoris Alamanie*, regis Ungarie et Bartholomei antipape, inferens terris, civitatibus atque locis non obedientibus eidem Bartholomeo antipape dampna rerum et offentiones innumerabiles personarum, non parcendo persone, sexui vel etati... » (Arch. de Marseille, *Reg. des délibérations*.)

2. J. Weizsäcker, *Deutsche Reichtagsakten*, t. I, p. 280 et sq.

3. Ce point fait l'objet d'une dissertation que j'ai cru devoir rejeter à la fin de ce volume. V. l'*Éclaircissement IV*.

part de la cour de France, peu d'empressement à écouter les communications de Louis de Hongrie et de Wenceslas.

Les conséquences désastreuses du schisme et la nécessité urgente d'y couper court fournirent aux envoyés une entrée en matière. Wenceslas et Louis, dirent-ils, avaient consulté à diverses reprises le clergé de leurs états. Ayant acquis la conviction qu'Urbain VI était le véritable vicaire de Jésus-Christ, ils suppliaient Charles VI de se réunir à eux. Mais ils lui rappelaient aussi que les alliances contractées avec des schismatiques sont une offense à la raison, en même temps qu'une désobéissance aux décrets du saint-siège. Si donc le jeune roi de France persistait dans son erreur, c'en était fait des traités conclus jadis avec Charles V par l'Allemagne et par la Hongrie : Wenceslas et Louis Ier les déclaraient rompus.

C'était là dans la bouche des souverains urbanistes un langage nouveau. Il fallait que la place de Charles V fût occupée par un enfant pour qu'ils songeassent à présenter leurs observations sous cette forme comminatoire. Ils semblaient, d'ailleurs, vouloir donner un dernier démenti aux espérances formées par le feu roi. Loin que le souvenir des alliances politiques les déterminât à se rapprocher de la France sur le terrain religieux, la divergence de leurs vues sur la question du schisme les entraînait, au contraire, à rompre des traités purement politiques. La France, retranchée de la société des puissances catholiques, allait être condamnée à l'isolement.

Le Conseil de Charles VI fit ce qu'il devait faire. Sans s'attarder à l'examen d'une question déjà résolue et que, d'ailleurs, la démarche des deux rois urbanistes ne tendait nullement à éclaircir, il se contenta de fixer une audience où l'on ferait comprendre aux ambassadeurs étrangers l'inutilité de leur tentative d'intimidation.

Au jour dit, le duc d'Anjou lui-même prit la parole. C'était, on s'en souvient, l'époque où le gouvernement se trouvait presque concentré en ses mains : l'Italie ne l'avait pas encore accaparé. Nul n'avait, d'ailleurs, mieux que lui qualité pour défendre une politique dont l'initiative lui appartenait au moins autant qu'à Charles V. Il protesta du désir qu'éprouvait le jeune roi de

mettre un terme au schisme. La détermination prise par la France ne procédait, suivant lui, ni d'un calcul intéressé, ni d'un caprice de Charles V. Rappelant le témoignage des trois cardinaux venus en France, les précautions prises par le feu roi pour éclairer sa conscience, notamment le soin que ce prince avait eu de recourir au clergé (et à ce propos le duc d'Anjou exagéra quelque peu l'influence des assemblées de Paris et de Vincennes), il conclut au bien fondé de la déclaration du 16 novembre 1378. C'est aux cardinaux, dit-il en terminant, qu'il appartient de notifier l'élection des papes. Les princes de l'Église ont parlé : il serait absurde de supposer qu'ils ont, par un mensonge, compromis leur salut. La maison de France se soumet au pontife qu'ils proclament, sans hésiter un seul instant.

Cette réponse était nette : les ambassadeurs étrangers durent s'en contenter. D'ailleurs, le duc d'Anjou ne les laissa pas repartir sous l'impression de leur échec. Il les reçut chez lui, les traita, durant plusieurs jours, avec magnificence, et ne les renvoya dans leurs pays que chargés d'or et de pierres précieuses, au demeurant fort satisfaits, *hilares*, nous dit le chroniqueur [1].

Ce contentement aurait bien pu n'être point partagé par les rois Louis et Wenceslas. La France dédaignait leurs avis : c'était le moment pour eux de passer des paroles aux actes. On s'attendait presque à les voir dénoncer, comme ils l'avaient promis, les traités qui les liaient aux Valois. Il n'en fut rien. Je cherche en vain la trace d'une altération quelconque des rapports établis entre l'Allemagne et la France. Sans doute, les négociations relatives au mariage d'Anna de Luxembourg aboutirent à un traité. Wenceslas et Richard II en profitèrent pour s'engager à poursuivre les « schismatiques, » même les plus haut placés [2]. Mais, en notifiant à Charles VI le mariage de sa sœur, le roi des Romains eut bien soin de dire qu'il n'entendait, par cette alliance, déroger aucunement à l'amitié qui l'unissait à la maison de France ; en même temps, il offrait sa médiation pour négocier entre la France et l'Angleterre soit une prorogation des trêves, soit une paix

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 72-80. Cf. *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé, t. II), p. 372.

2. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches...*, t. I, p. 118, 119.

définitive[1]. Débuter par de si hautaines menaces, essuyer un échec si piteux et aboutir à de si timides protestations d'amitié, c'était montrer à Urbain VI le peu de fond qu'il devait faire sur le dévouement du roi des Romains. La France, en particulier, pouvait persister dans sa foi : elle n'avait rien à craindre du chef de l'Empire.

Par contre, elle ne renonçait nullement à poursuivre en Allemagne sa propagande clémentine. Après avoir repoussé l'assaut des urbanistes, elle allait reprendre l'offensive.

Tout d'abord elle persistait à vouloir frayer un chemin jusqu'en Bohême au représentant officiel du pape d'Avignon. Longtemps, on s'en souvient, Guillaume d'Aigrefeuille avait attendu à Metz le sauf-conduit du roi des Romains. Puis le prudent cardinal s'était hasardé à faire un pas de plus dans l'Empire, mais sans sortir des régions soumises à l'influence du duc Léopold III d'Autriche[2] : il avait établi sa résidence à Fribourg-en-Brisgau[3]. Plus difficile était de parvenir jusqu'à Wenceslas. On se rappelait le sort de plusieurs clercs et prêtres attachés au service du légat et qui, probablement en traversant l'Alsace, étaient tombés entre les mains de Bernard de Bebelnheim : cet urbaniste fanatique n'avait fait que mériter par là les bonnes grâces

1. Lettre de Wenceslas à Charles VI, datée du 15 octobre 1381 (E. Winkelmann, *Acta Imperii inedita seculi XIII et XIV*, Innsbruck, 1885, in-4°, t. II, p. 641). C'est évidemment la lettre que Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. X, p. 553) cite sous la date de 1383, et pour laquelle M. Lindner (t. I, p. 190, note 2) propose la date de 1382. — M. E. Jarry (*La « voie de fait » et l'alliance franco-milanaise*, p. 227) me paraît aller trop loin quand il affirme que ce rapprochement de Wenceslas avec l'Angleterre « devenait l'équivalent d'une rupture des alliances. »

2. *Vita prima Clementis VII*, c. 492.

3. On y constate sa présence le 6 mars (Bibl. nat., nouv. acqu. lat. 2533, n° 200, et 2543, n° 118), le 13 août (Baluze, t. I, c. 1011) et le 2 octobre 1381 (*Histoire générale de Metz*, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, Metz, 1775, in-4°, t. II, p. 585), et encore au commencement de l'année 1384 (H. Haupt, *Das Schisma des ausgehenden 14. Jahrhunderts in seiner Einwirkung auf die oberrheinischen Landschaften*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, t. V, p. 274). Il ne rentra à Avignon, de retour de sa légation, que le 30 janvier 1385 (Baluze, *loco cit.*). C'est à son instigation que l'abbaye cistercienne de Kappel (entre Zug et Zurich) se déclara pour Clément VII, le 10 mars 1382 (Arch. de Vaucluse, H 64³ ; original) ; fait ignoré de M. Haupt, qui pourtant avait constaté (*loco cit.*, p. 275) l'existence de relations entre ce couvent et Guillaume d'Aigrefeuille.

de Wenceslas[1]. Les instructions sévères que venait d'envoyer (29 avril 1381) pour l'arrestation des clémentins le chancelier de l'Empire, Jean de Jenzenstein, archevêque de Prague et légat d'Urbain VI dans les diocèses de Meissen, de Ratisbonne et de Bamberg, pouvaient donner aussi à réfléchir[2]. Quant aux intentions du roi lui-même, elles étaient bien connues : en dernier lieu, n'avait-il pas fait prendre à plusieurs villes d'Alsace et de Wetteravie l'engagement de ne tolérer sur leur territoire aucune prédication suspecte (9 mars 1382)[3]? Ces dispositions défavorables ne découragèrent pas la cour de France. Sur la demande du pape et des cardinaux d'Avignon, Charles VI écrivit au roi des Romains et lui reprocha, dans les termes les plus vifs, de refuser aux représentants du « pape légitime » une audience qu'il accordait aux envoyés de « l'intrus[4]. » De son côté, le duc d'Anjou, à qui Clément VII venait d'abandonner, en vue de son expédition d'Italie, la majeure partie des revenus apostoliques, consentit expressement à ce qu'une somme de 2.500 francs d'or fût prélevée, chaque année, sur ces fonds pour la pension de Guillaume d'Aigrefeuille[5].

Le contraste de l'activité française et de l'apathie allemande ne fit que s'accentuer quand l'armée de Louis d'Anjou eut débou-

1. H. Haupt, *loco cit.*, p. 67. X. Mossmann, *Un fonctionnaire d'Empire alsacien au XIVe siècle, Bernard de Bebelnheim*, dans la *Revue historique*, t. XXII (1883), p. 67.

2. Gersdorf, *Codex diplomaticus Saxoniæ regiæ*, t. II (Leipzig, 1865, in-4°), p. 192. E. Machatschek, *Johann II von Jenczinsteyn*, dans l'*Archiv für die sächsische Geschichte* de C. von Weber, nouvelle série, t. VI (1879), p. 267 ; *Geschichte der Bischöfe des Hochstiftes Meissen* (Dresde, 1884, in-8°), p. 315.

3. Lindner, t. I, p. 155, 156.

4. Je n'ignore pas que cette lettre, publiée par Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. IX, p. 524), d'après le ms. 839 de Cambrai, a été qualifiée par M. Lindner (t. I, p. 110) de simple exercice de style. Je ne vois pourtant aucune raison bien sérieuse d'en suspecter l'authenticité. La rédaction en serait postérieure à la déclaration du roi de Castille.

5. Clément VII avait déjà fait payer 2.000 florins au cardinal, le 28 décembre 1381 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 56 v°). Par bulles datées d'Avignon, le 11 avril 1382, il porta à 2.500 francs d'or le chiffre de la pension d'Aigrefeuille pendant toute la durée de sa légation, et ce malgré les conventions passées avec le duc d'Anjou quant à l'emploi des revenus du saint-siège. Louis d'Anjou consentit lui-même à ce prélèvement le 6 mai 1382. Enfin Aigrefeuille donna, le 14 septembre, sa procuration pour toucher cette pension : il se trouvait alors à Schaffouse (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1381-82*).

ché en Italie. C'est alors surtout qu'Urbain VI essaya de réveiller Wenceslas. Le pape de Rome n'avait pas attendu ce moment pour déclarer illicites les alliances conclues entre l'Empire et des princes « schismatiques, » cette association déplorable des enfants de lumière et des enfants de ténèbres, des disciples du Christ et des sectateurs de Bélial ; mais, de nouveau, il somma le roi des Romains de rompre les traités qui l'unissaient à Charles VI[1]. Il espérait que Wenceslas passerait lui-même en Italie, pour y recevoir de ses mains la couronne impériale. Arrêté en principe depuis plusieurs années[2], mais différé de jour en jour, le voyage de Rome semblait au pape d'autant plus opportun qu'il devait entraîner l'intervention armée de Wenceslas dans les affaires de la péninsule. « Accourez donc, lui écrivait-il le 6 sep-« tembre 1382. Passez les monts avec les Électeurs du saint « Empire ; venez exercer parmi nous votre autorité impériale et « faire sentir aux troupes de Louis d'Anjou quel abîme sépare la « lâcheté française de la valeur germanique. Que l'Allemagne « se hâte de voler au secours de l'Italie, sa sœur, et de l'arra-« cher au joug honteux que lui prépare une soldatesque effémi-« née ! C'est en vain que le français cherche à vous donner le « change, feignant de n'aspirer qu'au trône de Sicile. Il veut « substituer en Italie l'autorité de Charles VI à celle de l'Empe-« reur, usurper l'Empire, comme la papauté, et fonder, aux « dépens de la maison de Luxembourg, la monarchie universelle. » Wenceslas demeurait sourd à ces appels. Vainement, dans une dernière lettre (20 novembre 1382), Urbain VI lui montra le duc

1. Bulles du 30 mars 1382 et du 17 avril 1383 (Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, 3e partie, p. 137 et 152 ; t. IV, éd. de 1869, p. 144). Il est à remarquer que ces bulles ne nous sont connues que par des copies tirées des archives anglaises. Cf. une bulle du même Urbain, remontant à 1378, qui annule les alliances existant entre l'empereur Charles IV et son fils et des puissances schismatiques (Bibl. nat., ms. Moreau 1232, fol. 505).

2. A Avignon, l'on croyait tellement à la réalisation de ce voyage que Clément VII' par bulle du 16 juillet 1381, autorisa le duc Léopold d'Autriche à violer, en ce qui concernait Wenceslas, l'engagement qu'il avait pris de ne laisser passer aucun urbaniste à travers ses états : le pape d'Avignon supposait que Wenceslas était homme à se frayer une route de vive force (Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg*, t. IV, n° 1604).

d'Anjou campant déjà au cœur de l'Italie : le projet de voyage à Rome fut indéfiniment ajourné[1].

Le roi d'Angleterre n'était pas plus heureux de son côté. Ses dernières tentatives pour conclure avec Wenceslas une alliance dirigée contre « l'usurpateur du royaume de France » échouèrent devant la volonté évidente du monarque allemand de ne pas compliquer par de nouvelles querelles sa situation déjà embarrassée[2].

J'ignore si Urbain VI conservait encore quelque illusion sur le rôle que Wenceslas était appelé à jouer dans le schisme ; en tous cas, le nouvel incident qui se produisit au cours de l'année 1383 acheva, j'imagine, de lui dessiller les yeux. L'ambassade solennelle que les oncles de Charles VI envoyèrent à Prague fut la contre-partie et la revanche de celle qu'avaient envoyée à Paris, en 1381, Louis de Hongrie et Wenceslas[3]. A son tour, le roi de France faisait la leçon à son cousin, et à une profession de foi en faveur d'Urbain VI, répondait par une démonstration de la légitimité de Clément. Vainement la méfiance du roi des Romains avait élevé autour de la Bohême et de l'Allemagne un mur que n'avait pu franchir le légat d'Avignon : le gouvernement de Charles VI tournait la difficulté. Il envoyait, à titre d'ambassadeurs royaux, un évêque, un chevalier, un secrétaire du roi, un religieux et un docteur en droit[4], ceux-ci diplomates attitrés de la cour d'Avi-

1. Pelzel, *Lebensgeschichte des römischen und bömischen Königs Wenceslaus, Urkundenbuch*, t. I, p. 53, 54, 57. Cf. une lettre écrite de Vérone à Wenceslas le 24 octobre 1382 (Palacky, *Geschichte von Böhmen*, t. III, p. 34).

2. V. les instructions données par Richard II, le 16 août 1382, à ses ambassadeurs auprès de Wenceslas (Rymer, t. III, 3e partie, p. 141, 142). Cf. les promesses que les deux rois se firent mutuellement le 12 janvier et le 2 mars 1383 (Ach. nat., J 386, n° 10[4]; Winkelmann, t. II, p. 643). Ils s'alliaient envers et contre tous, mais sans désigner personne. M. E. Jarry (*loco cit.*) incline, un peu trop à mon sens, à interpréter cette alliance comme une ligue hostile à la France. D'ailleurs, les alliances existant entre les rois de France et de Bohême furent renouvelées plus tard, en 1390 (Winkelmann, t. II, p. 651, 834; Pelzel, t. I, p. 92, 93; Lindner, t. II, p. 321).

3. Il est possible que le roi de France ait répondu immédiatement à la démarche de 1381 par l'envoi d'une première ambassade auprès de Wenceslas (v. une lettre de l'évêque de Paris à l'archevêque de Prague, J. Loserth, *Der Codex epistolaris des Erzbischofs von Prag Johann von Jenzenstein*, dans *Archiv für œsterreichische Geschichte*, t. LV, p. 317).

4. Pierre de Thury, évêque de Maillezais; Guy de Honcourt, chevalier; Jean d'Ailly, secrétaire du roi; Ange de Spolète, général des frères Mineurs, maître en

gnon, les uns et les autres munis d'instructions et de pouvoirs que leur avait fait parvenir indirectement Clément VII[1]. J'ajoute que d'autres clercs ou prélats au service et à la solde du même pape les accompagnaient officieusement[2]. Ces nonces déguisés ne se présentèrent pas, comme les ambassadeurs allemands et hongrois, la menace à la bouche, mais au contraire avec des paroles courtoises, des promesses engageantes et de l'or dans les mains. Ils tenaient du roi de France de pleins pouvoirs pour conclure ou renouveler tous traités avec Wenceslas et ses frères. De la part de Clément VII, ils promettaient au roi et au clergé allemands les faveurs du saint-siège. On ne demandait à Wenceslas que de rentrer dans le giron de l'Église : le pape d'Avignon était tout prêt à le réhabiliter, à confirmer son élection, à ceindre son front de la couronne impériale, à lui renouveler les privilèges octroyés à ses prédécesseurs ; il comptait prendre, d'accord avec Charles VI, les mesures les plus propres à assurer la prospérité de l'Empire.

théologie; Raymond Bernard Flameng, chevalier et docteur en lois. V. les lettres de Charles VI datées de Melun, le 5 mai 1383 (Arch. nat., J 886, n° 10[1]; Winkelmann, t. II, p. 882). M. E. Charavay a signalé (*Revue des autographes*, oct. 1889, n° 376) un mandement de Charles VI, daté d'Orléans, le 16 avril 1383, ordonnant aux généraux des aides d'avancer pour trois mois 9 francs d'or par jour au général des frères Mineurs, envoyé vers le roi des Romains « pour certaines et grosses besognes qui grandement touchent l'onneur et proffit de nous et de nostre roiaume. » — M. A. Leroux (*Nouvelles recherches critiques...*, p. 38, note 3) suppose qu'à la date du 5 mai, les ambassadeurs de Charles VI se trouvaient déjà en Allemagne; cette hypothèse est en contradiction avec ce que M. Leroux avait dit lui-même précédemment (*ibid.*, p. 9, note 4).

1. Bulles de Clément VII adressées à Charles VI et datées d'Avignon, le 13 avril 1383 (Arch. nat., J 516, n°s 42, 44, 46; Winkelmann, t. II, p. 881). Par lettres datées d'Orléans, le 26 avril, Charles VI vidime ces trois bulles et confère lui-même aux cinq ambassadeurs, à quatre, ou même à trois seulement d'entre eux, les pouvoirs qui y étaient énoncés (Arch. nat., J 516, n°s 43, 43 *bis* et 45 ; J 386, n° 10[2, 3 et 5]; Winkelmann, *loco cit.*).

2. Vers le 13 juin 1383, les comptes pontificaux mentionnent l'envoi de Hinko, évêque de Leitomischl, vers le roi des Romains (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 356, fol. 159 r°; cf. fol. 163 v°). Raymond Bernard Flameng fut accompagné, dans son voyage d'Allemagne, par Nicolas Buschman, clerc du diocèse de Liège, auquel Clément VII fit payer, le 11 décembre 1383, 53 florins 16 sols (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 30 r°). — Raymond Bernard Flameng lui-même se vit rembourser plus tard par la Chambre apostolique les dépenses qu'il avait faites en se rendant, « de la part de Clément VII, » près du roi de Bohême pour certaines affaires intéressant le pape et Wenceslas (*ibid.*, fol. 36 r° : payement partiel de 107 florins de Chambre 4 sols, fait le 31 décembre 1383).

De même, il promettait aux prélats bohémiens ou allemands qui abjureraient leur erreur la levée des censures prononcées contre eux, la conservation de leurs bénéfices et l'adoption de toutes les mesures les plus favorables aux intérêts de leurs églises. Clément VII avait été jusqu'à ouvrir au roi de France un crédit de 50.000 francs d'or pour gagner à sa cause les conseillers de Wenceslas. Raymond Bernard Flameng, l'un des ambassadeurs, devait développer des arguments d'un autre ordre. Dans un mémoire qu'il lut ou remit, le 21 août, à Wenceslas, il refit le récit de l'élection d'Urbain VI, s'attachant surtout à réfuter les motifs qu'on avait fait valoir en Allemagne en faveur du pape italien, et établissant la légitimité de Clément VII, qui, par sa famille (il n'omit pas ce détail), appartenait à l'Empire[1].

A vrai dire, la cour de Prague ne se laissa convaincre ni par ces offres alléchantes, ni par ces habiles arguments[2]. L'exemple de l'Université de Paris aurait pu produire quelque impression sur le clergé de Bohême ; mais un docteur normand de passage à Prague prétendit que l'adhésion de ses confrères parisiens avait été peu volontaire[3]. Bref, le roi des Romains demeura fidèle à Urbain VI.

Il n'en est pas moins vrai qu'une ambassade envoyée de la part de Clément VII était parvenue en Bohême et avait fait entendre à Wenceslas un plaidoyer en faveur du pape d'Avignon. Le scandale fut grand. La nouvelle même se répandit que le roi des Romains s'était laissé séduire par les artifices de Clé-

1. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1120-1128 ; Weizsäcker, *op. cit.*, t. I, p. 398-408. Cf. Lindner, t. I, p. 204 et 405. Le P. Denifle (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 668) indique trois exemplaires manuscrits de ce discours.

2. Les minutes des lettres royaux du 26 avril et du 5 mai 1383 forment une liasse reliée par un parchemin sur lequel une main contemporaine a tracé ces mots : « Copie plurium litterarum Regis tangencium Wenzelaum, regem Boemie in regem Romanum electum, ad quem Rex misit certos ambaxiatores hic nominatos, et fuit magister J. d'Ailly cum ipsis, *et nichil fecerunt* (Arch. nat., J 386, n° 10). D'autre part, les originaux des bulles et lettres royaux du 13 et du 26 avril, conservés dans la layette J 516, portent, au dos, des cotes contemporaines se terminant chacune par une des mentions suivantes : « Que non fuit effectum sortita » (n°s 43 *bis*, 44 et 46). « Que caruit tunc effectu » (n° 45) « Que non habuit aliqualem effectum » (n° 43). « Que tunc effectu caruit omnino » (n° 42).

3. Zantfliet, *Chronicon* (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. V), p. 324.

ment VII : Wenceslas dut démentir ce bruit, colporté principalement dans la région rhénane, en protestant à plusieurs reprises de son inaltérable attachement au pape italien[1].

A un autre point de vue, l'ambassade française ne demeura peut-être pas sans résultat. Wenceslas venait de conférer à Josse, margrave de Moravie, le vicariat général de l'Empire en Italie[2]. Il n'alla pas jusqu'à charger ce prince, comme on l'aurait voulu en France, d'ouvrir une enquête impartiale sur les prétentions des deux papes[3]; mais il lui ordonna de rechercher les plus sûrs moyens de pacifier l'Église, et il évita, dans ses instructions, de lui désigner Urbain VI comme le pape légitime. De même, sans reconnaître expressément les droits de Louis d'Anjou au trône de Sicile, il autorisa le margrave, une fois parvenu en Italie, à se liguer avec l'adversaire de Charles de la Paix[4].

Ainsi application constante à ménager les susceptibilités de la France, désir d'éviter tout conflit, volonté arrêtée de se garder les mains libres, tel était toujours le caractère de la politique de Wenceslas, dont l'allure timide et les façons distraites trahissaient d'autres préoccupations. Le schisme de l'Église, en effet, ne parvenait pas à détourner son attention des affaires intérieures de l'Empire, ni de la question hongroise. Toujours désireux d'étendre les possessions territoriales de sa famille, Wencelas voulait pouvoir, à un moment donné, mettre la main sur la Hongrie, qu'il destinait à son frère Sigismond.

Cette hésitation apparente encourageait Clément à renouveler auprès de lui des démarches qu'il ne désespérait pas de voir, à la

1. Lindner, t. I, p. 204, 211. Pierre de Herenthals, *Vita Clementis VII* (Baluze, t. I), c. 557.

2. Diplôme du 5 juillet 1383 (Th. Sickel, *Das Vicariat der Visconti*, dans *Sitzungsberichte der philos.-histor. Classe der kaiserl. Akademie der Wissenschaften*, Vienne, 1859, t. XXX, p. 84).

3. Les deux pouvoirs qu'on a prétendus avoir été donnés au margrave, et qu'a publiés Baluze (t. II, c. 890, 893), ne sont que des projets sans doute émanés de la chancellerie française : c'est ce qu'a démontré M. Weizsäcker (t. I, p. 394), et ce qu'a également reconnu M. Th. Lindner (t. I, p. 406). M. A. Leroux, qui les fait remonter à 1381 (*Nouvelles recherches critiques...*, p. 8 et 56), ne semble pas avoir eu connaissance des objections qu'a soulevées l'authenticité de ces pièces.

4. Diplômes du 21 août 1383 (Pelzel, *Urkundenbuch...*, t. I, p. 59). Cf. Th. Lindner, t. I, p. 205, 406. — Il est vrai que le margrave Josse de Moravie s'abstint de faire le voyage d'Italie.

fin, réussir. On ignore combien de messagers partirent d'Avignon pour l'Allemagne ou la Bohême et portèrent plus ou moins secrètement à Wenceslas les exhortations de Clément VII[1]. Si tôt qu'il était bruit d'une entrevue du roi des Romains avec les princes de la maison de France, soit à Mouzon, au mois d'octobre 1384, soit à Luxembourg, au mois de mai 1391, le pape d'Avignon désignait un prélat ou un docteur pour aller y plaider sa cause[2].

Wenceslas ne fit point toujours la sourde oreille. En 1387, dans un de ces moments où passait à travers la chrétienté comme un souffle de conciliation, il alla jusqu'à donner à Pilgrim de Puchheim, archevêque de Salzbourg, de pleins pouvoirs pour négocier avec le pape d'Avignon, dans l'intérêt de la pacification religieuse[3]. Cette démarche n'eut, d'ailleurs, d'autre résultat connu que la concession de quelques indulgences faite par Clément VII à l'archevêque allemand[4].

1. Je note en premier lieu l'envoi de l'allemand Me Jean « de Leone, » bachelier en décret (sur ce personnage, v. notre tome I, p. 295, note 3), à Josse, margrave de Moravie, dont il vient d'être question : Clément VII fit payer à Me Jean 200 florins, le 14 décembre 1383, en vue de ce voyage. Le pape d'Avignon avait précédemment octroyé quelques dons à divers serviteurs du margrave (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 337, fol. 32 r°). Le même Jean « de Leone » reçut de nouvelles missions de Clément VII pour l'Allemagne vers le 8 avril 1384, vers le 8 juillet et le 16 octobre 1385, vers le 27 juin 1387, enfin vers le 22 septembre 1391 (*ibid.*, fol. 44 v°, 62 v°, 109 r° ; *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 224 v° ; n° 362, fol. 120 r° ; n° 367, fol. 199 r°). Il passa, en 1395, au parti de Boniface IX (v. un mémoire de M. H. Haupt, dans l'*Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg*, t. XXXIV, 1891).

2. Le 27 octobre 1384, payement de 107 florins 4 sols à Conrad Heinrich de Wesel, doyen de Wischehrad, que Clément VII envoie vers Charles VI et vers les ducs de Berry et de Bourgogne, pour la diète qui doit se tenir à Mouzon (*Introitus et exitus*, n° 338, fol. 180 r°, 181 r°). Le 5 mai 1391, payement de 121 florins 12 sols à Pierre Chandon, docteur en lois, avocat fiscal de la Chambre apostolique, « qui mittitur per dominum Papam in Franciam pro eundo ad dietam regum Francie et Boemie, ad locum de Lucemborg » (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 144 r°). Aucune de ces conférences n'eut lieu.

3. Pouvoirs datés de Nuremberg, le 25 juillet 1387 (Th. Lindner, *Das Urkundenwesen Karls IV und seiner Nachfolger*, Stuttgart, 1882, in-8°, p. 220). Je note encore, le 10 septembre 1393, un payement de 40 florins fait par la chambre apostolique d'Avignon « Angelino Suquer, alamanno, cursori domini Pape, misso per dominum Papam ad archiepiscopum Salzeburgensem et regem Romanorum cum certis litteris domini Pape. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 370, fol. 150 r°).

4. P. Adelgott Schatz, *Stellung Leopolds III von Œsterreich zum grossen abendländischen Schisma*, *loco cit.*, p. 50. — Le 9 novembre 1387, Clément chargea l'arche-

Elle coïncida à peu près avec des ouvertures que firent les Électeurs auprès d'Urbain VI, à l'instigation, dit-on, des rois de France et de Castille, en vue d'amener une entente avec le pape d'Avignon et dans le dessein de parvenir à la convocation d'un concile[1].

Un peu plus tard, au mois de juillet 1390, un des écuyers de Wenceslas accompagna jusqu'en Avignon un courrier de Clément VII qui revenait d'Allemagne[2]. En 1391, un autre courrier fut encore chargé par l'évêque Hinko de Leitomischl de porter à Clément VII des lettres du roi des Romains[3].

Ni les nouvelles condamnations prononcées par Urbain contre les chefs du parti clémentin[4], ni l'envoi en Allemagne d'un autre légat urbaniste, le cardinal Philippe d'Alençon[5], ni l'audacieuse irruption d'une armée française au cœur de l'Empire[6], ni, plus tard, les encouragements, les supplications de Boni-

vêque Pilgrim de nommer un abbé dans le couvent de Saint-Lambert (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 444). Précédemment, Clément VII avait, à la prière de Pilgrim de Puchheim, uni à la mense archiépiscopale de Salzbourg les deux monastères de Berchtesgaden et de Saint-Blaise d'Admont (bulles du 20 mai 1385 et du 4 janvier 1386 ; Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 163 v° ; *Reg.* 297, fol. 170 v°, et K. Eubel, *loco cit.*). On peut se demander si c'est avec l'assentiment du même archevêque qu'il avait prononcé, dans le diocèse de Salzbourg, dès le 11 juin 1382, la déposition de deux urbanistes, Éberhard et Ortolf d'Offenstätten, l'un prévôt, l'autre doyen de la cathédrale (*Liber supplicationum*, anni IV pars II, fol. 86 r°). A la mort d'Éberhard, l'élection de Grégoire Schenk fut confirmée par le légat Guillaume d'Aigrefeuille, puis approuvée, le 13 juin 1385, par Clément VII lui-même (K. Eubel, *loco cit.*).

1. Lettre de Jean de Jenzenstein à Urbain VI, que J. Loserth (*op. cit.*, p. 361) date environ de la fin du mois de février 1387 : « Vous ignorez, écrit l'archevêque de Prague, quels adversaires vous avez dès à présent ici, à Prague et en beaucoup d'autres contrées de l'Allemagne. Plusieurs sont suspects même parmi ceux que vous avez promus... » M. Th. Lindner (t. II, p. 303, 481) se demande si l'affaire du schisme fut mise en délibération dans la réunion de Wurzbourg, au mois de mars, ou dans la diète de Nuremberg, au mois de juillet 1387. Cf. Th. de Niem, *De Scismate*, p. 116.

2. Le 7 juillet 1390, payement de 8 florins 16 sols à Jean de Constance, courrier de Clément VII, qui arrive d'Allemagne avec l'écuyer en question, et y retourne chargé de lettres du pape (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 161 v°).

3. Le 21 mai, Clément fait payer à ce courrier 12 florins 4 sols (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 150 r°).

4. Pouvoirs du 2 avril et bulle du 29 août 1387 (Th. Lindner, t. II, p. 481, et Rinaldi, t. VII, p. 495).

5. Th. Lindner, t. II, p. 304.

6. L'expédition de Gueldre de 1388 paraît avoir plus préoccupé Urbain VI que Wenceslas. Le pape de Rome essaya de persuader à l'archevêque de Cologne et à ses suf-

face IX ne purent vaincre chez Wenceslas ce goût pour une politique équivoque[1]. Le fameux projet de voyage en Italie, toujours remis sur le tapis, ne fut jamais réalisé[2]. Wenceslas, les yeux constamment fixés sur Bude ou sur Cracovie, ne mérita jamais complètement ni les remerciements de Rome, ni les reproches d'Avignon.

II

A tout prendre, c'était pour la diplomatie clémentine ou française presque un succès d'avoir évité une rupture complète avec le roi des Romains. De même, à défaut d'une conversion totale de l'Allemagne, qu'on n'espérait plus, on s'estimait heureux d'entretenir encore des relations avec certaines villes d'Empire, d'y exploiter des ambitions ou des rancunes, d'y perpétuer l'agitation, le doute et la lutte latente[3]. C'est l'explication des nom-

fragants d'envoyer des troupes au secours du duc de Gueldre et de prêcher, en Allemagne, une sorte de croisade contre les clémentins français (Rinaldi, t. VII, p. 509). Mais l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liège et celui d'Utrecht se bornèrent à jouer le rôle de pacificateurs (Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XIII, p. 261 et sq.). Cf. une bulle d'Urbain VI, transcrite sans date dans un protocole (*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Gironde, Série G*, p. 44), autorisant la démolition d'une chapelle située près des remparts de Ruremonde, et qui eût nui à la défense en cas d'attaque de la ville par les Français ou par les clémentins du duché de Gueldre.

1. Th. Lindner, t. II, p. 322 ; Theiner, t. III, p. 27, 32. J. Weizsäcker, *Deutsche Reichstagsakten unter König Wenzel*, t. II, p. 369-376; cf. p. 288.

2. N'est-ce pas aller bien loin toutefois qu'écrire : « Wenceslas poussa le bon vouloir jusqu'à faire mine d'opposant à Boniface IX en refusant de se laisser couronner par lui, comme s'il eût été un usurpateur du trône pontifical ? » (A. Leroux, *Nouvelles recherches critiques...*, p. 15.)

3. Si les archevêques de Mayence et de Cologne, les évêques de Liège et de Breslau et le bohémien Pierre de Rosenberg refusèrent, vers le commencement de l'année 1385, le chapeau de cardinal que leur offrait Urbain VI, il ne faudrait pas, comme on l'a fait (P.-C. Meichelbeck, *Historia Frisingensis*, Augsbourg, 1729, in-fol., t. II, p. 173), attribuer cette détermination à la crainte que leur inspirait le roi de France. Dans le passage de sa chronique qui a donné lieu à cette erreur, Thierry de Niem (*De Scismate*, p. 81) n'a pas en vue les prélats allemands, mais les prélats napolitains créés cardinaux par Urbain ; et le monarque dont ceux-ci redoutaient le mécontentement n'est pas le roi de France, mais le roi Charles de Sicile, en d'autres termes Charles de Durazzo.

breux messages envoyés par Clément dans diverses parties de l'Allemagne[1], et du continuel va-et-vient de certains émissaires, parmi lesquels Hinko Kluk, élu de Leitomischl, et Henri de Stwoleka, doyen de Prague, continuent de tenir une place importante[2].

1. Le 30 août 1382, payement de 26 florins à un messager que Clément VII envoie en Allemagne pour affaires ardues (*Introitus et exitus*, n° 355, fol. 115 v°). Un ancien procureur de la nation anglaise en l'Université de Paris (H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, c. 342), Me Nicolas « de Crucinaco, » est envoyé par Clément vers divers princes d'Allemagne au mois de juillet 1382 (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 44 v°, 109 r°), vers le 18 avril, vers le 18 août 1385 (*ibid.*, n° 359, fol. 152 v°, 198 v°) et vers le 10 novembre 1390 (*ibid.*, n° 367, fol. 57 v°). Aux mois de juin et d'août de la même année, envoi en Allemagne de Nicolas de Nesdich, archidiacre de Prague, et de Henri « de Rosco » (*ibid.*, fol. 178 r°, 196 v°). Vers le 19 décembre suivant, envoi de Conrad de Ben et du général de l'ordre des Augustins, Jean de Bâle (*ibid.*, n° 360, fol. 61 r°). Vers le 18 août 1386, envoi de Goswin « de Caminata » et de Me Jean de Constance (*ibid.*, fol. 129 r°) ; vers le 15 décembre, envoi de Nicolas Morel, chanoine de Langres, à Strasbourg (*ibid.*, n° 362). Vers le 16 mars 1387, envoi en Allemagne de Conrad Heinrich, doyen de Wischehrad ; vers le 27 juin, envoi de Jacquelin Hensel (*ibid.*, fol. 93 r°, 120 r°). Le 1er décembre 1389, payement de 85 florins 20 sols « Jacobo Huysle, alamanno, Constantiensis diocesis, qui venit hic ad dominum nostrum Papam pro certis Ecclesie Romane negociis, et quem dominus noster Papa remittit Prage (*sic*) et [ad] certa alia loca Alamannie pro similibus negociis. » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 65 r°.) Cinq jours après, le 6 décembre, payement de 128 florins 16 sols « Vulderico de Mitra, alamanno, auditori Sacri Palatii, qui mittitur per dominum Papam ad partes Alamannie pro facto scismatis cum certis litteris ad certos principes et comites, pro equis emendis et aliis expensis faciendis. » (*Ibid.*, fol. 67 r°.) Le même reçoit encore 188 florins 16 sols le 10 décembre (*ibid.*, fol. 68 v°). Il se mit en route peu de jours après ; puis, le 23 décembre, Clément VII fit partir derrière lui l'un de ses courriers, Gautier de Montenach, chargé de lui remettre des lettres de Charles VI destinées à l'Allemagne (*ibid.*, fol. 72 v°, 74 r°). Le 22 janvier 1390, payement de 25 florins 20 sols à un nommé Jean de Trèves qui arrivait d'Allemagne, où il s'était occupé des affaires de Clément VII (*ibid.*, fol. 84 r°), etc.

2. Vers le 31 janvier 1382, le doyen de Prague [Henri de Stwoleka], frère de l'évêque d'Olmütz, envoie un messager en Bohême par ordre de Clément VII (*Introitus et exitus*, n° 355, fol. 65 r°). Vers la fin du mois de janvier 1384, Clément envoie en Allemagne Jean de Constance, qui n'est autre que l'écuyer de Hinko Kluk (cf. *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 213 r°). Le 30 avril, il fait payer 17 florins 4 sols à un messager de l'élu de Leitomischl [Hinko Kluk] et le renvoie vers son maître, en Allemagne (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 69 r°). Le 20 janvier 1385, il renvoie en Allemagne un clerc du doyen de Prague et lui confie des lettres pour Hinko Kluk (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 125 r°). Le 18 août suivant, il est question de l'envoi en Allemagne de Hinko Kluk lui-même (*ibid.*, fol. 198 v°). Le 19 octobre 1386, le pape d'Avignon confie des lettres pour la Bohême à un familier de Henri de Stwoleka (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 160 r°). Hinko Kluk fait, en 1389, un long séjour à

De là aussi ces missions délicates confiées, par exemple, à Rumold de Malines dans le diocèse de Liège[1]; à Jean de Zderaz dans les provinces de Prague et de Salzbourg et dans le patriarcat d'Aquilée[2]; à Bernard de Berne dans les provinces de Mayence, de Cologne et de Brême, dans les diocèses de Trèves, de Bamberg et de Bâle. Ce dernier émissaire devait s'efforcer de faire comprendre aux habitants la nullité des censures prononcées par Urbain; il était chargé d'examiner les comptes des collecteurs apostoliques, devait révoquer ceux qui tenaient leurs pouvoirs de l'« intrus » et, autant que possible, diriger vers les caisses d'Avignon l'argent récolté en Allemagne au profit du saint-siège[3]. On peut se demander si la faculté de conférer quinze offices de notaires et d'accorder des dispenses à soixante bâtards[4] constituait au profit de Bernard de Berne un moyen de séduction assez irrésistible pour qu'il réussît dans cette tâche. J'ignore

Avignon, où l'avait appelé Clément VII ; il ne repart pour son pays qu'après avoir reçu du pape, le 16 avril, 42 florins 24 sols, puis le 18 août, 140 florins 12 sols (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 135 v°, 178 r°). Au mois de janvier suivant, occupé en Allemagne « pro factis Ecclesie et domini nostri Pape, » il envoie à Clément VII son écuyer, à qui le pape fait remettre un habit de 25 florins 25 sols pour l'évêque de Leitomischl (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 82 v°). Le 12 février 1390, Henri de Stwoleka est de retour en Avignon d'une mission en Allemagne que le pape lui avait confiée (*ibid.*, fol. 91 v°).

1. Peut-être Rumold Weens (cf. H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n°s 1422, 1424). Ce frère mineur, maître de la nation picarde en l'Université de Paris, est chargé, par bulle du 27 janvier 1384, de prêcher en faveur de Clément dans la province de Reims et dans le diocèse de Liège, où « plusieurs, est-il dit, marchent dans les ténèbres » (Arch. du Vatican, *Reg.* 295, fol. 31 v°).

2. Bulle du 29 août 1385 confiant à ce prêtre du diocèse de Prague la mission de faire connaître par sa prédication les justes raisons sur lesquelles se fondait la légitimité de Clément, lui donnant en même temps le pouvoir de réconcilier et de relever de toutes censures ou irrégularités les urbanistes convertis (*Reg.* 296, fol. 155 r°). Cf. H. Simonsfeld, *Analekten zur Papst- und Konzilien Geschichte...*, dans *Abhandlungen der historischen classe der k. bayer. Akademie der Wissenschaften*, t. XX, 1re partie (1892), p. 4.

3. Bulles du 21 août et du 10 septembre 1386 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-1387*). — Bernard de Berne est licencié en droit et prévôt de Saint-Cassius de Bonn ; ses pouvoirs entraînent la révocation de tous les pouvoirs précédemment accordés dans les mêmes diocèses à d'autres collecteurs apostoliques. Le 24 septembre suivant, Clément VII invite les évêques, religieux, clercs, princes, etc., à lui faire bon accueil (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1385*).

4. Bulles du 31 août et du 10 septembre 1386 (*ibid.*, et *Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-1387*).

aussi quelle pouvait être la sanction des censures lancées par Clément VII ou par ses délégués contre les détenteurs d'un bénéfice dont Bernard se plaignait d'avoir été dépouillé[1]. Mais, si le plus souvent les représentants du pape d'Avignon se trouvaient matériellement réduits à l'impuissance, ils n'en remplissaient pas moins leur rôle d'agitateurs : cela suffisait pour ébranler dans beaucoup d'âmes sincères la confiance en la légitimité d'Urbain.

En vue de produire le même effet moral, Clément VII ne se lassait pas d'intervenir dans le gouvernement des diocèses de l'Empire par des mesures de rigueur, ou par des concessions gracieuses, octroyant par exemple ou faisant saisir des bénéfices dont il était loin d'avoir la libre disposition[2]. Il continuait de recevoir les dénonciations portées contre certains clercs urbanistes[3],

1. Bernard de Berne avait possédé la prévôté de Saint-Séverin de Cologne, et c'est sans doute de ce bénéfice qu'on l'avait dépouillé en vertu d'une bulle d'Urbain VI. Clément VII, à ce propos, charge les évêques de Cambrai, d'Assise et de Lübeck de lui faire rendre justice, et leur envoie sa bulle du 27 février 1382, dirigée contre les urbanistes qui osaient s'emparer de bénéfices appartenant à de bons clémentins (*Reg.* 298, fol. 93 v° et 94 r°).

2. A titre d'exemples, on peut citer des bulles du 27 janvier, du 19 septembre et du 13 octobre 1382, nommant un abbé de Wissembourg, au diocèse de Spire, un abbé de Vlierbec et un abbé de Saint-Gilles-en-Publémont, au diocèse de Liège; une bulle du 5 juin 1384, nommant un abbé de Neustadt, au diocèse de Wurzbourg ; une bulle du 16 décembre 1383, nommant évêque d'Œsel un certain Jean Sluter, chanoine de Sainte-Marie-au-Capitole de Cologne; une autre enfin, du 27 février 1385, nommant évêque d'Eichstätt le prévôt de Spire Albert (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 410, 411, 419, 422). Cf. une bulle du 15 avril 1394 adressée à l'abbé de Wadgassen, au diocèse de Trèves (Arch. du Vatican, *Reg.* 307, fol. 521 v°).

3. Je signalerai la déposition de Jean Zufraz, chanoine et cellerier de la cathédrale de Bamberg et prévôt de l'église Saint-Étienne en la même ville (*Liber supplicationum*, anni IV pars II, fol. 82 r°), les dénonciations faites contre Raynier Creyt, chanoine des Saints-Apôtres de Cologne (*ibid.*, fol. 87 v°), contre Godescalch Honeman, curé de « Worsél » (peut-être Vorspel, dans le cercle de Düsseldorf), au même diocèse (*ibid.*, fol. 113 v°), contre Éberhard de Morsbach, curé de la cathédrale de Wurzbourg, et contre Othon de Miltz, curé de Bettingen, au même diocèse (*ibid.*, fol. 160 r°), contre Jean de Perweiz ou Scurelle, chanoine de Namur, contre Hermann de Xanten, chanoine de Huy (*ibid.*, fol. 166 r°, 167 r°), contre Jacques « Ovelli, » chanoine de Sainte-Gertrude de Nivelle (*ibid.*, fol. 124 r°); plus tard (30 septembre 1385), la destitution de Charles de Hessebourg, remplacé comme doyen de Wurzbourg par Engelhard de Nideck (*ibid.*, anni VII pars II, fol. 81 r°). Othon de Brunswick, désirant obtenir de Clément VII la prévôté de la cathédrale de Hildesheim pour son familier Guillaume Busche, chanoine de Minden, fit valoir que le titulaire actuel, Nicolas Hued, avait rédigé et répandu en Alle-

et faisait entamer de longues procédures qui aboutissaient d'ordinaire à la condamnation des « schismatiques. » Ainsi les assignations et les excommunications lancées, au mois d'octobre 1382 et au mois de février 1383, contre Arnoul de Horne, Florent de Wevelinghofen et Potho de Pothenstein, les trois évêques urbanistes de Liège, d'Utrecht et de Münster, ne s'adressaient pas seulement aux bourgeois d'Avignon, qui en purent lire le texte sur les portes du palais ou de l'église des Doms[1], mais surtout aux fidèles dispersés dans les bassins du Rhin et de la Meuse. La nomination du prévôt d'Halberstadt, sous-diacre du nom de Henri, à l'archevêché de Magdebourg (9 juin 1382), bien qu'elle n'ait laissé aucune trace dans l'histoire, contribua peut-être à entretenir les espérances des clémentins saxons[2].

L'antagonisme si fréquent des autorités ecclésiastiques et des pouvoirs municipaux fournissait parfois à Clément VII une occasion d'intervenir qu'il n'avait garde de laisser échapper. Il réussit de la sorte à gagner à sa cause la ville de Lindau[3]. Moins heureux à Cologne, où il avait essayé, dès 1379, de nouer des intelligences avec la bourgeoisie, il n'en chargea pas moins, en 1393, un habitant de la ville, Hermann de Goch, d'encourager les mécontents en promettant ses faveurs aux adversaires de l'archevêque et en se faisant fort de leur procurer l'appui du roi de France[4]. Certains privilèges furent octroyés aux bourgeois de Wurzbourg, une première fois, par le pape de Rome Boniface IX[5], quatre ans plus tard par le pape d'Avignon Clément

magne divers écrits contre le pape d'Avignon : la réponse de celui-ci, le 21 décembre 1380, fut : « Privamus, si de adhesione constat. » (*Liber supplicationum anni III*, fol. 22 r°.)

1. Le 19 octobre 1382, les 15 et 16 février 1383 (*Reg.* 309, fol. 31 v°, et *Instrumenta miscellanea ad ann. 1383-1384*).

2. *Reg. Avenion. XXIV Clementis VII*, fol. 55 v°, et K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 421. — Le siège était alors occupé par Louis de Misnie, qu'Urbain VI avait transféré de Mayence à Magdebourg. Il ne semble être question du prélat clémentin que dans la bulle inédite indiquée ci-dessus. Cf. *Chronicon Magdeburgense* (Meibom, *Rerum germanicarum...*, t. II, p. 348), *Magdeburger Schöppenchronik* (*Chroniken der deutschen Städte*, t. VII, Leipzig, 1869, in-8°, p. 279), Fr. Kummer, *Die Bischofswahlen...* (p. 69).

3. Th. Lindner, t. I, p. 93 ; cf. p. 213.

4. H. Haupt, *Das Schisma des ausgeehnden 14. Jahrhunderts...* (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, t. V, 1re partie (p. 34).

5. Bulles du 30 novembre 1389 (*Monumenta Boica*, t. XLIV, p. 140 et sq.).

VII [1], puis de nouveau par Boniface, qui, dans l'intervalle, les voyant consacrés par une bulle de son rival, avait cru devoir les révoquer [2].

D'autres fois, Clément VII s'appuyait sur de hauts représentants de la noblesse. On sait les sympathies qu'il avait, dès le début, rencontrées chez le duc Wenceslas de Luxembourg [3] et chez Albert de Bavière, comte de Hainaut [4], chez Engelbert III, comte de la Marck, et chez son frère Adolphe, comte de Clèves. Ce dernier, dont on était toujours heureux d'accueillir les

1. Le 14 des calendes de novembre de la quinzième année du pontificat de Clément VII (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXIX Clementis VII*, fol. 525 r°), ce qui ne correspond pas au 18 octobre 1392, comme l'ont cru l'éditeur des *Monumenta Boica* (*loco cit.*, p. 270 et sq.) et M. H. Haupt (*op. cit.*, p. 34), mais au 19 octobre 1393.

2. Bulles du 8 décembre 1393 et du 16 septembre 1394 (*Monumenta Boica*, t. XLIV, p. 303, 304, 326).

3. Wenceslas était mort le 8 décembre 1383. Un des seigneurs de sa cour demeura fidèle à Clément VII : v. un rôle présenté au pape d'Avignon par Jean, seigneur de Wesemale, maréchal héréditaire de Brabant (avec la réponse du pape, datée du 22 juillet 1385 ; Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII*, anni VII pars I, fol. 165 v°).

4. Albert de Bavière investit du temporel de l'abbaye de Saint-Ghislain et admit à l'hommage (19 décembre 1384) un certain Jean de Gommignies, élu abbé par les religieux, confirmé par Jean T'Serclaes, et contre lequel le roi des Romains avait écrit, le 28 septembre, une lettre fulminante, en lui reprochant de s'être fait confirmer par un évêque clémentin (D. Baudry, *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, dans les *Monuments pour servir à l'histoire de la province de Namur*... du baron de Reiffenberg, t. VIII, p. 518, 520). Je ne vois pas que cette circonstance tende à prouver le fait qu'affirme sans preuve D. Baudry, assavoir que Jean T'Serclaes garda la neutralité en 1384. Il semble bien pourtant qu'à partir d'une certaine date, Albert de Bavière et les pays qui lui étaient soumis se renfermèrent dans la neutralité (cf. Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, t. VI, p. 297). Outre le témoignage déjà cité (t. I, p. 279, note 3) de Froissart, je puis alléguer celui du poète anonyme dont j'ai donné deux pièces de vers dans l'*Éclaircissement I* (quatr. 96 ; v. notre tome I, p. 393), puis celui de Philippe de Mézières, qui s'exprime ainsi dans une partie du *Songe du Vieil pelerin* rédigée vraisemblablement vers 1388 : « Lequel païs de Hennault avoit pris un nouveau nom, qui de leurs peres ne fu jamais trouvé. C'est assavoir le païs de Hennault estoit appellé neutre, c'est assavoir des lieutenans et vycaires generaux du Pere de la Royne... » (Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 121 v°.) On lit dans une chronique inédite de Tournay : « Et le duc Aubiert estoit neutres, et ne creoit ne l'un, ne l'autre, et tenoit les benefices, voire les prouffis en se main. » (Bibl. royale de Bruxelles, ms. 7383, fol. 42 r° ; communication de M. A. d'Herbomez.) Enfin la situation semble nettement définie dans un discours composé, sous le pontificat de Benoît XIII, par un partisan du pape d'Avignon : « At clare nos docuit experiencia super hiis per ipsos Hanonienses, diocesis Cameracensis, qui hujusmodi depravatam neutralitatem observant, *qui, in principio istius scismatis, pro unione Ecclesie prose-*

requêtes[1], se déclara ouvertement pour Clément VII le 8 janvier 1394[2].

Un des barons allemands sur lesquels le parti avignonnais paraît avoir le plus compté est un jeune prince qui, tour à tour, s'attira les faveurs des deux papes rivaux. Je veux parler du margrave Bernard Ier de Bade, que ses relations avec le duc Léopold III d'Autriche et sans doute aussi son désir d'obtenir une pension de

quenda fuerunt multum fervidi, set, postquam posuerunt se neutrales, de unione Ecclesie vix semel cogitarunt. Et quod istud ex ambitione procedit, eadem experiencia id demonstrat : quoniam sunt prefati Hanonienses domino Benedicto obedientes in tribus, in uno duntaxat, per hujusmodi neutralitatem rebelles. — Declara. — Placet utique. Sunt enim obedientes prefati Hanonienses in foro sacramentorum, que a tempore scismatis receperunt ab episcopis Cameracensibus promotis per felicis recordacionis dominum Clementem, ultimo defunctum, ac per dominum Benedictum, papam modernum. Sunt et obedientes in foro contentioso devoluto per appellationem coram archiepiscopo Remensi, eorum metropolitano, et deinde devolvendo coram domino Benedicto papa memorato. Sunt et similiter tertio obedientes in foro consciencioso, quoniam, si esset aliquis absolvendus aut dispensandus in casibus reservatis summo pontifici, et talis mere[re]tur a domino Benedicto absolutionem seu dispensacionem super hiis optinere, sine quacumque difficultate aut contradictione... admitterentur hujusmodi littere absolutionis et dispensacionis, litteras seu bullas domini Benedicti expectacionem seu provisionem beneficiorum in se continentes duntaxat recusando et contradicendo, cum tamen minus sunt beneficia et possessiones temporalium quam sacramenta ecclesiastica et alia conscienciam et salutem anime convenientia. Et ideo, domini metuendissimi, considerare dignemini, precor humiliter, ex quo fonte seu radice sumpsit originem ista dampnata neutralitas, et patet quod ex sola ambicione supradicta... » (Bibl. nat., ms. latin 1479, fol. 22 v°.)

1. Il fit valoir notamment auprès de Clément VII que la collégiale de Saint-Martin de Zyfflich, bien que située à environ une lieue du château de Clèves, n'était qu'à une portée de flèche du duché de Gueldre, par conséquent sur la limite des deux obédiences, en un pays fort dangereux à habiter pour des ecclésiastiques de l'un ou de l'autre parti. Le doyen et l'écolâtre de cette collégiale, ainsi que la plupart des bénéficiers, adhéraient au pape de Rome, et il était à craindre qu'ils n'obtinssent leur transfert dans le duché de Gueldre, c'est-à-dire en un pays tout à fait urbaniste. Pour parer à ce danger, Adolphe de Clèves demandait que la collégiale de Zyfflich fût unie à celle de Clèves, qui avait l'avantage d'être défendue par de fortes murailles. En effet, Clément VII ordonna, le 2 juin 1390, que cette union fût prononcée, après vérification des faits exposés par le comte (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVII Clementis VII, Littere de indultis, privilegiis,* quat. v ; cf. K. Eubel, *Zur Geschichte des grossen abendländischen Schismas,* dans *Römische Quartalschrift,* t. VIII, 1894, p. 264).

2. Je n'ai retrouvé à Rome, dans l'Inventaire des Archives du Château-Saint-Ange que la cote de cette pièce, que Waitz (Pertz, *Archiv,* t. IX, p. 461) n'a connue lui-même que par l'analyse conservée aux Archives nationales, carton L 378. La déclaration aurait été faite dans le chœur de l'église de Clèves.

la France portèrent à se rapprocher du pape d'Avignon. Clément VII le reçut à bras ouverts. En 1385[1], il lui adressa une première bulle pleine de compliments et d'encouragements, dans laquelle il rappelait que son crédit était grand à la cour de France. En 1391, il chargea l'évêque de Lombez et l'official de Constance d'examiner au point de vue canonique le mariage du jeune baron avec la comtesse Marguerite de Hohenberg, et d'accorder en cas de besoin les dispenses nécessaires[2]. Enfin, le 18 mai 1392, Clément VII épuise en faveur du margrave toutes les formules d'éloge : presque seul dans des contrées envahies par l'erreur, Bernard de Bade a tenu d'une main vaillante et ferme « le bouclier de la foi ; » mur vivant dressé pour la défense de l'Église, « tour inébranlable » de la maison du Seigneur, il a bravé les assauts des schismatiques, et n'a reculé ni devant le péril, ni devant la dépense. Afin qu'il puisse travailler d'une manière plus efficace encore à la suppression du schisme, Clément VII lui accorde spontanément un subside de 20.000 florins de Chambre. La somme, bien qu'inférieure au chiffre de l'indemnité allouée à Léopold d'Autriche, était considérable, et cette donation aurait sans doute comblé les désirs du margrave, si une clause insérée dans la bulle ne l'avait rendue à peu près illusoire. Les 20.000 florins étaient assignés sur les revenus apostoliques des provinces de Mayence, de Cologne et de Trèves : c'est-à-dire que, pour en obtenir le payement, il fallait commencer par soumettre à l'autorité de Clément VII des régions depuis longtemps acquises à Urbain VI[3]. Ou le pape d'Avignon se jouait du margrave, ce

1. Le 30 septembre, et non le 20 ou le 28, comme l'écrit par distraction M. H. Haupt (*Markgraf Bernhards I von Baden kirchliche Politik während des grossen Schismas*, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, t. VI, 2e partie, 1891, p. 211 et 230). Pour tout ce qui touche Bernard de Bade, on consultera, d'ailleurs, avec fruit cette excellente dissertation.

2. Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXV Clementis VII*, fol. 359 v°; *Reg.* 302, fol. 1 r° ; H. Haupt, *loco cit.*, p. 231.

3. H. Haupt, *loco cit.*, p. 232. — Je proposerai une correction au texte qu'a imprimé M. Haupt d'après une copie notariée conservée aux Archives de Carlsruhe. Dans la phrase « quam primum dicta provincia ad nostram et dicte Ecclesie obedientiam reducta fuerit », *provincia* n'a point de sens, puisqu'il s'agit non pas d'une, mais de trois provinces ecclésiastiques. C'est *patria* qui devait exister dans le texte original, comme il se lit encore dans une bulle identique, conservée au Vatican, dont je parle ci-dessous.

qu'il est difficile de croire, ou sa détresse pécuniaire l'obligeait à n'allouer que des pensions à échéance lointaine, ou enfin son instinct l'avertissait qu'un des plus sûrs moyens de parvenir à la conversion des provinces rhénanes était d'y intéresser les seigneurs.

Cette dernière explication est d'autant plus plausible que la mesure prise en faveur de Bernard de Bade ne fut point isolée. Il existe une autre bulle expédiée, le même jour, en termes identiques, en faveur du brillant comte Éberhard III de Wurtemberg, qui venait de recueillir l'héritage de son aïeul, et qui, détail bon à noter, par sa femme Antoinette Visconti, se trouvait être l'oncle de la reine de France, Isabeau de Bavière. Clément VII le décore des mêmes épithètes, lui adresse les mêmes remerciements, et lui concède le même subside de 20.000 florins, qu'il assigne sur les mêmes revenus éventuels[1]. Un an plus tard, le 24 avril 1393, il renouvelle à peu près la même concession en faveur du chevalier Émeric Rost de Waldeck, maréchal de l'archevêché de Mayence, et de son fils Jean : il leur alloue 6.000 florins d'or payables sur les revenus apostoliques de la province de Mayence[2]. Ces exemples pourraient sans doute se multiplier : car Clément VII comptait encore dans la région rhénane d'autres puissants partisans. Je ne citerai que Jean II, seigneur de Limbourg-sur-la-Lahn[3], le comte Ernest VIII de Gleichen, vassal de l'archevêché de Mayence[4], et Bruno de Rappoltstein, qui s'était engagé à servir la France envers et contre tous, sans excepter le roi des Romains, et qui, en 1384, arrêta au passage et retint long-

1. Arch. du Vatican, *Reg.* 303, fol. 6 r°; bulle citée par le P. K. Eubel (*Zur Geschichte des grossen abendl. Schismas*, p. 262), qui se demande si la bulle s'adresse à Éberhard le Querelleur († 15 mars 1392) ou à Éberhard le Doux.

2. *Reg.* 305, fol. 13 r°; *Reg. Avenion. LXVIII Clementis VII*, fol. 114 r°; K. Eubel, *loco cit.*, p. 263. — Sur ce personnage, cf. Guden, *Codex diplomaticus anecdotorum* (Francford et Leipzig, 1751, in-4°), t. III, p. 421.

3. Une bulle datée d'Avignon, le 18 février 1385, loue la fidélité à l'Église romaine de « Johannes, dominus oppidi de Limporg, » au diocèse de Trèves, et lui confirme sur sa demande, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de collation des canonicats de Saint-Georges de Limbourg (*Reg.* 296, fol. 161 v°; K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 416, note 4).

4. C'est l'Ernest, comte de « Lychgen » ou de « Lychen, » au diocèse de Mayence, que Clément VII autorise, le 9 octobre 1381, à faire célébrer l'office divin dans son château de « Lichgen » nonobstant tout interdit (*Reg. Avenion. XXV Clementis VII*, fol. 138 v°; cf. *Liber supplicationum Clementis VII antip. anni III*, fol. 170 v°).

temps prisonnier certain chevalier anglais qui se rendait à Rome[1].

Le résultat obtenu grâce à tant de négociations, de prédications et d'intrigues n'est certes pas proportionné à la dépense de forces, de temps et d'argent que s'imposait le pape d'Avignon[2]. Il parvenait cependant à ranimer çà et là quelques étincelles et à attiser un feu qui couvait sous la cendre. A Münster, le prévôt de la cathédrale, Heidenreich de Wolf-Luedinghausen, s'adressait d'abord à Clément VII pour obtenir sa nomination au siège épiscopal[3], et il n'était pas le seul à recourir au pape d'Avignon[4]. A Utrecht, Arnold de Viane luttait encore[5]. A Wurzbourg,

1. H. Haupt, *loco cit.*, p. 39.

2. Un exemple significatif : le cardinal d'Aigrefeuille, légat en Allemagne, avait, le 1er mai 1380, donné quittance, à Metz, de 1.000 florins d'or de Chambre à valoir sur une somme de 7.000 florins d'or que Clément VII, dès le 4 février 1380, lui avait assignée sur les revenus apostoliques des provinces de Rouen, de Sens, de Reims, de Lyon et de Vienne (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1380*).

3. Dans une bulle du 3 octobre 1380, adressée à l'évêque clémentin d'Utrecht, le pape d'Avignon exprime l'intention de placer Heidenreich sur le siège de Münster; toutefois, on ne sait quelle circonstance a retardé l'expédition des lettres pontificales : Heidenreich est invité à rembourser la somme qui a été avancée pour la confection de ces lettres (*Reg.* 292, fol. 225 v°). La raison mentionnée de cette façon mystérieuse n'est autre probablement que la défection de Heidenreich : il ne tarda pas, en effet, à recommander sa cause à l'archevêque de Cologne (Lacomblet, *Urkundenbuch zur Geschichte des Niederrheins*, t. III, p. 749), et fut bientôt nommé évêque de Münster par Urbain VI lui-même (*Chronica episcoporum Monasteriensium*, éd. J. Ficker, *Die Geschichtsquellen des Bisthums Münster*, t. I, 1851, Münster, in-8°, p. 72). La démarche de Heidenreich auprès de Clément VII semble être restée ignorée des historiens (cf. Fr. Kummer, *Die Bischofswahlen...*, p. 36 et sq.).

4. J'ai noté un rôle présenté à Clément VII, vers 1382, par plusieurs allemands du diocèse de Münster (*Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IV pars I, fol. 4 r°; cf. fol. 68 r°). Un clerc du diocèse de Cologne sollicitait de Clément VII une prébende en l'église de Münster. Le même pape y déposait, comme urbaniste, l'écolâtre Thomas « de Puteo » (*ibid.*, pars II, fol. 157 v° et 22 r°).

5. Une bulle de Clément VII du 3 octobre 1380 lui donne encore le titre d' « élu d'Utrecht » (*Reg.* 292, fol. 225 v°). On continue à dénoncer au pape d'Avignon les urbanistes de ce diocèse, par exemple Bernard Heinrich de Deventer, chanoine de Saint-Lebuin de Deventer, « rebellis et nequam diffamator Sanctitatis vestre, » Giselbert Koc, prévôt et archidiacre d'Utrecht (*Liber supplicationum anni III*, fol. 23 v°; anni IV pars II, fol. 20 v°), déjà destitué par Clément le 27 mai 1380 (v. notre tome I, p. 295, note 4), Henri Diepenem de Deventer (*ibid.*, fol. 142 r°), Hermann Buyc, etc. (*ibid.*, fol. 87 v°). Clément VII ordonne la déposition de Jean Wilde, prévôt de Saint-Martin d'Emmerich, de Giselbert de Walenborch, chanoine et écolâtre d'Utrecht, de Giselbert Gruter de Renen, prévôt de la Frise occidentale,

l'évêque entrait en pourparlers avec la cour d'Avignon[1]. A Mayence, les religieux Mendiants s'arrogeaient, en vertu de bulles de Clément VII, le droit de conférer les sacrements[2], et le mouvement de conversion au parti clémentin y était assez prononcé pour que le prévôt de Saint-Maurice, Henri de Gelnhausen, reçût, en 1394, la mission de lever les excommunications, les interdits, et de réconcilier avec l'Église les urbanistes pénitents[3]. Les indifférents ou les clémentins pullulaient dans les diocèses d'Olmütz[4] et de Cologne[5]. A Augsbourg, ailleurs encore, des

de Hermann, abbé de Saint-Laurent d'Oostbroek, près Utrecht, etc. (*Liber supplicationum*, anni IV pars II, à la date du 28 avril 1382, et fol. 70 r°; bulle du 9 mars 1384, *Reg.* 295, fol. 53 v°; cf. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 420). Une bulle d'Urbain VI, datée de Pérouse, le 2 août 1388, et adressée à l'évêque d'Utrecht Florent de Wevelinghofen, ordonne l'arrestation du clémentin Jean Gael, chanoine de l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois, accusé de faire des collectes dans le diocèse d'Utrecht et d'en transmettre le produit aux clémentins ; une autre bulle, du même jour, enjoint au prévôt de Ruremonde et au doyen d'Utrecht de s'opposer aux agissements analogues d'un abbé dudit ordre du nom de Bertrand (*Reg.* 113, fol. 265 r° et v°). Enfin, le 5 mai 1391, le même Florent de Wevelinghofen lance l'excommunication sur un clerc de son diocèse, André de Weyborch, convaincu d'avoir prêché la doctrine clémentine dans des églises et sur des places publiques du diocèse (Bibl. nat., ms. latin 1462, fol. 158 r°).

1. [8 mars 1382 :]« Je baillé à N. S. Pere la cedule baillée *pro parte episcopi Herbipolensis*, laquelle n'estoit ne bonne ne bele. » (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 24.) L'attachement de l'évêque Gérard au parti de Rome n'est pourtant point douteux v. *Monumenta Boica*, t. XLIII, p. 295 ; t. XLIV, p. 245, 302, 321, 394, 399 ; *Monumenta Zollerana*, t. V, n° CLXVIII).

2. Guden, *Codex diplomaticus anecdotorum*, t. III, p. 603-605. — On peut citer parmi les clémentins de ce diocèse les clercs Conrad Fuchs, Jean de Riesenburg et Jacques d'Osterberg, les laïques Jean de Cronenberg et Jean de Wuldenberg (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 408, note 2).

3. Bulle du 1er juin. Une autre du même jour autorise le prévôt à donner des dispenses à trente bâtards du diocèse (Arch. du Vatican, *Reg.* 307, fol. 530 r° et v° ; cf. K. Eubel, *Zur Geschichte des grossen abendl. Schismas*, p. 263). Il est à remarquer que ce prévôt clémentin avait été élu par le chapitre de Saint-Maurice (Guden, t. III, p. 926). L'archevêque de Mayence Adolphe de Nassau s'était pourtant séparé de Clément VII dès 1381 (Guden, t. III, p. 530, 534 ; *Chronicon Moguntinum*, éd. C. Hegel, p. 205 ; cf. Eschbach, *Die kirchliche Frage auf den deutschen Reichstagen von 1378-1380*, p. 71), et son successeur, Conrad de Weinsberg, n'entretint jamais de rapports qu'avec Boniface IX (v. Guden, t. III, p. 596; Fr. Kummer, *Die Bischofswahlen...*, p. 70).

4. Lettre écrite par l'archevêque de Prague à l'évêque d'Olmütz en 1381 ou en 1382 (Loserth, *Der Codex epistolaris...*, p. 364).

5. Dans la septième année de son pontificat, Clément VII déclare nulle et non avenue l'excommunication lancée par l'archevêque de Cologne contre les habitants

prédicateurs ambulants élevaient plus ou moins ouvertement la voix en faveur de Clément VII ; des ecclésiastiques acceptaient des bénéfices de sa main[1], et le pape de Rome insistait pour qu'on opérât sans distinction l'arrestation des clémentins[2].

Mais cette agitation n'est nulle part plus sensible que dans le diocèse de Liège. Les puissances infernales avaient pourtant, s'il faut en croire un naïf chroniqueur, confessé, par la bouche d'un démoniaque de Seraing, la légitimité d'Urbain : plus dociles à la voix du chanoine Jean de Sprimont, beaucoup de liégeois s'étaient laissé entraîner vers Clément. On conspira : il fut question de rétablir à main armée l'évêque Eustache Persand de Rochefort sur le siège occupé par Arnoul de Horne. Dans le conseil même, quand un consul eut dénoncé certains bourgeois dont les maisons recélaient, disait-il, des hommes d'armes, le nommé Henri Gilles osa lui répliquer par une apologie de Clément VII et de Persand. Cependant les autorités crurent devoir faire une descente chez un chanoine de Sainte-Croix : on y découvrit un certain nombre de clémentins en armes. Leur arrestation déconcerta les conjurés ; Sprimont se hâta de fuir, et, dès le len-

de Soest et donne à l'écolâtre de cette église, Thierry Wernsinck, le titre de chapelain du pape. Deux banquiers de Nuremberg, originaires de ce diocèse, les frères H. et J. de Lochem, avancent 4.000 florins à Clément VII, qui leur donne, en échange, une délégation de pareille somme sur les annates des provinces de Cologne et de Mayence (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 417). Cf. *Liber supplicationum*, anni IV pars II, fol. 157 v°.

1. Lettre de Wenceslas au conseil et au commun de la ville d'Augsbourg (13 décembre 1382), publiée par Christian Meyer (*Das Schisma unter K. Wenzel und die deutschen Städte*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XVI, p. 354). Ordonnance du légat Jean de Jenzenstein (J.-F. Schannat, *Concilia Germaniæ*, t. IV, p. 526).

2. Dès le 8 décembre 1379, Urbain VI, s'adressant au prince Jean II d'Anhalt, l'exhortait à poursuivre énergiquement les schismatiques et à s'employer activement « circa eorum captionem et detentionem ac ultimum exterminium » (O. von Heinemann, *Codex diplomaticus Anhaltinus*, Dessau, 1879, in-4°, t. IV, p. 425). Le 15 juillet 1382, il confiait une mission en Lombardie et en Allemagne au docteur *in utroque* Baldo de Lavello, avocat du Sacré Palais, avec ordre notamment de poursuivre les clémentins : « ...per te, vel alium seu alios personaliter capias et arrestes ac diris carceribus mancipari et detineri facias et procures, invocato ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii secularis. » (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 258 v°.) Enfin, le 23 janvier 1391, Boniface IX ordonne aux élus de Cortone et de Lavant de faire arrêter les clémentins qui ont l'audace de venir et de séjourner, « quandoque publice et quandoque occulte, » tant en Bohême qu'en Allemagne (*Reg.* 312, fol. 325 r°).

demain, une commission fut instituée par les chapitres et par l'évêque pour entamer le procès des rebelles « schismatiques[1]. » C'est aussi le moment que choisit Urbain VI pour donner une impulsion nouvelle aux poursuites dont étaient l'objet les clémentins liégeois : Guillaume de Salvarville, l'ancien chantre de Paris, reçut à cet effet les pouvoirs nécessaires (1er décembre 1382[2]).

Plus tard, après la mort de l'évêque Arnoul de Horne (8 mars 1389)[3], Eustache Persand se flatta d'acheter à prix d'or le triomphe qu'il n'avait pu remporter de vive force : c'est du moins ce que permet de supposer une bulle de Clément VII datée du

1. Rodulphus de Rivo, p. 47, 49. Cf. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 311. — La situation des clémentins devient dès lors de plus en plus difficile dans le diocèse de Liège. Le prêtre Henri Basse se plaint à Clément VII d'avoir été chassé de ses bénéfices, à cause de son dévouement au pape d'Avignon (26 décembre 1383 ; Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip. anni VI*, fol. 8 v°). Le clerc Colard Trophard, familier du roi de France, toujours exilé de sa patrie (v. notre tome I, p. 275, note 2), reçoit de Clément VII, à titre de dédommagement, une prébende au diocèse de Laon (30 janvier 1384 ; *ibid.*, fol. 19 r°). Par contre, le diocèse de Liège devient l'asile des clercs qui veulent se soustraire à la juridiction du pape d'Avignon : tel est Wilric Bonneustache, curé de « Waudelancourt, » au diocèse de Reims [probablement Vaudesincourt, Marne, canton de Beine] ; compromis dans une affaire de sorcellerie, il s'enfuit dans le diocèse de Liège et se fait urbaniste, échappant ainsi aux poursuites que l'archevêque de Reims a intentées contre lui sur l'ordre de Clément (bulle du 4 novembre 1388, adressée à l'évêque de Lodève ; *Reg. Avenion. LIV, Indulta, privilegia*, quat. II).

2. Ces pouvoirs comportent également le droit de réconcilier avec l'Église les schismatiques repentants (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 285 v°, 286 r° et 289 ; bulles citées par H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1649). Il est à remarquer que, dans ces bulles, Guillaume de Salvarville est qualifié de chancelier de Paris : c'est un titre que lui avait apparemment décerné Urbain VI.

3. Le chapitre de Liège procéda, le 26 mars, à l'élection de Thierry de la Marck, qui fut aussitôt confirmée par Urbain VI, ainsi que la nouvelle en parvint à Liège le 25 juillet suivant. Néanmoins Thierry déclina cet honneur, ne se trouvant pas, dit-on, de force à assumer pareille tâche (Fr. Kummer, *Die Bischofswahlen in Deutschland...*, p. 27). Ce qu'on ignore, c'est que dès le 8 juillet, Clément VII avait envoyé l'allemand Henri Nolin vers le comte Adolphe Ier de Clèves, avec lequel j'ai fait connaître ses bonnes relations, et qui était frère de « l'intrus de Liège, » c'est-à-dire de Thierry de la Marck (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 365, fol. 163 v°). On peut supposer que cette mission avait quelque rapport avec l'élection de Thierry. Cependant Henri de Horne, maimbourg du pays de Liège, dévastait les terres de l'évêché (J.-G. Schoonbroodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1863, in-4°, p. 272). Les chanoines finirent par écrire à Urbain, le suppliant, eu égard à la durée de la vacance, de leur donner promptement un pasteur et de dai-

10 mars 1390[1]. Le pape, apprenant que Persand nourrissait l'espoir de recouvrer son siège *per tractatus honestos*, l'autorisait à emprunter une somme de 30.000 francs d'or. Mais cette tentative échoua ainsi que la première. Le nom d'Eustache Persand ne reparaît désormais dans les registres d'Avignon que les jours où Clément VII lui alloue, par charité, quelque secours pécuniaire[2].

La maison de France ne s'était pas désintéressée d'une lutte qui se soutenait aux portes du royaume. Le duc de Bourgogne, particulièrement attentif aux événements dont le contre-coup pouvait se faire sentir en Flandre, avait exhorté les Liégeois à se rapprocher de Clément. La réponse que lui adressèrent, le 5 janvier 1390, les chanoines de la cathédrale aurait dû lui faire perdre toute illusion à cet égard[3]. C'est une profession de foi des plus nettes en faveur de Boniface IX, à laquelle les chanoines se permettent de joindre des conseils : « Que Philippe le Hardi s'abs-« tienne de molester les fidèles du Christ, et qu'il ferme l'oreille « aux suggestions des cardinaux ! »

Tel était le dernier mot de la ville de Liège. Tel fut aussi, à peu de chose près, l'accueil que les clémentins reçurent dans toutes les parties de l'Empire où ils s'efforcèrent de prendre pied.

gner confirmer l'élection qu'ils avaient faite d'un doyen, en la personne de Me Thomas d'Ambreville. Urbain VI étant mort sur ces entrefaites, les cardinaux, dès le lendemain (16 octobre 1389), répondirent aux chanoines et aux consuls de Liège, en les priant de prendre patience et en leur promettant d'agir auprès du futur pape (Arch. du Vatican, *Reg.* 312, fol. 65 v°; *Reg.* 347, fol. 47 r°). Boniface IX, effectivement, ne tarda pas à nommer évêque Jean de Bavière.

1. *Reg. Avenion. LIX Clementis VII, Littere de diversis formis*, quat. III.

2. Le 19 septembre 1389 et le 22 mai 1391, dons de 85 florins 20 sols (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 191 v°; n° 367, fol. 150 v°). A ces deux dates, Eustache Persand résidait à Avignon.

3. Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 4927, fol. 50 v°, et Rinaldi, t. VII, p. 537. — Je ne sais pourquoi les érudits belges ont pris l'habitude d'appeler cette lettre « la réponse pleine d'énergie du chapitre de Liège aux clercs du synode de Gand, » synode qui, on l'a vu, ne s'est peut-être jamais tenu. Les Gantois auraient recouru, en 1390, à l'habileté des théologiens de la « grande cité épiscopale des bords de la Meuse qui pour les peuples des Pays-Bas était la Rome du nord. » (Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. IV, p. 79; Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des chartes de Bruges*, 1re série, t. III, p. 234.)

Tandis qu'ils s'épuisaient en de vains essais de conquête, ils avaient à défendre leurs positions menacées. L'autorité du pape d'Avignon chancelait dans les trois évêchés de Lorraine.

A Metz, battue en brêche par le roi des Romains dès 1380, elle fut encore plus compromise quand Wenceslas eut fait savoir, le 16 janvier 1382, sa résolution de se saisir de la personne et des biens de tous les clercs schismatiques[1], et quand, devenu, par la mort de son oncle, héritier du Luxembourg, il se fut transporté de sa personne à Metz, le 13 novembre 1384, et eut lui-même intimé au clergé l'ordre de reconnaître l'évêque urbaniste Thilmann Vuss de Bettembourg[2]. Plus encore que ces ordres dépourvus de sanction et que ces menaces non suivies d'effet, l'intervention armée de Guillaume de Juliers, de Gérard de Blankenheim, des seigneurs de Boulay, du comte de Nassau et de Thilmann Vuss lui-même, aidé de son oncle et de ses beaux-frères, mit en péril l'autorité de l'évêque clémentin. Par bonheur celui-ci, qui était alors le jeune et saint Pierre de Luxembourg, trouva un puissant protecteur en la personne de son frère le comte de Saint-Pol. Pour défendre les prérogatives de l'évêque contre les empiétements de la bourgeoisie, ce seigneur s'était, une première fois, approché de Metz en 1385, avec une troupe de cent vingt lances et de quarante arbalétiers ; l'année suivante, il fit appel au concours du duc de Bourbon, et, son armée se trouvant ainsi grossie de quatre cents hommes d'armes, il entra en campagne contre les urbanistes allemands, enleva Commercy au comte de Saarbrück, s'empara de l'abbaye de Gorze, du château de Champillon, de Vic, de Moyenvic et de Marsal[3]. L'évêque urbaniste Thilmann ne se tint pas pour battu : ses incursions armées sur le territoire de la ville, de l'évêché et du chapitre se renouvelèrent si souvent que Raoul de Coucy, successeur de

1. *Histoire générale de Metz*, t. IV, p. 235.

2. *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, c. CLXXXVI. Cf. D. Calmet, t. II, p. 624 ; Th. Lindner, t. I, p. 238 ; N. van Werveke, *Les relations entre Metz et le Luxembourg sous le règne de Wenceslas* (*Jahr-Buch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1891), p. 297.

3. *Chronique du doyen de Saint-Thiébaut*, c. CLXXXVI et sq. J. Cabaret d'Orville, *La chronique du bon duc Loys de Bourbon* (éd. Chazaud), p. 280-284 ; *Histoire générale de Metz*, t. II, p. 598 ; t. IV, Preuves, p. 438.

Pierre de Luxembourg[1], se déclarait, en 1390, hors d'état de prolonger la résistance, si Clément VII ne lui venait en aide. C'est alors que le pape d'Avignon, pour permettre à Raoul de Coucy de subvenir à ses besoins les plus pressants, lui donna en commende l'abbaye de Saint-Arnoul[2].

A Toul, le clergé reconnaissait l'autorité de Clément VII[3], mais il n'en était pas de même de la bourgeoisie, toujours en guerre contre son évêque et soutenue de loin par le roi des Romains[4].

1. Une bulle de Clément VII datée d'Avignon, le 26 octobre 1386, autorise Raoul, nouvellement nommé évêque de Metz, à recevoir tous les ordres, en deux jours, des mains d'un évêque catholique : Raoul n'était alors qu'un simple clerc, âgé de dix-neuf ans (Arch. du Vatican, *Reg.* 298, fol. 22 v°). Il ne fut pourtant préconisé que dans un consistoire tenu à Roquemaure, le 13 août 1387 (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 378). Il négligea, d'ailleurs, de faire usage de la bulle de 1386 : car une autre bulle, du 16 août 1388, datée de Carpentras, l'autorisa de nouveau à recevoir les ordres et la consécration épiscopale des mains d'un évêque catholique (*Reg.* 299, fol. 21 v°). Son entrée dans la ville de Metz avait eu lieu le 6 janvier précédent (*Histoire générale de Metz*, t. II, p. 600).

2. Bulle du 11 novembre 1390 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LIX, Littere de diversis formis*, quat. VII), publiée sous la date du 3 novembre 1389 dans l'*Histoire générale de Metz* (t. IV, Preuves, p. 389). Par la suite, Raoul fut obligé de renoncer à cette abbaye (*ibid.*, p. 430).

3. L'évêque Jean de Neufchâtel, parent et partisan dévoué de Clément VII, après son élévation au cardinalat (23 décembre 1383), fut remplacé quelque temps sur le siège de Toul par un certain Savin « de Florano » ou « de Fiorano » (cf. *Gallia*, t. XIII, c. 1030 ; D. Calmet, t. II, p. 638 ; Ch. Robert, *Sigillographie de Toul*, Paris, 1868, in-4°, p. 93 ; Fr. Kummer, *Die Bischofswahlen...*, p. 50), que Clément VII autorisa, par bulle du 17 février 1384 (Arch. du Vatican, *Reg.* 295, fol. 4 v°), à se faire consacrer. Mais Savin ne tarda pas être transféré au siège de Maurienne, et Jean de Neufchâtel reprit l'administration du diocèse de Toul (29 mai 1385). Les 14 et 28 septembre 1387, comme il se disposait à se rendre en son diocèse et dans certaines parties des provinces ecclésiastiques de Besançon et de Trèves, Clément VII lui conféra des pouvoirs étendus, notamment celui d'absoudre les urbanistes repentants, et celui d'accorder des indulgences aux fidèles qui contribueraient à l'entretien des ponts, des hôpitaux, des églises du pays (*Reg.* 298, fol. 1 v°-8 r° et 158 v°). Jean de Neufchâtel se trouvait dans cette région le 25 janvier 1388 quand il reçut de Clément VII de nouveaux pouvoirs (*Reg.* 299, fol. 90 v°). Il en reçut d'autres enfin, le 13 août 1394, à un moment où il se disposait à se rendre encore une fois dans le diocèse de Toul, dans les provinces de Cologne, de Besançon et de Trèves (v. quinze bulles transcrites dans le *Reg.* 307, fol. 2 et sq.). Quant à Frédéric de Mulhouse, nommé évêque de Toul par Boniface IX, le 31 janvier 1391 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 418 ; cf. *Gallia*, t. XIII, c. 1032), il paraît n'avoir exercé aucune autorité dans le diocèse (K. Eubel, *ibid.* ; Guden, t. III, p. 596, 598).

4. Benoist (*Histoire ecclésiastique et politique de Toul*, p. 495 et sq.), dont le récit a été reproduit par tous les historiens postérieurs (D. Calmet, t. II, p. 638 ;

La situation de l'évêque de Verdun n'était pas moins précaire[1]. Son rival urbaniste, Rolin de Rodemacre, fort de l'appui de Wenceslas, levait des troupes, dévastait les terres du chapitre, se faisait servir pension par les chanoines et exerçait probablement, en vertu de bulles d'Urbain, des poursuites dans les trois évêchés contre les clémentins ecclésiastiques[2]. D'autre part, Urbain VI avait disposé de la princerie en faveur d'un frère du seigneur de Boulay, pour qui de puissants barons prenaient parti. Enfin la bourgeoisie, naturellement opposée à l'évêque, trouvait, comme à Toul, un appui dans le roi des Romains. Pour mieux défendre sa seigneurie et sa juridiction, l'évêque Liébaut en transporta la moitié indivise au roi de France, non pas, comme on l'a cru[3], à la suite d'une visite que Charles VI

A. Digot, *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1880, in-8°, t. II, p. 384), rapporte que Wenceslas invita le chapitre à élire un évêque urbaniste (cf. Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches...*, t. II, p. 319), puis que, d'accord avec la bourgeoisie, il fit déclarer la guerre à Jean de Neufchâtel et aux chanoines : le palais épiscopal aurait été rasé, les chanoines obligés de fuir à Vaucouleurs. Charles VI, intervenant à son tour, aurait obtenu la retraite du sénéchal de Luxembourg. Enfin, aux termes d'un accord intervenu entre la ville et le cardinal, celui-ci aurait conservé l'évêché, mais à condition que les habitants ne seraient point obligés de reconnaître Clément VII. Ce récit, qui paraît s'appuyer en partie sur des pièces d'archives aujourd'hui disparues, contient plusieurs invraisemblances : il y est, par exemple, question d'une entrevue de Charles VI et de Wenceslas à Paris qui n'eut jamais lieu. J'avais cru pouvoir le contrôler à l'aide des textes conservés soit aux Archives communales de Toul, soit dans la série G des Archives de Meurthe-et-Moselle : mais j'ai dû renoncer à cet espoir après avoir dépouillé l'inventaire du premier de ces dépôts (Arch. nat., F 89097), et après que M. E. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, m'eut obligeamment transmis le résultat négatif de ses propres recherches.

1. Il est inutile de donner de nouvelles preuves des relations de Liébaut de Cousance avec Avignon ; je citerai pourtant une requête de ce prélat à laquelle Clément VII répondit le 4 janvier 1388 (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 80 v°), et une bulle du 5 avril 1394 dans laquelle Clément donne à l'évêque Liébaut le titre d'administrateur de l'abbaye de Faverney (Arch. du Vatican, *Reg.* 307, fol. 581 r° ; cf. *Gallia christiana*, t. XV, c. 201).

2. Bulle datée du Vatican, le 15 février 1382 (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 197 v°). — Dès le 29 octobre précédent, Urbain VI avait envoyé au même Rolin des instructions au sujet de la réconciliation des nombreux clercs et laïques du diocèse de Verdun qui, disait-il, avaient le désir de rentrer dans le giron de l'Église (*ibid.*, fol. 198 v°). Cf. la commission que Rolin et Jean, son frère, avaient reçue de Wenceslas le 16 janvier 1381 (*Histoire générale de Metz*, t. IV, p. 335).

3. P. Daniel, *Histoire de France* (éd. de 1729), t. V, p. 341 ; D. Calmet, t. II, p. 655, 750 ; [abbé Roussel], *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun*, p. 345 ; abbé Clouet,

aurait faite à Verdun au début de son expédition de Gueldre[1], mais plus tard, le 30 septembre 1389. Ce pariage reçut, le 13 février suivant, l'approbation de Clément VII. Cependant, Wenceslas s'inquiétait de voir la France étendre ainsi la main sur une ville « impériale : » il défendit au chapitre de ratifier le pariage, invita le sénéchal et l'engagiste de Luxembourg à châtier Liébaut (5 décembre 1389), et ordonna la saisie de la sei-

Histoire de Verdun, t. III, p. 431, 432-434, 438; A. Leroux, *Nouvelles recherches critiques....* p. 12 et 78. H. Labande et J. Vernier, *Inventaire sommaire des Archives communales de Verdun* (Verdun, 1891, in-4°), p. XLIX. — On est assez surpris de rencontrer cette erreur jusque dans le t. II (p. 320) de la *Geschichte des deutschen Reiches* de M. Th. Lindner, qui avait pourtant, antérieurement, dressé l'itinéraire du roi dans un mémoire dont il sera question plus loin.

1. Cette tradition repose : 1° sur un document apocryphe inséré par Wassebourg dans ses *Antiquitez de la Gaule Belgicque* (fol. 451 v°); 2° sur un passage authentique, mais sans doute inexact, du *Religieux de Saint-Denys* (t. I, p. 532; cf. Jouvenel des Ursins, p. 376). La pièce publiée par Wassebourg est un mémoire contenant les griefs du chapitre de Verdun contre la reine douairière de Bohême, Béatrice de Bourbon. On y lit notamment : « *Item*, le quaresme dernier passé, en l'année que le roy fut à Verdun, la dite royne fit grosse assemblée de gens d'armes... ; » passage d'où il résulterait que ce mémoire a été présenté au roi de France dans le courant de l'année 1389. Or, à cette date, Béatrice de Bourbon avait depuis longtemps cessé d'inquiéter le chapitre. Cette difficulté, à vrai dire, n'est pas pour arrêter M. l'abbé Clouet : le dernier historien de Verdun en conclut tout simplement qu'on doit faire vivre Béatrice jusqu'en 1393 et corriger la date de 1383 assignée jusqu'ici à la mort de cette princesse. On aura mal déchiffré l'épitaphe de Béatrice qui se voyait au couvent des Jacobins de Paris; on aura lu « trois » au lieu de « treize, » erreur qu'explique facilement sans doute la vétusté du monument (*Histoire de Verdun*, t. III, p. 434, 435). Mais non, l'erreur n'est point possible : il suffira pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur le monument de la reine de Bohême, visible aujourd'hui encore dans l'église de Saint-Denis. La date de l'inscription est parfaitement lisible, et, pour plus de sûreté, nous apprend que Béatrice est morte un vendredi qui était le jour de Noël, ce qui convient fort bien à l'année 1383, mais nullement à l'année 1393 (cf. F. de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, Paris, 1873, in-4°, t. I, p. 497). Un autre argument non moins probant a été récemment fourni par M. H. Moranvillé (*Un incident de frontière dans le Verdunois*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 348, note 2). On voit le peu de confiance que mérite la pièce éditée par Wassebourg, et combien peu elle prouve que « Charles VI passa personnellement » par Verdun. Quant au *Religieux de Saint-Denys*, il raconte que Charles VI, en s'acheminant vers le duché de Gueldre, s'approcha de Verdun pour l'assiéger : il désirait châtier les habitants, qui, depuis longtemps, lui refusaient tout service; la médiation de quelque chevalier français amena ceux-ci à faire leur soumission. Les historiens modernes ont ajouté que l'évêque profita de la présence du roi et de la frayeur des habitants pour jeter les bases d'une entente qui aboutit à un pariage. Malheureusement, l'itinéraire de Charles VI, à présent bien connu (A. de Circourt, *Louis d'Orléans*, dans la *Revue des Questions histo-*

gneurie épiscopale (21 février 1390)[1]. En présence de cette opposition et des résistances de la bourgeoisie, l'évêque finit par être obligé lui-même de renoncer au pariage (10 août 1395)[2].

Heureux encore quand la victoire demeurait indécise entre les deux partis! Il n'en fut pas partout ainsi. Dans les provinces méridionales de l'Empire, on ne constate pas seulement de l'agitation, de l'instabilité, des luttes, mais bien l'effondrement du parti clémentin. Un homme, dans cette région, avait tendu la main au pape d'Avignon pour lui promettre son concours, et aussi pour en recevoir le prix. Ses vastes possessions s'enfonçaient comme un coin au milieu des pays d'obédience romaine, et interceptaient presque les communications de l'Allemagne et de l'Italie[3], tandis que son influence rayonnait au dehors en Alsace et en Souabe au grand avantage de Clément. N'avait-on pas vu le duc d'Autriche menacer d'une guerre les habitants de Colmar, parce qu'ils refusaient d'indemniser les clémentins qu'avait arrêtés Bernard de Bebelnheim[4]? Une journée suffit pour trans-

riques, t. XLII, 1887, p. 21; H. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean le Mercier* p. 117), ne passe pas par Verdun, mais plus au nord, par Grandpré, Buzancy Mouzay-sur-Meuse et Virton. C'est même sans doute le nom de cette dernière vill, que le *Religieux de Saint-Denys* a pu confondre avec celui de Verdun. Mais il y a eu erreur de la part du chroniqueur, et non pas faute du copiste : sur ce point seulement, je me séparerai de M. Th. Lindner, qui a, d'ailleurs, bien rectifié l'itinéraire de Charles VI (*Der Feldzug der Franzosen gegen Jülich und Geldern im J. 1388*, dans *Monatschrift für rheinisch-westfälische Geschichtsforschung und Alterthumskunde*, t. II, 1876, p. 243).

1. Par le rapprochement de ces dates, on voit que l'intervention de Wenceslas est antérieure à celle de Clément VII. Il ne faut donc pas dire, de la bulle de ce pontife du 13 février 1390, qu'elle « était un acte inconsidéré qui allait provoquer la réplique de l'Empereur » (A. Leroux, *Nouvelles recherches critiques...*, p. 13; cf. p. 79).

2. Charles VI recueillit du moins un avantage de ces longs démêlés : la ville de Verdun fut replacée sous sa garde le 19 octobre 1396 (Arch. nat., J 584, nos 11-17; J 585, nos 18, 18 *bis*, 21, 23-26, 30; Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVII Clementis VII, De indultis, privilegiis*, quat. v; abbé Clouet, t. III, p. 402 et sq.; Labande, *loco cit.*, p. XLIX et sq.).

3. P. Adelgott Schatz, *Stellung Leopolds III...*, p. 52; J. Brucker, *Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Strasbourg* (Strasbourg, 1882, in-4°), AA 109.

4. H. Haupt, *Das Schisma des ausgehenden 14. Jahrhunderts...* (*Zeitschrift für die Geschichte der Oberrheins*, nouvelle série, t. V), p. 59-61. — Vers le 31 janvier 1382, Clément VII envoya au duc Léopold III le frère mineur Henri Rotz; le 31 octobre de

former cette situation avantageuse. Le 9 juillet 1386, Léopold III se flattait d'écraser l'armée suisse dans la vallée de Sempach : il y demeura lui-même couché parmi les morts[1]. Le gouvernement de ses états, la tutelle de ses fils passa aux mains de son frère Albert, dont un des premiers soins fut de faire savoir en cour de Rome qu'il désirait voir l'autorité d'Urbain VI reconnue dans toutes les possessions de la maison de Habsbourg[2]. A cette occasion, l'un des envoyés d'Albert III débita probablement devant le pape de Rome une harangue dont on attribue la composition à Henri de Langenstein. Appliquant heureusement à l'héritage de Léopold le texte de saint Jean : « Levez les yeux, très saint père, dit-il, et « voyez comme ces vastes campagnes blanchissent déjà pour la « moisson. » C'étaient toutes les terres de Styrie, de Carinthie, de Tyrol, d'Autriche, de Suisse, de Souabe et d'Alsace qui n'attendaient pour se convertir que la venue des prédicateurs dont Albert III, au même moment, sollicitait l'envoi. On implorait même la pitié d'Urbain VI en faveur du prince dévoyé qui avait entraîné tant de chrétiens dans sa chute, et l'on demandait la levée de l'excommunication qui, peut-être, empêchait Léopold de goûter les joies du paradis[3]. Perte irréparable pour le parti d'Avignon! Clément VII chargea bien inutilement le général des Augustins, Jean de Bâle, d'assister à une entrevue qui eut lieu,

la même année, il fit payer 100 florins à un messager du duc (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 65 v°; n° 356, fol. 95 r°). André, chapelain de Léopold, lui présenta un rôle de suppliques (*Liber supplicationum*, anni VII pars I, fol. 111 r°). — Cependant, un peu plus tard, Léopold suspendit sa propagande en faveur de Clément, de peur de soulever contre lui les villes souabes, que Wenceslas exhortait à attaquer, sous la bannière de l'Empire, les partisans du pontife d'Avignon (v. Weizsäcker, t. I, p. 414; H. Haupt, p. 288; A. Schatz, p. 42).

1. Urbain VI s'empressa de pardonner aux confédérés leur révolte contre les Habsbourg, et leur octroya de nombreuses indulgences (H. Haupt, *loco cit.*, p. 303 et sq.). Un service fut célébré, le 6 août, à Avignon pour le repos de l'âme de Léopold (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 306).

2. Les lettres de créance données par Albert III à son conseiller intime Hernid de Lichtenstein et au chevalier Conrad Swemwarter sont datées du 14 février 1387 (H.-V. Sauerland, *Drei Beglaubigungs-Schreiben der Herzoge A., W. und Leopold von Œsterreich für ihre Gesandten an Papst Urban VI*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. XIV, 1893, p. 125).

3. H.-V. Sauerland, *Rede des Gesandtschaft des Herzogs Albrecht III von Œsterreich an Papst Urban VI*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. IX (1888), p. 448-458.

peu de temps après, entre Albert III et Philippe le Hardi [1]. Le mariage du second fils de Léopold III avec Catherine, fille du duc de Bourgogne, n'opéra pas le rapprochement qu'on s'obstinait à espérer, non plus qu'une démarche du prieur des Chartreux auprès d'Albert lui-même [2]. Clément VII ne devait plus rencontrer que résistance du côté des Habsbourg.

Les conséquences de cette situation nouvelle se firent bientôt sentir. A Brixen, dans le Tyrol, l'évêque Frédéric d'Erdingen s'empressa d'entamer des négociations avec Urbain [3]. A Bâle, Werner Schaler, pourvu par Clément VII (21 novembre 1382), et qui, depuis la mort de Jean de Vienne, disputait l'évêché à Imier de Ramstein, dut renoncer à la lutte [4]. Si les diocèses de Lausanne [5] et de Coire demeurèrent au pouvoir de prélats clémen-

1. Le 9 septembre 1387, payement de 128 florins 16 sols à Me Jean de Bâle, envoyé par le pape « ad certam dietam tenendam in confinibus Alamannie et Burgundie inter dominos ducem Burgundie et Albertum, ducem Austrie, pro suis expensis faciendis » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 362, fol. 141 r°). Le traité relatif aux conditions du mariage de Catherine de Bourgogne fut en effet conclu par les deux ducs, le 14 septembre, à Genlis, près Dijon (E. Petit, *Itinéraires...*, p. 190).

2. H. Haupt, *loco cit.*, p. 47, note 4.

3. A. Schatz, p. 49.

4. H. Haupt, p. 41-52. Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. IV, p. 422, 433, 454, 493, etc. Mgr Vautrey, *Histoire des évêques de Bâle* (Einsideln, 1885, in-8°), t. II, p. 430-432. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 413. — L'évêque Imier de Ramstein gardait encore quelques ménagements envers les clémentins de son diocèse, comme le témoigne sa conduite à l'égard du fougueux urbaniste Jean Malkaw (H. Haupt, p. 52). Clément VII, de son côté, continuait d'intervenir parfois dans les affaires du diocèse : le 1er mai 1392, il confirma l'élection d'un prévôt du nom d'Albert célébrée par les religieux augustins d'Œlenberg (K. Eubel, *loco cit.*), et, le 23 juin 1393, après avoir cassé l'élection célébrée de nouveau dans ce chapitre, il conféra la prévôté à l'élu des religieux lui-même, un nommé Jean (Arch. du Vatican, *Reg.* 305, fol. 153 v°; *Reg. Avenion. LXIX*, fol. 424 r°).

5. H. Haupt, p. 34. — Les 13 juillet 1383 et 6 juin 1386, Clément VII autorise l'archevêque de Nazareth Jourdain, qui, à cause du schisme, n'a pu prendre possession de son siège, à jouir de certains bénéfices au diocèse de Lausanne (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 83 v°). — Une bulle du 8 mai 1389, adressée à l'évêque de Lausanne Guy de Prangins, a trait aux dévastations sacrilèges commises par les Bernois dans le prieuré clunisien de Montricher (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LV Clementis VII, Littere de diversis formis*, quat. III). Il en est encore question dans une bulle du 1er mai 1392. Les Bernois ont attaqué le prieuré, profané les saintes espèces, volé des titres, du grain, des outils, brûlé, dans la ville, l'église de Saint-Nicolas. Amédée, abbé de Tournus, conservateur délégué par le saint-siège, a excommunié les sacrilèges et jeté l'interdit sur la ville de Berne; excommunication et interdit qui, au bout d'une

tins[1], les évêques du parti d'Avignon qui se succédèrent à Sion eurent grand'peine à se maintenir contre leurs concurrents grâce à l'influence exercée par le comte de Savoie dans la partie basse du Valais[2]. Le dernier nommé, Humbert de Billiens, simple clerc auquel Clément VII avait permis de se faire conférer en même temps tous les ordres[3], avouait plus tard que les libéralités de ses amis le faisaient vivre, et que la plupart de ses diocésains lui refusaient l'obéissance[4]. L'évêché de Constance avait été long-

année, ont été publiés, sur l'ordre de Clément VII, par feu l'évêque de Lodève [Clément de Grandmont]. Cependant les Bernois sont venus à composition ; l'écoutète, les consuls, le commun de la ville ont supplié le pape d'Avignon de lever les censures. Commission est donnée, à cet effet, à l'évêque de Lombez Jean Hiltalinger (*Reg. Avenion. LXV*, fol. 357 v°; tous ces incidents semblent ignorés des historiens les mieux informés ; cf. E. von Wattenwyl von Diesbach, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, t. II, Berne, 1872, in-8°, p. 300 et sq.). — Un peu plus tard (5 octobre 1393), Clément VII ordonne à Guy de Prangins de déposer Thierry de Montlaurent, curé de Romont, s'il est reconnu coupable d'avoir trempé dans le meurtre du comte de Savoie Amédée VII (*Reg. Avenion. LXIX*, fol. 532 v° ; cf. Guichenon, t. II, p. 12). — A la mort de Guy de Prangins, Clément VII nomme le patriarche de Jérusalem Aymon administrateur de l'évêché de Lausanne (24 juin 1394) ; puis (7 août) il donne l'évêché à l'archidiacre de Reims Guillaume de Menthonnay (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 415 ; cf. *Reg.* 308, fol. 188 r°). — Un évêque de Lausanne du nom de Jean, nommé par Urbain VI, ne paraît avoir joui d'aucune autorité dans ce diocèse (K. Eubel, *loco cit.*).

1. H. Haupt, p. 34. — Le 24 octobre 1388, Clément désigne comme successeur à l'évêque Jean II Hartmann, comte de Werdenberg (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 414).

2. Abbé Gremaud, *Documents sur le Vallais*, dans les *Mémoires de la Suisse romande*, t. XXXVII, p. 280, 305, 313, 390. — L'auteur n'a pas connu une bulle d'Urbain VI du 24 janvier 1389 autorisant l'évêque urbaniste de Sion, Henri de Blanghes, à réconcilier avec l'Église les clémentins repentants de son diocèse (Arch. du Vatican, *Reg.* 311, fol. 275 r°).

3. Par bulle du 7 décembre 1387 (*Reg.* 299, fol. 12 r°), et non du 7 février 1388 comme le suppose le P. K. Eubel (*loco cit.*, p. 415). Cf. un rôle présenté à Clément par Humbert de Billiens, et dans lequel celui-ci sollicitait précisément l'autorisation de recevoir ensemble ou successivement tous les ordres des mains de l'évêque de Lausanne ou de tout autre prélat clémentin (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 65 v°). Le comte de Savoie, dès le 9 octobre 1387, s'était engagé envers la communauté de Louèche à poursuivre auprès de Clément VII la nomination d'Humbert de Billiens (abbé Gremaud, p. 313).

4. Bulle de Clément VII du 3 juillet 1392 accordant à Humbert de Billiens un certain nombre de compensations (*Reg. Avenion. LXV*, fol. 551 r°). M. l'abbé Gremaud (p. 390) cite un dernier acte d'Humbert de Billiens, daté de Gruyères, le 30 juillet 1392, après quoi il perd ses traces. La vérité est qu'Humbert résigna son évêché, et que Clément VII reconnut alors l'évêque urbaniste Henri de Blanghes (K. Eubel, *loco*

temps disputé par deux prélats rivaux, puis dévolu, à partir de 1385, à un évêque notoirement urbaniste ; Clément VII prétendit, en 1387, l'attribuer à un protégé du feu duc Léopold et des princes de la maison de France : mais cet Henri Bayler ne se hasarda qu'une fois dans le diocèse de Constance durant une absence de l'autre évêque, et l'accueil qu'il y reçut ne l'encouragea pas à renouveler sa tentative[1]. Nommé plus tard évêque de Valence, puis d'Alet, il conserva ce qu'il appelait l'administration de l'évêché de Constance et ce qui n'était, en réalité, que la protection lointaine et fort peu efficace de quelques groupes de clémentins répandus à travers ce diocèse. Les plus fidèles se maintinrent en possession des chapitres de Zofingen, de Beromünster et de Schönenwerd[2], de l'abbaye de Saint-Blaise-en-Hercinie[3] et surtout de la ville de Fribourg-en-Brisgau[4].

Dans la journée de Sempach avait aussi péri l'un des digni-

cit.). Un autre urbaniste, Guillaume le Bon de Raron, qui paraît devoir être distingué de Guillaume de Rarogne, prend dans un acte du 11 décembre 1392, non plus le titre d'élu, mais celui d'évêque, et ne tarde pas à être reconnu même dans le Bas-Valais (abbé Gremaud, *loco cit.*, complété par le P. K. Eubel).

1. H. Haupt, p. 289, 294, 317 ; Fr. Kummer, p. 104, 106 ; K. Eubel, *loco cit.*, p. 411.

2. Henri, « élu de Valence et administrateur du diocèse de Constance » (on voit que, contrairement à ce que supposait M. Haupt, p. 294, Henri Bayler cessa de porter le titre d'évêque de Constance avant d'être transféré à l'évêché d'Alet), a fait savoir que les chapitres de Zofingen (en Argovie), de Schönenwerd (canton de Soleure) et de Beromünster (canton de Lucerne) voudraient bien obéir ouvertement à Clément VII, mais qu'ils sont retenus par la crainte que leur inspire la cruauté du « scélérat Barthélemy, » auquel obéissent, dans le pays, tous les clercs et tous les laïques ; ils redoutent, s'ils viennent à se déclarer, une ruine complète : par bulle du 3 juin 1389, Clément VII leur confirme la possession de certains bénéfices qu'ils avaient acquis d'une manière irrégulière (*Reg. Avenion. LV, Littere de diversis formis*, quat. VI). D'autre part, les chanoines de Beromünster se plaignent de ce qu'après la bataille de Sempach, les « meurtriers du duc Léopold » ont dévasté et brûlé leur église ; Clément VII, le 6 septembre 1389, unit à cette collégiale les deux cures de Neudorf et de Häggligen (*Reg. Avenion. LIV, Indulta, privilegia*, quat. VII).

3. Continuellement attaquée parce qu'elle a toujours refusé d'obéir aux « antipapes, » l'abbaye déclare ne plus pouvoir suffire à sa défense : par bulle du 12 mai 1392, Clément VII unit deux cures à la mense abbatiale (*Reg. Avenion. LXV*, fol. 360 v°).

4. H. Haupt, p. 274, 289, 294, 296, 312, 317. — Fribourg fut l'asile des clémentins allemands et bohémiens et le poste d'observation des agents du pape d'Avignon. Hinko Kluk, élu de Leitomischl, et son frère Henri, doyen de Prague, y vécurent, vers 1391 et 1392, pensionnés par Clément (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 196 v° ; n° 359 ; n° 369, fol. 66 v° ; n° 370, fol. 55 r°).

taires clémentins de l'église de Strasbourg, Jean d'Ochsenstein, prévôt de la cathédrale et gouverneur d'Alsace[1]. Au même moment, la parole fougueuse de Jean Malkaw exerçait dans les rangs des clémentins de cette ville de terribles ravages ; quand l'évêque, cédant aux clameurs d'une partie de son clergé, livra aux mains de l'Inquisition cet apôtre de l'urbanisme, plus de seize mille strasbourgeois avaient déjà, dit-on, fait retour à l'obédience romaine[2]. D'ailleurs, l'évêque lui-même finit par déserter une cause regardée comme perdue. Frédéric de Blankenheim, naguère, faisait arrêter un prélat urbaniste envoyé de Wenceslas : maintenant il acceptait des mains de Boniface IX l'administration du diocèse de Bâle[3] !

Ainsi se refaisait peu à peu, au détriment du parti clémentin, l'unité religieuse de l'Empire. Un moment déconcertée par l'apparition simultanée de deux papes rivaux, la nation germanique se ressaisissait, pour ainsi dire : les gros bataillons impériaux ralliaient en masse la bannière du pontife de Rome. C'était comme une protestation unanime des Allemands contre la prétention qu'on attribuait à Clément VII de vouloir disposer du trône de Charlemagne en faveur du roi de France, son protecteur et son complice[4].

III

Non content de chercher à étendre ou à maintenir son autorité en Allemagne, Clément VII entrevit plus d'une fois la possibilité de soumettre des pays situés au delà de l'Empire.

1. H. Haupt, p. 38.

2. V. les documents publiés par M. H. Haupt (*Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. VI, 1883, p. 369, 371, 375).

3. Th. Lindner, t. I, p. 238 ; t. II, p. 304 ; H. Haupt, *Das Schisma des ausgehenden 14. Jahrhunderts* (*Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, nouvelle série, t. V), p. 37-39 ; A. Schatz, p. 37 ; Fr. Kummer, p. 126 ; cf. J. Brucker, *Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Strasbourg*, AA 1409, 1412, 1414.

4. *Magdeburger Schöppenchronik*, dans *Chroniken der deutschen Städte*, t. VII, *Magdeburg, I* (Leipzig, 1869, in-8°), p. 279. Lettres d'Urbain VI (6 septembre 1382) et d'Antoine de Lemaco à Wenceslas (Vérone, 24 octobre 1382), publiées l'une par Pelzel (*Urkundenbuch*, t. I, p. 53), l'autre par Palacky (*op. cit.*, p. 34). *Chronicon Regiense* (Muratori, t. XVIII), c. 88.

La Hongrie notamment lui fit concevoir quelque espérance, quand, plusieurs années après la mort de Louis Ier, il fut question de marier la jeune reine Marie avec Louis, frère de Charles VI. J'ai la preuve que les ambassadeurs envoyés de Hongrie pour hâter cette union passèrent par Avignon, au mois d'août 1385, et que le pape mit un carrosse à leur disposition[1]. Déjà Louis de Valois s'acheminait vers son futur royaume, et l'on se flattait que son influence entraînerait, un jour, la reine Marie à se tourner du côté d'Avignon, quand soudain on apprit que le frère du roi des Romains avait obtenu de force la main de la jeune reine[2].

Le même Sigismond s'était précédemment fait reconnaître roi de Pologne[3]. Néanmoins, Clément VII ne désespéra pas de gagner la Pologne à sa cause, par l'entremise d'un frère convers[4].

Ce religieux, du nom de Wladislas, n'était autre que le dernier rejeton de la dynastie des Piast, échoué, après une vie d'aventures, dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Clément VII voulut le voir, lui enjoignit de sortir de son couvent (6 juillet 1382)[5],

1. V. le texte reproduit plus haut, en note, p. 105. Le 14 août 1385, achat de deux chevaux « pro uno curru tradito ambaxiatoribus Ungarie » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 359, fol. 197 v°).

2. Th. de Niem, *De Scismate*, p. 106; Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches*, t. I, p. 248 et sq., 409 et sq. ; E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 22, 23. — Clément VII envoie encore, vers le 8 avril 1386, un courrier à Bude et, vers le 7 octobre 1387, un de ses huissiers, Thomas de Bordelles, en Esclavonie et en certaines parties de Hongrie ; il donne à ce dernier la somme importante de 200 florins (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 90 v° ; n° 362, fol. 148 v°). Le siège de Raab était occupé par un gascon, le frère Guillaume, zélé partisan de Clément VII, et auquel celui-ci donna, le 8 janvier 1386, l'expectative de deux évêchés hongrois, mais qu'Urbain déposa et remplaça la même année (K. Eubel, *Die provisiones prælatorum*, p. 445). Il est fait (*ibid.*) mention de bulles de Clément VII pourvoyant aux sièges épiscopaux de Zengg et de Knin, en Croatie, de Nona, en Dalmatie.

3. Charles V s'était montré, en 1378, assez disposé à laisser la maison de Luxembourg s'approprier cette part de l'héritage de Louis Ier (N. Valois, *Le projet de mariage entre Louis de France et Catherine de Hongrie et le voyage de l'empereur Charles IV à Paris*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXX, 1893, p. 219).

4. Dès le début du schisme, il avait pris soin de faire porter en Pologne diverses lettres et informations par un clerc du diocèse de Breslau, Nicolas Depiscopitz (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum anni III*, fol. 149 r°).

5. L. d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 754. — On voit que les projets de Clément et de Wladislas remontent à une époque antérieure à la mort de Louis Ier (11 ou 12 septembre 1382). C'est ce que l'on n'a généralement pas compris (cf. *L'art de vérifier les dates*, t. II, p. 71). — M. Cl.-N. Amanton (*Mémoire historique sur Wladislas*,

le releva de ses vœux, lui fit jeter le froc et l'envoya briguer le trône que ses compatriotes étaient, croyait-on, disposés à lui offrir. « Nous comptons, écrivait Clément VII, qu'avec l'aide de « Dieu, tu ramèneras dans la voie du salut ces peuples, que le roi « Louis de Hongrie a entraînés dans une erreur damnable[1]. »

La tentative de Wladislas échoua, comme on pouvait s'y attendre : le « roi Lancelot » (c'est le nom qu'on lui donnait en France) revint mourir à Strasbourg[2].

Cependant Sigismond n'avait pu se maintenir sur le trône de Pologne. Il y fut remplacé par Hedwige de Hongrie, qui, pour complaire à ses nouveaux sujets, épousa Jagellon, grand duc de Lithuanie (17 février 1386). De cette alliance résulta la conversion au christianisme du prince et du peuple lithuaniens, événement dont le retentissement fut grand dans toute l'Europe, et dont la France ne fut pas la dernière à se réjouir. J'ai retrouvé une lettre dans laquelle Charles VI félicite le royal néophyte[3].

prince polonais, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 1882, *Partie des lettres*, p. 33) donne les démarches faites auprès de Wladislas par ses amis de Pologne comme s'étant produites après la déposition de Sigismond.

1. Bulle du 15 septembre [XVII kal. oct.] 1382 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVII*, fol. 48 r°), publiée sous sa vraie date par A. Favyn (*Le théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1620, in-4°, t. II, p. 1382) et par D. Luc d'Achery (*loco cit.*, p. 753), mais reproduite sous la date du 1er octobre 1382 [par suite de la suppression du chiffre XVII], dans le t. IV de la *Gallia Christiana* (*Instr.*, c. 214) et citée par Fejér (*Codex diplomaticus Hungariæ*, t. IX, vol. 5, p. 493) comme étant de 1381.

2. Sa pierre tombale orne encore, à Dijon, un bas côté de l'église Saint-Bénigne (cf. Cl.-N. Amanton, *loco cit.*, p. 36). — Vers le 20 novembre 1385, Clément VII envoya de nouveau en Pologne un cistercien du nom de Pierre (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 52 r°).

3. « *Rex Francie regi Polonie super facto Ecclesie...* Non valemus condigne gratiarum actiones Regi regum de tanti beneficii vobis collati referre, qui, prout ex relacione dilecti nostri Johannis de Strata, militis in religione eximia dominorum Pruscie militantium, didiscimus, personam vestram, una cum quatuor aliis fratribus vestris germanis, tam salubriter, clementer et eleganter et pie visitare dignatus est... Et quia, sicut pie credimus, inter cetera que, teste Scriptura, Deo accepta censentur, testimonium veritati perhibere, fratrumque et proximorum necessitatibus compati pariterque suffragari non modici fructus et efficacie salutaris existit, prefati militis, de regno nostro oriundi, personam utique commendabilem tam in moribus et bone milicie exercicio diuturno quam in fidelitate et astucia famosam et expertam, multisque laboribus milicie, maxime pro fidei ortodoxe defensione frequentius attritam, prout ex ejus status relatione et noticia poteritis agnoscere, serenitati et clementie vestre, super hiis de quibus vobis duxerit supplicandum, recommendamus cordiose cum affectu. Et si que pro vestri vestro-

Un chevalier de l'ordre Teutonique originaire de France fut, par cette lettre, recommandé à Jagellon. Tout en transmettant au nouveau souverain de Pologne les compliments du roi de France, cet envoyé devait-il chercher à le gagner au parti de Clément VII? Rien n'autorise à le supposer. Charles VI aurait eu mauvaise grâce à initier ainsi le nouveau converti aux tristes querelles qui déchiraient la chrétienté occidentale. En tous cas, sous ses nouveaux maîtres, la Pologne ne cessa pas de donner aux papes de Rome des preuves multiples de son attachement[1].

Les regards de Clément VII s'étendirent plus loin encore. Il nomma un certain Albert Hecht évêque de Dorpat, en Livonie (24 janvier 1379)[2]. Ce prélat, soutenu par des chevaliers de l'ordre Teutonique, s'empara même de quelques places dans cette contrée perdue. Mais l'autorité de Rome finit par y prévaloir : l'évêque Albert, réduit à fuir devant un rival urbaniste[3], dut se contenter des bénéfices que Clément VII lui permit d'acquérir, à titre de compensation, en Béarn ou en Brabant[4].

rumque regni et subditorum ab ipso domino nostro Jhesu, sicut premittitur, in fide conversorum, nos et nostrum regnum et subditos duxeritis requirenda, parati sumus et nos offerimus liberaliter semper pronos. Personam, statum igitur vestrum (*sic*) de bono semper in melius conservet Altissimus, neophitorum doctor et premiator legitime certantium, usque ad susceptionem bravii sempiterni. Datum Parisius. » (Bibl. de Cambrai, ms. 940, n° 100, fol. 43 v°.)

1. C'est ce dont on trouve de nombreuses preuves dans l'ouvrage d'A. Theiner (*Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ historiam illustrantia*, Rome, 1860, in-fol., p. 751-754) et dans la dissertation de l'abbé S.-F. Fabicz (*Quidnam Poloni gesserint adversus Schisma occidentale synodosque Constantiensem et Basileensem*, Wurzbourg, 1879, in-8°, p. 45 et sq.).

2. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 422.

3. Bulle de Clément VII, du 9 avril 1380, donnant à l'évêque Albert de Dorpat les pouvoirs nécessaires pour priver de leurs bénéfices les clercs urbanistes qui résident dans la province de Riga et, en particulier, dans le diocèse de Dorpat (Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 162 r°; cf. K. Eubel, *loco cit.*). Rôle présenté à Clément par Albert Hecht (*Liber supplicationum*, anni I pars III, fol. 310 r°). *Detmar-Chronik*, dans *Die Chroniken der niedersächsischen Städte, Lübeck*, t. I, (Leipzig, 1884, in-8°), p. 568. Th. Hirsch, M. Töppen et E. Strehlke, *Scriptores rerum prussicarum* (Leipzig, 1866, in 4°), t. III, p. 112.

4. Première autorisation donnée dans la cinquième année du pontificat de Clément et concernant les bénéfices situés dans la partie du Béarn appartenant au comte de Foix; seconde autorisation, du 6 juillet 1384, s'étendant aux bénéfices situés en la ville de Pamiers ; troisième, du 5 octobre 1385, concernant les bénéfices du duché de Brabant (K. Eubel, *loco cit.*).

La position de Lübeck avait une tout autre importance, que Clément VII, d'ailleurs, n'eut garde de méconnaître. Dans un curieux mémoire qui nous est parvenu, un des prévôts de la cathédrale de cette ville exposait que, si Urbain VI venait à le révoquer, les magistrats et bourgeois de Lübeck étaient gens à secouer l'autorité du pape de Rome, que même leur défection entraînerait sans doute celle des soixante-dix-sept cités de la Ligue hanséatique, celle de la province de Riga et celle des trois royaumes de Danemark, de Norvège et de Suède. « Nos consuls, « ajoutait-il, ont déjà reçu mainte et mainte fois des lettres de « l'antipape insistant pour obtenir leur adhésion à son parti[1]. »

J'ignore si, en effet, le prévôt de Lübeck, exécutant sa menace, prêta l'oreille par la suite aux propositions de Clément VII. Mais, à quelque temps de là, un nommé Wittenbourg, qui semble devoir être distingué de ce prévôt[2], bien qu'il porte le même prénom que lui[3], tâcha de s'emparer de l'évêché de Lübeck en vertu de lettres qu'il avait obtenues de Clément : ce renseignement émane du chroniqueur Detmar[4]. Il se trouve pleinement corroboré par diverses bulles datées, l'une du 6 septembre 1379, les autres du 1er avril 1380 : Clément VII, après avoir déposé Nicolas Ziegenbock, nommait par ces bulles Jean de Wittenbourg évêque de Lübeck[5], puis lui donnait le pouvoir de condamner ou d'absoudre les urbanistes de son diocèse, de publier le procès de l' « intrus » et de disposer des bénéfices confisqués sur les clercs « schismatiques ; » en certains cas même, Jean de Wit-

1. K. Koppmann, *Seven und seventich Hensen*, dans *Hansische Geschichtsblätter*, 1882, p. 105.

2. D'après les documents cités par M. Koppmann (p. 108-109), le prévôt dont il s'agit pourrait être l'ancien doyen de la cathédrale Jean Clenedenst, qui fut prévôt entre 1381 et 1384, ou bien un de ses prédécesseurs, appelé également Jean, qui figure dans un acte du 15 juin 1380. Même dans cette seconde hypothèse, il semble impossible de le confondre avec Jean de Wittenbourg, qui, dès le 1er avril 1380, avait été, comme on va le voir, pourvu de l'évêché par Clément.

3. On ignore que Jean de Wittenbourg, prêtre du diocèse de Ratzebourg, faisait, en 1379, partie de l'Université de Montpellier; il figure, parmi les bacheliers en droit, dans le rôle adressé à Clément par cette Université (*Cartulaire de l'Université de Montpellier*, p. 581).

4. *Detmar-Chronik*, p. 567.

5. K. Eubel, *Die provisiones prælatorum*, p. 421.

tenbourg devait exercer une juridiction sur toute la province de Brême[1]. J'ai retrouvé également un rôle présenté au pape d'Avignon de la part de cet évêque[2], dont le nom figure encore dans l'adresse d'une bulle datée du 30 janvier 1382[3]. Néanmoins, Jean de Wittenbourg n'osa jamais, dit-on, se montrer dans le diocèse de Lübeck : tout son rôle se borna à y faire circuler plus ou moins secrètement des bulles de Clément VII[4].

On vient de voir qu'un prévôt de Lübeck avait parlé de la conversion possible des états scandinaves : il ne fut pas seul à faire luire ces espérances aux yeux de Clément VII. La cour d'Avignon entretint, à cet égard, des illusions étranges. Dans un mémoire qui remonte à 1380[5], le cardinal de Viviers donne comme clémentins « le roi de Norvège et tous ceux de son parti qui luttaient, à ce moment, contre le duc de Mecklembourg pour la succession de la Suède et du Danemark. » Il faut entendre par là le jeune roi Olaf et la célèbre reine Marguerite de Waldemar, qui venait de réunir dans les mains de son fils les sceptres de Danemark et de Norvège et qui allait s'emparer bientôt de celui de Suède. Sous de tels auspices, l'avenir du clémentisme eût été assuré dans les royaumes du nord. Mais les actes de Marguerite et de son fils protestent contre l'affirmation de Pierre de Sortenac. Marguerite et Olaf ne cessèrent d'obéir aux pontifes de Rome[6], d'accord en cela avec le clergé de leurs états[7].

1. Arch. du Vatican, *Reg.* 292, fol. 102 r° et v°, 253 r°.

2. La réponse de Clément est datée du 9 octobre 1381 (*Liber supplicationum anni III*, fol. 170 v°).

3. Bulle nommant Jean « Emchini » abbé du couvent bénédictin de Saint-Jacques-des-Écossais d'Erfurt (*Reg. Avenion. XXIV Clementis VII*, fol. 35 v°).

4. *Detmar-Chronik, loco cit.*

5. Bien que Baluze (t. II, c. 868-873) le publie sous la date de 1381. Postérieur à la démarche du duc de Brabant auprès du roi des Romains en faveur du concile (v. c. 869 ; cf. notre tome I, p. 294), il est antérieur à la défection du Portugal (v. c. 867) et à la déclaration de la Castille (v. c. 872). Il a été rédigé au moment où l'on s'attendait à une entrevue entre Wenceslas et Charles V (v. c. 869), c'est-à-dire vers le mois de juin 1380.

6. *Regesta diplomatica historiæ danicæ*, t. I (Copenhague, 1847, in-4°), p. 334, 335 ; 2e série, t. I (1880), p. 440, 444, 446.

7. *Ibid.*, p. 417, 426 ; L. Daae, *Symbolæ ad historiam ecclesiasticam provinciarum septentrionalium Magni dissidii synodique Constantiensis temporibus pertinentes* (Christiania, 1888, in-4°), p. 17, 22, 25. — A joindre aux textes cités dans ce mémoire

A vrai dire, les comptes d'Avignon révèlent un fait étrange, dont je ne me pique pas de fournir l'explication. Le 16 mars 1389, Clément VII fit donner 17 florins 4 sols à un certain Henri de Prusse qui lui était envoyé par la reine Marguerite; il lui remit, en même temps, des lettres pour la reine[1]. D'autre part, le 12 avril, il fit compter 85 florins 20 sols à un courrier qui lui apportait des lettres du « roi de Suède, » et confia également à ce second messager une réponse pour son maître[2]. Bien que Marguerite eût déjà pris le titre de reine de Suède, il n'y avait alors d'autre « roi » de Suède qu'Albert de Mecklembourg, sur lequel les troupes de la reine venaient de remporter la victoire de Falkœping (24 février), et qu'elle gardait alors prisonnier dans le château de Lindholm, en Scanie. Que ne peut-on surprendre le secret de ces correspondances, échangées au moment où se décidait le sort de la Suède! Certes, ni Albert de Mecklembourg, ni Marguerite de Waldemar ne reconnaissaient le pape d'Avignon : quelle sorte de communication éprouvèrent-ils donc le besoin de lui faire? A la rigueur, si Henri de Prusse fit grande diligence, on peut supposer que Marguerite avait chargé ce messager de porter à Clément VII la nouvelle de son éclatante victoire. Quant à Albert de Mecklembourg, espérait-il obtenir, par l'entremise de Clément VII, quelque secours ou quelque adoucissement à sa captivité? En l'absence de renseignements précis, il serait super-

une bulle d'Urbain VI, du 15 mai 1380, adressée à l'évêque Nicolas de Linkœping et à tous les nonces apostoliques en Danemark, Suède et Norvège (Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 42 v°). Les étudiants suédois et danois désertaient l'école de Paris (H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, p. XIX). V. enfin les termes dont se servent les *Annales Danici* pour raconter les origines du schisme (J. Langebek et P.-Fr. Suhm, *Scriptores rerum danicarum*, Copenhague, 1786, in-fol., p. 533). Le P. K. Eubel cite pourtant une bulle de Clément VII, du 18 février 1383, nommant un certain Jean Jagon, frère prêcheur, au siège de Strengnäs, vacant par la mort de l'évêque Trugillus (*Die Provisiones prælatorum*, p. 423).

1. «... Henrico de Prucia, qui venit de regina Dacie et remittitur ad ipsam cum certis litteris domini Pape » (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 117 v°). — Ce messager devait être plutôt au service de Clément qu'à celui de la reine de Danemark : on le voit, vers le 11 juillet 1390, repartir d'Avignon pour porter des lettres de Clément VII au maître des Teutoniques (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 163 v°).

2. «...Domino Hugoni de Hulselr, alamanno, misso ad dominum nostrum Papam per regem Suessie cum certis litteris, et qui revertitur ad eum cum litteris domini Pape » (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 132 r°).

flu de former des conjectures. Les textes que j'ai cités prouvent du moins l'existence de relations momentanées, et qu'on ne soupçonnait guère, entre le pape d'Avignon et les états scandinaves[1].

IV

L'Écosse avait dès le premier jour reconnu Clément VII[2]. Mais les démarches auxquelles ce pontife se livra pour établir son autorité sur le reste des Iles Britanniques ne sont guère mieux connues que les relations qu'il prit soin d'entretenir avec l'Allemagne, le Danemark ou la Suède. On semble ignorer l'existence d'un parti clémentin en Irlande[3].

La domination anglaise ne s'étendait guère alors, en Irlande, au delà du pays de Dublin. Il n'y avait donc pas d'impossibilité à ce qu'une partie de la contrée formant aujourd'hui la province de Connaught s'écartât de la voie suivie par les Anglais en matière religieuse et se soumît à Clément VII. C'est ce qui advint, à en juger par une série de bulles inédites[4].

Clément avait confié à un certain Thomas, prieur de Saint-Comman de Roscommon, le soin de convoquer en Irlande une assemblée de clercs et de laïques. Lecture devait y être donnée publiquement des actes concernant l'origine du schisme, ainsi que des bulles fulminées par le pape d'Avignon contre Prignano et ses « complices[5]. » L'archevêque de Tuam, chacun de ses suf-

1. Le 1er mars 1385, Clément VII avait déjà fait remettre 64 florins 8 sols à Jean Rode, doyen de l'église Saint-Lutger de Münster, qu'il envoyait en Danemark et en Norvège (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 136 r°).

2. Ce pape crée cardinal en 1383, et non en 1385 comme l'a écrit M. A. Bellesheim (*Geschichte der katholischen Kirche in Schottland*, Mayence, 1883, in-8°, t. I, p. 268), Walter Wardlaw, évêque de Glasgow (Baluze, t. I, c. 1312), puis lui donne, le 24 novembre 1384, les pouvoirs de légat *a latere* dans le royaume (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 36-37). Quand aux démarches tentées par les papes de Rome en Écosse, v. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 424.

3. V., par exemple, A. Bellesheim, *Geschichte der katholischen Kirchen in Irland* (Mayence, 1890, in-8°), t. I, p. 537.

4. Bulles du 17 janvier 1383 (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 34 r°, 35 r°).

5. L'envoi en Irlande d'un messager « cum certis processibus » est mentionné dans les comptes du pape d'Avignon à la date du 19 avril 1380 (*Introitus et exitus*, n° 352).

fragants étaient, en même temps, invités à publier ces pièces dans leurs diocèses respectifs. Effectivement, une assemblée se tint à Roscommon. Les actes de provenance avignonnaise furent lus par le prieur de Saint-Comman. On ne nous dit pas l'effet qu'ils produisirent sur l'assistance, pour moitié composée de laïques. Mais l'archevêque de Tuam [1], les évêques de Kilmacduagh, de Clonfert et d'Ardagh se déclarèrent séance tenante pour Clément VII. Il y eut pourtant au moins une voix discordante : deux évêques de la province de Tuam manquaient au rendez-vous, et l'un d'eux, Robert, évêque de Killala [2], s'était fait représenter par l'archidiacre Jean Mac Oyreachtayg, qui prit la parole pour protester contre la condamnation d'Urbain. Ce fut le commencement d'une lutte acharnée. Aux menaces de déposition [3] l'évêque de Killala répondit par la production d'une bulle d'Urbain VI qui lançait l'excommunication contre l'archevêque de Tuam. Il essaya de soulever toute la province et de faire passer aux mains d'un urbaniste, Hugues, évêque de Cloyne, les deniers levés au nom du pape d'Avignon. D'autre part, un procès, entamé à la requête du prieur de Saint-Comman, fut instruit par deux des cardinaux de la cour de Clément VII [4]; il aboutit, le 17 janvier 1383, à la condamnation par contumace, à la suspension et à la déposition de l'évêque Robert de Killala : l'administration de son diocèse devait être confiée à Corneille O'Connel, chanoine de Tuam. Une condamnation semblable frappa le même jour, et pour des motifs analogues, Thomas, évêque d'Elphin [5].

1. Sans doute Grégoire O'Moghan : cf. J. Waræus, *De præsulibus Hiberniæ commentarius* (Dublin, 1665, in-fol.), p. 248.

2. Il semble bien n'y avoir à cette époque qu'un évêque de Killala du nom de Robert, celui qu'Urbain VI croyait mort le 9 août 1381, et auquel il nomma un successeur en la personne de Thomas Lodowis (Rymer, t. IV, éd. de 1869, p. 129).

3. « ...Et quod, cum prefatus archiepiscopus, nostra sibi in hac parte commissa et sua ordinaria auctoritatibus, eundem Robertum monuisset et mandasset eidem ut a premissis rebellionibus, et aliis que contra nos et Romanam ecclesiam ausu detestabili committebat, desisteret, et ad obedientiam nostram et Ecclesie catholice unitatem rediret, et processus predictos in suis civitate et diocesi publicaret, dictus Robertus monicionibus et mandatis hujusmodi parere contempserat, ac propterea dictus archiepiscopus prefatum Robertum merito contumacem, rebellem et inobedientem nobis et sibi imputaverat, ac ab episcopali dignitate deponendum fore renuntiaverat... »

4. Pierre Aycelin de Montaigu et Nicolas Brancacci.

5. Sans doute Thomas Barret (cf. J. Waræus, p. 258). — Ces dernières bulles repro-

J'ignore quelle fut l'issue du conflit soulevé dans la province de Connaught. Quoi qu'il en soit, l'exemple donné par les évêques d'Elphin et de Killala paraît avoir été suivi dans le reste de l'Irlande. Le parti urbaniste y fut prédominant[1]. Froissart raconte plaisamment comment le chevalier Henri Chrystead, ayant entrepris d'initier aux mœurs et aux croyances anglaises quatre rois irlandais vaincus par Richard II, eut à leur enseigner l'usage des selles et celui des braies, dut leur apprendre à ne pas manger dans le même plat que leurs valets : mais ces princes à demi barbares firent entendre qu'ils n'avaient nul besoin des leçons du gentilhomme anglais pour croire à la divinité de Jésus-Christ ou à la légitimité du pontife de Rome[2].

Quant à l'Angleterre elle-même, il serait superflu d'ajouter qu'elle demeura fidèle aux papes italiens, si ses perpétuels conflits avec la cour de Rome n'avaient rendu son dévouement suspect, sa soumission contestable. Les réserves apostoliques, les exigences fiscales d'Urbain VI et de Boniface IX excitaient au plus haut degré l'indignation du clergé britannique, provoquaient dans le sein du Parlement des adresses d'une violence inouïe et, de la part de la royauté, des mesures qui semblaient présager une rupture définitive[3]. D'autre part, les théories de Wyclif tendaient à entamer le prestige de l'autorité pontificale. Après avoir vanté les vertus d'Urbain VI[4], l'hérésiarque s'était mis à

duisent en grande partie les termes des premières. Elles reprochent particulièrement à l'évêque d'Elphin d'avoir fait opposition aux actes envoyés d'Avignon, d'avoir proclamé dans son diocèse la légitimité d'Urbain, de s'efforcer d'entraîner ses diocésains dans son erreur, d'avoir nommé Malachie O'Thynnerig doyen de sa cathédrale en vertu de bulles de l'intrus, enfin d'avoir désobéi aux mandements de l'archevêque de Tuam (*Reg.* 295, fol. 35 v° ; ces deux bulles ne sont que mentionnées par le P. K. Eubel, *loco cit.*).

1. Cf. A. Theiner, *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum historiam illustrantia* (Rome, 1864, in-fol.), p. 365, 366 ; Rymer, t. IV (1869), p. 155, 163. — Clément VII avait pourtant nommé, le 14 janvier 1381, un archevêque d'Armagh et, le 22 octobre 1382, un archevêque de Kashel (K. Eubel, *loco cit.*).

2. Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove), t. XV, p. 175, 176.

3. Rymer, t. III (1740), pars IV, p. 58 ; Rinaldi, t. VII, p. 546 ; H. Wallon, *Richard II*, t. II, p. 29.

4. J. Wyclif, *Tractatus de Ecclesia* (édité pour la Wyclif Society par J. Loserth, Londres, 1886, in-8°), p. 37, 309, 352.

confondre les deux papes dans une égale réprobation[1] : « C'est « prendre le parti du diable, écrivait-il, que tenter de rétablir au « profit de l'un ou de l'autre la suprématie temporelle[2]. » Et parfois on le voyait jeter comme un regard d'envie sur les schismatiques grecs, « inébranlables dans leur foi, tranquilles spectateurs des fourberies pontificales[3]. »

Mais toute cette opposition, si violente qu'elle fût, nuisait à Urbain VI sans profiter à Clément VII[4]. Ne nous y trompons pas : les Anglais nourrissaient à l'égard de ce dernier une insurmontable aversion. Ils ne voyaient en lui que la créature de Charles V, élevée par les intrigues du cardinal d'Amiens, agent dévoué de la cour de France[5]. Pour les Plantagenêts, la guerre à l' « antipape » n'était qu'une nouvelle forme de la lutte contre les Valois. C'est bien ceux-ci qu'ils combattaient, en Flandre, par l'épée de l'évêque de Norwich ; en Italie, en faisant alliance avec Urbain[6], avec Charles de Durazzo[7], avec les villes de Toscane ou d'Ombrie[8]; en Provence, en

1. *De Christo et suo adversario Antechristo*, dans *J. Wiclif's Polemical works in latin* (éd. de la Wyclif Society, t. II, p. 638, 674, 683. V. aussi un passage où Wyclif essaye de démontrer la nullité des excommunications lancées soit par Urbain, soit par Clément (*Joh. Wyclif Sermones*, éd. J. Loserth, Londres, 1889, in-8°, t. III, p. 161).

2. *De dissensione paparum*, dans le t. II des *Polemical works in latin*, p. 573.

3. *Cruciata, ibid.*, p. 598. Cf. Knighton (éd. Twysden), c. 2648.

4. Seul, Wyclif prétend que les couvents anglais renfermaient beaucoup de clémentins déguisés (*Sermones*, t. IV, p. 61).

5. V. les lettres apocryphes publiées par Ulric de Hutten, sous le titre *De Schismate extinguendo et vere ecclesiastica libertate adserenda epistolæ aliquot* (in-4°), et qui, suivant M. Th. Lindner (*Theologische Studien und Kritiken*, 1873, 1re partie, p. 152-158), auraient été toutes composées par un même écrivain, en Angleterre, vers 1381. Le cardinal d'Amiens y est accusé d'avoir grossièrement calomnié Urbain VI auprès de Charles V : « Vulpes enim dolosa, tamen in præsentia supradicti Caroli dixisse fertur fatue, et in vituperium sui collegii non modicum, quod nocte illa qua in crastinum electus fuit, cum meretrice jacuerat. »

6. Pouvoirs donnés, le 5 mai 1381, à Jean Hawkwood, à Nicolas Dagworth et à Walter Skyrlawe (Rymer, t. IV, éd. de 1869, p. 114; cf. p. 144).

7. Pouvoirs du 15 avril 1382 (*ibid.*, p. 145) et du 6 février 1385 (*ibid.*, t. III, éd. de 1740, pars III, p. 177).

8. Pouvoirs du 16 mai 1381 (*ibid.*, t. IV, éd. de 1869, p. 119) et du 6 février 1385 (*ibid.*, t. III, éd. de 1740, pars III, p. 177, 178). — Richard II fit parvenir jusqu'à Florence des fonds destinés à la guerre contre les partisans français : v. une lettre du cardinal de Naples publiée par Kervyn de Lettenhove (*Froissart*, t. XI, p. 448). Cf. une bulle de Boniface IX, du 8 juillet 1391, donnant pouvoir à un génois de traiter avec le roi et la noblesse d'Angleterre (citée par Rinaldi, t. VII, p. 552, et par E. Jarry, *La « voie de fait »...*, p. 246).

donnant la main aux gens de la ligue d'Aix[1]; en Portugal, en s'emparant de l'oreille de Ferdinand; en Castille enfin, au moyen d'une expédition armée qui, comme celle de Despenser, revêtit la forme d'une croisade[2]. L'aîné des oncles de Richard II, tout aussi bien que l'aîné des oncles de Charles VI, avec lequel on l'a justement comparé[3], exploitait à son profit la situation de l'Église, et, sous prétexte de répondre à l'appel du saint-siège, entraînait son pays dans une guerre lointaine à la poursuite d'une couronne qu'il ne put pas saisir. Partout, on le voit, l'adversaire religieux se confondait, aux yeux des Plantagenêts, avec l'ennemi politique; partout le clémentin se présentait aux Anglais sous les traits d'un français ou d'un allié de la France; partout enfin la résistance au pape d'Avignon s'imposait comme un des devoirs du loyalisme britannique.

La politique belliqueuse des Valois justifia longtemps, il faut le reconnaître, les dispositions hostiles de l'Angleterre. Les campagnes de Roosebeke, de Bourbourg et de Damme, mieux encore l'armement formidable de l'Écluse, entretinrent au delà du détroit une méfiance qui rendait impossible toute tentative de réconciliation. Il en fut autrement quand la disgrâce momentanée des oncles de Charles VI, puis celle des oncles de Richard II eurent amené une détente dans les rapports des deux pays. De fréquents pourparlers s'ouvrirent alors[4], et, profitant de cette accalmie, le pape d'Avignon, de son côté, se flatta de faire entendre raison à l'Angleterre[5].

Un ouvrage d'imagination que j'ai eu l'occasion de signaler

1. Ces communautés de Provence, considérant que le roi d'Angleterre, seigneur de Guyenne, était le prince le mieux placé pour leur venir en aide, auraient offert de lui transporter leur hommage et de se soumettre entièrement à lui. V. les pouvoirs donnés, le 4 mai 1388, à Jean Hawkwood (Rymer, t. III, pars IV, p. 18).

2. Mandement du 11 avril 1386 pour la publication des bulles d'Urbain VI (*ibid.*, pars III, p. 197).

3. H. Wallon, *op. cit.*

4. Cf. surtout H. Moranvillé, *Conférences entre la France et l'Angleterre*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. L (1889), p. 355 et sq.

5. Je relève dans les comptes de Clément, à la date du 1er décembre 1389, un payement de 85 florins 20 sols « vocato Lencastre, heraudo regis Anglie, quos dominus noster Papa sibi dari voluit pro certis negociis per eum sibi expressis » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 65 r°).

naguère, le *Somnium super materia Scismatis* d'Honoré Bonet[1], contient des parties historiques qui fournissent à cet égard des renseignements nouveaux. Les ducs de Lancastre et d'York s'abouchèrent à Amiens, au mois d'avril 1392, avec Charles VI et les ducs de Touraine, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon. Or, tandis que les conditions de la paix faisaient l'objet de débats solennels, une discussion moins bruyante s'engagea, au sujet de la situation de l'Église, entre le duc de Lancastre et le prieur de Salon[2]. Honoré Bonet, simple bénédictin, docteur en droit canon, mais surtout connu comme auteur de *l'Arbre des batailles*, dut peut-être à sa renommée d'écrivain militaire la faveur de cet entretien avec l'oncle de Richard II[3].

Au cours de la conversation, il entreprit de démontrer que l'élection d'Urbain VI n'avait aucune valeur, et, chose curieuse, il semble avoir amené sans trop de peine son noble interlocuteur à reconnaître que l'autorité de Boniface IX reposait sur des bases fragiles. Le prince, à vrai dire, répliqua que les droits de Clément VII n'étaient pas mieux fondés. Il eût volontiers renvoyé les deux pontifes dos à dos : conclusion peu logique, où il faut peut-être voir un reflet des doctrines de Wyclif, dont Jean de Lancastre avait été le plus puissant protecteur. L'amour-propre britannique dicta, d'ailleurs, au prince la déclaration suivante : « Jamais, dit-il, le roi Richard ne consentira au maintien de « Clément, si Boniface est évincé : ce serait une honte pour « l'Angleterre. Il faut que les deux papes subissent un sort égal, « qu'ils cèdent la place l'un et l'autre, et qu'un troisième soit élu. « Au surplus, l'unité ne se fera dans l'Église que le jour où « Charles VI et Richard II signeront la paix. » C'était réduire le grand conflit qui divisait la chrétienté aux proportions d'une

1. *Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon*, mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 30 janvier 1891, puis publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII, p. 193-228.

2. Ou plus exactement le prieur de Selonnet (Basses-Alpes), ainsi que je l'ai fait voir en m'appuyant sur un texte extrait des Archives du Vatican (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, 1891, p. 265).

3. Je ne sais s'il avait reçu du pape la mission de se rendre à la conférence d'Amiens : il est certain qu'à peine informé de l'époque à laquelle se tiendrait cette conférence, Charles VI avait averti Clément VII (mandement du 31 décembre 1391 cité par E. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 77).

simple querelle entre deux princes rivaux : le choix d'un pape devenait matière à concessions réciproques tout comme la délimitation des frontières de Guyenne ou la fixation du chiffre de l'indemnité de guerre[1].

Les Plantagenêts se montrèrent encore moins conciliants, l'année suivante, à Leulinghem. Cette fois, l'orateur du parti clémentin ne fut pas un simple moine, mais un des personnages les plus considérables de la cour d'Avignon. Pierre de Luna venait d'être nommé légat *a latere*, non seulement en France, en Hainaut, en Brabant, en Flandre et en Écosse, mais en Irlande et en Angleterre[2]. Prenant fort au sérieux cette dernière partie de sa mission, il se rapprocha du lieu où se tenait la conférence et, par l'entremise des ducs de Berry et de Bourgogne[3], obtint, s'il faut en croire le *Religieux de Saint-Denys*[4], une audience des oncles du roi d'Angleterre (28 mai 1393). Admis sous la tente des ducs de Lancastre et de Gloucester, il présenta la défense du pape d'Avignon et exprima le désir de poursuivre sa mission au delà du détroit. « Nous avons, lui répondit Lancastre, reconnu jus-« qu'ici Monseigneur Boniface, et nous continuerons de lui obéir « dans tout ce qui regarde la spiritualité. Il vous plaît d'aller « prêcher contre lui dans le royaume, soit ! nous vous laissons « libre de passer le détroit. Toutefois, puisque vous parlez de ce « funeste schisme, sachez-le bien : c'est vous, cardinaux d'Avi-« gnon, qui en êtes les auteurs, qui l'entretenez, qui l'aggravez. « Si l'on voulait m'en croire, une fois la paix conclue, vous seriez

1. Le 20 avril 1392, Clément VII fait payer 85 florins 20 sols « domino Richardo de Norlant, militi anglico, quos dominus noster Papa sibi dari voluit pro certis rebus sibi injunctis faciendis in Anglia pro facto Ecclesie et scismatis » (*Introitus et exitus*, n° 369, fol. 94 v°).

2. Bulles du 1er février 1393 (Arch. du Vatican, *Reg.* 305, fol. 2 et sq.). Richard II y est qualifié de « très cher fils. » — Le chapitre général de l'ordre des Chartreux prescrit des prières, en 1393, pour les membres de la famille royale et pour le cardinal de Luna, « qui laborant pro pace Ecclesie et dominorum regum Francie et Anglie » (Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, t. VI, p. 487).

3. C'est sur l'ordre du duc de Bourgogne qu'Eustache Deschamps, qui avait suivi les princes à Leulinghem, traduisit en français sa *Complainte de l'Église* : sorte de lettre ou de supplique adressée aux princes par l'Église, de son « povre palays assiegé de discorde, » à la date du 3 avril 1393 (*Œuvres* d'Eustache Deschamps, éd. Queux de Saint-Hilaire, t. VII, p. 293).

4. T. II, p. 80.

« obligés de refaire l'unité, ou bien exterminés ! » La chronique ne dit pas que le cardinal ait insisté pour obtenir ses saufs-conduits.

La version de Froissart est différente[1]. Les Anglais auraient prévenu la démarche de Luna : « Débarrassez-nous de ce légat, « dirent-ils aux princes français. Nous n'avons que faire de l'écou- « ter. D'ailleurs, s'il se mêlait de nos négociations, nous parti- « rions sur l'heure. » Ils auraient même émis la prétention d'imposer Boniface IX à la France, disant avoir mission du parlement anglais de réclamer la déchéance de Robert de Genève. Les ducs de Bourgogne et de Berry comprirent alors qu'il valait mieux écarter du débat la question religieuse, sur laquelle l'Angleterre et la France étaient sûres de ne pouvoir s'entendre[2].

Quelles qu'aient été au juste les paroles prononcées au mois de mai 1393, les conférences de Leulinghem se renouvelèrent l'année suivante (avril-mai 1394)[3], et, une seconde fois, Pierre de Luna y accompagna les ducs de Berry et de Bourgogne. De nouveau, il entra, ou du moins essaya d'entrer en pourparlers avec les oncles de Richard II[4], et peut-être est-ce alors qu'il se montra, en présence du duc de Lancastre, partisan de la cession des deux pontifes rivaux[5]. Cette seconde entrevue échoua, d'ailleurs, comme la première, tant au point de vue religieux qu'au point de vue politique : la conclusion de la paix fut encore ajournée, et l'hostilité

1. Éd. Kervyn de Lettenhove, t. XV, p. 118, 124.

2. Clément VII fait remettre, le 3 juillet 1393, 50 florins 11 sols à un chevaucheur royal envoyé de Boulogne par Charles VI et par les ducs de Berry et de Bourgogne : « Et portavit nova de tractatu pacis, et ad eos revertitur cum litteris domini Pape. » (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 129 r°.) Le 12 avril de l'année suivante, il fait encore compter 11 florins à Jean l'Anglais, « quem dominus noster Papa mitit ad certas partes Anglie et ad locum de [*mot laissé en blanc*], ubi fit tractatus pacis regum » (*ibid.*, n° 371, fol. 163 r°).

3. Rymer, t. III, pars IV, p. 94, 95.

4. On lit dans des instructions rédigées par le Conseil du roi, au mois de février 1395 : « Car, par deux années, il [Pierre de Luna] a esté à Boulongne et pardevant les oncles du roy d'Angleterre et autres grands seigneurs de son conseil. Et a escrit et envoyé plusieurs fois en Angleterre et mis toute la peine qu'il a pu d'estre ouy en Angleterre pour monstrer la bonne justice de N. S. P. Clement. A quoi finablement, après plusieurs dilations et journées qui sur ce luy ont esté mises, il n'y a pu estre ouy ny receu. Et luy ont respondu les Anglois qu'il estoient bien informez du fait de l'Eglise... » (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. VII, c. 455.)

5. Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna*, p. 258, 259.

sourde qui continua de marquer les rapports de l'Angleterre et de la France ne laissa que peu d'espoir d'amener Richard II à partager les vues de son « adversaire de France. »

On n'a garde d'oublier que certains pays continentaux recevaient, à cette époque, les lois de l'Angleterre. Certes, l'opposition des Plantagenêts à Clément VII ne pouvait produire nulle part d'effets plus déplaisants que dans la province anglaise que quelques journées de marche séparaient d'Avignon.

L'obédience urbaniste avait achevé de s'étendre jusqu'aux limites des possessions anglaises d'Aquitaine[1]. Dans le diocèse de Bordeaux, l'archevêque clémentin Guillaume n'exerçait plus la moindre autorité[2]; le siège métropolitain s'y trouvait occupé, depuis la mort de Raymond de Roqueys[3], par l'italien François Uguccione, l'un des représentants d'Urbain VI en Espagne lors

1. Le chanoine Pierre de Mortiers, nommé par Clément VII, le 25 novembre 1382, collecteur apostolique dans les provinces anglaises, s'exprime de la sorte : « Et postquam fui collector ordinatus, in collectariis michi commissis per Anglicos scismaticos populares et omnia castra sunt ad scisma conversa. » (Bibl. nat., collection de Périgord, ms. 31, fol. 213 r°.)

2. Il n'en était pas de même dans le reste de la province. A deux reprises, Clément VII confie à l'archevêque Guillaume le soin de lever pour deux ans les demi-procurations de sa province (Bibl. nat., collection de Périgord, ms. 31, fol. 213 r°). Le 18 mai 1387, il lui donne encore les pouvoirs nécessaires pour réconcilier avec l'Église les urbanistes pénitents et pour lever les excommunications encourues par trente personnes de sa province coupables d'avoir porté la main sur des clercs, etc. (Arch. du Vatican, *Reg.* 298, fol. 130 r°). Le 28 août 1393, il révoque le don qu'il lui avait fait en commende de ceux des revenus de l'abbaye de Saint-Sever qui étaient compris dans l'étendue des terres du comte de Foix, pour tout le temps que ladite abbaye, située en pays anglais et schismatique, continuerait d'obéir à l'intrus, et que ledit archevêque continuerait à ne point occuper son siège ; la raison de cette révocation paraît être un procès pendant en cour d'Avignon au sujet de ces revenus entre l'archevêque Guillaume et Guillaume Raymond de Sadirac, sacriste du couvent de Sainte-Quitaire-du-Mas (*Reg. Avenion. LXIX Clementis VII*, fol. 546). Signalons enfin un acte du 12 septembre 1392 par lequel l'archevêque Guillaume baille à fief une terre sise à Langoiran (*Archives historiques de la Gironde*, t. VII, p. 255). Le pape d'Avignon, d'ailleurs, continue à recevoir des dénonciations portées contre certains urbanistes du diocèse de Bordeaux : Bernard de Malabat, chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux et de Bazas ; Bertrand d'Avejan, vicaire perpétuel en l'église Saint-Michel de Bordeaux et chanoine de Lombez ; Vital Charles, chantre et chanoine de la cathédrale (Arch. du Vatican, *Libri supplicationum Clementis VII antip.*, anni II pars II, fol. 79 v° ; ann. III, fol. 101 v° ; anni IV pars II, fol. 171 r°).

3. Arrivée le 19 juin 1384 (*Inventaire sommaire des Archives départementales de la Gironde, Série G*, p. 99), et non en 1380 comme le supposaient

de l'assemblée de Medina del Campo[1]. Un moine anglais gouvernait désormais le diocèse d'Aire[2]. A Dax, ce n'était pas, ainsi qu'on le suppose[3], l'évêque urbaniste Jean Guttierez qui avait fait sa soumission à Clément VII : c'est, au contraire, l'évêque clémentin Jean Beaufaix qui, vers 1385, passa au parti d'Urbain VI; en sorte que le pape de Rome réintégra Beaufaix sur le siège de Dax, en même temps qu'il transféra Guttierez à Lisbonne[4]. Une partie des seigneurs et des habitants du diocèse

MM. Piganeau et Delpit (*Archives historiques de la Gironde*, t. XVIII, p. 114). Raymond de Roqueys était, en même temps qu'archevêque, collecteur apostolique pour Urbain VI (v. une bulle de ce dernier du 21 mai 1382, Arch. du Vatican, *Reg.* 310, fol. 238 r°).

1. Bulle d'Urbain VI datée du camp de Nocera, le 23 août 1384, transférant à l'archevêché de Bordeaux François, ancien évêque de Faënza, alors archevêque de Bénévent (*Inventaire des Archives de la Gironde, Série G*, p. 372). Les auteurs de la *Gallia Christiana* (t. II, c. 838), puis, à leur exemple, les historiens bordelais (par exemple, L. Drouyn, *Comptes de l'archevêché de Bordeaux*, dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXII, p. 648) dédoublent ce personnage : ils distinguent un premier archevêque, François, dont ils ignorent le nom patronymique et qu'ils font mourir en 1389, puis François Uguccione, dont ils ne font commencer le pontificat qu'à cette date de 1389. Gams (p. 520 et 672) fournit à ce sujet des renseignements contradictoires. La vérité est rétablie, non par Ughelli, qui tombe dans les mêmes contradictions, mais par son commentateur N. Coleto (*Italia sacra*, t. VIII, c. 154-158). Je signalerai une bulle d'Urbain VI, datée de Lucques, le 1er avril 1387, ordonnant à l'archevêque François Uguccione de faire emprisonner Nicolas Guillebert, ex-vicaire perpétuel en l'église Saint-Michel de Bordeaux, partisan de Charles de Durazzo « de damnée mémoire » (Arch. du Vatican, *Reg.* 311, fol. 41 v°).

2. Abbé Tauzin, *Les diocèses d'Aire et de Dax pendant le Schisme*, p. 330. Cf. K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 427, 428. — Le 16 juin 1386, Clément nomma évêque d'Aire un certain Garsias « Arnaudi de Novalbiis. »

3. Abbé Tauzin, *op. cit.*, p. 252. — M. l'abbé Tauzin s'est laissé induire en erreur par un passage d'une bulle de Boniface IX (5 décembre 1393) : la formule bien connue « qui extra Romanam curiam diem clausit extremum » indique simplement que Jean Guttierez ne se trouvait pas, au moment de sa mort, à la cour de Boniface IX, et non pas qu'il s'était « séparé » de la cour de Rome.

4. *Inventaire des Archives de la Gironde*, G 81, fol. 170, 171 et 183. —Jean Beaufaix paraît d'ailleurs avoir vécu aussi en bons termes avec Clément VII, qui lui adressa une bulle le 28 décembre 1389 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVII Clementis VII, De indultis, privilegiis*, quat. I), puis le transféra au siège de Vich et lui donna pour successeur Pierre « Troselli, » le 4 août 1391 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 428). Jean Guttierez, de son côté, redevint évêque de Dax : il porte ce titre dans une série de bulles de Boniface IX datées du 1er mars et du 24 septembre 1391 (*Reg.* 313, fol. 200 r°, 203 v°, 205 v°, 214 v° et 215 v°; v. plus haut, p. 217, note 3, et *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIV, p. 1; cf. J. Balasque et E. Dulaurens, *Études historiques sur la ville de Bayonne*, t. III, p. 401, 403, 410). Il mourut avant le mois de décembre 1393 (Rymer, t. III, pars IV, p. 92), et Boniface IX lui donna pour successeur Pierre Dubosc (K. Eubel, *loco cit.*).

d'Oloron reconnaissaient l'autorité des administrateurs nommés successivement par Urbain VI et par Boniface IX[1]. On cite même un abbé de Clairac expulsé par les urbanistes dans le diocèse d'Agen[2].

Il faut franchir les bornes de l'Aquitaine anglaise pour se retrouver en pays clémentin. A Auch, par exemple, Philippe d'Alençon, qu'Urbain VI, dès le début, décora de la pourpre, n'avait pu se maintenir en possession de l'archevêché, qu'il tenait en commende depuis plusieurs années[3]. Vainement la fraction urbaniste du clergé de ce diocèse entreprit de tenir une sorte de synode à Saint-Sever[4] : son opposition n'empêcha pas la métropole de la Gascogne de tomber aux mains de Jean Flandrin, nommé par Clément VII[5]. Pierre d'Anglade, qu'Urbain VI avait donné comme successeur à Philippe d'Alençon dans l'archevê-

1. Urbain VI, ayant déposé l'évêque d'Oloron Guillaume, a confié l'administration de ce diocèse à Menendo, évêque de Cordoue. Boniface IX a transféré ce dernier au siège de Bayonne (avant le 11 février 1393), puis il a nommé, le 16 janvier 1394, administrateur du diocèse d'Oloron, ou du moins d'une partie de ce diocèse, Pierre Ameilh de Brenac, patriarche de Grado (K. Eubel, *loco cit.*, 429, 430) : « In eis locis diocesis Olorensis quorum dominium temporale tenentes et incole in sinceritate fidei et unitate S. Romane Ecclesie ac obedientia et devotione nostra persistunt. » Par lettres du 16 février 1394, Boniface recommande Pierre Ameilh à l'archevêque de Bordeaux et prie ce dernier, malgré son titre de collecteur apostolique, de ne point empêcher le patriarche de toucher les revenus auxquels cette administration lui donne droit (Arch. du Vatican, *Reg.* 314, fol. 201 v°).

2. Le 30 mars 1389, Clément VII fait donner 21 florins 12 sols « domino abbati de Clayraco, antiquo servitori domini quondam cardinalis Boloniensis..., quia est expulsus de abbacia sua propter scisma, pro suis expensis faciendis. » Le 2 avril, nouveau payement au même de 17 florins 4 sols « pro recessu suo » (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 121 v°, 125 v°). — Vers le même moment, Urbain VI dut nommer au siège d'Agen un certain Jean, qui s'obligea à payer les « services » accoutumés le 21 août 1389, et qui eut pour successeur, avant le 18 septembre 1391, un certain Pierre, nommé par Boniface IX (K. Eubel, *loco cit.*, p. 431).

3. Baluze, t. II, c. 873. — Richard II lui accorda une compensation dans le diocèse de Suffolk (Rymer, t. III, pars III, p. 123).

4. L.-Cl. de Brugeles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch* (Toulouse, 1746, in-4°), p. 135, 137 ; abbé J.-J. Monlezun, *Histoire de la Gascogne* (Auch, 1847, in-8°), t. IV, p. 3, 49 ; abbé Cazauran, *Conciles et synodes du diocèse d'Auch*, dans la *Revue de Gascogne* (1878), p. 113 ; abbé Tauzin, *loco cit.*, p. 329. V., dans un protocole conservé aux Archives de la Gironde (G 81), un acte du pape de Rome ordonnant des poursuites contre les clémentins de la province d'Auch.

5. Abbé Albanès, *Problèmes d'histoire ecclésiastique concernant Avignon et le Comtat-Venaissin* (Avignon, 1885, in-8°), p. 12, 59.

ché d'Auch, usa inutilement ses forces et le crédit de l'Angleterre dans une lutte sans espoir contre l'archevêque clémentin[1] : de guerre lasse, il finit peut-être par embrasser lui-même le parti d'Avignon[2].

Je signalerai enfin, dans la même région, une sorte de demi-succès remporté par Clément. Longtemps le pape d'Avignon avait eu à se plaindre de ses relations avec le comte de Foix[3]. Le puissant Gaston Phœbus passait pour urbaniste : une voyante albigeoise, Constance de Rabastens, le désignait même comme le sauveur appelé à restaurer l'autorité du pape italien[4]. A vrai dire, je ne sais si Gaston se départit jamais de la neutralité entre les papes rivaux : Froissart vit, à sa table, s'asseoir en même temps deux évêques urbanistes et deux évêques clémentins[5]. Mais, au mois

1. Mandement de Richard II du 16 mars 1383 (Rymer, t. III, pars III, p. 149), cité à tort par M. l'abbé Tauzin sous la date du 16 mai. — En désespoir de cause, Pierre d'Anglade se fit donner par Urbain VI l'administration de l'évêché de Tarbes, avant le 30 avril 1388 (K. Eubel, *Die provisiones prælatorum*, p. 427 ; dans la note 1 de sa page 430, le P. Eubel confond ce Pierre d'Anglade avec Pierre Ameilh).

2. Ce serait un fait ignoré. Il semble résulter d'une bulle du 10 septembre 1385 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVII Clementis VII*, fol. 49 v°) : Clément VII mande aux évêques de Lescar et de Lombez, ainsi qu'à Sicard « de Burgaresio, » doyen de Saint-Étienne de Montauban, d'absoudre et de relever de toute irrégularité le frère mineur Pierre d'Anglade, qui s'est fait nommer archevêque d'Auch par l' « intrus, » a reçu la consécration des mains de prélats schismatiques, s'est fait donner le pallium, et a longtemps exercé les fonctions d'archevêque, mais, touché de repentir, annonce maintenant l'intention de faire sa soumission au « vrai pape. » Ils doivent recevoir son abjuration et sa profession de foi, le réconcilier avec l'Église, lui imposer une pénitence, le suspendre pour un temps, mais, d'autre part, le déclarer éligible à tout autre siège épiscopal ou archiépiscopal. Quelques jours après (25 septembre 1385), je relève dans les comptes de la Chambre apostolique la trace d'un payement de 8 florins 16 sols fait « fratri Bernardo Fusterii, monacho misso per dominum nostrum Papam ad quendam intrusum Auxitanum ad certas partes, pro suis expensis faciendis » (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 218 r°).

3. V. la lettre écrite d'Avignon, le 1er février [1382], par l'évêque de Rodez au comte d'Armagnac, dont il existe une traduction française dans Martène et Durand (*Amplissima collectio*, t. I, c. 1517) : « Et en veritat, mossenhor, nostre senhor lo Papa respondet ne mot graciosamen, et ha granda honor de vos, disen com lo comte de Foys l'un temps no lhy fes plaser, ni lhy dis seno truffas... » (Bibl. nat., ms. Doat 194, fol. 45 r°.) L'évêque ajoute (fol. 44 v°) qu'on s'étonnait que Clément VII eût décoré de la pourpre un cousin du comte de Foix, « que lhi avia fag petits deservisis e petita obediencia... »

4. Je reviendrai plus loin sur ces révélations qui doivent faire prochainement l'objet d'une publication.

5. Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove), t. XI, p. 129.

de décembre 1389, le comte de Foix dut prêter à Clément VII une aide tout au moins pécuniaire : j'ai retrouvé mention d'une somme de 10.000 florins d'or que l'évêque de Valence était chargé par Clément VII d'emprunter à Gaston Phœbus au nom de la Chambre apostolique[1].

Il va sans dire que Clément VII, en même temps qu'il tâchait de maintenir ses positions en France, s'efforçait de gagner du terrain dans l'Aquitaine anglaise[2]. On se ferait quelque idée des obstacles que rencontraient de ce côté ses émissaires en lisant, dans un registre de la série des *Collectoriæ*, le récit des tribulations de Pierre de Mortiers[3]. Ce chanoine de Bordeaux fut nommé par Clément, le 25 novembre 1382, collecteur apostolique aux diocèses de Bordeaux, de Périgueux, de Bazas, de Dax et de Bayonne, qui comprenaient toute l'Aquitaine anglaise. Plaider la cause de Clément VII en présence du clergé et du peuple, provoquer des dénonciations contre les urbanistes, dresser et envoyer au pape d'Avignon la liste des clercs « schismatiques, » absoudre les convertis, enfin recueillir le plus d'argent possible, telle était la mission confiée à ce comptable doublé d'un prédicateur. Il parvint bien jusqu'à Orthez, mais n'osa point s'aventurer dans les pays de Dax et de Bayonne, et n'y trouva même aucun clerc qui consentît à accepter

1. Autorisation donnée par Clément VII à Henri, évêque de Valence, le 10 décembre 1389 (Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 7 r°). On remarquera qu'à la même époque Gaston Phœbus se disposait à recevoir splendidement Charles VI (D. Vaissete, t. IX, p. 946).

2. Arnauld Bernard, provincial des frères Prêcheurs en la province de Toulouse, maître en théologie, est envoyé comme nonce apostolique dans les parties des provinces de Toulouse, d'Auch, de Bordeaux et de Bourges « in quibus pululat dampnabile presens scisma, » chargé, par bulle datée de Roquemaure, le 18 août 1387, d'arrêter et d'incarcérer les urbanistes clercs et laïques, de tout rang, de tout sexe, de les tenir sous bonne garde, en invoquant au besoin l'aide du bras séculier, d'absoudre les urbanistes repentants, après leur avoir imposé une pénitence, de les réconcilier, de les relever de toute irrégularité, etc. (*Reg.* 298, fol. 1 r°). Pierre de Tarascon, chanoine d'Albi, reçoit de Clément VII, le 17 janvier 1390, le pouvoir d'absoudre les clercs des diocèses d'Aire, de Lescar, d'Oloron, de Tarbes, de Dax et de Bayonne qui ont adhéré à « l'intrus » ou accepté de lui des bénéfices, mais qui maintenant ont le désir (le pape le sait) de rentrer dans le giron de l'Église (*Reg.* 301, fol. 15 r°).

3. Bibl. nat., collection de Périgord, ms. 31, fol. 202; ms. 28, fol 269 v° et sq.

de lui le mandat de sous-collecteur [1]. Plus heureux à Bazas [2], il tomba bientôt après aux mains de brigands qui le dépouillèrent, et qui l'eussent fait prisonnier sans l'intervention du Bâtard de la Lanne. S'il put ensuite se montrer à Podensac, où Anglais et Français tenaient alors une conférence, puis gagner Cadillac, château du captal de Buch [3], Saint-Macaire, Rions, Langoiran et la Grande-Sauve, c'est grâce à l'escorte que lui fournit le même seigneur de la Lanne [4]. Somme toute, il ne réussit nulle part à se faire entendre ; il ne fit point les enquêtes dont on l'avait chargé ; Saint-Macaire est le seul point du diocèse de Bordeaux où il put récolter quelque argent. Il trouva même la plus grande partie du diocèse de Bazas envahie par l'obédience romaine [5].

Ainsi, après seize ans d'efforts, le pape d'Avignon était bien obligé de reconnaître qu'une moitié au moins de l'Europe catho-

1. Cum non essem ausus plus procedere, cum tota patria Aquensis, Baionensis et Burdegalensis essent in scismate et rebelles, nec potui reperire in illis partibus qui vellet recipere honus et officium subcollectorie... » (Bibl. nat., collection de Périgord, ms. 31, fol. 229 r°).

2. « Et cum maximis laboribus et periculis corporis veni in civitate Vasati, ubi constitui subcollectorem dominum Stephanum Bouteti, canonicum Vasatensem. » (*Ibid.*, fol. 202 r°). — Jean, évêque clémentin de Bazas, fut déposé par Boniface IX vers 1393 (K. Eubel, *loco cit.*, p. 431).

3. J'ai retrouvé un rôle présenté à Clément VII par Archambaud de Grailly, captal de Buch ; la réponse du pape est datée du 28 mars 1385 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII*, anni VII pars I, fol. 131 r°).

4. « Et in itinere inter Usestum et Noalhacum fui captus et male pertractatus et depredatus de IIII francis repertis in crumena. Verum, dum eram in manibus dictorum depredatorum captivatus et ligatus, venerunt gentes armorum usque ad major[em] (*sic*) XX, quorum unus erat capitaneus Bastardus de Lana, qui me solvit et conduxit ad dictum castrum de Noalhac, ubi fui per IIII dies cum ipsis ; et deinde in eorum societate ivi apud Podensac, distantem IIII leucas, ubi tenebatur (*sic*) consilium Gallici et Anglici pro faciendo pacifficum Inter duo Maria. Et illi de Burdegale qui venerant pro dicto paciffico, nisi esset dictus Bastardus, me occidissent. Et fecit me conducere apud Cadilhacum, castrum domini Captaldi ; et in crastinum dictus Bastardus venit ad dictum castrum me quesitum et pro conducendo, cum fuisset informatus quod insidie contra me parate [essent] per Burdegalenses, et conduxit me apud S. Macharium... » (Collection de Périgord, ms. 31, fol. 229 r°.)

5. « De aliis civitatibus et dyocesibus in quibus eram collector ordinatus non habui, nec habere potui aliquid, sed nichil, quia civitates et dyoceses Burdegalensis, Baionensis, Aquensis sunt scismatici, excepto quoad diocesim Burdegalensem loco S. Macharii ; civitas Vasatensis in obedientia dicti domini pape existit, sed major pars diocesis est in scismate, et feci quod potui. » (*Ibid.*, fol. 213 r°). — Il est à remarquer que la mission de Pierre de Mortiers dura de 1382 au 27 juin 1387.

lique échappait à sa domination. Germains, hongrois, slaves, anglo-saxons et scandinaves formaient une masse hostile et irréconciable, que renforçaient encore les contingents urbanistes fournis par la race latine, portugais, italiens ou gascons. Clément VII pouvait bien renouveler ses offres, multiplier démarches et prédications : les gens n'entendaient pas sa langue, ou, s'ils la comprenaient, se bouchaient les oreilles. Le gouvernement de la France venait souvent à la rescousse : mais son crédit avait des bornes ; sa puissance était limitée, et, en présence de certaines hostilités jalouses, son appui devenait parfois plus nuisible qu'utile.

CHAPITRE VI

LE SCHISME INVÉTÉRÉ. LASSITUDE GÉNÉRALE. RUPTURE DE L'ALLIANCE ENTRE LA FRANCE ET LE PAPE D'AVIGNON

Pour se faire une idée complète des difficultés au milieu desquelles se débattait la papauté avignonnaise, il ne faut pas seulement considérer la lutte qu'elle soutenait contre les urbanistes. Un autre ennemi plus proche la harcelait sans relâche, lui coupait les vivres, lui ôtait la liberté de ses mouvements, achevait d'épuiser ses finances. Il est temps d'introduire dans ce récit le personnage légendaire dont les érudits provençaux ont écrit plutôt le roman que l'histoire [1].

1. Je renonce à suivre César de Nostredame, H. Bouche, J.-S. Pitton, J. de Gaufridi, P.-J. de Haitze, etc., dans leur récit déclamatoire de « la plus horrible guerre que les siècles passez ayent jamais veue en Provence. » Ce qu'ils rapportent de Raymond de Turenne, « ce got et cruel Attile, » est surtout inspiré d'un *Discours das troubles que foron en Provenso dau temps de Louys second..., per aqueou Reymond Rougier surnomat lou viscounte de Thoreno*, que M. Éd. de Laplane (*Histoire de Sisteron*, t. I, p. 192) attribue à Honoré de Valbelle, et que Papon (*Histoire générale de Provence*, t. III, p. 292), je ne sais pourquoi, dit remonter au règne du roi René, mais dont les plus anciennes copies sont du XVIe siècle (Bibl. d'Arles, ms. 189; Bibl. Méjanes, mss. 773, 777 et 857 ; Bibl. de Carpentras, ms. de Peiresc 67 ; Add. aux mss. de Peiresc, n° 11). C'est, comme j'ai pu le constater dans un des mss. d'Aix, un ramassis de fables et d'anachronismes. Pour ne citer qu'un de ceux-ci, l'auteur fait vivre Grégoire XI jusqu'en 1390. — Un écrivain moderne, l'abbé Rose, a été mieux inspiré en réunissant dans une brochure intitulée *Étude historique, Raymond de Turenne* (Pont-Saint-Esprit, 1858, in-8°), quelques extraits empruntés au *Journal de Jean le Fèvre*. M. le baron Pichon enfin a résumé les renseignements fournis sur Raymond de Turenne par la pièce des Archives nationales K 55, n° 22 (*L'apparition de Me Jehan de Meung*, Paris, 1845, in-4°, p. 78-80).

I

Raymond-Louis de Turenne, neveu de Grégoire XI, occupait en Provence, avec le consentement de son père, Guillaume Roger, vicomte de Turenne et comte de Beaufort [1], une partie des vastes domaines de la famille Roger : c'étaient, pour ne parler que des places fortes, Éguilles, Pélissanne, les Pennes, Saint-Remy et la redoutable forteresse des Baux [2]. Éléonore de Comminges, mère de Raymond, tenait, de son côté, la place de Meyrargues.

Ce voisinage devint soudain fort inquiétant vers le printemps de l'année 1386 : Raymond de Turenne se déclarait tout à la fois l'ennemi de Louis II d'Anjou [3] et celui de Clément VII. On a prétendu, sans fondement, qu'il avait eu à se plaindre d'une spoliation générale de ses terres. La vérité est que Marie de Bretagne venait de faire arborer sa bannière et celle de son fils en la bourgade d'Aureille, située près des Baux, et qu'elle s'apprêtait à réunir la ville de Saint-Remy au domaine du comté de Provence [4].

1. Ce dernier ne trempa jamais dans les révoltes de son fils : v. notamment une ligue conclue entre lui et Raymond d'Agoult, seigneur de Sault, le 23 juin 1387, dans laquelle Guillaume Roger réserve expressément son devoir d'obéissance à l'égard de Louis II (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 589). Il avait offert son château de Pertuis pour servir de résidence au jeune roi et à Marie de Bretagne, qui, à ce propos, lui délivra des lettres de non-préjudice datées du château de Manosque, le 12 septembre 1386 ; Guillaume Roger y est qualifié : « nostre tres chier et feal conseillier le visconte de Turenne » (*ibid.*, B 588).

2. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 69. — Il est à remarquer que, le 8 juin 1385, la reine de Sicile, Marie de Bretagne, avait reçu l'hommage lige de François de Baux, seigneur d'Aubagne, pour les châteaux des Baux, d'Éguilles, de Puyricard, etc. (L. Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, n° 1593).

3. Le 19 ou le 20 janvier 1386, Raymond avait prêté serment de fidélité à la reine, et, le 23, celle-ci avait retenu à son service deux des écuyers de Raymond (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 222, 225, 226, 230).

4. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 248, 253, 258, 259, 266, 309, 311. — La ville de Saint-Remy paraît avoir d'elle-même rompu avec Raymond et arboré la bannière royale : v. une charte de la reine Marie, datée d'Arles, le 10 mai 1386 (il y a contradiction dans les indications chronologiques fournies par la copie : année 1385, an II du règne de Louis II), laquelle accorde aux habitants de Saint-Remy certaines exemptions de péages, leydes, etc. : «... Ipsa universitas et homines ipsius, dudum existentes ad regimen et gubernationem Raymundi Rogerii, alias de Turena, rebellis

Quant au pape d'Avignon, il avait quatre fois en trois mois, disait-on, tenté d'empoisonner Raymond[1]; une trahison avait failli le rendre maître des Baux ; la nièce de Raymond de Turenne, Alix de Baux, comtesse d'Avellino, avait été mariée à Eudes de Villars sans le consentement de sa famille, et Raymond insinuait que cette enfant de douze ans avait été déshonorée à l'instigation de Clément VII[2]. Je ne parle pas de l'hôtel sis en Avignon dont Raymond revendiquait la propriété, non plus que des créances qu'il prétendait avoir sur le trésor du pape, soit comme héritier de Grégoire XI, soit pour avoir servi le saint-siège en Italie[3]. Quelle que soit la valeur réelle de ces griefs, dont plusieurs ne supportent même pas l'examen, les gens de Raymond avaient déjà « couru » jusqu'aux portes d'Avignon, quand, le 24 août 1386, Clément VII, ne se trouvant plus en sûreté à Châteauneuf-du-Pape, vint chercher un refuge dans le palais des Doms[4].

majestatis nostre, quia ejus sectam et dempnabilem opinionem sequi minime voluerunt, sed ad obedienciam majestatis nostre et dicti nati nostri regis se sponte, cum omnis devocionis spiritu, miserunt, per ipsum Raymundum Rogerii, alias de Turena, et gentes suas strages hominum, exequtiones, insultus, disraubaciones, incomoda, captiones, carceraciones et redempciones hominum substinuerunt... Erexerunt vexillum ad arma regalia, clamore illari et jocundo, sub invocamine nostri et dicti regis, nati nostri, nominis alta voce... » (Arch. des Bouches-du-Rhône, Reg. *Aquila*, B 18, fol. 254 v°). — Les Archives de Saint-Remy renferment (FF 4) des lettres de pardon et de remise de cens accordées, au nom de Clément VII, aux habitants qui avaient servi sous Raymond de Turenne.

1. Et non de l' « emprisonner, » comme porte l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère* (*Série B*, t. III, p. 207).

2. *Ibid.* Cf. une bulle fausse attribuée à Benoît XIII (Chr. Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, Paris, 1645, in-fol., Preuves, p. 136), et qui est sans doute l'œuvre de Raymond de Turenne ; v. aussi les actes donnés par Justel (p. 118) et par L. Barthélemy (*op. cit.*, n° 1560).

3. A. Prudhomme, *Inventaire sommaire des Archives départ. de l'Isère, Série B*, t. III, p. 207 ; N. Valois, *Raymond de Turenne et les papes d'Avignon*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVI, 1889, p. 255, 270. — Raymond paraît avoir quitté l'Italie et être revenu en Avignon avant la mort de Grégoire XI (déposition de Fernando Perez, Bibl. nat., ms. latin 11745, fol. 171 r°). Il avait déjà reçu 1.000 florins, le 11 août 1379, sur ce que lui devait la Chambre apostolique (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 353, fol. 31 v°).

4. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 312. — Le 9 mai précédent, Clément avait déjà déboursé 685 florins 4 sols pour obtenir de deux capitaines de compagnies qu'ils évacuassent le Comtat (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 103 r°). L'un d'eux, Guillaume de Sanhes, passa au service de l'Église (*ibid.*, n° 362, fol. 126 r°).

Le pape d'Avignon se hâta de mettre sa redoutable forteresse en état de défense : je relève dans ses comptes, précisément vers cette époque, des dépenses motivées par l'enrôlement de nouveaux archers et par la réparation des pièces d'artillerie du château[1]. Pendant ce temps, ses troupes se faisaient battre à Eyrargues (3 septembre). Mais le pape ne tarda pas à mettre en ligne de nouvelles forces sous les ordres de son maître d'hôtel Georges de Marle et d'Eudes de Villars, investi de la charge de capitaine général[2]. Il fit assiéger Saint-Remy[3] et ravager les terres Baussenques : c'est ce que permet du moins de supposer l'achat d'une soixantaine de haches distribuées aux troupes pontificales en vue de cette dévastation[4]. Cependant ces efforts ne parvinrent sans doute pas à mettre Raymond de Turenne à la raison : c'est à prix d'or qu'au mois de décembre, le pape et la reine de Sicile durent acheter le désarmement du turbulent seigneur, l'éloignement des routiers dont il faisait ses compagnons[5]. Le camerlingue prit l'engagement de lui verser, chaque année, 500 francs et 500 florins de Chambre jusqu'à concurrence

1. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 360, fol. 139 v° (à la date du 3 septembre 1386).

2. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 315, 320. — Le 11 octobre, Eudes de Villars est qualifié capitaine général des gens d'armes étant en Provence au service du pape (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 158 v°). Le 2 décembre, payement de 1.714 florins 8 sols à Eudes de Villars et aux autres hommes d'armes étant au service du pape dans le Comtat (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 59 r°).

3. Il est question, le 17 octobre, du ravitaillement des assiégeants (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 160 v°). Le 12, dans une conversation, Clément VII avait approuvé la réunion de Saint-Remy au domaine provençal (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 322).

4. Le 30 octobre, payement de 25 florins 20 sols « pro LX securibus et achiis per [Huguetum Salomonis, hostiarium minorem domini Pape] emptis ad faciendum gastum per gentes armorum » (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 165 v°).

5. Le 12 décembre, payement de 685 florins 20 sols qui, portés à Pertuis par Guillaume du Lac, clerc de la Chambre apostolique, ont été remis, par ordre du pape, à Raymond de Turenne pour être distribués aux gens d'armes que celui-ci entretient à Pertuis et dans le château de Meyrargues (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 85 v°). — Le 2 et le 5 janvier 1387, payement de 321 florins 12 sols et de 214 florins 8 sols à Raymond de Turenne « in deductionem certe summe sibi expediende pro extrahendo societates de Provincia » (*ibid.*, fol. 71 r°, 72 v°). — Le 21 janvier, payement de 3.750 florins, « quos dominus noster Papa ordinavit tradi domine regine Sicilie pro expellendo de tota patria gentes armorum et societates existentes in Provincia, prout apparet per quedam pacta facta per eam cum domino Raymundo de Turenna, milite, ultra 1.125 florenos currentes jam receptos a Camera per ipsum dominum

de 15.000 francs (7 janvier 1387)[1]. L'escorte de cent chevaux et de quarante hommes d'armes avec laquelle notre baron fut autorisé sur ces entrefaites à se rendre en Avignon ne ressemblait guère assurément à l'équipage d'un vaincu[2].

L'issue avantageuse de cette première campagne en faisait présager le prompt renouvellement[3]. Effectivement, au mois de

Raymundum » (*ibid.*, fol. 76 r°). Le 16 février, payement de 171 florins 12 sols au chevalier Guillaume de la Roche, qui les reçoit au nom de Raymond de Turenne (*ibid.*, fol. 84 r°).

1. Il existe à la Bibl. du Vatican (ms. lat. Vatic. 3891, fol. 1-7) une consultation détaillée sur ce cas : le camerlingue est-il tenu de continuer le payement d'une rente qu'il a déjà servie à Raymond de Turenne pendant six ans, d'autres disent pendant treize ans ? On y lit : « Anno Domini M CCC XC VII° (*lisez* : LXXX VII°), die nona januarii, super certis controversiis et demandis fuit factus tractatus et acordum pacis inter dominum Clementem, felicis recordationis, ex una, et dominum Raymundum de Turenna, ex altera partibus, in quo quidem..., inter alia capitula, continetur articulus sequens : *Item est accordatum et promissum quod ille assignaciones quas prefatus dominus noster Papa fecit prefato domino Raymundo dictus dominus Camerarius sibi solvet, videlicet quolibet anno quingentos francos et quingentos florenos de Camera..., et sic de anno in annum usque ad plenam satisfactionem dicte assignacionis. Et propter hoc tuendum et attendendum, dictus dominus Camerarius obligabit se ejus nomine proprio et bona Camere...* Fuitque promissum, conventum et juratum... Cujus tractatus et acordii vigore ipse dominus Camerarius aliquibus annis et terminis solvit dictos V• florenos et V^c francos, et aliquas de istis solucionibus fecit etiam fracta et violata dicta pace per dictum dominum Raymundum. Subsequenter, plenius consultus, ultra alias certas rationes, cessavit a dicta solucione, quia de dictis bullis et assignacione de quibus loquitur articulus nulla fiebat fides, nec summe vel summarum in eisdem bullis contentarum, dictusque dominus Raymundus, veniendo contra promissa et conventa in dicto acordo, fecit guerram, violando et frangendo pacem promissam... » Cf. Arch. nat., R²* 38, et A. Prudhomme, *Inventaire...*, t. III, p. 207.

2. Sauf-conduit du 15 décembre 1386, valable durant quinze jours : « Clemens... Raymundo de Turena, militi, spiritum consilii sanioris... » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-87*). Raymond prétendit plus tard qu'on avait tâché de le faire assassiner pendant ce séjour en Avignon (A. Prudhomme, *Inventaire...*, t. III, p. 206).

3. Raymond de Turenne prêta hommage à Louis II et à Marie de Bretagne, le 5 janvier 1387, à Avignon, dans la bibliothèque du cardinal de Saluces (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 765, fol. 50 r° et 243 r°). J'ai retrouvé, de plus, des suppliques de Raymond auxquelles le pape crut devoir faire un accueil favorable les 26 février, 2 mars et 11 juin 1387 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip.*, anni IX pars IV, fol. 55 r°, 81 v° et 91 v° ; cf. le *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 388, 420, 486, 506). Mais deux mentions que j'ai relevées, à Manosque, dans un registre des délibérations du conseil de la ville, prouvent qu'aux dates du 18 mai et du 15 juin 1388, la reine Marie s'occupait de mettre le siège devant le château de Meyrargues ; douze hommes y furent envoyés de Manosque par ordre du précepteur de la commanderie et du sénéchal de Provence.

novembre 1388, la cour d'Avignon semble en proie à une singulière inquiétude. Clément VII expédie message sur message en Languedoc, en Gévaudan, en Rouergue, jusqu'en Auvergne, pour tâcher de prévenir le retour des compagnies[1]; il prend soin de faire surveiller la rive droite du Rhône et d'éloigner les embarcations dont les routiers pourraient se servir pour la traversée du fleuve[2]. En même temps, il s'occupe de recruter lui-même des

1. Le 13 novembre 1388, payement de 214 florins 8 sols « Pontio de Lanjaco, domicello, qui mittitur per dominum Papam ad certas partes Lingue Occitane pro impediendo certas gentes armigeras ne transeant Rodanum, » et payement de 21 florins 12 sols « Guilhelmo de Sanhas et Stephano de Mentonay, domicellis, qui mittuntur per dominum nostrum Papam ad dominum Raymundum de Turenna, militem, super certis negociis. » (*Introitus et exitus*, n° 365.) — Le 22 novembre, payement de 8 florins 16 sols à un messager envoyé en Rouergue « ad Guiotum de Crescenti et quosdam alios capitaneos gentium armorum in dictis partibus existentium, ad impediendum ne transeant ad partes istas. » Le 25, on voit arriver à Avignon un chambellan du comte d'Armagnac, envoyé vers le pape « pro facto quorumdam capitaneorum et gentium armorum qui volebant venire ad partes istas » (*ibid.*). Le 13 décembre, payement de 4 florins 8 sols « Bernardo de Moresio, domicello, misso ad obviandum quod gentes armorum non transirent Rodanum ad partes Imperii. » Le 14, payement de 7 florins 11 sols « cuidam scutifero Poncii de Lanjaco misso ad certas gentes armorum existentes in partibus Gaballitani, ne transeant Rodanum » (*ibid.*, fol. 54 v°). Le 18, payement de 30 florins 22 sols 6 deniers « Ponchono de Lanjaco, viguerio Avinionensi, qui mittitur ad partes Alvernie ad certas gentes armorum, ad impediendum ne transeant ad partes istas » (*ibid.*, fol. 57 r°). Enfin, le 7 janvier 1389, envoi d'un chevaucheur dans la direction de Lyon, « ad sciendum statum gentium armorum inimicorum Ecclesie » (*ibid.*, fol. 73 v°).

2. Le 24 et le 28 décembre, il est question des missions confiées à Me Jean des Bordes, à Jean de Cremant, à Me Jean Marchand pour qu'ils empêchent les gens d'armes de passer le Rhône. Huguet Salomon, huissier mineur du pape, est envoyé « cum magistro Johanne Mercatoris, locumtenente magistri portuum, ad faciendum tolli navigia de super Rodanum, ne gentes armorum transeant ad partes Imperii » (*ibid.*, fol. 64 v°, 65 r°). Le 30, payement de 535 florins 20 sols « Antelmo Lobeti, domicello, pro distribuendo inter gentes armorum societatum Guioti de Crescenti, dicti Monfaucon, Johannis le Fransois et Percevalli, ad ordinationem Ponceti de Langaco, viguerii Avinionensis, ad finem quod non transeant Rodanum ad offendendum terram Ecclesie et Provincie; » et payement de 3 florins 12 sols « Johannino de Cameraco, equitatori, qui mittitur festinanter per rippam Rodani ascendendo et descendendo ad perscrutandum ubi sunt gentes armorum que volunt transire in Imperium » (*ibid.*, fol. 67 r°). Le chef de bande dont il est question ici, Guyot de Crescent, fit offrir, le 7 janvier suivant, à Clément VII de passer avec ses troupes au service de l'Église (*ibid.*, fol. 73 r°). En effet, le 11 janvier, payement de 1.164 florins 8 sols « Guioti de Crescenti, Johannino le Fransoys, Percevallo de Bosco, Hugoni de Vallibus et Jacquemino de Papia, capitaneis certarum gentium armorum a parte regni existentium numero CLX bassinetorum, qui illuc promiserunt esse in servicio domini nostri Pape et custodire passus, ne aliquis transeat contra dominum nostrum

soldats en Languedoc, en Savoie, en Dauphiné, en Genevois[1]; il rappelle Eudes de Villars[2]; il implore les secours du comte d'Armagnac, du maréchal de Sancerre et du duc de Berry[3]; il met garnison dans plusieurs places du diocèse de Valence, particulièrement à Châteauneuf-d'Isère[4]. Ses craintes n'étaient que trop fondées : une première troupe ennemie semble avoir passé le Rhône vers le 30 décembre 1388[5]; d'autres la suivirent, malgré la précaution prise de garder le fleuve avec des barques armées[6].

Papam, Ecclesiam romanam et Comitatum Venayssini hinc ad festum B. Marie mensis marcii proxime venientis. » Une somme de 385 florins 20 sols est payée, aux mêmes conditions, à un autre capitaine, Pierre, dit Montfalcon (*ibid.*, fol. 74 v°).

1. Le 30 décembre, envoi de Gérardin de Ralencort en Languedoc, « pro adducendo L homines armorum ad servicia domini nostri Pape, » d'un autre officier en Savoie, « ad multos nobiles, ad faciendum venire gentes armorum, » d'un troisième en Dauphiné, etc. (*ibid.*, fol. 67 r°). Le 10 janvier suivant, ordre de payer, à Valence, 1.714 florins 8 sols aux gens d'armes que le pape fait venir du Dauphiné, de la Savoie et du Genevois pour combattre les ennemis de l'Église « qui noviter venerunt de regno citra Rodanum pro offendendo terras Ecclesie et comitatus Provincie » (*ibid.*, fol. 73 v°).

2. Le 31 décembre, un courrier part pour porter à Eudes de Villars, à Chambéry, ou en quelque autre lieu qu'il se trouve, des lettres du pape « pro facto gentium armorum que transiverunt Rodanum de novo » (*ibid.*, fol. 69 r°).

3. Le 30 décembre, un messager est envoyé en toute hâte à Toulouse, vers le maréchal de France [Louis de Sancerre], porteur de lettres du pape (*ibid.*, fol. 67 r°). Le 18 janvier suivant, on renvoie à Toulouse un chevaucheur du duc de Berry, qui apportait des lettres de son maître « pro facto guerre quam facit dominus Raymundus de Turenna contra dominum nostrum Papam et Ecclesiam romanam; » le même jour, envoi d'un écuyer vers le comte d'Armagnac, etc. (*ibid.*, fol. 79 r°). Un chambellan de ce dernier se rend près du pape, « ut obvietur gentibus armorum que volebant transire ad partes istas contra Ecclesiam » (*ibid.*, fol. 81 r°). Le 24 janvier, payement de 21 florins 12 sols « Andree de Grolea, scutifero honoris domini Pape, qui venit de domino marescallo Francie, et remittitur ad ipsum ut veniat ad succursum et juvamen dicti domini Pape pro dicta guerra » (*ibid.*, fol. 80 v°).

4. Arch. nat., JJ 137, n° 47. D. Vaissete, t. IX, p. 957; t. X, c. 1780.

5. V. les textes cités aux notes 2 de cette page et de la précédente — Le 15 janvier 1389, payement de 21 florins 12 sols « Hugueto Salomonis, hostiario minori domini Pape, qui adduxit hic Avenionem navigia cum quibus gentes armorum domini Raymundi de Turenna transiverunt Rodanum » (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 76 v°).

6. Le 8 janvier 1389, payement de 318 florins à un huissier du pape et à un sergent du maréchal de la cour romaine, l'un et l'autre chargés de la garde « duarum barcharum ordinatarum ad eundum supra Rodanum ad impediendum ne gentes armorum transeant in adjutorium inimicorum Ecclesie » (*ibid.*, fol. 73 v°). Le 21 janvier, une somme de 171 florins 12 sols est destinée à armer et à faire venir de Mar-

Raymond de Turenne (car c'était lui l'auteur de la nouvelle agression) prétendait, cette fois, que le pape avait voulu attenter à sa vie pendant son séjour d'Avignon. De plus, il avait déclaré épouser certaine querelle de sa tante Alix de Beaufort, comtesse douairière de Valentinois[1] : de là ses incursions sur les terres du comte, Louis de Poitiers; de là les hardis coups de main qui, durant cette campagne ou quelqu'une des suivantes, le rendirent maître successivement de Felines, de Soyans, de Châteauneuf-de-Mazenc, de Saint-Gervais, de Rochefort et de la Roche-Saint-Secret, toutes places situées dans le comté de Valentinois et relevant en fief de l'Église.

Là ne se bornèrent pas les méfaits de Raymond à l'égard du saint-siège. La campagne d'Avignon, avec ses routes sillonnées de prélats, de pèlerins, de voyageurs, que des intérêts de toutes sortes appelaient sans cesse auprès du pape ou du sacré collège, lui offrait le théâtre d'opérations plus simples et non moins lucratives : vraie guerre de bandits qui convenait à merveille aux gens de compagnies dont il s'entourait. Il prit Roquemartine, à sept lieues d'Avignon[2] : ce fut, avec les Baux, son quartier général. De là, ses mercenaires s'élançaient au pillage. Les voyageurs détroussés ou emmenés prisonniers, mis à la question et rançonnés, appartenaient en grand nombre à la classe des clercs, voire à celle des prélats. L'évêque d'Albi Guillaume de la Voulte compte au nombre de ses victimes[3]. Ce prélat revenait

seille un brigantin monté par dix archers et vingt-quatre rameurs (*ibid.*, fol. 80 r°). Ce brigantin, commandé par Jean Arnaud, fut à la disposition du pape avant le 8 février (*ibid.*, fol. 98 r°).

1. Cf. A. Prudhomme, *Inventaire...*, t. III, p. 208.

2. La prise de Roquemartine, mentionnée dans une bulle du 15 décembre 1393, pourrait bien n'avoir eu lieu qu'au commencement de l'année 1391 : à la date du 26 février 1391, le conseil de Brignoles se réunit pour aviser aux mesures de défense à prendre, attendu que les gens de guerre de la vallée du Rhône venaient de s'emparer de Roquemartine ; le même conseil de ville vota, le 17 juillet, l'envoi de six arbalétriers pour contribuer à secourir Roquemartine, qui venait d'être repris par les ennemis du roi Louis II (Arch. de Brignoles, BB 1, fol. 138 v°, 175; communication de M. Mireur, archiviste du Var).

3. La bulle inédite du 15 décembre 1393, à laquelle j'emprunte tous ces détails, porte : « Bone memorie Guillermum, episcopum Albiensem...» Il s'agit de Guillaume de la Voulte, qui ne vécut pas, comme le rapportent les auteurs de la *Gallia* (t. I, c. 29), jusqu'en 1397, mais qui était mort dès le 15 octobre 1392 (J.-H. Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, Marseille, 1884, in-fol., p. 90).

d'Avignon avec ses serviteurs quand, à six lieues de là, ils firent la rencontre d'une des bandes de Raymond : argent, joyaux, tout leur fut enlevé. Puis c'étaient des paysans maltraités ou blessés, des bestiaux volés, des tonneaux de vin, des sacs de blé, des marchandises de toutes sortes dirigés vers une des places dont Raymond avait fait ses magasins généraux : Ancone[1], par exemple, ou Châteauneuf-de-Mazenc. Fréquemment le sang coulait, comme à la prise de Vaison, qui fut l'œuvre de Raymond lui-même. Visan, Pierrelatte[2], Robions, Menerbes, autres châteaux du Comtat dont les gens de Raymond tentèrent de s'emparer, ne lui échappèrent que grâce à la vigilance de leurs gardiens. Les châteaux d'Oppède et de Baumes tombèrent en son pouvoir ; tous les habitants, hommes et femmes, furent emmenés prisonniers. De nombreuses habitations devinrent la proie des flammes[3].

Quand, au mois de février 1389, Clément VII, las d'acheter de la poudre et des engins, de commander des viretons, des dondaines, des pavois, des échelles et des maillets, de recruter des capitaines, des gens d'armes, des archers, et d'emprunter des ingénieurs ou des bombardiers jusqu'au prince d'Achaïe[4] et au margrave de Moravie[5], prit le parti de traiter de nouveau avec Raymond de Turenne[6], on devine aisément à quels durs sacrifices

1. Le 19 mars 1392, Clément VII fera donner 4 florins 24 sols à Pierre de Tigny, prieur d'Ancone, « quia locus fuit destructus per guerram domini Raymundi de Turenna » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 369, fol. 82 v°).

2. Le 20 avril 1392, Clément VII prendra à sa charge une marque « ad quam locus Petrelate tenebatur gentibus domini Raymundi de Turenna qui sunt in Castronovo » (*ibid.*, fol. 94 v°).

3. Bulle du 15 décembre 1393 (Arch. nat., P 1351, n° 694).

4. Le texte des comptes porte « prince de Pignerol. » Je ne vois qu'Amé de Savoie, prince d'Achaïe, qui ait pu être ainsi désigné.

5. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 365, fol. 82 r°, 85 v°, 99 r°, 103 r°, 111 r°. — Le 28 janvier, payement de 1.714 florins 8 sols au comte de Genevois, qui se rend lui-même sur le théâtre des opérations, pour son état durant un mois, et payement de 857 florins 4 sols pour la solde des cinquante lances qu'il fournit personnellement, etc. (*ibid.*, fol. 84 r°). Eudes de Villars, de son côté, envoie 80 lances (*ibid.*, fol. 93 r°). Le quartier général des troupes pontificales paraît avoir été Montélimar (*ibid.*, fol. 85 v° et 99 v°).

6. V. les mesures prises, au mois de février, par les officiers du Dauphiné à l'égard des gens d'armes licenciés de part et d'autre (Arch. nat., JJ 137, n° 47; D. Vaissete, *loco cit.*); les saufs-conduits octroyés à Raymond, le 22 février, par le comte de Genevois et, le 31 mars, par le pape lui-même (Huillard-Bréholles, *Titres*

il dut se résigner. Raymond reçut en prêt d'abord 6.000 florins[1], puis une somme au moins égale par payements s'échelonnant entre les mois de juin et de décembre de la même année[2]. Le pape dut supporter les frais de transbordement des compagnies au-delà du Rhône[3] et pensionner Garin d'Apchier, châtelain de la forteresse des Baux[4].

La paix, cette fois, ne dura guère plus d'un an[5]. Dans cet intervalle, Raymond prétend avoir été l'objet de plusieurs tentatives de meurtre ou d'enlèvement : on avait comploté de le tuer dans son lit; il n'avait eu que le temps de s'échapper de

de la maison ducale de Bourbon, nos 3758, 3759, 3764). — Le 24 février, payement d'une somme de 983 florins 16 sols dont le comte de Genevois avait gratifié, en les congédiant, certains barons, chevaliers et hommes d'armes qui avaient servi dans les troupes du pape (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 365, fol. 104 v°).

1. *Ibid.*, fol. 106 r° (à la date du 26 février).

2. Le 14 juin, payement de 2.000 florins d'or courant à Raymond de Turenne, « quos sibi solvere convenit dominus comes Gebennensis ratione et ex causa, ac in attenuationem certarum petitionum factarum per ipsum dominum Raymundum, prout hec latius continentur in capitulis factis et concordatis inter ipsum dominum comitem Gebennensem, nomine domini nostri Pape, domine regine Sicilie et domini Odonis de Villariis, ex una parte, et dominum de Apcherio, Mimatensis diocesis, nomine ipsius Raymundi, ex alia, que quidem capitula sunt signata et subscripta manibus dominorum cardinalium Pictaviensis et Ambianensis » (*ibid.*, fol. 154 r°). Autres payements le 21 juin, le 5 juillet, le 28 septembre et enfin le 15 décembre (*ibid.*, fol. 155 v°, 161 v°, 195 r° ; *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 70 r°).

3. Le 31 mars 1389, payement de 305 florins 8 sols à Antoine de la Tour, seigneur de Vinay, capitaine de 71 lances et de 15 archers, pour sa solde et celle de ses gens, « ac pro navigiis per ipsum emptis pro passagio gentium armorum domini Raymundi de Turenna ultra Rodanum ac loquerio hominum ad hoc necessariorum » (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 122 r°). Le 8 avril, payement au même de 1.091 florins 7 sols pour le complément de ses gages, « inclusis etiam omnibus expensis per ipsum factis tam in navigiis pro transitu gentium domini Raymundi de Turenna de Imperio ad regnum, et alio navigio in quo adduxit Avinionem dominum Raymundum predictum » (*ibid.*, fol. 129 r°).

4. Le 17 décembre 1389, payement de 428 florins 16 sols à Garin d'Apchier, « pro stipendiis et expensis custodie castri de Baucio sibi traditi in custodia, qui convenit quod exinde nullum dampnum fieret domino nostro Pape, regine Sicilie, nec eorum gentibus aut terris, juxta certas conventiones super hoc factas, videlicet pro tribus mensibus inceptis die Ia hujus mensis decembris » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 70 v°). Nouveau payement égal, le 19 mars 1390, « pro tribus mensibus inceptis die XVIII hujus mensis marcii » (*ibid.*, fol. 105 r°). Cf. P. Anselme, t. III, p. 816 et 832.

5. Le 2 juillet 1389, le pape avait fait payer 107 florins 4 sols à certains capitaines pour les détourner d'envahir le Comtat (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 160 r°). Le 21 mars 1390, on signale l'apparition des gens d'armes dans le diocèse de Valence (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 106 r°).

Saze[1], château situé en Languedoc ; le pape enfin avait traité avec le seigneur de Suze[2], en Valentinois, pour l'attirer dans ce dernier château et s'emparer de sa personne[3]. Ce que je vois de plus clair dans ces accusations, c'est qu'elles servirent à Raymond de prétexte pour enlever, par manière de représailles, le château de Suze : ce qui amena le pape d'Avignon à envoyer des troupes pour en faire le siège (avril 1390[4]). Puis Clément VII dut entreprendre le siège de Savasse, dont les gens de Raymond s'étaient également emparés[5], et celui de Châteauneuf-de-Mazenc[6] : il finit par prendre Leyne[7], et racheta Savasse au prix de 1.000 écus d'or[8]. La guerre, interrompue au mois d'août, se ralluma au mois de novembre[9].

1. Gard, canton de Villeneuve-lès-Avignon.

2. Drôme, canton de Crest-Nord.

3. Pour plus de détails, v. A. Prudhomme, *Inventaire...*, t. III, p. 203, 204.

4. Plusieurs capitaines s'y rendent. On envoie chercher à Aix un maître des engins, des bombardes ; le sénéchal de Provence, Georges de Marle, procure des mineurs (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 120 r° et sq.), puis se rend lui-même à Suze avec 25 archers (*ibid.*, fol. 123 r°). Le 2 mai, intervient un arrangement : une somme de 664 florins 8 sols est envoyée au comte de Valentinois, à Louis de Savoie et à Eudes de Villars « pro solvendo illis qui dictum castrum tenent ratione concordie per dictos dominos cum ipsis facte » (*ibid.*, fol. 125 v°). Le pape paye jusqu'à 8 florins 16 sols à trois mimes ou jongleurs d'Orange qui avaient soutenu sans doute par leurs déclamations le moral de l'armée assiégeante (*ibid.*, fol. 128 r°), et encore, le 14 mai, 342 florins 24 sols au comte de Valentinois, « pro statu suo et expensis per ipsum factis in acie castri de Suza et hic, Avinione, expectando expeditionem suam. » Le même comte reçut, en outre, 857 florins 24 sols pour quinze jours de la solde de cent hommes d'armes avec lesquels il se disposait à continuer la guerre contre Raymond de Turenne dans le Valentinois (*ibid.*, fol. 131 r°).

5. La perte du château de Savasse (Drôme, canton de Marsanne) fut annoncée au pape le 23 mai 1390 (*ibid.*, fol. 135 r°). Dès le 9 juin, il est question de le reprendre : Raymond, bâtard de Chissac, se rend à ce nouveau siège (*ibid.*, fol. 149 r°).

6. Juillet 1390. Parmi les capitaines des troupes assiégeantes se trouve Humbert de Villars, neveu de Clément VII (*ibid.*, fol. 174 v°).

7. Château des comtes de Valentinois, situé près de Savasse (A. Prudhomme, *Inventaire...*, t. III, p. 203).

8. Cette somme est envoyée, le 13 juin, au comte de Valentinois, à Savasse, « ubi tenetur acies contra gentes domini Raymundi de Turenna qui dictum locum ceperunt, videlicet pro redemptione ipsius loci » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 150 r°). Le 23, envoi de 361 florins 17 sols aux gens qui tiennent le château de Leyne « pro expeditione ipsius castri » (*ibid.*, fol. 153 r°).

9. *Ibid.*, fol. 190 v° ; *Introitus et exitus*, n° 367, fol. 55 r° et v°, 62 r°. Cf. les délibérations du conseil de la ville de Sisteron, aux dates du 7 et du 18 novembre 1390 (passages reproduits par Éd. de Laplane, *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*,

Jean d'Armagnac était alors tout l'espoir de Clément. Raymond de Turenne avait consenti à accepter ce baron comme arbitre de ses différends soit avec la curie, soit avec le roi de Sicile, l'évêque de Valence, les comtes de Genevois et de Valentinois. On devait livrer au comte d'Armagnac les places litigieuses ; il avait un délai d'une ou de deux années pour élaborer sa sentence[1]. Au bout de trois mois de pourparlers, une convention provisoire fut, en effet, conclue, en vertu de laquelle de nouvelles sommes passèrent de la caisse pontificale dans les mains de Raymond[2]. Mais, en même temps, la présence du comte d'Armagnac avait pour résultat fâcheux d'attirer en grand nombre dans la vallée du Rhône les routiers qu'on avait voulu en écarter[3]. C'était le moment où Jean III, tout entier à son projet d'expédition contre Milan, concentrait à la hauteur de Montélimar des bandes recrutées dans toutes les parties de la Langue d'Oc[4]. On pouvait espérer qu'au moins il aurait l'occasion d'infliger à Raymond de Turenne une leçon méritée[5], ou encore

t. I, p. 190, 191). — Le 15, quatre gros navires sont dirigés d'Avignon vers Bourg-Saint-Andéol à l'occasion de la guerre que fait Raymond à l'Église et à la reine de Sicile (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 62 r°).

1. Lettre de Clément VII au comte, 18 avril 1390 (P. Durrieu, *Les Gascons en Italie*, p. 22). Convention du 29 mai entre le comte et l'évêque de Conserans, légat du pape (Bibl. nat., ms. Doat, n° 204, fol. 53-56). Accord passé à Mende, le 9 août, ratifié les 20, 26 et 28 du même mois (Baluze, *op. cit.*, t. II, c. 1052-1057 ; D. Vaissete, t. IX, p. 955). Le 9 août, Clément VII se rend à Beaucaire, où l'on faisait depuis huit jours des préparatifs pour le recevoir, afin d'y conférer avec le comte d'Armagnac (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 156 r°, 179 r°, 184 v°, 187 v°). Le 7 septembre, un courrier est dépêché de Beaucaire à Rodez, où était retourné le comte, « pro tractatu domini Raymundi de Turenna, pro quibusdam novitatibus que supervenerant » (*ibid.*, fol. 197 r°). Le 22 octobre, payement de 757 florins 20 sols au trésorier du pape pour la dépense de deux voyages qu'il a faits vers le comte à l'occasion de son arbitrage (*ibid.*, fol. 211 r°).

2. Un payement de 642 florins 24 sols est fait, le 12 octobre, à Raymond de Turenne en exécution du traité conclu par le comte d'Armagnac (*ibid.*, fol. 211 v°).

3. V. une remise faite par le saint-siège, en 1391, « propter discurssum gentium armigerarum comitis Armanhacii, que Comitatum discurrerunt » (Arch. des Bouches-du-Rhône, C 132, fol. 32 r°).

4. Cf. plus haut, p. 185, 186.

5. Le 13 janvier 1391, 1.714 florins 8 sols sont payés au comte d'Armagnac sur ce que le pape était convenu de lui donner « casu quo oporteret ipsum facere guerram contra dominum Raymundum de Turenna pro sustentatione gentium suarum que nunc sunt in Montilio Ademari, et ut non dampnificent patriam et terras Ecclesie »

qu'il rendrait au pape le service d'entraîner à sa suite le turbulent seigneur. Sollicité de se joindre à l'expédition d'Italie, Raymond fit entendre, dit-on, une réponse évasive[1], mais il laissa le comte partir seul, et, après son départ, reprit de plus belle, dans la vallée du Rhône, une guerre dont il savait tirer de merveilleux profits[2]. Le château du Caire, dont s'empara bientôt une de ses troupes (juin 1391), lui fut racheté 1.000 florins[3]. Les états de Provence lui en offrirent 20.000 pour obtenir qu'il se tînt en repos (22 juillet)[4]. Enfin, le 6 octobre, il conclut avec la reine et le roi de Sicile un traité qui lui était entièrement favorable[5],

(*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 88 r°). Le 4 février, nouveau payement de 2.571 florins 12 sols à valoir sur les 10.000 francs d'or courant concédés au comte d'Armagnac « pro sustentatione gentium suarum armigerarum contra dominum Raymundum de Turenna casu quo idem dominus Raymundus vellet facere guerram contra Ecclesiam et Comitatum Venayssini ac terram Provincie » (*ibid.*, fol. 95 v°).

1. Froissart, t. XIV, p. 297.

2. Je relève de nombreux et importants payements faits au cardinal de Murol « pro facto guerre quam dominus Raymundus de Turenna facit contra Ecclesiam et dominum nostrum Papam : » le 20 juin, 414 florins 8 sols ; le 1er juillet, 1.114 florins 8 sols ; le 7, 857 florins 4 sols ; le 18, 257 florins 4 sols ; le 22, 1.028 florins 16 sols ; le 27, 1.800 florins ; le 30, 771 florins 12 sols ; le 31, 600 florins ; le 14 août, 257 florins 4 sols ; le 16, 685 florins 20 sols ; le 19, 686 florins ; le 22, 600 florins ; le 28, 685 florins 20 sols ; le 3 septembre, 514 florins 8 sols ; le 11, 1.371 florins 12 sols ; enfin le 12 octobre, 428 florins (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 162 v° à 205 r°). Les troupes du pape, durant cette campagne, mirent le siège devant Ancone (*ibid.*, fol. 168 v°) et de nouveau devant Châteauneuf-de-Mazenc (*ibid.*, fol. 175 r°). L'ennemi menaça le château de Saumane (*ibid.*, fol. 187 r°).

3. Éd. de Laplane, *op. cit.*, t. I, p. 194, 197.

4. Arch. des Bouches-du-Rhône, B 49, fol. 103 r° ; B 212, fol. 32 v°, 55 r° et *passim*. Ce registre est presque entièrement rempli d'actes relatifs à l'emploi des 20.000 florins votés par les états.

5. On lui restituait les Pennes, Meyrargues, le péage de Bouc (Bouches-du-Rhône, comm. de Fos), le port de Sainte-Réparade (comm. du Puy-Sainte-Réparade), etc. ; on le faisait mettre, lui ou son père, en possession d'une moitié de la vicomté de Valerne ; Louis II saisissait les deux forteresses de Montpaon et de Castillon, dont les garnisons, par suite, devaient cesser d'inquiéter les habitants du territoire des Baux, payait à Raymond 14.000 francs de dommages-intérêts, se reconnaissait débiteur d'une rente de 1.000 livres, enfin pardonnait à tous les gens et complices de Raymond, sauf à R. Baudet de Rémusat. De son côté, Raymond devenait vassal du roi de Sicile pour ses nouvelles possessions, et se réconciliait avec les Marseillais et autres qui avaient pris part au démantèlement de Meyrargues et des Pennes. — Ce traité, ratifié par la reine Marie le 10 novembre suivant, se trouve transcrit tout au long dans le registre R²*37 (fol. 83-107) des Arch. nat. ; un texte moins complet en a été conservé parmi les *Titres de la maison d'Anjou* (P 1351, n° 693). — A la date du 4 décembre 1391, la reine Marie ordonne l'exécution de la clause relative au port de

et, vis à vis du pape, il eut soin de garder sa liberté d'action[1].

Il semble que le gouvernement du roi de France, trop heureux d'avoir une nouvelle occasion d'intervenir dans le midi, eût dû depuis longtemps prendre en main la défense de Clément VII. Mais, chose étrange, les princes, si disposés à patronner Clément VII au dehors, montraient beaucoup moins d'empressement à le protéger contre les ennemis du dedans. Avaient-ils conservé bon souvenir des services rendus par Raymond de Turenne en Guyenne[2] ou en Flandre[3]? Lui savaient-ils gré de l'attitude qu'il avait prise en 1385? A l'époque où ils avaient comploté de mettre la main sur la Provence, ils considéraient comme acquises d'avance à la cause française les places occupées par Raymond[4]. Dans tous les cas, Clément VII, dont la conduite loyale dans la même circonstance avait excité leur dépit, ne passait pas à leurs yeux pour avoir entièrement raison[5], et, symptôme significatif, le cardinal d'Amiens, connu pour ses attaches avec la cour de France, garda dans le conflit une attitude équivoque qui, plus tard, le fit taxer de complicité avec Raymond[6].

Sainte-Réparade (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 589). Le 15 février 1392, elle transporte à Raymond, en déduction de ce qui lui avait été promis, tous ses droits sur un tiers du château de Sénas (Chr. Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, Preuves, p. 124).

1. La clause suivante, insérée dans les conventions préliminaires, ne fut pas maintenue dans la rédaction définitive du traité : « Item, que le dit messire Reymont promettra et asseuera que, des Baus, ne de nul autre lieu qu'il tiengne ou obtendra en Prouvence, ne fera guerre publiquement ne occultement au Pape, ne ne receptera personne qui mal luy veuille faire qu'il le puesse savoir. Ou cas toutesfoiz que le Pape luy fera guerre, Madame est contente qu'il se deffende. » (Arch. nat., R²*37, fol. 101 v°.)

2. A. Prudhomme, *Inventaire...*, p. 206.

3. Lors de la chevauchée de Bourbourg, en 1383 (Bibl. nat., *Titres scellés de Clairambault*, vol. LIII, n° 4053 ; cf. N. Valois, *Raymond de Turenne...*, p. 256).

4. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites...*, t. I, p. 69.

5. Honoré Bonet écrivait plus tard, en parlant de Raymond : « Ou temps passé, il faisoit entendre au Roy et à nosseigneurs que la guerre il ne faisoit que contre le pape Clement ; et pour ce que fame estoit que aucunement le Papes lui avoit tort, ly Roys et nosseigneurs avoient aucunement pacience... » (*L'apparition maistre Jehan de Meun*, Bibl. nat., ms. français 810, fol. 32 v°.)

6. Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna* (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. VI, 1891), p. 213.

Au surplus, ce mauvais vouloir se dissipa comme par enchantement aussitôt que Charles VI eut remercié ses oncles et inauguré ce qu'on a appelé son gouvernement personnel. Raymond de Turenne prétendit qu'il avait dû être calomnié par le pape pendant le séjour du roi à la cour d'Avignon. Toujours est-il qu'à partir de 1389, Charles VI prit résolument parti pour Clément VII[1].

Dès lors, on voit le roi défendre aux routiers de passer sur la rive gauche du Rhône : il cherche à faire le vide autour de Raymond. La transmission des ordres royaux aux compagnies, l'inspection du fleuve, la garde du Comtat deviennent l'occupation journalière de Charles de Giac, sénéchal de Beaucaire, et de l'Ermite de la Faye, qui, en l'absence de ce dernier, gère la sénéchaussée[2]. Défense est faite aux parents de Raymond et à tous les sujets du royaume de donner asile ou de porter secours à l'intolérable batailleur. A la fin du mois de juin 1390,

1. A. Prudhomme, *Inventaire...*, t. III, p. 206.

2. Le 2 juin 1389, un huissier du pape est envoyé, avec un sergent d'armes du roi et avec un notaire, « ad exequendas litteras domini ducis Bituricensis ab Aquismortuis usque Tornonum ne societates gentium armorum transeant Rodanum ; » peu après, une défense royale analogue est transmise jusqu'aux gens d'armes du Rouergue (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 365, fol. 151 v° et 153 v°). Le 3 mai 1390, l'Ermite de la Faye part, avec le juge du Vivarais, plusieurs sergents et notaires, pour mettre certains châteaux en état de défense : le pape lui fait compter, à cette occasion, 115 florins 20 sols, puis, le 9 mai, 53 florins 16 sols. L'Ermite de la Faye doit, en même temps, intimer aux compagnies la défense du roi « ne juvent dominum Raymundum de Turenna contra reginam et dominum nostrum Papam ; » il envoie le long du fleuve plusieurs sergents royaux pour garder les passages (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 126 r°, 128 r°, 133 r° et v°). Le 28 mai, il repart pour Savasse « pro intimando litteras regias gentibus domini Raymundi de Turenna, et deinde ibit pro executione dictarum litterarum contra alias gentes congregatas per dictum dominum Raymundum a parte regni, ne transeant Rodanum » (*ibid.*, fol. 139 v°). Le 22 juin, il se rend le long du Rhône pour y organiser la garde des passages (*ibid.*, fol. 153 r°). Me Gilles Vivien, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, est envoyé, le 13 novembre, vers Raymond de Turenne et vers les gens d'armes qui occupent Ancone, « ne dampnificent patriam » (*Introitus et exitus*, n° 367, fol. 61 r°). Puis, de nouveau, les 20 janvier et 11 février 1391, payement de 160 florins 20 sols et de 34 florins 8 sols à l'Ermite de la Faye « pro expensis per ipsum factis in prosecutione quarumdam litterarum regiarum per ipsum impetratarum a rege Francie contra dominum Raymundum de Turenna, et pro ipsis exequendis pro facto guerre quam idem dominus Raymundus facit contra dominum nostrum Papam » (*ibid.*, fol. 89 v°, 101 r°). Au mois de septembre, c'est Charles de Giac lui-même qui vaque à l'exécution des lettres royaux dirigées contre Raymond de Turenne (*ibid.*, fol. 196 r°).

Charles VI, dans l'espoir de mettre un terme à la guerre qui désole le midi, envoie en Dauphiné un membre de son Conseil. Puis le bailli de Grésivaudan signifie à Raymond la défense de poursuivre sa lutte contre le pape, sous peine d'encourir une amende de 1.000 marcs profitable au roi de France (Mende, 23 juillet 1390). Charles VI se souvient qu'il est « le protecteur de l'Église, » et il n'oublie pas d'invoquer également son titre de vicaire impérial dans le royaume d'Arles. Vainement Raymond rejette sur ses adversaires la responsabilité de la guerre, prétendant mettre en garde le roi contre les perfidies « de cest pape qui oncques ne lui fist bien ne service, ne qui n'est point de son royaume ; » vainement il en appelle à Charles VI mieux informé[1] : bientôt le maréchal de Sancerre amène au pape des renforts et coopère au siège de Châteauneuf-de-Mazenc[2]. Enfin, l'année suivante, c'est toute une ambassade, composée du patriarche d'Alexandrie, de l'évêque de Noyon, de Bureau de la Rivière et de Jeannet d'Estouteville, qui, par ordre du roi, et à la demande du pape, se rend dans le midi pour négocier un arrangement (septembre 1391).

Activement secondés par le gouverneur du Dauphiné, les commissaires royaux réussirent, au mois de novembre, à conclure une trêve, bientôt prolongée jusqu'au 31 janvier, puis renouvelée du 14 février jusqu'au 1er avril[3]. Le roi, considérant probable-

1. A. Prudhomme, *Inventaire...*, t. III, p. 201-203, 206, 209.

2. Le 16 juin 1390, une somme de 3.214 florins 8 sols est destinée au maréchal de Sancerre, qui se trouve actuellement à Vienne et doit amener des gens d'armes pour la défense du Comtat et de la Provence ; une somme égale lui est envoyée le 19 juillet : à cette dernière date, il se disposait à mettre le siège devant Châteauneuf-de-Mazenc, « de quo dominus Raymundus de Turenna facit guerram Ecclesie » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 151 r°, 171 v°).

3. *Introitus et exitus*, n° 367, fol. 198 r°, 200 v°, 201 r°, 203 r°, 204 v°, 205 r°, 211 v°. — Le 23 novembre, les trêves sont conclues; l'Ermite de la Faye et le Bâtard du Caylar en sont nommés conservateurs, et Clément VII fait passer 3.214 florins 8 sols à Raymond de Turenne (*Introitus et exitus*, n° 369, fol. 43 v°, 44 r°, 50 r°). Le 19 décembre, prolongation des trêves jusqu'au 31 janvier, et nouveau payement de 4.285 florins 20 sols (*ibid.*, fol. 53 v°). Le 14 février 1392, conclusion de nouvelles trêves valables jusqu'au 1er avril ; à cette occasion, Clément VII fait verser 7.400 florins dans les mains de Raymond (*ibid.*, fol. 72 v°). On remarquera toutefois que les gens de Raymond ne se firent pas scrupule de surprendre Banon au commencement de l'année 1392 (Éd. de Laplane, *op. cit.*, t. I, p. 200). D'autre part, les registres

ment les avantages qu'il retirerait lui-même de la pacification[1], consentait à en partager les frais avec le pape[2]. Le 5 mai 1392, à Saint-Remy, une paix soi-disant perpétuelle fut conclue entre Raymond de Turenne et ses alliés, d'une part, le pape, l'évêque de Valence et le comte de Valentinois, d'autre part[3]. Aucune précaution, cette fois, n'était omise pour empêcher le renouvellement des hostilités. Les places que Raymond avait enlevées à ses adversaires, celles que ceux-ci lui avaient reprises devaient être livrées aux gens du roi, à l'exception de Château-

municipaux de Cavaillon, par exemple, montrent les populations du Comtat-Venaissin toujours sur le qui-vive (Arch. de Cavaillon, BB 1, fol. 28 v°, 32 r°, 39 v°, 61 r°, 72 v°, 73 v°, 78 r°, 79 r°, 88 v°, 94 v° et 99 r°, aux dates des 25 et 30 janvier, du 19 février, des 6, 23, 24, 27 et 30 avril, des 5, 17 et 19 juin 1392).

1. En Dauphiné, le rendement des péages, des gabelles et des autres taxes avait notablement diminué par le fait de Raymond de Turenne ; les gens de Raymond avaient capturé les « gardiers » delphinaux et refusé de les remettre en liberté, malgré les injonctions du gouverneur (v. un mémoire remis aux réformateurs le 10 janvier 1392 ; U. Chevalier, *Choix de documents inédits sur le Dauphiné*, Lyon, 1874, in-8°, p. 216 et 217). D'ailleurs, Charles VI, grâce aux pourparlers entamés avec Louis de Poitiers, au mois de novembre 1391, pouvait déjà considérer le comté de Valentinois comme devant, un jour ou l'autre, appartenir à la couronne (Arch. nat., J 287, *Valentinois*, n° 1).

2. Lettres de Clément VII, datées d'Avignon, le 16 février 1392, donnant pouvoir à Armand Jousserand, chanoine de Paris et clerc de la Chambre apostolique, à Guy d'Albi et à Raymond Bernard, docteurs en lois, nonces apostoliques, de recevoir, au nom de la Chambre, de tous trésoriers de France, receveurs généraux ou particuliers les 30.000 francs d'or que Charles VI a donnés au saint-siège « pro sedacione discordie reformacioneque pacis et concordie inter nos et Raymundum de Turenna... faciendis et iniendis. »(Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXVI Clementis VII*, fol. 38 r°.)

3. Arch. nat., K 54, n° 10 ; J 288ª, *Valentinois*, n°s 1 et 2. Baluze, *op. cit.*, t. II, c. 1058-1070. — C'est le traité dont Papon résume, tant bien que mal, quelques dispositions, et auquel il assigne la date erronée de 1393 (t. III, p. 285, 286). Dès le 17 février, Clément VII s'en était entièrement remis à l'arbitrage du roi et avait donné de pleins pouvoirs à Raymond Bernard pour ratifier, en son lieu et place, tout ce que les délégués du roi auraient statué (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXVI*, fol. 38 v°, 39 v°). Le 21 février, il avait adressé trois lettres closes au clergé, aux villes et aux nobles du Comtat pour les prier d'accueillir favorablement le recteur Eudes de Villars, qu'il chargeait de leur demander un subside volontaire : c'était afin de se mettre en mesure d'exécuter le traité que concluaient les ambassadeurs de Charles VI (*ibid.*, fol. 41 r°). Le 4 mai, il expédia sa procuration à son trésorier, l'évêque de Maguelone (*ibid.*, fol. 52 r°, et *Reg.* 302, fol. 1 v°). Le 6, il promit d'observer inviolablement la paix (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 63 r°). Le 9, il s'engagea à exécuter particulièrement l'article X du traité, et s'en remit au roi du soin de trancher les questions encore litigieuses conformément aux articles I et XI (*ibid.*, fol. 52

neuf-de-Mazenc, de Savasse et de Felines, qui faisaient retour à la comtesse douairière de Valentinois[1]. De part et d'autre, on désarmait; les compagnies, depuis si longtemps la terreur du Comtat, étaient forcées de se mettre en quête d'une autre terre à rançonner. J'ajoute que Raymond de Turenne n'avait nullement lieu de se plaindre : il recevait comptant 10.000 francs, sans parler des 2.000 qui lui avaient été remis pour lui faire prendre patience, ni des 20.000 qui devaient être payés à ses gens par le gouverneur du Dauphiné[2], sitôt qu'ils auraient juré d'évacuer le pays et fourni des otages en garantie de cette promesse. Raymond devait recevoir en outre 20.000 francs; et le pape lui donnait en gage de bons revenus ecclésiastiques[3]. On lui faisait espé-

v°, 61 r°). Le 10, il chargea un chanoine de Die de contraindre le clergé du diocèse de Valence à contribuer au payement d'un subside de 2.000 francs d'or gracieusement concédé par l'évêque de Valence et par quelques clercs, nobles ou bourgeois du même diocèse pour l'évacuation des troupes de Raymond de Turenne (*ibid.*, fol. 51 v°). Il fut convenu qu'un subside de même importance serait levé sur le diocèse de Die; mais, dans l'un et l'autre diocèses, le recouvrement se fit attendre; de nouvelles instructions furent données à cet effet par Clément VII à Jean Lavernha, prébantre de Lodève, le 27 août (*ibid.*, fol. 68 v°) et le 16 septembre suivants; le pape dut même autoriser son mandataire à faire remise d'un cinquième et promettre que cette levée ne se renouvellerait pas (*ibid.*, fol. 71 v°, 72 r°). V. encore *Introitus et exitus*, n° 369, fol. 81 v°, 84 r° et v°, 90 r°, 91 r°, 99 r°, 101 v°, 102 v°, 103 v°, 105 r°, 114 r°.

1. Ainsi que Privas, Baix, Chalençon, etc., en Vivarais. Il était stipulé que Raymond ne se servirait pas de ces places pour faire la guerre soit au pape, soit au comte de Valentinois ou à l'évêque de Valence. Il en prit, en effet, l'engagement positif, le 1er septembre, à Châteauneuf-de-Mazenc, engagement dont se portèrent garants, le 8 et le 27 septembre, Édouard, sire de Beaujeu, et Louis, seigneur de Montboissier (Arch. nat., J 288a, nos 3, 4 et 5).

2. Cette clause, mal interprétée, a donné lieu à une légende : le gouverneur de Dauphiné passe pour avoir soutenu Raymond dans cette guerre, et l'on déplore, à ce propos, l'insubordination des officiers royaux, l'anarchie qui régnait alors (Bouche, t. II, p. 421; Papon, t. III, p. 283, etc.). Il suffit pour justifier la conduite de Jacques de Montmor de citer une bulle du 20 novembre 1392, par laquelle Clément VII lui assigne une somme de 400 francs d'or, à lui due « ratione vadiorum sibi per gentes nostre Camere stabilitorum pro eo tempore quo fructuose vacavit in execucione pacis... » (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 68). La quittance de Montmor est datée de Paris, le 9 juin 1393 (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1392-93*).

3. Cf. une bulle adressée par Clément VII, le 9 mai 1392, à « son cher fils » Raymond de Turenne : sur les 50.000 francs d'or assurés à ce dernier par le traité, 30.000 ont été déjà payés; pour lui garantir le payement du surplus, le pape lui donne en gages les revenus du prieuré de Saint-Pierre de Saint-Remy, ainsi que les terres,

rer des lettres de rémission pour tous les attentats qu'il avait pu commettre sur les terres du roi de France, et un sauf-conduit l'autorisait à circuler dans le royaume, ainsi que dans le Comtat-Venaissin, avec une escorte de cent hommes armés[1]. Bonne justice devait être rendue à sa tante et à ses protégés ; le roi promettait, de plus, de statuer avant la fin de l'année sur tous ses autres griefs.

On serait tenté de croire que le pape dut enfin respirer. Ce serait méconnaître l'incorrigible turbulence de Raymond. Vainement, au mois de juin, Clément VII députa un écuyer vers les capitaines de la garnison de Banon, dont les brigandages ne cessaient point de s'exercer dans le Comtat[2]. Vainement, le 8 juillet, il pardonna à Raymond et à ses gens tous leurs méfaits postérieurs au traité[3]. Vainement le duc de Berry, venu au Pont-Saint-Esprit, confirma, le 23 août, le traité du 5 mai, comme pour affirmer que la récente maladie de Charles VI n'avait rien changé aux dispositions du gouvernement royal[4]. Vainement le pape consentit à de nouveaux sacrifices[5]. Dès le mois de septembre, le résultat si laborieusement atteint paraissait compromis[6]. Raymond, cette fois, se prétendait attaqué par plusieurs barons provençaux, notamment par Eudes de Villars, mari de sa nièce[7] ; feignant de croire à la complicité

rentes et dîmes possédées à Pertuis et à Pélissanne par l'abbaye de Montmajour (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 53 r°). Sur ces 20.000 francs, une somme de 2.142 florins 24 sols fut payée le 17 mars 1393 (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 92 r°).

1. Cf. Arch. nat., KK 1213ᵃ, fol. 52 v°.

2. *Introitus et exitus*, n° 369, fol. 114 v° (à la date du 25 juin 1392).

3. Pouvoirs donnés, à ce sujet, au gouverneur du Dauphiné (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 61 v°).

4. Le 26 août, payement de 42 florins 14 sols pour les dépenses faites par le trésorier du pape et par plusieurs autres personnages de la cour d'Avignon, « quando fuerunt missi cum domino duce Bituricensi ad locum S. Spiritus pro facto pacis tractate cum domino Raymundo de Turenna, que tunc fuit conclusa » (*Introitus et exitus*, n° 369, fol. 136 r°).

5. Au payement d'une somme supplémentaire de 4.285 florins 20 sols, le 24 août, suivant la volonté exprimée par le duc de Berry (*ibid.*, fol. 153 v°).

6. Le 7, envoi d'Étienne de Menthonnay, capitaine du château de Mornas, vers les gens d'armes qui gardent les frontières du Comtat, « ad avisandum, quia inimici equitabant » (*ibid.*, fol. 141 v°).

7. Clément VII avait nommé, le 21 mai 1390, Eudes de Villars recteur du Comtat-Venaissin « usque ad sedis apostolice beneplacitum » (Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 46 v°).

de Marie de Bretagne et de Clément VII, il rentrait en campagne, enlevait quatre ou cinq places, entre autres Briançon[1], et recevait fort mal le bailli de Grésivaudan qui venait le sommer d'exécuter le traité du 5 mai[2].

Ce n'est qu'à la longue qu'il céda, et sous la menace de voir se former contre lui une coalition des forces royales, provençales, pontificales, ou encore de perdre tous ses biens par suite d'une confiscation que Charles VI eût opérée même sur les terres d'Empire, en vertu de son titre de vicaire de l'Empereur dans le royaume d'Arles. L'évacuation des compagnies fut d'autant plus lente et d'autant plus coûteuse qu'après avoir obtenu l'assentiment de Raymond, il fallut vaincre la résistance ou acheter la soumission de plusieurs de ses capitaines. Ceux-ci, se voyant abandonnés, ne manquèrent pas de faire entendre à leur ancien chef des prédictions sinistres : « Ilz savoient bien, dirent-ils, « que, au plus tost qu'ilz auroient passé les montaignes, que le « pape et la royne mettroient toute la paine qu'ilz pourroient « à le destruire[3]. »

1. Éd. de Laplane, *op. cit.*, t. I, p. 210, 213.

2. 11 octobre (Arch. nat., J 288ᵃ, nº 8).

3. Factum de Raymond de Turenne remontant au commencement de l'année 1396 (Arch. nat., KK 1213ᵃ, fol. 4 et sq.). Cf. A. Prudhomme, *Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Isère, Série B*, t. II, B 3258 ; Éd. de Laplane, p. 213, 220, 221 ; A. Lacroix, *L'arrondissement de Montélimar, géographie, histoire et statistique* (Valence, 1882, in-8º), t. VI, p. 6 ; D. Vaissete, t. IX, p. 966 (note d'A. Molinier). — Le 19 octobre 1392, il est question dans les comptes du pape de l'évacuation du Comtat-Venaissin, du diocèse de Valence et du comté de Valentinois par les troupes de Raymond de Turenne (*Introitus et exitus*, nº 369, fol. 153 rº). Le 9 novembre, Clément VII envoie l'un de ses huissiers, Huguet Salomon, vers le Bâtard du Caylar, « commissarium ordinatum pro expulsione gentium armorum que tenent castra de Rossa [Roussas] et Valaurie, qui Huguetus debet conducere dictas gentes donec exiverint terras domini nostri Pape » (*Introitus et exitus*, nº 370, fol. 51 rº). Les compagnies infestaient encore les terres du Comtat, du Dauphiné et de la Provence le 18 janvier 1393, ce qui motiva l'envoi d'un écuyer du pape au gouverneur du Dauphiné (*ibid.*, fol. 74 vº). Le 18 mars suivant, payement de 53 florins 16 sols « magistro Johanni Sodant, examinatori Castelleti regii Parisiensis, qui mittitur per regem Francie ad dominum Raymundum de Turenna cum certis litteris regiis pro facto guerre quam facit in terris Ecclesie et Provincie » (*ibid.*, fol. 87 vº). Cette mission de Jean Sodant dura au moins six mois (nouveaux payements de 85 florins 20 sols, le 25 mars et le 28 avril, de 60 florins, le 26 juillet, de 300 florins, le 31, de 402 florins 28 sols, le 14 août, de 80 florins, le 16, et de 100 florins 22 sols, le 16 septembre (*ibid.*, fol. 91 vº, 102 vº, 136 vº, 138 rº, 142 rº, 143 vº, 152 rº).

Telle n'était pas précisément la pensée de Clément VII ni de Marie de Bretagne, qui ne songeaient, pour le moment, qu'à sceller par un heureux mariage la paix si longtemps attendue. Leur projet, qu'ils avaient eu soin de faire d'abord approuver par Guillaume Roger, consistait à obtenir la main d'Antoinette de Turenne, unique enfant légitime de Raymond, pour le jeune prince de Tarente, frère puîné du roi Louis II. Par cette ingénieuse mésalliance, ils assuraient tôt ou tard à la maison d'Anjou la possession des domaines qui faisaient alors de Raymond de Turenne un voisin si dangereux.

Chose curieuse, la perspective d'allier son sang à un petit-fils de roi de France épouvanta plus qu'elle ne flatta le turbulent baron. La rente de 12 ou de 1.500 florins promise à Antoinette par son grand-père lui parut dérisoire. Il entendait être respecté et servi par son gendre : un prince devant lequel « il lui fausist agenouiller » n'était point du tout son affaire. Il alla jusqu'à dire qu'il aimerait mieux voir sa fille morte que mariée à Charles de Tarente[1]. L'accueil qu'il fit aux ouvertures de la reine de Sicile explique sans doute l'échec d'une tentative de rapprochement dont le duc de Bourbon prit, vers ce moment, l'initiative[2]. D'ailleurs, Raymond de Turenne prêtait l'oreille alors à d'autres propositions, moins brillantes assurément, mais mieux faites pour lui plaire, car elles mettaient à plus haut prix la main d'Antoinette de Turenne.

Ces nouvelles ouvertures, qui traversaient d'une façon si malencontreuse les projets du pape et de la reine Marie, venaient de la cour de France. On peut se demander si elles se fussent produites à une époque où Charles VI, maître de ses actes,

1. Douët d'Arcq, *op. cit.*, t. I, p. 94.

2. Raymond prétend que, « en la parfin, M. de Bourbon ne trouva point de fondement ou Pape ne à Mme la royne ; si alerent mander les gens de M. de Bourbon au dit messire Remond que le Pape et la royne avoient plus à cuer à lui faire guerre que de aidier au roy Loys, et qu'il feroit que saige de soi gouverner saigement et de soi adviser en ses besoignes. » (Arch. nat., KK 1213^a^, fol. 7 r°.) — Le duc de Bourbon se trouvait, vers le 21 mai 1393, au Pont-Saint-Esprit (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 370, fol. 110 r°). Son séjour à Avignon paraît avoir pris fin entre le 3 et le 16 juin (v. les documents cités par Chantelauze, en notes de son édition de La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, Paris, 1868, in-4°, t. II, p. 82; cf. *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 3293).

secondait sans arrière-pensée la politique de son cousin et celle de Clément VII[1]. Mais la haute main dans les affaires appartenait, depuis plusieurs mois, aux ducs de Berry et de Bourgogne, et ces princes, soit jalousie, soit calcul politique, avaient juré que Charles de Tarente n'épouserait pas Antoinette de Turenne. Ils mettaient en avant un parti plus modeste : un simple gentilhomme, réputé, il est vrai, la fleur de la chevalerie, fils de maréchal de France et maréchal de France lui-même depuis dix-huit mois environ. Si Raymond de Turenne voulait donner la préférence à Jean le Meingre, dit Boucicaut (le deuxième et le plus fameux de ceux qui ont illustré ce surnom), les ducs se faisaient fort d'obtenir l'annulation de certaine sentence rendue au profit d'Eudes de Villars par les réformateurs du Languedoc, et qui dépossédait la famille de Beaufort de la baronnie des Baux[2]. Telles furent les bases d'une négociation entamée au printemps de l'année 1393 et qui, après échange de vingt ou trente lettres et envoi successif d'au moins cinq messagers, aboutit secrètement à une première entente : il fut convenu qu'avant le mois de novembre Raymond de Turenne ne disposerait pas de la main de sa fille sans le congé du roi de France; et que, de son côté, Charles VI accommoderait le différend de Raymond avec Eudes de Villars.

Grande fut la déception du pape et de la reine quand une indiscrétion les mit au courant de ce projet. Ils sondèrent Raymond; ils lui promirent monts et merveilles s'il voulait écarter Boucicaut. Les cardinaux apparentés aux Beaufort furent mandés près du pape : Raymond, leur dit Clément, voulait donc perdre sa fille ? « C'estoit par depit de lui. » Et cependant, s'il avait consenti à la marier au prince de Tarente, il aurait reçu une « bonne somme d'argent. » A toutes les ouvertures, Raymond opposait l'engagement qui le liait jusqu'à la Toussaint aux ducs de Berry et de Bourgogne. C'est alors (25 juin 1393)

1. Le premier projet aurait-il commencé par obtenir l'approbation de Charles VI ? C'est ce qu'affirme Raymond dans un de ses mémoires : « Premierement, par la voulenté du Roy, le mariage fut traictié entre le prince de Tarente et Anthoinette de Torena; et tant ala avant que M. mon pere promist et jura le dit mariage, et y avoie bonne voulenté. » (Arch. nat., KK 1213[a], fol. 31 r°.)

2. Cf. Arch. nat., R²*37, fol. 79 r°.

que, pour le confirmer dans ses bonnes dispositions et pour calmer aussi la colère du pape, le Conseil de Charles VI, siégeant à Abbeville, remit à deux ambassadeurs des instructions détaillées que, par suite d'une erreur de lecture, on a coutume de faire remonter à 1388[1]. Il s'agissait notamment de persuader au pape que les princes français entendaient ses intérêts mieux que lui-même : « Car ilz ont nourry ledit mareschal [Boucicaut], et « sont certains qu'il ne fera fors ce qu'ilz voudront et que, li dit « mariage acompli, ledit mareschal mettra paine de retraire mes- « sire Remon d'aucunes entreprinses qu'il pourroit faire au dom- « mage du pappe et de l'Eglise ou de Mme la roynne de Cecille... » Mais il était trop tard pour faire entendre raison à une reine blessée dans son ambition et profondément humiliée dans son orgueil maternel. Dès le 7 juillet[2], Raymond de Turenne, enfermé dans sa forteresse des Baux, reçut le défi de l'amiral de France Jean de Vienne, qui s'était fait, dans cette circonstance, le chevalier servant de Marie de Bretagne[3], et aussi les cartels de trente capitaines, compagnons de l'amiral, qui chacun le provoquaient en combat singulier. Il répondit insolemment à Jean de Vienne en déclinant le combat par ce motif qu'entre un « chef de guerre, » comme lui, et un « soudoyer, » comme l'amiral, la partie n'était pas égale. Ses capitaines se chargèrent de relever

1. L'original, conservé aux Arch. nat., sous la cote K 53^b^, n° 87, porte incontestablement la date du « xxve jour de juing l'an de « g[race M] CCC IIII^xx^ et XIII. » Il est vrai qu'au premier abord le X du mot XIII, légèrement effacé, présente quelque ressemblance avec un V, surtout avec un V moderne. Tous y ont été trompés et ont daté la pièce du 25 juin 1388, sans remarquer que le séjour de la cour à Abbeville ne peut se placer, historiquement, qu'en 1393, et qu'en tout cas le texte, qualifiant Boucicaut de maréchal, ne saurait avoir été rédigé qu'après la promotion de ce dernier, c'est-à-dire après le 23 décembre 1391. Suivant l'exemple des archivistes anciens ou modernes qui avaient écrit au dos de l'acte « 1388, » M. Jules Tardif l'a fait figurer sous cette date dans son inventaire des *Cartons des rois* (n° 1692); M. Douët d'Arcq l'a publié *in extenso* avec la même date (*op. cit.*, t. I, p. 94); enfin on s'en est servi pour tâcher d'établir, contrairement au récit de D. Vaissete, que le mariage de Boucicaut devrait être reporté avant le mois de juin 1388 (*Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 984, note 3).

2. Date fournie par la pièce K 54, n° 26. Raymond se trompe dans son factum en disant que ce fut un vendredi.

3. Jean de Vienne écrivait à Raymond : « Je tien et croy qu'elle est si belle, si vaillant et si noble qu'elle ne vous a riens promis qu'elle ne vous ait tenu... » (Arch. nat., K 54, n° 26, fol. 2 r°).

les autres défis. Puis, tandis que les hérauts allaient de l'un à l'autre porteurs de répliques et de dupliques, Raymond traitant Jean de Vienne d'ivrogne « rassoté, » celui-ci accusant Raymond « de mentir faussement et déloyalement par sa fausse mauvaise gorge[1], » le château des Baux subissait l'assaut d'une grande partie des troupes de l'amiral; la garnison opérait de brillantes sorties[2]; toute la force armée d'Arles et de Tarascon venait, avec les bannières de la reine, grossir la troupe assiégeante, ravager les blés et les vignes[3]. Georges de Marle, de retour du Piémont, où il avait reconduit les routiers, mettait le siège devant Meyrargues et Saint-Paul-lès-Durance. Les otages que Raymond avait dû fournir à plusieurs villes pour que les Provençaux pussent sans crainte se livrer aux travaux de la moisson, étaient partout emprisonnés. Les Arlésiens arrêtaient, tiraient à la corde et noyaient un de ses capitaines. La reine Marie déclarait que, quand Raymond lui avait refusé sa fille, elle lui aurait mangé volontiers le visage, ajoutant qu'elle voulait jeter hors du pays son belliqueux vassal : c'est du moins ce que prétend Raymond de Turenne[4]. Il est certain que les états de Provence mettaient sa tête à prix[5]. Lui, de son côté, renouvelait tous les

1. On trouvera dans le carton K 54 (n° 26) et dans l'ouvrage du marquis Terrier de Loray (*Jean de Vienne, amiral de France*, Paris, 1877, in-8°, p. CLXX à CXCII) : 1° le défi de Jean de Vienne et la réponse de Raymond, du 7 juillet, l'un et l'autre imprimés par Justel, *Histoire généalogique de la maison de Turenne*, Preuves, p. 125 et 126); 2° les défis de Jean de Nant et de Gérard de Bourbon, avec les réponses de Jean de Beaumarchais et de Guyot de Messac; 3° les répliques de Jean de Nant et de Gérard de Bourbon, du 9 juillet; 4° la réplique de Jean de Vienne, du 18 juillet; 5° les dupliques de Jean de Beaumarchais et de Guyot de Messac, du 11 juillet; 6° la duplique de Raymond de Turenne, du 12 juillet; 7° une troisième lettre de Jean de Vienne, avec une troisième réponse de Raymond, des 22 et 23 juillet; 8° une lettre de Raymond à Gérard de Bourbon.

2. Cf. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 335.

3. Raymond de Turenne, dont je suis pas à pas le récit, a peut-être ici groupé des événements séparés par un assez long intervalle. Bertrand Boysset, dans ses Mémoires, nous apprend, en effet, que le siège des Baux, après avoir duré assez longtemps, fut levé, puis repris; quant au « dégât » fait par les gens d'Arles et de Tarascon, il n'aurait eu lieu que les 12, 13 et 14 mai 1394 (v. la dernière édition des *Mémoires* de Boysset, donnée, en 1893, par le P. Fr. Ehrle, dans le t. VII de l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, p. 344, 345).

4. Suite de son factum (Arch. nat., KK 1213[a], fol. 8 v°).

5. Le 1er août 1393, assemblés à Avignon, ils promettent 10.000 francs à qui tuera Raymond, ou le prendra mort ou vif (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 49, fol. 38 v°). V. les autres décisions de cette assemblée, qui se prolonge jusqu'au 26 août.

excès de ses précédentes campagnes. Franchissant même le dernier pas, il faisait pompeusement proclamer sur les remparts des Baux les noms de Ladislas de Durazzo et de Boniface IX, comme ceux du seul suzerain et du seul pape qu'il prétendît reconnaître désormais[1].

Cette manifestation fréquemment répétée exaspéra Clément VII. Tandis qu'il portait à 5.000 francs par mois l'aide de guerre prêtée à la reine Marie[2], il fit entamer en cour d'église le procès de Raymond de Turenne et d'un grand nombre de ses capitaines. Une bulle fulminée le 15 décembre 1393 rappela les peines promulguées contre les envahisseurs des états du saint-siège, énuméra longuement les forfaits de Raymond, ce fils ingrat « qui crachait à la face de l'Église le lait sucé à son sein maternel, » lui enjoignit de restituer les terres usurpées, et le cita au prochain consistoire pour se voir condamné, avec ses complices, comme larrons, incendiaires, bandits et dévastateurs publics[3].

Le pape ne put néanmoins, le 21 décembre, refuser à Boucicaut un sauf-conduit pour se rendre aux Baux avec 200 chevaux[4]. Je ne sais s'il soupçonnait la nature des « affaires » que le maréchal entendait y traiter. Mais, trois jours après, le mariage que le pape voyait d'un si mauvais œil fut célébré dans la chapelle des Baux (24 décembre 1393)[5]. Raymond reconduisit son gendre

1. Circonstance ignorée jusqu'ici, comme la plupart de celles que révèle la bulle du 15 décembre 1393.

2. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 370, fol. 161 v° (à la date du 15 octobre 1393). — Le même jour, payement de 400 florins « thesaurario per dominam Mariam, reginam Sicilie, nuper facto pro guerra quam habet cum domino Raymundo de Turenna, militi, qui nunc tenet castrum de Baucio, quos dominus noster Papa sibi tradi precepit cum aliis pecuniis pro facto guerre predicte. » (*Ibid.*, fol. 160 v°; cf. *Introitus et exitus*, n° 371, fol. 238 r°.)

3. Arch. nat., P 1351, n° 694. — Au sujet des profanations commises par les soldats de Raymond, v. le P. Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux* (Avignon, 1710, in-4°), p. 154.

4. Sauf-conduit accordé à Édouard de Beaujeu en même temps qu'au maréchal (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXVIII Clementis VII*, fol. 145 v°). Clément VII, au même moment, leur envoyait, sur le chemin de Lyon, deux officiers pour les entretenir des affaires de la guerre (*Introitus et exitus*, n° 371, fol. 238 v°). Il fit payer, le 31 décembre, 1 florin 18 sols à un messager qui lui apportait des nouvelles de la troupe de Boucicaut (*ibid.*).

5. Arch. nat., R²* 37, fol. 79 et sq.; Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 219; Justel, *op. cit.*, Preuves, p. 127; *Notice sur un manuscrit du*

jusqu'à Baix. Boucicaut, au départ, le baisa sur la bouche, se répandit en offres de services, en protestations de reconnaissance : « Raymond lui avait fait un si grand honneur!... Il ne manquerait pas, en cas de besoin, de courir au secours de son beau-père, dût-il pour cela résigner son office de maréchal de France. »

On comprendrait le ressentiment du pape si ces promesses avaient été tenues, et si le mariage de Boucicaut avec Antoinette de Turenne avait eu pour effet d'assurer à Raymond l'assistance du maréchal et la protection de la France. Mais le turbulent baron, dans toute cette affaire, paraît avoir joué plutôt un rôle de dupe. Sans attribuer à Boucicaut toutes les « tricheries, desloiautés et barateries » dont l'a, plus tard, accusé son beau-père, on peut reconnaître qu'il a trompé les espérances de Raymond. Celui-ci ne s'est-il pas vu presque aussitôt abandonné sur la côte de Vivarais, réduit à descendre le Rhône dans une simple barque, au risque de se noyer, escorté seulement de deux compagnons, et n'échappant que par miracle aux galères du pape? N'a-t-il pas vainement attendu les renforts, les approvisionnements que Boucicaut lui avait promis? Le château de Boulbon, qui appartenait au maréchal, devait, aux termes des dernières conventions, ouvrir ses portes à Raymond et même lui être complètement livré à partir du 1er avril 1394 : or, le capitaine de cette place trouva d'excellentes raisons pour en différer la remise et, finalement, pour en rendre le séjour impossible à Raymond[1]. D'autre part, les autorités françaises continuaient d'interdire aux gens de Raymond de Turenne le passage du Rhône[2]. La

XIVe siècle, les Heures du maréchal de Boucicaut, publiée (Paris, 1889, in-fol.) pour la Société des Bibliophiles français [par M. de Villeneuve], p. 23-25. — Pilham (*Histoire du maréchal de Boucicaut*, Paris, 1697, in-8°, p. 7), Papon (*op. cit.*, t. III, p. 290) et, récemment, M. de Villeneuve (*op. cit.*, p. 19, 73) ont représenté le mariage de Boucicaut sous les couleurs les plus romanesques. Rien ne prouve cependant que la « dame belle et gracieuse » dont il est question dans le *Livre des faicts* doive être confondue avec Antoinette de Turenne.

1. Arch. nat., KK 1213a, fol. 31 à 33.

2. D. Vaissete, t. IX, p. 966, 970. — Le 16 avril 1394, payement de 22 florins « Hectori de Caylario, magistro portuum senescallie Bellicadri..., pro expensis suis faciendis in execucione commissionis sibi facte per dominum L. de Sacro Cesare, marescallum Francie, ne gentes armorum aut alique provisiones transseant de regno ad Imperium, ad juvamen Raymundi de Turenna contra dominum nostrum Papam, per pontem Avinionensem aut alibi » (*Introitus et exitus*, n° 371).

Chambre apostolique obtenait contre lui un défaut devant une commission présidée par le chancelier de France[1], et, qui pis est, les ducs, malgré leurs promesses formelles, oubliaient de faire réformer la sentence judiciaire qui le dépossédait des Baux[2]. Tout ce que tenta en sa faveur le gouvernement royal fut de décréter, au mois de mai, le maintien de l'ancien traité, de commander la cessation des hostilités en Provence, et de confier aux ambassadeurs qui allaient débattre avec le pape la question du royaume d'Adria le soin de négocier la pacification[3].

En somme, rien n'était changé dans la situation du midi, si ce n'est que, voyant Raymond affaibli par le départ d'une partie de ses routiers, Marie de Bretagne et Clément VII voulaient cette fois en profiter pour lui porter les derniers coups. De là cette exigence de la reine de Sicile, qui refusa de se dessaisir d'aucune des places prises sur Raymond, à moins que celui-ci, de son côté, n'abandonnât les Baux, Roquemartine, Meyrargues, Châteauneuf-de-Mazenc, tout ce qui lui restait, en un mot, sur la rive gauche du Rhône[4]. Clément VII, non content de contribuer de ses deniers à la lutte sans merci que poursuivait la reine[5], passa les

1. Le 5 octobre 1393, envoi du prêtre Toussaint Roger à Nîmes « pro faciendo fieri executionem adjornamenti contra dominum Raymundum de Turenna coram rege Francie et ejus cancellario et commissariis regiis. » Le 18, il est fait mention du défaut obtenu par le camerlingue et par le pape (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 158 r°, 161 v°; cf. fol. 159 r°, 161 r°, 162 r°). Déjà, au mois de décembre 1392, on avait voulu confronter Raymond avec les envoyés du pape en présence du roi et du duc de Berry (*ibid.*, fol. 59 r°, 71 v°).

2. Arch. nat., KK 1213ᵃ, fol. 23 v°.

3. Ils s'en occupèrent notamment le 23 mai (P. Durrieu, *Le royaume d'Adria*, p. 69). Cf. deux bulles du 1er juin et du 15 juillet, accordant à Raymond un sauf-conduit pour se rendre des Baux à Boulbon, afin d'y conférer avec les ambassadeurs du roi (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LXX Clementis VII*, fol. 19 v°, 26 v°); la première a été citée par M. Durrieu (p. 32).

4. Arch. nat., J 963, n° 5 (communication de M. H. Lacaille). Boucicaut et Guy de la Trémoïlle s'étaient entremis inutilement pour faire la paix de Raymond avec la cour pontificale : « Et là vint Piquet, qui me aporta lettres dudit sire de la Tremoille et du mareschal, en quoi estoit contenu le traitté de la paix d'entre le Pape et moy. Et, après pluseurs parolles, je alay dire que j'en feroie riens : car je veoie que ce n'estoit que ma decevance, se je le feisse... Ilz vouloient que je leur baillasse et me dessaisissise de mes chasteaux et les meisse ès mains dudit sire de la Tremoile et dudit mareschal. » (KK 1213ᵃ, fol. 32 r°.)

5. Le 16 avril 1394, payement de 4.000 florins à Georges de Marle, sénéchal de Provence, « pro tradendo gentibus armorum que sunt in Provincia. » Le 5 juin, paye-

derniers mois de sa vie à créer des ressources en vue de la défense du Comtat[1], à organiser une fois de plus le siège de Châteauneuf-de-Mazenc[2], et à lancer contre l'incommode baron les foudres de ses armes spirituelles. La bulle *in Cœna Domini* de 1394 joint aux noms de Tomacelli (Boniface IX), de Marguerite de Durazzo et des autres persécuteurs de l'Église ceux de Raymond de Turenne et de ses complices : elle leur enlève le droit de tester, confisque leurs biens au profit des suzerains ou du fisc, défend de leur fournir soit des vivres, soit des armes, de leur adresser même la parole et met l'interdit sur les lieux de leur résidence (16 avril 1394)[3]. Plus tard, de nouvelles bulles aggravent encore ces cen-

ment de 600 florins à un secrétaire de la reine Marie « in deductionem II^m^ franchorum auri quos dominus noster Papa de pecuniis sue camere dicte regine et domino Karolo, principi Tarente, pro expellendo inimicos de Provincia et Comitatu Venaissino tradi voluit » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 371, fol. 247 r°).

1. V., dans le *Reg.* 308 (fol. 64 r°, 122 v°, 125 v°, 121 v°, 150 r°) des Archives du Vatican, une série de chartes du camerlingue chargeant le lieutenant du recteur du Comtat de procéder à la levée d'une taille de 2.200 florins d'or qu'a consentie le clergé du Comtat dans l'intérêt de la défense du pays (10 février 1394) ; lui ordonnant de contraindre les clercs récalcitrants (16 mai) ; lui ordonnant de contraindre, en outre, le clergé du Comtat à contribuer aux frais d'une levée de fantassins qui, suivant une décision récente des états, doivent être dirigés vers les frontières (15 mai) ; chargeant le sous-chantre d'Orange d'imposer un subside sur le clergé de la principauté, dans l'intérêt de la résistance à Raymond de Turenne (même date) ; enjoignant enfin au prévôt de Carpentras de contraindre le clergé du Comtat au payement d'une taille de 600 florins (13 juillet).

2. *Introitus et exitus*, n° 371 (aux dates du 1er juillet et du 12 août 1394), fol. 248 r°, 249 r° ; A. Lacroix, *op. cit.*, t. VI, p. 8 et sq. ; cf. t. II, p 51, 52, 62. — Le pape ordonne, de plus, des poursuites contre ceux, hommes ou femmes, qui fournissent ou vendent aux routiers des armes, des vêtements et des vivres, ou qui s'abstiennent de dénoncer la présence de l'ennemi (bulle du 7 janvier 1394, *Reg.* 307, fol. 1 r°). Il frête deux barques qui, montées par 48 hommes, doivent croiser sur le Rhône « ad custodiendum ne victualia portentur ad inimicos domini nostri Pape et regine Sicilie » (2 janvier 1394). Sur une des embarcations chargées de cette garde, il fait édifier un château de bois, *unum castellum fuste* (4 janvier) ; peu après (11 février), il ordonne l'armement d'une nouvelle barque « pro mittendo festinanter per Rodanum apud Bellicadrum, ad impediendum ne gentes armorum transsirent ad terras Ecclesie et Provincie ; » puis (12 mars) il envoie un grand bateau à Orgon, « pro transferendo gentes armorum que venerant super Comitatum Venayssini » (*Introitus et exitus*, n° 371).

3. Arch. nat., P 1351, n° 696. — Je relève dans les comptes du pape, le 31 décembre 1393, une dépense de 4 florins 4 sols employés à l'achat d'une grande peau de parchemin « pro processu facto contra dominum Raymundum de Turenna ; » des achats analogues motivés de même manière se renouvellent le 13 janvier, le 6 février

sures : Raymond de Turenne et ses principaux lieutenants, les Gantonnet d'Abzac, les Guillaume Pot, les Tristan Roger, sont déclarés déchus de la dignité de chevalier; Raymond et ses hommes condamnés au célibat perpétuel; leurs descendants mâles privés du droit de tenir un fief ou de remplir un office public jusqu'à la deuxième génération ; les sujets du pape encouragés à s'emparer de leur personne, en respectant toutefois leur vie et en évitant de les « mutiler[1]. »

J'ai cru nécessaire de reconstituer la suite fort mal connue de ces désordres, de ces alertes, de ces luttes perpétuelles, pour bien faire comprendre ce qu'avait de lamentable la situation matérielle du Comtat-Venaissin et. par suite, quel surcroît d'embarras de toute nature venait s'ajouter aux préoccupations journalières du pontife qui avait pensé trouver un pacifique asile sur la rive gauche du Rhône. Presque aussi mal partagé à cet égard que son rival de Rome, Clément VII fut ainsi empêché, nous dit-on, de pourvoir comme il l'aurait voulu au rétablissement de l'unité dans l'Église[2], et cette épreuve contribua même peut-être à abréger ses jours[3], moins encore cependant que le spectacle affligeant de la décomposition de son parti.

II

L'autorité d'un pape, à raison même de son caractère moral, a besoin, plus que toute autre, de s'appuyer sur des convictions et sur des sympathies. A ce double point de vue, il convient de se demander si la situation de Robert de Genève était toujours la même.

Une moitié à peu près de l'univers catholique croyait en sa

et le 19 août 1394 (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 371). Un religieux, le frère Bernard Fustier, est envoyé de côté et d'autre, particulièrement en France, pour publier ces procédures (*ibid.*, fol. 247 v°, 249 v°).

1. Arch. nat., P 1351, n° 697. — Suivant Pithon-Curt (*op. cit.*, t. IV, p. 358 et 361), un jugement rendu par Clément VII, en 1394, enleva la seigneurie des Baux à Raymond de Turenne et l'attribua à François de Baux, seigneur d'Aubagne.

2. *Vita prima Clementis VII*, c. 532.

3. Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna, loco cit.*, p. 213.

légitimité. Loin de faiblir à la longue, la foi des clémentins s'était peut-être affermie, sous l'empire de diverses circonstances.

Le silence, d'abord, qui avait succédé au bruit des controverses favorisait la quiétude de certaines consciences. La question de validité de l'élection d'Urbain VI était comme épuisée. En France et en Espagne tout au moins, les docteurs, désespérant de rien ajouter aux arguments déjà produits, s'étaient tus d'un commun accord. On ne discutait plus : partant on ne doutait plus.

Il est vrai que les auteurs du schisme disparaissaient les uns après les autres : mais, jusque dans la tombe, ces témoins de la première heure semblaient rendre hommage à Robert de Genève. On pouvait lire, dans des copies multipliées et répandues par les soins de la cour d'Avignon, les professions de foi recueillies de la bouche des cardinaux de Saint-Eustache[1], de Bretagne[2], d'Arles[3], de Viviers[4], de Saint-Ange[5] peu de jours avant leur mort ; ces déclarations, dont il est difficile de suspecter la sincérité, concluaient invariablement en faveur de Clément[6]. Le vénérable Anglic Grimoard, qui avait assisté de loin aux événements de 1378, s'exprimait de même dans son testament[7]. Il n'était pas jusqu'au cardinal de Milan, demeuré pourtant jusqu'à sa mort

1. 17 janvier 1381. — D'après le ms. latin 1469 de la Bibl. nat., le notaire qui avait dressé acte de cette profession de foi, s'étant par la suite tourné du côté d'Urbain VI, aurait falsifié le testament du cardinal de Saint-Eustache (Baluze, t. I, c. 1112). Le 9 avril 1381, un clerc reçoit de la part de Clément VII 4 florins « pro scriptura XIIII instrumentorum confectorum de et super confessione publica et fide in qua decessit bone memorie dominus cardinalis S. Eustachii super facto schismatis, que scribi fecit de mandato domini nostri Pape et tradidit domino episcopo Vasionensi. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 88 v°.)

2. 25 février 1385 (Du Boulay, t. IV, p. 603).

3. 1388 (Baluze, t. II, c. 1016).

4. 16 août 1390 (Du Boulay, t. IV, p. 671). — Une expédition notariée de cette déclaration fut faite, à Avignon, le 10 février 1391 (Arch. nat., L 378, n° 21).

5. 22 juin 1394. — Le carton L 378 contient mention de trois ou quatre exemplaires de cette déclaration.

6. Cf. ce passage d'un mémoire rédigé à Avignon, en 1396 : « Et ita testificati sunt in vita et postmodum in morte, quando recipiebant sacramentum... » (Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna*, p. 187.)

7. Déclaration du 23 juin 1384 (Bibl. nat., ms. latin 9724, fol. 162 v°; *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1128; Baluze, t. II, c. 1025). — Anglic Grimoard mourut le 16 avril, « et obret Dieu motz miracles por lui » (*Le Petit Thalamus*, p. 412).

dans une position équivoque[1], dont la voix d'outre-tombe ne se fît aussi entendre en faveur du pape d'Avignon[2]. Quant au seul cardinal italien survivant du temps de Grégoire XI, Pierre Corsini, cardinal de Florence, il avait fini par se réunir à ses collègues d'Avignon[3].

1. On a vu déjà (t. I, p. 322, 323) que Clément VII ne négligea rien pour persuader aux cardinaux italiens de se joindre à leurs collègues d'Avignon. Au mois d'octobre 1380, le bruit se répandit à Florence qu'il y avait réussi (*Diario d'anonimo Fiorentino*, p. 421). Les deux cardinaux italiens s'étaient rendus à Nice, et leurs collègues d'Albano, de Viviers, de Saint-Ange, de Saint-Eustache vinrent les y trouver (*Introitus et exitus*, n° 354, fol. 60 v°, 61 v° ; cf. Baluze, t. I, c. 1048 ; t. II, c. 935-943). Ils reçurent, le 17 novembre 1380, des mains de Pierre Corsini et de Simon Brossano le *Casus* dit des deux cardinaux italiens (Arch. du Vatican, *Armarium LIV*, vol. XXIV, fol. 5 v° ; Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 3934, fol. 80 r° ; L. Gayet, *op. cit.*, t. II, p. just., p. 21). Le cardinal de Saint-Ange se trouvait encore à Nice le 5 février 1381. Dans l'intervalle, le 11 janvier, Clément VII y envoya l'évêque de Grenoble et le maréchal de la cour de Rome, qui furent absents pendant vingt-trois jours. Le premier portait 1.000 florins de Chambre aux deux cardinaux italiens, plus 100 florins au frère du cardinal de Florence, Philippe Corsini (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 68 v°, 74 r°, 75 r°, 106 v°, 128 r° ; n° 355, fol. 45 v°). Il eut, le 23 janvier, un entretien particulier avec Simon Brossano, dans la chambre de ce dernier, au couvent des Frères-Prêcheurs, et dit avoir obtenu de lui cette déclaration, faite à voix basse : « Dico vobis in confessione quod ego sum deliberatus procurare statum bonum et honorem domini Clementis, et dominus meus Florentinus et ego sumus concordes in facto cum aliis dominis de collegio, et vere semper eos, tanquam patres antiquos, in magna reverencia habui. » (Bibl. nat , ms. latin 12722, fol. 206 v°). Le même évêque de Grenoble refit, vers le 13 mars, le voyage de Nice pour porter une nouvelle somme de 1.000 florins aux cardinaux italiens. Vers le mois de mai, c'est le cardinal d'Amiens qui fut envoyé vers eux et chargé d'insister « pro regressu ipsorum ad dominum nostrum » (*Introitus et exitus*, n° 354, fol. 84, r°, 109 v° ; n° 357, fol. 16 v°). Les Florentins, de leur côté, qui n'avaient cessé d'entretenir de bons rapports avec le cardinal Corsini, cherchaient, au même moment, à ménager un rapprochement entre ce cardinal et Urbain (F. Novati, *Epistolario di Coluccio Salutati*, t. II, p. 480).

2. Nice, 26 août 1381 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1381-82* ; Arch. nat., J 518, fol. 54 ; Bibl. nat., ms. latin 1469, fol. 89 v° ; Arch. de Vaucluse, H 64[1] ; Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 11 r° ; ms. 1357, fol. 15 v°. Du Boulay, t. IV, p. 586). — Le cardinal de Saint-Ange devait se trouver à Nice à ce moment ; l'évêque de Grenoble fut chargé, le 12 septembre, d'y porter 1.000 florins attribués aux deux cardinaux de Florence *et de Saint-Ange* « pro suportacione suarum expensarum. » Le 23 octobre suivant, 21 florins 12 sols sont payés, de la part de Clément VII, « magistro Anthonio Bassanegna de Mediolano, notario bone memorie domini cardinalis Mediolanensis, deducendi de labore suo pro nonnullis instrumentis que facit et adhuc facere debet super declaratione prefati domini cardinalis » (*Introitus et exitus*, n° 354, fol. 128 r°, 138 v°).

3. Avant le mois de mai 1386 (cf. Baluze, t. I, c. 1049).

A ces témoignages unanimes de tous ceux qui semblaient devoir être le mieux instruits des droits de Clément VII, joignons des circonstances miraculeuses qui paraissaient être autant d'indications données par Dieu lui-même : le Ciel ne se prononçait-il pas pour Clément VII, alors qu'il suscitait un saint dans son obédience?

Il s'agit du jeune Pierre de Luxembourg, dont l'autorité ne tarda pas à contrebalancer, aux yeux des clémentins, celle de Catherine de Sienne. Clément VII avait eu le bonheur de deviner la sainteté précoce de ce noble enfant. C'est, en effet, une bulle datée de Fondi, le 1er novembre 1378, qui conféra au fils du comte de Ligny, alors âgé de neuf ans, un des canonicats du chapitre de Paris[1]. Le même pape lui donna, plus tard, les archidiaconats de Dreux et de Bruxelles, le fit évêque de Metz, le 10 février 1384[2], et lui ouvrit avant l'heure les portes du sacré collège[3]. La cour d'Avignon fut témoin des rudes pénitences de ce cardinal de seize ans. Il conserva jusqu'au terme de sa courte carrière une foi naïve en Clément VII[4], et quand, après sa mort (2 juillet 1387), la renommée des miracles obtenus par son intercession se fut répandue au loin, Avignon, grâce à lui, devint un lieu de pélerinage extraordinairement fréquenté.

Il n'était bruit que de guérisons subites, parfois de résurrections[5]. Je citerai seulement des faits ayant rapport à quelque

1. Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. I Clementis VII*, fol. 74 v°.

2. *Acta Sanctorum Julii*, t. I, p. 488; D. Calmet, *Preuves de l'histoire de Lorraine*, t. II, c. CLXXXV; H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 389, note 5. Cf. Fr. Kummer, *Die Bischofswahlen in Deutschland*, p. 47, note 5. — Pierre dut conserver jusqu'à sa mort, quoi qu'on ait dit (*Acta Sanctorum*, *ibid.*, p. 500; *Histoire de Metz*, t. II, p. 595), son archidiaconat de Dreux : c'est ce que semble prouver un arrêt, rendu au Parlement, le 10 mai 1386, condamnant à l'amende un certain Guyot de Montueil qui avait déchiré une semonce de la cour du cardinal-archidiacre et en avait fait avaler les morceaux et le sceau au nommé Perrot du Monstier (Arch. nat., X1a 1473, fol. 94 v° et 211 r°).

3. Non pas en 1386, comme le pensait Baluze (t. I, c. 1320), mais dès le 15 avril 1384 (H. Denifle, *loco cit.*). Toutefois il ne se rendit à la cour d'Avignon que le 4 juin 1386.

4. *Acta Sanctorum*, p. 560, 607, etc.

5. *Acta Sanctorum*, p. 562 et sq. *Le Petit Thalamus*, p. 411; Froissart, t. XIII, p. 40; *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 478; Jouvenel des Ursins, p. 372, etc. Cf. Baluze, t. I, c. 1320. Philippe de Mézières, *Songe du Vieil pelerin* (Bibl. nat., ms.

personnage connu ; l'extinction soudaine d'un incendie qui dévorait le château où se trouvait alors la femme du chancelier de France[1] ; la délivrance d'Anne, duchesse de Bourbon[2], qui souffrait depuis quinze jours des douleurs de l'enfantement ; la guérison d'un chambellan de Philippe le Hardi tombé malade à la suite d'un tournois[3] ; celle d'un panetier du duc de Bourbon frappé par la foudre ; l'évasion enfin d'un pauvre laboureur torturé par les gens de Raymond de Turenne[4]. Il y eut dans tous les rangs de la société française comme un élan de gratitude auquel les princes ne furent pas les derniers à s'associer. Marie de Bretagne déposa une demande de canonisation (1er février 1388)[5]. Charles VI, qui s'honorait de compter Pierre de Luxembourg au nombre de ses parents, en fit autant de son côté (20 mai 1389), ainsi que le chapitre et que l'Université de Paris. La demande du roi fut présentée au pape, en consistoire, par le célèbre Pierre d'Ailly (16 juin)[6], et cette démarche fut suivie de l'institution d'une commission chargée de la vérification des miracles[7]. Au cours de la harangue qu'il prononça à cette occasion, Pierre d'Ailly insinua que la gloire du cardinal rejaillissait sur le souverain pontife et tendait à prouver la légitimité de Clément[8].

Alors commença, sur le lieu même de la sépulture de Pierre de Luxembourg, l'interrogatoire des témoins, parmi lesquels figuraient le duc de Bourbon, le sénéchal de Beaucaire et Enguerran

français 22542, fol. 108 r°). *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquorum sæculo XVI qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi*, t. II (Bruxelles, 1890, in-8°), p. 462.

1. *Acta Sanctorum*, p. 584.

2. *Ibid.* p. 579. — Il s'agit sans doute de la naissance d'une fille nommée Catherine qui mourut en bas âge.

3. *Ibid.*, p. 571. — Cet incident doit se rapporter aux joutes organisées à Paris, en 1389, soit au lendemain de l'entrée d'Isabeau de Bavière, soit à l'occasion de la grossesse de la reine (Jouvenel des Ursins, p. 379, 380).

4. *Acta Sanctorum*, p. 586, 579.

5. *Journal de Jean le Fèvre*, p. 509.

6. *Acta Sanctorum*, p. 609, 610. — A ce voyage de Pierre d'Ailly doit se rapporter un article d'un compte de Macé Héron que je serais tenté de dater de 1389, et non de 1388, comme le propose P. Tschackert (*Peter von Ailli*, p. 78, note 2).

7. Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LIV Clementis VII, Littere de indultis et privilegiis*, quat. VII ; *Acta Sanctorum*, p. 611 ; Du Boulay, t. IV, p. 651-662 ; H. Denifle, *Chartularium...*, t. III, n° 1551.

8. Du Boulay, t. IV, p. 661.

de Coucy. La chapelle de bois construite dans le cimetière des pauvres (c'est là qu'avait voulu être enterré le jeune cardinal) fut bientôt trop étroite pour contenir les ex-voto, les ornements ou objets d'art envoyés par les rois de France et d'Aragon, par la reine de Sicile, par le seigneur de Milan, par les comtes de Saint-Pol et de Valentinois, par le sire de Coucy[1]. Clément VII affecta le produit des offrandes, de jour en jour plus abondantes, à l'érection d'une vaste église et à la fondation d'un monastère : telle fut l'origine du couvent des Célestins d'Avignon[2].

Clément VII, il est bon d'en faire la remarque, si intéressé qu'il fût à faire proclamer la sainteté du cardinal de Luxembourg, ne paraît pas s'être départi, dans cette circonstance, de la prudence dont l'Église use d'ordinaire en pareil cas[3]. L'enquête ouverte par son ordre se poursuivit régulièrement, mais sans aboutir. Les collectes faites en vue de la fabrication d'une châsse d'argent destinée à contenir les restes du cardinal ne reçurent jamais son approbation : au contraire, il en dénonça les auteurs comme des faussaires et des escrocs[4]. La cause de canonisation fut, un moment, reprise sous Martin V, ensuite par le concile de Bâle : mais ce n'est qu'au bout de cent quarante ans que le second Clément VII (Jules de Médicis), celui dont nul ne conteste la

1. *Acta Sanctorum*, p. 588; *Martyrologe des Célestins* (Musée Calvet, ms. 1753, fol. 10 v°, et sq.); E. Müntz, *L'antipape Clément VII* (*Revue archéologique*, 3e série, t. XI, 1888), p. 172.

2. La première pierre en fut bénite en 1395 (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LV Clementis VII, Littere de diversis formis*, quat. XI; *Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 456 v°; L. Duhamel, *Les œuvres d'art du monastère des Célestins d'Avignon*, Caen, 1888, in-8°, p. 4, 43). — M. Fourier de Bacourt, auteur d'une *Vie du bienheureux Pierre de Luxembourg* (Paris, 1881, in-16, p. 214), fait remonter, par erreur, cette cérémonie jusqu'à 1393 (cf. Baluze, t. I, c. 1322).

3. Il donna un autre exemple de la même prudence à propos de la canonisation du pape Urbain V, qui avait été sollicitée par Charles VI, par la reine Jeanne, par le clergé de plusieurs provinces de France (Rinaldi, t. VII, p. 445; abbé J.-H. Albanès, *Abrégé de la vie et des miracles du B. Urbain V*, Paris, 1872, in-12, p. 190-193; H. Denifle, dans l'*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. IV, p. 349).

4. Les escrocs se servaient de fausses bulles promettant des indulgences à ceux qui contribueraient de leurs deniers à la fabrication de cette châsse. Dès le 28 mars 1389, Clément VII donna l'ordre d'arrêter les quêteurs, et le sergent d'armes Guillaume Paris fut envoyé de divers côtés à cet effet (*Reg. Avenion. LV, Littere de diversis formis*, quat. II).

légitimité, plaça Pierre de Luxembourg au rang des bienheureux.

Pour avoir été d'abord tout spontané, ce culte n'en fut pas moins profitable à Clément. L'auteur de la plus ancienne *Vie* de Pierre de Luxembourg adjure les urbanistes de se rapprocher d'un pape dans l'entourage duquel éclatent de tels miracles[1], et l'un des biographes de Clément VII ajoute que la situation de ce pontife se trouva dès lors grandement consolidée[2]. Pierre de Luxembourg semblait être, comme autrefois saint Bernard ou saint Thomas de Cantorbéry, l'homme envoyé de Dieu pour éclairer les humbles[3].

Une des circonstances qui firent le plus d'impression sur les contemporains, et qui servirent le mieux les intérêts de Clément VII, est une de celles auxquelles nous serions aujourd'hui le plus tentés de donner une explication naturelle. Robert Gervais[4] et Philippe de Mézières[5] citent avec admiration le cas de Marie Robine, pauvre femme de Gascogne, que sa dévotion à Pierre de Luxembourg avait portée à venir chercher en Avignon la guérison de quelque affection probablement nerveuse. Le saisisse-

1. *Acta Sanctorum*, p. 496.

2. Baluze, t. I, c. 515.

3. Dans le discours prononcé, vers le mois de février 1390, à l'occasion du don de la pourpre à Martin de Salva, évêque de Pampelune (v. plus haut, p. 216, note 4), je relève le passage suivant : « ...Sicut et multi reducuntur per merita et notabilia miracula que fiunt continue in loco ubi jacet corpus sancte memorie domini Petri, cardinalis de Lucenbourc : ibi continue crescit et fervet devotio fidelium. In quolibet enim magno scismate floruit aliquis sanctus, sicut Bernardus tempore Innocentii II, Thomas Cantuariensis tempore Alexandri III..., ut per eorum miracula illustretur populus ignarus qui non attingit nec capit subtilitates et apices juris. » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1390-91.*)

4. « Et nichilominus miracula facta, divina Providentia ordinante, ex fide B. Petri apostoli, per sanctissimum in Christo patrem et dominum dominum Clementem VII cuidam mulieri vocate Maria Robine, loci de Essach, Auxitanensis dyocesis, que secundum cursum nature non poterat curari, hec quidem omnia predicta protestantur ipsum dominum Clementem VII predictum esse verum monarcham universalis Ecclesie catholice..., ita ut cum omni confidencia possimus domino Deo dicere verba Ricardi que ipse dicit in prologo sui primi libri *de Trinitate* : « Domine, si error est, a te ipso decepti sumus ! » (Bibl. nat., ms. latin 1467, fol. 52 r°.) Le passage qui précède celui-ci est relatif aux miracles de Pierre de Luxembourg et a été en partie publié par Baluze (t. I, c. 1320).

5. « La tres simple en Dieu et tres devote et catholique creature Marie Robine, appellée des parties de Gascoigne par revelacion et relacion dudit benoist cardinal,

ment que lui causa la vue du souverain pontife se traduisit par des contractions musculaires du pied et de la main. La cure qui en fut, dit-on, la conséquence parut miraculeuse, et la part personnelle qu'y avait prise Clément VII accrut singulièrement la confiance qu'inspirait sa légitimité. A ce propos, l'auteur de la *Myrrha electa* répète la parole de Richard de Saint-Victor : « *Domine, si error est, a te ipso decepti sumus*[1]. »

Le petit nombre et le peu d'importance des urbanistes dont la présence est signalée en France vers cette époque montrent, d'ailleurs, à quel point l'opinion publique y était favorable, en général, à la légitimité de Clément VII[2]. L'apostasie du frère prêcheur aragonais Jean de Monzon s'explique trop bien par les mesures de rigueur auxquelles il s'était exposé en professant sa doctrine sur la conception de la Vierge[3]. Quant à l'archiprêtre Pierre Gascon[4], aux chanoines Jean Donmartin[5], Thomas Durand[6] et Guillaume le Comte[7], aux curés Durand Gillebert[8], Pierre

son pié premierement tout sain et à grant doleur tortu en un moment, et, après, sa main saine et ouverte et en ung moment close et restraincte, tenant la corde de la clochete, à la seule benediction du Pasteur Debonnayre [Clément VII], du pié et de la main la dicte Marie publiquement guerie, en sa doulce creance conforte ma doulce suer en son election... » (*Songe du Vieil pelerin*, Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 108 r°.)

1. Au *De Trinitate*, lib. I, cap. II, et non dans le *Prologue* de cet ouvrage, comme le dit Robert Gervais.

2. Peu de français paraissent s'être rendus au jubilé de Rome en 1390 (*Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 634). V. cependant Marsile d'Inghen (H. Denifle, *Chartularium...*, t. III, p. 588).

3. Dans le traité intitulé *Informatorium*, Jean de Monzon explique que la doctrine hérétique à laquelle voulait le faire adhérer la cour d'Avignon lui a donné à réfléchir, qu'il s'est mis à étudier la question du schisme et a reconnu sans peine la légitimité d'Urbain (Bibl. nat., ms. latin 1466, p. 612). Plus tard, dans son *Dialogus*, long traité qu'il acheva le 14 août 1391, il prétend s'être sauvé, sur le conseil d'homme sages, pour éviter la mort (*ibid.*, p. 230).

4. Ce dignitaire du diocèse de Viviers fut déposé le 30 décembre 1383 (Arch. du Vatican, *Liber supplicationum Clementis VII antip. anni VI*, fol. 8 v°).

5. Lettres du 9 février 1384 chargeant l'évêque de Lombez de déposer, après enquête, ce chanoine de Levroux; autres, du 3 septembre, écrites dans le même sens à l'archevêque de Bourges (Arch. du Vatican, *Reg.* 295, fol. 5 r° et 17 r°).

6. Chanoine de Rouen, déposé le 1er avril 1384 (*Liber supplicationum anni VI*, fol. 98 r°).

7. Chanoine de Senlis, dénoncé comme urbaniste par Philippe de Savoisy, chambellan du roi (*Liber supplicationum*, anni IV pars II, fol. 90 v°).

8. Autrement dit de Gregyel, curé de Saint-Michel de Saissac (Aude); lettres du 29 juin 1389 mandant au prévôt de Toulouse de le déposer après enquête (*Reg. Avenion. LV Clementis VII, Littere de diversis formis*, quat. IV).

Gilles[1], Durand Lascombas[2], aux prêtres ou chapelains Laurent le Fèvre[3], Jean l'Espicier[4] et Jean Deschênes[5], personnalités obscures, disséminées à travers le Languedoc, le Berry, la Normandie, la Picardie ou l'Ile-de-France, ils ne forment à eux tous qu'une quantité négligeable[6]. Leur attachement au pape de Rome amenait tôt ou tard le pape d'Avignon à les priver de leurs bénéfices. C'est à peu près le seul châtiment qu'aient encouru, semble-t-il, les urbanistes français durant cette période. Le chartreux Guy du Jardin, que les urbanistes considérèrent comme un des martyrs de leur cause, ne fut que la victime d'un accident fortuit[7].

1. Curé de N.-D. de Tourlaville (Manche); lettres du 7 avril 1390 mandant à l'abbé de Saint-Lô de le déposer après enquête (*Reg. Avenion. LIX, Littere de diversis formis*, quat. VII).

2. Curé de Sainte-Croix de Provins; lettres du 8 décembre 1385 (*Reg.* 297, fol. 4 v°).

3. Prêtre du diocèse de Rouen; lettres du 21 octobre 1385 (*Reg.* 296, fol. 19 v°).

4. Chapelain de l'autel de Saint-Romain en l'église de Rouen et chapelain perpétuel en l'église Saint-Vulfran d'Abbeville; lettres du 15 septembre 1386 mandant aux officiaux de Rouen et d'Amiens de le déposer après enquête (*Reg.* 297, fol. 113 v°, 114 r°).

5. Chapelain perpétuel en l'église d'Amiens; lettres du 28 juin 1394 mandant à l'évêque d'Amiens de le déposer après enquête (*Reg.* 307, fol. 543 r°). — Le frère mineur Henning de Warnstede, nommé évêque de Gap par Boniface IX, le 20 février 1391 (K. Eubel, *Die Provisiones prælatorum*, p. 433), ne dut point occuper son siège.

6. En 1379, Clément VII avait éprouvé le besoin d'organiser des prédications spéciales en vue de la conversion des urbanistes dans les provinces de Rouen, de Sens et de Reims (v. notre tome I, p. 307). En 1384, ces prédications ne semblent plus avoir lieu que dans cette dernière province, et peut-être seulement dans la région flamande. La bulle adressée à ce sujet, le 24 juillet 1384, à Jean Hiltalinger de Bâle, religieux de l'ordre des Ermites de saint Augustin, « cleri et populi partium predictarum precipuus zelator, » est d'ailleurs à peu près calquée sur celle que j'ai reproduite, qui avait été adressée, en 1379, à Gilles d'Orléans (*Reg.* 295, fol. 20 r°; citée par H. Denifle, *Chartularium...*, t. III, p. 302). Cependant des lettres du 28 juillet 1393 autorisent l'archevêque de Reims à se faire remplacer pour la visite des couvents de son diocèse, attendu ses nombreuses occupations, et aussi parce que « in nonnullis partibus ac confinibus dicte Remensis diocesis scisma jam pridem, proch dolor! in Dei ecclesia suscitatum vigere noscatur, et propterea tibi... tutus non pateat ad ipsas partes accessus. » (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 132 r°). Il s'agit ici sans doute des parties du diocèse de Reims les plus voisines de la province de Trèves. — C'est évidemment par erreur que la *Gallia Christiana* (t. XII, c. 79; t. XIV, c. 408) et dom Piolin (*Histoire de l'église du Mans*, Paris, 1851-63, in-8°, t. V, p. 53) attribuent à Urbain VI la translation de l'évêque Gontier de Baigneux du siège du Mans à celui de Sens (1385).

7. Ayant quitté son couvent de Paris pour se rendre au chapitre convoqué à

Quatre religieuses du couvent de Berthaud[1], ayant conçu des doutes au sujet de la légitimité de Clément, refusèrent l'obéissance à leurs supérieurs : elles en furent quittes pour perdre leur voix au chapitre[2]. Je ne puis signaler qu'un cas d'emprisonnement : encore faut-il avouer que la voyante albigeoise Constance de Rabastens fit tout pour attirer sur elle l'attention et lasser la patience des autorités ecclésiastiques.

Trois ans durant (1384-1386), cette femme se figura entendre des voix célestes prononcer la condamnation du pape et des cardinaux d'Avignon ou annoncer le triomphe définitif du pape de Rome, celui qu'elle appelait « l'homme juste. » Elle crut apercevoir en enfer trois cardinaux, et parmi eux Pierre de Barrière, dit le cardinal d'Autun : c'était celui que les démons persécutaient le plus. Clément VII lui apparut tantôt sous les traits d'un lépreux qui communiquait sa lèpre aux gens de son entourage, tantôt sous ceux d'un navigateur qui s'abîmait dans les flots avec le vaisseau sur lequel il venait de s'embarquer, ou bien encore environné de fumée et de ténèbres, tandis qu'au dessus de sa tête un ange brandissait une épée nue sanguinolente. Le comte de Foix Gaston Phœbus jouait dans ces visions le rôle d'un sauveur appelé à rétablir l'autorité d'Urbain, comme aussi à prendre sur Charles VI un ascendant heureux. Par contre, il n'était pas d'anathème que la voyante ne lançât contre les Armagnacs, traîtres au roi et vendus au démon. Telles sont les prétendues révélations que Constance ne se lassait pas de communiquer à son fils, religieux du couvent de la Daurade, à son confesseur, voire même à l'inquisiteur de Toulouse. Sans se faire illusion sur les suites probables de sa témérité, elle allait bravement au-devant de l'épreuve, se croyant appelée à restaurer la foi. Longtemps elle paraît avoir vécu en paix, jouissant même dans la contrée d'une certaine considération. Mais un mot d'un témoin de ses hallucinations nous renseigne sur son sort : certains détails, dit-il, furent donnés par son

Bologne, il perdit son cheval dans les Vosges et demeura lui-même cinq jours et cinq nuits sous la neige ; on lui amputa les deux pieds, et il vécut, à Strasbourg, des charités que lui firent ses frères les Chartreux de l'obédience romaine.

1. Hautes-Alpes, commune de Ventavon.

2. C. Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, t. VI, p. 358, 488.

fils, *quant ella fo encarcerada*. Rien ne permet, d'ailleurs, d'évaluer la durée de l'emprisonnement qui, s'il ne termina pas, interrompit du moins la mission de la voyante urbaniste de Rabastens[1].

Le nombre des hypocrites qui, par intérêt ou par peur, dissimulaient leurs doutes en affectant une soumission absolue à Clément VII l'emporte assurément sur celui des urbanistes victimes de leur franchise. Un curieux document conservé aux Archives de Loire-Inférieure nous permettra de placer dans ce groupe un puissant personnage. Le duc de Bretagne Jean de Montfort, au plus fort de sa lutte contre Charles V, avait cru devoir prendre à l'égard de Clément VII une attitude pleine de déférence. Il n'eut garde de la modifier après sa réconciliation avec la cour de France. Des légats clémentins, Gilles Bellemère[2] ou Thomas degli Ammanati, circulèrent librement dans le duché de Bretagne[3]. Clément y disposa des bénéfices majeurs[4], y imposa

1. Ces détails sont empruntés à un curieux mémoire en langue catalane qu'on m'a obligeamment communiqué, et qui doit être prochainement publié par M. Amédée Pagès.

2. Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 355, fol. 76 r° (à la date du 15 mars 1382).

3. Dès le 23 janvier 1383, Clément VII donne à son légat en Bretagne, Thomas degli Ammanati, archevêque de Naples, ordre de recevoir la démission du vieil évêque de Vannes (Baluze, t. II, c. 947). Des bulles du 20 juin suivant, dans lesquelles il est dit que ce légat se trouve déjà depuis longtemps en Bretagne « pro magnis et arduis nostris et Romane Ecclesie negociis, » lui confèrent de nouveaux pouvoirs, celui notamment de réformer les monastères et le privilège de faire porter devant lui la croix archiépiscopale, comme s'il visitait sa province de Naples (*Reg.* 294, fol. 157 v°). Le 3 août, il était à Laval (Baluze, t. II, c. 946). Au mois de juin de l'année suivante, il mettait fin à la querelle violente qui avait éclaté entre Jean de Montfort et l'évêque de Saint-Malo (D. Morice, t. I, p. 385, 390, 392 ; *Actes*, t. II, c. 466 et sq.).

4. Lettres de Clément VII recommandant au duc les nouveaux évêques de Quimper (Arch. de Loire-Inférieure, E 49; *Gallia Christiana*, t. XIV, c. 884), de Tréguier (E 55, fol. 60 v°, 87 r° ; *Gallia*, c. 1127), de Rennes (*ibid.*, c. 757, 758 ; cf. *Introitus et exitus*, n° 360, 15 novembre 1385), de Léon (*Gallia*, c. 978 ; cf. *Reg.* 296, fol. 8 v°), de Saint-Malo (E 49 ; *Gallia*, c. 1009) et de Dol (E 49; *Gallia*, c. 1060), les abbés de Redon, de Sainte-Croix de Quimperlé (E 49, 77 ; *Gallia*, c. 955 et *Instr.*, c. 205), de Saint-Gildas-au-Bois (E 49; *Gallia*, c. 849), etc. Bulle du 8 novembre 1390 nommant Anselme de Chantemerle à l'évêché de Rennes et Robert de la Motte à l'évêché de Saint-Malo (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. LVIII Clementis VII, Littere de provisionibus prelatorum*, quat. I). Bulle du 6 décembre 1382 ordonnant

des taxes[1], y leva les décimes[2]. Le duc correspondit fréquemment avec lui[3], lui adressa plus d'une fois des rôles de suppliques[4], reçut de sa main le droit de pourvoir à certains bénéfices[5], ainsi que les dispenses nécessaires pour son troisième mariage[6]. En un mot, hors certains cas où ses intérêts se trou-

aux évêques de Saint-Brieuc, de Quimper et de Tréguier de faire recevoir un certain Guillaume comme abbé de Landévennec, bien que les moines aient procédé à l'élection d'Ives de Poulmic nonobstant la réserve pontificale (*Reg.* 294, fol. 200 v°).

1. Antoine de Louvier, clerc de la Chambre apostolique, chargé de lever un subside sur le clergé des diocèses de Nantes et de Léon, verse, le 1er juin 1385, 40 florins 20 sols, le 6 juin, 4261 florins 3 sols, et, le 12 septembre, 2128 florins (*Introitus et exitus*, n° 360; n° 359, fol. 38 v° et 53 v°). Bernard du Faou, trésorier de Vannes, Pierre d'Orange, chanoine de Nantes, et Guillaume de Kaer, auditeur des causes du sacré Palais, sont chargés, le 16 août 1390, de recueillir toutes les sommes dues à la Chambre apostolique dans le duché de Bretagne; ils reçoivent, soit à la même date, soit postérieurement (21 août 1390, 26 juillet 1391, 13 janvier 1392), la mission d'imposer divers subsides sur le clergé du pays (*Reg.* 301, fol. 54 v°, 55 v°, 57 r°, 145 v°).

2. Le 1er avril 1393, il impose une décime sur le duché de Bretagne pour une durée de huit années; le collecteur de Tours, Pierre de Saint-Rambert, est chargé, pendant les deux premières années, d'en opérer le recouvrement; les payements doivent se faire en monnaie française (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 115 v°).

3. Envoi d'un chevaucheur en Bretagne, le 27 juin 1387 (il doit s'y rendre en toute hâte), d'un messager au duc, le 31 janvier 1389, d'un courrier au duc et à la duchesse, pour affaires urgentes, le 18 juillet 1393 (*Introitus et exitus*, n° 362, fol. 121 r°; n° 365, fol. 87 r°; n° 370, fol. 135 v°).

4. Un auquel Clément VII répond le 29 avril 1382 (*Liber supplicationum*, anni IV pars I, fol. 91 v°); un autre rédigé au nom du duc par l'évêque de Vannes, et auquel le pape répond le 17 décembre 1384 (*ibid.*, anni VII pars I, fol. 83 r°). J'ai noté enfin une supplique isolée, présentée par le duc en faveur de Guillaume le Maignen, bachelier en lois du diocèse de Rennes, à laquelle Clément VII fait droit le 25 septembre 1389 (*ibid.*, anni XI pars I, fol. 169 v°).

5. Le 16 avril 1382, il charge les officiaux de Tours, d'Angers et de Saint-Brieuc de pourvoir d'un des canonicats de cette dernière église la personne qui leur sera présentée par le duc (Arch. de Loire-Inférieure, E 49), et il donne aux abbés de Saint-Melaine de Rennes, de Prières et de Blanche-Couronne l'ordre de pourvoir d'un canonicat en l'église de Saint-Malo la personne qui leur sera désignée par le duc, alors même qu'elle posséderait déjà plusieurs autres bénéfices (Arch. du Vatican, *Reg. Avenion. XXVI*, fol. 310 v°). Vers le même temps, il permet au duc de disposer d'un des canonicats de Nantes (même registre). Le 8 novembre 1384, il réserve à la nomination du duc un certain nombre de bénéfices, et, le 11 février 1391, il déclare que ces nominations sortiront leur plein effet nonobstant toutes grâces expectatives octroyées à des cardinaux (*Reg. Avenion. LXIV*, fol. 399 r°). C'est ainsi que Me Guillaume de Kaer obtint, par la nomination du duc, l'expectative d'un canonicat en l'église de Saint-Brieuc (Bibl. Barberini, ms. XXX 174, fol. 57 r°).

6. Avec Jeanne, fille de Charles le Mauvais, roi de Navarre (bulle du 15 août 1386, Arch. de Loire-Inférieure, E 37). Longtemps après la consommation du mariage et

vèrent en opposition directe avec ceux du roi de France[1], Jean de Montfort n'entretint avec Clément VII que d'excellents rapports[2].

A cet égard, méfions-nous des traditions courantes. Jean IV n'est pas du tout le prince notoirement sceptique dont Froissart a créé la légende, ce duc se renfermant dans une exacte neutralité, donnant ouvertement tort au pape d'Avignon, refusant toute sanction aux bulles de Clément VII et répondant fièrement aux oncles de Charles VI : « De ma conscience ne doit nuls par rai-« son jugier, fors Dieu, qui est souverain juge[3]. » Les plaintes que Charles VI crut devoir lui adresser, au mois de janvier 1392, ne portaient pas, ainsi que le suppose Froissart, sur l'insoumission de Jean de Montfort à l'égard de Clément, mais sur divers manquements envers le roi de France : le duc avait, par exemple, empêché Charles VI, soit de percevoir en Bretagne une demi-décime[4], soit de disposer de certains bénéfices bretons. Tels

la naissance du premier enfant, d'autres bulles furent expédiées (5 octobre 1388), renouvelant les mêmes dispenses et autorisant, en outre, les époux à se choisir un confesseur qui pût les absoudre de tout péché et leur permettre, en cas de maladie, l'usage des aliments gras durant les jours d'abstinence (E 38 ; Arch. du Vatican, *Reg.* 299, fol. 22 v° ; Bibl. Barberini, ms. cit., fol. 192 v°).

1. Par exemple dans l'affaire de Saint-Malo : une bulle du 4 juin 1394 cède à Charles VI la prétendue souveraineté du saint-siège sur la ville (D. Morice, t. I, p. 419 ; A. de la Borderie, *Le règne de Jean IV, duc de Bretagne*, dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, juin 1893, p. 417). — En plaidant au sujet d'un canonicat de Saint-Pol-de-Léon devant les auditeurs des causes du sacré Palais, Ives Langaba et Olivier Rosic avaient osé avancer que le duché de Bretagne était situé hors du royaume, et que le duc n'était sujet d'aucun prince séculier. Clément VII ne voulut pas qu'on pût l'accuser de tolérer à sa cour un pareil langage : par bulle du 23 mars 1394, il annula toute la procédure, ordonna la lacération des registres contenant ces articulations, déclara les délinquants déchus de leurs prétentions au canonicat litigieux et leur imposa un silence perpétuel (Arch. du Vatican, *Reg.* 307, fol. 1 v°).

2. On peut citer une bulle du 9 février 1386 ordonnant une enquête au sujet des empiètements dont Alain, évêque de Rennes (inconnu de la *Gallia Christiana*), Jean, évêque de Vannes, Thomas, doyen d'Angers, et Albert de Baudement, chanoine du Mans, se seraient rendus coupables sur les terres de Jean de Montfort (Arch. de Loire-Inférieure, E 55, fol. 122).

3. Froissart, t. XIV, p. 351, 362, et, d'après lui, D. Lobineau, t. I, p. 475, D. Morice, t. I, p. 408, etc.

4. V. cependant, dans le ms. 344 de la Bibl. de Sainte-Geneviève (fol. 48 v°), un état des levées de décimes faites pour le compte du roi en Bretagne.

sont les points sur lesquels il essaya de se justifier [1]. Mais son attitude à l'égard du pape d'Avignon fut toujours trop correcte pour lui attirer de la part de la cour de France aucune admonestation [2].

Reste à savoir si cette attitude était d'accord avec ses sentiments. C'est ici le moment d'utiliser une pièce que Jean de Montfort ne destinait pas à la publicité : son secret semble d'ailleurs avoir été jusqu'ici bien gardé. Je parle d'un acte notarié que le duc de Bretagne fit dresser, au château de Nantes, le 30 mars 1383, en présence de trois conseillers intimes [3]. Cet acte contient la

1. Arch. nat., J 243, n° 74; D. Lobineau, t. I, p. 477; D. Morice, t. I, p. 410.

2. Un certain Pierre nommé par Urbain VI évêque de Dol ne put sans doute jamais prendre possession de son siège. Ce n'est pas, d'ailleurs, au roi de France comme on l'a cru (*Gallia Christiana*, t. XIV, c. 1059), mais au roi d'Angleterre qu'il avait été recommandé (Rymer, t. III, pars III, p. 139). Quant à Jean [Gilbert], évêque de Saint-David's, que Boniface IX envoya, comme nonce, « ad Britannie et nonnullas alias partes pro quibusdam magnis et arduis nostris et Romane Ecclesie negociis, » et qu'il recommanda, par lettres du 28 avril 1391, au clergé de la province de Tours (Arch. du Vatican, *Reg.* 313, fol. 82 r°), rien ne prouve qu'il ait accompli sa mission. Le même prélat fut, l'année suivante, un des négociateurs de la paix entre les rois d'Angleterre et de France (Rymer, t. III, pars IV, p. 77).

3. « In nomine Domini amen. Tenore presentis publici instrumenti pateat universis quod, anno Domini M° CCC° octogesimo tertio, die penultima mensis marcii, indictione septima, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Clementis, divina providencia pape septimi, anno quinto, in mei notarii publici et testium infrascriptorum presencia personaliter constitutus, illustrissimus ac potens princeps dominus Johannes, dux Britannie, comes Montisfortis et Richemondie, dixit et proposuit ac etiam protestatus fuit quod, si [diceret], et in quantum contingeret ipsum dicere reverendissimo patri ac domino domino archiepiscopo Neapolitano, sedis apostolice nuncio, auctoritate dicti domini pape sibi in legacione destinato, quod se determinaret pro dicto domino papa, vel diceret quod vellet in eum credere tanquam in verum papam, hoc faceret metu mortis et amissionis terrarum et hereditariorum suorum et ne inde deterius contingeret, maxime ex eo et pro eo quod rex Francie, superior suus, clerusque et populus, tam nobiles quam alii, magni, mediocres et parvi regni Francie et ducatus Britanie se determinaverant pro dicto domino Clemente et ipsum credebant fore et esse verum papam; et ob hoc dubitabat idem dominus dux, ut dicebat, ne contra ipsum insurgerent ipsi rex et populus, sediciones et guerras sibi faciendo, si partem aliam tenere vel fovere ipsum contingeret. — Preterea dixit idem dominus dux quod, si veraciter sciret ipsum dominum Clementem fore et esse verum papam, pro ipso gaudenter et libentissime se determinaret; et, si sciret contrarium fore verum, videlicet quod non esset verus papa, nunquam pro quacumque re mundi se determinaret verbo aut facto pro ipso, sed pocius contrarium faceret, quidquid contingeret evenire. — Et ob hoc, quia perplexus erat, ut dicebat, nec sciebat veritatem facti scismatis, videlicet quis erat et est verus papa ipsorum dominorum nunc super papatum contendencium, eo

singulière protestation qui suit : « Au cas où je viendrais à dire « au légat qui m'est envoyé par le pape (on attendait alors la « venue de Thomas degli Ammanati) que je me détermine pour « Clément VII et que j'entends l'accepter comme pape légitime, « je tiens à déclarer que la seule crainte de la mort pourrait me « faire parler ainsi, ou tout au moins la crainte de perdre mes « états. En effet, le roi de France, qui est mon suzerain, le « clergé, la noblesse, le peuple, grands et petits, tous se sont « déclarés, tant en France qu'en Bretagne, pour le pape d'Avi- « gnon et croient en sa légitimité. J'aurais lieu de redouter une « guerre civile, une insurrection de mes sujets, s'il m'arrivait de « favoriser ouvertement le parti contraire. Si je savais positive- « ment que Clément fût le vrai pape, je me déclarerais très « volontiers pour lui. Si j'étais sûr, au contraire, qu'il ne

quod tot et tanta de allegacionibus et racionibus cujuslibet eorumdem frequenter audiverat, et super hoc nesciebat, nec spectabat ad ipsum decernere, protestatus fuit idem dominus dux et dixit quod, tanquam verus et perfectus catholicus, credebat in unum Deum verum et unicum et in unam sanctam catholicam Ecclesiam, in unumque et unicum papam vicariumque Christi et successorem Petri in terris, et quod toto corde, totisque viribus unionem sancte matris Ecclesie tenere, deffendere et servare proponebat, et quod, dum et quando contingerit (*sic*) ipsum veraciter cerciorari de veritate facti hujusmodi cismi (*sic*) nunc proch dolor vigintis, sese determinabit et determinare proponit totaliter sine fictione pro illo quem sciet fore verum papam et canonicum habuisse ingressum, et in ista permanere volebat oppinione, et semper proponebat se corrigere, nota sibi veritate in causis et negociis hujusmodi, quociens sciverit se super hec errasse vel dubitasse injuste, non obstantibus factis, dictis aut cogitatis, seu faciendo, dicendo aut cogitando per ipsum modo quolibet in futurum. — Et istud protestatus dixit se velle et voluit habere pro repetitis in qualibet parte dicendorum per ipsum seu ex parte ipsius ipsi legato et cuicumque alteri: de et super quibus omnibus et singulis prefatus dominus dux peciit a me, notario predicto, sibi fieri atque dari publicum, sive publica instrumentum sive instrumenta, unum vel plura. — Acta fuerunt hec Nannetis, in castro ipsius domini ducis de Turre nova, sub anno, die, mense, indictione et pontificatu predictis, presentibus ad hec venerabili et circumspecto viro magistro Herveo de Keroullay, in utroque jure licenciato, archidiacono de Deserto, in ecclesia Redonensi, nec non nobilibus viris domino Silvestro de la Fouillée, milite, et Matheo Raguenelli, allocato Redonensis, Leonensis, Venetensis, et Macloviensis diocesium, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. — Et ego Guillelmus de S Andrea, Nannetensis diocesis publicus apostolica et imperiali auctoritate notarius, premissis dictis protestatis, dum, sicut premittitur, per dictum dominum ducem seu pro parte ipsius dicerentur fierentque et agerent[ur], una cum prenominatis testibus presens interfui. Ideoque presenti publico instrumento inde confecto, manu mea propria scripto, et in hanc publicam formam redacto, signum meum solitum requisitus apposui et rogatus. » (Arch. de Loire-Inférieure, E 55, fol. 140 v°; copie du xv° siècle.)

« fût qu'un intrus, je n'affecterais pour rien au monde, ni « en paroles ni en actes, de me soumettre à lui : je me range- « rais du parti opposé, quoi qu'il pût arriver. A vrai dire, « je suis perplexe; j'ignore, au fond, ce qu'il en est. Tant d'al- « légations ont été produites de part et d'autre que mon esprit « ne sait plus discerner le vrai du faux. Comme tout bon catho- « lique, je crois en un seul Dieu, en une seule Église, en un seul « pape, vicaire unique de Jésus-Christ, et je favoriserai de toutes « mes forces l'union; mais j'attends d'être informé plus complè- « tement de la vérité pour prendre mon parti sans arrière-pensée. « Jusque là je persiste à suspendre mon jugement, toujours prêt « d'ailleurs à m'amender, si tôt que j'aurai reconnu l'inanité de « mes doutes. Je fais ici cette réserve pour tout ce qu'il m'arri- « vera de dire ou de faire dire au légat ou à toute autre personne. »

Le doute mystérieusement émis par le duc de Bretagne est facile à comprendre et, certes, bien excusable. Ce qui l'est moins, c'est l'intention de parler et d'agir contrairement à ses sentiments véritables : d'autant que Jean de Montfort exagère sans doute le péril auquel il se fût exposé en gardant à l'égard des deux pontifes rivaux une stricte neutralité. Il aimait, d'ailleurs, se croire ou se dire soumis à une contrainte violente pour avoir un prétexte de manquer à sa foi, et il paraît avoir érigé en système cette pratique commode des restrictions mentales, des protestations à huis clos. Dans trois autres circonstances au moins, il recourut à ce subterfuge : en 1380, à la veille du traité qu'il se disposait à conclure avec le roi de France[1]; en 1388, quand il s'apprêtait à faire droit aux réclamations de Clisson[2]; en 1392, enfin, quand il s'efforçait de désarmer par d'hypocrites promesses la colère de Charles VI[3]. Chaque fois, il allégua la crainte de la mort pour s'autoriser à dire ce qu'il ne pensait pas.

La masse des fidèles fut étrangère à ces pratiques de dissimulation : le doute ne semble pas l'avoir profondément atteinte.

1. D. Morice, t. I, p. 376; *Preuves*, t. II, c. 294.
2. D. Morice, *Preuves*, t. II, c. 543.
3. D. Lobineau, *Preuves*, c. 755; D. Morice, t. I, p. 410.

III

Si Clément VII, aux yeux de la plupart des Français, demeurait le pape légitime, il ne laissait pas d'avoir singulièrement baissé dans l'opinion d'une partie du clergé. Cette désaffection s'explique par diverses causes.

Clément VII, au début de son pontificat, avait reçu des cardinaux demeurés en Avignon le conseil d'annoncer des réformes fiscales : loin de vouloir accabler le clergé de nouvelles charges, il devait le dégrever dans la mesure du possible[1]. Soit qu'il eût, en effet, hasardé cette promesse, soit que ses partisans l'eussent sous-entendue, les espérances que son avènement avait fait concevoir furent loin de se réaliser.

Tout d'abord, se conformant à une tradition que lui avaient léguée ses prédécesseurs, il laissa la royauté française puiser largement dans la bourse des clercs[2]. On connaît mal le régime institué par Urbain V dès 1369. Les papes autorisaient, en principe, le roi à recevoir du clergé de son royaume un subside ; ils fixaient la durée de cette concession, et stipulaient l'exemption de certaines catégories de clercs ; quant à la nature et au chiffre de l'impôt, ils laissaient le soin de les déterminer, ou plutôt de les débattre avec les intéressés, à deux ou trois prélats français, appelés « modérateurs. » Ainsi, sous Urbain V et sous Grégoire XI, les « modérateurs » convinrent avec le clergé de Langue d'Oïl d'interpréter la concession des souverains pontifes de la manière suivante : dans toutes les provinces où les aides avaient cours, les clercs y contribueraient comme de simples laïques ; partout ailleurs, ils payeraient au roi un dixième des revenus de leurs bénéfices[3].

1. V. la pièce que j'ai publiée dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 460.

2. On va voir cependant à quel point se trompe M. C. Kehrmann (*Frankreichs innere Kirchenpolitik von der Wahl Clemens' VII und dem Beginn des grossen Schismas bis zum Pisaner Konzil und zur Wahl Alexanders V*, Iéna, 1890, in-8°, p. 25) en affirmant que la royauté commença dès lors à frapper le clergé d'impôts sans en demander l'autorisation au pape.

3. Bulles du 9 juillet 1371, du 8 janvier 1372, du 14 octobre 1374, du 16 septembre et du 18 novembre 1375, du 1er mai et du 5 septembre 1376, enfin du 18 sep-

La dernière concession faite par Grégoire XI expirait au mois de septembre 1378[1]. Dès le 10 novembre, Clément VII la prorogea spontanément pour trois années nouvelles, dont la dernière devait finir au mois de novembre 1381[2]. Avant cette échéance, il y eut une autre bulle, probablement semblable à toutes les précédentes. *Le Religieux de Saint-Denys* cite, il est vrai, comme une nouveauté, une concession de décimes qu'aurait faite, à cette date, le pape d'Avignon et qui, dans la pensée du chroniqueur, est le prix du dévouement que déployèrent alors les princes en faveur du saint-siège[3]. En réalité, il n'y avait là que la continuation d'un ancien état de choses : j'en ai la preuve sous les yeux. Le pape avait renouvelé sa concession de subside dans les mêmes termes vagues; il s'en était remis, comme d'habitude,

tembre 1377 (Arch. nat., L 313, nos 3, 9, 27; L 314, nos 33, 34, 37, 40, 44 à 45ter). Cf. M. Prou, *Étude sur les relations politiques du pape Urbain V avec les rois de France Jean II et Charles V*, p. 78, 164; L. Delisle, *Mandements de Charles V*, no 701.

1. Boniface IX supposa plus tard que, si Charles V avait penché pour Clément VII, c'est en partie parce qu'il espérait pouvoir opposer au saint-siège une sorte de prescription quand il aurait joui durant dix années des « décimes » du royaume (encyclique du 1er mars 1391, L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 767).

2. J'ai publié cette bulle, en 1887, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (t. XXIV, p. 245). Cf. notre tome I, p. 110. — On se trouvait encore sous le régime de cette bulle le 28 août 1381, quand se produisit, parmi les conseillers clercs du parlement de Paris, une opposition dont la preuve est donnée par l'extrait suivant des registres du conseil : « Pour ce que pluseurs de messeigneurs dé Parlement clercs avoient esté admonesté de payer la taille, etc., et lesdiz seigneurs se voulsissent ayder à leur descharge d'unes lettres du roy nostre sire, ce jour de mercredi furent leues en Parlement les dictes lettres, et là estoit l'evesque de Paris, executeur de la bulle du pape, avec M. le Chancelier. Et, ycelles leues, ledit evesque souspendi les dictes monitions et dist qu'il plaisoit à mondit seigneur le Chancelier...» (Arch. nat., X1a 1471, fol. 519 ro). — Enfin, dans un acte du 16 mai 1382, il est question de l'aide octroyée au roi « pour le fait de ses guerres » par le clergé du diocèse de Rouen, aide ayant cours du 1er mars 1381 au 1er mars 1382 (H. de Lestrange, *Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen*, Paris, 1888, in-4o, p. 159).

3. T. I, p. 90. Cf. Jouvenel des Ursins, p. 344. — Dupuy (*Commentaire sur le traité des libertés de l'Église gallicane de Me Pierre Pithou*, Paris, 1652, in-fol., p. 36) rapporte par mégarde à l'année 1381 un passage de la chronique du *Religieux de Saint-Denys* qui se réfère à des événements de l'année 1385 : aussi croit-il que l'Université s'opposa, en 1381, à une levée faite par le pape sur le clergé du royaume et obtint de Charles VI l'éloignement du collecteur. Cette erreur a été reproduite encore de nos jours (F. Aubert, *Le parlement de Paris, sa compétence, ses attributions*, Paris, 1890, in-8o, p. 228).

du soin de déterminer la nature de l'impôt à des « modérateurs, » parmi lesquels continuait de figurer l'évêque de Paris[1]. Le clergé

1. Ces renseignements et la plupart de ceux qui vont suivre me sont fournis par un acte émané des vicaires généraux de l'archevêque de Rouen : « Vicarii reverendissimi in Christo patris ac domini domini Guillelmi, Dei gratia archiepiscopi Rothomagensis, in spiritualibus et temporalibus generales seu commissarii sive subexecutores a reverendis in Christo patribus dominis Aymerico, Parisiensi, et Milone, Belvacensi eadem gracia episcopis, a Sede Apostolica executoribus seu commissariis specialiter deputatis ad moderandum et ordinandum subsidium per viros ecclesiasticos Remensis, Rothomagensis, Senonensis, Lugdunensis, Bitturicensis et Turonensis provinciarum, cum et auctoritate domini nostri Pape, illustrissimo Francie domino nostro regi concessum, decano de Caillyaco aut ejus vices gerenti, salutem in Domino. Noveritis nos litteras dictorum reverendorum patrum et executorum recepisse inter cetera continentes quod dominus noster Papa concesserat, voluerat et auctoritatem prestiterat quod dicte gentes ecclesiastice dictum subsidium dicto domino Regi facerent et solverent, et ipsos fecerat executores, commissarios et hujusmodi subsidii moderatores, eisque potestatem dederat compellendi per censuram ecclesiasticam dictos viros ecclesiasticos exemptos et non exemptos, cardinalibus S. Romane Ecclesie, Hospitalariis et fratribus B. Marie Theutonicis duntaxat exceptis; continentes etiam quod dicti domini executores, vocatis qui fuerant evocandi, ac propter hoc congregati[s], dictum subsidium fuerunt moderati, et voluerunt quod viri ecclesiastici civitatis et diocesis Rothomagensis dictum subsidium dicto domino regi facerent et solverent secundum et juxta formam ac instructionem factam et ordinatam in civitate Noviomensi per gentes ecclesiasticas provincie Remensis, secundum quam ordinationem gentes ecclesiastice provincie Rothomagensis dictum subsidium concesserant, habita licencia a domino nostro Papa faciendi ; continentes insuper quod, cum ipsi super ulteriori executione litterarum apostolicarum ac super exactione dicti subsidii nequeant intendere, aliis arduis negociis occupati, ac etiam ut parcatur laboribus et expensis dictarum gentium ecclesiasticarum, nobis super hiis et aliis dependentibus et connexis commiserunt vices suas. Quapropter, quia dictum negocium celeritatem desiderat, vobis mandamus quatenus omnes et singulas personas ecclesiasticas decanatus vestri, exemptas et non exemptas, beneficia ecclesiastica in rotulo cui hec presentes lettere sunt infixe contenta obtinentes, auctoritate apostolica moneatis, singulariter singulos, ad eorum personas, si eas possitis apprehendere, vel ad personas procuratorum seu firmariorum suorum, si habeant, alioquin ad locum beneficii, de reddendo et solvendo Rothomagi receptori quoad hoc ibidem deputato summas in dicto rotulo contentas..... Et insuper vobis mandamus quatenus eadem auctoritate moneatis omnes et singulas personas quascunque capellas seu capellanias aut beneficio (*sic*) in dicto decanatu obtinentes de quorum nominibus in predicto rotulo nulla fit mentio, de reddendo et solvendo predicto receptori, infra dictum terminum, videlicet pro qualibet capella seu capellania aut beneficio decem solidos... Datum sub sigillo magno curie Rothomagensis, una cum nostris signis, anno Domini M CCC LXXX primo, die VII^a novembris. » (Bibl. nat., ms. français 2608, n° 286). — Les mêmes vicaires généraux adressent, sous la même date, un mandement analogue au doyen de Pont-Audemer (*ibid.*, n° 287). Le remplaçant du doyen répond, le 24 novembre, qu'il a fait les monitions voulues, mais il ajoute quelques observations au sujet du peu de valeur de trois des bénéfices portés au rôle (*ibid.*, n° 289).

de Langue d'Oïl se réunit, au mois de septembre, à Paris ou à Saint-Denis, pour s'entendre à ce sujet avec les commissaires[1], et, sans doute, il admit, comme précédemment, le principe d'une taxe personnelle équivalant à un dixième, ce qui veut dire peut-être à un vingtième du revenu des bénéfices[2]. Ensuite se tinrent, suivant l'usage, diverses assemblées provinciales, une entre autres, à Noyon pour la province de Reims, et la répartition incomba, comme d'habitude, aux autorités diocésaines. Si cependant cette levée souleva de plus nombreuses et de plus bruyantes protestations qu'aucune de celles qui l'avaient précédée[3], j'en entrevois diverses causes : c'est d'abord, ainsi qu'on le montrera bientôt, que le pape levait concurremment une autre taxe à son profit ; c'est aussi que les princes, cette fois, firent lever l'impôt et exercer des contraintes contre les ecclésiastiques par des officiers royaux[4], ce qui était contraire aux termes des bulles d'Urbain V et de Grégoire XI, et même à ceux de la première bulle de Clément VII; c'est enfin qu'ils prétendirent faire contribuer même des ecclésiastiques exempts, notamment les universitaires. L'Université de Paris suspendit ses leçons en 1382, pour ne les reprendre, au mois d'octobre, qu'après avoir obtenu de Charles VI de nouvelles lettres confirmant sans restriction ses privilèges. Il est vrai que l'évêque de Paris, un des « modérateurs, » ne laissa pas d'excommunier certains suppôts qui refusaient le payement de la taxe, et, au mois de décembre,

1. On lit, en effet, dans la *Chronographia regum Francorum* (éd. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 511) : « Diebus illis facte sunt in villa S. Dionisii pluries cleri congregationes ex parte Pape, qui ab eis plures pecunias petebat ad dandum regi Francie, prout tunc ferebatur : unde multe summe pecuniarum sunt collecte... » D'autre part, je relève dans les comptes de Clément VII, à la date du 23 août 1381, l'important passage suivant : « Fuerunt soluti Anthonio de Ponte, campsori Apostolice Camere, quos dictus Anthonius solverat isto mense augusti, videlicet die X°, Rogerino, equitatori regis Francie, Colino de Remis et Hanequino de Gotspert, cursoribus domini nostri, missis cum letteris clausis ad prelatos regni Francie ut certo dié essent Parisius, etc..., LXX VII floreni Camere IIII solidi. » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 354, fol. 123 v°).

2. V. plus loin, p. 382.

3. *Chronographia regum Francorum*, *loco cit.*

4. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 90. — Jouvenel des Ursins (p. 345) reproduit ce passage, auquel il joint la phrase suivante qu'il tire de son cru : « Et tels benefices y avoit qu'on levoit, pour le dixiesme, plus que les benefices ne valoient. »

l'Université eut encore lieu de protester contre cette violation de ses droits[1].

J'ignore pour combien de temps le clergé de Langue d'Oïl avait, en dernier lieu, octroyé ce subside. Mais, après que toutes les aides, quelque temps supprimées au début du règne de Charles VI, eurent été rétablies, j'ai lieu de croire que le versement d'un dixième ou d'un vingtième du revenu fit place, pour les clercs, ou du moins pour la plupart d'entre eux, à la contribution aux aides. C'est ainsi que des bulles, renouvelées tous les deux ou trois ans, obligent perpétuellement les clercs de la Langue d'Oïl, à partir de 1382, et ceux de la Langue d'Oc, à partir de 1384, à contribuer aux taxes levées par le gouvernement sur le sel, sur le blé, sur le vin et sur les autres marchandises. Les ecclésiastiques sont assimilés entièrement aux laïques quant au payement du sol pour livre de toutes marchandises; mais en Langue d'Oïl et, jusqu'en 1387, en Langue d'Oc, ils ne versent que 20 francs, au lieu de 40, pour la vente de chaque muid de sel, et, au lieu d'un quart, ils ne payent au fisc qu'un huitième du prix du vin qu'ils vendent en détail[2].

1. H. Denifle, *Auctarium Chartulari*, t. I, c. 613, 627, 637, 639, cf. c. 642, 644.

2. Bulles du 26 avril (Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 37 v°), du 2 mai (*Reg. Avenion. LVII, De indultis, privilegiis*, quat. VII; *Reg. Avenion. LIX, De diversis formis*, quat. V) et du 25 août 1390 (*Reg. Avenion. LVIII, Littere de curia*), du 16 mars (*Reg. Avenion. LXV*, fol. 308 r°) et du 17 avril 1392 (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 49 v°), du 9 mars (*Reg. Avenion. LXIX*, fol. 331 v°) et du 17 avril 1393 (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 139 r°). Il résulte de ces bulles, et notamment de la dernière, qu'une première autorisation avait été donnée pour deux ans en 1382, une seconde, une troisième, une quatrième et une cinquième, pour trois ans chacune, en 1384, en 1387, le 2 mai 1390 et le 9 mars 1393. Outre ces bulles qui visaient d'une manière générale la contribution aux aides du royaume, il y avait une série de bulles parallèle autorisant le roi à faire contribuer aux aides le clergé de la Langue d'Oc. A cette seconde série appartiennent une bulle du 27 mars 1390 (*Reg.* 391, fol. 26 v°, et *Reg. Avenion. LVII, De indultis, privilegiis*, quat. III; cf. *Reg. Avenion. LXIV, De privilegiis, indultis*, quat. IV) et une autre du 16 mars 1392 (Bibl. nat., ms. Doat 158, p. 13); on voit par cette dernière que les autorisations, en ce qui concerne la Langue d'Oc, furent données une première fois, en 1384, pour trois ans, une seconde fois en 1387, également pour trois ans (cf. une décision du concile provincial de Saint-Thibéry, au mois de juillet 1389, Labbe-Mansi, t. XXVI, c. 754), une troisième fois, en 1390, pour deux ans, enfin, en 1392, pour trois nouvelles années. — En ce qui concerne les diocèses de Poitiers, de Saintes, d'Angoulême, de Maillezais et de Luçon, j'ai cité plus haut (p. 230) une bulle du 17 octobre 1383. — Charles VI, prévoyant les

A côté de ces aides royales, il y avait les aides ordinaires ou extraordinaires levées au profit de tel ou tel prince dans ses domaines ou ses terres d'apanage, puis les taxes d'intérêt local établies pour couvrir des frais de guerre ou des dépenses de fortifications: toutes charges dont le pape entendait que le clergé prît sa part. Nombre de fois, Clément VII intervint dans les querelles du clergé avec les seigneurs ou les villes : presque toujours ce fut pour contraindre les ecclésiastiques à financer[1]. C'est par

difficultés que soulèveraient les gens d'Église à propos du payement des aides, avait, avec l'assentiment des commissaires du pape, adjoint dans chaque diocèse un clerc aux élus des aides, en le chargeant de statuer, d'accord avec ceux-ci, sur les contestations qui s'élèveraient entre les ecclésiastiques et les fermiers des aides : c'est ainsi que, le 15 août 1383, il adjoignit aux élus du diocèse d'Avranches le chanoine Nicolas Blondeau, qui reçut, en outre, un mandat des commissaires du pape, et lui assigna des gages annuels de 100 livres tournois (Arch. nat., K 53[a], n° 26). — Au sujet de la contribution des ecclésiastiques aux aides dans le royaume de France, on peut lire le passage suivant que j'extrais d'un mémoire inédit de Gilles Bellemère : « Ut videatur quod istud negocium non est novum, est sciendum quod dominus Urbanus papa quintus, cum ista per regem Karolum, patrem hujus regis, ab ipso Urbano peterentur, ipse Urbanus commisit quibusdam archiepiscopis regni Francie in Lingua gallicana istud negocium cum potestate predicta ipsi regi auctoritate apostolica concedendi. Qui predicta finaliter ad certum tempus concesserunt, sic tamen quod per gentes ecclesiasticas et non auctoritate regis levarentur, et ita fuit de facto reali exequcioni demandatum. Et demum per Gregorium XI et Clementem VII et usque ad Benedictum XIII fuerunt similes concessiones regi facte et continuate : propter que gentes regie dicebant, tempore domini Benedicti, quod reges Francie predicta possederant per XXVII annos et ultra. » (Bibl. du Vatican, ms. lat. Vatic. 3891, fol. 11 r°.) — Il est à remarquer que, vers cette époque, Honoré Bonet se demandait, dans *l'Arbre des batailles* (éd. Nys, p. 163), « se gens d'Eglise doivent paier tailles ne impositions pour aidier à la guerre, » et qu'il résolvait la question par la négative.

1. Bulle du 15 octobre 1379 chargeant l'abbé de Saint-André de Vienne, le prévôt d'Oulx et un chanoine de Grenoble d'examiner s'il ne conviendrait pas, vu les difficultés du temps, de faire contribuer le clergé dauphinois aux dépenses de fortifications (Arch. de l'Isère, B 3272). Bulle du 24 octobre 1382 décidant que le clergé de Toulouse, qui refuse obstinément de concourir à la défense de la ville, sera invité à fournir quelque subside à la municipalité (*Reg. Avenion. XXV*, fol. 291 v°). Une taxe fut imposée par le pape sur le clergé des provinces de Bourges, de Narbonne, de Toulouse et de Bordeaux pour les frais de l'évacuation des compagnies (charte du vicaire général de Jean de Cardailhac datée de Toulouse, le 4 mars 1387, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-87*; cf. Mahul, *Cartulaire et archives des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne*, t. V, Paris, 1867, in-4°, p. 456). Au mois de décembre 1389, Pierre « Borrerii » est commissaire député « ad levandum et recipiendum pecunias cleri pro evacuatione Anglicorum Lingue Occitane » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 72 r°). Bulle du 10 janvier 1391 chargeant deux commissaires, à la

cette complaisance à l'égard des laïques qu'il mérita d'être traité de « serviteur des serviteurs de la maison de France ; » et un auteur contemporain put dire, non sans beaucoup d'exagération, que chacun des représentants du pouvoir séculier était plus pape que le pape lui-même[1].

Cependant, si le pape s'en était tenu là, ou plutôt si les princes et Charles VI lui-même s'étaient contentés de ces subsides et de ces contributions, le clergé n'aurait pu reprocher à Clément VII que d'avoir suivi à peu de chose près les errements de ses prédécesseurs. Mais à deux reprises, le 10 juillet 1385[2], puis le 18 juillet 1390, Clément VII concéda au roi, sur sa demande, outre les avantages ci-dessus mentionnés, le droit de percevoir pendant un an une demi-décime sur tous les clercs du royaume[3]. La décime

demande du roi, d'imposer certaines sommes sur le clergé de Languedoc « pro evacuatione Anglicorum » (*Reg.* 301, fol. 99 r°). En ce qui concerne le clergé de Valentinois et celui de Provence, v. une bulle du 13 février 1390 (*Reg. Avenion. LIX, Littere de diversis formis,* quat. II) et une autre du 31 août 1393 (*Reg. Avenion. LXVIII,* fol. 133 v°). Je lis de plus dans un registre des délibérations du conseil de Manosque, à la date du 2 mars 1380 : « Retulerunt supradicti nobiles et dominus Raymundus Cornuti et Raymundus Gasqui venisse... de Avenione... Item optinuerunt literam bullatam bulla cerea a domino Camerario domini nostri Pape dirigendam domino officiali Sistaricensi, qui habeat compelere clericos et alias gentes ecclesiasticas ville Manosce ad contribuendum cum aliis super reparatione et fortifficacione ville Manosce et custodia ipsius loci tempore guerre... » (Arch. de Manosque). On pourrait sans peine multiplier les exemples de ce genre. Dans le Comtat-Venaissin, les ecclésiastiques devaient contribuer aux dépenses des fortifications jusqu'à concurrence de la vingt-deuxième partie des revenus de leurs patrimoines et de la vingt-cinquième partie des revenus de leurs bénéfices (Arch. de Cavaillon, CC 1 n°s 5, 6).

1. *De corrupto Ecclesiæ statu*, cap. XXVII. Cf. Thierry de Niem, *De Scismate*, p. 127.

2. Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 129 v° ; cf. *Ordonnances*, t. VII, p. 760, et H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 423. — Déjà, en 1384, il semble que Charles VI ait perçu une sorte de décime sur les bénéficiers normands (*Inventaire sommaire des Archives départementales de Seine-Inférieure*, G 3698 ; L. de Kermaingant, *Cartulaire de Saint-Michel du Tréport*, p. 307) ; mais ils étaient sans doute par là même dispensés de la contribution aux aides.

3. La demi-décime peut être perçue durant un an à partir du 18 juillet ; les évêques de Meaux, de Paris et de Noyon sont exécuteurs de la bulle. Le seul dégrèvement stipulé par le pape au profit du clergé a trait aux taxes levées sur les objets que des clercs font transporter pour leurs besoins, ou qu'ils aliènent, mais non dans un intérêt commercial : « Et insuper volumus quod quecunque exactiones, imposiciones et gabelle, quo ad quascunque personas ecclesiasticas clericaliter viventes, de quibuscunque rebus *ipsorum* quas *non negociationis causa*, qualibet fraude cessante, deferri facient in predicto regno, cessent, nec ab eis directe vel indirecte aut ab emptoribus rerum ipsarum, sub pena excommunicationis, quam contrafacientes in-

avait été réduite par Urbain V au vingtième du revenu des bénéfices ecclésiastiques : c'est donc le quarantième de ce revenu que le roi se fit remettre, par deux fois, pour les frais de ses guerres. Ainsi, le revenu de l'archevêché de Tours ayant été évalué anciennement à 3.000 livres, Charles VI toucha de l'archevêque, aux deux termes de la Toussaint 1390 et de Pâques 1391, en tout 75 livres : tous ces détails me sont fournis par un état de recouvrement, heureusement conservé à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève [1].

Notez que, quand les décimes n'étaient pas abandonnées au roi, elles n'en étaient pas moins levées au profit du saint-siège, cela

currant ipso facto, penis aliis contra tales inflictis in suo robore duraturis, et etiam sub penis temporalibus per te imponendis, aliquid exigatur ; quodque etiam tu conductoribus seu locatoribus imposicionum et gabellarum hujusmodi tantum de precio quod hujusmodi conductores seu locatores tibi soluturi erant detrahas et defalces quantum a personis ecclesiasticis exigerent antedictis : alioquin predicta concessio nullius sit roboris vel momenti... » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1390-91*, et *Reg.* 301, fol. 59 v°; cf. une bulle du 17 mars 1391 stipulant, comme d'habitude, l'exemption des officiers et commensaux du pape, *Reg. Avenion. LXI*, fol. 66 r°). — Le mandement suivant, adressé par Charles VI aux gens des Comptes, le 17 janvier 1391, donne au sujet de la levée et de l'emploi de cette demi-décime les renseignements les plus précis : « Comme N. S. P. le Pape nous ait nagueres par ses lettres, et pour les causes qui contenues y sont, octroyé un demi disieme pour sur les gens d'Eglise de nostre royaume estre pris et cueilli, et ayons ordené que tout l'argent que en y fera et sera levé en nostre pays de Langue d'Oyl soient par les receveurs particuliers sur ce commis apporté en nostre ville de Paris, savoir faisons que nous, confians du sens, loyauté, diligence et experience de nostre amé Michiel du Sablon, nostre receveur sur le fait des aides de la guerre ès ville, vicomté et diocese de Paris, ycelluy avons, nonobstant sondit office, ordené et commis sur ce, et par la teneur de ces presentes ordenons et commettons, et luy donnons povoir [et]mandement especial de prendre et recevoir tous les deniers dessusdits desdiz receveurs particuliers, parmi leur en baillant ses lettres de recognoissance seulement, d'iceux deniers faire venir ens et apporter pardevers luy en nostredite ville de Paris, d'iceux receveurs et tous autres dont mestier sera contraindre ou faire contraindre à ce, si besoing est, de tauxer, ordener et payer des deniers devant diz tous salaires, frais, missions et despens necessaires pour ce fait ou ses dependences, et le residu desditz deniers bailler et distribuer par l'ordonnance de nostre Chancelier et du sire de Noviant, nostre conseiller et maistre de nostre hostel, ou de l'un d'eux, au tresorier ou tresoriers de nos guerres, pour estre employé et converti ou payement de nostre conseiller et chambellan Loys de Sencerre, marechal de France et des gens d'armes de sa retenue, ainsy que ordené l'avons... » (Arch. nat., P 2296, fol. 771 r°.) — Cf. le *Catalogue de la collection Joursanvault*, t. I, p. 9.

1. Ms. 344, fol. 33 r°.

du moins à partir de 1382[1]. C'est ce qui résulte notamment d'une plaidoirie prononcée devant le Parlement au nom d'un collecteur apostolique de la province de Reims : « Le colecteur dit que, « environ l'an IIII^xx et I, advisé fu par le pape et les cardinaulx « que pour l'an IIII^xx et II un diziesme fu mis sus, et que un « chascun d'Eglise en payeroit, non obstant previleges, us et « coustumes. Et le povoit faire Nostre saint Pere : car, selond « raison escripte, en ce faisant il demande le sien ; et, consideré « que ne le demandast pas comme sien, consideré l'estat de « l'Eglise, qui avoit lors et a, de present, bien à faire d'argent, « si povoit encor demander le pape le diziesme. » Cette levée devait permettre au pape de subvenir aux frais de l'expédition de Louis Ier d'Anjou en Italie : aussi la royauté prêta-t-elle volontiers son concours aux officiers de Clément ; elle alla jusqu'à prescrire la saisie immédiate des biens de quiconque tarderait à s'acquitter envers le souverain pontife[2].

Clément continua de percevoir la décime durant les années suivantes[3] : j'en ai la preuve positive pour l'année 1389[4], puis

1. C'est sans doute en vue du payement d'une nouvelle décime que Clément VII convoqua le clergé de France au commencement de l'année 1382. Cette réunion, fixée d'abord au 2 mars, fut retardée jusqu'au 25, pour que le camerlingue pût s'y rendre (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 17).

2. Arch. nat., X1^a 1472, fol. 107 r°.

3. Je ne citerai pas seulement le *Religieux de Saint-Denys* (t. I, p. 398, 400), qui semble dire que Clément VII perçut continuellement les décimes durant les huit premières années de son pontificat. Mais, le 28 juin 1385, l'abbé de Cluny reçut quittance d'un tiers des 300 francs d'or qu'il devait à la Chambre apostolique à raison d'une décime entière (Bibl. nat., collection Baluze, *Décimes*, XLVIII, n° 469). Enfin la bulle déjà citée du 10 juillet 1385 (v. plus haut, p. 381) prouve qu'avant la concession faite à Charles VI, les décimes avaient été levées durant plusieurs années au profit du saint-siège : « Dudum siquidem, attendentes quod Ecclesia romana, maxime propter scisma..., multiplicibus oppressionibus gravabatur..., coacti fuimus, licet inviti, implorare auxilia subditorum, ac, deliberacione super hiis prehabita diligenti, decimam omnium redditiuum et proventuum ecclesiasticorum in regno tuo consistencium usque ad certi temporis spacium tunc expressum extunc in antea computandum, medietatem videlicet in Nativitatis B. Johannis Baptiste, et aliam medietatem in S. Martini confessoris que est de mense novembris festivitatibus, anno quolibet..., camere predicte solvendam,... duximus imponendam. Et deinde tempus hujusmodi successive usque post festivitatem dicti S. Martini in mense novembris proxime secuturam ex certis causis duximus prorogandum... » (Arch. du Vatican, *Reg.* 296, fol. 129 v°.)

4. Mandement du camerlingue (Avignon, 4 février 1389) faisant défense aux collecteurs apostoliques d'exiger, pendant deux ans, de Pierre Gérard, évêque du Puy,

pour l'année 1393. Le clergé dut avoir pourtant, avant cette dernière date, quelques moments de répit, si j'en juge par l'opposition que soulevèrent les bulles du 13 janvier et du 15 mai 1392 : l'Université de Paris fit entendre des plaintes ; la plupart des prélats refusèrent l'impôt. On voulut les contraindre : ils en appelèrent du pape mal informé au pape mieux informé ; ils firent même afficher l'acte constatant l'appel sur les portes du palais des Doms. Clément VII tint bon : il réfuta, dans une déclaration publiée également par voie d'affichage, les arguments des prélats ; le projet d'expédition du duc de Bourbon en Italie lui fournit un prétexte pour insister sur le besoin d'argent, et diverses bulles expédiées dans le courant du mois de janvier 1393 ordonnèrent de passer outre à la levée de la décime[1].

L'obligation pour le clergé de payer les décimes au pape, tandis qu'il contribuait aux aides du royaume (ce qui ne s'était pas encore vu), explique son irritation. Toutefois, ce n'est là que la moindre partie des taxes dont l'accablait le gouvernement pontifical. Après avoir sollicité des subsides volontaires, *caritativa subsidia*, en cherchant à apitoyer les clercs sur le triste sort de la papauté ou du sacré collège, on en était venu à exiger l'argent qu'on ne pouvait plus obtenir de plein gré[2]. C'est ainsi qu'un

« decimam auctoritate apostolica nuper impositam » (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad. ann. 1388-89*). Cf. une quittance délivrée à un chanoine d'Auxerre et une décharge octroyée à l'abbaye de Pontigny (*Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Yonne*, H 1418).

1. V. plus haut, p. 170. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 38 ; H. Denifle, *Chartularium*, t. III, n° 1602.

2. V. la pièce que j'ai publiée dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 460. — La Chambre apostolique encaisse, les 13 et 15 décembre 1378, 32 florins 4 sols et 100 florins 20 sols provenant des subsides octroyés par les évêques et le clergé des diocèses de Carcassonne et de Castres. Elle reçoit, le 18, 900 francs « a domino Sicardo de Brugayrosio, licenciato in decretis, Camere apostolice consiliario, ad levandum et recipiendum subsidium nuper per nonnullos prelatos et personas ecclesiasticas Lingue Occitane Camere apostolice oblatum pro succursu dominis cardinalibus ultra montes existentibus faciendo deputato. » Les 20 janvier et 5 février 1379, elle rembourse 214 florins 8 sols et 320 florins qui lui avaient été prêtés, le 30 septembre précédent, par les évêques de Maguelone et d'Amiens « pro succursu dominis cardinalibus ultra montes existentibus faciendo. » L'évêque de Paris avait prêté, le 28 décembre, pour le même objet, 535 florins 20 sols (*Introitus et exitus*, n° 350 ; cf. n° 352, à la date du 31 mai 1380). Le 23 août 1381, payement de 42 florins 24 sols à Jean Seguin, docteur en lois, « qui mittitur nuncius apostolicus ad partes collec-

emprunt forcé sur les bénéficiers fut ordonné, tant en France qu'en Espagne, par bulles du 1er janvier 1390[1], d'autres vers le mois de janvier[2] et vers le mois de décembre 1391[3]. Puis c'étaient les « annates, » ou revenu d'une demi-année des bénéfices inférieurs vacants, dont Clément continuait de réclamer le payement, conformément aux réserves faites par ses prédécesseurs[4]; les « services communs » et les « menus services, » exigés des prélats nommés par le saint-siège au profit du pape, des cardinaux et des officiers de la cour pontificale : taxes dont l'établissement remontait également à une époque antérieure au schisme[5], mais dont la perception s'était faite autrefois avec de grands ménagements, et en plusieurs termes fort espacés, au lieu que,

torie Aniciensis pro mutuis et subsidiis ibidem petendis et *exhigendis* » (*ibid.*, n° 354, fol. 123 v°). Les subsides du clergé rapportent encore de grosses sommes en 1384 (*ibid.*, n° 338).

1. Pouvoirs donnés à Guy d'Albi, docteur en lois, à Pierre de Tarascon et à Guy Sauvage d'imposer un subside dans les provinces de Lyon, Vienne, Tarentaise, Besançon, Toulouse, Auch, Narbonne, Tarragone, Saragosse, ainsi que dans le royaume de Majorque (*Reg.* 301, fol. 103 r°). Cf. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 606. Quittance du 23 avril 1390 pour 100 francs d'or payés au pape par le chapitre de Rouen (*Inventaire sommaire des Archives départementales de Seine-Inférieure*, G 3698).

2. Plusieurs commissaires sont envoyés en Berry, en Touraine et en France « pro certo subsidio a prelatis petendo ; » de même, il est question de lettres écrites « pro subsidio nuper per dominum Papam prelatis et aliis personis ecclesiasticis imposito tam a parte regni quam Imperii » (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 92 v°, 99 r°). Le 1er février, divers collecteurs reçoivent mission d'exiger des prêts de tous les prélats (*Reg.* 301, fol. 107 v°). Le 13 janvier, cinq abbés cisterciens avaient été chargés de lever « unum caritativum subsidium per ordinem Cisterciensem domino nostro in capitulo generali gratiose concessum » (*Reg.* 301, fol. 102 r°).

3. Bulle du 1er décembre 1391 donnant à Pierre de Juys, archidiacre en l'église de Mâcon, le pouvoir de contracter au nom de la Chambre apostolique tels emprunts qu'il jugera bons, l'autorisant à *exiger* ces prêts de tous prélats et à hypothéquer au remboursement desdits emprunts les revenus ordinaires de la Chambre apostolique (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 16 v°).

4. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 84. Bulles datées de Beaucaire, le 15 septembre 1390, et d'Avignon, le 16 janvier 1391, prorogeant la réserve des annates dans les provinces de Tours et de Reims (*Reg.* 301, fol. 63 v°, 104 v°). Le pape, voulant reconnaître les services de l'archevêque de Rouen, lui abandonna, par faveur exceptionnelle, « fructus et proventus, seu deportus primi anni vacationis singulorum beneficiorum » (charte du camerlingue, du 8 mars 1394, *Inventaire sommaire des Archives départementales de Seine-Inférieure*, G 4589). Cf. A. Gottlob, *Aus der Camera apostolica des 15. Jahrhunderts* (Innsbruck, 1889, in-8°), p. 193.

5. A. Gottlob, p. 190.

sous Clément VII, il fallait en payer une notable partie avant la délivrance des bulles et s'obliger de la manière la plus stricte au payement du surplus dans des délais fort courts, faute de quoi l'on encourait la suspense ou l'excommunication[1]. C'étaient encore les « procurations, » anciennement perçues au profit des évêques, des archevêques, des archidiacres, de tous les prélats chargés de la visite des diocèses, mais dont Grégoire XI déjà s'était réservé une partie[2]. Les « dépouilles » enfin étaient les biens que les collecteurs apostoliques saisissaient à la mort des évêques ou des abbés, au préjudice des héritiers légitimes de ces prélats et, en tous cas, au détriment des églises et des monastères[3]. Une ordonnance royale, rendue au milieu de circonstances sur lesquelles je reviendrai bientôt, énumère les inconvénients qui résultaient d'un tel usage et décrit la misère à laquelle se trouvaient par là même réduites les églises de France. Elle déplore aussi le grand nombre de bénéfices possédés, disons mieux, exploités par des cardinaux, la ruine des édifices sacrés, la cessation du culte, la décadence des écoles et des institutions charitables[4].

1. Du Boulay, t. IV, p. 911. — La phrase suivante est extraite d'une plaidoirie faite devant le Parlement au mois de février 1387 : « Et sy est peu de prelaz que pour les debtes du pape n'aient esté suspendus ou excomeniez. » (Arch. nat., X1ᵃ 1473, fol. 282 r°). — Le 16 avril 1393, un collecteur apostolique prononce l'excommunication du prieur de Saint-Martin-des-Champs (LL 108ᵃ, p. 90, 93).

2. Bulles du 3 novembre 1389 réservant au saint-siège la moitié des procurations dont la jouissance avait été abandonnée aux archidiacres ou autres dignitaires des provinces de Sens, de Rouen et de Tours, nonobstant les réserves antérieures ; bulle du 13 janvier 1390 réservant au saint-siège les procurations pour une période de deux ans ; bulle du 10 juin 1390 suspendant la jouissance des droits de visite et de procuration octroyés à diverses personnes des provinces de Sens, de Rouen, de Tours, de Reims, de Lyon, de Vienne, de Besançon et de Tarentaise ; bulles du 15 septembre 1390 réservant au saint-siège les procurations dans les provinces de Tours, de Reims, etc. (Arch. du Vatican, *Reg.* 301, fol. 4 r°, 11 v°, 63 r° et 105 v°) ; bulles du 13 janvier 1392 prorogeant l'impôt des demi-procurations et celui des procurations entières ; bulle du 1ᵉʳ mai 1392 portant extension de ladite réserve dans la province de Tours (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 31 r°, 47 v°) ; bulle du 2 janvier 1393 suspendant pour un an les concessions précédemment faites aux prélats au sujet des procurations (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 77 r°).

3. Bulle datée de Beaucaire, le 15 septembre 1390, réservant au saint-siège les dépouilles des prélats qui viendraient à mourir dans la province de Tours (*Reg.* 301, fol. 64 v°). — Thomassin (partie IV, l. IV, ch. XXXIV, § 4) se trompe en voyant là une innovation contemporaine du Schisme (cf. Arch. nat., L 377 ; Bibl. nat., ms. Moreau 236, fol. 224, etc.).

4. *Ordonnances*, t. VII, p. 133.

Le même besoin d'argent obligeait Clément VII à multiplier les réserves et à n'accorder les bénéfices qu'à des sujets capables de gros sacrifices pécuniaires[1]. On se plaignait du marchandage auquel donnait lieu trop souvent la collation des prélatures. Les fils de famille parvenaient aux plus hautes dignités; des clercs éminents par la science et par le caractère languissaient dans l'oubli.

Pour comble de détresse, on vit, au moins une fois, la caisse pontificale suspendre ses payements : assignations et pensions furent « reculées » d'un an, en 1391[2].

Les charges qui pesaient sur le budget du pape sont trop connues pour qu'on s'étonne des sacrifices imposés au clergé du royaume. L'or affluait de toutes parts dans les coffres d'Avignon, mais s'écoulait plus vite encore. Aussi les documents démontrent-ils parfois la misère du pontife dont Jouvenel des Ursins admirait « l'incroyable chevance[3]. » La Chambre apostolique empruntait à des juifs[4]; elle engageait les ornements pontificaux, les objets d'orfèvrerie sacrée, en laissant au prêteur la faculté de les vendre, s'il n'était pas remboursé au jour dit[5]. Lors de la mort

1. E. von Ottenthal, *Die päpstlichen Kanzleiregeln von Johannis XXII bis Nicolaus V*, p. 104, 112, 113. — Je citerai, en outre, une bulle du 6 octobre 1384 par laquelle Clément VII se réserve spécialement deux bénéfices dans chacun des diocèses de la province de Sens (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1383-84*), et une bulle du 21 mai 1393 par laquelle il proroge pour deux années nouvelles les réserves précédemment faites (*Reg. Avenion. LXVIII*, fol. 124 v° et sq.). Cf. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 694. — Il serait, d'ailleurs, injuste de ne pas faire remonter beaucoup plus haut l'origine de cet abus (v. notamment K. Eubel, *Zum päpstlichen Reservations- und Provisionswesen*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VIII, 1894, p. 169 et sq.).

2. Bulles du 20 décembre 1391, alléguant les dépenses extraordinaires nécessitées par le schisme (*Reg. Avenion. LXVI*, fol. 19 v°).

3. P. 397. — Le cardinal de Murol s'exprime ainsi au sujet de Clément (Baluze, t. II, c. 1092) : « Au jour de son avènement, il n'avait pas, avec tous ses biens et joyaux, de quoi se faire faire un capuce fourré d'hermine. »

4. Le 14 novembre 1388, par exemple, elle paye à un juif 10 florins de monnaie courante pour les intérêts de deux mois d'une somme de 200 florins d'or courant qu'elle lui avait empruntée (*Introitus et exitus*, n° 365 ; cf. n° 352).

5. E. Müntz, *L'antipape Clément VII*, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. XI, 1888, p. 9. Cf. une charte du camerlingue datée du 15 septembre 1387, et prouvant qu'en garantie d'une créance de 600 francs d'or, Raoul de Lestranges, damoiseau du diocèse de Limoges, avait reçu trois mitres et une crosse de cristal ornées de perles, de pierres précieuses et d'émaux, qu'il était, de plus, autorisé à aliéner ces gages dans le cas où il ne serait pas désintéressé à la Noël (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-87*).

de Clément VII, la tiare elle-même se trouvait, dit-on, aux mains du grand maître de l'Hopital, Jean Fernandez de Hérédia, qui consentit à s'en dessaisir afin qu'il fût possible de procéder au couronnement du nouveau pape[1].

Ajoutons que Clément VII, si cher que lui coûtassent ses armées et ses flottes, la défense du Comtat et la conquête de l'Italie, ne laissait pas d'entretenir les pompes traditionnelles de la cour avignonnaise. En dehors même des fêtes auxquelles donnèrent lieu les visites des princes, et surtout celle du roi, le train qu'on menait dans le palais des Doms ne sentait nullement la gêne. De nombreuses commandes d'ornements et de joyaux ont été constatées sous ce pontificat, ainsi que des achats de camées et d'œuvres d'art. Une dépense de 100 florins pour la fourrure d'un vêtement semblait n'avoir rien d'excessif[2]. Clément VII entretenait des paons dans son verger, des lions dans sa ménagerie[3]. En voyage, des jongleurs lui tenaient compagnie[4], et l'on jetait des pièces de monnaie sur son passage[5]. On a même prétendu que la tenue de sa cour manquait de gravité, que des fruits secs des écoles, des jeunes gens débauchés formaient son entourage.

1. Fait souvent mentionné, d'après J. Bosio (*Dell' istoria della sacra religione di San Giovanni Gierosolimitano*, t. I, Rome, 1594, in-fol., p. 105), qui, à vrai dire, ne cite pas ses sources.— Le *Religieux de Saint-Denys* (t. II, p. 186) rapporte que, suivant le bruit public, Clément VII laissait un trésor de 300.000 écus d'or.

2. E. Müntz, *loco cit.*, p. 169, 175 et sq., 180.

3. Le 29 août 1385, payement de 4 florins 3 sols au gardien de ces bêtes (*Introitus et exitus*, n° 359, fol. 204 r°).

4. Le 10 juin 1383, payement de 27 florins 24 sols à trois jongleurs allemands (*Introitus et exitus*, n° 356, fol. 155 v°). Le 10 janvier 1386, payement de 8 florins 16 sols aux jongleurs du prince d'Achaïe (*Introitus et exitus*, n° 358, fol. 69 v°). Le 25 août 1386, payement de 17 florins 4 sols à Hermann, roi des hérauts ou jongleurs du duc de Brunswick, pour lui et pour quelques-uns de ses camarades qui, la veille, avaient accompagné le pape dans un trajet de Châteauneuf à Avignon; payement de 8 florins 16 sols à deux jongleurs ou mimes appartenant au capitaine de routiers Guillaume de Sanhes, qui avaient également tenu compagnie au pape durant le même trajet (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 132 v°). Le 24 octobre 1390, payement de 85 florins 20 sols à quatre jongleurs appartenant au comte de Genevois; le 4 avril 1393, payement de 34 florins 8 sols à quatre jongleurs appartenant au roi de Sicile Louis II (*Introitus et exitus*, n° 366, fol. 212 v°; n° 370, fol. 95 v°).

5. *Introitus et exitus*, n° 366, fol. 184 v° et *passim*. — Ces déplacements donnaient aussi lieu à des distributions de bénéfices; v. par exemple, le rôle dressé par l'évêque de Lavaur, en 1387, lors d'une chevauchée du pape à Roquemaure (*Liber supplicationum*, anni IX pars I, fol. 281 r°).

Les pourpoints écourtés à la mode du jour lui paraissaient toujours trop longs, et l'on parle d'un écuyer de l'archevêque de Rouen, auquel il fit, au grand scandale des honnêtes gens, raser plaisamment les sourcils[1].

Ces façons dissipées, ces allures mondaines, en rapport avec les mœurs de l'époque, n'en produisaient pas moins sur les fidèles une impression pénible, encore aggravée par le faste de certains cardinaux[2]. Les princes de l'Église étaient loin d'avoir les mêmes charges que le pape ; tout au plus contribuaient-ils aux dépenses communes par des subsides volontaires[3] et, de préférence, par des prêts[4]. Cependant, outre la part qu'ils prélevaient sur les revenus apostoliques, ils jouissaient individuellement d'avantages considérables. Clément VII, comme don de joyeux avènement, leur avait remis, à chacun, 4.000 florins de Chambre[5]. Ils avaient fait, dès le premier jour, main basse sur les bénéfices[6], et cette curée scandaleuse se prolongea jusqu'à la fin du règne de Clément VII : dans un registre correspondant à l'année 1392-1393,

1. Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna, loco cit.*, p. 213. Cf. *De corrupto Ecclesiæ statu*, cap. XXVII. — Au milieu de la cour d'Avignon, dont il trace d'ailleurs une peinture assez flatteuse, Philippe de Mézières feint de voir apparaître trois horribles vieilles, *Orgueil*, *Avarice* et *Luxure* (*Songe du Vieil pelerin*, Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 79 v°).

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 398, 694. *De corrupto Ecclesiæ statu*, cap. X. Cf. L. Pastor, t. I de la traduction F. Raynaud, p. 135, note 2.

3. Le cardinal de Murol, qui professait à l'égard de Clément l'amitié la plus tendre, dit s'être dépouillé pour lui de tout ce qu'il possédait (Baluze, t. II, c. 1092).

4. Je signalerai des prêts de 214 florins 8 sols et de 107 florins 4 sols faits à la Chambre apostolique, le 30 septembre 1378, par les cardinaux de Mende, Grimoard et d'Embrun (*Introitus et exitus*, n° 350) ; un prêt de 1.000 florins fait, le 15 juillet 1381, par le cardinal de Pampelune (n° 354, fol. 41 v°); deux autres de 1.071 florins 12 sols et de 428 florins 16 sols faits, le 26 septembre et le 24 octobre 1386, par le cardinal de Naples, Thomas degli Ammanati (n° 360) ; enfin des prêts considérables faits par le cardinal d'Amiens, pour lesquels la Chambre apostolique lui redevait, en 1383, 17.543 florins, et d'autres de 600 francs d'or et de 1.692 florins 6 sols, qu'il fit encore le 8 novembre 1384 et le 11 septembre 1387 (n° 357, fol. 16 v° ; n° 338, fol. 77 v° ; n° 362).

5. « Cum predictus dominus noster in nova creatione sua, prout notorium existit, dederit cuilibet dictorum cardinalium summam IIII^m florenorum de Camera persolvendam per ipsam Cameram apostolicam... » (Extrait d'un compte du cardinal d'Amiens, *Introitus et exitus*, n° 357, fol. 16 v°).

6. *Reg. Avenion. I Clementis VII*, fol. 11 v°, 12 r°, 28 r°, 29 v°, 30-31, 36 r°, 80 r°, 71 r°, 72 v°, 114 r°, 127 v°, etc. *Reg.* 291, fol. 93 v°.

les *litteræ dominorum cardinalium*, ou lettres de provision octroyées aux cardinaux, ne remplissent pas moins de cent dix feuillets[1]. Pour concevoir le luxe de ces existences princières, il suffirait de lire la description des mausolées qu'eurent, par exemple, Faydit d'Aigrefeuille[2], Jean et Pierre de Cros dans l'église des Doms ou dans le collège de Saint-Martial d'Avignon[3].

Un de ceux qui durent le plus amasser de trésors est ce politique retors dont le profil fuyant se reconnaît encore parmi les débris frustes de son magnifique tombeau[4]. Jean de la Grange, cardinal d'Amiens, l'ancien conseiller de Charles V, exploitait, comme fermier du pape et du sacré collège, une partie des terres du Comtat-Venaissin. Trois ambassades en France, de 1380 à 1382, lui rapportèrent 6.000 francs; il se fit octroyer par Louis Ier d'Anjou, le 1er juin 1382, une pension viagère de 2.000 francs[5]; en outre, une pension de 10 florins par jour lui fut servie par Clément VII depuis le 1er juin 1380 jusqu'au 31 août 1383[6].

Faut-il s'étonner si le pape et les cardinaux d'Avignon passaient pour se résigner sans trop de peine au malheur de l'Église? C'est l'idée que l'on trouve exprimée brutalement dans le *Songe du Vieil pelerin* : « Chascun ayme tant son fumier, et a « si grant paour de son estat perdre, et doubte tant que sa par- « tie ne soit confundue, que l'en puet dire : Regnons tant comme

1. *Reg.* 305, fol. 26-136. Pour l'année qui précède, v. le *Reg.* 302 (fol. 6-97). Cf. Arch. nat., LL 108a, p. 8; Bibl. nat., ms. Doat 12, p. 278.

2. L. Courajod, *Jacques Morel, sculpteur bourguignon*, dans la *Gazette archéologique*, 1885, p. 239.

3. Baluze, t. I, c. 1309. Cf. l'inventaire des vases et joyaux provenant de la succession de ces deux cardinaux (Avignon, 24 et 25 janvier 1389, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1388-89*).

4. Conservés au Musée Calvet (cf. E. Müntz, *Le mausolée du cardinal de Lagrange*, dans *L'Ami des monuments*, 1891, nos 18 et 19).

5. En présence et à l'instigation du pape (*Introitus et exitus*, no 357, fol. 20 vo).

6. « Dictus cardinalis recepit ad arrendationem seu firmam, de mandato dicti domini nostri et voluntate et consensu dominorum meorum cardinalium, certa loca Comitatus Venayssini, prout in letteris arrendamenti plenius continetur, ad IV annos, pro summa seu pretio XVIm IXc II florenorum de Camera XVI solidorum monete Avinionensis... » (*Ibid.*, fol. 16 vo). Cf. Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna* (*Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, t. VII, 1893), p. 75.

« nous pouvrons ! Nostre querelle ne mettons pas en debat... ! » Et Philippe de Mézières fait tenir à Clément VII ce rude langage qu'il place dans la bouche de dame *Vérité* : « Selon le dit d'au-« cuns, vous ymaginez que en voz chambres parées et chapelles « aournées et à voz tables garnies de grandes viandes et de vais-« selle resplendissant, mon Pere vous doye mander l'union de « son Espose, sans vostre pié enbouer, ne sans travailler autre-« ment[1]. »

On estimait généralement que le pape d'Avignon ne « s'embouait » pas assez le pied et comptait trop sur des influences étrangères pour faire sortir l'Église de l'ornière où elle restait enfoncée, que, de plus, les sacrifices exigés des clercs étaient hors de proportion avec les résultats acquis.

Le mécontentement, la lassitude, le dépit tendaient à rompre peu à peu le faisceau des forces clémentines. Ils amenèrent, un jour, la royauté elle-même à modifier sa politique à l'égard du saint-siège.

IV

Ce ne fut point l'œuvre d'un jour. Un œil attentif distingue des symptômes précurseurs dès 1385.

Les rapports de la cour de France avec le pape d'Avignon ne sont plus alors ce qu'ils étaient au temps de Charles V ou même du vivant de Louis Ier d'Anjou. Il a suffi pour amener un refroidissement que Clément VII témoignât quelque velléité de résistance à la politique des princes. Les oncles de Charles VI, lors de leur malheureuse tentative d'occupation de la Provence, n'ont pas rencontré chez le pape la complaisance qu'ils espéraient : ils lui en gardent rancune. Moins de deux mois après l'audience dans laquelle Clément VII a laissé entrevoir sa répugnance à sacrifier les droits du jeune Louis II, le Conseil de Charles VI prend une série de mesures qu'on a dit inspirées par l'Université[2], mais où il est difficile de ne pas reconnaître aussi l'effet de

1. Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 100, 101.
2. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 398.

la mauvaise humeur. Il ne songeait qu'à partager avec le saint-siège l'argent des clercs : soudain les intérêts du clergé lui inspirent une sollicitude touchante. L'abbé de Saint-Nicaise de Reims levait alors, pour le compte du pape, un subside en Normandie et en Bretagne : ordre lui est signifié de quitter la France immédiatement. On décide que les sergents du roi ne prêteront plus désormais leur concours aux collecteurs du pape (30 octobre). Une autre ordonnance énumère les maux résultant pour le royaume de l'avidité des cardinaux ; elle se plaint amèrement des exactions pontificales ; elle décrète qu'au besoin des commissaires seront chargés de prélever sur les revenus des cardinaux l'argent nécessaire à l'entretien des églises et des monastères ; les biens des évêques, des abbés, des prieurs ou des administrateurs qui viendraient à mourir seront saisis au nom du roi, pour peu que les collecteurs du pape fassent mine de s'en emparer (6 octobre)[1]. Le premier président du parlement de Paris se transporte même en Avignon, avec deux autres ambassadeurs, afin de notifier ces décisions à Clément VII, qui ne put mieux faire, dit-on, que de les approuver[2]. Au surplus, la nouvelle ordonnance fut-elle exécutée ? il serait difficile de le dire. Les documents allégués en faveur de l'affirmative seraient plutôt de nature à prouver le contraire[3]. Si le Parlement ou le Conseil furent, à plusieurs reprises, obligés d'enjoindre aux officiers royaux de se conformer à l'ordonnance, si ceux-ci se virent menacés même de suspension, au cas où ils persisteraient dans leur résistance passive, c'est qu'apparemment l'exécution des lettres du 6 octobre souffrait de grandes difficultés[4]. L'intention malveillante du gouvernement royal est, en tous cas, peu douteuse.

1. *Ordonnances*, t. VII, p. 131, 133. Cf. Pierre Cochon, p. 178.

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 400. *Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 202.

3. *Preuves des libertez de l'Église gallicane*, t. III, p. 10.

4. Le 23 octobre 1385, publication de l'ordonnance au Châtelet de Paris (Bibl. nat., ms. latin 9071, n° 24). Le 16 février 1386, mandement adressé par le Parlement aux baillis et sénéchaux (*Ordonnances*, t. VII, p. 133). Le 20 septembre 1386, lettres royaux adressées aux procureurs du roi dans les bailliages et sénéchaussées se plaignant de ce que l'ordonnance n'est pas exécutée (*ibid.*, p. 159). Le 16 septembre 1392, le conseil chargé du gouvernement du Languedoc et de la Guyenne adresse, de Montpellier, au sénéchal de Beaucaire une expédition de l'ordonnance dressée le 26 avril précédent (*ibid.*, p. 133). Le 7 septembre 1394, lettres de jussion

Ce n'était encore qu'un nuage, mais qui tarda à se dissiper. Il est vrai que, plus tard, l'avènement des « Marmousets » ramena les beaux jours du temps de Charles V. Jamais harmonie plus complète ne régna entre les deux cours d'Avignon et de Paris que durant la période qu'on appelle celle du gouvernement personnel de Charles VI[1].

C'est alors cependant que le mot d' « union » commence à circuler en France. Par ce terme, qui ne tardera pas à servir de mot d'ordre à tous les mécontents, on n'entend pas seulement la soumission de l'Église universelle à Clément VII, mais le retour à l'unité, par quelque moyen qu'il s'opère, et quelles qu'en soient les conséquences pour le pape d'Avignon[2].

On a voulu faire honneur de ce nouveau programme au duc de Bourgogne[3]. L'idée en appartient probablement, sinon au clergé d'une manière générale[4], du moins aux clercs de l'Université.

Après les événements qui ont été racontés et dont la consé-

adressées au prévôt de Paris, aux sénéchaux et aux baillis, et enregistrées au Parlement le 8 août 1395; elles constatent qu'au mépris des précédents mandements, les officiers du roi ont négligé d'exécuter l'ordonnance; elles les menacent de la colère du roi, d'une amende de 1.000 marcs d'argent et de la suspension (Arch. nat., X1ª 8602, fol. 132 v°)

1. Rien n'autorise à penser que Charles VI ait toujours douté de la légitimité de Clément VII, ainsi que l'insinue Froissart (éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 69) : « Car quoyque il euist obey à celluy qui se nomma et escripvy pape Clement, il n'y ot oncques ferme creance; mais les prelats du royaulme de France, et par especial Guy de Roye, archevesque de Rains, l'archevesque de Sens, l' archevesque de Rouen et l'evesque d'Othun, l'avoient bouté et tenu en celle creance. »

2. Dans un passage du *Songe du Vieil pelerin* dont la rédaction peut remonter à 1388 ou à 1389, Philippe de Mézières exhorte déjà Charles VI à réunir, d'accord avec les princes chrétiens, une sorte de concile général, où les gouvernements seraient tous représentés. Le Saint-Esprit, dit-il, y ferait reconnaître comme vrai pape soit un des deux pasteurs qui se disputent la tiare, soit un autre peut-être, que Dieu a prédestiné pour la réforme de l'Eglise (Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 276 v°).

3. Th. Müller, *Frankreichs Unionsversuch 1393 bis 1398* (Gütersloh, 1881, in-4°), p. 8; C. Kehrmann, *Frankreichs innere Kirchenpolitik...*, p. 22. — Froissart, pourtant peu disposé à médire des princes, va jusqu'à dire (t. XI, p. 251) qu'en 1390 les « grans seigneurs terriens » ne faisaient encore « que rire et jouer » des malheurs de l'Église : « Dont moult de pueple commun s'esmerveilloient comment si grans seigneurs comme le roy de France, d'Allemaigne et les autres roys et princes chrestiens n'y pourveoient de remede et de conseil. »

4. Chacun des deux papes imposait aux clercs qu'il élevait à des prélatures l'obligation de jurer qu'il lui demeurerait fidèle et ne prêterait aucun appui à son rival (G. Erler, *Der Liber cancellariæ apostolicæ vom Jahre 1380 und der Stilus Palatii*

quence fut de modifier les dispositions et la composition même des facultés, l'Université de Paris avait renoncé à discuter la légitimité de Clément VII : à la tempête avait succédé le calme plat, comme le fit entendre Pierre d'Ailly en 1385[1]. Un nouveau rôle fut adressé au pape d'Avignon en 1387, comme aussi un nouvel acte constatant l'adhésion complète de l'Université (9 février)[2]. Pourtant, est-ce l'avènement de Boniface IX, qui semblait reculer indéfiniment toute chance d'obtenir la soumission des urbanistes? Est-ce l'effet d'une démarche du roi des Romains, qui, en même temps qu'il adressait une ambassade à Paris pour le renouvellement des alliances, sollicitait l'intervention de la France et notamment de l'Université en faveur du rétablissement de l'union[3]? Toujours est-il que, vers la fin de l'année 1390, l'école de Paris sembla sortir d'un long sommeil.

A en croire le *Religieux de Saint-Denys*[4], plusieurs démarches infructueuses furent tentées près du roi. On a aussi parlé d'un discours prononcé devant Charles VI, au Louvre : ce jour-là, le roi, mieux disposé, aurait écouté patiemment « la cause de la foy, depuis prime jusques à vespres, » sans donner aucun signe de déplaisir ou d'ennui[5]. Peut-être fit-il entendre même alors les paroles que lui attribue Jouvenel des Ursins[6] : « Dist que on advisast les moyens et ce qu'il avoit à faire, et il l'executeroit tres diligemment. » C'est ce qu'un contemporain appelle une audience « digne qu'elle soit escripte ès croniques en lettres d'or. »

Mais, lorsque l'Université voulut poursuivre ses avantages et

abbreviatus Dietrichs von Nieheim, Leipzig, 1888, in-8°, p. 156 ; *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 692). « Aussi, ajoute le *Religieux*, nul d'entre eux n'élevait la voix en faveur de l'Église : on eût dit que leur langue était attachée à leur palais. »

1. Discours prononcé devant Clément VII à l'occasion du procès intenté au chancelier de Paris Jean Blanchart (H. Denifle, *Chartularium...*, t. III, p. 399).

2. *Ibid.*, n°s 1537 et sq., 1655, p. 453, 463 ; cf. *Auctarium Chartularii* , t. I, p. LXXII.

3. *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 316. Cf. Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches...*, t. II, p. 322.

4. T. I, p. 694.

5. Bibl. nat., ms. français 936, fol. 96 v° (passage d'un sermon de Gerson publié, ainsi que quelques-uns des suivants, par Louis Moland, *Origines littéraires de la France*, Paris, 1862, in-8°, p. 404). — Le texte latin du même discours a été imprimé dans les *Œuvres* complètes de Gerson (éd. Ellies du Pin, t. III, c. 988).

6. P. 385.

expliquer son plan au roi, le vent avait tourné : elle ne put se faire entendre[1]. Cependant un de ses bacheliers en théologie, le fameux Jean de Gerson, admis à prêcher devant le roi et les ducs, le jour de l'Épiphanie (6 janvier 1391)[2], ne manqua pas de mêler aux réflexions tirées de la fête du jour de nombreuses allusions à la situation présente : « Helas, très souverain roy « des chrestiens, dit-il, vous veez à grant douleur, je n'en « doubte pas,... comment chrestienté jà par l'espace de .xij. ans « est divisée, voire tellement que une partie repute l'autre scisma- « tieque et excommuniée... Las! quel horreur est-ce de cecy pen- « ser tant seulement comme grant dommaige... seroit, se si « grant peuple, se tant de princes chrestiens, qui sont ou de vostre « aliance ou de vostre congnoissance, perissoient si crueusement « en corps et en ame, sans fin, par ung pou de negligence[3]! » Charles VI, à ce moment possédé du désir de porter les armes en Italie, ne put être insensible aux souvenirs qu'évoquait le brillant orateur : « O, se Charlemaigne le Grant, se Rolant et « Olivier, se Judas Machabeus, se Eleazar, se Matathie, se saint « Loys et les autres princes estoient maintenant en vie, et qu'ilz « veissent une telle division en leur peuple et en saincte Eglise, « qu'il ont si cherement dittée, augmentée et honnorée, ilz « aymeroient mieulx cent foiz mourir que la laisser ainsi durer, « et que par negligence tout se perdist si maleureusement[4]! » Mais comment le roi goûta-t-il les passages où Gerson semblait faire bon marché des intérêts de Clément? Que pensa-t-il en entendant critiquer la « voie de fait, » en apprenant qu'il existait

1. Gerson ajoute, dans le même discours : « Et ne me doubte point que, se vous eussiez l'autre foiz esté bien informé de ce que vostre tres humble et devote fille l'Université de Paris vous vouloit desclairer sur ceste matiere, vous la eussiez tres voulentiers ouye, et en peust estre grant biens venuz. » (Ms. français 936, fol. 99 r°, cf. *Opera omnia*, t. III, c. 991).

2. Ce sermon est intitulé dans le ms. français 936 (fol. 81 v°) : « Sermon fait par Me Jehan Gerson... le jour de la Typhaine, present le Roy et plusieurs autres seigneurs de son sang. » — On l'a daté souvent de 1390 (E. Bourret, *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson*, Paris, 1858, in-8°, p. 87 ; L. Moland, *op. cit.*, p. 192 ; Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, p. 403). Mais, à cette époque, le roi se trouvait dans le midi.

3. Ms. cit., fol. 98 r° ; L. Moland, p. 406 ; *Opera omnia*, t. III, c. 990, 993.

4. Ms. cit., fol. 101 r° ; L. Moland, p. 409; *Opera omnia*, t. III, c. 991.

et qu'on trouverait sans peine, pour peu qu'on y songeât, des remèdes au schisme « sans bataille doubteuse et sans crueuse effusion de sang[1]? » qu'au surplus il serait dommage de sacrifier la vie de tant de princes et de chevaliers pour conserver aux prélats la jouissance de leurs bénéfices? « Et c'est certain que, « tant pour tant, c'est trop dure chose et plus à redoubter à ung « prince ou à ung chevalier de perdre la vie que ne devroit « estre à ung prelat ou à ung homme d'Eglise de perdre sa pre- « lature ou son benefice. Et toutesfoiz Dieu scet s'ilz les voul- « droient si tost perdre ou delaissier[2]... »

Gerson, comme moyen de fléchir la colère de Dieu, proposait de prescrire des jeûnes et des prières publiques. Tout autre était le dessein du roi, et l'on peut croire que le sermon du jour de l'Épiphanie acheva de lui ouvrir les yeux sur le peu de faveur que ses projets belliqueux étaient sûrs de rencontrer auprès des universitaires.

Bientôt après, je suppose, eut lieu la démarche que raconte le *Religieux de Saint-Denys*[3]. Elle suivit une réunion plénière des facultés à laquelle avaient pris part plus de trois cents docteurs. Un maître en théologie[4] prouva au roi, en quatre points, qu'il était nécessaire de s'occuper de l'union, que le schisme engendrait des scandales sans fin, que les rois, princes et barons étaient surtout tenus d'y apporter remède, que le même devoir s'imposait aux fidèles de tous rangs et qu'enfin, au milieu de l'apathie générale, l'Université avait bien le droit de prendre l'ini-

1. « Et je ne doubte point que mil et mil personnes bonnes et saiges sont en vostre royaume qui ceste maniere bien adviseroient et trouveroient bon remede sans bataille doubteuse et sans crueuse effusion de sang. Car, se bien est regardée et advisée la racine où la maladie tient, elle ne apperra pas si impossible à guerir comme cuident ou faingnent aucuns, desquelz, par adventure, il en y a à qui ne chault comment tout voise, maiz qu'ilz soient gros et gras, et que le temps se passe, et que eulz et leurs amis aient les grans benefices en saincte Eglise. » (Ms. cit., fol. 100 r°, et L. Moland, p. 408.)

2. Ms. cit., fol. 102 r°.

3. T. I, p. 692. — Il me paraît difficile que Gerson ait prêché le sermon dont il vient d'être question après l'interdiction faite à l'Université de reparler de l'union. D'autre part, cette interdiction doit être antérieure au moment où fut abandonné le projet d'expédition en Italie (v. plus haut, p. 179.).

4. Le P. Denifle (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1661) suppose qu'il s'agit de Gilles des Champs.

tiative du mouvement. Après quoi, les délégués présents tombèrent aux genoux du roi et, lui rappelant les services rendus par ses ancêtres à la foi, le supplièrent de daigner ramener au port l'Église ballottée sur les flots d'une mer orageuse. Cette scène pathétique eut un dénouement piteux. Non seulement le roi rejeta les conseils de l'Université, mais il prétendit imposer aux maîtres un silence perpétuel : il leur défendit, sous peine d'encourir sa colère, de jamais revenir sur de pareils sujets.

La faculté de droit s'inclina devant la défense royale. Mais il n'en fut pas de même des autres facultés. On a récemment fait connaître un traité composé vers cette époque par un théologien. Cet écrivain anonyme prouve que le devoir de poursuivre l'union oblige le pape, le clergé, les docteurs, jusqu'aux simples fidèles. Il accuse formellement le pape de négligence. Il insinue que les docteurs sont là pour discuter les questions douteuses ; qu'au lieu de confier des légations à des cardinaux suspects, Clément VII eût mieux fait de recourir au concile, au compromis, voire même à la cession ; que son indifférence, ainsi que celle des prélats et des princes, ne saurait s'excuser. Il explique enfin le rôle considérable réservé, suivant lui, à l'Université de Paris. L'œuvre de l'union ne regarde le pouvoir séculier que d'une façon indirecte. Peu importent les défenses du roi et de son Conseil ! La libre discussion ne saurait nuire à Clément, et l'apostolat est le devoir des croyants. En persistant dans son abstention, la faculté de droit se rendrait suspecte quant à la foi[1].

Il fallut que les complications de la politique européenne rendissent impossible l'expédition projetée, il fallut surtout que la maladie de Charles VI calmât son ardeur belliqueuse, pour que la royauté commençât à envisager la question du schisme sous un jour différent. Peut-être, au bout du compte, y avait-il autre chose à tenter dans l'intérêt de l'Église que la conquête de l'Italie. La rupture des relations avec le parti d'Urbain n'avait guère eu d'heureux effets[2]. Les démarches d'un saint homme contribuèrent surtout à accréditer cette opinion nouvelle.

1. H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, nos 1662, 1663.

2. Les deux pontifes n'avaient cessé de s'excommunier mutuellement, eux, leurs cardinaux et leurs complices. Parmi les bulles que Clément VII fulmina contre

Pierre de Mondovi, prieur de la Chartreuse d'Asti, après avoir entretenu quelques rapports avec Urbain VI[1], n'avait pas tardé à se tourner du côté d'Avignon[2]. Clément VII paraît même avoir eu le premier l'idée d'utiliser son zèle[3]. Ce religieux ne laissait pas de jouir dans l'autre obédience d'une grande réputation d'austérité. C'est un cardinal urbaniste, dit-on, qui l'invita, dans l'intérêt de l'Église, à se rendre auprès de Boniface IX[4]. Toutefois, ce qu'on ignore, le prieur ne partit pour Rome que chargé d'une mission par Clément[5].

Il fut assez heureux pour y obtenir de Boniface IX plusieurs

Urbain VI, je citerai celles du 23 mars, du 20 mai et du 7 octobre 1379 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1378-79*; Arch. du Nord, B 967; Bibl. nat., ms. Moreau 238, fol. 242), du 2 mars et du 13 juillet 1380 (*Instrumenta miscellanea*), du 15 mars 1381 (*ibid.*; *Reg.* 293, fol. 1 r°), du 3 octobre 1382 (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1381-82*), du 23 mai 1383 (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1383-84*) et du 16 février 1386 (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1386-87*; cf. P. Minerbetti, éd. Tartini, t. II, c. 91, 156). Faut-il voir le symptôme d'une sorte de détente dans la mission confiée par Boniface IX, le 6 novembre 1390, au duc Étienne de Bavière, beau-père de Charles VI? Profitant du passage de ce prince à Rome, le pape italien le chargea de travailler à la pacification de l'Église, et de promettre notamment à Robert de Genève, au cas où il se soumettrait, certaines compensations, telles que le vicariat général de l'Église en France et en Espagne. Le duc de Bavière ne donna, d'ailleurs, aucune suite à ce projet de négociation (*Reg.* 312, fol. 325 v°, 327 r°, 328 r°; Rinaldi, t. VII, p. 529; cf. Th. Lindner, *Geschichte des deutschen Reiches...*, t. II, p. 316).

1. Le Couteulx, *Annales ordinis Cartusiensis*, t. VI, p. 456.

2. C'est lui que les Bollandistes appellent « Petrus de Montenici » (*Acta Sanctorum Julii*, t. I, p. 526), et qui déposa, à Avignon, le 2 juillet 1390, dans le procès de canonisation de Pierre de Luxembourg. Les historiens le donnent généralement comme un urbaniste zélé (v. Th. Müller, *Frankreichs Unionsversuch...*, p. 6, etc.).

3. Il lui envoya, vers le 5 juin 1391, son aumônier Girard du Pas, pour l'entretenir « super certis negociis sibi injunctis » (Arch. du Vatican, *Introitus et exitus*, n° 367, fol. 156 v°). Le P. Denifle, qui reproduit ce texte (*Chartularium...*, t. III, p. 667), suppose que Clément avait eu vent des desseins de Boniface IX : mais la réputation de sainteté du prieur ne suffisait-elle pas à attirer sur lui l'attention du pape qui le comptait au nombre de ses partisans? Le P. Denifle distingue deux voyages faits par Pierre de Mondovi à Rome avant l'été de 1392 : or, le texte sur lequel s'appuie cette hypothèse me paraît prouver seulement qu'à la date du 20 juillet 1392 le prieur était récemment (*noviter*), et non pas pour la seconde fois, arrivé de Rome.

4. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 46.

5. H. Denifle, *loco cit.* — Clément VII n'était pas sans avoir des intelligences à Rome : à la date du 10 avril 1392, je trouve mentionnée dans ses comptes l'arrivée en Avignon d'un messager qui lui était envoyé de Rome, pour les affaires de l'Église, par Jean Colonna (*Introitus et exitus*, n° 369, fol. 91 r°). Ce Colonna est le même qui, au mois de juillet 1393, tenta, avec Nicolas Colonna et avec Paul Savelli, de soulever Rome contre Boniface IX (*Cronicon Siculum*, p. 114).

audiences particulières ; on assure même que le pape de Rome écouta ses avis avec une gravité tout italienne. Interrogé sur ce qu'il convenait de faire, Pierre de Mondovi lui conseilla et, qui mieux est, lui persuada d'adresser une épître au roi de France[1]. Déjà, dans une encyclique du 1er mars 1391, Boniface IX avait semblé vouloir inviter Charles VI à un rapprochement[2] : cette fois, il se répandit en congratulations sur les services rendus par les rois de France à l'Église ; il adressa à Charles VI, sur sa « vigueur de corps, » sur sa « force d'âme » et sur sa « raison mûre, » des compliments auxquels la catastrophe du 5 août devait bientôt donner un démenti cruel. Plein d'indulgence pour un souverain que sa jeunesse jusqu'alors avait empêché d'intervenir dans les affaires religieuses, il l'exhorta néanmoins à secouer sa torpeur et le pria de lui donner, par une lettre ou par un message, communication de ses plans (2 avril 1392)[3].

Pour soutenir, en même temps, ses droits devant Charles VI, Boniface IX se proposait de faire accompagner le Chartreux par quelque docteur *in utroque* ; mais Pierre de Mondovi préféra n'emmener avec lui qu'un religieux de son ordre, urbaniste il est vrai, Barthélemy de Ravenne, prieur de l'île de Gorgona[4].

Je ne sais quelles circonstances retardèrent leur départ ou allongèrent leur voyage : ils ne parvinrent qu'au mois de juillet en Avignon. Le duc de Berry ne s'y trouvait pas encore, quoi qu'en dise le *Religieux de Saint-Denys*.

1. *Religieux de Saint-Denys, loco cit.*

2. A vrai dire, il y accueillait la légende d'après laquelle Charles V aurait brigué la tiare pour lui-même, et il admettait que ce prince avait songé par-dessus toute chose à s'assurer la jouissance des décimes ecclésiastiques. Cependant il rejetait pour la plus grande partie sur le sacré collège la responsabilité du schisme, expliquait que les cardinaux avaient faussement accusé Urbain VI de vouloir enlever aux Valois le vicariat du royaume d'Arles, et admettait ainsi, pour l' « erreur » du roi de France, des circonstances atténuantes (ms. 1355 de Rouen, fol. 201 r°; L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 766).

3. Arch. nat., J 518, fol. 106 r°; Bibl. de Rouen, ms. 1355, fol. 5 v°; Bibl. nat., ms. latin 1462, fol. 160 r° (sous la date du 29 mars 1392 ; au lieu de « quarto nonas aprilis, » le texte porte « quarto kalendas aprilis »). L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 768 ; *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 48.

4. Sur les rapports de ce religieux avec Urbain VI et avec sainte Catherine de Sienne, v. B. Tromby, *Storia critico-cronologica diplomatica del patriarca S. Brunone e del suo ordine Cartusiano*, t. VII, Appendix, p. LVII, LXIV ; Le Couteulx, t. VI, p. 214.

Clément VII aurait fait, d'après la même chronique, mauvais accueil aux deux prieurs. Irrité de la tournure que l'affaire avait prise, il leur aurait refusé, durant plusieurs jours, une audience et, finalement, leur aurait ordonné de s'enfermer dans la Chartreuse de Villeneuve. Tous ces détails sont contredits par des documents dignes de foi. Le pape se montra si peu courroucé contre Pierre de Mondovi qu'il commença, le 20 juillet, par lui faire rembourser 100 florins de Chambre pour ses frais de voyage. Quatre jours après, il y ajouta 34 florins 8 sols et encore 21 florins 12 sols, le 28 août[1]. Le duc de Berry, sur ces entrefaites, vint au Pont-Saint-Esprit[2], sinon jusqu'en Avignon comme on l'a prétendu. Il se peut qu'il ait alors montré quelque déplaisir à la nouvelle que les Chartreux étaient porteurs de lettres de Boniface IX. Mais je doute qu'on ait recouru à des menaces ou à des outrages pour décider ces religieux à laisser voir la missive du pape italien[3]. La maladie du roi, qui rendait inutile leur voyage à la cour, explique assez naturellement la prolongation de leur séjour dans le midi. Les prétendus captifs furent invités par Clément VII, au mois de septembre, à se rendre à la Grande-Chartreuse, et ils reçurent encore du pape, à cette occasion, 85 florins 20 sols[4].

Cependant, soit que le rétablissement du roi ait permis de donner suite à l'affaire des Chartreux, soit que la nouvelle de leur « détention » se soit, comme le prétend le *Religieux*, répandue dans Paris, et que l'Université, émue de ce qu'elle appelait une violation du droit des gens, ait obtenu du roi, à force de prières, la « délivrance des prisonniers, » un messager du roi, le secrétaire Jean des Bordes, se rendit, vers la fin du mois d'octobre, en Avignon, pour affaires, dit-il lui-même, intéressant la cessation du schisme[5]. Peu après, Clément VII envoya chercher les deux

1. H. Denifle, *loco cit.*

2. Il avait accompagné le roi dans sa chevauchée du Mans; sa présence est constatée, le 23 août, au Pont-Saint-Esprit (Arch. nat., J 288a, n° 8). Le 25 septembre, il était de retour à Paris (H. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean le Mercier*, p. 158). On ne saurait placer ce voyage, ainsi que l'a fait Th. Müller (*Frankreichs Unionsversuch...*, p. 8), entre les mois de novembre 1392 et de janvier 1393.

3. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 54.

4. H. Denifle, p. 667, 668.

5. Jean des Bordes donna quittance de 50 francs d'or, le 20 octobre 1392, au collecteur apostolique des provinces de Sens et de Rouen « pro expensis meis faciendis in

prieurs à la Grande-Chartreuse, par un de ses aumôniers[1].

« Assurez le roi que nous emploierons tous nos efforts à réta-« blir l'union. Afin d'y parvenir, nous quitterions la vie aussi « facilement que cette chape : tel est le langage que Clément VII tint aux Chartreux, s'il faut en croire le *Religieux de Saint-Denys*. En tous cas, il leur fit compter, le 2 décembre, 250 florins pour l'achat d'un cheval et pour le reste de leur dépense[2]. On voit que le rôle du pape, dans toute cette affaire, a été singulièrement dénaturé.

Le *Religieux* parle encore d'un habile docteur *in utroque*, surnommé le *Sac de lois*, que Clément VII aurait envoyé en hâte derrière les deux Chartreux pour déjouer leurs desseins. Mais qu'y a-t-il de vrai dans cette nouvelle légende? Le *Sac de lois*, qu'on a voulu identifier avec Jean Goulein[3], n'est autre que le légiste Raymond Bernard Flameng, qui partit d'Avignon pour Paris quelques jours après les deux Chartreux. Sa mission, dont le caractère secret pouvait prêter à diverses interprétations, est maintenant bien mieux connue qu'elle ne l'était au temps du *Religieux* : elle consistait à dénoncer au gouvernement royal les agissements de la ligue dite de Bologne et à faire ressortir aux yeux des princes les avantages d'une alliance avec le seigneur de Milan[4]. Rien n'autorise à supposer qu'elle eût, en

quodam viagio michi injuncto ad eundum versus dominum nostrum Papam per dominum nostrum Regem et dominum ducem Bitturicensem, pro prosecucione quorumdam negociorum tangencium sedacionem scismatis. » Le camerlingue lui assigna, le 5 décembre, 100 francs d'or « pro expensis per eum circa nonnullorum negociorum dominum nostrum et Romanam Ecclesiam tangencium prosecutionem faciendis, » et Jean des Bordes, de retour à Paris, en donna quittance en l'église Notre-Dame, le 17 février 1393 (Arch. du Vatican, *Instrumenta miscellanea ad ann. 1392-93*).

1. Jean de Brogny, cardinal de Viviers, prétendit plus tard (10 octobre 1396) que Clément VII avait alors signifié au prieur de la Grande-Chartreuse son intention de suivre la voie de la cession : « Toutesfois l'avoit il jà eslue secretement, et mandé par son aumosnier au grand dom de Chartrouse un pou après queles .ij. Chartreux furent premierement envoyez de Rome... » (Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. VII, c. 542).

2. H. Denifle, p. 668.

3. C. de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana* (Orléans, 1752, in-fol.), t. I, c. 855; Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, t. III, p. 130.

4. V. plus haut, p. 190.

même temps, pour objet de faire échec à l'entreprise des deux prieurs chartreux.

Pierre de Mondovi et Barthélemy de Ravenne parvinrent à Paris vers le 25 décembre[1]. Quoi que rapporte la *Chronique des quatre premiers Valois*[2], je doute qu'ils aient offert, de la part de Boniface IX, de soumettre la querelle des papes à l'arbitrage d'un concile : rien de plus contraire qu'un tel langage aux sentiments connus de Boniface[3], ainsi qu'aux termes mêmes de la lettre qu'il venait d'écrire à Charles VI. L'Université fit certainement bon accueil aux Chartreux, mais sans aller, comme le prétend le même chroniqueur, jusqu'à les complimenter de leurs sentiments urbanistes : allégation d'ailleurs dépourvue de sens, puisque Pierre de Mondovi suivait probablement le parti de Clément VII. Enfin, admis devant le Conseil, les deux Chartreux communiquèrent les lettres de Boniface IX.

Charles VI évita de répondre par écrit, ou, du moins, il se borna à confier aux Chartreux une sorte de note impersonnelle[4]. Mais il les chargea d'exprimer à Boniface le contentement qu'il éprouvait, en lui faisant part, en outre, de sa résolution de travailler désormais au rétablissement de l'union. Il remit aux prieurs des lettres destinées à divers seigneurs de Lombardie qu'il jugeait bon de tenir au courant de ses desseins. Enfin, voulant sans doute montrer tout l'intérêt qu'il portait à l'entreprise des Chartreux, il leur adjoignit deux religieux français de leur ordre, Simon de Chaignay et Jean de Vaux, prieurs des Chartreuses de Dijon et de Vauvert[5]. Les relations par là même se trouvaient en quelque sorte rétablies entre Paris et Rome : la glace du moins était rompue.

1. La lettre de Boniface IX porte, dans le ms. 1355 de Rouen (fol. 5 v°), l'intitulé suivant : « Tenor litterarum quas regi attulerunt duo Carturienses ex parte Bonifacii, anno IIIIxx XII, circa festum Natalis. »

2. P. 327.

3. Cf. l'encyclique du 1er mars 1391. — Notons cependant qu'un partisan de Boniface IX, le frère prêcheur Jean de Monzon, termina, au mois d'août 1391, son long *Dialogus* en concluant à la convocation d'un concile général (Bibl. nat., ms. latin 1466, p. 1-610).

4. C'est ce qui semble résulter des termes de la réponse que fit Boniface IX : « Ex memorabilibus regiis per eosdem professores delatis... »

5. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 56. Cf. Le Couteulx, p. 260, 486.

Par quel moyen le roi entendait-il réaliser la promesse qu'il venait de faire? Il eût été sans doute assez embarrassé de le dire. Cependant le conseil que lui avait donné Gerson deux ans plus tôt lui revint peut-être en mémoire : « Or n'ay-je point veu « que, pour ce scisme cesser, oroisons et processions general- « ment ayent esté faictes par saincte Eglise, ne vigiles ne jeunes « aussi... Et, se on dit que ces choses ont esté faictes à part, il « peut bien estre en aucun lieu : mais il ne souffist pas[1]. » Tenant compte de cet avis, un peu tardivement, les princes honorèrent de leur présence une station que fit l'Université à Saint-Martin-des-Champs, le 12 janvier 1393. Huit jours après, le roi lui-même, les princes, les seigneurs, l'évêque de Paris, les chanoines, les curés de toutes les paroisses se rendirent processionnellement à Saint-Germain-des-Prés. Il est vrai que, le 28 janvier, Charles VI, déjà las de ces pieux exercices, revêtait, à la noce de la dame de Hainseville, l'accoutrement de sauvage sous lequel il faillit périr. Mais le mouvement parti de Paris se propagea dans les provinces. Les processions se succédèrent sans intervalle en Avignon; une messe particulière fut instituée par Clément VII, des indulgences promises à quiconque prendrait part aux prières publiques. Ce fut comme un réveil de piété officielle[2] : partout on s'occupait d'organiser, en vue de « l'union, » des prédications, des processions. Je citerai, par

1. Bibl. nat., ms. français 936, fol. 103 r°. — Je détache le passage suivant d'un sermon prêché, quelques années plus tôt, dans la cathédrale de Toulouse, par Jean de Cardailhac († 7 octobre 1390) : « Propter quod, charissimi, merito nos ordinamus certas processiones fieri per annum et certas orationes a cunctis fidelibus dicendas, in quibus et per quas, in tantis periculis et angustiis, pro liberatione, pro presidio, pro auxilio Dei obtinendis clamemus in celum...» (Ms. latin 1465, fol. 3 r°). — D'autre part, des prières avaient été prescrites, dès 1387, dans toutes les maisons de Chartreux de l'obédience avignonnaise en vue de l'union et de la réforme de l'Église sous le gouvernement de Clément VII (Le Couteulx, t. VI, p. 383).

2. *Religieux de Saint-Denys, loco cit.*; *Chronique des quatre premiers Valois*, p. 327; *Vita prima Clementis VII*, c. 532. — Les bulles de Clément VII instituant une messe spéciale *pro sedacione scismatis*, qui devait être transcrite dans les missels de toutes les églises, chantée le premier jeudi de chaque mois et, en outre, dite chaque semaine, comme messe basse, ne furent adressées aux archevêques de Sens, de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Besançon et de Narbonne que le 29 octobre 1393 (Arch. du Vatican, *Reg.* 305, fol. 24 r°; l'exemplaire de l'archevêque de Reims se trouve transcrit dans un mandement de ce prélat aujourd'hui conservé aux Archives de l'Aube, G 25).

exemple, celle du 2 mars, à Nîmes[1], celle du 9 mars, à Montpellier[2].

Début plein de promesses, mais qu'il eût fallu tenir. Dans un discours prononcé, vers cette époque, en présence du roi, Gilles des Champs, parlant au nom de l'Université, avança que c'était tenter Dieu que se contenter de prières en un pareil moment : c'est d'actes que l'Église avait aussi besoin. Quiconque soutenait qu'il ne fallait pas travailler à l'union, était un hérétique ; quiconque y mettait obstacle prenait rang parmi les schismatiques ; quiconque, étant en mesure d'y travailler, s'abstenait de le faire, pêchait mortellement. Celui des deux élus enfin qui s'y opposait devait être impitoyablement expulsé, quel que fût son droit d'occuper le saint-siège[3].

Cependant Pierre de Mondovi et Barthélemy de Ravenne étaient repartis pour l'Italie avec leurs nouveaux compagnons. A la Grande-Chartreuse, ils retrouvèrent l'aumônier du pape Gérard du Pas, venu tout exprès pour les entretenir au passage. A Pise, ils touchèrent une lettre de change de 107 florins que leur avait gracieusement fait remettre le même Clément VII, afin de les défrayer de toutes dépenses de voyage[4]. Plus tard, quand Geraldo de Mondovi, frère du prieur d'Asti, rapporta une seconde lettre de Boniface IX en France, le pape d'Avignon lui témoigna également sa satisfaction par un don de 80 florins[5]. C'est assez dire que Clément VII ne voyait pas d'un mauvais œil la correspondance établie entre Paris et Rome, et qu'il ne se donna pas, comme le prétend le *Religieux*, la satisfaction puérile de traiter d'actes sans valeur les lettres de Boniface, sous prétexte que « l'intrus » y usurpait le titre de pape[6].

1. Ménard, *Histoire de la ville de Nismes*, t. III, p. 88, et Preuves, p. 124.
2. *Le Petit Thalamus*, p. 424.
3. H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1666.
4. *Ibid.*, p. 668.
5. Le 31 août 1393, payement de 80 florins « Geraldo de Montevico, fratri prioris Astensis, ordinis Cartusiensis, qui cum dicto priore et priore Insule Gorgonii, dicti ordinis, fuit nuper in Perusio pro certis Ecclesie negociis, quos dominus noster Papa sibi dari voluit » (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 146 v°).
6. Je ne sais ce qu'il faut penser de deux voyages qu'aurait faits en Avignon la bienheureuse Ursule de Parme, chargée, la seconde fois, de porter à Clément VII des lettres de Boniface IX (*Acta Sanctorum Aprilis*, t. I, p. 728-732). Quelque con-

D'autre part, Boniface IX avait pu, comme le rapporte Froissart[1], se réjouir de la « plaie cruelle » envoyée à Charles VI pour son « châtiment » et pour « l'instruction de ses sujets. » Mais il ne renonçait pas à tirer bon parti des relations qu'il venait de renouer avec la France. Il avait compris, par la note confiée aux quatre Chartreux et par les explications orales qu'ils y avaient jointes, que le roi continuait de subir l'influence d'Avignon. Les yeux de Charles VI étaient encore fermés, comme il disait, à la lumière. Pourtant il ne désespérait pas de le convaincre. Il s'enhardissait même jusqu'à lui signaler un abus qu'il supposait se produire fréquemment en Lorraine, en Flandre, en Bretagne, en Gascogne, je veux dire la conversion forcée des urbanistes au parti clémentin. Uniquement désireux de procurer le salut du roi, des princes de France et de Clément VII lui-même, il proposait d'envoyer à Paris des hommes capables d'éclaircir tous les doutes du roi : tel est le sens d'une seconde lettre qu'il écrivit à Charles VI, non pas, comme on l'a dit, de Pise, le 21 mai 1394[2], mais de Pérouse, le 20 juin 1393[3].

Cette épître demeura tout d'abord sans réponse. Un nouvel accès privait alors le roi de l'usage de sa raison. Les princes ne jugèrent pas à propos de prolonger l'entretien avec un pontife dont le langage était si différent du leur[4].

Cependant les promesses que Charles VI avait faites, non seulement aux Chartreux, mais dans des circulaires adressées, à

fiance que Papebroch semble avoir dans la véracité du biographe d'Ursule, Simon de Zanacchi, qui écrivait seulement en 1472, son œuvre contient de telles inexactitudes qu'il semble bien difficile que l'histoire puisse en tirer parti (v. notamment le récit d'un prétendu voyage fait à Paris par Pierre de Luna entre la mort de Clément VII et sa propre élection au souverain pontificat).

1. T. XV, p. 50, 92. — Suivant le même chroniqueur, la cour d'Avignon regarda également la maladie du roi comme un châtiment céleste : « Car il prommist, n'a plus d'un an, au pape et jura, sur sa foy, et en parole de roy, que il se ordonneroit tellement que par puissance il destruiroit cel antipape de Romme..., et il n'en a riens fait. »

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 106. — M. C. Kehrmann (*Frankreichs innere Kirchenpolitik...*, p. 53) et le P. H. Denifle (*op. cit.*, p. 668) donnent la date, également fausse, du 21 mai 1393.

3. Arch. nat., J 518, fol. 107 r°; Bibl. nat., ms. latin 1462, fol. 161 r°; V.-F. de Gudenus, *Codex diplomaticus anecdotorum res Moguntinas illustrantium*, t. II, p. 604.

4. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 110.

deux reprises, aux évêques du royaume[1], avaient éveillé l'espoir que quelque important changement dans la situation religieuse se réaliserait sous peu. L'on ignorait seulement sous quelle forme devait se produire l'intervention du roi.

Une attente inquiète, une curiosité impatiente, jointes à une déférence singulière à l'égard de la royauté, percent dans un traité, fort médiocre d'ailleurs, que Bernard Alamant, évêque de Condom, adressa, le 18 novembre 1393[2], à Charles VI, aux ducs d'Orléans et de Bourbon, au chancelier de France, à Philippe de Mézières, à l'Université. Le prélat n'ose aborder la question religieuse que parce qu'il s'y croit autorisé par des lettres du roi. Dans sa crainte de heurter toutes les susceptibilités, dans son désir de plaire à chacun et surtout d'obtenir du roi une réponse à laquelle il paraît attacher un grand prix[3], il oublie d'indiquer aucun remède au schisme. Son ouvrage, vague et obscur, n'est qu'une lamentation diffuse sur les malheurs du temps[4].

L'Université de Paris allait plus droit au but. Quand, au mois de janvier 1394[5], on sut que l'intelligence du roi se réveillait, une nouvelle députation des facultés se rendit à Saint-Germain-en-Laye. Là, en présence de Charles VI, des ducs d'Orléans, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, le maître en théologie

1. C'est ce que semble indiquer Bernard Alamant, évêque de Condom : « Affert et audacie confidenciam sanctum propositum et conceptus regius ad uniendam Ecclesiam jam michi per binas litteras regias intimatus... » (Ms. latin 14643, fol. 198 v°.)

2. Et non 1392, comme le veulent Du Boulay (t. IV, p. 680) et les auteurs de la *Gallia Christiana* (t. II, c. 964). Ce traité se trouve, à la Bibl. nat., dans les mss. latins 1481 (fol. 50-84) et 14643 (fol. 38, 197-222), à Rouen, dans le ms. 1355 (fol. 134 v°-164 v°), à Rome enfin, dans le ms. XVI 79 de la Bibl. Barberini (fol. 55-86) et dans les vol. 21 (fol. 2-30) et 38 (fol. 1-64) de l'*Armarium LIV*, aux Archives du Vatican. D. Martène (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1129-1132) s'est borné à en imprimer les titres de chapitres avec les lettres d'envoi à Charles VI et à Clément VII.

3. H. Denifle, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III, n° 1671.

4. Plus remarquable est le poème publié vers le même temps (juin 1393), en Allemagne, par Henri de Langenstein sous le titre de *Carmen pro pace* ou d'*Invectiva contra monstrum Babylonis* (cf. A. Kneer, *Die Entstehung der konziliaren Theorie...*, p. 94-96, 127; H. Denifle, *op. cit.*, n° 1668).

5. Et non au mois de juin 1393, comme on l'a dit par mégarde (C. Kehrmann, *Frankreichs innere Kirchenpolitik...*, p. 53).

Étienne de Chaumont exposa que, si Dieu rendait la santé au roi de France, c'était pour lui permettre de secourir l'Église. Travailler activement à supprimer le schisme, ou renoncer au titre de « roi très chrétien, » telle était l'alternative que l'orateur proposait au choix de Charles VI.

Le duc de Berry répondit : « La durée excessive de ce schisme « exécrable est une honte pour le roi et pour la maison de France. « Tout le monde en est las. Si vous trouvez un remède qui agrée « au Conseil, nous l'adopterons sur l'heure. » C'était l'encouragement que les universitaires attendaient en vain depuis trois ans : ils se mirent aussitôt à l'œuvre.

Dès le 25 janvier, procession et station à Saint-Martin-des-Champs : le sermon prononcé par Guillaume Barraut, à l'issue de la messe, célèbre le zèle des princes et invite l'assistance à prier Dieu de les maintenir dans ces heureuses dispositions[1]. Le 28, le roi désigne, outre son chancelier, un certain nombre de conseillers qui doivent s'entendre avec les délégués de l'Université sur le choix des voies et moyens[2]. En même temps, inaugurant un système de scrutin qui permet à toutes les opinions de se produire et de se défendre, mais qui doit aussi déterminer parmi les clercs une agitation insolite[3], l'Université fait placer dans le cloître des Mathurins un coffre en forme de tronc, où toute personne ayant en vue quelque remède au schisme est invitée à déposer une note ou un mémoire.

Quand vient le jour du dépouillement, les cinquante-quatre professeurs chargés de ce soin trouvent dans le tronc plus de dix mille bulletins. De cette multitude d'avis, trois idées principales se dégagent : il importe de consulter l'Église universelle, ou bien de remettre à des arbitres le soin de prononcer, ou enfin d'obtenir la démission simultanée de Boniface IX et de Clément VII. Concile, compromis et cession, telles sont les trois voies depuis longtemps préconisées dans l'Université ; tels sont les trois

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 94. H. Denifle, *op. cit.*, p. 618.

2. *Ibid.*, n° 1676.

3. On a remarqué que l'Université ne fit pas mention de ce scrutin dans son adresse au roi, comme si elle avait senti ce qu'un tel procédé pouvait avoir d'incorrect (A. de Circourt, *Le duc Louis d'Orléans*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XLV, 1889, p. 116).

remèdes proposés, avec arguments à l'appui, dans la cédule récapitulative que rédigent sur-le-champ les cinquante-quatre délégués. Dès lors il est facile de mesurer le terrain qu'a perdu Clément VII : les suppôts de l'Université se prononcent contre la « voie de fait; » ils semblent considérer les deux pontifes rivaux comme également responsables du schisme. Beaucoup de notables clercs, paraît-il, se demandent si ces deux papes ne sont pas tout simplement des antipapes; on indique déjà la soustraction d'obédience et le séquestre des revenus apostoliques comme moyens de les mettre l'un et l'autre à la raison[1].

Les mêmes idées sont exprimées sous une forme populaire dans une *Complainte de l'Église* qui dut paraître vers ce moment[2]. L'auteur en est un maître ès arts normand, ce fameux Jean Petit qui fit plus tard l'apologie du meurtre de Louis d'Orléans. En trois cent vingt-huit vers octosyllabiques, il décrit les

1. H. Denifle, *op. cit.*, nos 1678, 1680. — V. (*ibid.*, no 1677) un certain nombre de points sur lesquels les maîtres et les bacheliers en théologie avaient été, précédemment, invités à donner leur avis.

2. Ce poème inédit se termine, dans le ms. français 12470 (fol. 5 ro) de la Bibliothèque nationale, par la note suivante du xve siècle : *Explicit* la *Complainte de l'Eglise* que fist maistre Jehan le Petit, l'an mil CCC IIIIxx et XII. » Mais le poème lui-même contient deux autres indications chronologiques qui ne se rapportent pas à la date de 1392, et qui ne concordent même pas l'une avec l'autre. Aux vers 1-3, on lit ces mots, mis dans la bouche de l'Église (fol. 1 ro) :

Helas, que feray je doulente,
Quant a plus de quinze ans passez
Que maladie me tourmente ?

Ce qui semble indiquer que l'auteur compose à la fin de l'année 1393 ou dans la première partie de l'année 1394. D'autre part, on lit dans la deuxième moitié du poème (fol. 3 vo) :

Et vous, noble duc de Berry,
Aydiez à ce cisme destruire.
Par .xvij. ans l'ont nourry,
Et tousjours va de mal en pire.

Ce qui nous reporte pour le moins à la fin de l'année 1395. Mais cette dernière date est inacceptable; il résulte d'autres passages que l'auteur rime du vivant du pape Clément VII. D'ailleurs, l'introduction du chiffre .xvij., prononcé suivant l'usage constant « dix et sept, » s'explique ici par le besoin de la mesure : il fallait au poète un mot de trois syllabes. Dans le premier passage, au contraire, rien ne l'eût empêché de mettre « seize » au lieu de « quinze, » s'il eût écrit postérieurement au seizième anniversaire du déchirement de l'Église. J'en conclus que cette première indication est la seule bonne et que la *Complainte* fut écrite un peu après le quinzième anniversaire de l'élection de Clément VII, probablement au commencement de l'année 1394.

maux du schisme, flétrit l'indifférence des prélats de haut rang :

Car riens n'ont fait, et sont jà las.

L'entêtement des deux papes ne l'irrite pas moins :

Ces deux me lairont cy crever ;
Il ne leur chault se je trespasse !

Sans l'assistance généreuse de l'Université, l'Église aurait péri sans doute. Mais que peuvent les maîtres, sinon « admonester? » Aux grands de la terre appartient de porter remède au schisme. A cette heure où les Turcs menacent la chrétienté, où trois factions déchirent l'Église[2], celle-ci place son espoir dans les princes, surtout dans ceux de la maison de France.

Pour Dieu, que vostre main soit mise
A refaire ceste union !
Prenez garde à vos anciens
Progeniteurs, comme exposoient
Leurs corps, amis, puissance et biens,
Et vaillaument se combatoient
Pour me garder et secourir
Encontre tous mes ennemis.
Hé Dieux ! que orent ilz à mourir ?
Ilz estoient tant mes amis !
Hé, roy Pepin, se vesquissiez,
Et vo pere, Charles Martel,

2. Le parti de Clément VII, celui de Boniface IX et celui des chrétiens qui contestaient également la légitimité des deux pontifes. On ne peut s'empêcher de trouver une singulière analogie entre ce passage de la *Complainte* et la *Lamentatio Ecclesiæ* publiée à la fin de notre premier volume (p. 389 et sq.) :

Pourquoy ceulz qui ceste tempeste
M'ont fait, sont varlez Antecrist,
Qui veult tant faire, ce me semble,
Que espouse soye à deux maris
Et soye vefve tout ensemble :
Dont maintes gens sont esmaris.
Ainsi mon corps en trois parties
Est departis et depechié
Qui n'ont pas esté departies
Sans grant convoitise et pechié.
Selon l'un de ces trois costez,
Femme suis Robert de Geneve.
Autres crient : « Ostez, ostez !
Non est, par saincte Geneviefve !
Maiz du successeur Berthelmieu
De Bar elle est la droite espouse. »
Les tiers dient : « Nennil, par Dieu !
L'un ne l'autre à droit ne l'espouse ;
Car l'un ne l'autre n'est saint pere. »
Et ainsi dient que je suis vefve...

Certes un tel cop ferissiez
Sur ce cisme du grant martel
De vostre puissance haultaine
Et sur touz ceulx qui le nourrissent.
Et se revenist Charlemaine,
Tous scymatiques s'en fouyssent...

Jean Petit s'adresse donc à Charles VI, et lui promet, s'il met fin au schisme, une gloire comparable à celle d'Artus et d'Alexandre. Il implore également les ducs de Berry et de Bourbon, le « gentil » duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, qu'on sait plus favorable aux desseins des universitaires :

Et vous, saige duc de Bourgoingne,
Par qui j'atens grant recomfort,
Mettez les mains en la besoingne;
Jà y avez labouré fort.

Les moyens de terminer le schisme ne manqueront pas; l'Université saura bien les indiquer au roi : concile, compromis, cession de l'un ou de l'autre des papes ou de tous les deux. Si Clément VII ou Boniface refusent d'entrer dans la voie qui leur sera indiquée par les princes, ceux-ci devront user de contrainte. Parmi tous les moyens qui s'offriront à eux et auxquels ils pourront « raisonnablement » recourir, Jean Petit cite et recommande la soustraction d'obédience.

Un des vœux exprimés par les suppôts de l'école était que Charles VI ne laissât pas plus longtemps sans réponse les lettres du pape italien[1]. En effet, le roi reprit avec Boniface IX, sans doute vers cette époque, la correspondance interrompue. De véritables lettres écrites au nom du roi remplacèrent, cette fois, la note impersonnelle remise aux quatre Chartreux en 1393[2]. Dans ces lettres, il est vrai, Charles VI s'abstient de qualifier Boniface IX du titre de pape ; il le prend d'assez haut, rejette sur le clergé la responsabilité d'un mal qui, assure-t-il, fait l'objet de ses constantes préoccupations. Il invite Boniface à mettre ses actes d'accord avec son langage, en témoignant, non seulement

1. H. Denifle, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. III, p. 618.

2. Ms. 1355 de Rouen, fol. 191 v° ; L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 785. — Il me semble difficile d'admettre le système de M. Théodore Müller, qui considère ces lettres de Charles VI comme une réponse à la première épître de Boniface IX (*Frankreichs Unionsversuch...*, p. 8).

par ses exhortations, mais aussi par son désintéressement, d'un véritable zèle en faveur de l'union. Il donne même à entendre que la patience des peuples, comme celle des princes, est à bout, et que les deux pontifes, s'ils continuent de montrer tant d'attachement à leurs tiares, pourraient bien arriver à s'en repentir un jour. Mais, si ces lettres n'indiquent pas que Charles VI eût conçu pour le pape de Rome une vive sympathie, elles prouvent du moins chez lui un refroidissement sensible à l'endroit de Clément VII, et elles témoignent de sa conversion aux idées pacifiques qui avaient cours dans l'Université. Point de propagande armée ! Point de sang répandu ! Point de guerre fratricide, propre à faire tout au plus la joie des Sarrazins ! Un esprit de paix et de charité doit présider à l'œuvre de l'union. Ainsi s'exprime un roi qui, trois années plus tôt, s'apprêtait à promener, au nom de Clément VII, le fer et la flamme à travers l'Italie. En communiquant cette réponse au pape d'Avignon, le roi ne lui épargne pas non plus les remontrances. Il rappelle ce que le schisme a coûté à la France d'or et de sang dépensés en pure perte ; il fait remarquer que les cardinaux tirent du royaume leurs principales ressources, que, pendant ce temps, l'Islam avance, que la chrétienté n'en peut mais[1] : heureuse encore, si le clergé s'occupait sérieusement de mettre un terme au schisme, et s'il avait d'autre souci que d'étaler son luxe ou d'accroître ses biens ! Charles V ne se fût pas si facilement lancé dans une telle aventure, s'il eût prévu l'indifférence et la somnolence des clercs.

En traitant des projets d'expéditions en Italie, j'ai fait remarquer déjà que la cour de France, vers cette époque, opposait aux sollicitations de Clément VII une inertie calculée[2]. Le langage de Charles VI explique sa politique. La saison des croisades clémentines est passée. C'est peut-être vers le même temps que le roi, se relâchant de sa sévérité à l'égard des urbanistes, autorisa

1. On commençait alors à s'inquiéter en France du progrès des Ottomans (J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIVe siècle*, t. I, p. 227, 229 ; E. Jarry, *La vie politique de Louis de France*, p. 123). Dans le *Songe du Vieil pelerin*, Philippe de Mézières poussait déjà un cri d'alarme (Bibl. nat., ms. français 22542, fol. 57 v°).

2. V. plus haut, p. 198.

la nation anglaise de l'Université de Paris à suivre, si bon lui semblait, le parti du pape italien[1].

Cependant Charles VI ne tarda pas à s'éloigner de Paris pour accomplir un pèlerinage au Mont-Saint-Michel (vers le 5 février). Tandis que Philippe le Hardi se rendait en Artois et en Flandre, l'Université, qui perdait dans le duc de Bourgogne son principal appui, s'aboucha, par trois fois, avec les délégués royaux et chercha vainement à leur faire émettre une opinion sur la matière : ils répondirent constamment que leur mission se bornait à entendre l'avis de l'Université. Les délégués des facultés, s'inspirant alors des votes recueillis au cloître des Mathurins, proposèrent un certain nombre de mesures, destinées à préparer ou à consommer l'union : processions solennelles, pénitences et prières ; invitations adressées aux partisans d'Urbain ; exhortations au pape Clément ; protection royale étendue sur tous ceux qui par la plume ou par la parole travailleraient à l'union ; permission accordée à l'Université de correspondre à ce sujet avec les autres études ; enfin adoption d'une des voies qui avaient réuni le plus grand nombre de suffrages, le concile général, le compromis ou la cession. L'Université, assemblée au nombre d'environ quatre cents maîtres, dans le couvent des Bernardins, le 26 février, approuva à l'unanimité le langage de ses représentants, décida de les couvrir de son autorité et de les défendre, au besoin, envers et contre tous. Guillaume Barraut fut désigné par la faculté de théologie pour transmettre les mêmes propositions au roi ; elles devaient être ensuite livrées à la publicité[2].

Les rapports ne tardèrent pas à devenir difficiles entre les délégués de l'Université et les conseillers du roi. Charles VI était revenu à Paris dans les premiers jours du mois de mars ; mais l'absence de Philippe le Hardi se prolongeait au détriment de la cause de l'union. Les représentants des facultés avaient subi déjà sans doute plus d'un échec, quand, le jour de Pâques (19 avril), Gerson, prêchant devant les princes, parla des péchés

1. H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, p. LXVI. — De son côté, Boniface IX permit aux écoliers italiens d'aller étudier en l'Université de Paris, pourvu qu'ils ne reçussent pas de grade des mains du chancelier de Paris (H. Denifle, *Chartularium...*, t. III, n° 1672).

2. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1679 et p. 610.

mortels commis par ceux qui traversaient les entreprises de l'Université et exhorta le roi à suivre, comme son bisaïeul, plutôt l'avis des théologiens de Paris que l'inspiration de la cour de Rome[1]. Enfin, ne parvenant pas à se faire entendre, l'Université résolut de développer ses vues dans une épître écrite, à laquelle collaborèrent, entre autres, Pierre d'Ailly et Gilles des Champs, et que le plus cicéronien des bacheliers d'alors, Nicolas Poilevilain de Clamanges, fut chargé d'enrichir des fleurs de sa rhétorique[2]. Ce mémoire, destiné par la suite à se répandre dans les « quatre coins du monde, » fut lu et adopté par l'Université dans une réunion plénière tenue le samedi 6 juin[3], veille de la Pentecôte.

L'absence prolongée de Philippe le Hardi laissait toujours le champ libre aux ducs d'Orléans et de Berry. Circonstance fâcheuse. On connaît assez bien la politique du frère du roi pour s'expliquer son dévouement à la cause d'un pape qui favorisait ses visées ambitieuses. Jean de Berry partageait cet attachement aveugle, sans qu'il soit aussi facile d'en déterminer les causes[4]. De son alliance avec Clément il retirait peu d'avantages. Tout se borna entre eux à des rapports de bon voisinage, tant que le duc gouverna le Languedoc, à des échanges de présents, à des attentions réciproques[5]. Ayant acheté la ville et le château d'Usson,

1. Allusion à l'intervention de Philippe VI dans la controverse sur la vision béatifique (Gerson, *Opera*, t. III, c. 1205, 1213 et sq.; cf. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1682 et p. 615).

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 98.; cf. H. Denifle, *op. cit.*, p. 624, 625. — Le même Nicolas de Clamanges est l'auteur d'une lettre, qu'il paraît avoir adressée, en son nom propre, à Charles VI vers la même époque (remarquez cette phrase : « Ecce jam *ternis exactis lustris* Petri navicula horribili disjecta tempestate dissipatur... »). Il y représente le navire de l'Église comme battu par la tempête, tandis que capitaine et rameurs s'abandonnent au sommeil. La jeunesse jusqu'ici servait d'excuse au roi : mais qu'à présent il se réveille et fasse œuvre virile ! Tous les rois, tous les princes, tous les peuples étrangers sont disposés à le suivre. (*Nicolai de Clemangiis opera omnia*, Leyde, 1613, in-4°, *Epistolæ*, p. 3-6.)

3. Et non le 8, comme le veut le *Religieux de Saint-Denys* (t. II, p. 182), et comme l'ont répété Schwab (*Johannes Gerson*, p. 130), Hefele (*Conciliengeschichte*, t. VI, éd. Knöpfler, 1890, p. 701), etc.

4. Dans son château de Bicêtre, il avait fait peindre les portraits de Clément VII et des cardinaux de son collège (*Religieux de Saint-Denys*, t. IV, p. 522). Cf. un passage d'une lettre de Georges de Marle du 24 avril 1382, cité dans l'*Éclaircissement III* (p. 446).

5. Le 8 avril 1383, le pape accorde une gratification à un messager qui lui appor-

ainsi que la dîme des vins dans le domaine de Donzenac, Jean de Berry déclara vouloir les tenir en fief du saint-siège, moyennant le payement d'un cens annuel d'une once d'or auquel il ajouterait 11 petits sols tournois à l'avènement de chaque nouveau pape. A cette occasion, le 5 mars 1391, il fit hommage à Clément VII, à genoux, les mains jointes, et jura de garder les droits et les personnes du pape et de ses successeurs : après quoi il baisa la mule, la main et le visage du souverain pontife. Celui-ci, de son côté, promit d'être bon suzerain et investit le duc par la tradition de la rose d'or, ce qui donna lieu, dans Avignon, à la promenade traditionnelle[1]. Dans d'autres occasions, le prince reçut de Clément VII un âne blanc[2], des reliques, divers joyaux, de précieux manuscrits[3].

Quelque prix que ces derniers cadeaux eussent aux yeux d'un amateur aussi éclairé que Jean de Berry, ils ne suffisent pas à expliquer l'obstination avec laquelle ce prince défendit Clé-

tait des fromages de la part du duc de Berry (*Introitus et exitus*, n° 356, fol. 134 v°). A un autre moment, le duc fait don au pape d'un hôtel à Villeneuve-lès-Avignon (v. L. Duhamel, *Les œuvres d'art du monastère des Célestins d'Avignon*, Caen, 1888, in-8°, p. 5). De son côté, Clément VII accorde, en 1384 et en 1386, des dispenses pour le mariage de Marie, fille du duc de Berry, avec Louis, comte de Dunois (Arch. nat., L 364, n° 27), et pour celui de Jean, fils du même duc, avec Catherine de France, sœur du roi (J 188, n°s 19, 79, 80). Enfin les comptes du pape portent la trace de préparatifs faits dans le palais d'Avignon, au mois de mai 1384, pour la venue du duc de Berry, « pro removendo natas, pannis rosatis mundandis et in dictis cameris reponendis, pro cortinis reparandis, » etc. (*Introitus et exitus*, n° 337, fol. 97 v° ; cf. *Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 312 ; Baluze, t. I, c. 1319), puis, au mois de janvier 1386, « pro natis ponendis in cameris S. Pauli et turris ubi collocabitur dominus dux Bituricencis, et pro feno necessario pro lectis dominorum duxis predicti, comitis Sabaudie et eorum gentium ac plurium aliorum qui breviter debent venire Avenionem » (*ibid.*, n° 360, fol. 71 r°). Au mois de mai 1389, l'hôtel que le pape possédait à Villeneuve-lès-Avignon fut aménagé pour recevoir la jeune duchesse de Berry (*ibid.*, n° 365, fol. 146 v°, 148 v°), dont Froissart a décrit la réception brillante (t. XIII, p. 306, 308, 314, 315).

1. L'acte constatant ces faits fut enregistré, en 1402, par ordre de Benoît XIII, dans le *Liber censuum* (Bibl. nat., ms. latin 4188, fol. 402 v° ; cf. P. Fabre, *Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, p. 183, 211).

2. Le 23 février 1386, Clément VII envoie un âne blanc au duc de Berry, qui se trouve à Lyon (*Introitus et exitus*, n° 360, fol. 79 r°).

3. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 412 ; L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 171 ; E. Müntz, *loco cit.*, p. 176, 178. — L'une des Bibles données par Clément VII au duc de Berry occupe maintenant le n° 45 du fonds latin de la Bibliothèque du Vatican.

ment VII contre les entreprises de l'Université. Son mobile véritable est peut-être indiqué dans un ouvrage composé précisément à la date de 1394. L'auteur, Honoré Bonet, esquisse en quelques traits la figure de Jean de Berry : tête chagrine, expression soucieuse dénotant, au milieu d'une existence luxueuse, de tristes préoccupations. Le zèle du prince est incompris; ses détracteurs, surtout nombreux parmi les universitaires, interprètent mal son dévouement au pape d'Avignon. Il voudrait bien sans doute rétablir l'unité : mais il tient avant tout à sauvegarder l'honneur du feu roi Charles V, dont la mémoire est attaquée. C'est pour n'avoir pas l'air de désavouer le roi son frère qu'il refuse de modifier la politique traditionnelle[1].

Quoi qu'il en soit, les délégués de l'Université trouvèrent un triste accueil auprès de l'aîné des oncles du roi, lorsqu'ils vinrent lui faire part des résultats de l'assemblée du 6 juin. Loin de demander pour eux une audience royale, le duc s'opposait personnellement à ce qu'on les reçût. Oser parler de la démission du pape Clément VII ! Si les auteurs de cette insolente proposition ne se rétractaient pas, le duc de Berry menaçait de les faire jeter à la rivière : tel est du moins le récit du *Religieux de Saint-Denys*[2].

Le duc de Bourgogne revint à Paris sur ces entrefaites. On connaît ses relations avec le pape d'Avignon[3]. Était-ce pourtant l'envie de se rendre populaire ? ou le désir de faire échec au jeune duc d'Orléans ? ou encore le besoin de mettre un terme au schisme, afin d'ôter à ses sujets flamands demeurés urbanistes tout prétexte pour chercher un point d'appui en Angleterre[4] ? En tous cas, l'Université retrouva en lui un puissant protecteur. Elle obtint aussitôt qu'il faciliterait l'accès de ses délégués auprès de Charles VI. L'audience, reculée de jour en jour, fut enfin accordée le 30 juin. Les universitaires, admis dans la chambre du roi, y trouvèrent Charles VI entouré de ses oncles, de

1. N. Valois, *Un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII (1890), p. 202.

2. T. II, p. 132.

3. M. E. Jarry (*La « voie de fait »...*, p. 526) suppose que Philippe le Hardi « n'avait point obtenu ce qu'il attendait » du pape d'Avignon.

4. Cette dernière hypothèse a été indiquée par M. Th. Müller (*Frankreichs Unionsversuch...*, p. 8).

son frère, de ses cousins et d'un nombreux clergé. Ils exposèrent, par l'organe de Guillaume Barraut, les idées développées dans leur adresse écrite, dont ils remirent ensuite un exemplaire au roi[1].

Des trois principaux expédients déjà mis en avant, la double cession était celui auquel l'Université donnait, cette fois, la préférence. Rien de plus séduisant, en effet, et rien de plus simple, en apparence, que cette façon de déblayer le terrain. Les cardinaux les plus anciens, ou mieux les deux collèges, réunis en un seul, procèderaient aussitôt à l'élection d'un nouveau pape. L'honneur des princes serait sauf ; la paix refleurirait dans l'Église.

Comme il fallait pourtant prévoir le cas d'un refus de la part d'un des pontifes, l'Université signalait le système du compromis comme offrant aussi de grands avantages. La réunion d'un petit nombre d'arbitres présentait moins de difficultés que celle d'un concile œcuménique, et chaque parti était plus sûr de se trouver de la sorte également représenté.

Comme pis aller, l'Université proposait la convocation d'un concile, où les docteurs en droit et en théologie siégeraient à côté des prélats : remède efficace, pensait-elle, autant que légitime, et contre lequel s'étaient vainement élevées des voix plus complaisantes que désintéressées. Elle réfutait alors les objections soulevées jadis par le cardinal d'Embrun ou par celui de Viviers. Elle rééditait et reprenait pour son compte les théories de Henri de Hesse et de Conrad de Gelnhausen[2]. Elle affirmait enfin l'autorité suprême d'une assemblée ne tenant ses pouvoirs que de Dieu et du consentement des fidèles.

A ces thèses quelque peu hasardeuses étaient jointes de pressantes exhortations au roi. L'Université présentait ces divers expédients sous forme de simple avis, sans prétendre exclure d'autres voies qui pourraient mieux convenir à Charles VI ; mais elle le suppliait de faire de l'union sa principale affaire.

Elle ajoutait (et son accent alors devenait amer) que celui des

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 132, 182.

2. Ce dernier n'avait pas cessé de combattre activement en faveur de la convocation d'un concile (J.-B. Schwab, *Johannes Gerson*, Wurzbourg, 1858, in-8°, p. 124; F.-J. Scheuffgen, *Beiträge zu der Geschichte des grossen Schismas*, p. 41).

deux papes qui rejetterait les trois expédients sans en proposer un quatrième, devrait être réputé schismatique endurci et, par conséquent, hérétique. Renouvelant une menace qui devait avoir plus tard de terribles effets, elle déclarait que, dans ce cas, il faudrait cesser de lui obéir, ne plus lui laisser la direction des affaires de l'Église, ni la jouissance des biens apostoliques, mais le traiter comme un loup dévorant, l'expulser du bercail et l'envoyer, loin de la terre des vivants, partager le supplice de Dathan et d'Abiron. Notez que ces menaces s'adressaient à Clément autant qu'à Boniface : l'Université confondait désormais les deux papes dans une même réprobation. Ils avaient fui également toute occasion de s'entendre. Leurs exactions, leur simonie, leurs choix scandaleux, le trouble qu'ils persistaient à jeter dans l'Église constituaient les fidèles en état de légitime défense. Peu s'en fallait même que l'école ne revînt sur ses déclarations : elle semblait de nouveau douter des droits de Clément VII. Ils n'étaient pas certains, puisqu'on les contestait. Insensé, disait-elle, qui se flatte de posséder des yeux de lynx et de voir clair au milieu des ténèbres[1] !

Ce scepticisme, ces critiques, ces menaces équivalaient à une déclaration de guerre au pape d'Avignon. Lourde faute où se laissa entraîner la passion des universitaires ! Combien leurs idées eussent gagné à être présentées sous une forme moins acerbe ! Comme ils eussent eu plus de chance d'obtenir gain de cause, s'ils se fussent refusé la satisfaction mesquine de dire leur fait aux deux pontifes, et s'ils eussent évité d'insulter, par avance, ceux de qui dépendait l'adoption de leurs plans !

Le roi avait écouté le discours de Guillaume Barraut avec une physionomie sereine ; il avait reçu l'adresse et donné l'ordre de la traduire[2]. Je ne sais si cette version produisit un effet contraire à celui qu'en attendaient les maîtres, ou si, de nouveau, l'absence de Philippe le Hardi modifia les dispositions de la cour à leur égard. Mais, vers le 10 août, quand ils revinrent chercher la réponse du roi, le chancelier leur déclara que l'intention de Charles VI n'était pas de s'occuper plus longtemps de cette affaire, qu'il leur défendait même d'y donner aucune suite ou

1. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1683.
2. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 182. Cf. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1686.

de recevoir, à ce sujet, des lettres sans les lui avoir préalablement communiquées. Vainement ils insistèrent : le duc de Berry, auteur de cette réponse, avait à son tour disparu ; on ne pouvait en son absence revenir sur la détermination prise. Force fut aux universitaires, pour marquer leur dépit, de suspendre toutes leçons et d'annoncer qu'ils ne rouvriraient l'école que le jour où l'on ferait droit à leurs requêtes[1].

C'était la troisième fois que l'Université, au moment d'atteindre son but, s'en voyait écartée par le mauvais vouloir des princes. Quant à l'interdiction de correspondre, elle s'explique par l'arrivée d'une lettre que l'Université de Cologne avait, le 5 juillet, écrite à celle de Paris : lettre pleine d'encouragements et d'offres de concours, bien que les maîtres allemands se fissent une idée vague des démarches et des vues de leurs confrères parisiens. Ceux-ci s'étaient hâtés de répondre en invitant l'étude de Cologne à se départir un peu de son zèle en faveur de Boniface et à tâcher d'agir auprès des princes, prélats ou Universités d'Allemagne comme eux-mêmes le faisaient auprès de Charles VI. D'autres témoignages de sympathie leur vinrent d'Italie et d'Espagne : le cardinal urbaniste Philippe d'Alençon leur écrivit, le 8 juillet, attribuant les dispositions favorables du roi aux conseils que celui-ci avait reçus de Boniface IX[2] ; le roi d'Aragon les pria, le 20 août, de lui faire part de leurs propositions, se disant prêt à sacrifier son royaume et ses biens au rétablissement de l'union[3].

De bons esprits pourtant désapprouvaient l'audace des universitaires. L'auteur du *Somnium super materia Scismatis* doit être rangé au nombre de ces censeurs prudents. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ailleurs du tableau saisissant que trace Honoré Bonet de la situation de la chrétienté en 1394[4]. Il feint de plaider successivement la cause de l'union auprès de tous les souverains de l'Europe. De sa visite imaginaire aux cours de Portugal, d'Écosse,

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 184 ; cf. H. Denifle, *op. cit.*, p. 634.

2. *Ibid.*, nos 1687 à 1689. Cf. une lettre adressée à Pierre d'Ailly par Henri de Langenstein (*ibid.*, no 1695).

3. Arch. nat., J 518, fol. 20 vo ; Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 26 vo ; Du Boulay, t. IV, p. 707.

4. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVII, p. 197-207.

d'Aragon, de Castille, de Chypre, de Hongrie, de Sicile et d'Angleterre il ne rapporte guère que des aveux décourageants : l'un des monarques manque d'une autorité suffisante ; un autre gouverne à grand peine un royaume insoumis ; un troisième est en guerre avec ses voisins ; tous ont de bonnes raisons pour se dispenser d'agir. Seul, Charles VI est prêt à remédier au schisme, et Bonet croit devoir lui adresser ses avis, non sans s'être excusé d'aborder un sujet déjà si doctement traité : il va, dit-il modestement, faire succéder le braiement de l'âne au chant des rossignols. Or, s'il repousse tout projet d'intervention armée, et s'il juge que la force est un mauvais moyen de dompter les consciences, le système qui consiste à obtenir bon gré mal gré la démission des deux pontifes répugne à sa délicatesse. Dans le cas d'un refus trop facile à prévoir, il se demande quelle puissance humaine pourrait contraindre un pape à abdiquer, et de quel droit jouirait le successeur d'un pape évincé par la force. Il refuse également de placer sur le même rang « l'intrus de Rome » et le pape d'Avignon. Enfin il propose, avant tout, aux catholiques de se concerter. La question religieuse se complique, à ses yeux, d'une question politique ; la mémoire du feu roi, l'honneur du roi régnant y sont grandement intéressés. Que le Conseil du roi et l'Université se mettent donc d'accord ! Bien mieux, que Charles VI écrive aux cardinaux, aux papes, aux rois chrétiens, à ceux du moins dont le concours est probable, aux Romains même ; car leur avis n'est pas à dédaigner. Bref Honoré Bonet prêche la condescendance. Les bons procédés, les égards mutuels rétabliront entre le Conseil et l'Université, entre les cités et les princes, une entente nécessaire à la réconciliation des fidèles sous l'autorité d'un commun pasteur. L'Église ne saurait attendre son salut que du roi de France ; mais le roi de France lui-même est incapable de rien faire, sinon d'accord avec la chrétienté.

Ces sages idées n'étaient pas celles qui régnaient dans l'Université. Les hardiesses des docteurs épouvantaient la cour de France : qu'on juge de l'effet qu'elles produisirent sur le pape d'Avignon.

Le *Religieux de Saint-Denys* rapporte que Clément VII, dès le mois de février 1393, chargea le carme Jean Goulain de com-

battre, à Paris, la thèse de la cession, et que celui-ci prôna, effectivement, en chaire le système de l'intervention armée[1]. Le chroniqueur, à vrai dire, se trompe quand il ajoute que, pour cette apologie intempestive de la « voie de fait, » Goulain se vit exclure des délibérations de l'Université[2]. Il me semble également faire erreur lorsqu'il insinue que le pape venait de conférer à Goulain, afin de stimuler son zèle, le droit d'absoudre de tous les cas réservés au saint-siège. Dès 1383, Goulain avait reçu du pape, entre autres faveurs, le pouvoir de donner l'absolution à vingt personnes pour des cas réservés[3], et il portait déjà en 1388, outre le titre de nonce, ceux de chapelain d'honneur et de pénitencier du pape[4]. Les profits de cette charge ont pu contribuer, d'ailleurs, à l'attacher à Clément VII, d'autant que ce traducteur bien connu de Bernard Gui, du *Rational des divins offices* et du livre de l'*Information des princes*[5] ne semble pas avoir été fort désintéressé[6].

1. T. II, p. 58, 60.

2. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1667. — Il avait obtenu la licence et s'était fait recevoir docteur en théologie dès 1361 ou 1362 (*ibid.*, p. 79), comme il résulte du passage suivant extrait d'un plaidoyer fait le 26 mars 1386 : « Dit le conseil que Me Jehan est maistres en theologie passé a .xxiiij. ans, un des solennels clers de Paris, et fut confesseur de la Royne, que n'eust pas esté se il ne fust bien moriginez ; et fut esleus par l'Université de Paris messager pour aler devers le Pape, et l'appelle le Pape *nuncium suum...* » (Arch. nat., X 1a, 1473, fol. 81 r°).

3. En même temps, il était autorisé à exercer en tous lieux les pouvoirs dont il n'avait joui jusqu'alors que dans la province de Sens (Arch. du Vatican, *Reg.* 294, fol. 10 r°).

4. « Est penantier du pape, chappellain d'onneur et *Sedis Apostolice nuncius* (Arch. nat., X1a 1474, fol. 63 v°).

5. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 41 ; A. Thomas, *Un manuscrit de Charles V au Vatican*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. I, p. 265.

6. Qu'il se soit fait payer ses traductions, il n'y a rien là d'extraordinaire : « Me Jean Goulain... dist qui fist pieça certaine translation d'un livre pour le roy Charles nostre sire, dont Diex ait l'amme, et en remuneration le Roy li donna certaine somme de florins. » (Plaidoirie du 26 avril 1386, X 1a 1473, fol. 101 r°.) Qu'il ait possédé de rares manuscrits, le fait peut paraître singulier pour un religieux mendiant : « Il est vray que le roy Charles, dont Diex ait l'ame, volt qui vendist certains biaus livres au cardinal d'Amians, et les y vendi pour VIc frans, qu'il en reçupt. » (*Ibid.*, fol. 83 r°.) Mais il était, en outre, propriétaire d'un hôtel à Passy, et on l'accusa de se l'être fait donner par une de ses pénitentes. Tel est le principal motif d'un procès que lui intenta, vers 1386, un nommé Pierre Michel, et voici sa défense : « Me Jehan instruisoit bien et convenablement Perrenelle [de Crepon] en fait de con-

Clément VII, pendant ce temps, surveillait jalousement tous les symptômes d'agitation. L'ouvrage insignifiant que l'évêque de Condom venait de dédier au roi lui parut attentatoire aux droits de la papauté, par cela seul que l'auteur y exhortait Charles VI à poursuivre l'union : il fallut qu'Alamant envoyât des excuses (26 mars 1394)[1]. Clément VII manda près de lui Pierre d'Ailly, Gilles des Champs et quelques autres maîtres choisis parmi les meneurs de l'Université; il prétendait avoir besoin de leurs lumières pour gouverner l'Église; mais il avait surtout besoin de leur fermer la bouche. C'est du moins ce qu'on raconte, et la chronique ajoute qu'aucun d'eux ne se rendit à son invitation[2].

science. Dit Me Jehan que Perrenelle le volt recompenser; et, pource qu'elle savoit qu'il avoit dispensation du Pape, du Roy nostre sire et du grant ministre de la religion des Carmes, si comme il estoit en verité, elle li donna l'ostel de Pacy et s'en dessaisi, et Me Jehan en fut saisis... Et nomma ses executeurs messire Pierre Boschet, Me Jehan Lesleu, Me Jehan Creté et Me Jehan Goulain. Et dit Me Jehan que refusa estre executeurs : et lors Perrenelle s'en ala aux Carmes devers le provincial, qui commanda, en vertu de obeïssance et sus peine d'estre reputez pour rebellez, qui fust executeur de la dite Perrenelle, et par commandement il accepta... » Mais le demandeur réplique « et dit que,... combien qu'elle eust à confesseur un augustin, Me Jehan Goulain fist tant que fust son confesseur, et tellement la gouvernoit qu'elle ne faisoit riens que par son ordenance; et, combien qu'elle eust ordené une chapellenie estre fondée en l'ecglise de Sainte Opportune de .lx. livres de terre, Goulain fist tant que Perrenelle en fist .ij. chappelles, et en retient une Goulain ; et, s'elle ala devers le provincial des Carmes pour faire contraindre Goulain estre son executeur, Goulain li fist faire, pour ce que savoit bien que senz la voulanté et auctorité de son provincial il ne povoit estre executeur... Quant à l'abilité et dispensation de Me Jehan Goulain, Me Pierre dit que n'en a riens veu, et ne le devroit pas souffrir le roy ; et, se Mendiens tenoient propre, ce seroit contre *votum religionis* et contre un arrest prononcé ceans samedi darrainement passé. » (*Ibid.*, fol. 81 v°, 82 v°). Le procès durait encore le 3 mars 1388 : « Me Jehan Goulain et Me Jehan Poupart dient que feue Perrenelle de Crepon fut vaillant femme, et eslut en son confesseur le dit Goulain, auquel, pour les bons et agreables services que fist Goulain à Perrenelle, elle lui donna l'ostel de Pacy et ses appartenances ; et en furent faictes lettres soubz le seel de Chastellet. Et pour ce qu'il est religieux, il fut habilitez par le Pape et par le grant ministre des religieux des Carmes... Et par le Roy l'ostel de Pacy fut admorti... » (X 1a 1474, fol. 63 v°.)

1. L'évêque de Condom, en écrivant au pape, rappelle encore une fois les deux lettres par lesquelles Charles VI lui avait exprimé son désir de rétablir l'unité dans l'Église, et il ajoute : « Et citra paucos dies, iterum inscripsit se ad illam procurandam quam brevius poterit processurum. » Il recommande à Clément VII les voies pacifiques : « Dignemini eciam ipsum pie ad tantum bonum incitare, et quod cum honore et caritate per colloquciones pacificas procedatur et tractetur. » (Bibl. nat., ms. latin 14643, fol. 222 r°; Du Boulay, t. IV, p. 680; cf. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1671).

2. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 130.

Il entretenait, depuis le mois de mars 1393, un légat à Paris[1]. Le cardinal Pierre de Luna (c'est de lui qu'il s'agit) avait sans doute mission de s'opposer aux menées des universitaires, et, quand Guillaume Barraut, au nom des facultés, développa devant lui les propositions subversives qu'avait déjà émises devant le roi Gilles des Champs[2], nul doute qu'il témoignât peu de satisfaction. C'est peut-être alors que, comme le rapporte Jouvenel

1. Les pouvoirs de Pierre de Luna remontaient au 1er février 1393 (v. plus haut, p. 322). Éloge pompeux du légat : il possède l'activité, l'éloquence, la science, le jugement, la vertu; il brûle du désir de calmer les scrupules, d'humilier l'orgueil, d'abattre la révolte, de dissiper l'erreur. Clément VII se sépare de lui bien à regret : comme un ange de paix, on l'envoie pour planter, arracher, réformer, diriger, sous l'œil de la Providence. Investi de tous les privilèges d'un légat *a latere*, il peut mander auprès de lui clercs, religieux, prélats, archevêques, patriarches, leur signifier des ordres ou leur confier des missions ; il a la disposition d'un certain nombre de bénéfices, peut prononcer sur les appels interjetés en cour de Rome avec le consentement de l'appelant, et connaître *de plano* de toute cause civile ou criminelle (Arch. du Vatican, *Reg.* 305, fol. 2 v°, 3 v°, 4 v°, 5 r° et v°, 9 r°, 17 r°, 18 r°, 20 r°; *Reg.* 306, fol. 1 r°, 5 v°). Il reçoit, le 21 février, 1.242 florins 24 sols pour ses gages et dépenses de deux mois (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 82 r°), et part d'Avignon le 26 (H. Denifle, *Auctarium Chartularii*, t. I, p. 679). Le même jour, deux mandements du camerlingue lui assignent sur la caisse du collecteur apostolique des provinces de Sens et de Rouen : 1° 1.800 florins d'or pour ses gages durant 90 jours, à raison de 20 florins par jour; 2° 1.200 florins pour ses gages durant les autres jours. Dans le cas où sa légation durerait plus de 150 jours, il devait encore toucher une somme de 600 florins. De la sorte, le payement de ses gages et de son entretien était assuré pour cinq ou six mois (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1392-93*). Dès le carême, sa présence est signalée à Paris (Jouvenel des Ursins, p. 396), où il touche, le 22 mars, une somme de 600 florins d'or (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 118 r°, 143 v°). Cependant le collecteur Guigonnet d'Albi, faisant difficulté de lui payer les autres termes de sa pension, s'attire une réprimande de la part du camerlingue (Avignon, 10 juin 1393); ce dernier joint au mandement qu'il adresse à Guigonnet une note autographe : « Venerabilis socie, in quantum indignacionem perpetuam domini nostri evitare cupitis, omnino summas ordinatas in litteris nostris de quibus supra fit mentio ipsi domino cardinali expediatis. Non enim requirunt auctoritas sue persone et magnitudo negociorum sibi commissorum quod per dillaciones per vos vel alium ducatur. Unde nullo modo in suprascriptis deficiatis. » Enfin le collecteur s'exécute : Pierre de Luna, de retour d'Abbeville et de Leulinghem, lui donne, le 4 juillet, en l'évêché de Paris, son habitation, quittance de 600 francs (c'est le montant de sa pension du 26 mai au 25 juin); le 23 juillet, il lui donne, au même lieu, quittance de 1.200 florins (*Instrumenta miscellanea ad ann. 1392-93*). Pierre de Luna ne quitta guère Paris durant les mois qui suivirent (*Introitus et exitus*, n° 370, fol. 143 r°; G. Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5745; E. Hautcœur, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, t. II, p. 846, etc.).

2. Démarche décidée dans l'assemblée plénière du 4 août 1393 (H. Denifle, *op. cit.*, n° 1670; cf. n° 1669).

des Ursins[1], « ceux de l'Université eurent de luy response bien rigoureuse ; » et qu'en outre, « de l'auctorité apostolique, il leur défendit qu'il n'usassent plus de telles manieres de langages. » Le *Religieux de Saint-Denys* nomme à trois reprises Pierre de Luna parmi ceux qui barrèrent aux délégués de l'Université le chemin de la chambre royale[2].

Cependant gardons-nous de ranger, dès cette époque, comme on le fait d'ordinaire, Pierre de Luna parmi les pires ennemis du parti universitaire. Quand, quelques mois plus tard, il eut succédé à Clément VII, ce sont les facultés de Paris qui lui adressèrent ce compliment sans doute sincère : « Une grande joie « remplit nos âmes... Le moment est venu de dévoiler ce pieux « dessein, cet ardent désir de l'union *que vous avez, jusqu'à pré-* « *sent, constamment nourri dans votre cœur*... Profitez donc de « l'occasion *que vous avez si souvent appelée de vos vœux*[3]... » C'est qu'en effet Pierre de Luna, tout en cherchant à sauvegarder les droits du saint-siège, se montrait, à Paris, partisan de l'union. Il « faisoit l'aigneau-Dieu, » comme dit plus tard Simon de Cramaud[4] ; il ne craignait pas de jeter parfois le blâme sur Clément VII, approuvait, en principe, la voie de la cession, et donnait à entendre que, s'il lui arrivait d'être élu pape à son tour, il sacrifierait sa tiare dans l'intérêt de l'Église à première réquisition. C'est ce qui résulte des témoignages de Thierry de Niem[5], de Jean de Montreuil[6], de Dynter[7], de Jean Petit[8], et plus encore des reproches que lui adressèrent par la suite les autres cardinaux, quand il se fut mis, par sa résistance à toute idée de cession, en contradiction avec lui-même[9]. Durant sa légation, il ne prenait de l'ombrage que quand on menaçait de recourir contre le pape à

1. P. 397.
2. T. II, p. 130, 132, 182.
3. Du Boulay, t. IV, p. 713.
4. Bourgeois du Chastenet, *Nouvelle histoire du concile de Constance*, Preuves, p. 216.
5. *De Scismate* (éd. G. Erler), p. 179.
6. *Amplissima collectio*, t. II, c. 1314.
7. *Chronicon ducum Lotharingiæ et Brabantiæ* (éd. de Ram), t. III, p. 103 ; cf. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1673.
8. Bourgeois du Chastenet, *op. cit.*, p. 106.
9. Fr. Ehrle, *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna* (*Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. VII, 1893), p. 75.

quelque extrémité : le duc de Bourgogne, par exemple, ayant un jour, en sa présence, parlé de retirer à Clément, s'il refusait d'abdiquer, le gouvernement de l'église de France, Pierre de Luna, effrayé, s'écria : « Hélas, sire ! pour Dieu, ne dîtes pas cela, « ni allez si avant[1] ! »

Mais, d'une manière générale, Pierre de Luna passait pour encourager le mouvement universitaire. De là vient qu'après son retour en Avignon les rapports entre lui et le pape furent tendus[2], qu'il semble même avoir fait mine, un moment, de s'éloigner et de se retirer en Aragon ; quatre de ses collègues, pour le détourner de ce projet, vinrent alors lui représenter Clément VII comme disposé à se prêter à certaine démarche en faveur de l'union[3]. Suivant une autre version, il aurait désapprouvé les voies proposées par Clément, entre autres celle du

1. *Amplissima collectio*, t. VII, c. 495, 497. Cf. H. Denifle, *op. cit.*, p. XXIII, 633 et n° 1673. — Je lis dans un mémoire rédigé vers 1398 : « Ad probandum quod dominus noster Papa, dum esset Parisius tempore predecessoris sui, instabat pro via cessionis, etc., inducunt domini cardinales testimonium domini ducis Burgundie et locutionem magnam habitam in secreto inter dominum nostrum Papam et dictum dominum ducem, in qua, ut asserunt, ambo firmarunt inter se viam cessionis. Et quod hoc sit verum, patet... » A quoi un annotateur, partisan de Pierre de Luna, répond qu'il ne sait rien de ces conversations, mais que, eussent-elles eu lieu, elles ne prouveraient rien (Bibl. nat., ms. latin 1479, fol. 31). Cf. un autre mémoire de la même année publié par le P. Ehrle (*Archiv für Literatur...*, t. VI, 1892, p. 258, 259) : « Predictam viam, vivente domino Clemente, dixit et asseruit constanter sequendam et nullam aliam cuidam domino cardinali, per quem posset veritas sciri, asserens et attestans cum juramento quod, si esset papa, non teneret papatum per duos dies quin offerret dictam viam cessionis... » V. aussi la réponse que faisait à cette insinuation un partisan de Pierre de Luna (*ibid.*, t. VII, p. 85).

2. « Item post imposuerunt sibi, domino Benedicto, quod ipse fecerat mori dominum Clementem, quod non est verum... » (Fr. Ehrle, *loco cit.*)

3. J'emprunte ces détails au mémoire déjà cité, composé vers 1398. Les mots imprimés en italique entre crochets sont les réflexions du partisan de Pierre de Luna : « Item, cum dictus dominus noster Papa, veniens de Parisius, vellet ad partes recedere [*Ex causis legitimis*], IIII cardinales, ad placandum eum, ut remaneret ex parte dicti domini Clementis, obtulerunt [*De hoc fuerunt sibi locuti; sed non erat ipse pars cui offerrentur*] sibi, ad finem quod non recederet, quod papa Clemens erat dispositus ad prosequendum vias sibi motas pro unitate Ecclesie, et signanter viam conventionis utriusque. [*Non est verum; sed conventionis aliquorum utriusque partis*], quam dominus noster Papa refutavit [*Non refutavit, nec ad ipsum spectabat*], tanquam inutilem, cum esset tarda. » (Bibl. nat., ms. latin 1479, fol. 31). Cf. un mémoire, postérieur de deux ou trois années, que Du Boulay a imprimé sous la date de 1403 (t. V, p. 56), et un autre publié par D. Martène (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. II, c. 1177).

compromis, et serait demeuré jusqu'à la fin résolu à quitter Avignon[1].

C'est donc bien à tort que Pierre de Luna passe pour être le perfide adversaire de l'union dont se plaignit, dans une lettre adressée à Clément, l'Université de Paris[2]. Les docteurs parisiens, quelle que fût leur jactance, n'eussent point osé, d'ailleurs, en écrivant au pape, qualifier d'« ennemi, » d' « homme méchant » une des plus hautes personnalités du sacré collège, et ils n'eussent pas poussé l'inconvenance jusqu'à dire, en parlant du légat, qu'ils craignaient de « souiller leur lettre du récit de ses procédés infects. » L'émissaire dont les intrigues excitèrent à un si haut degré l'indignation des maîtres est bien plutôt le camerlingue, François de Conzié, archevêque de Narbonne, envoyé à Paris au mois de mars 1394[3].

C'est également le camerlingue qu'il faut reconnaître en la personne de certain « évêque de Tarse » dont on a coutume de décrire les artificieuses menées d'après le témoignage du *Religieux*[4], ou plutôt sur la foi de M. Bellaguet, éditeur et traducteur de la chronique de Saint-Denis. Le manuscrit porte, non pas « Tarsensem, » mais « Carson[ensem] episcopum[5], » altération de « Narbonensem archiepiscopum » probablement due au copiste : il paraît, en effet, résulter du contexte que le chroniqueur avait en vue le camerlingue, François de Conzié[6].

Parti d'Avignon le 13 mars 1394, ainsi qu'on l'a pu voir dans un précédent chapitre, le camerlingue était accompagné d'un docteur en décret et d'un auditeur des causes du sacré Palais ; il apportait l'original ou la copie de plusieurs pièces destinées à

1. Fr. Ehrle, *Neue Materialien...* (*Archiv für Literatur...*, t. VI), p. 259.

2. Du Boulay, t. IV, p. 699, 700 ; P. Tschackert, *op. cit.*, p. 89 ; A. de Circourt, *Louis, duc d'Orléans*, p. 116 ; M. Creighton, *A history of the papacy during the period of the reformation*, t. I, p. 126.

3. V. plus haut, p. 197.

4. T. II, p. 130.

5. « Scimus tamen quod episcopum Carson. (*ou* Carsen.), cambellianum suum, et alios quamplures familiares suos mox direxit in Franciam... » (Bibl. nat., ms. latin 5958, fol. 110 r°).

6. Le P. Denifle se prononce dans ce sens (*op. cit.*, n° 1681), bien qu'il se demande (p. 668) si « cambellianus » est, sous la plume du *Religieux de Saint-Denys*, un synonyme de « camerarius » ou de « cubicularius. » A cet égard, un autre passage de la même chronique (t. II, p. 186) peut servir à lever tous les doutes : « cambellianus » est bien le mot dont se sert le *Religieux* pour désigner le camerlingue.

prouver, s'il était nécessaire, la légitimité de Clément VII[1]. Le *Religieux de Saint-Denys* affirme que François de Conzié tâcha de gagner par ses présents les seigneurs de la cour et les serviteurs du roi : il était, dit Jouvenel[2], « bien garni d'or et d'argent. » Assurément, il voulut empêcher à tout prix les universitaires de parvenir jusqu'au roi, et, lorsqu'il vit ses précautions déjouées, il tâcha d'obtenir que Charles VI imposât aux docteurs un perpétuel silence. Vers le même temps, on assure que Clément VII trouva le moyen de « faire un plaisir » au duc de Berry.

Cependant l'Université écrivait au pape, le 17 juillet, la lettre, déjà mentionnée, dans laquelle elle s'élevait, avec la dernière violence, contre les procédés du camerlingue et faisait un suprême appel à la conscience de Clément VII[3]. Dans une lettre presque identique, elle invita les cardinaux à se mettre à l'œuvre, s'ils ne voulaient pas laisser aux laïques l'honneur de rétablir l'unité[4]. Charles VI, de son côté, avait déjà fait parvenir au pape un double de l'adresse, si peu mesurée, des universitaires. Faut-il s'étonner si Clément VII, déjà prévenu contre eux, ne put supporter sans colère leurs remontrances et leurs menaces?

A peine avait-il parcouru la moitié de la lettre du 17 juillet qu'il se leva brusquement : « C'est mauvais, s'écria-t-il dans la « langue des clercs, c'est venimeux ! » Puis, se rappelant soudain la présence du messager qui attendait sa réponse, il lui demanda : « Entendez-vous le latin? — Assez bien, très saint Père. » Le pape, dépité, se retira dans sa chambre, et le messager crut devoir promptement vider les lieux.

Dans une nouvelle lettre, qui d'ailleurs ne fut pas envoyée,

1. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1681 ; cf. p. 669, 670. — Ce sont probablement les pièces dont la nomenclature se lit au fol. 530 du *Reg. Avenion. LXX*, qui correspond à l'année 1394. Parmi ces pièces figuraient les déclarations des cardinaux de Milan, de Saint-Eustache, d'Albano, de Glandève, celles de plusieurs rois, celle de l'ordre des Chartreux (« in pergameno, cum sigillo viridi ejusdem ordinis »), celle de l'ordre des frères Prêcheurs et celle du duc d'Autriche, trois lettres d'Agapito Colonna, ancien évêque de Lisbonne, l'une, autographe, adressée à Clément, les deux autres adressées à Pierre de Luna.

2. P. 397.

3. H. Denifle, *op. cit.*, n° 1690.

4. Du Boulay, t. IV, p. 701 ; L. d'Achery, *Spicilegium*, t. I, p. 785 ; cf. H. Denifle, *op. cit.*, p. 633.

l'Université se plaignit plus tard de cet incident, soutenant que son langage n'était ni venimeux ni mauvais, épithètes qui convenaient, au contraire, à merveille aux insinuations du camerlingue. Elle insista encore une fois pour l'adoption d'une des trois voies, ou mit du moins le pape en demeure d'en proposer une quatrième : était-il admissible, en effet, que Clément VII eût laissé tant d'années s'écouler sans rechercher et sans découvrir lui-même un remède quelconque aux maux du schisme[1] ?

La vérité est que Clément VII n'avait jamais envisagé d'autre remède à la situation que l'expulsion de son rival et l'affermissement de sa propre autorité. Les moyens proposés par l'Université n'étaient guère de nature à hâter ce triomphe.

Pour comble d'amertume, les cardinaux eux-mêmes parurent se laisser entraîner dans le courant des idées nouvelles. On vient de voir l'attitude prise, à la cour de France, par Pierre de Luna. Il eut à la cour d'Avignon de nombreux imitateurs. Le pape, après avoir reçu le premier message des universitaires, avait, durant plusieurs jours, évité d'en reparler : quel ne fut pas son dépit en apprenant que les cardinaux s'étaient assemblés de leur côté et avaient mis l'affaire en délibération! Aux reproches qu'il crut devoir leur adresser à ce sujet, ils répondirent que, tout bien pesé, le seul parti à prendre était d'adopter une des voies choisies par l'Université.

Toutefois cette déclaration, si elle eut lieu, comme on le rapporte, ne paraît pas avoir plongé le pape d'Avignon dans la morne stupeur que dépeint le *Religieux de Saint-Denys*[2]. Reconnaissant seulement à ces indices, et aussi à certains avis envoyés de Paris[3], que son crédit faiblissait, il annonça ou du moins simula l'intention d'abdiquer. Il s'en ouvrit à sa mère, à plusieurs cardinaux,

1. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 184. Arch. nat., J 518, fol. 15; Du Boulay, t. IV, p. 701; Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, c. 1396; H. Denifle, *op. cit.*, n° 1693. — Un maître, que le P. Denifle (n° 1667) suppose être Jean Goulain, écrivit vers cette époque à Clément VII qu'il renonçait à le défendre (*ibid.*, p. 636).

2. T. II, p. 186.

3. « Item, unus mandavit domino Clementi quod a modo vel amplius non poterat ipsum deffendere. Item, idem dixerunt sibi alii. Et ex istis recepit iram et maleconiam... » (Fr. Ehrle, *Archiv für Literatur...*, t. VII, p. 74).

à certains prélats[1], et l'écrivit notamment à Simon de Cramaud, pour que celui-ci le répétât au duc de Berry[2]. Mais, en même temps, Clément VII ne sacrifiait aucune de ses secrètes espérances. Le camerlingue, revenu sur ces entrefaites, avait rapporté de Paris la nouvelle du récent désaccord soulevé entre la cour et l'Université. Rien n'était encore perdu, puisque les princes donnaient tort aux partisans de l'union. Aussitôt fut repris, avec une ardeur nouvelle, le projet d'intervention armée en Italie auquel avaient fait diversion les malencontreuses motions des universitaires. A partir du 12 août et jusque dans le mois de septembre, Clément VII ne songea plus qu'à tourner contre les Marches et contre la Romagne les armes du frère de Charles VI[3]. Mais il était trop tard.

Une indisposition de trois jours[4], une sorte de défaillance, le 16 septembre au matin, comme il rentrait dans sa chambre après avoir entendu la messe; puis, à peine avait-il eu le temps de s'asseoir, avant même qu'on lui eût apporté le vin qu'il demandait comme réconfortant, une attaque d'apoplexie foudroyante : Robert de Genève avait vécu[5]. Il disparaissait quatorze ans, jour

1. J'extrais le passage suivant d'un mémoire rédigé, vers 1397, probablement par les cardinaux d'Avignon : « Propter que dominus Clemens, videns flebilem statum Ecclesie et quod non erat ad quem recurreret pro justicia consequenda, eidem compaciens, disposuit et ad hoc voto se astrinxit unire quanto cicius Ecclesiam per viam cessionis utriusque, et hoc aliquibus ex dominis cardinalibus et prelatis et domine matri sue declaravit paulo ante mortem. » (Bibl. nat., ms. latin 1481, fol. 28 v°.)

2. H. Denifle, *op. cit.*, p. 636.

3. V. plus haut, p. 198. — Vers ce moment, Clément VII éprouva le besoin de faire un cadeau à Charles VI; dans le compte des 7.000 francs mis dans les coffres du roi pour sa dépense particulière du mois de septembre 1394, je relève l'article suivant : « A un chevaucheur du roy qui s'en ala en Avignon querir et amener *un cheval que le pape avoit donné au roy*, pour ce .xl. frans. » (Bibl. nat., ms. français 23257, fol. 54.)

4. Je n'ai trouvé trace dans la vie de Clément VII que d'une maladie antérieure; elle remonte à l'automne de 1388; 85 florins 20 sols furent payés, le 18 décembre de cette année, « magistro Raymundo Charmelli, phisico, qui continue fuit cum domino nostro Papa in infirmitate sua, novem septimanis et ultra » (*Introitus et exitus*, n° 365, fol. 58 r°).

5. *Religieux de Saint-Denys*, t. II, p. 186. — Le récit de cette mort soudaine s'accorde bien avec ce que rapporte Bertrand Boysset dans ses *Mémoires* : « E mori septamens. » (Éd. Fr. Ehrle, *Archiv für Literatur-und Kirchengeschichte*, t. VII, 1893, p. 334; cf. P. Meyer, *Les manuscrits de Bertran Boysset*, dans *Romania*, t. XXI, 1892, p. 568). Cette version me paraît de beaucoup préférable à celle que Fornéry a repro-

pour jour, après son parent et son dévoué protecteur Charles V.

L'alliance de la royauté française avec la papauté d'Avignon avait également pris fin.

La France fut heureuse de garder pendant quelque soixante-dix ans le saint-siège dans son voisinage, sinon dans sa dépendance. Elle eût aimé que cette situation se prolongeât indéfiniment. Mais ce qui flattait ses intérêts, ce qui charmait son amour-propre, ce n'était pas qu'une sorte de primat des Gaules trônât, coiffé de la tiare, sur la rive gauche du Rhône, c'était qu'Avignon fût la demeure du chef légitime de l'Église universelle. A son grand désappointement, elle reconnut que Clément VII, quels que fussent ses droits, n'était et ne serait jamais que le pape d'une moitié de l'univers catholique. Dès lors, elle méprisa les avantages d'un rapprochement plus onéreux qu'utile ; elle s'émut des maux qui désolaient l'Église, des périls qui menaçaient la foi. Peu désireuse d'accaparer plus longtemps les faveurs d'un souverain pontife discrédité, peu jalouse de garder le monopole d'une orthodoxie qui lui était contestée, elle mit toute son ambition à reprendre, au milieu des puissances catholiques, le rang qu'elle avait anciennement occupé.

Ce n'était pas encore la fin du schisme : c'était la fin d'un genre tout particulier de gallicanisme, s'il est permis d'appeler ainsi une tendance qu'avaient les Français d'alors non pas à écarter la papauté, mais au contraire à l'attirer, et presque à l'étouffer dans leurs bras.

Ce changement d'attitude montre à quel point demeurait vivace dans les esprits le sentiment de l'universalité de l'Église[1]. Ce n'était pas, quoi qu'on ait pu dire, la majorité des fidèles qui en était arrivée à se désintéresser du rétablissement de l'unité et à tenir des propos tels que ceux que signalent[2], dans une de leurs lettres, les universitaires : « Peu importe le nombre des papes,

duite dans son *Histoire* manuscrite *du Comté Venaissin* (Bibl. de Carpentras, ms. 530, II, p. 512; cf. J.-B. Christophe, *Histoire de la papauté pendant le XIVe siècle*, t. III, p. 138).

1. Cf. ce remarquable passage de Froissart (t. XI, p. 251) : « Les choses aloient malement; et, se nostre foy n'eust esté si fort confermée en l'humain genre et en la grace du Saint Esperit, qui renluminoit les cuers des fourmenés et desvoiés et les tenoit fermes en unité, elle eust esté croslée et branslée. »

2. H. Denifle, *op. cit.*, p. 633.

« et qu'il y en ait deux ou trois, voire même dix ou douze! « Chaque royaume peut bien avoir le sien. »

Quel que fût le morcellement politique de l'Europe, le lien religieux qui unissait les peuples de l'Occident était encore assez fort pour résister aux rivalités des princes, aux jalousies de races et aux compétitions des souverains pontifes.

ÉCLAIRCISSEMENT II

L'ADHÉSION DE L'ARAGON A CLÉMENT VII

Le royaume d'Aragon avait si longtemps fait attendre son adhésion à Clément VII, et cette adhésion avait aux yeux du pape d'Avignon une telle importance qu'il semble impossible que le roi Jean n'ait tiré aucun parti de cette situation et ait fait acte d'obédience à Clément VII sans stipuler au préalable des avantages à son profit. On serait tenté de supposer quelque entente secrète entre les deux cours intéressées, entente qui aurait précédé et qui expliquerait la déclaration du 24 février 1387.

La pièce publiée ci-après, d'après le ms. latin 5956[a] (fol. 153 r°-155 r°) de la Bibliothèque nationale, tendrait à prouver que les choses ne se sont point passées tout à fait de la sorte. Les avantages que Jean Ier se flattait d'obtenir de Clément VII y sont longuement énumérés ; mais la demande se présente sous la forme d'une requête vraisemblablement postérieure à la déclaration du roi. Ce n'est pas un souverain qui, dans une note diplomatique, jette les bases d'un concordat ; c'est un fils déjà soumis qui sollicite du chef de l'Église un certain nombre de faveurs.

Et la preuve que Clément VII ne se sentait nullement lié par des promesses secrètes, c'est que, si l'on en juge par des annotations dues sans doute à des gens de la cour avignonnaise, chacune des demandes du roi fut discutée et donna lieu à des réponses plus ou moins favorables. Une contradiction fut relevée entre deux des requêtes ; sur divers points, la décision fut

ajournée jusqu'à plus ample informé; on éprouva le besoin de s'entendre avec le roi ou avec le clergé; d'autres points parurent être de nature à n'être tranchés qu'en consistoire. Six au moins des demandes semblèrent excessives, et deux ou trois inadmissibles.

On ne lira pas, d'ailleurs, sans intérêt ce rôle, qu'il convient de rapprocher des demandes que Pierre IV avait adressées à Urbain VI [1], et qui contient, pour la date de 1387, les principaux *desiderata* du gouvernement aragonais.

Ils peuvent se résumer ainsi : remise du cens ou tribut annuel dû au saint-siège, pour le passé, par les rois d'Aragon, en tant que souverains de la Sardaigne et de la Corse, et abandon, pour l'avenir, des deux îles en libre et franc alleu; concession au roi et à ses successeurs du droit de nommer à une dignité, à un office et à deux canonicats en chaque église cathédrale du royaume et à quatre cures en chaque diocèse du domaine royal; pleins pouvoirs donnés aux archevêques de Tarragone et de Saragosse pour accorder toutes dispenses de mariages; concession au roi des décimes ecclésiastiques pour une durée de quinze ans; remise de tout ce qui a été perçu des revenus de la Chambre apostolique par Pierre IV pendant la période de neutralité; absolution du feu roi et rentrée en grâce des officiers ou commissaires royaux; don du chapeau à deux prélats désignés par le roi; autorisation de céder à l'infant Martin, duc de Montblanc, la baronnie d'Alcoy; maintien des bénéficiers élus durant la période de neutralité; extension, à tout jamais, au profit de la reine, du fils aîné du roi et de la femme de cet infant du privilège de pouvoir entendre la messe et la faire célébrer, les portes ouvertes, en présence de serviteurs, durant les époques d'interdit général; promesse de réserver aux clercs aragonais les bénéfices du royaume et permission aux ordinaires d'expulser les étrangers qui viendraient à s'en faire pourvoir; déclaration comme quoi les cardinaux ne pourront se faire pourvoir en Aragon d'aucun bénéfice curé, ni d'aucun prieuré, ni d'aucune dignité élective, ni d'une dignité qui se trouve être la première après celle de l'évêque, et comme

1. V. plus haut, p. 211.

quoi, dans un même diocèse, ils ne pourront cumuler que deux bénéfices sans charge d'âmes et ne pourront obtenir qu'un seul office, une seule dignité; érection en abbaye du prieuré de Monserrat, dans lequel le roi a fait élection de sépulture; concession au nouvel abbé, ainsi qu'à celui de Poblet, du droit de revêtir les insignes épiscopaux; enfin annulation de toutes les procédures faites en cour de Rome depuis le temps de Grégoire XI au préjudice d'aragonais qui n'ont pas osé comparaître de peur de contrevenir aux défenses du feu roi.

Supplicat Sanctitatem Vestram humilis et devotus filius vester Johannes, rex Aragonum, quatenus supplicationes infrascriptas benigne admittere et pie dignemini exaudire, cum *non obstantibus* oportunis, clausis ac excecut[oriis], ut in forma.

1. Sardinia. — Primo etenim, cum ipse rex teneat ab Ecclesia Romana Sardinie et Corsice regnum in feudum *sub certo tributo seu censu* [1] [*Semel in novitate esset recognoscendum* [2]] annuatim solvendo, et propter guerras que a multis citra temporibus in dicto regno fuerunt, et sunt etiam de presenti, pretextu rebellionis judicum Arboree, et etiam propter magnas ac importabiles expensas quas habuit pro sustentatione dicti regni subire, ipsum tributum sive censum ab aliquibus citra annis solvere cessaverit, quia rationibus supradictis non potuit : dignetur Sanctitas ipsa dictum tributum seu censum preteriti temporis gratiose sibi remittere. Et, habita consideratione cum quantis laboribus et sumptibus ac suorum naturalium strage predecessores sui dictum regnum eripuerunt a manibus tirannorum, adquisiverunt et sustinuerunt, ac sustinet ipse rex pro sancta Romana Ecclesia, dignetur eadem Sanctitas *feudum* et tributum predicta *et omne jus alodiale et feudale* Romane Ecclesie pertinens in toto regno predicto ipsi regi et successoribus suis perpetuo, de gratia speciali, concedere et donare, ita quod regnum ipsum sit extunc dicti regis et suorum perpetuo successorum liberum et francum alodium, et ab omni presentatione tributi seu census et alterius cujuslibet oneris quittum penitus et exemptum. [*Consistoriale. Tempore scismatis non teneret alienatio. Et est pena.*]

2. Patronatus. — Item, ut idem rex in capella et servicio suo ydoneos clericos habere melius valeat, dignetur Sanctitas ipsa eidem regi et successoribus suis in perpetuum concedere, in qualibet cathedrali ecclesia terrarum ipsius regis, jus patronatus unius dignitatis et unius officii et duorum

1. Les mots que j'imprime en italique sont soulignés dans le manuscrit.
2. Je place entre crochets les annotations qui se trouvent en marge dans le manuscrit.

canonicatuum cum prebendis et, in qualibet diocesi dominii ipsius regis, quatuor rectoriarum seu ecclesiarum curatarum; quas dignitates, officia, canonicatus cum prebendis et ecclesias curatas semel tantum, *per ipsum vel suos eligendos*, dictus rex et successores sui, quociens vacaverint, possint conferre, vel ad ea personas ydoneas ordinariis presentare, qui ordinarii illis presentibus (*sic*) ydoneis habeant ea conferre. [*Camerarius.*]

3. Consanguinitates. — Item, quod, ne propter quamcunque dispensationem infrascriptarum matrimoniis obtinendam opporteat ad curiam Romanam haberi recursum, et ut viarum periculis obvietur, dignetur Sanctitas vestra archiepiscopis Terracone et Cesarauguste, qui nunc sunt, et qui pro tempore fuerint, committere et plenariam tribuere potestatem quod super matrimoniis contrahendis infra suum dominium inter quasvis personas, que sint etiam ex utroque latere tercio vel remociori consanguinitatis vel affinitatis gradu conjuncte, possint, videlicet dictus archiepiscopus Cesarauguste in provincia sua, et dictus archiepiscopus Terracone in aliis omnibus terris regie diccionis, si eis videbitur, auctoritate apostolica dispensare.

4. Decime. — Item, dignetur Sanctitas ipsa eidem regi concedere *decimas ecclesiarum et beneficiorum ecclesiasticorum* dominii sui per et *ad quindecim annos*, ut cum ipsis et suorum subditorum auxiliis possit recuperare patrimonium regni Arragonie pretextu dicti regni Sardinie et Corsice alienatum.

5. Remissio. — Item, dignetur Sanctitas ipsa eidem regi gratiose remittere et penitus relaxare quicquid per illustrissimum dominum Petrum, regem Aragonie, ejus genitorem, memorie recolende, et eum ac officiales ipsorum e fructibus *et juribus* Camere apostolice beneficiorum vacantium et absencium personarum ecclesiasticarum in ejus dominio habitum extitit et receptum, nec non concedere et donare omnes et singulas peccunie quantitates *Camere* antedicte, tam ratione habitorum (?) beneficiorum ecclesiasticorum. durante indifferencia dicti sui genitoris, *ex commanda*[*mento*] ejusdem, aut pretextu bullarum *Bartholomei antipape*, per quoslibet possessores, quam alias, usque in diem obitus ipsius sui genitoris, intra ejus regnum [et] dominium pertinentes; et abinde etiam omnino absolvere *animam ejusdem* sui genitoris. Item, si forte contra dictos officiales vel commissarios, clericos vel laicos, propterea conceperit eadem Sanctitas odium vel rancorem, illos dignetur ad gratiam suam admittere.

6. Cardinales. — Item, dignetur Sanctitas ipsa duos prelatos seu clericos ydoneos, quos ipse rex de dominio suo ad hoc *duxerit eligendos et nominandos* Sanctitati eidem, ad statum seu dignitatem cardinalatus, quam primum facultas ad id se obtulerit, promovere.

7. Primogenitus. — Item, cum dictus rex, jure hereditario predecessoribus suis et sibi concesso per nobilem dominam Margaritam de Loria, comitissam Terracone, quod teneat et possideat locum et baroniam de Alcoy, in regno Valentie situata, hoc vinculo seu conditione quod dictam baroniam in alium quam in primogenitum Aragonie transferre seu alienare

non possit, alias quam (*sic*) dicta baronia Ecclesie Romane, ipso facto et revertatur et penitus adquiratur : dignetur Sanctitas predicta dictam conditionem seu vinculum amovere omnino, et dicto regi gratiose concedere quod locum et baroniam predictas in inclitum infantem Martinum, ducem Montisalbi, fratrem suum carissimum, et suos perpetuo successores pro libito voluntatis alienare etiam et transferre, nullo propterea jure Romane Ecclesie adquisito, et obstante minime vinculo supradicto *nec aliis quibuscunque*. [*Videatur forma.*]

8. Instituti per ordinarios. — Item, cum, durante indifferencia dicti domini genitoris ipsius regis, quam plurime rectorie, prepositure, canonicatus, officia, capellanie et alia plurima beneficia ecclesiastica vacaverint in terris suis que per episcopos, capitula, abbates et alios ordinarios auctoritate ordinaria collata fuerint, queque beneficia ipsi electi possident de presenti, ut igitur inter ipsius regis subditos questionum et discordiarum materie conquiescant, que alias exinde insurgerent, et ex quibus bandositates et guerre et alia dampna infinita et scandala gravia resultarent, prout jam experiencia docuit, nam super istis neces diverse perpetrate jamque fuerunt : dignetur Sanctitas ipsa illis qui dicta beneficia obtinent, prout ea nunc possident, confirmare, seu de novo ipsis de dictis beneficiis nunc providere, etiam si vacaverint in curia, vel alias fuerint dispositioni Sedis Apostolice reservata, et non obstante quod de illis per Sedem Apostolicam sit provisum, nec aliis obstantibus quibuscunque, cum alias scandalis et malis predictis nullo possit remedio commodo obviari. [*Oportet specificare et scire de ydoneitate personarum, et potestate collatorum, et de generalibus reservationibus antiquis.*]

9. Interdictum. — Item, cum alias auctoritate apostolica concessum fuerit ipsi regi quod, tempore generalis interdicti, excommunicatis et interdictis exclusis, possit cum suis familiis, januis apertis, audire divina : dignetur Sanctitas ipsa eandem licenciam impertiri illustri Yolande, consorti sue, ac primogenito ipsius regis, *et perpetuo omnibus regibus et primogenitis Aragonie ac eorum consortibus, ut in forma.*

10. Contra extraneos. — Item, cum, quorumdam clericorum ambitio in tantum excreverit quod, non considerantes quod utroque jure, canonico scilicet et civili, quilibet in terra sua beneficiandus existit, quamvis de terris ipsius regis oriundi non existant, nec forte, quod deterius est, ydioma ipsius terre intelligant aut sciant proferre, per importunitatem vel alias conati fuerint hactenus multa beneficia ecclesiastica in dicti regis terra et dominio impetrare, vel verius usurpare ; et cum non resideant in eisdem, paratur ipsis materia per seculum evagandi ; beneficia fraudantur suo servicio debito ; edificata corruunt ; hospitalitas subtrahitur ; terra sua depauperatur pecunia, et clerici de terra propria, in qua, sicut alibi, secundum fragilitatem humanam, in scientia et moribus reperiuntur ydonei, in suo jure fraudantur. Cum ipsis eque sufficientibus, pocius quam extraneis, dicta beneficia debeantur, idcirco dictus rex, *cujus intentionis existit predictis*

malis de cetero obviare, Sanctitati eidem supplicat quatenus *de prelaturis*, dignitatibus et beneficiis ecclesiasticis in dominio suo vacantibus vel de cetero vacaturis, etiam si in curia vacare noscantur, aut alias fuerint dispositioni Sedis Apostolice reservata, clericis de dominio ipsius regis, [de quibus est verisimile quod in eisdem personaliter residebunt, providere dignetur; hoc subjungendo quod, si Sanctitas ipsa, per importunittatem aut alias, de premissis prelaturis, dignitatibus et beneficiis extraneis provideret, ordinarii non teneantur admittere, imo ex hinc *ipsos omnino expellere habeant*; sin autem quod eadem Sanctitas contra ordinarios ipsos vel illos admittentes excommunicationis sententiam fulminet.

11. Contra cardinales. — Item, cum beneficia curata residenciam personalem requirant — nam ex rectorum absencia beneficiis ipsis seu eorum ecclesiis plura incommoda subsecuntur —, dignetur eadem Sanctitas dicto regi concedere quod in terris sui dominii cardinales nullum possint *curatum beneficium obtinere* : nam et ita per dominum Innocencium et postea per dominum Urbanum, bone memorie summos pontifices, fuit laudabiliter observatum. [*Declara.*]

12. Contra cardinales. — Item, dignetur Sanctitas ipsa eidem regi concedere ne cardinalis seu cardinales quicumque possint in una cathedrali ecclesia sui dominii nisi dignitatem unicam vel unam administrationem seu officium obtinere, que tamen dignitas post pontificalem major non sit, nec electiva; quique in una diocesi possint nequaquam nisi duo beneficia sine cura tantummodo obtinere, nec etiam valeant intra dictum suum dominium prioratum aut beneficium aliquod collegiatum [obtinere].

13. Abbatia. — Item, cum, ex rationabilibus causis, desideret admodum rex predictus prioratum monasterii B. Marie de Monteserrato, abbatie monasterii Runpulli (*sic* [1]) immediate subjectum, quod sua conditione notabile ac vassallis et redditibus opulentum dignoscitur, in abbatiam erigi, *a dicta abbatia monasterii Runpulli* (*sic*) *totaliter segreguatam* : dignetur Sanctitas ipsa exemptionem et erectionem hujusmodi facere, commodo et honori expedientes non parum dicti monasterii Montisserrati, ad quod ipse rex devocione afficitur singulari, et in quo ipse suam sepulturam eligit, et pontificalia insignia concedere abbati ejusdem, ac providere quod beneficiati clerici inibi convertantur in monachos juxta numerum in quo existunt. [*Declaretur.*]

14. Mitra. — Item, cum monasterium Populeti, ordinis Cisterciensis, per progenitores ipsius regis fundatum sit, valde insigne et amplis facultatibus ac viris scientificis predotatum, in quo multa corpora regum Aragonie conquiescunt : dignetur Sanctitas ipsa abbati monasterii ejusdem episcopalia insignia benigne concedere.

15. Lites. — Item, cum [diversa litigia seu questiones in curia Romana

1. Pour : *Rivipulli*. Il s'agit de la célèbre abbaye de Ripoll.

fuerint ducta, et contra absentes, in contumaciam eorumdem, per edicta vel alias processum extiterit, qui, scitati seu vocati durante indiferencia dicti genitoris ipsius regis et domini naturalis ipsorum, non ausi fuerunt comparere, virtute ejus mandati perdicionem personarum et bonorum etiam continentis, et in contumaciam eorumdem judicia data et sententie promulgate extiterint ; et sit consonum rationi quod impeditus jure parere non potest aut debet vere contumax dici, et alia plura pericula et scandala ex hinc subsequi possent : supplicat Sanctitati eidem idem rex Johannes quod omnia dicta judicia, sententias atque processus dignetur totaliter revocare et anullare, et ad statum in quo erant tempore domini pape Gregorii XI, felicis recordationis, reducere pleno modo.

Contrariantur 4 et 7.
Consistoriales sunt 1, 4, 6, 11, 12.
Non videntur concessibiles secunda pars primi, item articuli 2, 3.
Moderandi videntur 1, 2, 4, 5, 6, 9.
Consulendus est rex super 7.
Consulendus clerus super 2, 4, 5.
Specifica examinatione indigent 6, 7, 5 in parte; item simpliciter 8, 13.
Sine bulla 8, 10, 11, 12; et facile cum bulla moderata 4, 7, 9, 13, 14, 15.

ÉCLAIRCISSEMENT III.

LES PAPIERS DU CARDINAL PIERRE GÉRARD

Un des personnages le plus mêlés aux affaires du Schisme et l'un des agents les plus dévoués du pape d'Avignon Clément VII est un nommé Pierre Gérard, qui, de l'emploi modeste de clerc de la chambre du pape, s'éleva progressivement au siège épiscopal de Lodève (17 octobre 1382[1]), à celui du Puy (15 juillet 1384), enfin au rang de cardinal (17 octobre 1390).

J'ai eu l'occasion de faire connaître une des missions confiées par Clément VII à ce personnage[2]. Plus tard, durant l'été de 1390, Pierre Gérard fut de nouveau envoyé par le pape vers le roi de France, vers divers ducs, comtes, barons et chevaliers, dans le royaume, et même hors de France, « pour les affaires de l'Église. » De nombreux pouvoirs lui furent, à ce propos, octroyés par bulles datées de Beaucaire, le 25 août 1390 ; on peut les lire, parmi les *litteræ de curia*, dans le 68e registre avignonnais de Clément VII, aujourd'hui conservé aux Archives Vaticanes[3]. D'autres traits de la vie de cet actif serviteur de la

1. J'ai cité (p. 233, note 1) des lettres du 21 septembre 1382 dans lesquelles Pierre Gérard est déjà qualifié d'élu de Lodève.

2. V. plus haut, p. 69, note 2.

3. Pouvoir de faire consacrer des églises ou bénir des cimetières en douze diocèses de France ; pouvoir de tonsurer soixante clercs ; pouvoir d'accorder vingt dispenses pour mariage ; pouvoir d'admettre des résignations de bénéfices ; pouvoir d'accorder des dispenses à quarante bâtards ; pouvoir de conférer douze bénéfices, vingt tabellionats, etc.

cause avignonnaise ont été recueillis par les contemporains [1] ou reconstitués, d'après des sources authentiques, par les historiens modernes [2]. Mais les papiers mêmes laissés par le cardinal Gérard étaient demeurés ignorés, et je ne sache pas qu'un seul auteur en ait jamais tiré parti.

Conservés jusqu'à ces dernières années dans un château appartenant à la famille du cardinal, ces papiers ont été heureusement acquis par un amateur érudit qui se rattache également par ses ancêtres à Pierre Gérard. Avec une obligeance dont il est rare de pouvoir citer de tels exemples, M. William Poidebard, qui compte prochainement publier ces pièces et les fera précéder d'une notice historique, a consenti à s'en dessaisir pendant plusieurs mois et me les a gracieusement confiées. Cette importante communication m'a déjà permis d'insérer trois notes additionnelles à la fin du tome I. Elle me rend possible à présent, sinon de compléter le récit de l'expédition de Louis d'Anjou, du moins de montrer, au moyen d'un choix d'analyses, quel fort appoint de renseignements nouveaux apportera la publication de M. Poidebard à l'histoire de l'année 1382.

Pierre Gérard se trouvait alors en mission à Paris, chargé par Clément VII de presser les levées de deniers et l'octroi des subsides nécessaires à l'exécution de l'entreprise de Louis d'Anjou. Les lettres qui lui furent adressées par Georges de Marle, par le camerlingue, par le pape d'Avignon et par Louis d'Anjou lui-même, et qui se retrouvent, en originaux, dans la collection Poidebard, les documents dont des copies, envoyées au même Gérard, complètent ce curieux fonds d'archives, fournissent sur les préparatifs de la campagne d'Italie des détails singulièrement instructifs.

Vers le printemps de 1382. — Note résumant un entretien de Roger Cane, conseiller de Bernabò Visconti, avec un envoyé de Clément VII ou de Louis d'Anjou. Charles VI se disposait alors à envoyer une ambassade à

1. V. notamment le *Journal de Jean le Fèvre*, où le nom du personnage se présente souvent, et toujours sous la forme « Gérard, » que j'ai cru devoir adopter de préférence à la forme « Girard. »

2. V., en particulier, J.-H. Albanès, *Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon, de Vabres, de Clermont, d'Uzès et de Mende* (Marseille, 1877, in-8°), p. 37-42.

Milan, et Roger Cane voulait auparavant faire parvenir soit au roi, soit au cardinal d'Amiens les renseignements suivants sur les dispositions de son maître. Dans le cas où les ambassadeurs français trouveraient Bernabò réfractaire à l'idée d'une alliance défensive et offensive, ils ne devaient pas laisser de s'ouvrir à lui du projet ou des projets de mariage dont il était question. Une alliance matrimoniale avec la maison de France rendrait Bernabò et sa femme si fiers qu'ils seraient, ainsi que leurs fils, disposés à tout faire pour le roi. Jean-Galéas serait ainsi entraîné également dans l'alliance française, de même que tout le reste de la Lombardie et de l'Italie. Les ambassadeurs français devraient, en outre, prier Bernabò de négocier un accord entre Jean-Galéas et Othon de Brunswick, dont la brouille imminente risquait d'empêcher ce dernier de veiller aux intérêts de Clément VII : en tout cas, Bernabò se trouverait flatté d'une telle demande.

Avignon, 8 avril [1382]. — Lettre close adressée par Louis Ier, duc d'Anjou, à Pierre Gérard, clerc de la chambre du pape, et reçue par celui-ci le 13 avril. Pierre Gérard avait écrit qu'à la dernière assemblée du clergé, peu de prélats avaient comparu, mais qu'un plus grand nombre s'y était fait représenter, que Jean de Murol lui-même et Louis de Montjoie avaient dès lors pris le parti de s'adresser individuellement aux prélats et de s'en aller chercher de l'argent de côté et d'autre. Le pape et le duc approuvent grandement ce projet. On expédie aux commissaires des bulles pour la levée des décimes. Chaque jour parviennent d'excellentes nouvelles du royaume de Sicile ou de la Lombardie. Aujourd'hui même est arrivé un messager bien connu du comte de Caserte : il a affirmé sur sa vie que plus de six cents chevaliers ou écuyers napolitains viendraient au-devant du duc hors du royaume ; que l'insurrection s'étendait, et que les partisans de la reine étaient bien forts. La Provence se soumet peu à peu ; on augure bien de la réunion d'Apt, grâce aux efforts du sénéchal de Provence et de son frère, le seigneur de Sault. Le duc d'Anjou compte partir le 4 mai sans faute ; mais, d'ici là, il a besoin de beaucoup d'argent, d'autant plus qu'il doit, le 20, payer une forte somme au comte de Savoie pour la solde des troupes. Pierre Gérard doit, en outre, insister près du roi pour obtenir de lui le plus d'aide possible, et notamment le payement des 200.000 francs promis. Il est invité de nouveau à faire payer 5.000 francs au comte de Saint-Pol pour ses gages et pour ceux de la troupe que celui-ci doit amener à Louis d'Anjou. Le duc désire bien vivement obtenir aussi le concours du sire de Coucy.

Avignon, 8 avril [1382]. — Lettre close adressée par Georges de Marle, maître d'hôtel du pape, à son « chier sire et grand ami » Pierre Gérard, clerc de la chambre du pape. Il conjure Pierre Gérard de faire tout son possible pour se procurer de l'argent, par voie d'emprunt ou autrement. Le pape ne saurait trouver qu'en France les 100.000 florins qu'il doit remettre à Louis d'Anjou. Le traité négocié par Pierre Gérard avec les Marseillais est venu à bonne conclusion.

Avignon, 8 avril [1382]. — Lettre close adressée par Georges de Marle à Aimery de Maignac, évêque de Paris, à Jean de Murol, évêque de Genève, à Louis de Montjoie, maréchal de la cour de Rome, et à Pierre Gérard. Les nouvelles d'Italie et du royaume de Sicile sont de jour en jour meilleures. L'archevêque de Bénévent est arrivé récemment, ainsi que deux écuyers de la reine Jeanne : ils affirment que six galères, combinant leur action avec 500 lances, suffiraient à assurer la conquête du royaume ; que tous les barons tiennent le parti de la reine et n'attendent pour se déclarer que la nouvelle sûre du départ de Louis d'Anjou. Plusieurs ont envoyé des ambassades en cette ville. Les gens qui arrivent de là-bas affirment qu'au moment de leur départ le bruit courait que les habitants de Nocera, où se trouve la reine, l'avaient remise en liberté et avaient arboré ses bannières : mais ni le pape ni le duc n'ont reçu confirmation de cette nouvelle. La plupart des seigneurs et prélats de Provence ont donné au duc d'Anjou des lettres semblables à celles du sénéchal et du seigneur de Sault. La ligue d'Aix est rompue. François de Baux et le sire de la Voulte ont fait comme les autres. Le seigneur de Sault est nommé amiral de la mer. Quinze galères s'arment dans le port de Marseille ; on y a déjà dépensé 15.000 florins ; mais elles coûteront par mois 2.000 florins chacune, et doivent être prêtes à partir pour la mi-mai. Les Romains ont déclaré en face à Prignano qu'il eût à chercher fortune ailleurs : car leur intention n'est pas de le supporter davantage, ni de le défendre, ni de se faire tuer pour lui. Quatre ambassadeurs de Bernabò sont venus trouver le duc Louis : ils ont proposé de conclure une alliance entre leur maître et le duc d'Anjou et un mariage entre un des fils de celui-ci et la fille de Bernabò ; deux de ces ambassadeurs sont retournés pour conférer avec leur maître sur la réponse de Louis d'Anjou, et doivent revenir incessamment. Tout considéré, il n'est point douteux que l'entreprise réussisse, pourvu que l'argent ne fasse pas défaut. Les destinataires de la lettre sont priés d'agir énergiquement auprès du duc de Bourgogne pour obtenir qu'une bonne partie de la somme octroyée par le roi au duc d'Anjou soit envoyée sans retard, soit en or ou en argent monnayé, soit sous forme de joyaux ou autres objets suceptibles de servir de gages. Que le duc de Bourgogne veuille bien sans retard régler le différend du comte de Savoie et du seigneur de Beaujeu, pour ôter au premier tout prétexte de renoncer à l'expédition. Que lesdits prélats et commissaires s'ingénient à trouver de l'argent à tout prix : « Car, en verité, se finance se puet avoir maintenant pour mettre sus lez choses qui sont ordenées, nostre fait est tout cler, delivre et au dessus, et avons fin de nostre querele à le honneur de Dieu, de sainte Eglise et de nous tous, et sommes hors de paine, de doleur et de travail, et trestout porra estre acompli dedens l'espace de .iij. moys... A ce cop, y va de tout, comme vous savez mieux de moy. »

Avignon, 9 avril [1382]. — Lettre close adressée par Clément VII à Jean de Murol, évêque de Genève, à Louis de Montjoie, maréchal de la cour de

Rome, et à Pierre Gérard, clerc de la chambre du pape, en réponse à une lettre que ces commissaires lui avaient écrite. En ce qui concerne l'assemblée du clergé, dont ils faisaient mention, le pape estime qu'il vaut mieux agir successivement dans les diverses provinces que requérir en une fois un subside du clergé : c'est un moyen plus prompt et moins difficultueux de parvenir à la levée de la décime. En cela comme dans tout le reste, les commissaires susdits devront faire pour le mieux. Clément VII leur envoie un certain nombre de bulles, et les exhorte à poursuivre activement leur mission. Louis d'Anjou hâte autant qu'il peut ses préparatifs de départ. Il reçoit constamment du royaume de Sicile des messages de barons qui attendent impatiemment sa venue. Il reçoit également, ainsi que Clément lui-même, des ambassades de diverses autres parties de l'Italie et des États de l'Église, une entre autres envoyée par Galeotto Malatesta, qui cherche à se rapprocher d'Avignon et fait des propositions superbes. On lui a répondu finalement qu'il envoyât à Clément VII des ambassadeurs munis de pleins pouvoirs pour conclure : sinon, le duc d'Anjou, une fois parvenu en Italie, ne voudrait plus l'entendre. Charles de Durazzo, fort effrayé, fait fortifier notamment le Castel Nuovo et en creuse les fossés de façon que cette citadelle soit environnée de mer : ce que voyant, les Napolitains en augurent qu'il se résigne à s'y laisser assiéger. Beaucoup de nobles et de barons viennent au-devant de Louis d'Anjou. Tout semble lui promettre le succès.

Avignon, 13 avril [1382]. — Lettre close adressée par Clément VII à Jean de Murol et à Pierre Gérard, et reçue par ceux-ci, à Meaux, le 20 avril [1382]. Louis de Montjoie est récemment venu rendre compte au pape du triste résultat de leur mission en France. Le pape constate avec chagrin que, sur les deux points principaux, ils se sont d'abord heurtés à un refus du Conseil royal. Il en écrit, par le même courrier, au duc de Bourgogne, et prie ses commissaires d'insister de nouveau de toutes leurs forces auprès du prince. Le refus du roi peut compromettre et ruiner une entreprise d'où dépend le salut de l'Église de Rome. Cependant les affaires de Clément VII et de Louis d'Anjou prospèrent tant en Italie qu'en Provence : le succès paraît assuré quand le duc aura pris la route d'Italie. Que les commissaires s'emploient activement auprès du roi et du duc de Bourgogne ; qu'ils cherchent, au moyen de prêts, et par tous les expédients possibles, à se procurer l'argent nécessaire. Qu'ils redoublent de zèle particulièrement lors de l'assemblée du clergé qui doit prochainement se tenir à Meaux. Les Marseillais ont reconnu avec joie Louis d'Anjou comme successeur éventuel de la reine Jeanne, et ont promené son étendard à travers rues. Les représentants des trois états de Provence doivent se réunir en la ville d'Apt. Le pape enfin recommande à ses deux commissaires de faire publier partout en France les indulgences qu'il leur a envoyées ; il leur en envoie de nouvelles, qui doivent être promptement transmises aux archevêques et publiées dans chaque diocèse.

[Avignon, 13 avril 1382]. — Copie d'une lettre du duc d'Anjou à son frère le duc de Bourgogne. Louis d'Anjou exprime son chagrin et celui de Clément VII à la nouvelle, rapportée par Louis de Montjoie, que le Conseil du roi a repoussé les demandes présentées par Jean de Murol et par le sire de Chevreuse. Son entreprise cependant intéresse principalement la foi, le saint-siège, l'Église, pour laquelle les rois de France ont tant fait autrefois. Il se plaît à croire que, tout bien considéré, les ducs de Bourgogne et de Bourbon voudront conseiller au roi d'agréer ces demandes. Lors de son départ, Philippe le Hardi ne lui a-t-il pas promis de veiller à ses intérêts autant et plus qu'en sa présence ? Les barons d'Italie sont disposés pour la plupart à accorder au duc d'Anjou le passage, à lui fournir des vivres et à s'allier avec lui contre l'intrus et contre Durazzo. Toute la noblesse provençale a juré sur l'Évangile et entre les mains de Clément VII de reconnaître Louis d'Anjou pour l'héritier de la reine Jeanne ; le clergé a prêté le même serment. Aujourd'hui même une ambassade a apporté la nouvelle de la déclaration des Marseillais.

[Avignon, 14 avril 1382].— Copie d'une lettre écrite en termes analogues par Louis d'Anjou à Charles VI. Les deux principales demandes présentées au roi de France se rattachaient à des questions financières. Il s'agissait : 1° d'une « finance, » sans doute des 200.000 francs que Charles VI avait octroyés à son oncle ; 2° d'une « aide des prélats » dont le pape voulait faire affecter le produit à l'œuvre de la conquête. Louis d'Anjou ajoute que les états de Provence sont réunis en la ville d'Apt, qu'il a reçu de bonnes nouvelles des villes d'Aix et d'Arles, enfin que le roi de Castille lui a envoyé pour Charles VI des lettres relatives à la question de Majorque ; il transmet ces lettres au roi, en lui recommandant de l'aider, là comme ailleurs, à soutenir son droit.

Avignon, 15 avril [1382]. — Lettre close adressée par Louis Ier d'Anjou à Jean de Murol et à Pierre Gérard et reçue par ces derniers le 20 avril. Le duc n'est pas moins peiné que le pape des mauvaises nouvelles qu'a rapportées de France Louis de Montjoie. Il lui semble que le roi et le Conseil ne s'intéressent guère à son entreprise, et se soucient peu du salut de l'Église, pour lequel les rois de France ont jadis sacrifié si généreusement leurs personnes, leurs sujets et leurs biens. Il espère pourtant qu'après réflexion on lui fera une plus gracieuse réponse. Tel est l'objet de lettres qu'il envoie de nouveau à Charles VI, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon et à plusieurs des conseillers du roi. Il supplie les commissaires du pape de redoubler de zèle et d'envoyer aussi tôt que possible le plus d'argent qu'ils pourront. Ils ne devront remettre certaine somme au sire de Coucy que si celui-ci prend par écrit l'engagement de se joindre au duc d'Anjou, toutefois procéder avec ce seigneur le plus gracieusement possible.

Avignon, 23 avril [1382]. — Lettre close adressée par Georges de Marle, maître d'hôtel du pape, à Pierre Gérard. Le traité négocié par Pierre Gérard

et par Georges de Marle avec les Marseillais a produit d'excellents résultats, qui font dès à présent grand honneur à Gérard. Ce traité a entraîné la [soumission de toute la Provence. Le pape et le duc sont fort contents des services du clerc de la chambre. « Pour Dieu, ajoute Georges de Marle, envoiés toute la finance que vous porrés, soit pau ou prou : car vous ne porrés faire plus grant service ; et mettés en dangier tous les collecteurs et autres qui voudront aidier Nostre saint Pere : car à cest cop y va tout... »

Avignon, 24 avril [1382]. — Lettre close adressée par Clément VII à Jean de Murol et à Pierre Gérard. Des lettres patentes expédiées par le Conseil de Charles VI ont été récemment envoyées en Languedoc : défense y est faite expressément aux officiers du roi de laisser des hommes d'armes sortir du royaume. Le pape se montre aussi surpris qu'affligé de cet ordre. Par le même courrier, il écrit de sa main au duc de Bourgogne ; il ordonne à ses commissaires de parler au duc, de leur côté, et de tout faire pour obtenir la révocation d'une défense qui peut contrarier les desseins de Louis d'Anjou. Beaucoup de gens, principalement des urbanistes, pourraient dire, bien que ce soit le contraire de la vérité, que le roi ou quelques-uns de ses conseillers interviennent en faveur de l'intrus pour empêcher l'expédition. Si cette mesure a été dictée par la crainte d'une descente des Anglais, le pape fait observer qu'il n'y a pas à craindre le départ d'une telle quantité d'hommes d'armes que leur absence puisse constituer un danger pour la France. Dans le cas où le sire de Coucy n'obtiendrait pas la permission de partir, les commissaires devraient faire payer au comte de Saint-Pol l'argent dû par l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, ou envoyer cette somme en Avignon en même temps que tous les deniers qu'ils pourraient recueillir. Les gens des trois états rassemblés en la ville d'Apt viennent de se déclarer pour Louis d'Anjou et de le reconnaître comme héritier présomptif de la reine Jeanne. Deux ou trois communautés seulement ont ajourné leur déclaration, préférant ne la faire qu'en présence de Clément VII et de Louis d'Anjou.

Le pape demande, en post-scriptum, l'envoi immédiat de 6 ou de 7.000 francs. Si, en dehors de cette somme, les commissaires trouvent quelque argent à donner au comte de Saint-Pol, ils peuvent le faire sans crainte, pourvu que le départ du comte soit assuré. Le pape vient de recevoir et transmet à ses commissaires de bonnes nouvelles des gens d'Aquila et du comte de Montorio, qui ont écrit de la même manière au duc d'Anjou, pour hâter sa venue. Tous les comtes et barons, jusqu'à Naples, se révoltent ouvertement contre l'autorité de Durazzo ; beaucoup d'entre eux, avec les fils du comte de Caserte, ont commencé à guerroyer. La compagnie de Saint-Georges a été engagée pour six mois au service de Louis d'Anjou ; on lui a envoyé trois mois de solde ; c'est Georges [de Marle] qui lui porte l'argent. Lorsqu'elle aura pénétré dans le royaume, l'avis général est que la conquête sera presque achevée, avant même l'arrivée de Louis d'Anjou. Ces nouvelles sont confirmées par des lettres de marchands florentins. « Hâtez-vous, ajoute Clément VII : le Seigneur combat pour nous ! »

Avignon, 24 avril [1382]. — Lettre close adressée par Georges de Marle à Jean de Murol et à Pierre Gérard. Les états de Provence se sont assemblés, le 18, et déclarés pour Louis d'Anjou, à l'exemple de la ville de Marseille. On vient d'apprendre aujourd'hui qu'Aquila s'est révoltée contre Durazzo aux cris de : « Vive li papes Clemens et Mme la royne et monseigneur de Calabre et d'Anjou, son filz ! » Il ne s'agit plus que de se procurer de l'argent, de façon que le duc ne soit pas forcé, faute de finance, de retarder son départ, toujours fixé au 10 mai. Georges de Marle supplie Gérard d'envoyer immédiatement tout ce qu'il aura pu recueillir : 10.000 florins reçus maintenant valent mieux que 29 ou 30.000 florins attendus pendant un mois ou deux. Le duc de Berry vient de passer près de quinze jours en Avignon ; il repart demain, fort content du pape, et « en volenté de faire tout ce qu'il porra pour luy. »

[Avignon], 8 mai [1382]. — Lettre close adressée par Pierre de Cros, camerlingue et archevêque d'Arles, à Pierre Gérard, nonce du pape. Le duc d'Anjou compte aller le 9 mai à Marseille, et veut y être accompagné du camerlingue ; puis, dans les quinze jours, il se propose de s'acheminer vers l'Italie. La duchesse, sa femme, est au Pont-de-Sorgues, et y passera sans doute tout l'été.

Avignon, 4 juillet [1382]. — Lettre close adressée par Clément VII à Jean de Murol et à Pierre Gérard. Georges de Marle, maître d'hôtel du pape, a récemment écrit qu'il s'était vu obligé, pour les affaires urgentes de l'Église, d'emprunter 10.000 francs d'or à Jacques de Capri, comte de Minervino, grand chambrier du royaume de Sicile, et qu'il avait promis de les rembourser dans un certain délai à André « Ticii, » marchand d'Avignon. Ce dernier, par égard pour Clément, a déjà écrit au comte qu'il en avait été remboursé par le pape. Clément VII ordonne à ses deux commissaires d'effectuer à Paris ce remboursement entre les mains des facteurs d'André « Ticii » et d'y employer le produit du subside destiné à soutenir les intérêts de l'Église en Italie. Il insiste pour la prompte exécution de cet ordre dans un post-scriptum qu'il rajoute de sa main au milieu d'une atroce rage de dents : « Manu propria, cum dolore dentium intolerabili. »

ÉCLAIRCISSEMENT IV

UNE AMBASSADE ALLEMANDE A PARIS EN 1381 [1].

Peu de temps après l'avènement de Charles VI, deux puissances amies de la France envoyèrent, dit-on, des ambassadeurs à Paris tout exprès pour tenter la conversion du jeune roi au parti d'Urbain VI. Si Charles VI persistait à reconnaître le pape d'Avignon, elles se verraient, disaient-elles, obligées de regarder comme nulles et non avenues les alliances qu'elles avaient conclues avec la France.

Cette sorte d'affront fait au « roi très chrétien, » l'émotion que durent en ressentir les conseillers du prince, la réponse digne et courtoise que fit, au nom du roi, son oncle le duc d'Anjou, constituent un des incidents les plus caractéristiques de la minorité de Charles VI. Ce n'est donc pas pousser la curiosité trop loin que rechercher les noms des deux puissances alliée qui osèrent accomplir cette impertinente mise en demeure.

A vrai dire, la question ne s'est jamais posée, ou plutôt il n'a jamais semblé que l'identité de ces deux puissances pût faire seulement question [2].

Leurs noms se trouvent, en effet, dans une chronique contemporaine, la première qui ait relaté l'incident. Ce sont les rois de Hongrie et de Castille qui, suivant le *Religieux de Saint-Denys* [3],

1. Cette note, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 17 juin 1892, a été ensuite insérée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (t. LIII, p. 417-425).

2. V. cependant les doutes qu'expriment le P. Daniel (*Histoire de France*, Paris, 1729, in-4°, t. V, p. 280), Mgr Jager (*Histoire de l'Église catholique en France*, t. XII, p. 60), etc.

3. T. I, p. 72-80.

firent tenir à Charles VI ce langage menaçant. J'ajoute que le chroniqueur prononce plusieurs fois leurs noms, et que les manuscrits des annales de Saint-Denis ne présentent, à cet égard, aucune divergence [1]. J'ajoute encore que le *Religieux* souligne, pour ainsi dire, les noms des deux monarques, en les accompagnant de commentaires ; le roi de Hongrie, observe-t-il, n'avait pas eu à se plaindre de la France, et, quant au roi de Castille, il oubliait bien vite que son père (Henri de Trastamare) avait reçu le sceptre des mains de Charles V. Donc point d'erreur possible : l'anonyme de Saint-Denis n'a pas involontairement écrit un mot pour un autre ; les copistes n'ont pas altéré son récit. Le témoignage de l'historiographe du règne de Charles VI désigne bien clairement comme auteurs de la démarche en question le roi de Castille et le roi de Hongrie.

Aussi qu'est-il arrivé ? Jouvenel des Ursins, dont la chronique n'est, pour cette époque, qu'une traduction abrégée des annales de Saint-Denis, a mentionné, à son tour, la double ambassade des rois de Hongrie et de Castille, en insistant, comme il convenait, sur l'ingratitude espagnole [2]. Puis, des chroniques anciennes, la relation de la double ambassade hongroise et castillane a passé dans les récits des historiens modernes [3].

On n'a guère fait d'objection qu'à la date proposée par le *Religieux de Saint-Denys* [4]. En effet, Jean Ier, roi de Castille, se disposait, durant l'hiver de 1381, à se déclarer pour le pape d'Avi-

1. Bibl. nat., ms. latin 5968, fol. 9 r° ; ms. latin 5960, fol. 35 v°. — Dans le second de ces mss., le chapitre est précédé du titre suivant : « De nunciis Hungarie et Hispanie regi Francie missis occasione unionis Ecclesie. » Dans l'autre ms. figure, sous forme de manchette, la remarque suivante : « Nota penam comminatoriam regum Hispanie et Hungarie. » On sait qu'à cette époque le roi de Castille était couramment appelé roi d'Espagne.

2. « Et en tant qu'il touche les Espagnols, il monstroient bien signe de grand ingratitude, veu que par le roy trespassé et les François il estoit roy, et fut par eux desconfit son adversaire. » (Éd. Michaud et Poujoulat, p. 344.)

3. Dupuy, *Traitez concernant l'histoire de France, sçavoir la condamnation des Templiers, l'histoire du Schisme*, p. 207 ; Du Boulay, t. IV, p. 582 ; Rinaldi, t. VII, c. 457 ; Baluze, t. I, c. 1381, etc.

4. V. la remarque de Baluze (t. I. c. 1267) et celle de Bellaguet (*Religieux de Saint-Denys*, t. I, p. 73). — Le P. Louis Maimbourg (*Histoire du Grand Schisme d'Occident*, Paris, 1678, in-12, t. I, p. 200) déclare que, sur ce point, le *Religieux de Saint-Denys* et Jouvenel des Ursins « se sont manifestement trompez. »

gnon. Au moment de se soumettre à l'obédience de Clément VII, il aurait donc tenté d'en détacher la France? Il aurait, au mois de février, reproché à Charles VI une faute qu'il s'apprêtait lui-même à commettre au mois de mai? Cette invraisemblance a donné à penser qu'il convenait d'avancer de quelques semaines ou de quelques mois la démarche simultanée des rois de Hongrie et de Castille. Néanmoins, il demeure admis que le roi de Castille, aussi bien que celui de Hongrie, est intervenu en faveur d'Urbain VI, et c'est précisément cette circonstance qui motive le reproche de versatilité adressé au prince espagnol par l'historien Rinaldi[1].

Quelle que soit l'autorité dont jouit à juste titre le *Religieux de Saint-Denys*, je crois pouvoir démontrer qu'il a, en cette circonstance, accrédité une erreur grave.

A première vue, le fait d'une action commune entreprise, au XIVe siècle, par deux pays aussi éloignés l'un de l'autre que la Hongrie et la Castille a quelque chose d'étrange. Se représente-t-on cet échange de notes entre les cours de Bude et de Salamanque? cette entente de deux royaumes qui n'ont aucun intérêt commun? cet envoi simultané d'ambassades qui, parties presque des deux bouts de l'Europe, arrivent le même jour à Paris pour y tenir le même langage? Je crois inutile d'insister sur l'invraisemblance de pareils faits.

Ce qui n'est pas moins évident, c'est que jamais le roi de Castille, à quelque moment qu'on place l'ambassade en question, n'a pu faire tenir à Charles VI le langage que lui prête le *Religieux de Saint-Denys*. Avant d'opter pour Clément VII, Jean Ier, comme Henri II, son père, avait observé la neutralité à l'égard des deux papes rivaux; mais, comme je crois l'avoir démontré, il inclinait de plus en plus vers le pape d'Avignon. Supposer qu'il ait, à un moment quelconque, manifesté une préférence pour le pape de Rome, et, à plus forte raison, qu'il soit intervenu en faveur d'Ur-

1. « Dignus plane lachrymis ejus fuit lapsus : qui enim Urbani electionem justam et canonicam adeo agnoverat ut etiam oratores ad Gallum regem a schismate abducendum ipsum misisse testetur Juvenalis Ursinus atque inimicitias fœderato Gallo, ut in schisma prolapso, se denuntiaturum minabatur. » (T. VII, p. 457.)

bain VI, allant jusqu'à lui sacrifier l'alliance française et l'intérêt d'État, c'est forger une fable à tous égards inacceptable.

Comment donc concilier le récit du *Religieux de Saint-Denys* avec les données de l'histoire ? Je ne proposerai qu'une correction, à vrai dire considérable. En substituant au nom du roi de Castille celui du roi de Bohême, qui était en même temps roi des Romains, Wenceslas de Luxembourg, on supprime toute difficulté.

Il est aisé de comprendre les raisons d'ordre général qui rendent vraisemblable, en 1381, une pareille démarche de la part de Wenceslas. L'exemple de son père, l'intérêt de l'Empire, l'influence des Électeurs rhénans avaient fait de ce jeune et indolent monarque un des principaux champions du parti urbaniste. Peu à peu le dissentiment religieux relâcha les liens d'amitié qui unissaient les deux maisons de Valois et de Luxembourg. Les anciens traités d'alliance subsistaient encore, et néanmoins on commençait à voir l'Allemagne s'éloigner de la France pour se rapprocher de l'Angleterre. La démarche menaçante faite à Paris par les deux puissances urbanistes coïncide exactement, si l'on s'en tient au récit du *Religieux de Saint-Denys*, avec le traité, également inquiétant pour la France, par lequel Wenceslas donnait sa sœur Anna en mariage au roi d'Angleterre Richard II.

J'ajouterai que, si l'un des auteurs de la démonstration urbaniste de 1381 fut le roi de Hongrie, il est à présumer que le second fut Wenceslas. Dès le commencement du Schisme, les deux souverains n'avaient-ils pas échangé leurs vues et uni leurs efforts pour assurer le triomphe du pape italien? On a vu qu'une démarche commune avait été tentée auprès du roi de France, dès l'été de 1378, au nom de l'Allemagne et de la Hongrie[1]. Cette démarche n'a-t-elle pas pu se renouveler durant l'hiver de 1381 ?

Mais je n'émets pas ici une simple hypothèse. Les considérations qui précèdent pourraient tout au plus servir à établir une présomption : je prétends apporter des preuves positives.

Charles VI, après son couronnement, envoya une ambassade au pape d'Avignon, et l'on possède les instructions que le Con-

1. V. notre tome I, p. 263 et 272.

seil du roi remit à ces ambassadeurs[1]. Si Douët-d'Arcq ne les avait pas publiées sous la date de 1380[2], on aurait pu être tenté d'y chercher quelque allusion à la démarche des deux puissances urbanistes qui, suivant le *Religieux de Saint-Denys*, eut lieu en 1381. Mais Douët-d'Arcq a supposé sans doute que Charles VI n'avait pas attendu plus de quelques semaines pour présenter ses devoirs à Clément VII[3]; son hypothèse a eu pour résultat de faire considérer les instructions comme antérieures à l'année 1381 et, par conséquent, comme antérieures aussi à l'événement qui nous occupe. En réalité, elles lui sont postérieures de quelques jours, et en voici la preuve. Un des ambassadeurs envoyés par Charles VI à Clément VII n'est autre que Bernard de la Tour d'Auvergne, qui, en sa qualité d'évêque de Langres, siégeait au parlement de Paris. Or, les registres du Parlement permettent de constater la présence de ce prélat aux séances du Palais jusqu'au 24 avril 1381[4]. De plus, le chiffre de la pension que le même ambassadeur devait toucher pendant la durée de sa mission ne fut fixé que par des lettres du 30 avril 1381[5]. Donc les instructions doivent avoir été rédigées à peu près vers cette époque. Comme, au dire du *Religieux de Saint-Denys*, la séance où les envoyés des deux puissances urbanistes exposèrent leur message n'eut lieu qu'après Pâques, c'est-à-dire après le 14 avril 1381, on voit que le Conseil du roi, lorsqu'il expédia l'ambassade d'Avignon, devait être encore sous le coup de l'émotion produite par la démonstration

1. Arch. nat., K 53[a], n° 8 *ter*.

2. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 4.

3. Cette ambassade était, en effet, la première que Charles VI adressât au pape d'Avignon; c'est ce qui résulte du passage suivant : « *Item*, de excuser le roy devers nostre dit Saint Pere pour quoy il n'a plus tost envoyé par devers lui ses messaiges solemnez pour soy recommander à lui et lui faire la reverence : car ce a esté par les grans empeschemens qu'il a euz, tant pour la mort de son pere, comme de son sacre et autres grans et grosses besoignes qui lui sont seurvenuez à son commencement. »

4. L'évêque de Langres est présent les 5 et 12 décembre 1380, les 2, 4 et 5 janvier 1381, le 22 février et encore le 24 avril; ensuite il disparaît pour de longs mois (Arch. nat., X[1a] 1471, fol. 522 et sq.).

5. J. Tardif, *Monuments historiques*, n° 1616. — L'évêque de Langres, après avoir passé par Avignon, devait se rendre auprès du comte de Foix (cf. Douët-d'Arcq, *op. cit.*, p. 5).

des deux puissances alliées. Il ne faut donc pas s'étonner s'il chargea les ambassadeurs royaux de mettre Clément VII au courant d'un incident de cette importance.

En effet, que lisons-nous dans les instructions remises à ces ambassadeurs? — Qu'ils sont chargés, premièrement, de dire au pape d'Avignon « comment LE ROY DES ROMAINS et le roy de Ungrie ont envoyé par devers [Charles VI] messaiges avecques lettres de creance et patentes; *item*, de lui dire la creance; *item*, de lui dire la response que le roy leur a fait, et lui monstrer les lettres, et non à autre. »

Voilà nos deux souverains alliés, nos deux urbanistes militants bien clairement désignés, nommés de leurs vrais noms, et dans une pièce d'archives. L'un d'eux est le roi de Hongrie : nous le savions déjà par le *Religieux de Saint-Denys*. L'autre est, non pas le roi de Castille, mais le roi des Romains. L'hypothèse que j'avais émise se trouve vérifiée.

S'il fallait cependant fournir une seconde preuve de l'intervention de Wenceslas en cette circonstance, je la trouverais dans la correspondance de l'archevêque de Prague. M. Loserth a publié, en 1878[1], une lettre confidentielle dans laquelle ce prélat exhorte l'évêque de Paris à agir de toutes ses forces auprès de Charles VI dans un sens urbaniste. « L'ambassadeur de monseigneur *le roi des Romains*, ajoute-t-il, vous en dira plus long[2]. » Cet ambassadeur, qui serait-il, sinon celui qui accompagna à Paris l'ambassadeur hongrois, et qui, avec ce dernier, apporta l'ultimatum des deux rois urbanistes? C'est pourquoi, dans sa réponse, l'évêque de Paris exprime une égale pitié pour l'erreur dans laquelle sont plongés, suivant lui, le roi de Hongrie et *le roi des Romains*[3].

1. *Der Codex epistolaris des Erzbischofs von Prag Johann von Jenzenstein*, dans l'*Archiv für œsterreichische Geschichte*, t. LV, p. 316. — M. A. Leroux, qui cite cette lettre et la réponse d'après le ms. de Vienne, incline à penser qu'elles se rapportent aux premiers mois de l'année 1383 (*Nouvelles recherches critiques...*, p. 8, note 2). La date de 1381, donnée par M. Loserth, paraît bien préférable.

2. « Nova presens vobis ambasiator domini regis Romanorum plenius indicabit. »

3. « Comperi serenissimos dominos reges Romanorum et Ungarie vosque cum illis in Ecclesie scismatice contenciones involutos... » (*Ibid.*, p. 317.) Cette réponse de l'évêque de Paris est datée du 10 mars [1381]. Suivant le *Religieux de Saint-Denys*, l'ambassade était parvenue à la cour vers la fin du mois de février, tandis que le jeune roi se trouvait à Melun pour la chasse. Cette chasse pourrait se placer le

Cette allusion à la double démarche des souverains urbanistes ne semble pas jusqu'ici avoir été bien comprise[1].

Donc, l'annaliste de Saint-Denis est convaincu d'avoir commis une bien étrange erreur : il a pris le roi des Romains pour le roi de Castille. Confusion surprenante, en effet, si l'on songe à la réputation d'exactitude de cet historien. Et, toutefois, je me l'explique en partie. Une ambassade castillane se trouvait à Paris en même temps que les ambassades hongroise et allemande. Le lundi de Quasimodo, c'est-à-dire presque au moment où les représentants des deux princes urbanistes obtenaient leur audience, les envoyés du roi de Castille renouvelaient, au château de Bicêtre, les alliances anciennement conclues entre leur pays et la France[2]. Ai-je besoin d'ajouter qu'ils ne se mêlèrent en rien à la manifestation urbaniste de leurs confrères d'outre-Rhin ? Ils n'en furent pas moins entendus et expédiés par le Conseil de Charles VI à peu près au même moment que ces derniers. Cette coïncidence est

7 mars, jour où le duc de Bourgogne Philippe le Hardi fut à Melun (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, Preuves, p. 55 ; E. Petit, *Itinéraires...*, p. 150) ; le jeune roi, qu'il ne quittait guère, l'avait accompagné, le 3 mars, à Corbeil. Cependant des lettres de Charles VI du 27 février (Arch. nat., K 192, n° 8[15]), du 6 et du 7 mars (*Ordonnances*, t. XII, p. 122 ; t. VI, p. 561) sont datées de Paris.

1. Il faut également reconnaître une allusion à cette ambassade dans un passage de la *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranvillé, t. II, p. 370-372), dont l'auteur, à vrai dire, commet de graves confusions. Il suppose, entre l'empereur Charles IV et le roi Louis de Hongrie, une entrevue qui n'a pu avoir lieu. En effet, entre le mois d'octobre 1378, époque à laquelle l'élection de Clément VII fut connue en Allemagne, et le 29 novembre de la même année, date de la mort de Charles IV, l'Empereur n'a point quitté Prague (v. Böhmer, *Regesta Imperii ; die Regesten unter Karl IV ; Additamentum primum*, p. 775) et n'a pu s'aboucher avec Louis de Hongrie. C'est le fils et successeur de Charles IV, Wenceslas, qui rencontra le roi de Hongrie à Altsohl, et cette entrevue eut lieu, ainsi que la publication du double manifeste urbaniste, non pas en 1378, mais au mois de juin 1379 (v. notre tome I, p. 272). Il s'ensuit que les ambassadeurs dont parle ensuite le chroniqueur n'ont pu être accrédités, comme il le prétend, par Charles IV, mais par Wenceslas et par Louis de Hongrie. On ne saurait, d'ailleurs, admettre l'hypothèse énoncée par l'ingénieux éditeur de la *Chronographia* (p. 371, note 1) : il propose de voir dans ce passage une allusion à la double démarche, dont j'ai moi-même fourni la preuve, qui fut tentée auprès de Charles V, durant l'été de 1378, au nom de l'Allemagne et de la Hongrie. Mais, à cette date, l'élection de Clément VII n'avait pas encore eu lieu : il ne pouvait alors être question de juger des prétentions des deux pontifes, ni de dénoncer au roi de France, comme le dit la chronique, l'intrusion de Robert de Genève.

2. V. plus haut, p. 205.

de nature à expliquer et à atténuer la faute d'un chroniqueur qu'il m'est arrivé plus d'une fois de prendre en flagrant délit d'erreur, et qui d'ailleurs, à ce moment, voyageait sans doute en Angleterre[1].

Ainsi l'histoire des rapports de l'Allemagne et de la France peut être complétée sur un point important grâce à cette simple rectification. Le texte bien connu des annales de Saint-Denis perd tout intérêt au point de vue de l'histoire espagnole ; en revanche, il peut fournir une page nouvelle aux historiens de l'Allemagne.

1. Suivant son propre témoignage (t. I, p. 134), il se trouvait en Angleterre au moment du meurtre de l'archevêque de Cantorbéry, c'est-à-dire le 14 juin 1381.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

T. I, p. 102, note 1. Dans un opuscule qui me parvient au dernier moment (*Das Itinerar der Päpste zur Zeit des grossen Schismas*), le P. Conrad Eubel observe que le trésorier du pape Pierre, évêque de Maguelone, qui était demeuré en Avignon, mentionna dans son registre, jusqu'au 20 juin 1378, le pontificat d'Urbain VI; le même prélat ne se servit de la formule *sede vacante* que du 12 septembre au 4 octobre 1378.

T. II, p. 24, ligne 26. La lettre de Clément VII du 24 avril 1382 analysée plus haut (p. 445) précise la portée de la défense royale : les officiers du Languedoc avaient reçu l'ordre d'empêcher les hommes d'armes de sortir de France. On a vu l'émotion causée par cette mesure, qui provenait sans doute de la crainte de laisser le royaume exposé sans défense aux attaques des Anglais. Tout porte à croire, d'ailleurs, que l'ordre ne fut pas maintenu.

P. 25, ligne 3. On peut voir dans la correspondance de Clément VII et de Louis d'Anjou (plus haut, p. 443, 444) combien les concessions financières de la royauté leur paraissaient insuffisantes.

P. 27, ligne 17. A ces efforts pour tirer de nouvelles ressources du clergé se rattache la mission de Jean de Murol et de Pierre Gérard, sur laquelle les lettres analysées plus haut (p. 441-446) fournissent d'amples éclaircissements.

P. 33, ligne 17. Compléter ces indications par les renseignements que fournit un entretien de Roger Cane avec un envoyé de Louis ou de Clément (v. plus haut, p. 440) et aussi par les détails que contient une lettre de Georges de Marle du 8 avril 1382 (v. plus haut, p. 442).

P. 44, ligne 12. Le 24 avril 1382, Clément VII annonçait que la compagnie de Saint-Georges avait été engagée pour six mois au service de Louis d'Anjou (v. plus haut, p. 445).

P. 45, ligne 15. Ce n'est pas seulement en 1381, mais encore au mois d'avril 1382 que Clément VII avait entretenu une négociation avec Galeotto Malatesta (v. plus haut, p. 443).

P. 48, ligne 13. V. (plus haut, p. 442) la déclaration que les Romains auraient faite à Urbain VI, au dire de Georges de Marle.

P. 50, ligne 7. Le bruit courait à Avignon, vers le 8 avril 1382, que les habitants de Nocera avaient remis la reine Jeanne en liberté (v. plus haut, p. 442).

P. 52, note 3. Rapprocher les lettres du 24 avril 1382 (plus haut, p. 445, 446), dans lesquelles Clément VII et Georges de Marle annoncent la révolte d'Aquila.

P. 54, ligne 21. Le bruit s'était répandu en Avignon, au mois d'avril 1382, que Charles de Durazzo faisait compléter les fortifications du Castel Nuovo (v. plus haut, p. 443).

P. 64, ligne 10. *Au lieu de :* Engien, *lisez :* Enghien.

P. 69, ligne 6. Louis d'Anjou s'était d'abord flatté d'emmener avec lui Enguerran de Coucy (v. plus haut, p. 441, 444).

P. 96, ligne 9. La bulle d'Urbain VI nommant l'évêque d'Apt Raymond « Savini » collecteur apostolique dans les provinces d'Arles et d'Aix est du 21 décembre 1382. Dès le 22 avril 1383, Clément VII transféra l'évêque Raymond à un siège éloigné, et procéda à la nomination d'un nouvel évêque d'Apt (abbé Albanès, *Gallia Christiana novissima*, t. I, Montbéliard, 1895, in-fol., c. 257).

P. 135, note 2, ligne 2. *Au lieu de :* rovino, *lisez :* rovina.

P. 139, note 2, ligne 2. *Au lieu de :* Chieria, *lisez :* Chieri.

P. 152, ligne 1. Bertrand Boysset, lorsqu'il donne comme compagnon au roi « monsen Felip, fraire del rey de Fransa e duc d'Orliens, » entend parler de Louis d'Orléans, et non de Philippe le Hardi (éd. F. Ehrle, dans *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte*, t. VII, 1893, p. 341). C'est par erreur que le même chroniqueur assigne la date du 25 octobre à l'entrée de Charles VI en Avignon.

P. 213, note 2, ligne 3. *Au lieu de :* Jean Ier, roi de Castille, *lisez :* Jean Ier, roi d'Aragon.

P. 243, ligne 8. *Au lieu de* : Juilly, *lisez* : Jully.

P. 318, note 1. *Au lieu de* : Kashel, *lisez* : Cashel.

P. 325, note 1. Dans un mémoire tout récent, M. le chanoine E. Allain distingue également deux archevêques de Bordeaux du nom de François entre les années 1384 et 1412 (*L'église de Bordeaux à la fin du moyen âge*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. LVIII, 1895, p. 365).

P. 326. Les renseignements donnés, dans la note 1, d'après des sources originales, sur les évêques urbanistes d'Oloron ne concordent nullement avec ceux que fournissent les *Notices historiques sur les évêques de l'ancien diocèse d'Oloron* de M. l'abbé V. Dubarat (*Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. XVII, 1888, p. 59, 60).

P. 328. La bulle citée dans la note 1 démontre l'existence d'un évêque de Valence du nom de Henri dont le pontificat s'intercale entre celui d'Amédée de Saluces et celui de Jean de Poitiers. Faute de preuves, M. B. Hauréau

avait cru devoir contester l'existence de ce personnage (*Gallia Christiana*, t. XV, c. 327), mentionné par un auteur du XVIIe siècle (J. Columbi, *Libri IV de rebus gestis Valentinorum et Diensium episcoporum*, Lyon, 1651, in-4°).

P. 331, note 1, ligne 17. La pièce des Archives nationales K 55, n° 22, porte aujourd'hui la cote KK 1213^a.

P. 339, ligne 21. Le traité entre Clément VII et Raymond de Turenne fut conclu à Montélimar, par l'entremise du comte de Genevois, le 21 février 1389. On en peut lire le texte dans le ms. français 6539 (p. 28-31) de la Bibliothèque nationale. Raymond promettait de venir en Avignon se mettre « en la mercy » du pape et d'évacuer en France ses gens d'armes, après leur avoir fait jurer de ne plus guerroyer contre le pape ni au pays de Provence. Il remettait au comte de Genevois le château de Puygiron. Les bannières du pape devaient être arborées à Châteauneuf-de-Mazenc, qui recevait un capitaine nommé par la comtesse douairière de Valentinois. Comme arbitres de tous ses différends avec le pape et le roi ou la reine de Sicile, Raymond prenait les cardinaux de Préneste (Guy de Malesset) et d'Amiens, les comtes de Genevois et de Valentinois et le seigneur d'Apchier; il s'en remettait aussi à eux du soin de régler les différends pendants entre lui ou sa sœur et la comtesse d'Avellino au sujet du château des Baux. S'il manquait à quelqu'un de ses engagements, le comte de Valentinois et le seigneur d'Apchier devaient venir en Avignon se constituer otages et y demeurer jusqu'à complète satisfaction. Par contre, le comte de Genevois s'engageait à avancer 6.000 florins à Raymond et il garantissait l'exécution de la sentence des arbitres. Enfin pleine rémission était acquise à tous les gens de Raymond de Turenne.

P. 340, note 2. L'excellent catalogue du *Supplément français* du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, dont M. H. Omont vient de publier le premier volume (*Bibliothèque nationale; Catalogue général des manuscrits français ; Ancien supplément français*, t. I, Paris, 1895, in-8°), m'a permis de retrouver le texte des conventions dont il est question dans le compte du 14 juin 1389. Le ms. français 6539 contient, en effet (p. 32-35), une pièce commençant par ces mots : « Ce sont les chouses accordées entre Mons. le conte de Geneve et le seigneur d'Apchier sur le trattié fait au Monteilesmar entre ledit conte de Geneve et messire Remont de Torena par le moyen du conte de Valentinois et du seigneur d'Apchier. » Chacun des articles y est suivi des approbations du cardinal de Poitiers, du cardinal d'Amiens, du comte de Valentinois et de Garin d'Apchier. Il est convenu que le château des Baux sera remis au seigneur d'Apchier, qui le tiendra au nom de Raymond de Turenne, mais jurera de ne faire aucun tort aux gens du pape ou de la reine de Sicile, pourvu toutefois qu'aucun tort ne soit fait à Raymond lui-même sur ses terres ou sur celles de son père. Pour entretenir la garnison des Baux et lui ôter l'envie « de mal faire, » le comte de Genevois, ou plutôt le pape, payera au sieur d'Apchier 2.000 florins d'or chaque année. Les arbitres déjà désignés examineront les moyens produits de part et d'autre et prononceront sur la question de pos-

session des Baux avant le 25 décembre. Assiette sera faite des 1.000 livres de rente dues à Raymond par la reine de Sicile; 6.000 florins seront payés à Raymond avant la Saint-André, à valoir tant sur les arrérages de cette rente que sur ceux de la rente de 500 francs et de 500 florins de Chambre que doit lui servir le camerlingue. Marie de Bretagne rendra à Guillaume Roger les Pennes, Meyrargues, le port de Bouc, toutes les terres, en un mot, qu'il tenait en Provence avant le commencement de la guerre; les arbitres auront de plus à estimer les dommages que Raymond prétend avoir été causés soit à son père, soit à lui-même, par les gens de la reine, notamment lors des sièges des Pennes et de Meyrargues.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

LIVRE SECOND. — LE SCHISME SOUS CHARLES VI JUSQU'A LA MORT DE CLÉMENT VII (Suite).. 5

CHAPITRE II. — EXPÉDITION DE LOUIS Ier D'ANJOU EN ITALIE. 7

Après avoir donné une direction nouvelle à la politique religieuse de la France, le duc d'Anjou se met en devoir de vaquer à ses propres affaires, p. 7-8.

I. Situation précaire de la reine Jeanne de Naples ; rébellion et couronnement de Charles de Durazzo (2 juin 1381). Dernier appel que la reine adresse à Louis d'Anjou. Durazzo maître de Naples ; la reine assiégée dans le Castel Nuovo. Clément VII n'est pas prêt à lui porter secours. La reine et le royaume tombent au pouvoir de Durazzo (2 septembre). Révolution religieuse autant que politique ; persécutions urbanistes. Perplexité du duc d'Anjou : départ résolu au mois de juillet, et remis en question au mois d'août. Participation de la France aux frais de l'expédition ; abandon, puis reprise du projet. Encouragements de Clément VII. Incertitude au sujet des dispositions de la Provence. Expédition résolue (5-7 janvier 1382). Arrivée de Louis d'Anjou en Avignon, où il commence à porter le titre de duc de Calabre, p. 8-20.

II. Prétendue campagne de sept mois que Louis d'Anjou aurait conduite à travers la Provence ; caractère pacifique des démarches de Louis d'Anjou et de Clément VII auprès des Provençaux pour les amener à reconnaître les droits éventuels du fils adoptif de la reine Jeanne. Causes qui ont prolongé pendant quatre mois le séjour de Louis en Avignon. Comment le pape concourt au recrutement de l'armée, et comment la royauté semble vouloir y mettre obstacle. Aide financière fournie par

Charles VI. Revenus apostoliques mis presque intégralement à la disposition de Louis d'Anjou; sacrifices imposés au clergé. Négociations avec l'Aragon et avec les cités italiennes; dispositions peu favorables des Florentins, des Bolonais; alliance conclue avec les seigneurs de Milan et avec le comte de Savoie. Nouvelle investiture du royaume de Naples; Louis se hasarde à prendre le titre de roi. Départ pour l'Italie (13 juin 1382), p. 20-38.

III. Jonction du duc d'Anjou avec le comte de Savoie. Importance numérique de l'armée de Louis d'Anjou. Séjour à Turin. Traversée de la Lombardie : gracieux accueil des seigneurs de Milan. Belle tenue des troupes. Entrée dans les États de l'Église et premières escarmouches. Hostilité de Galeotto Malatesta, seigneur de Rimini. Passage par la Marche d'Ancône. Division de l'armée en trois corps. Laissant sur sa droite Rome, où il eût trouvé Urbain VI sans défense, Louis pénètre par Aquila dans le royaume de Sicile (17 septembre 1382), p. 38-49.

IV. Ignorance où était le duc de la mort tragique de la reine Jeanne. Court séjour à Aquila. Marche sur Naples, soudainement interrompue à quelques lieues du but. Fatale temporisation; défaut d'entente entre les forces de terre et de mer. Louis se laisse amuser par des propositions de combat en champ clos. Mouvement de retraite. Rédaction d'un premier testament. Épidémie; mort du comte de Savoie (1er mars 1383), p. 50-60.

V. Combat de Pietracatella. Acquisition de Tarente. Nouveau testament témoignant d'illusions singulières; motifs réels d'espérance. Brouille momentanée d'Urbain VI avec Charles de Durazzo. Préparatifs en vue d'une lutte suprême. Aide constamment prêtée par Clément VII à Louis d'Anjou. Nouvel appel à Charles VI. Renfort amené par Enguerran de Coucy; frayeur des Florentins à son approche; ses vues sur Arezzo, p. 60-72.

VI. Séjour de Louis d'Anjou à Tarente; extrême pénurie d'argent. Les deux rivaux en présence près de Barletta : on se sépare sans combattre. Acquisition de Bari. La situation des « angevins » n'est nullement désespérée. Catastrophe inattendue : mal contracté par Louis d'Anjou à Bisceglie. Serment de fidélité à la cause « angevine » prêté par un certain nombre de barons et de chevaliers. Dispositions dernières et mort de Louis Ier d'Anjou (21 septembre 1384). Effet produit par la nouvelle de cet événement à Bari, à Naples, à Florence, à Arezzo. Dispersion de l'armée ducale; retraite d'Enguerran de Coucy, p. 72-86.

Raisons qui pouvaient, dans une certaine mesure, justifier l'expédition de Louis d'Anjou; résultats qu'elle produisit, p. 86-89.

CHAPITRE III. — SUITE DE L'INTERVENTION FRANÇAISE EN ITALIE. 91

I. La succession de Louis Ier d'Anjou; situation de sa veuve et de son fils aîné. Nécessité de s'assurer le concours du roi de France. Louis II d'Anjou à Paris. Prétentions élevées au nom de Charles VI sur une partie

de la succession de la reine Jeanne; les troubles de Provence avaient nécessité l'intervention française, que le pape d'Avignon n'avait pas tardé à voir d'un mauvais œil. Propositions d'arbitrage dissimulant mal un projet d'annexion de la Provence au royaume. Le duc de Berry, berné par les partisans de Durazzo, froidement accueilli par Clément VII, éconduit par Marie de Bretagne. Déconvenue des princes; triomphe du parti de Louis II en Provence, p. 91-112.

II. Violences d'Urbain VI; sa cruauté à l'égard de plusieurs de ses cardinaux. Assiégé dans le château de Nocera par les troupes de Durazzo, il finit par s'enfuir sous la protection des barons du parti de Louis d'Anjou; parvenu à Gênes, il ne s'en montre que plus implacable. Deux de ses cardinaux se rallient au parti clémentin. La mort de Durazzo achève de réveiller les espérances de la seconde maison d'Anjou. Louis II investi par Clément VII du royaume de Sicile (21 mai 1385). Bonne volonté paralysée par le manque d'argent. Naples pourtant ouvre ses portes au lieutenant de Louis II (7 juillet 1387). Nouveaux sacrifices faits par le pape d'Avignon en vue d'une conquête dont il semble devoir tirer peu de profit, p. 112-124.

III. Efforts isolés des représentants du parti clémentin dans l'Italie centrale : François de Vico, préfet de Rome; Pierre Arsenh, évêque de Montefiascone; Rinaldo Orsini; Bernardon de la Salle. Les exploits des routiers clémentins déterminent Urbain VI à regagner les États de l'Église; dispositions hostiles des Florentins à son égard. L'attention de Clément VII ainsi ramenée vers l'Italie centrale. Échec des ambassades qu'envoient successivement à Florence le pape d'Avignon et le roi de France. Bons rapports entretenus avec Jean-Galéas Visconti; mariage du duc de Touraine (8 avril 1387) favorable aux progrès de Clément VII en Lombardie; domaines que ce pape promet d'inféoder au frère de Charles VI, p. 124-140.

IV. Expédition dans le royaume de Naples projetée par le duc de Bourbon. Voyage du jeune Louis II encore une fois ajourné. Les dispositions médiocrement favorables du gouvernement de la France se modifient à partir de l'avènement des Marmousets (novembre 1388). Charles VI, émancipé, embrasse avec ardeur la cause de Louis II, p. 140-145.

V. Vains efforts d'Urbain VI. Son autorité méconnue en Toscane, où réside désormais un légat clémentin, n'est pas moins chancelante en Romagne : Clément VII se croit au moment de gagner à son parti Bologne. Isolement d'Urbain VI, contrastant avec l'harmonie parfaite qui règne entre les chefs du parti clémentin. Séjour de Charles VI à la cour d'Avignon; couronnement de Louis II; largesses de Clément VII; bénéfices qu'il met à la disposition du roi, p. 145-157.

VI. Mort d'Urbain VI (15 octobre 1389) : espérances qu'elle fait concevoir. Élection de Boniface IX (2 novembre 1389). Politique réparatrice du nouveau pape de Rome, qui regagne peu à peu le terrain perdu par son

prédécesseur. Meurtre de Rinaldo Orsini; défection du cardinal de Ravenne; conversion de Jean Sciarra et soumission de Viterbe, p. 157-166.

VII. Les clémentins ne laissent pas de poursuivre leurs entreprises en Italie. Voyage de Louis II d'Anjou (juillet-août 1390). Son pouvoir se fortifie dans le royaume de Naples; secours qu'il continue de recevoir de Clément VII et de Charles VI. Nouvelle expédition projetée par le duc de Bourbon (janvier-juin 1393), p. 167-173.

VIII. Rome véritable but des efforts du pape d'Avignon : comment le roi de France paraît devoir lui en assurer la conquête. Expédition résolue par Charles VI probablement vers la fin de l'année 1390. Accueil fait à ce projet par le duc de Bretagne; préparatifs de l'expédition. Joie de Clément VII, qui doit être conduit par le roi jusqu'à Rome; il s'occupe d'amasser de l'argent et de faire les achats nécessaires. Soudain le départ est contremandé (mars 1391). L'intervention de l'Angleterre n'est pas étrangère à l'abandon de ce projet, p. 173-182.

IX. La guerre que Jean III, comte d'Armagnac, s'apprêtait à faire au seigneur de Milan eût été un autre obstacle aux desseins du roi de France. Le duc de Bourgogne réussit à débaucher une partie des troupes du comte d'Armagnac; mais celui-ci livre aux transfuges un combat où périt Bernardon de la Salle. Attitude étrange de Clément VII, qui non seulement ne s'oppose pas au départ de Jean III, mais contribue pour une large part au payement des frais de l'expédition : espérances qu'il fonde sur le comte d'Armagnac. Mort de ce dernier (25 juillet 1391). Maladie de Charles VI, p. 182-188.

X. Revenus au pouvoir, les oncles de Charles VI ont maintenant à compter avec le duc d'Orléans, soumis lui-même à l'influence de son beau-père, Jean-Galéas Visconti. Idée que ce dernier suggère à Clément VII d'inféoder à Louis d'Orléans une partie des États de l'Église sous le nom de royaume d'Adria. Précautions prises par Clément VII; obstination de la cour de France à lui refuser satisfaction : négociations sans issue (1393-1394), p. 189-199.

Déceptions successives éprouvées par le pape d'Avignon, qui ne cesse de placer son espoir dans les armes françaises, et se flatte vainement de triompher de son rival par la force, p. 199-200.

CHAPITRE IV. — LE PAPE D'AVIGNON RECONNU EN ESPAGNE, EN ORIENT ET EN FLANDRE. RÔLE DU DUC DE BOURGOGNE... 201

Les succès du pape d'Avignon, à l'époque de Charles VI, sont-ils dus à une pression qu'aurait exercée la France? p. 201.

I. Résultats de l'assemblée de Medina del Campo : déclaration de la Castille (19 mai 1381); dans quelle mesure intervient la France. Variations du Portugal, définitivement soustrait, lors de l'avènement de Jean Ier, à l'autorité de Clément VII (1385). Enquête ordonnée par Pierre IV

d'Aragon : ses dernières recommandations, sa mort. Déclaration de son successeur (24 février 1387) : l'Aragon soumis à Clément VII. Déclaration de la Navarre (6 février 1390), p. 201-218.

II. L'influence française et clémentine contrariée, en Orient, par l'influence des républiques de Venise et de Gênes. Les clémentins de Chypre. Émissaires envoyés par le pape d'Avignon, Concours que lui prête l'ordre de l'Hôpital, p. 218-224.

III. Conséquences de la première expédition de Charles VI en Flandre. Retour offensif des Anglais : croisade de l'évêque de Norwich. La seconde campagne de Charles VI (1383) ne modifie pas la situation religieuse de la Flandre. Mort de Louis de Male (30 janvier 1384), p. 224-234.

IV. Le duc de Bourgogne maître de la Flandre. Rôle odieux attribué à Philippe le Hardi ; prétendue ordonnance par laquelle il aurait forcé les Flamands à reconnaître Clément VII. Examen des faits qui lui sont reprochés : l'arrestation d'un légat urbaniste, la révocation d'un souverain bailli, diverses exécutions, l'exil d'un abbé de Baudeloo, sa façon d'imposer par sa présence la soumission aux évêques clémentins, les excès de pouvoir d'un prétendu official clémentin, etc. Attitude véritable de Philippe le Hardi. Conversion des pays de Lille, de Douai et d'Orchies (1384), des châtellenies de Cassel, de Bourbourg et de Dunkerque. Prédications et conférences ; intention d'écarter toute proposition que feraient les Flamands relativement à la convocation d'un concile général. La plus grande partie de la Flandre longtemps fidèle au pape de Rome. Un mouvement se prépare vers 1390 ; abjuration de l'évêque urbaniste de Thérouane. Conversions plus nombreuses à partir de 1392, dans la Flandre Occidentale, à Bruges, etc. Résistance de Gand. Procédés de propagande employés par le duc et par la duchesse de Bourgogne. La persuasion plus puissante que la force brutale, p. 234-271.

CHAPITRE V. — FIDÉLITÉ D'UNE GRANDE PARTIE DE L'EUROPE AU PAPE DE ROME 273

I. Zèle déployé à l'origine par le roi des Romains en faveur du pape italien : c'est Wenceslas, et non le roi de Castille, qui, au commencement de l'année 1381, envoie, de concert avec le roi de Hongrie, une ambassade à Paris, pour obtenir la conversion de la France au parti urbaniste : réponse de Louis d'Anjou. Nouvelles tentatives faites par la France pour ouvrir au légat clémentin une route à travers l'Allemagne. Inertie du roi des Romains, qui reste sourd aux exhortations d'Urbain VI et de Richard II. Réception à la cour de Prague d'une ambassade française munie d'instructions secrètes du pape d'Avignon (1383). Autres démarches de Clément VII auprès du roi des Romains. Façons hésitantes et attitude équivoque de Wenceslas, p. 273-286.

II. Nombreux agents envoyés par Clément VII en Allemagne ; rapports du pape d'Avignon avec le clergé, la bourgeoisie et la noblesse des pays

d'Empire : primes offertes au margrave de Bade, au comte de Wurtemberg, etc. Résultat de ces intrigues. Échec définitif des clémentins à Liège. La guerre dans les diocèses de Metz et de Toul; la situation précaire de l'évêque de Verdun : pariage qu'il conclut avec Charles VI (30 septembre 1389). Bataille de Sempach et mort de Léopold III, duc d'Autriche (9 juillet 1386) : effondrement du parti clémentin dans les provinces méridionales de l'Empire, p. 286-309.

III. Rupture du projet de mariage de Louis, duc de Touraine, avec Marie, reine de Hongrie (1385) : Clément VII perd toute chance de faire reconnaître son autorité en Hongrie. Dans l'espoir de gagner les Polonais à sa cause, il suscite la candidature du frère convers Wladislas au trône de Pologne. Félicitations adressées par Charles VI au grand duc de Lithuanie Jagellon à l'occasion de sa conversion au christianisme. La propagande clémentine en Livonie et dans les royaumes scandinaves : correspondance de Clément VII avec Albert de Mecklembourg et avec Marguerite de Waldemar, p. 309-316.

IV. Existence d'un parti clémentin en Irlande; la plus grande partie de l'île soumise à Urbain VI. Hostilité des Anglais à l'égard du pape d'Avignon, qu'ils persistent à regarder comme une créature de la France. Conversation d'Honoré Bonet avec le duc de Lancastre, lors des conférences d'Amiens (avril 1392). Démarches tentées auprès des Plantagenêts par le cardinal Pierre de Luna lors des conférences de Leulinghem (mai 1393, avril-mai 1394). Influence anglaise en Guyenne; conflits entre les prélats des deux obédiences; attitude du comte de Foix. Inutiles efforts des agents clémentins pour pénétrer dans l'Aquitaine anglaise, p. 316-329.

Impuissance du pape d'Avignon à faire reconnaître son autorité dans une moitié au moins de l'Europe catholique, p. 329-330.

Chapitre VI. — Le Schisme invétéré. Lassitude générale. Rupture de l'alliance entre la France et le pape d'Avignon 331

I. Le pape d'Avignon aux prises avec un ennemi qui le harcelle : la situation de Raymond de Turenne en Provence et ses griefs contre Clément VII. La guerre aux portes d'Avignon; premières campagnes de Raymond (1386-1390); brigandages et dévastations. Vains essais de pacification, arbitrage du comte d'Armagnac. Intervention du roi de France : traité du 5 mai 1392. Reprise des hostilités. Négociations matrimoniales; Raymond défié par l'amiral de France Jean de Vienne; le maréchal Boucicaut épouse Antoinette de Turenne. Raymond abandonné de tous et anathématisé par Clément VII, p. 331-359.

II. Les convictions des clémentins affermies avec le temps et par suite des déclarations conformes de tous les principaux témoins de l'élection d'Urbain VI. Un saint à la cour d'Avignon; affluence autour du tombeau

de Pierre de Luxembourg. La guérison de Marie Robine. Petit nombre et peu d'importance des urbanistes français; les visions de Constance de Rabasteus. Soumission feinte de certains français à Clément VII; attitude hypocrite et protestation secrète du duc de Bretagne Jean de Montfort, p. 359-374.

III. Mécontentement des clémentins. Charges pesant sur le clergé dans l'obédience avignonnaise; concessions faites par Clément VII à Charles V et à Charles VI; impôts, taxes d'intérêt local; décimes payées soit au roi, soit au pape; subsides volontaires, annates, communs et menus services; procurations et dépouilles. Réserves des bénéfices. Dépenses de Clément VII; faste de ses cardinaux. Reproches généralement adressés au pape d'Avignon, p. 375-391.

Refroidissement entre le pape et les princes, sensible dès 1385. On commence à parler d'union. Premières démarches des universitaires; discours de Gerson du 6 janvier 1391. Insuccès de ces premières tentatives. Démarches de Pierre de Mondovi, prieur de la Chartreuse d'Asti, et de Barthélemy de Ravenne, prieur de l'île de Gorgona. Processions et prières publiques. Suite de la correspondance entre Boniface IX et Charles VI. Traité de Bernard Alamant. Nouveaux efforts de l'Université en faveur de l'union : le scrutin du cloître des Mathurins. La *Complainte de l'Église*, poésie de Jean Petit. Jugement sévère porté par Charles VI sur les deux papes. Variations de la cour de France. Opposition des ducs d'Orléans et de Berry aux propositions de l'Université. Audience royale du 30 juin 1394 : violences de langage auxquelles se laissent entraîner les universitaires; leur nouvel échec. Prudents conseils donnés par Honoré Bonet dans son *Somnium super materia Scismatis*. Effet produit en Avignon par les attaques des universitaires. Mission de Jean Goulain et légation de Pierre de Luna; attitude véritable de ce dernier. Rôle du camerlingue. Clément VII ne renonce pas à ses projets de conquête. Sa mort inopinée (16 septembre 1394), p. 391-429.

Fin de l'alliance contractée entre la royauté française et la papauté avignonnaise. Sentiments catholiques de la plupart des Français. Croyance en l'unité et en l'universalité de l'Église, p. 429-430.

ÉCLAIRCISSEMENT II. — L'adhésion de l'Aragon à Clément VII 431

ÉCLAIRCISSEMENT III. — Les papiers du cardinal Pierre Gérard 439

ÉCLAIRCISSEMENT IV. — Une ambassade allemande à Paris en 1381 447

ADDITIONS ET CORRECTIONS 455

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS CONTENUS DANS LES TOMES I ET II

A

Abbeville, II, 353, 367, 422. V. Rousse (Jean).
Abrard (Jean), évêque de Vence, I, 120.
Abruzze (L'), II, 49, 52, 59-61, 64, 78, 127.
Abzac (Gantonnet d'), II, 219, 359.
Acerenza (Jean, archevêque d'), II, 87.
Acerno (Thomas d'), évêque de Lucera, I, 30.
Achaïe (Principauté d'), II, 62, 140.
Achaïe (Amé de Savoie, prince d'), II, 339, 388.
Acquapendente, I, 16; II, 165.
Acquaviva (Conrad d'), comte de San Valentino, II, 65.
— (Jean d'), archevêque de Salerne, II, 13.
Acqui, II, 28.
Admont (Saint-Blaise d'), II, 285.
Adorno (Antoine), doge de Gênes, I, 371-373.
Adria (Royaume d'), I, 167, 168, 180, 187, 188; II, 36, 189, 191, 193, 194, 199, 357.
Adriatique (Mer), II, 43, 47, 71, 73, 78, 81, 116.
Agen, I, 244, 249, 250; II, 326.
— (Jean, évêque d'), I, 188, 189.
Agout (Ameilh d'), II, 65.
— (Bertrand d'), II, 22.
— (Foulques d'), sénéchal de Provence, I, 100, 102, 119; II, 22, 23, 48, 441, 442.
— (Jean d'), archevêque d'Aix, II, 111.
— (Raymond d'), seigneur de Sault, II, 19, 22, 23, 67, 77, 83, 332, 441, 442.
Agramunt (Bertrand d'), I, 217.
Aigrefeuille (Faydit d'), évêque d'Avignon, cardinal, I, 118, 119; II, 390.
— (Guillaume d'), cardinal, I, 15, 22, 23, 28-30, 37, 41-43, 45, 47, 50, 55, 59-62, 64-66, 74, 91, 102, 243, 267; II, 211; — sa légation, I, 130, 131, 135-137, 154, 199, 284, 285, 293, 296, 299, 307; II, 277, 278, 285, 295.
Aigues-Mortes, I, 218; II, 69, 345.
Ailly (Jean d'), II, 280, 282.
— (Pierre d'), I, 340, 341, 358; II, 153, 363, 413, 421.

Aimery (Pierre), archevêque de Bourges, II, 403.
Aire (Landes), I, 246 ; II, 325, 328.
— (Pas-de-Calais), II, 234.
Airola, II, 55, 58.
Aix-en-Provence, I, 118, 176 ; II, 21, 23, 32, 34, 37, 73, 95-98, 100, 101, 103, 108, 110-112, 205, 320, 341, 442, 444, 456.
Aix-la-Chapelle, I, 269, 276, 300.
Alamand (Albert), I, 294.
Alamannus (*Contius*), I, 287.
Alamant (Bernard), évêque de Condom, I, 104, 124; II, 406, 421.
Alamo (André d'), II, 12.
Alanno (Nicolas d'), II, 81.
— (Petrillo d'), II, 81.
Alba, II, 28, 34, 138.
Albains (Monts), I, 161.
Albanie (L'), II, 218.
Albano (Cardinal d'). V. Grimoard (Anglic).
Albe Castellan (Charles), II, 22.
Albi, I, 117, 311 ; II, 328.
— (Évêques d'). V. Saye (Jean de), Voulte (Guillaume de la).
Albi (Guy ou Guigonnet d'), II, 170, 347, 385, 422.
Albigeois (L'), I, 311.
Albigeois (Raymond d'), II, 198.
Albornoz (Alvarez d'). V. Alvarez d'Albornoz.
— (Gilles d'), cardinal, II, 31.
Albret (Arnaud-Amanieu, sire d'), I, 132, 244; II, 154.
Alcala de Henares, I, 201.
Alcoy (Baronnie d'), II, 432, 434.
Alençon (Philippe d'), archevêque de Rouen, puis cardinal, I, 118, 314 ; II, 285, 326, 418.
Aleria (Salvino, évêque d'), II, 214.
Alet, II, 308.
Alexandrie (Piémont), II, 34, 40, 187.
Alexandrie (Patriarches d'), II, 250. V. Cardailhac (Jean de), Cramaud (Simon de).
Alghero, II, 214.
Alix de Champagne, reine de France, I, 109.
Aljubarrota (Bataille d'), II, 209.
Allemagne (L'), I, 91, 128, 130, 154, 158, 168, 191, 206, 238, 262-302, 307, 314, 315, 336, 339, 393; II, 176, 182, 258, 262, 273-309.
Allemagne (Corrart d'), II, 243.
Allemands (Les), I, 229, 324, 346, 353, 367; II, 24.
Alpes (Les), I, 290, 292, 301 ; II, 23, 35, 39.
Alphonse Ier, roi de Portugal, I, 236.
— III, roi de Portugal, I, 234.
— IV, roi de Portugal, I, 236.
Alsace (L'), I, 288, 292; II, 277, 278, 304, 305, 309.
Altarippa (*Jacobus de*), I, 158.
Altavilla (Barthélemy de Capoue, comte d'), II, 55, 78.
Altenbamberg (Raugrave d'), I, 278.
Altsohl (Hongrie), I, 272; II, 453.
Alvarez d'Albornoz (Ferdinand), archevêque de Séville, I, 202.
Amalfi, II, 12, 47, 169.
Ambreville (Thomas d'), II, 299.
Ameilh (Pierre), cardinal d'Embrun, I, 158, 212, 218, 308, 319; II, 103, 258, 259, 389, 416.
Ameilh de Brenac (Pierre), patriarche de Grado, II, 326, 327.
Amelia, II, 125.
— (Évêque d'), II, 215.
Amici (*Johannes*), II, 258.
Amiens, II, 321, 367.
— (Cardinal d'). V. Grange (Jean de la).
— (Guillaume, évêque d'), I, 124.
— (Jean, évêque d'). V. Roland (Jean).
Amiral de France (L'). V. Vienne (Jean de).
Ammanati (Boniface degli), I, 15, 22, 30 ; II, 133, 203.
— (Thomas degli), élu de Limisso, archevêque de Naples, cardinal, I, 12, 15, 34, 48, 197, 286, 296; II, 369, 372, 373, 389.
Ampurias (Jean d'Aragon, comte d'), I, 217.
— (Jeanne d'Aragon, comtesse d'), I, 217.

Amsterdam, I, 280.
Anagni, I, 20, 66, 74-77, 79, 96, 97, 99, 101, 102, 106, 114, 121, 127, 149, 150, 180, 209, 213, 222, 228, 267, 314, 318.
Ancone (Drôme), II, 339, 343, 345.
Ancône (Italie), I, 16; II, 46, 47.
— (Évêque d'). V. Vigna (Guillaume della).
— (Marche d'), I, 167; II, 47, 133, 194, 196, 197.
Andelys (Les), I, 117.
André (Guillaume), I, 202.
Andria, II, 64.
— (Évêque d'). V. Nicesia (Lucido de).
Andria (Duc d'). V. Baux (François de).
Anduse (Louis d'), seigneur de la Voulte, II, 23, 442.
Angera, II, 136.
Angers, I, 192, 204; II, 58, 91, 122, 370, 371.
— (Évêque d). V. Bueil (Hardoin de).
— (Université d'), I, 103, 116.
Anglade (Pierre d'), archevêque d'Auch, II, 326, 327.
Anglais (Les), I, 86, 133, 134, 145, 154, 197, 209, 242, 246, 328, 371, 393; II, 24, 69, 175, 207-209, 225-232, 269, 325, 329, 380, 381, 445, 455.
Anglais (Jean l'), II, 323.
Angleterre (L'), I, 129, 154, 207, 238, 239, 241-243, 249, 251, 252, 255, 256, 258, 262, 266, 271, 298, 301, 305, 307, 309, 315, 334, 353, 396; II, 176, 180-182, 190, 205, 258, 318-324, 327.
— (Rois d'). V. Édouard III, Richard II.
Angoulême (Diocèse d'), I, 244; II, 230.
Angus (Jean d'), I, 335.
Anhalt (Jean II, prince d'), II, 297.
Anjou (L'), I, 145; II, 24, 25, 70, 82, 94, 145, 230.
Anjou (Charles Ier, duc d'), roi de Sicile, I, 168, 262; II, 88.
— (Charles d'), fils du suivant. V. Tarente (Charles, prince de).
— (Louis Ier, duc d'), roi de Sicile, I, 91, 105, 113, 114, 124, 132, 136, 137, 139; — son rôle au début du Schisme, I, 145-158, 166-169, 180-193, 219, 220, 223, 225, 230, 231, 233, 235, 285, 287, 317; II, 189, 193; — son rôle à la tête du gouvernement de Charles VI, I, 333, 341-345, 356, 359, 388; II, 206, 275, 276; — son expédition en Italie, sa mort, II, 7-95, 97, 103, 105, 109, 119, 125, 128, 131, 160, 172, 174, 199, 230, 278-280, 283, 383, 390, 440-447, 455, 456.
— (Louis II, duc d'), roi de Sicile, I, 91, 372; II, 14, 25, 213; — son mariage projeté, II, 33, 40, 70, 71; — il succède à son père, II, 83-85, 91-94, 101-112, 114, 119-124, 132, 134-136, 140-145, 151, 153, 154; — son séjour en Italie, II, 167-174, 189, 191, 199, 200, 219, 419; — sa situation en Provence, II, 332, 335, 342, 343, 351, 388, 391.
— (Marie, duchesse d'). V. Bretagne (Marie de).
— (Robert d'), roi de Sicile, II, 104, 107.
Antibes, I, 373; II, 98.
Antoing (Henri d'), seigneur du Plachier, II, 253.
— (Jean d'), seigneur de Briffeul, II, 253.
Anton (Séguin d'), archevêque de Tours, II, 403.
Anvers, I, 254; II, 239, 263, 267.
Aoste, I, 161.
Apchier (Garin d'), II, 340, 457.
Apennins (Les), II, 47.
Appienne (Voie), I, 173.
Apt, II, 441, 443-445, 456.
— (Évêque d'). V. *Savini (Raymundus)*.
Aquila degli Abruzzi, II, 49, 52, 53, 59, 61, 64, 85, 87, 88, 121, 122, 126, 445, 446, 456.

— (Clément, évêque d'), II, 113, 116.
— (Évêque d'). V. Teramo (Bérard de).
Aquilée (Patriarcat d'), II, 140, 288.
Aragon (L'), I, 186, 214, 216-218, 220-225, 238, 315, 316; II, 78, 177, 178, 210-215, 217, 424, 431-437.
— (Cardinal d'). V. Luna (Pierre de).
— (Infants d'). V. Martin, duc de Montblanc, Martin, roi de Trinacrie.
— (Reines d'). V. Bar (Yolande de), Forcia (Sibilia de).
— (Rois d'). V. Jean Ier, Pierre IV.
Aragon (Éléonore d'), reine de Castille, I, 205.
— (Éléonore d'), reine de Chypre, I, 211, 219.
— (Jacques d'), évêque de Valence, cardinal, II, 213, 214.
— (Jean d'). V. Ampurias.
— (Jeanne d'). V. Ampurias.
— (Pierre d'), frère mineur, I, 201, 214, 221, 222, 225, 312.
Aragonais (Les), I, 117, 174, 175; II, 73.
Aramon (Jean d'), I, 235; II, 206, 257.
Arborçario (Bernard d'), II, 68.
Arborée (Juge d'), I, 154, 220; II, 433.
Ardagh (Évêque d'), II, 317.
Ardea (Château d'), I, 55.
Arena (*Henricus de*), II, 263.
Arentono (*Franciscus de*), II, 34.
Arezzo, II, 9, 72, 86.
Ariano, II, 59.
Ariano (Nicolas de Sabran, comte d'), I, 177; II, 64, 114.
Arles, I, 68, 118, 187; II, 21, 59, 95, 96, 332, 354, 444, 456.
— (Archevêque d'). V. Cros (Pierre de).
— (Royaume d'), II, 154, 346, 350, 399.
Arles (Gérard d'), II, 186.
Armagh (Archevêque d'), II, 318.
Armagnac (Béatrice d'), II, 182.
— (Gérard d'), I, 130.
— (Jean II, comte d'), I, 244, 245, 311; II, 70, 327.
— (Jean III, comte de Comminges, puis d'), I, 244; II, 182-188, 190, 336, 337, 342, 343, 368.
— (Jean d'), archevêque d'Auch, II, 185.
Arménie (Roi d'). V. Léon VI.
Arnaud (Jean), II, 338.
Arnaudi de Novalhiis (Garsias), II, 325.
Arnhem. V. Poelman (Henri).
Arondel (Jacques), II, 234.
Arras, I, 253, 254; II, 28, 232, 234, 242, 248, 260, 269.
— (Évêques d'). V. Canart (Jean), Masuyer (Pierre).
Arsenh (Pierre), évêque de Montefiascone, II, 126, 127, 131, 163-165.
Artésiens (Les), I, 260.
Artevelde (Philippe d'), I, 361.
Artois (Comté d'), I, 241, 253; II, 152, 234, 269, 412.
Artois (Charles d'), comte de Sant' Agata, II, 65, 73, 114.
— (Jean d'), comte d'Eu, I, 160.
— (Robert d'), duc de Durazzo, I, 160.
Asinariis (*Thomas de*), II, 138.
Asolo, II, 130.
Assenberg (Werner d'), I, 276.
Assise, II, 130.
— (Évêque d'), II, 289.
Assise (François d'), II, 29.
— (Gilles d'), II, 197.
Astarac (Jean Ier, comte d'), I, 244.
Asti, II, 28, 34, 92, 137, 138, 151, 162.
— (Évêque d'). V. Morozzo (François).
— (Prieur de la Chartreuse d'). V. Mondovi (Pierre de).
Astorga, II, 207, 217.
Athènes (Antoine, archevêque d'), II, 221.
— (Duché d'), II, 221.
— (Duchesse d'). V. Marie, reine de Trinacrie.

Athenoux (Rostaing), II, 111.
Athies (Gérard d'), archevêque de Besançon, II, 403.
Aubagne (Seigneur d'). V. Baux (François de).
Aube (Charles), II, 73.
Aubert (Eudes), I, 363.
Aubonne (Jean d'), II, 96.
Aubriot (Hugues), prévôt de Paris, I, 335, 336, 339, 342, 349, 366.
Auch, II, 326, 327.
— (Archevêques d'). V. Anglade (Pierre d'), Flandrin (Jean).
— (Province d'), I, 244; II, 28, 328, 385.
Audebert (Raymond), II, 95.
Augsbourg, II, 296.
Augustin (Jean), I, 342.
Augustins (Religieux), I, 306, 307; II, 287, 305, 306.
Aureille (Bouches-du-Rhône), II, 332.
Auriol (Bouches-du-Rhône), II, 95.
Ausonia, I, 179.
Aussac (Hugues d'), abbé de Saint-Guilhem-du-Désert, I, 132, 296.
Aussay (Pierre d'), évêque de Tournay, I, 132, 133, 254, 261; II, 253.
Auterive (Jacques Thaddée d'), I, 306.
Autriche (L'), I, 287, 288, 305; II, 305.
— (Albert III, duc d'), I, 287; II, 305, 306.
— (Léopold III, duc d'), I, 186, 271, 285-289, 293, 396, 397; II, 277, 279, 292, 293, 304-306, 308, 426.
— (Léopold IV, duc d'), I, 286.
Autun, I, 306.
— (Évêque d'). V. Barrière (Pierre de).
Auvergne (L'), I, 311; II, 336.
Auxerre, II, 384.
Avejan (Bertrand d'), II, 324.
Avellino (Alix, comtesse d'). V. Baux (Alix de).
— (Hugues, comte d'). V. Baux (Hugues de).
Aversa, I, 318; II, 65, 87.
Avesnes (Jean d'), I, 367.
Avignon, I, 88, 92, 98, 118, 151, 154, 158, 179, 186, 189, 209, 213, 228, 234, 285, 286, 318, 341, 353; II, 13, 30, 59, 70, 71, 74, 93, 104, 106, 108, 118, 130, 132, 148, 170, 183, 333, 335-338, 399, 400, 456. — Assemblées du clergé, I, 176; II, 231. — Cérémonies, pélerinages, II, 305, 362, 365, 403, 414. — Chambre apostolique, I, 157, 214. — Cour pontificale, I, 9, 34, 64-66, 93, 97, 102, 112-116, 121, 128, 131, 176, 230, 231, 257, 263, 324, 392; II, 246, 388, 390. — Séjours de princes, I, 182, 185, 235; II, 19, 20, 26-28, 35, 44, 101, 119, 151, 446.
— (Évêque d'). V. Aigrefeuille (Faydit d').
Avila, II, 207.
Avoir (Pierre d'), seigneur de Châteaufromont, I, 132.
Avranches, I, 110; II, 380.
— (Évêques d'). V. Porte (Robert de la), Saint-Avit (Jean de).
Ayala (Lopez d'). V. Lopez d'Ayala (Pierre).
Aycelin de Montaigu (Gilles), cardinal de Thérouane, I, 98, 151, 152, 176, 215, 315.
— (Pierre), évêque de Laon, I, 132, 133, 364; II, 317.
Aymar (Arnaud), II, 143.
Azevedo (Velazquez d'). V. Velazquez d'Azevedo (Alvar).

B

Badajoz, II, 207, 217.
Bade (Bernard Ier, margrave de), II, 292-294.
Badefol (Tandon de), II, 165, 166.
Baes (Nicolas), II, 255.
Bafo (Evêque de), I, 197.

Bagnolo (prov. de Forli), II, 44.
Bagnorea, II, 130.
Baigneux (Gontier de), archevêque de Sens, II, 367.
Bailleul (Nord), II, 255, 256.
Baix (Ardèche), II, 348, 356.
Balançon (Seigneur de), II, 97.
Balde de Pérouse, I, 375.
Bâle, I, 117, 277, 288, 289, 305; II, 156, 250, 288, 306, 309.
— (Évêques de). V. Ramstein (Imier de), Schaler (Werner), Vienne (Jean de).
Bâle (Jean de), V. Hiltalinger (Jean).
Baléares (Iles), I, 168, 219; II, 217.
Bamberg, II, 278, 288, 289.
— (Evêque de). V. Brun (Lambert de).
Banon (Basses-Alpes), II, 346, 349.
Bar (Henri de), II, 173.
— (Jean de), I, 52, 62, 148, 149.
— (Marie de France, duchesse de), I, 283.
— (Robert, duc de), I, 233, 283.
— (Yolande de), duchesse de Girone, puis reine d'Aragon, II, 210, 213, 432, 435.
— (Yolande de Flandre, dame de Cassel, comtesse de), I, 223, 224, 261; II, 227, 228, 233, 234, 236, 253-255.
Baratier (Hautes-Alpes), II, 184.
Barbarie (La), II, 171.
Barbiano (Alberigo de), I, 164, 166, 171, 172, 174, 177; II, 44, 169.
Barcelone, I, 213, 215, 218, 220, 223, 224, 312, 369; II, 78, 167, 171, 172, 212, 213.
Bardoulx (Pierre), II, 233.
Bari, II, 77-81, 83, 84, 86, 116.
— (Archevêque de). V. Prignano (Barthélemy).
Barletta, II, 73, 75, 76, 78, 84, 116.
Barraut (Guillaume), II, 407, 412, 416, 417, 422.
Barret (Thomas), évêque d'Elphin, II, 317.
Barrière (Pierre), I, 249.
— (Pierre de), évêque d'Autun, cardinal, I, 131, 136, 137, 159, 188, 314; II, 24, 368, 393 (?).
Bart (Jean), II, 255.
Bartel (Simon), évêque de Thérouane, II, 262.
Barthélemy (Hugues), II, 68.
Basilicate (La), II, 62, 64.
Bassanegna (Antoine), II, 361.
Basse (Henri), II, 298.
Baudeloo (Abbaye de), I, 260.
— (Abbé de). V. Van der Zype (Gérard).
Baudement (Albert de), II, 371.
Baudii (Johannes), II, 139.
Baugency, I, 113.
Baume (Jean de la), II, 73.
Baumes (Vaucluse), II, 339.
Baussenques (Terres), II, 334.
Baux (Les), II, 332, 333, 338, 340, 343, 344, 352-355, 357, 359, 457, 458.
Baux (Alix de), comtesse d'Avellino, II, 333, 457.
— (François de), duc d'Andria, I, 156, 183; II, 62.
— (François de), seigneur d'Aubagne, II, 54, 332, 359, 442.
— (Georges de), II, 219.
— (Hugues II de), comte d'Avellino, II, 54.
— (Jacques de), II, 62, 64, 65.
— (Raymond de), prince d'Orange, II, 23.
Baux des Ursins (Nicolas de), comte de Nole, I, 13, 78, 177.
— (Raymond ou Ramondello de), II, 64, 65, 77, 81, 83, 114-116.
Bavière (Albert de), comte Palatin, régent de Hainaut, I, 279-281; II, 234, 291.
— (Étienne, duc de), I, 178, 301, 302; II, 8, 398.
— (Isabeau de). V. Isabeau de Bavière.
— (Jean de), évêque de Liège, II, 244, 299.
— (Louis de), empereur, I, 279.
Bayeux (Évêque de). V. Bosc (Nicolas du).

Bayler (Henri), évêque de Constance, I, 287, 396; II, 308.
Bayonne, I, 249, 250; II, 326, 328, 329.
— (Évêque de). V. Darribeyre (Barthélemy), Oraicus (Pierre d').
Bazas, I, 248, 250; II, 324, 328, 329.
— (Jean, évêque de), II, 329.
Béarn (Le), II, 312.
Béatrice, infante de Portugal, I, 232, 233.
Béatrice, reine de Bohême. V. Bohême.
Beaucaire, II, 69, 97, 102, 154, 155, 342, 345, 356, 358.
— (Sénéchaux de). V. Giac (Charles de), Hangest (Charles de).
Beauce (La), I, 113.
Beauchamp (Raoul de), I, 251.
Beaufaix (Jean), évêque de Dax, I, 246, 248; II, 325.
Beaufort (Alix de), V. Valentinois (comtesse de).
— (Guillaume, comte de). V. Roger (Guillaume).
— (Guillaume de), vicomte de Valerne, II, 23.
— (Roger de), I, 61.
Beaujeu (Édouard, sire de), II, 348, 355, 442.
Beaumarchais (Jean de), II, 354.
Beaune (Jean de), I, 231.
Beauneveu (André), I, 87.
Beauté-sur-Marne (Manoir de), I, 326.
Beauvais, I, 253.
— (Évêque de). V. Dormans (Miles de).
Bebelnheim (Bernard de), II, 277, 304.
Bec (Abbaye du), I, 239.
Bedejun, II, 73.
Belcastro (Comte de), I, 177.
Bell' Aria (prov. de Rimini), II, 45.
Bellemère (Gilles), évêque de Lavaur, I, 98, 149; II, 211, 261, 262, 369, 380, 388.
Bellevue (Gautier de), II, 260.
Bellin (Jean), I, 158, 231.
Bellissend (Jean), II, 67.
Belra (Sigerius de), II, 248.
Ben (Conrad de), II, 287.
Bénévent, I, 187; II, 49, 50, 116, 120, 325.
— (Archevêque de), II, 442.
Benoît XII, pape, I, 108.
Benoît XIII (Pierre de Luna), pape. V. Luna (Pierre de).
Benoît XIII (P.-F. Orsini), pape, I, 4.
Berardi de Montefalcone (Étienne), II, 128.
Béraud (Pons), I, 13.
Berchtesgaden (Couvent de), II, 285.
Bergame, II, 130.
Bergues (Nord), II, 228, 230, 255, 256.
Bernaldez (Pierre), I, 174, 175, 215.
— (Rodrigue), I, 200, 209, 210.
Bernard (saint), II, 365.
— (Arnauld), II, 328.
Bernard Flameng (Raymond), I, 233; II, 17, 18, 27, 112, 153, 190, 191, 210, 281, 282, 347, 401.
Berne, II, 306, 307.
Berne (Bernard de), II, 288, 289.
Beromünster (Chapitre de), II, 308.
Berry (Le), II, 385.
Berry (Jean, duc de), I, 92, 102, 333, 388; II, 23, 35, 37, 62, 66, 69, 70, 83, 91-94, 100-110, 120, 136, 142, 151, 156, 176, 182, 183, 188, 191, 196, 209, 257, 284, 321-323, 337, 345, 349, 352, 357, 446; — son opposition aux démarches en faveur de l'union, II, 399, 401, 406, 407, 410, 413-415, 418, 426, 428.
— (Jean, fils du duc de), II, 414.
— (Jeanne de Boulogne, duchesse de), II, 414.
— (Marie, fille du duc de), II, 414.
Berthaud (Couvent de), II, 368.
Bertinoro, I, 91; II, 44, 139.
Besançon, II, 156.
— (Archevêques de). — V. Athies (Gérard d'), Vergy (Guillaume de).
— (Province de), II, 301, 385, 386.
Besgues de Villaines (Le), II, 177.

Bethléem-Clamecy (Évêques de), I, 118, 119, 176.
Bettingen (Bade), II, 289.
Bettino (Luc), évêque de Sienne, I, 399.
Bexia (Abbaye de), II, 139.
Béziers, II, 130.
— (Evêque de), II, 231.
Bicêtre (Château de), I, 233; II, 205, 413, 453.
Biesen (Jean), II, 251.
Billiens (Humbert de), évêque de Sion, II, 307.
Bingen (Hesse), I, 278, 299.
Bisceglie, II, 77-79.
Bissia (*Petrus de*), I, 120.
Bitetto, I, 179.
Blanchard (Jean), I, 243, 274.
Blanchart (Jean), I, 345, 346.
Blanche-Couronne (Abbé de), II, 370.
Blanghes (Henri de), évêque de Sion, II, 307.
Blankenheim (Frédéric de), évêque de Strasbourg, I, 285, 288; II, 309.
— (Gérard de), II, 300.
Blanvoet (Olivier), II, 233.
Blarye (Jean), I, 253.
Blau (Pierre), II, 198.
Blechuaire (Nicolas), II, 255.
Blelagiis (*Jacobus de*), I, 276.
Blondeau (Nicolas), II, 380.
Boet (B.), II, 265.
Bohême (La), I, 238, 262, 286, 290-292, 366, 368; II, 240, 277, 280, 284, 287, 297.
— (Béatrice de Bourbon, reine de), I, 284; II, 303.
— (Wenceslas, roi de). V. Wenceslas.
Bohier (Pierre), évêque d'Orvieto, I, 325, 326, 398; II, 129.
Boias (Martinez de). V. Martinez de Boias (Jean).
Bois (Perceval du), II, 336.
Bologne, I, 127, 164, 167, 258, 302, 315; II, 30, 31, 41-43, 117, 147-151, 160-162, 190, 191, 194, 244, 274, 368, 401.
— (Barthélemy, évêque de), II, 148-150, 162.
— (Evêques de). V. Caraffa (Philippe), Megliorato (Côme), Raimondi (Barthélemy de).
Bolsène, I, 16.
— (Lac de), I, 16; II, 127, 163.
Bolsino (prov. de Lecce), II, 140.
Bon de Raron (Guillaume le), évêque de Sion, II, 308.
Bonet (Honoré), I, 368, 369; II, 268, 321, 415, 418, 419.
Boniface VIII, pape, I, 10, 310.
Boniface IX (Pierre Tomacelli), pape, I, 4, 239, 262; II, 169, 175, 186, 189-191, 196, 262, 263, 266, 299, 309, 318, 321-323, 355, 358, 367, 407, 410, 412, 417; — son avènement, ses premiers actes, II, 159-166, 394; — ses bulles et encycliques, I, 86; II, 137, 197, 210, 215, 239, 244, 250, 290, 291, 297, 325, 326, 376; — ses négociations, II, 181, 217, 286, 319, 398, 400, 402, 404, 405.
Bonn, I, 296; II, 288.
Bonneustache (Wilric), II, 298.
Bonneval (Bernard), II, 30.
Bonnières (Guillaume de), I, 275.
Boquerii (*Johannes*), I, 246.
Bordeaux, I, 132, 244-246, 248-250; II, 226, 324, 325, 328, 329.
— (Archevêques de), II, 456. V. Roqueys (Raymond de), Salignac (Élie de), Uguccione (François).
— (Guillaume, archevêque de), I, 245, 248, 249; II, 324.
— (Province de), II, 380.
Bordelles (Thomas de), II, 310.
Bordes (Jean des), II, 336, 400, 401.
Bordesley (Abbé de), II, 243.
Borrerii (*Petrus*), II, 380.
Bosc (Nicolas du), évêque de Bayeux, II, 155.
Bouc (Bouches-du-Rhône), II, 98, 343, 458.
Bouche (Martin), II, 70.
Boucher (Arnoul), II, 152.

Boucicaut (Jean le Meingre, dit), maréchal de France, I, 105 ; II, 352, 353, 355-357.
Boudreville (Guillaume de), II, 214.
Boulay (Seigneurs de), II, 300, 302.
Boulbon, II, 356, 357.
Boulogne (Pas-de-Calais), II, 180, 323.
Boulogne (Guy de), cardinal, I, 102, 160, 204 ; II, 326.
— (Jeanne de), duchesse de Berry. V. Berry.
— (Jeanne de), reine de France, I, 109.
Bourbon (Anne, duchesse de), II, 363.
— (Béatrice de). V. Bohême.
— (Catherine de), II, 363.
— (Gérard de), II, 354.
— (Jeanne de), reine de France, I, 96.
— (Louis II, duc de), I, 333; II, 19, 25, 66, 83, 94, 141, 151, 152, 156, 170-172, 176, 209, 300, 321, 351, 363, 384, 406, 444.
— (Marie de), impératrice de Constantinople, I, 160, 196.
Bourbourg, I, 261 ; II, 228, 230, 233, 236, 253, 255, 256, 320, 344.
Bourges (Archevêques de). V. Aimery (Pierre), Chanac (Bertrand de).
— (Province de), II, 28, 328, 377, 380.
Bourgogne (La), II, 197.
Bourgogne (Catherine de), II, 306.
— (Marguerite de), I, 286.
— (Marguerite, duchesse de). V. Flandre (Marguerite de).
— (Philippe le Hardi, duc de), I, 113, 131, 241, 284, 286, 321, 333, 388; II, 15, 19, 25, 66, 69, 70, 83, 92, 94, 100, 105, 142, 151, 152, 156, 158, 159, 176, 177, 181-183, 188, 191, 196, 199, 209, 456 ; — son rôle en Flandre, I, 360 ; II, 230, 234-270, 299 ; — ses dispositions favorables à l'union, II, 393, 406, 410, 412, 413, 415, 417, 424.
Bourg-Saint-Andéol, II, 342.
Bournazel (Jean de), prieur de Saint-Martin-au-Val, I, 128, 133, 268, 269.
— (Pierre de), I, 132.
Bournet (N.-D. du), I, 244.
Boutet (Étienne), II, 329.
Boutin (Geoffroy), II, 97.
Bouville (Charles de), I, 268.
Bozzuto (Louis), archevêque de Naples, I, 178.
Brabant (Le), I, 274, 292, 367 ; II, 239, 246, 262, 270, 291, 312, 322.
Brabant (Jean Ier, duc de), I, 109.
— (Jeanne, duchesse de), I, 281.
— (Marie de), comtesse de Savoie, I, 109.
— (Wenceslas, duc de). V. Luxembourg (Wenceslas de).
Bracciano, II, 125.
Braga, I, 231 ; II, 207, 222.
— (Laurent, archevêque de), II, 208, 209.
Braine (Simon, comte de), I, 132.
Brancacci (Nicolas), archevêque de Cosenza, cardinal, I, 159, 160, 188 ; II, 112, 194, 219, 317.
Brancas (Guillaume de), II, 63, 73.
Brandis (Boniface de), II, 68.
— (Étienne de), II, 68, 95.
— (Gilles de), II, 68.
Brauneck (André de), I, 278, 300.
Brême (Archevêque de). V. Brunswick (Albert de).
— (Province de), II, 288.
Brescas ou Pelhissier (Guillaume), I, 306.
Brescia (André, évêque de), II, 130.
Bresille (Regnauld), I, 154, 157.
Breslau, I, 291, 292, 294 ; II, 310.
— (Évêque de). V. Liegnitz (Wenceslas de).
Bretagne (La), I, 233, 250-252, 257 ; II, 369-374, 392, 405.
— (Cardinal de). V. Montalais (Hugues de).
Bretagne (Henri de), II, 154.
— (Jean, duc de). V. Montfort (Jean IV de).
— (Jeanne, duchesse de). V. Holland (Jeanne), Navarre (Jeanne de).
— (Marie de), duchesse d'Anjou,

reine de Sicile, I, 181 ; II, 38, 58, 69, 74, 75, 83, 118, 125, 144, 153, 168, 364, 446 ; — ses efforts pour conquérir le royaume de Sicile, II, 119-123, 134, 140-142, 167, 171, 172 ; — ses négociations, II, 91-94 ; — son rôle en Provence, II, 21, 100-110, 332, 334, 335, 340, 342-344, 350-355, 357, 358, 364, 457, 458.
Brétigny (Traité de), I, 244.
Bretons (Les), I, 17-19, 75, 101, 156, 162, 171, 173, 179 ; II, 126, 130, 186.
Briançon, II, 38, 350.
Bricart (Henri de), I, 261.
Brieg (Marguerite de), régente de Hainaut, I, 280.
Brienne (Marguerite d'Enghien, comtesse de), II, 76.
Briffeul (Seigneur de). V. Antoing (Jean d').
Brigitte de Suède (Sainte), I, 31.
Brignoles, II, 338.
Brisgau (Le), I, 288.
Brixen, II, 306.
— (Évêque de). V. Erdingen (Frédéric d').
Brogny (Jean de), cardinal de Viviers, II, 183, 194, 401.
Broni, II, 40.
Brossano (Simon), cardinal de Milan, I, 23, 24, 26, 30, 43, 45, 54, 56, 67, 76, 78-80, 199, 209, 210, 294, 318, 321-324, 350, 357, 378, 387 ; II, 202, 360, 361, 426.
Brugayrosio (Sicardus de), II, 327, 384.
Bruges, I, 254, 257, 259, 261, 262, 297, 361 ; II, 225, 233, 241-243, 246, 250-252, 265.
— (Franc de), II, 242, 250.
Brun (Henri de), I, 289.
— (Lambert de), évêque de Bamberg, I, 289.
Brunswick (Albert de), archevêque de Brême, I, 292.
— (Frédéric de), I, 371.
— (Othon de), I, 78, 118, 156, 160, 182, 265 ; II, 10, 11, 32, 34, 54, 56, 62, 76, 120-124, 142, 143, 169, 289, 388, 441.
Bruxelles, I, 282 ; II, 362.
Buch (Archambaud de Grailly, captal de), II, 329.
Bude, II, 286, 310.
Budes (Sylvestre), I, 17, 162, 171, 172, 251.
Budua (Évêque de), I, 277, 279.
Bueil (Hardoin de), évêque d'Angers, II, 230, 231.
— (Jean de), II, 57, 74, 75.
— (Pierre de), II, 83.
Bulscamp, II, 233.
Burgaresio (Sicardus de). V. *Brugayrosio (Sicardus de)*.
Burgenza (Mathias de), II, 81.
Burgos, I, 201, 202, 210 ; II, 207.
Busche (Guillaume), II, 289.
Buschman (Nicolas), II, 281.
Busignies (Seigneur de). V. Chin (Gilles de).
Butillo. V. Prignano (François).
Buxières de la Tour d'Auvergne (Gérard de), abbé de Cîteaux, I, 238.
Buyc (Hermann), II, 295.
Buzancy (Ardennes), II, 304.

C

Caderousse, I, 163.
Cadillac (Gironde, arr. de Bordeaux), I, 329.
Cadix, II, 207.
Cadolle (Jacques de), I, 294.
Caen, I, 117.
Caetani (Onorato). V. Fondi (Comte de).
Cahors, I, 95, 116, 244, 249, 311.
Cailly (Seine-Inférieure), II, 377.
Caire (Le) (Basses-Alpes), II, 343.
— (Égypte), II, 221.

Cajazzo (Évêque de), I, 160.
Calabre (La), I, 370, 372; II, 64, 169.
Calabre (Duc de), I, 189, 190; II, 20, 37.
Calahorra (Évêque de). V. Mena Vargas (Gonzalo de).
Calais, I, 262; II, 180, 225, 228.
Calaisis (Le), I, 305.
Calatayud, I, 213.
Calatrava (Ordre de), I, 213; II, 210.
Calderini (Gaspard de), II, 150.
Calderon de Salvaterra V. *Orticii*.
Caldora (Ramondaccio), II, 52, 65.
Calhavet (Guillaume Arnauld de), I, 248.
Calleville (Colard de), II, 74.
Calverley (Hugues), II, 226.
Camargue (La), II, 21, 59.
Cambalù (Guillaume, archevêque de), II, 130.
Cambrai, I, 81, 117, 253, 254, 258-260, 263, 270, 271, 277, 280, 308, 347, 367; II, 69, 156, 230, 232, 239, 240, 257, 260, 261, 264, 269, 292.
— (Évêques de). V. Luxembourg (André de). T' Serclaes (Jean).
Cambrai (Jehannin de), II, 336.
Cambridge (Comte de). V. York (Duc d').
Camerino, II, 197.
Camerino (Gentile di), II, 196, 197.
— (Ridolfo di), II, 47, 197.
Camerlingue (Le). V. Conzié (François de), Cros (Pierre de).
Caminata (*Goswinus de*), II, 287.
Camp (Pierre), II, 255.
Campagnano (prov. de Bénévent), II, 54.
Campanie (La), I, 77, 159, 167; II, 168.
Campobasso, II, 59, 60.
Camponeschi (Lalle). V. Montorio (Comte de).
Canart (Jean), évêque d'Arras, II, 289.
Candiano (Le), II, 44.
Candie (Archevêque de), II, 219.
Candola. V. Caldora.
Cane (Roger), II, 70, 71, 440, 441, 455.
Canet (Guillaume du), II, 68.
Cantelmo (Rostagno), II, 65.
Cantorbéry, I, 262.
Caorle, II, 130.
Capaccio (Évêque de). V. Morini (Nicolas).
Capon (Robert), I, 181.
Capoue, I, 162; II, 9, 37, 49, 63, 244.
Capoue (Barthélemy de). V. Altavilla.
— (Prince de), II, 93.
— (Raymond de), I, 73, 75, 122, 124, 125, 238, 312, 313, 316, 344.
Caprée (Ile de), II, 55, 57, 64.
Capri (Antoine de), II, 81.
— (Jacques de). V. Minervino.
Caracciolo (Catherine), II, 64.
— (Garillo), dit le chevalier Sauvage, II, 56.
— (Richard), II, 223.
Caraffa (Giovanetti), II, 12.
— (Philippe), évêque de Bologne, II, 31, 148.
Carcassonne, I, 233; II, 103, 213, 384.
Cardailhac (François de), évêque de Cavaillon, I, 176.
— (Jean de), évêque de Rodez, patriarche d'Alexandrie, administrateur de l'archevêché de Toulouse, I, 117, 176; II, 25, 403.
Carencion (Jean), II, 170.
Carinthie (La), I, 288; II, 305.
Carit (Robert), évêque d'Évreux, I, 132.
Carlo (Louis de), II, 121, 122.
Carmes (Religieux), II, 420, 421.
Carnaia (Château de), II, 131.
Carpeno (prov. de Forli), II, 44.
Carpentras, I, 118, 119; II, 37, 38, 50, 186, 301, 358.
— (Évêque de), I, 15.
Carpineto Romano, I, 165.
Carthagène, II, 207.
Caserte, II, 9, 59.
Caserte (François della Ratta, comte de), II, 55, 64, 65, 78, 114, 120.
— (Louis-Antoine della Ratta, comte

de), I, 160, 190 ; II, 10-12, 14, 16, 441, 445.
Cashel (Archevêque de), I, 242, 396 ; II, 318.
Cassano (Évêque de). V. Giudice (Marino de).
Cassel, I, 261 ; II, 228, 230, 236, 253, 255, 256.
Cassinel (Ferry), archevêque de Reims, II, 157.
Castana, II, 138.
Castellamare, II, 55.
Castellan. V. Albe Castellan (Charles).
Castellon de Ampurias, I, 217.
Castelluccio Inferiore, I, 372.
Castelnuovo Parano, I, 179.
Castelvolturno, II, 87.
Castille (La), I, 186, 198-211, 214, 220, 238, 315, 368 ; II, 27, 176, 203-207, 217, 218, 320.
— (Ferdinand, infant de), II, 217.
— (Henri, infant de), I, 232, 233.
— (Reine de). V. Aragon (Éléonore d').
— (Rois de). V. Henri II, Henri III, Jean Ier.
Castillon (Basses-Alpes), II, 343.
Castillon (Guillonnet de), II, 137, 166, 192.
Castres (Diocèse de), I, 306 ; II, 384.
Castris (*Raymundus de*), II, 214.
Castro (Jean, évêque de), I, 17, 19, 32.
Castro (Ines de). V. Ines de Castro.
Castrocaro (prov. de Florence), I, 91.
Catalans (Les), I, 217.
Catalogne (La), I, 213, 215.
Catane (Élie, évêque de), I, 19.
Catanii (*Petrus*), II, 10.
Catherine d'Angleterre, II, 217, 218.
— de France, I, 269 ; II, 414.
Catherine de Sienne (Sainte), I, 124, 160, 164, 177, 312, 313, 316 ; II, 9, 362.
Catherine de Suède (Sainte), I, 31.
Cavaillon, II, 37, 220.
— (Évêque de). V. Cardailhac (François de).
Cavalli (Jacques de'), évêque de Verceil, II, 138, 139.
Caveroche (Arnauld de), I, 249, 250.
Caylar (Hector du), II, 356.
— (Le Bâtard du), II, 346, 350.
Célestins (Religieux), I, 311 ; II, 63.
Cenis (Mont), II, 70.
Céphalonie (Ile de), II, 78.
Cerreto (Nicolas Sanframondo, comte de), II, 55, 64, 65, 83, 124.
Cerreto di Spoleto, II, 162, 163.
Cerreto Sannita, II, 27, 58, 63.
Césène, I, 80, 81, 164 ; II, 45.
Ceva (Jacques de), I, 11, 122, 124-127, 267.
Chaalis (Abbé de). V. Comte (Gautier le).
Chaeftinghes, II, 245.
Chaignay (Simon de), II, 402.
Chalamard (Jean), I, 158.
Chalant (Boniface de), II, 44, 59.
Chaldée (La), I, 372.
Chalençon (Ardèche), II, 348.
Chaleur (Jean de la), I, 132, 133.
Châlons-sur-Marne, I, 285.
Chalon-sur-Saone, II, 179.
Chamberlhac (Jean de), I, 243 ; II, 81, 179.
Chambéry, II, 59, 337.
Chambrilhac. V. Chamberlhac.
Chamisard (Guilhin de), II, 96, 188.
Champagne (Alix de). V. Alix de Champagne.
Champcella, I, 179.
Champillon (Alsace-Lorraine), II, 300.
Champs (Gilles des), II, 395, 404, 413, 421, 422.
Champtoceaux, II, 176.
Chanac (Bertrand de), archevêque de Bourges, I, 132 ; II, 366.
— (Guillaume de), cardinal de Mende, I, 166, 183, 186 ; II, 58, 389.
— (Guillaume de), I, 133.
Chancelier de France (Le). V. Corbie (Arnauld de), Dormans (Miles de), Giac (Pierre de), Orgemont (Pierre d').
Chandon (Pierre), II, 261, 262, 284.

Chantemerle (Anselme de), évêque de Rennes, II, 369.
Charenton (Seine), I, 113.
Charles d'Anjou. V. Anjou (Charles Ier, duc d').
Charles IV, empereur, I, 64, 65, 67, 89, 92, 93, 154, 262-269, 277, 281, 282, 300, 312; II, 154, 274, 453.
Charles V, roi de France, I, 65, 69-71, 145, 166, 178, 186, 190-193, 223, 231, 242, 244, 245, 250, 356, 376, 395-398; II, 30, 66, 82, 143, 155, 199, 275, 319, 376, 399, 415, 420, 429; — son rôle en France et en Italie, I, 85-144, 149-156, 181, 183, 190-193, 305-325, 352; II, 276; — son action au dehors, I, 195-205, 207-211, 223, 235-238, 252, 255-257, 262, 263, 268-272, 275, 281-283, 285, 286, 292-295, 297, 298, 300, 302; II, 273; — sa mort, I, 325-329, 333, 340, 350, 388; II, 42; — ses funérailles, I, 334-336.
Charles VI, roi de France, I, 282, 300, 301; II, 221; — premières années de son règne, I, 333, 345, 350, 353, 354, 360-362; 371, 374, 375, 387; II, 11, 17-19, 21, 24, 25, 30, 31, 33, 61, 66, 69, 82, 89, 91, 94, 95, 97-101, 107-110, 114, 134, 139, 147, 205, 206, 209, 213, 224-227, 229-232, 237, 275, 276, 278-282, 284, 286, 302-304, 311, 312, 364, 378, 379, 383, 391, 441, 443-445, 447-453; — son gouvernement personnel, II, 142-145, 150-159, 161, 167, 174-182, 199, 241, 261, 266, 321, 345-347, 363, 371, 374, 381, 382, 393-395, 399, 456; — époque de sa maladie, II, 170, 188-193, 196, 323, 349-353, 397, 401-428.
Charles VIII, roi de France, I, 190.
Charles, fils de Charles VI, I, 371.
Charles II le Mauvais, roi de Navarre, I, 65, 86, 94, 211, 212, 229, 233, 315; II, 15, 215.
Charles III le Noble, roi de Navarre, I, 132, 139, 211; II, 216, 217.
Charles III, roi de Sicile. V. Durazzo (Charles de).
Charles (Vital), II, 324.
Charlier (Jean). V. Gerson.
Charmelli (*Raymundus*), II, 428.
Chartres, I, 113, 128, 133; II, 58.
— (Évêques de). V. Fèvre (Jean le), Puy (Éble du).
Chartreux (Religieux), I, 210, 238; II, 63, 171, 265, 306, 322, 367, 368, 398-405, 410, 426.
Chasteillon (Gilet de), I, 342.
Châteaufromont (Seigneur de). V. Avoir (Pierre d').
Châteauneuf-de-Mazenc, II, 338, 339, 341, 343, 346-348, 357, 358, 457.
Châteauneuf-de-Randon, I, 237.
Châteauneuf-d'Isère, II, 337.
Châteauneuf-du-Pape, II, 333.
Châteauneuf-les-Martigues, II, 97.
Châteauneuf-sur-Loire, I, 113.
Châteauvillain (Pierre de), I, 88, 166.
Chaumont (Étienne de), I, 132; II, 407.
Chaurani (*Romeus*), I, 120.
Cherasco, II, 34.
Chevreuse (Pierre de), II, 444.
Chieri, II, 139.
Chieti (Évêque de), II, 14.
Chin (Gilles de), seigneur de Busignies, I, 363.
Chipianus (*Johannes*), I, 169.
Chissac (Raymond de), II, 165, 341.
Cholac (Junien), I, 294.
Chouvat (Junien), II, 198.
Chrystead (Henri), II, 318.
Chypre (Ile de), I, 196, 197, 374; II, 219-221, 224.
— (Reine de). V. Aragon (Éléonore d').
— (Rois de). V. Jacques Ier, Pierre II.
Cibo (Edouard), II, 223.
Cillard (Jean), I, 348.
Cingoli, II, 197.
Cisterciens (Religieux), I, 238.
Cisterna di Roma, I, 173, 177.
Cîteaux (Abbé de), I, 238.
— (Ordre de), II, 385.

Città Reale, II, 49, 52, 53, 64.
Ciudad Rodrigo, II, 207, 217, 222.
Città Castellana, II, 130.
Città Nuova (Siffredo, évêque de), II, 214.
Città Vecchia, II, 125.
Clairac (Abbaye de), II, 326.
Clairvaux (Abbé de), I, 239.
Clamanges (Nicolas Poilevilain de), I, 413.
Clamecy. V. Bethléem-Clamecy.
Clarisses (Religieuses), I, 212.
Clément (Saint), pape, I, 352.
Clément IV, pape, I, 168.
Clément VI, pape, I, 23, 108; II, 99.
Clément VII (Robert de Genève), pape, I et II, *passim*. V. Genève (Robert de).
Clément VII (Jules de Médicis), pape, I, 4, 111; II, 364.
Clément (Mathieu), I, 218.
— (Nicolas), I, 102.
Clenedenst (Jean), II, 313.
Clermont, en Auvergne, I, 311.
Clèves (Château de), II, 292.
— (Comté de), I, 283.
Clèves (Adolphe Ier, comte de), I, 282, 283; II, 291, 292, 298.
Clifford (Louis), II, 180, 181.
Clisson (Olivier de), I, 251; II, 74, 176, 188, 374.
Clonfert (Evêque de), II, 317.
Cloyne (Hugues, évêque de), II, 317.
Cluny (Abbaye de), I, 239; II, 383.
Coblentz, I, 285.
Cochon (Pierre), I, 328.
Coesmes (Léonel de), II, 114.
Coïmbre, I, 232; II, 208.
— (Jean, évêque de), II, 207.
Coire, I, 289; II, 306.
— (Évêque de). V. Werdenberg (Hartmann, comte de).
Cokel (Nicolas), II, 260.
Colmar, II, 304.
Colmars (Prieur de), II, 96.
Cologne, I, 253, 276, 282, 283, 296, 299, 300, 305; II, 263, 265, 288-290, 293, 296, 297, 301.
— (Archevêque de). V. Saarwerden (Frédéric de).
— (Université de), I, 368; II, 418.
Colonna (Agapito), évêque de Lisbonne, I, 16, 49, 55, 159, 231; II, 426.
— (François), I, 16.
— (Jean), II, 398.
— (Nicolas), II, 398.
Coluccio da Ponte (Pierre), II, 130.
Comacchio, II, 45, 130.
— (Blaise, élu de), II, 45.
Côme (Léon de), II, 169.
Commercy, II, 300.
Comminges (Comte de). V. Armagnac (Jean III, comte d').
— (Éléonore de), II, 332.
Compiègne, II, 16.
Compiègne (Jacques de), I, 154, 157.
Compostelle (Saint-Jacques de), I, 64; II, 70, 207, 217.
Comtat-Venaissin (Le), I, 186; II, 78, 97, 163, 179, 185-187, 333, 334, 337, 345, 347, 349, 350, 358, 359, 381, 390.
Comte (Gautier le), abbé de Chaalis, I, 132.
— (Guillaume le), II, 366.
Conca (La), II, 45.
Condom, I, 244.
— (Évêque de). V. Alamant (Bernard).
Condroz (Le), I, 276.
Coni, II, 34.
Connaught (Le), 316, 318.
Connessang (Regnault de), dit Tempête, I, 173.
Conserans (Pierre, évêque de), II, 213, 342.
Constance, I, 4, 208, 289; II, 293, 307, 308.
— (Évêque de). V. Bayler (Henri).
Constance (Jean de), II, 285, 287.
Constantinople (Empire de), II, 62.
— (Guillaume, patriarche de), I, 312.
— (Impératrice de). V. Bourbon (Marie de).
— (Jacques, patriarche de). V. Itro (Jacques d').

Conversano, II, 76.
Conversano (Louis d'Enghien, comte de), II, 64, 65, 80, 81, 83.
— (Marguerite d'Enghien, comtesse de), II, 76.
Conzié (François de), évêque de Grenoble, puis archevêque de Narbonne et camerlingue, II, 197, 198, 361, 422, 425, 426, 428.
Coq (Oudard le), II, 233.
— (Pierre le), I, 276.
Coquel (Pierre), I, 335.
Corbano (Émile de), II, 47.
Corbara (Comte de), II, 129.
— (Comte de). V. Montemarte (François).
Corbeil, I, 113 ; II, 453.
Corbeton (Pierre de), abbé de Saint-Bénigne de Dijon, I, 132.
Corbie (Arnauld de), premier président du Parlement, chancelier de France, II, 357, 382, 392, 406, 407, 417.
— (Pierre de), I, 88, 106.
Cordoue, I, 201 ; II, 207.
— (Menendo, évêque de), I, 215-217 ; II, 215, 219, 326.
Corfou (Ile de), II, 62, 218, 219.
Coria (Diocèse de), II, 207.
Cornaro (Daniel), I, 160.
Corneto, II, 127, 196.
Cornu (Raymond), II, 381.
Coron (Évêque de), II, 218.
Corse (Ile de), I, 219; II, 214, 215, 432, 433.
Corsini (Jean de'), II, 221.
— (Mathieu), II, 52.
— (Philippe), II, 146, 361.
— (Pierre), cardinal de Florence, I, 15, 23-27, 37, 40, 42-44, 50, 54, 56, 57, 61, 65, 67, 76, 78-80, 102, 199, 209, 210, 294, 318, 321-324, 350, 387 ; II, 30, 52, 71, 202, 211, 361.
Cortone (Élu de), II, 297.
Cosenza, II, 48, 64.
— (Archevêque de). V. Brancacci (Nicolas).
Cosenza (Télesphore de). V. Télesphore de Cosenza.
Costanzo (Louis de), II, 10.
Côte-Saint-André (La), I, 95.
Coucy (Enguerran de), I, 132 ; II, 69-72, 75, 78, 83, 86, 92, 129, 154, 174, 176, 182, 183, 199, 364, 441, 444, 445, 456.
— (Raoul de), évêque de Metz, II, 300, 301.
Coulommiers, I, 282.
Couronne (Pierre de la), II, 54, 58, 61, 74, 76, 119.
Courtrai, II, 251.
Cousance (Liébaut de), évêque de Verdun, I, 284; II, 302-304.
Coutances, I, 262.
Cracovie, II, 286.
Cradoc (Richard), II, 226.
Cramaud (Simon de), patriarche d'Alexandrie, I, 133; II, 346, 423, 428.
Craon (Pierre de), II, 67, 74, 75, 136, 175.
Crécy-en-Brie, II, 14.
Creil, I, 70.
Cremant (Jean de), II, 336.
Crémone, I, 91.
Crepon (Perrenelle de), II, 420, 421.
Crescent (Guyot de), dit Montfaucon, II, 336.
Crestian (Chrétien), II, 233, 255.
Crête (Ile de), II, 219.
Creté (Jean), II, 421.
Creyt (Raynier), II, 289.
Cronenberg (Jean de), II, 296.
Cros (Jean de), cardinal de Limoges, I, 11, 22, 28, 29, 42, 43, 45, 55, 59, 61, 68, 74, 75, 112, 128-131, 134-137, 188, 199, 273, 308, 364, 390.
— (Pierre de), archevêque d'Arles, camerlingue, puis cardinal, I, 17, 18, 52, 58, 60, 68, 75, 77, 91, 97, 118, 131, 159, 184; II, 360, 390, 440, 446.
Crota (*Petrus de*), I, 315.
Crucinaco (*Nicolaus de*), II, 287.
Cuença (Diocèse de), II, 207.
Cyrille (Saint), I, 371.
Cysoing (Nord), II, 253.

D

Daciani (*Antonius*), II, 138.
Dainville (Pas-de-Calais), II, 234.
Dalmahoy (Hugues de), I, 197.
Damme, II, 237, 320.
Dampierre (Guillaume II de), I, 109.
Danemark (Le), II, 240, 313-316.
— (Reine de). V. Marguerite de Waldemar.
— (Roi de). V. Olaf II.
Dardain (Jacques), I, 260; II, 233, 246.
Darien (Ives), II, 101.
Darribeyre (Barthélemy), évêque de Bayonne, I, 250.
Dauphiné (Le), I, 95, 97, 186, 268, 322; II, 24, 38, 101, 109, 186, 337, 339, 346, 347, 350, 380.
— (Gouverneur du). V. Montmor (Jacques de).
Daurade (Couvent de la), II, 368.
David II, roi d'Écosse, I, 197.
Dax, I, 244, 246, 247, 249, 250; II, 325, 328, 329.
— (Évêques de). V. Beaufaix (Jean), Guttierez (Jean).
Demonte (Piémont), II, 35.
Denis, infant de Portugal. V. Portugal.
Depiscopitz (Nicolas), I, 291 ; II, 310.
Derleke (Jean), II, 265.
Dernenhem (Heins). V. Heins Dernenhem.
Deschamps (Eustache), I, 362; II, 322.
— (Gilles), I, 367.
— (Jean), I, 260.
Deschênes (Jean), II, 367.
Despenser (Henri), évêque de Norwich, II, 225-231, 319, 320.
Desrezdicz (Nicolas), I, 291.
Deventer, I, 282, 296 ; II, 295.
Diano d'Alba (Château de), II, 35.
Diaz (Rodrigue), II, 67, 68.
Die, II, 156, 348.
Diepenem (Henri), II, 295.
Digne, II, 73.
Digoine (Jean de), I, 132.
Dijon, I, 131; II, 267, 310, 402.
— (Abbé de Saint-Bénigne de). V. Corbeton (Pierre de).
Dinant, I, 276.
Dixmude, II, 255, 256.
Dixmude (Christophe de), II, 247, 264.
Dodieu (Jean), évêque de Senlis, I, 132.
Dol (Pierre, évêque de), II, 372.
Dompmartin (Adam de), II, 130.
Donato (Louis), cardinal de Venise, II, 113.
Donmartin (Jean), II, 366.
Donzenac, II, 414.
Doria (Les), II, 214.
Dormans (Colin de), I, 106, 107.
— (Guillaume de), évêque de Meaux, archevêque de Sens, I, 132, 133; II, 170, 381, 393, 403.
— (Miles de), évêque de Beauvais, chancelier de France, I, 132, 133, 364; II, 21, 22, 69, 70, 129, 376, 377.
Dorpat, II, 312.
Douai, I, 132; II, 233, 234, 252.
Douglas (William, comte de), I, 197.
Draguignan, II, 95, 112.
Dreux, II, 362.
Dreux (Robert de), II, 39, 81.
Dringham, II, 230.
Dronero, II, 34, 35.
Dublin, II, 316.
Dubreuil (Aymé), I, 140.
Dunes (Abbaye des), II, 247.
— (Jean, abbé des), II, 247.
Dunkeld (Évêque de), I, 197.
Dunkerque, I, 261 ; II, 225, 228, 230, 336, 253.
Dunois (Louis, comte de), II, 414.
Durance (La), II, 38.
Durand (Thomas), II, 366.

Durazzo, II, 219.
Durazzo (Agnès de), II, 62.
— (Charles de), II, 65.
— (Charles de), roi de Sicile, I, 183, 301, 374 ; II, 8-18, 20, 28, 286, 325 ; — sa lutte contre Louis Ier d'Anjou, II, 31-35, 44, 50-52, 54-58, 60-62, 64-68, 71-74, 76-80, 84-86, 88, 94-96, 456 ; — sa lutte contre Louis II d'Anjou, II, 91, 92, 100-103, 107-111, 121, 283, 319, 443, 445, 446 ; — sa lutte contre Urbain VI, II, 112-114, 116, 131 ; — sa mort, II, 118, 119.
— (Jeanne de), II, 132.
— (Ladislas de), roi de Sicile, II, 119, 143, 145, 151, 160, 169, 174, 355.
— (Marguerite de), reine de Sicile, II, 31, 67, 85, 110, 111, 113, 119, 123, 143, 151, 160, 358.
— (Robert, duc de). V. Artois (Robert d').
Durfort (Rigaud de), I, 132.

E

Easton (Adam), cardinal, II, 116.
Eberbach, I, 279, 368.
Eberstein (Boppo, comte d'), I, 278.
— (Jean d'), I, 278.
Écluse (L'), II, 228, 248, 249, 265, 320.
Ecossais (Les), I, 346.
Ecosse (L'), I, 186, 197, 211, 238, 242, 305 ; II, 176, 177, 226, 316, 322.
— (Rois d'). V. David II, Robert II,
Ecosse (Thomas d'), I, 197.
Ecrivain (Jacques l'), I, 276.
Édouard III, roi d'Angleterre, I, 243.
Éguilles, II, 332.
Eichstätt (Évêque d'), II, 289.
Électeurs de l'Empire (Les), I, 259, 271, 287, 297-300, 352 ; II, 274, 285.
Éléonore de Guyenne, reine de France, I, 149.
Elice, II, 149.
Elne, I, 73 ; II, 214.
Elphin (Thomas, évêque d'), II, 317, 318.
Eltville, I, 277.
Eltville (Jacques d'), I, 279.
Embrun, II, 184.
— (Diocèse d'), I, 9 ; II, 130.
— (Province d'), I, 187.
Embrun (Cardinal d'). V. Ameilh (Pierre).
Emchini (*Johannes*), II, 314.
Emilie (L'), II, 31.
Émilienne (Voie), II, 71.
Emmerich, I, 282 ; II, 295.
Enghien. V. Brienne, Conversano, Lecce.
Engui (*Garsias*), I, 250.
Ensligen (Henri, abbé d'), I, 295.
Entre-deux-Mers (L'), II, 329.
Entressens (Les), II, 98.
Erdingen (Frédéric d'), évêque de Brixen, I, 288 ; II, 306.
Erfurt, I, 278, 299, 300 ; II, 314.
Erkel (Jean d'), évêque de Liège, I, 273.
Ermite de la Faye (L'), II, 172, 345, 346.
Esclavonie (L'), II, 310.
Esino (L'), II, 45.
Espagne (L'), I, 65 ; II, 324.
Espagne (Arnauld d'), I, 233.
— (Roger d'), seigneur de Montespan, II, 213.
Espagnols (Les), I, 229, 371, 378.
Esparron (Bertrand d'), évêque de Riez, II, 96.
— (Isnard d'), II, 96.
— (Raymond d'), II, 96.
Espicier (Jean l'), II, 367.
Espinouses (Château d'), II, 63, 73.
Este (Albert, marquis d'), II, 151.
Estève (Guillaume), II, 96.
Estouteville (Guillaume d'), évêque de Lisieux, II, 155.

— (Jean ou Jeannet d'), II, 182, 346.
Etampes (Comte d'). V. Evreux (Louis d').
Eu (Comte d'). V. Artois (Jean d').
Eudin (Enguerran d'), II, 69, 97-101, 108-110.
Euguayte (Pierre), II, 68, 121.
Évêque (Nicolas l'), II, 234.
Evora, I, 231, 232 ; II, 208.
Évreux, I, 160.
— (vêque d'). V. Carit (Robert).
Evreux (Louis d'), comte d'Étampes, II, 101, 103.
Eymeric (Nicolas), I, 228.
Eyrargues, II, 334.

F

Fabriano, II, 197.
Faënza, I, 80; II, 49, 139.
— (Évêque de), V. Uguccione (François).
Faënza (Manfred de), II, 45.
Falkenstein (Conon de), archevêque de Trèves, I, 259, 270, 271, 282, 296, 297.
Falkoeping (Bataille de), II, 315.
Famagouste, II, 210, 219.
— (Arnauld, évêque de), I, 101-103, 113.
Faou (Bernard du), II, 370.
Farignano (Thomas de), cardinal de Tusculum, II, 222.
Fauconnier (Jacques) ou Florentin, I, 169.
— (Guillaume), I, 170.
Faverney (Abbaye de), II, 302.
Faye (L'Ermite de la). V. Ermite de la Faye (L').
— (Laurent de la), évêque de Saint-Brieuc, I, 132.
Feducci (Ange), évêque de Pesaro, I, 25.
Felines (Drôme), II, 338, 348.
Ferdinand, infant de Castille. V. Castille.
Ferdinand, roi de Portugal, I, 65, 198, 202, 223, 225-238, 300, 315; II, 207, 208, 320.
Ferentino, II, 130, 145.
Fermo, II, 47.
— (Évêque de). V. Vecchi (Antoine de).
Fernandez (Diego), I, 211.
— (François), I, 210, 211.
— (Marc), I, 228.
— (Pierre), I, 200.
Fernandez de Hérédia (Garcia), archevêque de Saragosse, II, 214, 432, 434.
— (Jean), grand maître de Rhodes, II, 211, 221-223, 388.
Fernandez de Luna (Lopez), archevêque de Saragosse, II, 204, 222.
Fernandez de Pinna (Pierre), II, 202.
Fernandez Pentoja (Jean), I, 215.
Ferrare, I, 167 ; II, 190, 194.
Ferrare (Nicolas II, marquis de), II, 43.
Ferrier (Vincent). V. Vincent Ferrier (Saint).
Ferté-Bernard (Baronnie de la), II, 75.
Fétigny (Pierre de), II, 15.
Fèvre (Jean le), abbé de Saint-Vaast, puis évêque de Chartres, I, 105, 127, 131-133, 255-257 ; II, 50, 58, 67, 106, 178, 209, 232, 233, 260.
— (Laurent le), I, 117 ; II, 367.
Fieschi (Jean), évêque de Verceil, II, 139.
— (Louis), II, 139.
Filimbach (Guillaume), II, 58.
Flameng (Jean), II, 210.
— (Raymond Bernard). V. Bernard Flameng (Raymond).
Flandre (La), I, 131, 241, 252-262, 298, 301, 315, 334, 360, 361, 365,

375; II, 7, 224-279, 322, 344, 405, 412.
Flandre (Baudoin IX, comte de), I, 109.
— (Guy, comte de), I, 109.
— (Jean de), II, 243.
— (Louis, bâtard de), II, 227.
— (Louis de Male, comte de), I, 160, 255, 257-259, 271, 296, 297, 320, 360-362, 364; II, 225, 227, 228, 233-235, 241, 253.
— (Marguerite, comtesse de), I, 109, 253.
— (Marguerite de), duchesse de Bourgogne, II, 234, 267, 268.
— (Yolande de). V. Bar (Duchesse de).
Flandrin (Jean), archevêque d'Auch, II, 326.
— (Pierre), cardinal de Saint-Eustache, I, 19, 20, 22-24, 42, 44, 45, 52, 55, 75, 159, 165, 175, 188, 196, 197, 205, 207, 208, 222, 274, 318; II, 48, 360, 361, 426.
Fléchier (Pons), I, 132, 133.
Florano (*Savinus de*), évêque de Toul, II, 301.
Flore (Joachim de), I, 371.
Florence, I, 88, 94, 154, 155, 164, 273, 371, 399; II, 9, 29-32, 40, 43, 50, 52, 56, 85, 132-135, 143, 144, 146, 151, 160, 161, 182, 189, 190, 195, 319.
— (Cardinal de). V. Corsini (Pierre).
Florentins (Les), I, 62, 81, 155; II, 30, 31, 33, 48, 51, 71, 72, 86, 171, 187, 190, 191, 361.
Florimond (Sr), 158.
Foggia, II, 62, 87.
Foix (Gaston Phœbus, comte de), I, 212, 233, 245; II, 312, 327, 328, 368, 451.
— (Mathieu, comte de), II, 324.
Folheto (*Johannes de*), II, 179.
Fondi, I, 3, 77, 79, 80, 98, 101, 106, 107, 111, 113, 114, 141, 151, 152, 157, 158, 165, 175, 205, 212, 214, 215, 264, 275, 284, 292, 323; II, 9.
Fondi (Onorato Caetani, comte de), I, 13, 16, 17, 71, 77, 149, 150, 156, 157, 159, 160, 164, 166, 173, 179, 180, 196, 234, 318; II, 13, 52, 64, 65, 83, 160.
Fontana, II, 149.
Fontenoy (Abbé de), I, 280.
Forcalquier, II, 73.
— (Comté de), I, 183, 190; II, 19, 37, 63.
Forcia (Bertrand de), I, 218.
— (Françoise de), I, 218.
— (Sibilia de), reine d'Aragon, I, 218, 221; II, 211, 213.
Forez (Jean), I, 233.
Forli, I, 118, 119; II, 44, 139, 196.
Forli (André de), I, 348.
Forno di Ravallo (Angeluccio). V. Ravallo.
Fossumbrone, II, 139.
Fouillée (Sylvestre de la), II, 373.
Four (Jean du), II, 179.
France (Louis de). V. Louis de France.
— (Marie de). V. Marie de France.
Francfort-sur-le-Mein, I, 269, 271, 278, 293-295, 298, 322, 324, 366.
Franche-Comté (La), I, 186, 241.
François (Jean ou Jehannin le), II, 336.
— (Pierre), I, 215, 315.
Fratte. V. Ausonia.
Frédéric II, empereur, I, 146.
Frédéric III, personnage imaginaire, I, 371, 373, 374.
Fréjus, II, 95, 112.
Frenario (Philippe), I, 174.
Freron (Maciot), I, 215.
— (Simon), I, 132, 133, 139.
Fresnel (Pierre), évêque de Meaux, II, 170, 175, 213.
Fribourg (Brisgau), I, 289; II, 277, 308.
— (Suisse), I, 289.
Frigento (Diocèse de), II, 169.
Frioul (Le), II, 9, 182.
Frise (La), I, 279, 280; II, 295.
Froidmont (Guillaume de), évêque de Tournay, II, 250, 262, 263, 269
Fuchs (Conrad), II, 296.

Fucin (Lac), II, 53.
Furnes, II, 228, 233.
Fustier (Bernard), II, 327, 359.

G

Gael (Jean), II, 296.
Gaëte, I, 162, 165, 174, 215, 228; II, 123, 151, 160.
Gaëte (Regnauld de), I, 162.
Gaillonnel (Guillaume de), II, 22.
Gal (Benoît du), II, 15.
Gallard (Pierre de), I, 248.
Galtelli (Guillaume, évêque de), II, 214, 215.
Galterii (*Johannes*), évêque de Rusium, II, 219.
Gamaléon (Le prophète), I, 373.
Gand, I, 254, 261, 262, 360-362; II, 228, 237, 238, 240-242, 245, 250-252, 258, 263, 265, 266, 267, 299.
Gandelin (Pierre), I, 9, 18, 71, 163, 179; II, 186.
Gandelli (*Robinetus*) ou *de Lavaleya*, I, 179.
Ganzanigo (prov. de Bologne), II, 149.
Gap, II, 38, 96, 184, 367.
Garcia (Gonzalve), II, 121.
Garin (Guy), I, 335.
Garrel (Jacques), II, 260.
Gasc (Raymond), II, 381.
Gascogne (La), I, 244; II, 217, 326, 405.
Gascon (Jean), II, 233.
— (Pierre), II, 366.
Gascons (Les), I, 19, 75, 156, 162, 165, 171, 173, 371; II, 130.
Gataro (André), I, 172.
Gayan (Guillaume), I, 154, 157.
Gayte (Pierre), I, 177.
Gelnhausen (Conrad de), I, 123, 317, 325, 339, 357, 368, 398, 416.
— (Henri de), II, 296.
Gênes, I, 100, 305, 317, 370, 372-374; II, 32, 68, 70, 116, 140, 142, 144, 195, 199, 219, 239.
— (Doges de). V. Adorno (Antoine), Montaldo (Léonard).
Genève (Evêque de). V. Murol (Jean de).
— (Lac de), II, 155.
Genève (Robert de), cardinal, I, 12, 15, 23, 25-27, 30, 48, 51, 52, 55, 65, 67, 68, 71, 72, 74, 75, 80. V. Clément VII.
Genevois (Le), I, 186; II, 337.
Genevois (Comtes de), I, 108; II, 33.
— (Amé III, comte de), I, 109.
— (Guillaume III, comte de), I, 109.
— (Pierre, comte de), I, 23, 81, 125, 183, 238, 283, 315, 316, 398; II, 17, 18, 39, 48, 67, 77, 78, 85, 92, 93, 141, 152, 154, 183, 339, 340, 342, 388, 457.
Genèvre (Mont), II, 38, 70.
Genimont (Évrard de), I, 275.
Genlis, II, 306.
Génois (Les), II, 127, 210.
Gentili (Luc). V. Rodolfucci.
Genzano, I, 161.
Géorgie (La), I, 372.
Gérard (Pierre), évêque de Lodève, évêque du Puy, enfin cardinal, I, 397; II, 28, 69, 70, 233, 283, 439-446, 455.
Germain (Jean), I, 117.
Gerson (Jean Charlier de), I, 340; II, 395, 396, 403, 412.
Gervais (Robert), évêque de Senez, I, 375; II, 217.
Gerval (Ives le), I, 233.
Gévaudan (Le), I, 311; II, 336.
Gheerboude (Jean), II, 251.
Ghise d'Arnhem (Arnold), I, 348.
Ghisil (Josse), I, 346-348, 367.
Giac (Charles de), sénéchal de Beaucaire, II, 345, 363, 392.

— (Pierre de), chancelier de France, II, 363.
Gien, I, 306.
Giffone (Léonard de), cardinal, I, 175; II, 13, 14.
Gilbert (Jean), évêque de Saint-David's, II, 372.
Gillebert (Durand) ou de Gregyel, II, 366.
Gilles (Henri), II, 297.
— (Jean), I, 367.
— (Pierre), II, 367.
Girgenti, II, 215.
Girone, I, 214.
Girone (Jean, duc de), I, 215, 218, 219, 221, 223, 224; II, 204, 210, 212. V. Jean Ier, roi d'Aragon.
— (Yolande, duchesse de). V. Bar (Yolande de).
Giudice (Julien), II, 68.
— (Marino de), évêque de Cassano, I, 27.
Glachart (Raoul), I, 132.
Glandève (Cardinal de). V. Lagier (Bertrand).
Glasgow (Évêque de). V. Wardlaw (Walter).
Glatz (Pozin de), I, 291.
— (Thierry de), I, 291, 292.
Gleichen (Ernest VIII, comte de), II, 294.
Gloucester, I, 243.
Gloucester (Thomas, duc de), II, 322.
Goch (Hermann de), II, 290.
Gœthals (Henri), II, 265.
Gomez de Luna (Gutierre), cardinal, I, 211; II, 204.
Gommignies (Jean de), II, 291.
Gonzague (François de). V. Mantoue (Seigneur de).
Gonzalez (Tellius), II, 206.
Gorgona (Ile de), II, 399.
Gor'igos (Schalan, comte de), II, 221.
Gorse (Renou de), I, 102.
Gorze (Abbaye de), II, 300.
Gothard (Le), I, 290.
Gotspert (Hanequin de), II, 378.
Goulain (Jean), I, 132, 133; II, 401, 419-421.
Grado (Patriarche de). V. Ameilh de Brenac (Pierre).
— (Province de), II, 140.
Grailly (Archambaud de). V. Buch (Captal de).
Grammont (Jandon de). V. Jandon de Grammont.
Grande-Chartreuse (La), I, 238; II, 400, 401, 404.
Grande-Sauve (Abbaye de la), I, 249, 250; II, 329.
Grandmont (Clément de), évêque de Lodève, I, 308; II, 142, 261, 307.
Grandpré, II, 304.
Grange (Jean de la), cardinal d'Amiens, I, 69-71, 89, 105, 112, 159, 203-205, 208, 251, 257, 274, 311; II, 48, 101, 106, 109, 112, 194, 319, 340, 344, 361, 389, 390, 441, 457.
Granvilla (Amelio de). V. Sant' Angelo (Comte de).
Grasse, I, 118-120, 373; II, 129, 130.
— (Evêques de). V. Jarente (Thomas de), Mélan (Artaud de), Voulte (Aymar de la).
Gravelines, II, 225, 227, 230.
Grèce (La), I, 371, 391, 393.
Grecs (Les), I, 236, 305, 351; II, 219.
Grégoire (Saint), pape, I, 77.
Grégoire XI, pape, I, 13, 18, 23, 52, 91, 102, 108, 155, 162, 177, 276, 284, 314; II, 26, 99, 135, 158, 193, 332, 333, 375; — ses actes et ses bulles, I, 110, 261, 270; II, 30, 126, 376, 378, 380, 386; — ses derniers actes, sa mort, ses funérailles, I, 8-11, 36, 61, 70, 85, 88, 146-148, 209.
Grégoire XII, pape, I, 4.
Gregyel (Durand de). V. Gillebert (Durand).
Grenade (Roi de), I, 236.
Grenoble, I, 238; II, 380.
— (Evêque de). V. Conzié (François de).

Grésivaudan (Bailli de), II, 346, 350.
Grignonneria (*Robertus de*), I, 133.
Grimaldi (Jean), II, 68.
— (Louis), II, 68.
— (Luc), II, 167.
— (Marc), II, 167.
— (Renier), seigneur de Menton, I, 100; II, 77, 78.
Grimoard (Anglic), cardinal d'Albano, I, 26, 66, 97, 98, 102, 124, 166, 182, 188, 212, 243, 360, 361, 389, 426.
Groot (Gérard), de Deventer, I, 367.
Groslée (André de), II, 337.
Grotamari (*Antonius de*), II, 219.
Grotte di San Lorenzo, II, 126.
Gruter de Renen (Giselbert), II, 295.
Gruyères (Suisse), II, 307.
Gruythuyse (T., seigneur de la), I, 259, 297.
Gubbio, II, 130, 132, 194.
Gueldre (Duché de), II, 285, 286, 292, 303.
Gueldre (Guillaume de Juliers, du de), I, 271; II, 286.
Guernesey (Ile de), I, 262.
Guesclin (Bertrand du), connétable de France, I, 17, 198, 237, 244, 251; II, 88, 186.
— (Michel, bâtard du), I, 251.
Guignicourt (Jean de), I, 96, 101.
Guillebert (Nicolas), II, 325.
Guillestre, I, 294.
Guise, II, 15, 25.
Gurck (Autriche), I, 288.
Guttierez (Jean), évêque de Dax, de Lisbonne, I, 247, 248; II, 209, 217, 218, 325.
Gutuariis (*Antonius de*) ou *de Gutuariis*, II, 138.
Guyenne (La), I, 145, 151, 154, 166, 167, 192, 224-250, 252, 255, 301; II, 226, 324-329, 344, 392.
Guyenne (Léonore de). V. Éléonore de Guyenne.
Gysenheim (Conrad de), I, 264.

H

Haber (Bohême), I, 291.
Habsbourg (Les), I, 286, 288; II, 306. V. Autriche (Ducs d').
Hacle (Jean le), II, 233.
Häggligen, II, 308.
Hainaut (Le), I, 279, 280, 292, 393; II, 261, 262, 291, 292, 322.
— (Régent de). V. Bavière (Albert de).
— (Régente de). V. Brieg (Marguerite de).
Hainseville (Dame de), II, 403.
Halberstadt, II, 290.
Hallwin (Jean d'), bâtard de Lichtervelde, II, 242.
Halouyn (Jean), I, 192.
Hamborch (Henri de), I, 276.
Haneffe, I, 275.
Hangest (Charles de), sénéchal de Beaucaire, II, 171.
Hanséatique (Ligue), II, 313.
Harcourt (Jean, comte d'), I, 132.
Hardici (*Colardus*), I, 275.
Hauffer (Hermann de), I, 289.
Haug (Bavière), I, 295.
Hauteville (Nicolas d'), II, 70.
Hawkwood (Jean), I, 80, 302; II, 48, 55, 58, 71, 320.
Hayton (Jean), II, 261, 262.
Hecht (Albert), évêque de Dorpat, II, 312.
Hedwige, reine de Pologne, II, 311.
Heidelberg, I, 368.
Heinrich de Deventer (Bernard), II, 295.
Heinrich de Wesel (Conrad), doyen de Wishehrad, I, 264, 268, 290; II, 211, 284, 287.
Heins Dernenhem (Jean), II, 269.
Henbath (Henri), I, 295.

Henri II de Trastamare, roi de Castille, I, 64, 89, 198-202, 211, 221, 226, 227, 229, 233, 315; II, 204, 210, 448, 449.
Henri III, roi de Castille, II, 217, 419.
Hensel (Jacquelin), II, 287.
Héraclée (Lucanie), I, 372.
Hérédia (Fernandez de). V. Fernandez de Hérédia.
Hermann (Le jongleur), II, 388.
Hervé (Jean), I, 149.
Herzeberghe (Jean de), I, 260; II, 233.
Hesdin, II, 262.
Hesse (La), I, 279.
Hesse (Henri de). V. Langenstein (Henri de).
— (Hermann I, landgrave de), I, 277.
Hessebourg (Charles de), II, 289.
Heyden (Frédéric de), I, 289.
Heyle (Jean de), II, 245, 246.
Hildesheim, II, 289.
Hillesheim (Jean de), I, 296.
Hiltalinger (Jean), de Bâle, général des Augustins, évêque de Lombez, II, 287, 293, 305-307, 367.
Hirzelin Van der Hoesscat (Jean), I, 296.
Hohenberg (Marguerite de), II, 293.
Holland (Jeanne), duchesse de Bretagne, I, 252, 396.
Hollande (La), I, 279, 280, 292.
Holyrood (Abbaye de), I, 197.
Honeman (Godescalch), II, 289.
Hongrie (La), I, 191, 206, 262, 272, 273, 315, 393; II, 105, 118, 258, 283, 310.
— (Reine de). V. Marie, reine de Hongrie.
— (Rois de). V. Louis Ier, Sigismond.
Hongrie (André de), II, 65.
— (Catherine de), I, 191, 262, 272, 396; II, 100.
— (Hedwige de). V. Hedwige, reine de Pologne.
Hongrois (Les), II, 9, 229, 274; II, 24.
Hoo (Robert de), I, 251.
Hooft (Jean), II, 247.
Hôpital (Ordre de l'), II, 138, 140, 222-224, 377.
Horne (Arnoul de), évêque de Liège, I, 254, 270, 274-276, 295; II, 286, 290, 297, 298.
— (Henri de), II, 298.
Hostalrich, II, 212.
Hued (Nicolas), II, 289.
Huesca (Ferdinand, évêque de), I, 214.
Huget (Pierre), II, 121.
Hulselr (*Hugo de*), II, 315.
Humières (Mathieu d'), I 176; II, 191.
Hundspach (Walerand de), I, 295.
Husen (Conrad), I, 289.
Husterloo, II, 264.
Huveaune (Abbaye de l'), II, 220.
Huy, I, 276; II, 289.
Huysle (Jacques), II, 287.
Hyères, II, 112.

I

Idice (L'), II, 42.
Ile-Barbe (Abbaye de l'), I, 369.
Ile-de-France (L'), I, 182.
Ile-de-Martigues (L'), II, 68.
Illescas, I, 200.
Illescas (Fernand d'), I, 209.
Imola, II, 42, 130, 139.
Inès de Castro, II, 210.
Inghen (Marsile d'), I, 282, 368.
Innocent IV, pape, I, 234.
Innocent VI, pape, I, 23, 108, 177, 203, 310; II, 99, 158.
Innocent VII, pape, I, 4.
Interminelli (Alderigo), I, 108, 173.
Irlande (L'), II, 316-318, 322.
Isabeau de Bavière, reine de France, II, 155, 192, 199, 294, 363.
Ischia (Ile d'), II, 55.

Isle-Aumont, II, 244.
Italie (L'), I, 17, 158-192, 206, 239, 257, 258, 260, 273, 284, 301, 305, 307, 314, 315, 323, 371 ; II, 7-200, 319, 428.
Italiens (Les), I, 222, 229, 236 ; II, 19.
Itro (Jacques d'), patriarche de Constantinople, cardinal, I, 49, 77, 159, 175 ; II, 13, 14, 218.
Ivrée, I, 161 ; II, 28, 162.

J

Jacques Ier, roi de Chypre, II, 220, 419.
Jaën, II, 207.
— (Alphonse, évêque de), I, 27, 57.
Jagellon, grand duc de Lithuanie, II, 311, 312.
Jagon (Jean), évêque de Strengnäs, II, 315.
Jandon de Grammont (Jean), II, 165.
Janvier (Saint), II, 144.
Janville (Eure-et-Loire), I, 113.
Jardin (Guy du), II, 367.
Jarente (Guigonnet), II, 23.
— (Thomas de), évêque de Grasse, II, 129, 130.
Jean XXII, pape, I, 169.
Jean Ier, roi d'Aragon, II, 212-215, 217, 364, 418, 419, 431-437, 456. V. Girone (Duc de).
Jean Ier, roi de Castille, I, 101, 199, 202-210, 213, 216, 223, 233, 235, 321 ; II, 45, 67, 202-206, 208-210, 274, 285, 444, 447-450, 453.
Jean II le Bon, roi de France, I, 109, 191, 310, 334.
Jean, infant de Portugal, V. Portugal.
Jean Ier, roi de Portugal, II, 209, 210, 418.
Jeanne Ire, reine de Sicile, I, 30, 64, 77, 78, 91, 98-100, 108, 141, 144, 156, 159-161, 174, 175, 177-185, 188-190, 196, 234, 256, 265, 301; II, 62, 63, 87, 364 ; — sa captivité, sa mort, II, 8-12, 14, 16-19, 22-24, 32-34, 36, 38, 50-53, 56, 58, 68, 82, 88, 95, 105, 442, 456.
Jeanne (La papesse), I, 352.
Jenzenstein (Jean de), archevêque de Prague, I, 268, 366 ; II, 278, 285, 452.
Jersey (Ile de), I, 262.
Jérusalem, I, 277, 314, 374; II, 19, 63.
— (Aymon, patriarche de), II, 221, 223, 224, 307.
Jesi, II, 197.
Jousserand (Armand), I, 347, 367 ; II, 347.
Juifs (Les), I, 336, 350, 383.
Juliers (Guillaume VI, duc de), I, 269, 271, 274, 282 ; II, 300.
— (Guillaume de), duc de Gueldre. V. Gueldre.
Jully-sur-Sarce, II, 243, 244.
Jumont (Jean de), II, 255.
Junonis (*Ægidius*) ou *Juvenis*, II, 161.
Juys (Pierre de), I, 254, 280, 281 ; II, 385.

K

Kaer (Guillaume de), II, 370.
Kalkar (Girard de), I, 123, 368.
Kamberg (Abbaye de), I, 295.
Kappel (Abbaye de), II, 277.
Karoloet (Jean), I, 132.
Kellos (Siffrid), I, 295.

Kenwelshonn (Marquard), I 295.
Keroullay (Hervé de), II, 373.
Killala (Robert, évêque de), II, 317, 318.
Kilmacduagh (Évêque de), II, 317.
Kluk (Hinko), évêque de Leitomischl, I, 290, 291; II, 281, 285, 287, 288, 308.
Knin (Évêché de), II, 310.
Koc (Giselbert), I, 296; II, 295.

L

Labour (Terre de), I, 174; II, 55, 60, 64, 78.
Lac (Guillaume du), II, 334.
Lacaille (Arnoul), I, 189; II, 17, 58, 75.
Ladislas, roi de Sicile. V. Durazzo (Ladislas de).
Lagier (Bertrand), cardinal de Glandève, I, 9-11, 15, 23, 26, 28, 31, 32, 45, 49, 54, 57, 64, 67, 68, 74, 79, 102; II, 211, 426.
Lagonessa (Guillaume de), II, 73.
Lamanon, II, 109.
Lamballe (Alain de), I, 132.
Lamberto (*Antonius de*), II, 12.
Lambesc, II, 97.
Lancastre (Jean, duc de), II, 207, 209, 210, 320-323.
— (Le héraut), II, 320.
Lanchals (Pierre), II, 251.
Lanciano, II, 64.
Landévennec (Guillaume, abbé de), II, 370.
Langaba (Ives), II, 371.
Langeac (Pons de), II, 336.
Langenstein (Henri de) ou de Hesse, I, 123, 213, 266, 268, 324, 337, 339, 348, 356, 357, 367, 368, 373; II, 305, 406, 416.
Langoiran, II, 324, 329.
Langres, I, 95, 296; II, 287.
— (Évêque de). V. Tour d'Auvergne (Bernard de la).
Langue d'Oc (La), I, 185; II, 27, 231, 379.
Languedoc (Le), 145, 146, 152, 153, 166, 181, 182, 184, 192; II, 69, 101, 154, 158, 167, 178, 179, 336, 337, 352, 380, 381, 384, 392, 413, 445, 455.
Langue d'Oïl (La), I, 153, 185; II, 27, 378, 379, 382.
Lanne (Le Bâtard de la), II, 329.
Laon, II, 298.
— (Évêque de). V. Aycelin de Montaigu (Pierre).
Lapais (Abbé de), II, 220.
Lapide (*Nicolaus de*), I, 278.
Laredorte, II, 129.
Larino, I, 161.
Lascombas (Durand), II, 367.
Lausanne, I, 238, 289; II, 156, 306, 307.
— (Evêque de). V. Prangins (Guy de).
Laval, II, 369.
Lavaleya (*Robinetus de*). V. *Gandelli* (*Robinetus*).
Lavant (Élu de), II, 297.
Lavaur (Evêque de). V. Bellemère (Gilles).
Lavello (Baldo de), II, 297.
Lavernha (Jean), II, 170, 348.
Lazer (Château de), II, 188.
Lecce (Nicolas d'Enghien, comte de), II, 64, 65.
Leconberry (Jean de), I, 170.
Legnano (Jean de), I, 126, 128, 131, 375.
Leitomischl (Évêque de). V. Kluk (Hinko).
Lelli (Julien), I, 119.
Lendit (Le), I, 343.
Lentaiges (Pierre de), II, 243.
Lenvoisie (Hugues de), I, 269.
Léon (Diocèse de), II, 207.

Léon VI, roi d'Arménie, II, 194, 221, 222.
Leone (*Johannes de*), I, 295; II, 284.
— (*Michael de*), I, 295.
Leonessa, II, 47.
Léonore Tellez, reine de Portugal, I, 228, 235.
Lérida, I, 221.
Lescar (Diocèse de), I, 245; II, 328.
— (Evêque de), II, 327.
Lescot (Mathieu), I, 123.
Lesleu (Jean), II, 421.
Lestrange (Guillaume de), archevêque de Rouen, I, 132, 260; II, 377.
Lestranges (Raoul de), II, 387.
Leucade (Ile de), II, 78, 218.
Leulinghem, II, 322, 323, 422.
Leuvringhem (Guillebert de), II, 244.
Levroux, II, 366.
Leyne (Drôme), II, 341.
Lichtenberg (Nicolas de), I, 295.
Lichtervelde (Bâtard de). V. Hallwin (Jean d').
— (Jacques de), II, 264.
Liège, I, 117, 169, 243, 270, 271, 273-276, 294, 295, 300, 367; II, 240, 244, 249, 260, 263-265, 288, 297-299.
— (Evêques de). V. Bavière (Jean de), Erkel (Jean d'), Horne (Arnoul de), Marck (Thierry de la), Persand de Rochefort (Eustache).
Liegnitz (Wenceslas de), évêque de Breslau, II, 286.
Ligny (Guy de Luxembourg, comte de), II, 362.
Lilers (J. de), II, 260.
Lille, I, 260, 262; II, 233, 242, 245, 246, 248, 251-253, 257, 260.
Limbourg (Alard de), I, 276.
Limbourg-sur-la-Lahn (Jean II, seigneur de), II, 294.
Limisso (Jean, évêque de), II, 220.
— (Thomas, évêque de). V. Ammanati (Thomas degli).
Limoges, I. 244, 294; II, 387.
— (Cardinal de). V. Cros (Jean de).
Limousin (Etienne), I, 203.
Lincoln, I, 243, 251.
Lindau, II, 290.
Lindholm (Château de), II, 315.
Linkœping (Nicolas, évêque de), II, 315.
Lisbonne, I, 159, 231, 232; II, 207, 210, 325.
— (Agapito, évêque de). V. Colonna (Agapito).
— (Jean, évêque de). V. Guttierez (Jean).
— (Martin, évêque de), I, 226, 229-238, 300; II, 208, 209.
Lisieux (Evêque de). V. Estouteville (Guillaume d'), Oresme (Nicolas).
Lithuanie (Grand duc de). V. Jagellon.
Lobeti (*Antelmus*), II, 336.
Lochem (H. et J. de), II, 297.
Lodève, II, 348.
— (Evêques de). V. Gérard (Pierre), Grandmont (Clément de).
Lodi (Jean, évêque de), II, 32.
Lodowis (Thomas), II, 317.
Lomagne (Jean de), I, 246.
Lombardie (La), I, 168; II, 135-139, 175, 181, 297, 402, 441.
Lombards (Les), I, 393.
Lombez, II, 324.
— (Evêques de), II, 96, 327, 366. V. Hiltalinger (Jean).
Londres, I, 243.
Longèves (Pierre de), II, 98.
Lopez d'Ayala (Pierre), II, 207.
Lopez de Luna (Marie), I, 217.
Loria (Marguerite de), comtesse de Tarragone, II, 434.
Lorraine (La), I, 285, 292; II, 300, 405.
Lorraine (Jean, duc de), I, 283, 284.
Loudunois (Le), I, 145.
Louèche, II, 307.
Louis VII le Jeune, roi de France, I. 109.
Louis VIII, roi de France, I, 109.

Louis (Saint), roi de France, I, 109, 146, 234, 309.
Louis Ier le Grand, roi de Hongrie, I, 78, 183, 219, 262, 263, 272, 273, 287, 301, 302, 312, 315, 396; II, 118, 274-276, 280, 310, 311, 447-453.
Louis Ier, Louis II, rois de Sicile. V. Anjou (Louis Ier, Louis II, ducs d').
Louis de France, comte de Valois, puis duc de Touraine, enfin duc d'Orléans, I, 191, 256, 262, 272, 287; II, 66, 100, 136-139, 151, 152, 155, 176, 181, 182, 188, 189, 191, 193-196, 198, 199, 310, 321, 406, 408, 410, 413, 415, 428, 456.
Louppy (Raoul de), I, 132.
Louvain, I, 282.
Louvier (Antoine de), évêque de Maguelone, II, 170, 171, 194, 196, 347, 370.
Louvil, II, 253.
Lübeck, I, 117; II, 289, 313, 314.
Lucano (Ponte), I, 171.
Luc-en-Provence, I, 314.
Lucera (Evêque de). V. Acerno (Thomas d').
Luco (Guillelmus de), I, 158, 218.
Luçon (Diocèse de), II, 230.
Lucques, II, 117, 131, 142, 151, 325.
Lugo, II, 207.
Luna (Fernandez de), V. Fernandez de Luna (Lopez).
— (Gomez de). V. Gomez de Luna (Gutierre).
— (Lopez de). V. Lopez de Luna (Marie).
— (Pierre de), cardinal d'Aragon, I, 12, 15, 16, 19-27, 29, 31, 38, 42, 43, 45, 52-54, 57, 58, 62, 65, 72-74, 126, 214, 222; — ses légations en Castille, Aragon, Navarre et Portugal, I, 202, 215, 218, 220, 221, 224, 225, 316; II, 202, 203, 207, 208, 213, 216; — sa légation en France et en Angleterre, II, 322, 323, 405, 422-427.
Lunel, II, 25.
Lunéville, I, 283.
Lusignan (Les), II, 219, 221. V. Pierre II, roi de Chypre.
Lützel, I, 289.
Luxembourg, I, 321; II, 284.
Luxembourg (Le), I, 292; II, 302, 303.
Luxembourg (André de), évêque de Cambrai, II, 261, 267.
— (Anna de), I, 300, 301; II, 274, 276, 450.
— (Bonne de), reine de France, I, 281.
— (Guy de). V. Ligny (Comte de).
— (Pierre de), évêque de Metz, cardinal, I, 374, 375; II, 153, 300, 301, 362-365, 398.
— (Walerand de). V. Saint-Pol (Comte de).
— (Wenceslas, duc de), I, 270, 274, 275, 281, 282, 294, 321, 322; II, 259, 291.
Lynold (Thierry), I, 300.
Lyon, I, 133; II, 34, 38, 152, 156, 177, 336.
— (Archevêque de). V. Talaru (Jean de).
— (Province de), II, 295, 377, 385, 386.

M

Macédoine (La), II, 219.
Mâcon, I, 251; II, 257, 283.
Mac Oyreachtayg (Jean), II, 317.
Maddaloni, II, 53, 55, 57, 88.
Maëstricht, I, 274.
Magdebourg, II, 290.
Maguelone (Evêques de). V. Louvier (Antoine de), Vernols (Pierre de).

Mahométans (Les), I, 350, 383 ; II, 175, 411.
Maignac (Aimery de), évêque de Paris, I, 96, 132, 133, 268-270, 336, 342, 343, 345, 356; II, 97, 376-378, 384, 442, 452.
Maignen (Guillaume le), II, 370.
Maillac (Jean de), II, 96.
Maillezais (Diocèse de), II, 230.
— (Evêque de). V. Thury (Pierre de).
Maillotins (Les), I, 359.
Maine (Le), I, 145; II, 25, 37, 94, 145.
Maisoncomte (Hugues de), I, 132.
Majorque (Ile de), I, 369; II, 78, 215.
— (Royaume de), I, 145, 223, 225 ; II, 29, 214, 385, 444.
Malabat (Bernard de), II, 324.
Malapna (Pierre), I, 315.
Malatesta (Les), II, 151, 196.
— (Galeotto), seigneur de Rimini, II, 45, 46, 139, 143, 455.
— (Pandolfo), II, 196.
— (Perfetto), abbé de Sassoferrato, évêque de Patti, I, 14, 214, 224, 225, 231.
Malaucène, II, 184.
Maldestour (Eustache de), I, 309.
Male (Louis de). V. Flandre (Comte de).
Malemort, II, 98.
Malesse (Corrèze), I, 395.
Malesset (Guy de), cardinal de Poitiers, I, 15, 16, 21-24, 28, 29, 36, 43-45, 55, 61, 64, 74, 105, 203, 395 ; II, 211, 340, 457; — sa légation en Flandre et en Angleterre, I, 130, 131, 135-137, 154, 199, 243, 254, 258-260, 274, 281, 316, 323, 364.
Malestroit (Jean de), I, 17, 162.
Malines, II, 247, 267.
Malkaw (Jean), II, 306, 309.
Manoël (Jean), II, 207.
Manosque, II, 73, 332, 335, 381.
Mans (Le), II, 170, 400.
Mantoue, II, 190.
— (François Ier de Gonzague, seigneur de), II, 151.
Manupello (Cardinal de). V. Orsini (Thomas).
Marchand (Jean), II, 336.
Marches (Les), I, 188 ; II, 139, 189, 428.
Marchisio (François), de Salerne, évêque de Trivento, II, 13.
Marck (Comté de la), I, 283.
Marck (Engelbert III, comte de la), I, 282, 283 ; II, 291.
— (Thierry de la), évêque de Liège, II, 298.
Marculfo (*Johannes de*), II, 73.
Marecchia (La), II, 45.
Marès (Jean des), I, 366; II, 245.
Marginibus (*Franciscus de*), II, 219.
Marguerite de Waldemar, reine de Danemark, II, 314, 315.
Marie, reine de Hongrie, II, 100, 118, 136, 310.
Marie, reine de Trinacrie, II, 215.
Marie de France, I, 109.
Marino, I, 165, 166, 170-173, 177, 178.
— (Seigneur de). V. Orsini (Giordano).
Maritime (La), I, 167 ; II, 168.
Marle (Georges de), I, 188-190 ; II, 10, 11, 19, 67, 70, 78, 83, 93, 334, 341, 354, 357, 440, 442, 444-446.
Marmousets (Les), II, 143, 393.
Marmoutier (Cardinal de). V. Puy (Géraud du).
Marquion, II, 238.
Marramaldo (Landulfo), cardinal, II, 117.
Marsal (Alsace-Lorraine), II, 300.
Marseille, I, 68, 100, 119, 120, 175, 176, 215, 218, 284, 308 ; II, 10, 11, 17-19, 22, 23, 30, 31, 37-40, 43, 50, 52, 64, 68, 77, 94, 95, 97, 106, 108, 167, 169, 171, 220, 337, 343, 441-446.
— (Evêques de). V. Voulte (Aymar et Guillaume de la).
Marsico Nuovo (Evêque de), II, 126, 128.
Marta, II, 127.
Marteau (Jean), II, 156.
Martigues, II, 76.

Martin V, pape, II, 364.
Martin, duc de Montblanc, I, 217, 218 ; II, 215, 432, 435.
Martin, roi de Trinacrie, II, 215.
Martin (Henri), I, 296.
Martinez (Alvaro), I, 79.
— (Jean), I, 219.
Martinez de Bolas (Jean), II, 206.
Massa Trabaria (Province de), I, 167 ; II, 194.
Masuyer (Pierre), évêque d'Arras, I, 253 ; II, 260.
Matecalde (Pierre), II, 68.
Matelica, II, 196.
Matera (Comte de), II, 81.
Maubert (Jean), I, 347 ; II, 69.
Mauregard (Nicolas de), I, 180 ; II, 26, 29, 67, 69, 71, 73, 78, 98, 142.
Maurin (Pierre), I, 247.
Mayence, I, 117, 276-279, 292, 299, 300, 368 ; II, 288, 293, 294, 296, 297.
— (Archevêque de). V. Misnie (Louis de), Nassau-Wiesbaden-Idstein (Adolphe de), Weinsberg (Conrad de).
Maygneyo (Johannes de), I, 251.
Mayhole (Mc), II, 251.
Meaux, I, 95, 321 ; II, 443.
— (Evêques de). V. Dormans (Guilaume de), Fresnel (Pierre).
Mecklembourg (Albert, duc de), II, 314, 315.
Medicina, II, 149.
Médicis (Jules de). V. Clément VII.
Medina del Campo, I, 206, 210 ; II, 202, 206, 325.
Méditerranée (La), I, 305 ; II, 55.
Megliorato (Côme), évêque de Bologne, II, 148.
Meillerie, II, 221.
Meissen (Diocèse de), II, 278.
Mélan (Artaud de), évêque de Grasse, I, 12, 118, 119, 125 ; II, 23.
Melcorini (Les), II, 74, 147.
Melendez (Alvaro), I, 209.
Melun, II, 152, 452, 453.
Mena Vargas (Gonzalo de), évêque de Calahorra, II, 216.
Mende, I, 192, 311 ; II, 342, 346.
— (Cardinal de). V. Chanac (Guillaume de).
Menerbes, II, 339.
Menthon (François de), II, 171.
Menthonnay (Etienne de), II, 336, 349.
— (Guillaume de), II, 307.
Menton (Seigneur de). V. Grimaldi (Renier).
Merci (Ordre de la), II, 221.
Mercier (Jean le), sire de Noviant, II, 175, 382.
Merlin (Le prophète), I, 371.
Messac (Guyot de), II, 354.
Messine, II, 116.
— (Philippe, archevêque de), II, 215.
Metz, I, 284, 285, 293, 299 ; II, 277, 295, 300, 301, 362.
— (Evêques de). V. Coucy (Raoul de), Luxembourg (Pierre de), Vuss de Bettembourg (Thilmann).
Meyrargues, II, 332, 334, 335, 343, 354, 357, 458.
Mézières (Philippe de), I, 124, 210, 328, 374, 398 ; II, 406.
Mezzavacca (Barthélemy), cardinal de Rieti, II, 65, 117.
Michel (Pierre), II, 96.
— (Pierre), II, 420.
Michelotti (Les), II, 128.
Milan, I, 71, 155, 302 ; II, 32, 33, 42, 70, 74, 83, 136, 140, 144, 342.
— (Archevêque de). V. Saluces (Antoine de).
— (Cardinal de). V. Brossano (Simon).
— (Seigneurs de). V. Visconti (Bernabò, Jean-Galéas).
Milliaco (Johannes de), II, 179.
Miltz (Othon de), II, 289.
Minervino, II, 9, 115, 116.
— (Jacques de Capri, comte de), grand chambrier du royaume de Naples, I, 181, 182 ; II, 10, 76, 446.
Mineurs (Frères), I, 179, 239.
Minuculi (Jean), II, 12.
Minutuli (Carluccio), évêque de Sienne, I, 399.

Misnie (Louis de), archevêque de Mayence, I, 270, 271, 277, 278; II, 290.
Mitra (*Wildericus de*), II, 287.
Modon, II, 219.
Mödritz, I, 291.
Moissac (Abbaye de), I, 244.
Mollêdo, I, 228.
Mondoñedo, II, 207.
Mondovi, II, 34.
Mondovi (Geraldo de), II, 404.
— (Pierre de), prieur de la Chartreuse d'Asti, II, 398-402, 404.
Monlezun (Anne de), I, 130.
Monopoli (Evêque de). V. Pietramala (Jean de).
Monserrat (Prieuré de), II, 433, 436.
Monstier (Perrot du), II, 362.
Mont (Jean du), II, 249-252.
Montagano (Conrad de), II, 81.
Montaigu (Aisne), II, 25.
Montaigu (Aycelin de). V. Aycelin de Montaigu (Gilles et Pierre).
Montalais (Hugues de), cardinal de Bretagne, I, 14-16, 23, 25, 26, 29, 40, 44, 52, 53, 55, 74, 79, 251; II, 360.
Montaldo (Léonard), doge de Gênes.
Montalto (Carluccio de), II, 20.
Montalto di Castro, II, 125, 196.
Montargis, I, 113, 180, 282.
Montauban, I, 244; II, 327.
Montbard, I, 113.
Montbéliard (Etienne, comte de), I, 283.
Montblanc (Duc de). V. Martin, duc de Montblanc.
Montboissier (Louis de), II, 348.
Montbourcher (Seigneur de), II, 176.
Mont-Cassin (Abbaye du), I, 179; II, 53.
— (Abbé du), I, 49.
Montceau (Guy de), I, 132, 133.
Montecaveoso (Comte de). V. San Severino (Thomas de).
Monte Cristo (Ile de), I, 175.
Montefalcone (Berardi de). V. Berardi de Montefalcone (Etienne).
Montefeltro, II, 130.
Montefiascone, I, 16; II, 126, 127, 147, 163, 165, 205.
— (Evêque de). V. Arsenh (Pierre).
Montélimar, II, 329, 342, 457.
Montemarte (François), comte de Corbara, II, 74.
Montenac (Gautier de), II, 287.
Montereale, II, 64.
Monteruc (Pierre de), cardinal de Pampelune, I, 34, 65, 92, 94, 102, 124, 147, 249, 257; II, 389.
— (Renou de), évêque de Sisteron, I, 92, 314.
Montesa (Ordre de), I, 213.
Montesanto (Château de), II, 162, 163.
Montesarchio, II, 57, 59.
Montespan (Seigneur de). V. Espagne (Roger d').
Montfalcon (Pierre, dit), II, 337.
Montfaucon (Guyot, dit). V. Crescent (Guyot de).
Montferrat (Antoine, comte de), II, 151.
— (Jean III, marquis de), I, 156, 161.
Montfort (Jean IV de), duc de Bretagne, I, 251, 252, 258; II, 176, 177, 230, 369-374.
Montjoie (Louis de), I, 163, 166, 170-173, 177; II, 44, 57, 74, 143, 441-444.
Montlaurent (Thierry de), II, 307.
Montmajour (Abbaye de), II, 349.
Montmor (Jacques de), gouverneur du Dauphiné, II, 346, 348, 350.
Montorio (Lalle Camponeschi, comte de), II, 52, 65, 445.
Montottone, II, 133.
Montpaon (Bouches-du-Rhône), II, 343.
Montpellier, I, 88, 95, 149, 154, 182, 184, 189, 204, 231, 287; II, 24, 159, 404.
— (Université de), I, 117; II, 313.
Montréal, II, 215.
Montricher (Prieuré de), II, 306.
Monts (Colin des), I, 218.
Mont-Saint-Michel (Le), II, 412.
Montueil (Guyot de), II, 362.
Monzon (Jean de), II, 112, 217, 366, 402.

Moravie (Josse, margrave de), II, 283, 284, 339 (?).
— (Procope, margrave de), I, 290.
Morée (La), II, 218.
Morel (Nicolas), II, 287.
Moresio (Bernardus de), II, 336.
Moret (Jacques de), I, 132.
Morini (Nicolas), évêque de Capaccio, II, 87.
Morixii (Georgius), II, 138.
Mormilio (François), évêque de Sienne, I, 399.
Mornas (Vaucluse), I, 163; II, 349.
Morozzo (François), évêque d'Asti, I, 49.
Morsbach (Éberhard de), II, 289.
Mortiers (Pierre de), II, 324, 328, 329.
Motte (Gilles de la), II, 229.
— (Robert de la), évêque de Saint-Malo, II, 369.
Moulins (Philippe de), évêque de Noyon, I, 367; II, 346, 381.
Mouzay-sur-Meuse, II, 304.
Mouzon (Ardennes), II, 284.
Moya (Sanchez de). V. Sanchez de Moya (Fernand).
Moyenvic (Alsace-Lorraine), II, 300.
Moyssan (Jean), I, 251.
Muffati (Les), II, 163.
Mulaerde (Jacques), II, 251.
Mulhouse (Frédéric de), évêque de Toul, II, 301.
— (Jean de), I, 282.
Muller (Gotz), I, 286.
Munderkingen (Conrad de), I, 289.
Münster, I, 295; II, 295, 316.
— (Évêques de). V. Potho de Pothenstein (Jean), Wolf-Lueding-hausen (Heidenreich de).
Murbach, I, 288.
Murles (Pierre de), I, 90-93, 123, 188, 198, 265; II, 81, 93, 123, 124.
Muro, II, 50.
Murol (Jean de), évêque de Genève, cardinal, I, 174, 311, 397; II, 98, 100, 233, 343, 389, 441-446, 455.
Mustelli (Petrus), I, 364.

N

Namur, II, 289.
Namur (Catherine de Savoie, comtesse de), II, 240.
— (Guillaume de), II, 240.
Nant (Jean de), II, 354.
Nantes, I, 251, 258, 262; II, 370, 372, 373.
Nantolio (Philippus de), II, 116.
Naples, I, 80, 99, 160, 162, 174, 175, 178, 180, 238, 286; II, 10-13, 20, 29, 31, 34, 43, 49-51, 53-55, 60, 63, 66, 72, 78, 85, 87, 110, 113, 116-118, 123, 124, 140, 143-145, 151, 167, 168, 172, 173, 177, 443, 456.
— (Archevêques de). V. Ammanati (Thomas degli), Bozzuto (Louis).
— (Bernard, archevêque de), I, 175.
— (Cour de), I, 160.
— (Gorello, abbé de Saint-Sébastien de), II, 12.
— (Grand chambrier du royaume de). V. Minervino (Comte de).
— (Rostaing, abbé de San Severino Maggiore de), II, 13.
— (Royaume de). V. Sicile (Royaume de).
Naples (Nicolas de), I, 80.
— (Vincent de), II, 147.
Narbonne, II, 67, 211, 403.
— (Archevêques de). V. Conzié (François de), Roger (Jean).
— (Province de), II, 380, 385.
Nardo, I, 180; II, 140.
Nardo (Le banneret), I, 47.
— (Nicolas de), II, 218.
Narni, II, 125, 145.
— (Jacques, évêque de), II, 131.
Narvaez (Fernand Rodriguez de), I, 210.
Nassau (Gerlac II, comte de), II, 300.

— (Philippe de). V. Saarbrück, (Comte de).
Nassau-Wiesbaden-Idstein (Adolphe de), archevêque de Mayence, I, 276-279, 286, 299, 300; II, 286, 296.
— (Jean de), évêque de Spire, I, 278.
Navarre (La), I, 212, 214, 220, 238; II, 217, 240.
— (Rois de). V. Charles II, Charles III.
Navarre (Agnès de), I, 212.
— (Charles de). V. Charles III, roi de Navarre.
— (Jeanne de), duchesse de Bretagne, II, 370.
— (Pierre de), II, 152, 216.
Nazareth (Jourdain, archevêque de), II, 306.
Nemi, I, 161.
Nepi, I, 16; II, 125, 130.
Nesdich (Nicolas de), II, 287.
Nesle (Robert de), II, 74.
Nessino (*Guido de*), II, 219.
Neudorf, II, 308.
Neufchâtel (Jean de), évêque de Toul, cardinal, I, 284, 294; II, 128, 301, 302.
Neustadt (Abbaye de), II, 289.
Nevers (Jean, comte de), I, 306; II, 269.
Nice, I, 175, 176, 199, 357; II, 95, 102, 112, 171, 202, 361.
Nicée (Concile de), I, 385, 386.
Nicesia (Lucido de), évêque d'Andria, puis de Viterbe, II, 164, 166.
Nicolai (*Bertrandus*), évêque de Vintimille, I, 161.
Nicosie, II, 219-221.
— (André, archevêque de), II, 220.
— (Béranger, archevêque de), I, 197; II, 220.
Nicot (Jean), évêque d'Orléans, I, 132.
Nideck (Engelhard de), II, 289.
Nieppe (Baudoin de), I, 306.
Nieuport, II, 228.
Nikaria (Ile de), II, 221, 222.
— (Thomas, évêque de), II, 223.
Nîmes, I, 155, 158, 191; II, 101, 103, 159, 357, 404.
Niva (*Franciscus*), I, 218.
Nivelle, I, 276; II, 289.
Nivelle (Guillaume de), II, 243.
Noailhac (Gironde), II, 329.
Nocera (Évêque et cardinal de). V. Rodolfucci (Luc).
Nocera dei Pagani, II, 50, 113-115, 117, 120, 123, 230, 325, 442, 456.
Noé (Haute-Garonne), I, 306.
Noëllet (Guillaume), cardinal de Saint-Ange, I, 11, 21, 23, 26, 28, 37, 44, 45, 50, 52, 55, 64, 66, 75, 188; II, 211, 265, 360, 361.
Nole (Comte de). V. Baux des Ursins (Nicolas de).
— (Évêque de), II, 48.
— (Raymond de). V. Baux des Ursins (Raymond de).
Nolin (Henri), II, 298.
Nona (Évêché de), II, 310.
Nonantola (Abbé de), II, 181.
Norcia, II, 47.
Norland (Richard de), II, 322.
Normandie (La), I, 117, 118, 393; II, 392.
Normands (Les), I, 173, 179.
Norvège (La), II, 240, 313-316.
Norwich (Evêque de). V. Despenser (Henri).
Nosieyra (Perrot de la), II, 98.
Noviant (Seigneur de). V. Mercier (Jean le).
Noyers (Robert de), I, 233.
Noyon, I, 347, 358; II, 377, 378.
— (Evêque de). V. Moulins (Philippe de).
Nuce (*Petrus de*), I, 214.
Nuremberg, I, 265; II, 274, 284, 285, 297.
Nusco (Pierre de), évêque de Vintimille, I, 161.
Nussia (*Godefridus de*), I, 282.

O

Ochsenstein (Jean d'), II, 309.
O'Connel (Corneille), II, 317.
Œlenberg (Couvent d'), II, 306.
Œsel (Evêque d'), II, 289.
Offenstätten (Eberhard d'), II, 285.
— (Ortolf d'), II, 285.
Olaf II, roi de Danemark, II, 314.
Oliviers (Mont des), I, 372, 374.
Olmütz, I, 291; II, 287, 296.
Oloron (Diocèse d'), II, 328.
— (Evêques d'), I, 176; II, 326, 456.
Ombrie (L'), I, 149; II, 127, 129, 151, 189, 319.
O'Moghan (Grégoire), archevêque de Tuam, II, 316-318.
Oostbourg (Jacques d'), II, 266.
Oostbroek (Abbaye d'), II, 296.
Oostkerke-lez-Bruges, II, 233.
Opitergio (*Gerardus de*), I, 260.
Oppède, II, 339.
Oraichs (Pierre d'), évêque de Bayonne, I, 250.
Orange, II, 341, 358.
Orange (Pierre d'), II, 212, 370.
— (Prince d'). V. Baux (Raymond de).
Orbessan (Seigneur d'), II, 185.
Orchies, II, 252, 253,
Ordelaffi (Les), II, 196.
Orense (Diocèse d'), II, 207.
Oresme (Nicolas), évêque de Lisieux, I, 95.
Orgemont (Pierre d'), chancelier de France, I, 132, 253.
— (Pierre d'), évêque de Paris, II, 170, 381, 403.
Orgon, II, 67, 358.
Orient latin (L'), I, 196, 197; II, 175, 218-224.
Orléanais (L'), I, 113.
Orléans, I, 113, 204, 315; II, 89.
— (Evêque d'). V. Nicot (Jean).
— (Université d'), I, 103, 116, 253; II, 170.
Orléans (Duc d'). V. Louis de France.
— (Gilles d'), I, 307, 308; II, 257, 367.
Orsini (Giordano), seigneur de Marino, I, 161, 173, 177, 178.
— (Hugolin), II, 65.
— (Jacques), cardinal, I, 23, 24, 26, 37, 41-45, 47, 50, 51, 55, 62, 68, 76, 78-80, 127, 200, 206, 319, 321, 322.
— (Jean), II, 53, 117, 127.
— (Nicolas), I, 16.
— (Pierre-François). V. Benoît XIII.
— (Poncello), II, 117.
— (Pons), cardinal, II, 117.
— (Raymond), I, 55.
— (Rinaldo), comte de Tagliacozzo, I, 16; II, 49, 52, 61, 65, 67, 71, 74, 75, 83, 121, 127-132, 147, 160, 162, 163.
— (Thomas), cardinal de Manupello, II, 151, 171.
Orthez, II, 328.
Orticii Calderon de Salvaterra (*Eurretus*), II, 47.
Orval (Abbé d'), I, 296.
Orvieto, I, 162, 325; II, 74, 126, 127, 129-131, 146.
— (Evêque d'). V. Bohier (Pierre).
Osimo (François, évêque d'), II, 215.
Osma (Diocèse d'), II, 207.
Osterberg (Jacques d'), II, 296.
Ostie, I, 213.
O'Thynnerig (Malachie), II, 318.
Ottomans (Les), II, 221-224, 409, 411.
Oudenc (Jean), II, 269.
Oulmont (Raoul d'), I, 121.
Oulx (Piémont), II, 380.
Ovelli (*Jacobus*), II, 289.
Oviedo (Diocèse d'), II, 207, 217.
Oxford (Université d'), I, 86, 307.
Oytha (Henri d'), I, 348, 367.

P

Padoue, I, 315 ; II, 150, 190.
— (Cardinal de). V. Prata (Pileo de).
Paeldinke (Denis), II, 246.
Paillart (Philibert), I, 286.
Palatin du Rhin (Albert, comte). V. Bavière (Albert de).
— (Robert I le Roux, électeur), I, 65, 259, 269, 271, 296, 297, 299, 302, 312.
— (Robert II le Tenace, comte), I, 271.
— (Robert III, comte), plus tard empereur, I, 269, 271.
Palatinat (Le), I, 279.
Palc (Le sergent d'armes), II, 243.
Palencia, I, 228 ; II, 202, 207.
Palerme, II, 215.
Palestine (La), I, 372.
Palestrina, I, 16, 318.
Palmart (Géraud), I, 276.
Palosio (Etienne), évêque de Todi, I, 13.
Pamiers, II, 312.
Pampelune, I, 212 ; II, 47, 216.
— (Cardinaux de). V. Monteruc (Pierre de), Salva (Martin de).
Pamponne (Gilles de), II, 243, 244.
Pannier (Geoffroy), II, 103, 104, 107.
Panzano, II, 41.
Paphos (Raymond, évêque de), II, 219-221.
Paris, I, 81, 88, 92, 96, 113, 131, 180, 192, 203, 235, 282, 285, 301, 321, 324, 326, 336, 337 ; II, 15, 17, 19, 63, 70, 94, 100, 101, 105, 109, 142, 191, 192, 196, 274, 378, 382, 422, 425, 440. — Bernardins, I, 339, 412. — Célestins, I, 374. — Chanoines, I, 132, 276, 367 ; II, 170, 214. — Chapitre, II, 363. — Châtelet, I, 309, 335, 343, 344. — — Collège du Cardinal Lemoine, I, 343. — Frères Prêcheurs, I, 365. — Louvre, I, 130. — Mathurins, II, 407, 412. — Notre-Dame, I, 129, 136, 137, 336, 345, 365 ; II, 61, 144. — Palais, I, 103, 105, 383. — Parlement. V. Parlement. — Parvis, I, 136, 180, 342. — Portes, I, 365. — Sainte-Chapelle, I, 201. — Sainte-Opportune, II, 421. — Saint-Germain-des-Prés, II, 403. — Saint-Julien-le-Pauvre, I, 347. — Saint-Lazare, I, 336. — Saint-Martin-des-Champs, II, 403, 407. — Saint-Séverin, I, 132.
— (Evêques de). V. Maignac (Aimery de), Orgemont (Pierre d').
— (Prévôt de). V. Aubriot (Hugues).
— (Université de), I, 96, 101, 103, 105, 106, 114, 116, 120-128, 137-141, 144, 204, 282, 307, 315, 334-359, 365-368, 373, 387 ; II, 7, 159, 198, 257, 282, 287, 288, 315, 363, 376, 378, 379, 384, 393-397, 400, 402-404, 406-428.
Paris (Guillaume), II, 365.
— (Jean), II, 243.
— (Jean de), I, 260.
Parlement (Le), I, 94, 101, 132, 287, 336, 348 ; II, 229, 376, 383, 392, 393, 451. — Premier président. V. Corbie (Arnauld de).
Parme, II, 41, 44.
Parmesan (Le), II, 41, 55.
Parpelle (Seigneur de), I, 284.
Pas (Gérard du), II, 404.
Passy (Paris), II, 420, 421.
Patras (Archevêque de), II, 219.
Patrimoine de saint Pierre (Le), I, 19 ; II, 124-130, 133, 151, 165, 166, 167, 187, 196.
Patti (Evêque de). V. Malatesta (Perfetto).
Pavie, II, 40, 118, 136, 137, 191, 192.
— (Université de), I, 315.
Pavie (Jacquemin de), II, 336.

Pecq (Belgique), II, 242.
Peire de Soleria (*Luce*), II, 96.
Pelagalli (Michel di Paolo), I, 329, 399.
Pelerin (Pierre), I, 224.
Pelhissier (Guillaume). V. Brescas.
Pélissanne, II, 332, 349.
Pellicier (Aimery), I, 117.
Peniscola, II, 202.
Pennes (Les), II, 332, 343, 458.
Pentoja (Fernandez). V. Fernandez Pentoja (Jean).
Pepoli (Galéas de'), I, 171, 172.
Percy (Thomas), II, 180, 181.
Perez (Dominique), I, 232.
— (Fernando), doyen de Tarazona, I, 18, 40, 49, 73, 74.
Périgueux, I, 244; II, 328.
Pérouse, I, 68, 79, 164, 167; II, 29, 128, 131, 132, 135, 145, 151, 194, 196, 197, 215, 405.
Pérouse (Balde de). V. Balde de Pérouse.
Perpignan, I, 215, 219, 223, 224; II, 211.
Perpignan (Bernard de), II, 210.
Perrinet (Le chevaucheur), II, 179.
Persand de Rochefort (Eustache), évêque de Liège, I, 273-276, 295; II, 297-299.
Persona (Gobelinus), II, 239.
Pertuis (Vaucluse), II, 332, 334, 349.
Perweiz (Jean de) ou Scurelle, II, 289.
Pesaro, II, 130, 139.
— (Ange, évêque de), I, 79, 202, 231; II, 70, 208, 210.
Pesteil (Guy de), I, 17, 18.
Petermen (Hermann), I, 296.
Petit (Guillaume), I, 249.
— (Jean), I, 342.
— (Jean), II, 408, 410.
— (Regnauld), I, 342.
Petravalida (*Ricardus de*), II, 81.
Petri (*Jacobus*), II, 165.
Peyrolles (Bouches-du-Rhône), II, 98.
Philippa, fille du duc de Lancastre, II, 310.
Philippe II Auguste, roi de France, I, 109, 254.
Philippe III le Hardi, roi de France, I, 109.
Philippe IV le Bel, roi de France, I, 310; II, 155.
Philippe V le Long, roi de France, I, 253.
Philippe VI de Valois, roi de France, I, 109, 169, 192; II, 413.
Phoebus (Gaston). V. Foix (Comte de).
Piast (Les), II, 310.
Picardie (La), II, 227.
Picque (Richard), archevêque de Reims, I, 132, 133, 306, 364; II, 253, 298.
Piémont (Le), I, 80, 161, 183, 190, 305, 322; II, 19, 34, 35, 37, 63, 183, 354.
Pierre IV le Cérémonieux, roi d'Aragon, I, 17, 64, 89, 101, 124, 127, 135, 146, 210, 212-225, 229, 233-235, 312, 313, 315; II, 29, 210-212, 432-434.
Pierre II de Lusignan, roi de Chypre, I, 196, 197, 315.
Pierre Ier, roi de Portugal, II, 209, 210.
Pierrelatte, II, 339.
Pierrepont (Aisne), II, 25.
Pierrerue (Basses-Alpes), II, 73.
Pieta (*Johannes de*), II, 233.
Pietra (Thomas), I, 30.
Pietracatella, II, 60, 61.
Pietramala (Cardinal de). V. Tarlati (Galeotto).
— (Fantedesco de), II, 166.
— (Jean de), évêque de Monopoli, II, 87.
Pignatello (Angelo), II, 61.
Pignerol, II, 339.
Pinna (Fernandez de). V. Fernandez de Pinna (Pierre).
Pise, I, 70, 80, 108, 164, 166; II, 31, 51, 142, 144, 151, 163, 404, 405.
— (Concile de), I, 4, 208.
Placentin (Le), II, 41.
Plachier (Seigneur du). V. Antoing (Henri d').

Plasencia (Diocèse de), II, 207.
Pô (Le), II, 40.
Poblet (Abbaye de), II, 433, 436.
Podensac, II, 329.
Poelman (Henri), d'Arnhem, I, 346, 365.
Poilevilain (Nicolas). V. Clamanges (Nicolas de).
Poitiers, I, 88, 95, 244, 329; II, 31, 230.
— (Cardinal de). V. Malesset (Guy de).
Poitiers (Jean de), évêque de Valence, II, 347, 348, 456.
— (Louis de). V. Valentinois (Comte de).
Polenta (Guy de), seigneur de Ravenne, II, 45.
Policastro (Nicolas, évêque de), II, 140.
Pologne (La), I, 238, 262, 291; II, 310-312.
— (Reine de). V. Hedwige.
Polsano (Château de), II, 126.
Pont-Audemer, II, 377.
Ponte (Antoine da), II, 92.
— (Coluccio da). V. Coluccio da Ponte (Pierre).
Ponte (*Antonius de*), II, 378.
Pontevez (Isnard de), II, 97.
Pontigny (Abbaye de), II, 384.
Pont-Saint-Esprit (Le), II, 24, 37, 349, 351, 400.
Poperinghe, II, 228.
Porotsyn (Przibislas Marquard de), I, 290.
Porta (*Ludovicus de*), II, 81.
Porte (Robert de la), évêque d'Avranches, I, 132.
Portugal (Le), I, 186, 191, 220, 225-238, 248; II, 205, 207-210, 320.
— (Béatrice, infante de), I, 232, 233.
— (Denis, infant de), II, 210.
— (Jean, infant de), I, 232.
— (Reine de). V. Léonore Tellez.
— (Rois de). V. Ferdinand, Jean Ier, Pierre Ier.
Pot (Guillaume), II, 359.
Potenza (Comte de). V. San Severino (Hugues de).
Potho de Pothenstein (Jean), évêque de Münster, I, 291; II, 290.
Pouille (La), II, 37, 62-64, 79, 91, 121, 123, 169.
Poulart (François), II, 255.
Poulmic (Ives de), II, 370.
Poupart (Jean), II, 421.
Poutre (Jean de), II, 242.
Pouzzoles (François, évêque de), II, 210.
Prague, I, 154, 268, 269, 290-292, 315, 366; II, 280-282, 285, 287, 288, 453.
— (Archevêques de). V. Jenzenstein (Jean de), Wlasim (Jean Ocko de).
— (Université de), I, 86.
Prangins (Guy de), évêque de Lausanne, I, 289; II, 306, 307.
Prata (Pileo de), cardinal de Ravenne, I, 123, 164, 258, 260, 261, 272, 285, 294, 295; II, 117, 118, 146, 147, 158, 163, 164.
Prêcheurs (Frères), I, 238, 399; II, 63, 217, 328, 426.
Prémontré (Ordre de), II, 264.
Prières (Abbé de), II, 370.
Prignano (Barthélemy), archevêque de Bari, I, 3, 26-35, 43-46, 49-54, 56-61. V. Urbain VI.
— (François), dit Butillo, II, 9, 65, 66.
Primario (Jean), II, 13.
Prior (Guillaume du), dit Scoencmar, II, 243.
Privas, II, 348.
Provençaux (Les), I, 156, 175; II, 18, 19, 24, 34, 37, 145, 354.
Provence (La), I, 118, 176, 183, 190, 191, 215, 308, 393; II, 12, 17, 19-23, 37, 58, 59, 63, 73, 78, 82, 88, 94-112, 172, 319, 320, 332, 334, 337, 343, 344, 350, 357, 381, 391, 441-446, 457, 458.
— (Sénéchal de). V. Agout (Foulques d'), Spinola (Balthazar).
Provins, II, 367.
Prusse (La), I, 292.

Prusse (Henri de), II, 315.
Puchheim (Pilgrim de), archevêque de Salzbourg, II, 284, 285.
Puteo (Bertrandus de), II, 223.
— (*Thomas de*), II, 295.
Puts (Boniface de), évêque de Vence, I, 120.
Puy (Le), I, 311; II, 385.
— (Évêque du). V. Gérard (Pierre).
Puy (Barthélemy du), I, 158.
— (Eble du), évêque de Chartres, I, 132.
— (Géraud du), cardinal de Marmoutier, I, 22, 28, 29, 40, 45, 53, 54, 56-58, 68, 159, 274; II, 48, 211.
Puygiron (Château de), II, 457.
Puyricard (Bouches-du-Rhône), II, 332.
Puy-Sainte-Réparade (Le), II, 98.

Q

Quercy (Le), I, 311.
Quimper, I, 258; II, 369, 370.
Quimperlé, II, 369.

R

Raab (Evêché de), II, 310.
Rabastens (Constance de), II, 327, 368, 369.
Raguenel (Mathieu), II, 373.
Raguse, II, 74.
Raimondi (Barthélemy de), évêque de Bologne, II, 162.
Raineval (Raoul de), I, 132, 364.
Ralencort (Gérardin de), II, 337.
Rame (Seigneurie de), I, 179.
Ramstein (Imier de), évêque de Bâle, II, 306.
Rappoltstein (Bruno de), II, 294.
Rarogne (Guillaume de), évêque de Sion, II, 308.
Raron (Bon de). V. Bon de Raron (Guillaume le).
Ratisbonne, II, 278.
Ratta (Antoine della). V. Caserte (Comte de).
— (Louis della), II, 64.
Ratzebourg, I, 117; II, 313.
Ravallo (Angeluccio di Forno di), I, 179, 189.
Ravello, II, 169.
Ravenne, I, 167; II, 45, 59, 140, 194.
— (Cardinal de). V. Prata (Pileo de).
— (Seigneur de). V. Polenta (Guy de).
Ravenne (Barthélemy de), II, 399, 402, 404.
Ravignano (André), I, 174.
Raymond (Elie), de Toulouse, I, 238.
Raymond de Sadirac (Guillaume), II, 324.
Rebuffe (Jacques), II, 24.
Recanati, II, 130.
Redon, I, 251; II, 369.
Reggio, II, 12, 13, 41, 48.
Reims, I, 95, 276, 300, 319, 397; II, 171, 307.
— (Abbé de Saint-Nicaise de), II, 392.
— (Archevêques de). V. Cassinel (Ferry), Picque (Richard), Roye (Guy de).
— (Province de), I, 253, 307, 308; II, 28, 69, 244, 262, 288, 295, 367, 377, 378, 383, 385, 386.
Reims (Colin de), II, 378.
Rémusat (R. Baudet de), II, 343.
Renard (Jacques), II, 234.
Renen (Gruter de). V. Gruter de Renen (Giselbert).

Rennes, II, 369, 370, 373.
— (Alain, évêque de), II, 371.
— (Anselme, évêque de). V. Chantemerle (Anselme de).
Repuncta (*Thomas de*), I, 243.
Rethel (Comté de), II, 269.
Reveillon (Jean de), évêque de Sarlat, I, 132.
Revilla (Jean de), II, 216.
Reys (Thierry de), I, 296.
Rhodes (Archevêque de), II, 220, 224.
— (Ile de), II, 221-224.
Rhône (Le), II, 22, 67, 97, 102, 108, 154, 336, 337, 340, 345, 356, 358.
Ribemont (Aisne), II, 15, 25.
Richard II, roi d'Angleterre, I, 211, 219, 242, 244-247, 249, 250, 252, 267, 269, 270, 272, 301, 353; II, 176, 180, 181, 188, 226, 227, 266, 274, 276, 280, 318-322, 326, 372, 419, 450.
Riche (Jacques le), I, 132.
Riesenburg (Jean de), II, 296.
Rieti (Cardinal de). V. Mezzavacca (Barthélemy).
Rieux (Haute-Garonne), I, 306.
Riez (Evêque de). V. Esparron (Bertrand d').
Riga (Province de), II, 312, 313.
Rillano (*Antonius de*), II, 65, 81.
Rimini, II, 46, 139.
— (Seigneur de). V. Malatesta (Galeotto).
Rions (Gironde), II, 329.
Ripaud (Milet), I, 306.
Ripola (*Eynardus de*), II, 179.
Ripoll (Abbaye de), II, 436.
Ris (Jean de), II, 97.
Rispampani, II, 125.
Rissano (*Concius de*), I, 294.
Riu (Simon), II, 242.
Riudevitlles, I, 220.
Riveto (*Raymundus de*), II, 210.
Rivière (Bureau de la), I, 132, 398; II, 92 (?), 175, 177, 346.
Rivoli, II, 38.
Rixend (Guillaume), I, 308, 314.
Robert, empereur. V. Palatin du Rhin (Robert, comte).
Robert II, roi d'Ecosse, I, 197; II, 418.
Robert (Aymar), archevêque de Sens, I, 132, 133.
— (Le chevalier napolitain), I, 227.
Robine (Marie), II, 365, 366.
Robions (Vaucluse), II, 339,
Roca (*Cathalanus de*), II, 123.
Rocca di Papa, I, 178.
Roche (Aymar de la), évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, I, 118-120.
— (Géraud de la), I, 18.
— (Guillaume de la), II, 335.
— (Hugues de la), I, 18, 63.
Roche-de-Briançon (La), I, 179.
Rochefort (Drôme), II, 338.
Rochelle (La), I, 244.
Roche-Saint-Secret (La), II, 338.
Rode (Jean), II, 316.
Rodemacre (Rolin de), évêque de Verdun, I, 284; II, 302.
— (Seigneurs de), I, 284.
Rodez, I, 244, 311; II, 342.
— (Evêque de). V. Cardailhac (Jean de).
Rodi (*Vicecomes*), I, 174.
Rodolfucci (Luc) ou Gentili, cardinal de Nocera, I, 49; II, 117, 130.
Rodriguez de Narvaez (Fernand). V. Narvaez.
Roesslare (Pierre de), II, 245, 246.
Roger (Famille), I, 108. V. Beaufort, Turenne.
Roger (Guillaume), vicomte de Turenne, comte de Beaufort, II, 332, 351, 352, 458.
— (Jean), archevêque de Narbonne, I, 46.
— (Toussaint), II, 357.
— (Tristan), I, 18; II, 359.
Rogerin (Le chevaucheur), II, 378.
Roland (Jean), évêque d'Amiens, I, 15, 124, 210; II, 206, 232, 233, 384.
Romagne (La), I, 80, 162, 167, 188; II, 44, 45, 55, 129, 139, 147, 149, 150, 189, 194, 428.
Romain (Jean), I, 306.

Romains (Les), I, 170, 174, 178-180, 201, 229, 236, 237, 375; II, 196, 442, 456.
— (Roi des). V. Wenceslas.
Romanie (Despotat de), II, 62, 218.
Romanie (La), I, 254; II, 186, 193.
Rome, I, 3, 10 et sq., 76, 88, 92, 121, 130, 135, 163, 167, 171, 177, 209, 226, 227, 230, 290, 302, 344, 345, 371, 374; II, 9, 10, 35, 47-49, 72, 117, 145, 151, 250, 279, 280, 398. — Ara-Cœli, I, 15. — Borgo, I, 12, 13, 15, 19, 163. — Capitole, I, 33, 39, 40. — Château-Saint-Ange, I, 9, 18-20, 54, 55, 57-60, 63, 64, 66, 68, 72, 102, 135, 163, 169, 170, 179, 267, 314. — La Minerve, I, 31. — Place Saint-Pierre, I, 14, 16, 20, 39, 48. — Pont-Saint-Ange, I, 12, 15, 73. — Saint-Alexis, II, 126. — Sainte-Anastasie, I, 162. — Sainte-Cécile, I, 9, 54. — Sainte-Marie-au-Trasntévère, I, 162, 202. — Saint-Jean-de-Latran, I, 40, 62. — Saint-Laurent-hors-les-Murs, I, 74. — Saint-Paul-hors-les-Murs, I, 55, 70, 162. — Saint-Pierre, I, 22, 39, 40, 49, 51, 55, 62, 79, 172, 266, 301, 314. — San Spirito, I, 21, 30, 162. — Santa Maria in Via lata, I, 12. — Santa Maria Nuova nel Foro, I, 10, 18, 21, 28. — Torre Sanguinea, I, 54. — Transtévère, I, 54, 71. — Vatican, I, 20, 39, 48, 51, 54, 56, 57, 68, 70, 163, 201, 255.
— (Préfets de). V. Sciarra (Jean), Vico (François de).
Romont (Suisse), II, 307.
Ronciglione, II, 124.
Ronco, II, 44.
Roosebeke, I, 360, 361; II, 225-227, 230, 320.
Roquefeuille (Var), II, 98.
Roquefeuille (Jean de), I, 198, 199, 227, 228, 265.
Roquemartine (Bouches-du-Rhône), II, 338, 357.
Roquemaure (Gard), II, 105, 152, 301, 328, 388.
Roquevaire, II, 95.
Roqueys (Raymond de), archevêque de Bordeaux, I, 132, 248, 249; II, 324, 325.
Rosco (*Henricus de*), II, 287.
Roscommon, II, 316, 317.
Rosenberg (Pierre de), II, 286.
Rosic (Olivier), II, 371.
Rossano, II, 48.
Rost de Waldeck (Emeric), II, 294.
— (Jean), II, 294.
Rostaing (Pierre), I, 18, 63, 66, 163, 179.
Rostanh (Guillaume), I, 248.
Rotz (Henri), II, 304.
Roucy (Comté de), II, 25.
Roucy (Isabelle, comtesse de), II, 75.
Rouen, I, 95, 306-308, 325, 367; II, 366.
— (Abbé de Saint-Ouen de), II, 445.
— (Archevêques de). V. Alençon (Philippe d'), Lestrange (Guillaume de), Vienne (Guillaume de).
— (Diocèse de), II, 376, 377.
— (Province de), I, 110; II, 28, 170, 295, 367, 377, 386, 400-422.
Rouergue (Le), I, 311, 345; II, 336.
Rous (Robin le), II, 242.
Roussas (Drôme), II, 350.
Rousse (Jean), d'Abbeville, I, 335, 340-345, 348, 355, 356, 367.
Roussillon (Le), I, 215, 219.
Roux (Louis), II, 22.
Roye (Guy de), évêque de Verdun, puis archevêque de Reims, I, 284; II, 367, 393, 403.
— (Tristan de), II, 67, 74.
Ruac (Seigneur de), I, 18.
Rucher (Heilmann), I, 300.
Ruffo (Folco), II, 73.
Rufini (Philippe de'), évêque de Tivoli, I, 14.
Ruremonde, II, 286, 296.
Rusium (Evêque de). V. *Galterii* (*Johannes*).
Russo, II, 42.

S

Saarbrück (Philippe de Nassau, comte de), II, 300.
Saarwerden (Frédéric de), archevêque de Cologne, I, 259, 270, 271, 274, 275, 283, 285, 286, 295-298, 302.
— (Henri, comte de), I, 298.
Sabine (La), I, 167.
Sablon (Michel du), II, 382.
Sabran (Nicolas de). V. Ariano (Comte d').
Sadirac (Raymond de). V. Raymond de Sadirac (Guillaume).
Sagra (Pierre de la), I, 17, 162, 171.
Sailleville (Henri de), II, 141.
Sains (Jean de), II, 27, 28.
Saint-André (Guillaume de), II, 373.
Saint-Andrew (Evêque de), I, 197.
Saint-Ange (Cardinal de). V. Noëllet (Guillaume).
Saint-Antoine (Abbaye de), I, 335.
Saint-Antoine-de-Viennois (Ordre de), I, 239; II, 264, 296.
Saint-Arnoul (Abbaye de), II, 301.
Saint-Avit (Jean de), évêque d'Avranches, II, 157.
Saint-Blaise-en-Hercinie (Abbaye de), II, 308.
Saint-Brieuc, I, 251; II, 370.
— (Evêque de). V. Faye (Laurent de la).
Saint-Cannat, I, 92; II, 98, 108.
Saint-Crépin (Terre de), I, 179.
Saint-David's (Evêque de). V. Gilbert (Jean).
Saint-Denis-en-France, I, 132, 326, 335, 343, 360; II, 144, 229, 378.
Sainte-Geneviève (Abbaye de), I, 346-348, 367.
Sainte-Quitaire-du-Mas, II, 324.
Sainte-Réparade, II, 67, 343, 344.
Saintes, I, 244; II, 230.
Saint-Eustache (Cardinal de). V. Flandrin (Pierre).
Saint-Flour, I, 311.
Saint-Georges (Compagnie de), I, 164, 171-173; II, 44, 46, 445, 455.
Saint-Germain-en-Laye, I, 180; II, 406.
Saint-Gervais (Drôme), II, 338.
Saint-Ghislain (Abbaye de), II, 291.
Saint-Gildas-au-Bois (Abbé de), I, 251 (?); II, 369.
Saint-Gildas-de-Ruis (Abbé de), I, 251 (?)
Saint-Gilles-en-Publémont, II, 289.
Saint-Guilhem-du-Désert (Abbé de). V. Aussac (Hugues d')
Saint-Jean-de-Maurienne, II, 301.
Saint-Jeannet (Basses-Alpes), II, 63.
Saint-Lô (Abbé de), II, 367.
Saint-Macaire, II, 329.
Saint-Malo, II, 369-371, 373.
— (Evêque de). V. Motte (Robert de la).
Saint-Martial (Hugues de), cardinal, I, 166.
Saint-Martin-au-Val (Prieur de). V. Bournazel (Jean de).
Saint-Martin-des-Champs (Foulques, prieur de), II, 386.
Saint-Michel-de-Cusan (Gausserand, abbé de), I, 218.
Saint-Mihiel (Abbé de), I, 284.
Saint-Nazaire (Jean de), I, 132.
Saint-Omer, I, 260; II, 180, 262.
Saint-Paul-lès-Durance, II, 354.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, I, 119, 120.
— (Evêque de). V. Roche (Aymar de la).
Saint-Pierre (Cardinal de). V. Tibaldeschi (François).
Saint-Pol (Jean de), II, 81.
— (Walerand de Luxembourg, comte de), I, 362, 363; II, 176, 300, 364, 441, 445.
Saint-Pol-de-Léon, I, 75; II, 369-371, 373.

Saint-Pons-de-Thomières, II, 221.
Saint-Privat (Corrèze), I, 395.
Saint-Rambert (Pierre de), II, 370.
Saint-Remy-de-Provence, II, 21, 332-334, 347, 348.
Saint-Saturnin (Nicolas de), maître du sacré Palais, I, 101-104, 113, 115, 219 (?), 345.
Saint-Sever (Landes), II, 324, 326.
Saint-Vaast (Abbé de). V. Fèvre (Jean le).
Saint-Vanne (Abbé de), I, 284.
Saint-Venant, II, 228.
Saint-Vincent-sur-le-Vulturne (Abbaye de), II, 87, 169.
Saissac (Aude), II, 366.
Salado (Bataille de), II, 236.
Salamanque, I, 210; II, 203, 205, 207, 217.
Salaro (Ponte), I, 75, 76, 162.
Salerne, II, 13, 115, 116.
Salignac (Elie de), archevêque de Bordeaux, I, 245.
Salins (Anseau de), II, 101.
Salle (Bernardon de la), I, 17, 75, 97, 162, 163, 171, 172, 179; II, 49, 54, 78, 85, 114, 119, 120, 131, 132, 165, 174, 183, 184.
— (Guilhonnet de la), I, 162; II, 49.
Salles (Prieur de), II, 96.
Salles (Jean de) ou Salomon, I, 246, 248.
Salomon (Huguet), II, 179, 213, 336, 337, 350.
— (Jean). V. Salles (Jean de).
Salon (Bouches-du-Rhône), II, 67.
Saluces (Amé de), évêque de Valence, cardinal, II, 335, 456.
— (Antoine de), archevêque de Milan, II, 139, 192.
Salutati (Coluccio), II, 32.
Salva (Martin de), évêque de Pampelune, cardinal, II, 216.
Salvarville (Guillaume de), I, 254, 348, 367; II, 298.
Salzbourg, I, 288; II, 285, 288.
— (Archevêque de). V. Puchheim (Pilgrim de).
Sancerre (Jean III, comte de), II, 101, 103.
— (Louis de), maréchal de France, II, 337, 346, 356, 382.
Sanchez (Gilles), I, 213, 219.
Sanchez de Moya (Fernand), II, 46.
Sanframondo (Nicolas), V. Cerreto (Comte de).
San Gemino (Augustin de), évêque de Terni, II, 125.
San Giovanni in Marignano, II, 45.
Sangro (Gentile di), cardinal, II, 12, 20, 113.
Sanhes (Guillaume de), II, 98, 211, 333, 336, 388.
San Lorenzo Nuovo, II, 165.
San Martino in Pensilis, II, 78.
San Miniato, II, 160.
San Pietro in Fine, II, 53.
San Severino, II, 197.
San Severino (Barthélemy de), II, 61.
— (Comte de), II, 50.
— (François de), II, 83.
— (Hugues de), comte de Potenza, I, 78; II, 64, 80, 81, 83, 84, 93, 94, 122, 141.
— (Jacques de), II, 65.
— (Louis de), II, 81.
— (Nicolas de), II, 13.
— (Thomas de), comte de Montecaveoso, I, 78; II, 64, 81, 83, 114, 124, 140, 143.
— (Wenceslas de), comte de Tricarico, II, 50, 65, 83.
San Stefano di Sessanio, II, 59.
Sant' Agata (Comte de). V. Artois (Charles d').
Santa Marta, II, 127.
Sant' Angelo (Amelio de Granvilla, comte de), II, 55, 65.
Sant' Angelo in Pontano, II, 47.
Santarem, I, 233; II, 207.
Santa Severina, II, 48.
Sant' Elia, I, 161.
Sant' Elia Fiume Rapido, II, 53.
San Valentino (Comte de). V. Acquaviva (Conrad d').
San Vittore del Lazio, II, 53.

Saragosse, I, 73, 220; II, 178.
— (Archevêques de). V. Fernandez de Hérédia (Garcia), Fernandez de Luna (Lopez).
— (Province de), II, 385.
Sardaigne (Ile de), I, 147, 219, 220; II, 210, 211, 214, 215, 432, 433.
Sarlat, I, 244, 249.
— (Evêque de). V. Reveillon (Jean de).
Sarrazins (Les). V. Mahométans, Ottomans.
Sarzana, I, 88.
Sassoferrato (Abbé de). V. Malatesta (Perfetto).
Sault (Vaucluse), II, 27, 38.
Sault (Seigneur de). V. Agout (Raymond d').
Saumane (Château de), II, 343.
Sauvage (Guy), II, 385.
— (Le chevalier). V. Caracciolo (Garillo).
Savasse, II, 341, 345, 348.
Savelli (Luc), I, 16, 174.
— (Paul), I, 174; II, 398.
Savini (*Raymundus*), évêque d'Apt, II, 96, 456.
Savoie (La), I, 186, 238, 293; II, 59, 337.
Savoie (Amédée de). V. Achaïe (Prince d').
— (Amédée V, comte de), I, 109, 196, 204.
— (Amédée VI, comte de), dit le comte Vert, I, 80, 156, 165, 166, 196, 307; II, 30, 34, 35, 37-39, 44, 46, 48-50, 56, 60, 441, 442.
— (Amédée VII, comte de), dit le comte Rouge, II, 141, 176, 307.
— (Catherine de). V. Namur (Comtesse de).
— (Louis de), II, 341.
— (Marie, comtesse de). V. Brabant (Marie de).
Savoisy (Philippe de), II, 101, 366.
Saye (Jean de), évêque d'Albi, II, 67, 75.
Saze (Gard), II, 341.
Scala (Seigneurs della), I, 156.
Schaffouse, II, 278.
Schaler (Werner), évêque de Bâle, II, 306.
Schallenberg (Werner de), I, 296.
Schenk (Grégoire), II, 285.
Schönenwerd (Chapitre de), II, 308.
Schuttern (Abbé de), I, 286.
Schwarzbourg (Gérard de), évêque de Wurzbourg, I, 295; II, 296.
Sciarra (Jean), préfet de Rome, II, 125, 165, 166.
Scoctus (*Antonius*), II, 12.
Scoencmar (Guillaume). V. Prior (Guillaume du).
Sconditi (Nicolas), II, 12.
Scoorkinne (Nicolas), II, 251.
Scurelle (Jean de). V. Perweiz (Jean).
Seclin, I, 364.
Segni, II, 130.
Ségovie, II, 207, 217.
Seguin (Jean), II, 384.
Selonnet, II, 321.
Sempach (Bataille de), II, 305, 308.
Sénas (Château de), II, 344.
Senez (Evêque de). V. Gervais (Robert),
Senlis, I, 70, 95; II, 366.
— (Evêque de). V. Dodieu (Jean).
Sens, I, 81.
— (Abbaye de Sainte-Colombe de), I, 132.
— (Archevêques de). V. Baigneux (Gontier de), Dormans (Guillaume de), Robert (Aymar).
— (Province de), I, 307, 308; II, 28, 70, 295, 367, 377, 386, 387, 400, 420, 422.
Seraing, II, 297.
Serra (Jean de), I, 100.
Serres (Antoine de), II, 166.
— (Bernardon de), II, 165, 166.
Sessa, II, 65.
Séville, I, 211; II, 207, 222.
— (Archevêque de). V. Alvarez d'Albornoz (Ferdinand).
Seyne (Basses-Alpes), II, 23.
Sicile (Ile de), I, 220; II, 29, 211, 215. V. Trinacrie.

— (Reines de). V. Bretagne (Marie de), Durazzo (Marguerite de), Jeanne Ire.
— (Rois de). V. Anjou (Charles Ier, Louis Ier, Louis II, Robert d'), Durazzo (Charles de).
— (Royaume de), I, 34, 78, 91, 160, 167, 168, 177, 180, 183, 184, 188, 190, 191, 209, 238, 305, 314; II, 9, 15, 19, 36, 47, 49, 58, 65, 82, 119-124, 140-145, 168-173, 200, 441-446.
Sicile (Thomas de), I, 212.
Sienne, I, 124, 329, 399; II, 132, 145, 151.
— (Evêques de). V. Bettino (Luc), Minutuli (Carluccio), Mormilio (François).
— (Catherine de). V. Catherine de Sienne (Sainte).
Siennois (Le), II, 146, 196.
Sigismond, roi de Hongrie, I, 146; II, 283, 310, 311, 419.
Siguenza (Diocèse de), II, 207.
Silvacane (Abbé de), I, 125.
Silves (Evêque de). V. Lisbonne (Martin, évêque de).
Sinopoli (Comté de), II, 73.
Sion, II, 307.
— (Evêques de). V. Billiens (Humbert de), Blanghes (Henri de), Bon de Raron (Guillaume (le), Rarogne (Guillaume de).
Sissonne, II, 25.
Sisteron, II, 95, 188, 381.
— (Artaud, évêque de), II, 141
— Evêque de). V. Monteruc (Renou de).
Skirlawe (Walter de), I, 243.
Sluter (Jean), II, 289.
Smyrne, II, 223, 224.
— (Jean, archevêque de), II, 224.
Sodant (Jean), II, 350.
Soest, II, 297.
Soissons (Abbaye de Saint-Médard de), II, 157.
Soleria (*Peire de*). V. *Peire de Soleria* (*Luce*).
Sonebechli (*Engilbertus*), I, 278.
Sora, II, 53.
Soragna, II, 41.
Sorgues (Vaucluse), II, 37, 119, 183, 446.
Soriano (Mathieu de), II, 165.
Soriano nel Cimino, II, 165, 184.
Sortenac (Pierre de), cardinal de Viviers, I, 16, 17, 22-24, 26, 28-30, 44, 45, 52, 55, 64, 66, 74, 75, 117, 188, 210, 220, 318, 323; II, 211, 258, 314, 360, 361, 416.
Souabe (La), I, 288; II, 304, 305.
Soyans, II, 338.
Spalato (Province de), II, 140.
Spangenberg (Berthold), I, 300.
Sperlonga, I, 116, 165, 169, 174, 175, 187, 276, 278; II, 37, 139, 193, 194.
Spine (*Johannes*), I, 119.
Spinelli (Nicolas), I, 78, 160, 179; II, 10, 81, 83.
Spinola (Balthazar), sénéchal de Provence, II, 97, 102, 108, 109.
— (Eudes), II, 127.
Spire, I, 117, 276-279, 299.
— (Albert, prévôt de), II, 289.
— (Evêque de). V. Nassau-Wiesbaden-Idstein (Jean de).
Spolète, II, 127, 128, 130, 131, 162, 163.
— (Duché de), I, 16, 167; II, 194.
— (Gaillard, évêque de), II, 130.
Spolète (Ange de), général de l'ordre des frères Mineurs, II, 232, 233, 280, 281.
Sprimont (Jean de), II, 297.
Squillace (Antoine, évêque de), II, 12.
— (Comte de), I, 177.
Stiburcius, *Stirbucius* ou *Stubucius*, I, 155.
Stralen (Jean de), I, 137.
Strasbourg, I, 117, 277, 285, 286, 298, 300; II, 287, 309, 311, 368.
— (Evêque de). V. Blankenheim (Frédéric de).
Strata (*Johannes de*), II, 311.
Stratton (Robert de), I, 209.
Strengnäs (Evêque de). V. Jagon (Jean).

Stwoleka (Henri de), I, 290, 291; II, 287, 288, 308.
Styrie (La), I, 288; II, 305.
Suède (La), II, 240, 313, 315.
— (Brigitte de). V. Brigitte de Suède (Sainte).
— (Catherine de). V. Catherine de Suède (Sainte).
Suffolk (Diocèse de), II, 326.
Suisse (La), I, 288, 289, 293; II, 305-308.
Sultzbach (Henri), I, 295.
Sumalaga (*Petrus de*), I, 250.
Sumpnio de Cercacupa (Antoine Pietro de), II, 87.
Suquer (Angelinus), II, 284.
Sutri, I, 16; II, 130.
Suze (Drôme), II, 341.
Sygen (Bernard de), I, 299.

T

Tabari (Jean), évêque de Thérouane, I, 328; II, 97, 254, 255, 265, 269.
Taffen (Pierre de), I, 289.
Tagliacozzo (Comté de), II, 127.
Tagliacozzo (Comte de). V. Orsini (Rinaldo).
Talabart (Le chevalier), II, 167.
Talaru (Jean de), archevêque de Lyon, cardinal, II, 157.
Tanques (Nicolas de), II, 177.
Tarascon, II, 21, 22, 59, 95, 102, 103, 108, 354.
Tarascon (Pierre de), 328, 385.
Tarazona, I, 73, 214, 220.
— (Doyen de). V. Perez (Fernando),
Tarbes, II, 327, 328.
Tarentaise (Province de), II, 385, 386.
Tarente, I, 149; II, 27, 58, 60, 62, 63, 70, 73, 76-78, 83, 87, 109, 114, 121, 122.
Tarente (Charles, prince de), II, 33, 351, 352.
Tarlati (Galeotto), cardinal de Pietramala, II, 118, 158, 187.
Taro (Le), II, 41.
Tarragone, I, 214; II, 68, 214, 222.
— (Archevêque de), II, 432, 434.
— (Province de), II, 385.
Tarragone (Comtesse de). V. Loria (Marguerite de).
Tarse (Archevêque de), II, 221.
Tassin (Jean), II, 255.
Telese, II, 54, 58.
— (Jacques, évêque de), II, 140.
Télesphore de Cosenza, I, 370-374.
Tellez (Léonore). V. Léonore Tellez.
Tempête (Regnauld). V. Connessang (Regnauld de).
Tenorio (Pierre), archevêque de Tolède, I, 200, 201, 203-205, 207, 208, 215; II, 202.
Teramo, II, 64.
Teramo (Bérard de), évêque d'Aquila, II, 52, 87.
Termes (Pierre ou Perrot de), II, 98.
Terni (Evêque de). V. San Gemino (Evêque de).
Terride (Antoine, bâtard de), II, 98.
Tervisio (*Gerardus de*), I, 260.
Teutonique (Ordre), I, 292; II, 311-313, 377.
Teverone (Le), I, 75.
Thèbes (Archevêque de), II, 224.
Thèbes de Lucanie, I, 372.
Théophore, Théolophore. V. Télesphore.
Thérouane, I, 81, 109, 253, 254, 262; II, 229, 232, 233, 239, 240, 255, 256, 260, 262, 264, 269.
— (Cardinal de). V. Aycelin de Montaigu (Gilles).
— (Evêques de). V. Bartel (Simon), Tabari (Jean).
Thessalie (La), II, 219.
Thierno (*Bertrandus de*), I, 132; II, 170.

Tholomeis (Zoioso de), II, 125.
Thomas de Cantorbéry (Saint), II, 365.
Thourout, II, 243.
Thuringe (La), I, 279.
Thury (Pierre de), évêque de Maillezais, I, 133; II, 22, 67, 101-103, 144, 168, 194, 196, 206, 280.
Tibaldeschi (François), cardinal de Saint-Pierre, I, 21, 23, 25, 28, 38, 43, 45, 50-54, 56, 72, 267, 314.
Tiberti (Johannes Cola de), II, 128.
Tibre (Le), I, 12, 162, 177.
Ticii (Andreas), II, 446.
Ticzkonis (Nicolas), I, 292, 294.
Tigny (Pierre de), II, 339.
Tivoli, I, 77, 79, 171, 263, 264; II, 49, 130.
— (Evêque de). V. Rufini (Philippe de').
Todi, I, 16, 167, 302; II, 125, 130, 194.
— (Evêque de). V. Palosio (Etienne).
Tolède, I, 198, 199; II, 207, 222.
— (Archevêque de). V. Tenorio (Pierre).
Tomacelli (Giovanello), II, 169.
— (Marino), II, 162, 163.
— (Pierre). V. Boniface IX.
Torartiga (Guillaume Raymond de), I. 244.
Torrelles (Guillaume de), évêque de Tortose, I, 214.
Tortello (Cicco), I, 90, 91, 93, 124.
Tortona, II, 40.
Tortose (Evêque de). V. Torrelles (Guillaume de).
Toscane (La), I, 149; II, 43, 71, 72, 74, 78, 129, 131, 145, 181, 319.
— (Patrimoine de saint Pierre en). V. Patrimoine de saint Pierre.
Toscanella, II, 125, 163, 164.
Tostini (Philippe), II, 87.
Toul, I, 284; II, 301.
— (Evêque de). V. *Florano (Savinus de)*, Mulhouse (Frédéric de), Neufchâtel (Jean de).
Toulon, I, 176; II, 95, 112.
Toulousain (Le), II, 102, 103.
Toulouse, I, 113, 117, 147, 151, 152, 158, 191, 233, 245; II, 28, 136, 179, 328, 337, 368, 380, 403.
— (Archevêques de). V. Cardaillac (Jean de), Vayrols (Geoffroy).
— (Audebert, prévôt de), II, 133, 161.
— (Province de), II, 380, 385.
— (Université de), I, 116, 204, 306, 315.
Touppet (Jean), I, 269.
Tour (Antoine de la). V. Vinay (Seigneur de).
Touraine (La), I, 145; II, 15, 19, 25, 37, 230, 385.
Touraine (Duc de). V. Louis de France.
Tour d'Auvergne (Bernard de la), évêque de Langres, I, 132; II, 451.
— (Gérard de la). V. Buxières de la Tour d'Auvergne (Gérard de).
Tourlaville (Manche), II, 367.
Tournaisis (Le), I, 261.
Tournay, I, 253, 254, 258, 261, 362-364; II, 232, 239, 240, 245, 247-252, 257, 260, 262, 264, 269.
— (Evêques de). V. Aussay (Pierre d'), Froidmont (Guillaume de), Trémoïlle (Louis de la).
Tournon, II, 345.
Tournus, II, 159.
— (Amédée, abbé de), II, 306.
Tours, II, 15, 251, 270, 382.
— (Archevêque de). V. Anton (Séguin d'),
— (Province de), I, 147; II, 28, 372, 377, 385, 386.
Traetto, I, 162, 163.
Trani, II, 87, 116.
Trecio (Johannes de), II, 136.
Tréguier, II, 359, 370.
Trémagon (Evrard de), I, 133; II, 206.
Trémoïlle (Guy de la), II, 357.
— (Louis de la), évêque de Tournay, II, 248, 249, 269.
Trèves, I, 283, 296; II, 288.
— (Archevêque de). V. Falkenstein (Conon de).

— (Province de), II, 293, 301, 367.
Trèves (Jean de), II, 287.
Tribou (Jean), II, 114.
Tricarico, II, 62, 63, 73, 87.
Tricarico (Comte de). V. San Severino (Wenceslas de).
Trinacrie (Reine de). V. Marie.
— (Royaume de), II, 168. V. Sicile (Ile de).
— (Roi de). V. Martin.
Trivento, II, 13.
— (Evêque de). V. Marchisio (François).
Tronchiennes (Abbé de), II, 264.
Tropea, II, 12, 87.
Trophard (Colard), I, 275; II, 298.
— (Colin), I, 275,
Troselli (*Petrus*), II, 325.
Truancourt (Gilles de), II, 234.
T'Serclaes (Jean), évêque de Cambrai, I, 254, 259, 263; II, 253, 289, 291.
Tuam (Archevêque de). V. O'Moghan (Grégoire).
Tulle, I, 311.
Turcs (Les). V. Ottomans (Les).
Turenne (Antoinette de), II, 351, 352, 356.
— (Raymond-Louis de), I, 18; II, 185, 331-359, 363, 457, 458.
Turin, I, 161; II, 28, 38-40, 59, 162.
Tusculum (Cardinal de). V. Farignano (Thomas de).
Tuy (Diocèse de), II, 207.
Tyrol (Le), I, 288; II, 305, 306.

U

Uguccione (François), évêque de Faënza, archevêque de Bordeaux, I, 89, 209; II, 202, 217, 218, 324-326.
Umana, II, 130.
Urbain V, pape, I, 11, 110, 177, 241, 307, 369; II, 158, 186, 364, 375, 378, 382.
Urbain VI, pape, I et II, *passim*. V. Prignano (Barthélemy).
Urbin (François, évêque d'), II, 125.
Urbin (François d'). V. Uguccione (François).
Urchiis (*Girardus de*), I, 296.
Uri (Vallée d'), I, 290.
Ursins (Baux des). V. Baux des Ursins (Raymond de).
Ursule de Parme (La Bienheureuse), II, 404.
Usson (Puy-de-Dôme), II, 413.
Utrecht, I, 117, 253, 274, 275, 295, 296, 300; II, 232, 244, 260, 265, 295, 296.
— (Evêque d'). V. Viane (Arnold de), Wevelinghofen (Florent de).
Uzeste, II, 329.

V

Vabres (Diocèse de), I, 311.
Vaison, II, 339.
— (Evêque de), I, 325; II, 360.
Valais (Le), II, 307, 308.
Valaurie (Drôme), II, 350.
Valence (Drôme), I, 118, 120, 124; II, 156, 308.
— (Evêques de). V. Poitiers (Jean de), Saluces (Amé de), Voulte (Guillaume de la).
— (Henri, évêque de), II, 328, 456.
Valence (Espagne), I, 213-215, 221; II, 214, 337, 340, 348, 350.

— (Evêques de). V. Aragon (Jacques d').
Valenciennes, I, 258.
Valentinois (Le), II, 338, 341, 347, 350, 381.
Valentinois (Alix de Beaufort, comtesse de), II, 338, 348, 457.
— (Louis de Poitiers, comte de), II, 338, 341, 342, 347, 348, 364, 457.
Valerne (Vicomte de). V. Beaufort (Guillaume de).
— (Vicomté de), II, 343.
Valle Caudina, II, 58.
Valois (Comte de). V. Louis de France.
Valva, II, 126.
Van den Bossche (Pierre), II, 266.
Van der Capelle (Jean), II, 244, 245.
Van der Zype (Gérard), abbé de Baudelos, II, 246-248, 264.
— (Pierre), II, 247.
Van Hamme (Julien), II, 250.
Vannes, I, 251 ; II, 369, 370, 373.
— (Jean, évêque de), II, 371.
Van Voest (Jean), I, 261.
Vasto, II, 64.
Vaucouleurs, II, 302.
Vaudémont (Gastellet de), II, 27.
Vaudesincourt, II, 298.
Vauvert (Chartreuse de), II, 402.
Vaux (Hugues de), II, 336.
— (Jean de), II, 402.
— (Nardon de), II, 211.
Vayrols (Geoffroy de), archevêque de Toulouse, I, 117.
Vecchi (Antoine de), évêque de Fermo, I, 79; II, 133.
Velasco (Gonzalve), II, 209.
Velay (Le), I, 311.
Velazquez d'Azevedo (Alvar), II, 210.
Velletri, I, 173.
Venafro, II, 53.
Vence (Evêques de). V. Abrard (Jean), Puts (Boniface de).
Vener (Nicolas), I, 286.
— (Rombold), I, 286.
Venise, I, 80, 160, 258, 273 ; II, 74, 85, 141, 195, 219.
— (Cardinal de). V. Donato (Louis).
Venosa (Duc de), II, 81.
Verceil, II, 28, 139.
— (Evêques de). V. Cavalli (Jacques de'), Fieschi (Jean).
Verdun, I, 284; II, 302-304.
— (Abbaye de Saint-Paul, près), I, 284.
— (Evêques de). V. Cousance (Liébaut de), Rodemacre (Rolin de), Roye (Guy de).
Verger (Jean du), I, 246, 247, 249, 250.
Vergne (Pierre de), cardinal, I, 11, 12, 17, 22, 28, 44, 45, 52, 55, 61, 64, 67, 75, 79, 151, 152, 198, 227.
Vergy (Guillaume de), archevêque de Besançon, I, 283 ; II, 269.
Vernols (Pierre de), évêque de Maguelone, I, 88, 98, 113; II, 26, 384, 455.
Vérone, I, 156; II, 150.
Verria (Archevêque de), II, 219.
Vertou, I, 251.
Vertus (Comte de). V. Visconti (Jean-Galéas).
Vervin (Gérard de), I, 132.
Veyrac (Bertrand de), I, 265.
Vézelay, I, 132.
Viane (Arnold ou Raynald de), évêque d'Utrecht, I, 295, 296; II, 295.
Vicence, II, 130.
Vich (Evêque de), I, 224 ; II, 325.
Vico (François de), préfet de Rome, I, 16, 71 ; II, 49, 124-127, 131, 160, 163.
Vicovaro, I, 55.
Vic-sur-Seille, II, 300.
Vienne (Autriche), I, 368.
Vienne (Isère), II, 156, 178, 346, 380.
— (Province de), II, 24, 295, 385, 386.
— (Guillaume de), archevêque de Rouen, II, 385-389, 393, 403.
— (Jean de), amiral de France, I, 344 ; II, 353, 354.
— (Jean de), évêque de Bâle, I, 288 ; II, 306.
Vigna (Antoine della), II, 243, 244.

— (Guillaume della), évêque d'Ancône, II, 239-244, 249, 250, 262-264.
Villa Franca, II, 44.
Villaines (Le Besgues de). V. Besgues de Villaines (Le).
Villars (Eudes de), I, 189, 190; II, 186, 333, 334, 337, 339, 340, 341, 347, 349, 352.
— (Humbert de), II, 341.
Villeneuve (Géraud de), I, 120.
Villeneuve-lès-Avignon, II, 103, 106, 152, 158, 400, 414.
Vinay (Antoine de la Tour, seigneur de), II, 110, 119, 340.
Vincennes, I, 105, 111, 114, 115, 132, 136, 139, 143, 153, 156, 157, 180, 202, 244, 254, 257, 258, 282, 311, 323, 324, 352; II, 19.
Vincent Ferrier (Saint), I, 221-223, 230; II, 207.
Vintimille, I, 124, 161; II, 102.
— (Evêques de). V. *Nicolai* (*Bertrandus*), Nusco (Pierre de).
Virton, II, 304.
Visan, II, 339.
Visconti (Antoinette), II, 294.
— (Bernabò), seigneur de Milan, I, 43; II, 32, 33, 35, 40-42, 56, 67, 70, 73-75, 83, 89, 92, 114, 135, 136, 182, 192, 440-442.
— (Catherine), II, 136.
— (Charles), II, 33.
— (Jean-Galéas), comte de Vertus, seigneur de Milan, I, 108, 155, 156, 166; II, 32, 40, 67, 71, 73, 89, 118, 135-138, 142, 150, 151, 160, 161, 181-187, 189-192, 195, 364, 401, 441.
— (Lucie), II, 33, 40, 70, 83, 92, 135, 136, 442.
— (Marc), II, 33.
— (Valentine), II, 136, 137.
Vissegrad, II, 118.
Viterbe, I, 16, 71, 75, 161; II, 124-126, 163-166.
— (Evêque de). V. Nicesia (Lucido de).
Vivarais (Le), II, 345, 356.
Vivien (Gilles), II, 345.
Viviers, I, 180; II, 96, 98.
— (Cardinaux de). V. Brogny (Jean de), Sortenac (Pierre de).
— (Evêque de), II, 231.
Vlierbec (Abbaye de), II, 289.
Vorspel, II, 289.
Vosges (Les), II, 368.
Voulte (Aymar de la), évêque de Grasse, puis de Marseille, I, 118-120; II, 23.
— (Guillaume de la), évêque de Marseille, puis de Valence, enfin d'Albi, I, 14, 36, 38, 41, 47-49, 52, 55, 118-120, 124, 161, 243, 296; II, 211, 338.
— (Louis, seigneur de la). V. Anduse (Louis d').
Vroevoelam (Raoul), I, 288.
Vuss de Bettembourg (Thilmann), évêque de Metz, I, 299; II, 300.

W

Wadgassen (Abbé de), II, 389.
Waes (Jean de), II, 266.
Waldeck (Rost de). V. Rost de Waldeck.
Waldemar (Marguerite de). V. Marguerite de Waldemar.
Walenborch (Giselbert de), II, 295.
Wardlaw (Walter), évêque de Glasgow, cardinal, I, 197; II, 316.
Warneston (Abbaye de), I, 367.
Warnier (Robin), I, 342.
Warnstede (Henning de), II, 367.
Watten (Monastère de), II, 228.
Weens (Rumold), de Malines, II, 288.
Wegghen (Wouter), II, 251.
Weidelberg (Le), I, 278.
Weinsberg (Conrad de), archevêque de Mayence, II, 296.

Wenceslas, roi de Bohême et roi des Romains, I, 86, 123, 219, 263-265, 267, 268, 270-272, 275, 277, 279-281, 284, 285, 287, 290, 292, 294, 298, 300-302, 312, 314, 315, 319, 322, 366, 397; II, 137, 138, 274-286, 291, 300-305, 309, 393, 394, 450-453.
Werden, I, 283.
Werdenberg (Hartmann, comte de), évêque de Coire, II, 307.
Wernsinck (Thierry), II, 297.
Wesel (Heinrich de). V. Heinrich de Wesel (Conrad).
Wesemale (Jean, seigneur de), II, 291.
Westminster (Abbaye de), II, 236.
Wettéravie (La), II, 278.
Wevelinghofen (Florent de), évêque d'Utrecht, I, 295, 296; II, 286, 290.
Weyborch (André de), II, 296.
Wiesbaden (Nicolas de), I, 299.
— (Pierre de), I, 299.
Wilde (Jean), II, 295.
— (Jean de), II, 266.
Willard (Guillaume), I, 306; II, 234.
Wishehrad, I, 264, 265, 290, 291.
— (Doyen de). V. Heinrich de Wesel (Conrad).
Wissembourg, II, 289.
Withorne (Evêque de), I, 242.
Wittelsbach (Les), I, 279.
Wittenbourg (Jean de), évêque de Lübeck, I, 117; II, 313, 314.
Wladislas, prétendant au trône de Pologne, II, 310, 311.
Wlasim (Jean Ocko de), archevêque de Prague, cardinal, I, 268.
Wolf-Luedinghausen (Heidenreich de), évêque de Münster, II, 295.
Worms, I, 117, 278, 298.
Wrede (Wenemar), I, 296.
Wuldenberg (Jean de), II, 296.
Wurtemberg (Eberhard III, comte de), II, 294.
Wurzbourg, I, 277, 294, 295; II, 289, 290, 295.
— (Evêque de). V. Schwarzbourg (Gérard de).
Wyclif (Jean), recteur de Lutterworth, II, 232, 318, 319, 321.

X

Xandri (Czone), II, 146.
Xanten, I, 282.
Xanten (Hermann de), II, 289.

Y

Yes (François), II, 233.
York (Diocèse d'), I, 251.
York (Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'), I, 241; II, 207, 321.
Ypres, I, 260, 360, 361; II, 228-230, 236, 247, 251, 254-256, 260, 264, 265.
Yseren (Walker d'), I, 283.

Z

Zagarolo, I, 55.
Zambeccari (Charles), II, 149.
— (Pellegrino), II, 149.
Zamora (Diocèse de), II, 207.
— (Evêque de), II, 202.
Zani (Nicolas), II, 121.
Zante (Ile de), II, 78.
Zara (Province de), II, 140.

Zderaz (Jean de), II, 288.
Zeïtoun (Evêché de), II, 219.
Zélande (La), I, 280.
Zengg (Evêché de), II, 310.
Zenta (Strazimir, prince de la), II, 219.
Ziegenbock (Nicolas), II, 313.
Zofingen (Chapitre de), II, 308.
Zufraz (Jean), II, 289.
Zyfflich (Collégiale de), II, 292.

FIN DU TOME SECOND

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

nd Schisme d'Occident.
v. 2 # 12842

PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO—5, CANADA

12842.